



Budget 2026 et plan intégré mission-financement 2027 à 2029 du canton de Berne



Budget 2026 et plan intégré mission-financement 2027 à 2029 du canton de Berne

Table des matières

Rapport

1	Vue d'ensemble, résumé et évaluation politique	11
1.1	Aperçu du résultat des travaux de planification	11
1.2	Résultat financier du budget 2026	13
1.3	Résultat financier du plan intégré mission-financement 2027 à 2029	13
1.4	Respect des freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements	14
1.4.1	Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats	14
1.4.2	Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements	14
1.5	Évolution de la politique financière depuis août 2024	16
1.6	Conclusion de politique financière et appréciation des résultats de la planification	16
2	Résultat de la planification	19
2.1	Résultats des débats budgétaires de 2024	19
2.2	Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification	20
2.3	Objectifs de politique financière pour le processus de planification de 2025	20
2.4	Principaux changements par rapport à la précédente planification	21
2.4.1	Scolarité obligatoire	21
2.4.2	Versements au titre de la péréquation financière fédérale	21
2.4.3	Actualisation des prévisions fiscales	22
2.4.4	Écoles moyennes et formation professionnelle	22
2.4.5	Réduction des primes	23
2.4.6	Subventions cantonales aux hautes écoles	23
2.4.7	Formation postgrade en médecine et en pharmacie	24
2.4.8	Cotisations aux assurances sociales	24
2.4.9	Mesures fiscales	24
2.4.10	Police cantonale	24
2.4.11	Exécution judiciaire	25
2.4.12	Dividendes	25
2.4.13	Mesures de politique du personnel	25
2.4.14	Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	26
2.4.15	Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	26
2.4.16	Asile et personnes réfugiées	26
2.4.17	Soins aigus somatiques	27
2.4.18	Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27
2.4.19	Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte	27
2.4.20	Autres changements par rapport à la précédente planification	27
2.4.21	Récapitulatif des principaux changements	28
2.5	Politique fiscale	29
2.5.1	Objectifs de la stratégie fiscale	29
2.5.2	Mesures fiscales inscrites au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029	29
2.6	Politique du personnel	31
2.6.1	Mesures salariales de 2026 à 2029	31
2.6.2	Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'État	32
2.6.3	Gestion des postes de la magistrature, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données	34
2.7	Politique d'investissement	35
2.7.1	Contexte	35
2.7.2	Plan d'investissement intégré 2026 à 2035	35
2.7.3	Nouvel endettement de 2022 à 2031	36
2.7.4	Examen d'autres moyens de piloter et de financer les besoins d'investissement	38
2.7.5	Investissement net de 2026 à 2029	38
2.8	Autres facteurs influant sur la planification 2026 à 2029	40
2.8.1	Traitement des déclarations de planification adoptées pour le PIMF 2026 à 2028	40
2.8.2	Traitement des déclarations de planification adoptées pour la priorisation des besoins d'investissement	42
2.8.3	Traitement de la motion financière 005–2023 CFin (Bichsel, Zollikofen)	44
2.8.4	Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)	44
2.8.5	Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget cantonal	45

2.9	Évolution du solde du compte de résultats entre décembre 2024 et la mi-août 2025	46
2.10	Évolution du solde de financement entre décembre 2024 et la mi-août 2025	46
3	Risques et opportunités en matière de politique financière	47
3.1	Environnement conjoncturel	47
3.2	Situation géopolitique	47
3.3	Évolution des rentrées fiscales	47
3.4	Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération	48
3.5	Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons – Projet « Désenchevêtrement 27 »	48
3.6	Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)	48
3.7	Évolution des versements provenant de la péréquation financière fédérale (RPT)	49
3.8	Financement des besoins d'investissement	49
3.9	Frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation	49
3.10	Évolution des prix de la construction et appels d'offres sans adjudication	50
3.11	Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé	50
3.12	Situation financière des prestataires de services indispensables à la couverture des soins dans le domaine hospitalier	50
3.13	Situation financière des fournisseurs de prestations indispensables à la couverture des soins dans le domaine psychiatrique	50
3.14	Droit aux prestations complémentaires	50
3.15	Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton	51
3.16	Autres opportunités et risques	51
4	Le budget et le plan intégré mission-financement en détail	52
4.1	Environnement conjoncturel	52
4.1.1	International	52
4.1.2	Suisse	52
4.1.3	Canton de Berne	52
4.2	Données macroéconomiques des années de planification 2026 à 2029	53
4.3	Données financières des années de planification 2026 à 2029	54
4.4	Compte de résultats	55
4.4.1	Solde du compte de résultats	55
4.4.2	Compte de résultats par groupe de matières	56
4.5	Investissement net	58
4.6	Solde de financement	59
4.6.1	Définition et rôle du solde de financement	59
4.6.2	Évolution du solde de financement	59
4.7	Bilan prévisionnel	60
4.7.1	Aperçu	60
4.7.2	Patrimoine financier	60
4.7.3	Patrimoine administratif	60
4.7.4	Capital propre et découvert/excédent au bilan	61
4.7.5	Endettement net I	61
4.7.6	Endettement brut	62
4.7.7	Cadre du nouvel endettement en 2026	62
4.8	Indicateurs	63
4.8.1	Degré d'autofinancement	63
4.8.2	Quote-part de l'endettement net	63
5	Compte rendu sur les résultats des analyses approfondies des résultats de l'étude comparative intercantonale de 2024	64
5.1	Contexte	64
5.2	Analyse des coûts par cas supérieurs à la moyenne dans trois champs d'activité	64
5.2.1	Champ d'activité Vieillesse	64
5.2.2	Champ d'activité Formation professionnelle	64
5.2.3	Champ d'activité Police	64
5.3	Mesures envisageables pour limiter ou réduire les charges dans les trois champs d'activité	65
5.3.1	Champ d'activité Vieillesse	65
5.3.2	Champ d'activité Formation professionnelle	65
5.3.3	Champ d'activité Police	66
5.4	Conclusion politique du Conseil-exécutif	66

6	Propositions	67
6.1	Budget 2026	67
6.2	Plan intégré mission-financement 2027 à 2029	67
7	Annexe : Plan cantonal d'investissement 2026 à 2035	68
8	Annexe : Indicateurs financiers	71
8.1	Indicateurs	71
8.1.1	Taux d'endettement net	72
8.1.2	Degré d'autofinancement I	73
8.1.3	Degré d'autofinancement II	74
8.1.4	Part des charges d'intérêts	75
8.1.5	Dettes brutes par rapport aux revenus	76
8.1.6	Quotité d'investissement	77
8.1.7	Part du service de la dette	78
8.1.8	Dettes nettes I par habitant-e en CHF	79
8.1.9	Dettes nettes II par habitant-e en CHF	79
8.1.10	Quotité d'autofinancement	80
8.1.11	Dettes brutes	81
8.1.12	Dettes nettes I	81
8.1.13	Dettes nettes II	82
8.1.14	Quote-part de l'endettement net	82
8.1.15	Quote-part de l'État	83
8.1.16	Quote-part de l'impôt	83
8.2	Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2	84

Compte rendu

1	Ensemble du canton	87
1.1	Aperçu des charges et des revenus par directions (budget 2026)	87
2	Autorités (AUT)	89
2.1	Compte de résultats	89
2.2	Compte des investissements	90
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	91
2.4	Comptes spéciaux	92
2.4.1	Grand Conseil	92
2.4.2	Conseil-exécutif	94
3	Chancellerie d'État (CHA)	97
3.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	97
3.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	97
3.3	Priorités de développement de la Direction	98
3.4	Compte de résultats	99
3.5	Compte des investissements	100
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	101
3.7	Groupes de produits	102
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	102
4	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	105
4.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	105
4.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	105
4.3	Priorités de développement de la Direction	106
4.4	Compte de résultats	107
4.5	Compte des investissements	108
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE	109
4.7	Groupes de produits	110
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	110
4.7.2	Assurance-chômage	113
4.7.3	Développement et surveillance économique	116
4.7.4	Forêt et dangers naturels	119
4.7.5	Agriculture	122
4.7.6	Nature	125
4.7.7	l'environnement + de l'énergie	128
4.7.8	Protection des consommateurs et de l'environnement	132
4.7.9	Service vétérinaire	135
4.8	Financements spéciaux	137
4.8.1	Caisse des épizooties	137
4.9	Fonds	139
4.9.1	Fonds de régénération des eaux	139
4.9.2	Fonds du tourisme	141
4.9.3	Fonds pour les dommages causés par le gibier	143
4.10	Préfinancements	145
4.10.1	Fonds d'aide investissements	145
5	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	147
5.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	147
5.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	147
5.3	Priorités de développement de la Direction	148
5.4	Compte de résultats	149
5.5	Compte des investissements	151
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI	152
5.7	Groupes de produits	153
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	153
5.7.2	Santé publique	156
5.7.3	Intégration sociale et action sociale	161
5.8	Financements spéciaux	165
5.8.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie	165
5.9	Préfinancements	167
5.9.1	Fonds d'investissements hospitaliers	167

6	Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	169
6.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	169
6.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	169
6.3	Priorités de développement de la Direction	170
6.4	Compte de résultats	171
6.5	Compte des investissements	173
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ	174
6.7	Groupes de produits	175
6.7.1	Soutien à la direction	175
6.7.2	Relations entre l'Etat et les Eglises	178
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration	181
6.7.4	Organisation du territoire et affaires communales	184
6.7.5	Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	187
6.7.6	Institutions cantonales	190
6.7.7	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	193
6.7.8	Préfectures	196
6.7.9	Poursuites et faillites	199
6.7.10	Tenue du registre foncier	202
6.7.11	Registre du commerce	205
6.7.12	L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	207
6.7.13	Information géographique	210
6.8	Financements spéciaux	213
6.8.1	Compensation de la plus-value prélevée	213
7	Direction de la sécurité (DSE)	215
7.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	215
7.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	215
7.3	Priorités de développement de la Direction	216
7.4	Compte de résultats	217
7.5	Compte des investissements	218
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE	219
7.7	Groupes de produits	220
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	220
7.7.2	Police	223
7.7.3	Circulation routière et navigation	227
7.7.4	Exécution judiciaire	231
7.7.5	Population	235
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	238
7.8	Financements spéciaux	242
7.8.1	Contributions de remplacement	242
8	Direction des finances (FIN)	245
8.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	245
8.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	245
8.3	Priorités de développement de la Direction	246
8.4	Compte de résultats	247
8.5	Compte des investissements	248
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN	249
8.7	Groupes de produits	250
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	250
8.7.2	Prestations de services finances du groupe	253
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	256
8.7.4	Impôts et prestations de services	259
8.7.5	Personnel	262
8.7.6	Informatique et organisation	265
8.8	Financements spéciaux	268
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux	268
8.9	Préfinancements	270
8.9.1	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	270
8.10	Réserve de politique financière	272
8.10.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS	272

9	Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	275
9.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	275
9.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	275
9.3	Priorités de développement de la Direction	276
9.4	Compte de résultats	277
9.5	Compte des investissements	278
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC	279
9.7	Groupes de produits	280
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	280
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires	282
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle	285
9.7.4	Enseignement supérieur	288
9.7.5	Culture	291
9.7.6	Service centralisés	294
10	Direction des travaux publics et des transports (DTT)	297
10.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	297
10.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	297
10.3	Priorités de développement de la Direction	298
10.4	Compte de résultats	299
10.5	Compte des investissements	300
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT	301
10.7	Groupes de produits	302
10.7.1	Soutien à la direction	302
10.7.2	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	305
10.7.3	Infrastructures	307
10.7.4	Transports publics et coordination des transports	310
10.7.5	Gestion des biens immobiliers	313
10.7.6	Eaux et déchets	316
10.8	Financements spéciaux	320
10.8.1	Fonds pour la gestion de déchets	320
10.8.2	Fonds pour l'assainissement	322
10.8.3	Fonds pour l'alimentation en eau	324
10.9	Fonds	327
10.9.1	Fonds des rives, des lacs et des rivières	327
11	Contrôle des finances (CF)	329
11.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	329
11.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	329
11.3	Priorités de développement de la Direction	330
11.4	Compte de résultats	331
11.5	Compte des investissements	332
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF	333
11.7	Groupes de produits	334
11.7.1	Révision des comptes annuels et surveillance financière	334
12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	337
12.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	337
12.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	337
12.3	Priorités de développement de la Direction	338
12.4	Compte de résultats	339
12.5	Compte des investissements	340
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD	341
12.7	Groupes de produits	342
12.7.1	Protection des données	342
13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	345
13.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)	345
13.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	345
13.3	Priorités de développement de la Direction	346
13.4	Compte de résultats	347
13.5	Compte des investissements	348

13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS	349
13.7	Groupes de produits	350
13.7.1	Direction de la magistrature état-major	350
13.7.2	Juridictions civile et pénale	353
13.7.3	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	356
13.7.4	Ministère public	359



Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2026 et plan intégré mission-financement 2027 à 2029 du canton de Berne Rapport

1 Vue d'ensemble, résumé et évaluation politique

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification

Voici les valeurs-repères du budget 2026 et du plan intégré mission-financement (PIMF) 2027 à 2029 :

En millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Compte de résultats				
Charges	13 667	13 641	13 742	13 853
Revenus	14 032	13 939	14 036	14 208
Résultat global du compte de résultats	365	299	293	355
Investissement net (y compris financements spéciaux)	706	696	632	495
Solde de financement (– = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	10	-42	18	228
Réduction totale de la dette		214		
Réduction annuelle de la dette		54		
Degré d'autofinancement		108 %		
Dissolutions de Fonds pour financer les besoins accrus d'investissement comprises dans le résultat de la planification	230	22	0	0

Résultat des travaux de planification de cette année

Le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 affichent au compte de résultats des excédents de revenus compris entre CHF 300 et 350 millions environ. À part en 2027, le PIMF table chaque année sur un recul de la dette, totalisant CHF 214 millions sur quatre ans. Ces résultats respectent les dispositions concernant les freins à l'endettement applicables au compte de résultats et au compte des investissements, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Ils sont en particulier marqués par une forte hausse des charges dans le domaine de la formation. Il a en effet fallu prévoir des coûts supplémentaires pour l'école obligatoire, essentiellement dus à l'évolution démographique. Les coûts du degré secondaire et des écoles professionnelles augmentent aussi, notamment en raison du nombre croissant d'élèves. Compte tenu de leur situation financière, le Conseil-exécutif a en outre augmenté les subventions cantonales en faveur des hautes écoles bernoises. À cela s'ajoutent des coûts en hausse dans d'autres domaines aussi (p. ex. formation postgrade en médecine et en pharmacie, cotisations aux assurances sociales/prestations complémentaires, Police cantonale et exécution judiciaire).

Ces charges supplémentaires sont largement compensées par une hausse de revenus, en particulier des versements compensatoires à recevoir au titre de la péréquation financière nationale (RPT), mais aussi des rentrées fiscales escomptées.

Suite à l'actualisation de l'estimation des charges et des revenus, le Conseil-exécutif a pris diverses décisions en matière de politique fiscale et de politique du personnel.

- Politique fiscale : la présente planification poursuit résolument la stratégie fiscale que le Grand Conseil a examinée en 2024, lors de sa session de printemps. Le PIMF 2027 à 2029 tient compte du coût du rééquilibrage échelonné de la progressivité de l'impôt (révision 2027 de la loi sur les impôts). Cette mesure, qui allège la fiscalité des revenus modestes, représente CHF 39 millions en 2027 et CHF 134 millions à partir de 2028. À compter de 2027, la révision de la loi sur les impôts mettra en outre fin à la pénalisation du mariage dans le cadre de l'imposition de la fortune. Le PIMF comprend aussi le coût des baisses échelonnées de la quotité applicable à l'impôt des personnes physiques (CHF 80 mio en 2027 et CHF 120 mio à compter de 2028). Enfin, le PIMF 2029 tient compte d'une baisse de la quotité applicable à l'impôt des personnes morales, à hauteur de CHF 60 millions.

- Politique du personnel : sur toute la période de planification, le Conseil-exécutif prévoit de consacrer chaque année 1,8 pour cent de la masse salariale à la progression des traitements du personnel cantonal et du corps enseignant. Pour ce dernier, il inscrit en outre, pour la dernière fois, 0,2 pour cent de plus au budget 2026 pour rattraper le retard de rémunération par rapport à la courbe salariale cible. Les ressources prévues pour la progression des salaires du personnel des entreprises subventionnées représentent 1,2 pour cent de la masse salariale en 2026 et 1,0 pour cent de 2027 à 2029, hors gains de rotation que pourraient dégager ces entreprises. Les mesures salariales englobent une compensation du renchérissement de 0,5 pour cent sur chaque année de la planification.

Le budget 2026 et le PIMF 2027/2028 témoignent d'un niveau d'investissement élevé, chiffré à près de CHF 700 millions en 2026 et en 2027, et à CHF 630 millions environ en 2028. En recul, l'investissement est estimé à quelque CHF 500 millions en 2029. Alors qu'au budget 2026 les dissolutions de Fonds, représentant CHF 230 millions, permettent de financer l'intégralité des besoins d'investissement, ce qui améliore le résultat de la planification, il ne reste que CHF 22 millions d'avoirs de Fonds disponibles au PIMF 2027. C'est insuffisant pour autofinancer les besoins d'investissement prévus cette année-là, ce qui se traduit par un nouvel endettement de CHF 42 millions.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029, le Conseil-exécutif s'est également occupé des travaux de suivi de l'analyse comparative de 2024. Il en rend compte au chapitre 5.

1.2 Résultat financier du budget 2026

Les résultats des travaux d'élaboration du budget 2026 peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats 2026 présente des charges de CHF 13 667 millions et des revenus de CHF 14 032 millions, soit un excédent de revenus de CHF 365 millions.
- L'investissement net (financements spéciaux inclus) s'élève à CHF 706 millions, tandis que l'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) est de CHF 680 millions. CHF 230 millions de dissolutions de Fonds sont inscrits au budget 2026 pour financer ce niveau d'investissement.
- Il en résulte un solde de financement positif, autrement dit une réduction de la dette de CHF 10 millions.
- Très volatile, l'activité de la BNS ne donne aucune assurance que celle-ci pourra distribuer des bénéfices à la Confédération et aux cantons au titre de son exercice 2025. C'est pourquoi le Conseil-exécutif a décidé de ne pas inscrire de part au bénéfice de la BNS au budget 2026.
- Celui-ci prévoit des versements compensatoires de CHF 1,55 milliard au titre de la péréquation financière nationale (RPT), soit CHF 120 millions de plus qu'en 2025.
- Au total, l'enveloppe inscrite au budget 2026 pour la progression des traitements se chiffre à 1,8 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et à 2,0 pour cent pour le corps enseignant.
- Par rapport au PIMF 2026, le budget correspondant comprend des charges financières supplémentaires dans divers domaines (p. ex écoles primaires, moyennes et professionnelles et enseignement supérieur). Les versements compensatoires à recevoir au titre de la RPT et l'actualisation des estimations fiscales dégagent des revenus supplémentaires.

Plateforme de visualisation des finances

Les résultats de la planification du budget et du PIMF ainsi que le rapport de gestion sont publiés sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne (www.finanzviz.apps.be.ch). Celle-ci permet d'afficher les résultats à différents niveaux sur une période plus ou moins longue et, par exemple, de comparer les prévisions aux résultats effectifs.

1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2027 à 2029

Les résultats de la planification concernant le PIMF 2027 à 2029 peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats affiche chaque année des excédents de revenus, estimés à quelque CHF 300 millions en 2027 et 2028 et CHF 350 millions en 2029.
- L'investissement net (y compris les financements spéciaux) est chiffré à près de CHF 696 millions en 2027, puis diminue pour s'établir à CHF 495 millions en 2029. En 2027, des dissolutions de Fonds, d'un montant de CHF 22 millions (ressources restantes sur le Fonds d'investissements hospitaliers), sont inscrites en couverture des besoins d'investissement.
- Une insuffisance de financement, soit un nouvel endettement de CHF 42 millions, est prévue cette année-là, tandis qu'on table sur un solde de financement positif en 2028 et 2029, permettant de réduire la dette de respectivement CHF 18 millions et CHF 228 millions.
- Le PIMF 2027 à 2029 comprend chaque année une part au bénéfice de la BNS, d'un montant de CHF 160 millions.
- Il table lui aussi sur la croissance persistante des versements compensatoires à recevoir au titre de la RPT, chiffrés à quelque CHF 1,86 milliard en 2029.
- De nouvelles mesures de mise en œuvre de la stratégie fiscale sont prévues : premièrement le rééquilibrage de la progressivité de l'impôt, échelonné de 2027 à 2028, conformément à la révision 2027 de la loi sur les impôts. Cette mesure, qui allège la fiscalité des revenus modestes, représente CHF 39 millions en 2027 et CHF 134 millions à partir de 2028. Le PIMF comprend aussi le coût des baisses échelonnées de la quotité applicable à l'impôt des personnes physiques (CHF 80 mio en 2027 et CHF 120 mio à compter de 2028). Enfin, le PIMF 2029 tient compte d'une baisse de la quotité applicable à l'impôt des personnes morales, à hauteur de CHF 60 millions.
- Les mesures de progression des traitements représentent chaque année 1,8 pour cent de la masse salariale (personnel cantonal et corps enseignant).
- Des charges supplémentaires sont prévues dans divers domaines, pour répondre là encore à la croissance significative des besoins des écoles primaires, moyennes et professionnelles ainsi que de l'enseignement supérieur. En 2027, une assez importante diminution de charges par rapport à la précédente planification résulte du probable report d'une année de l'entrée en vigueur du contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes. Après actualisation des estimations fiscales et des versements compensatoires à recevoir au titre de la RPT, le PIMF table également sur une augmentation des revenus.

1.4 Respect des freins à l'endettement appliqués au compte de résultats et au compte des investissements

En adoptant une modification de la Constitution cantonale le 18 juin 2023, le peuple bernois a approuvé une optimisation des freins à l'endettement, qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2024. Alors que les anciennes dispositions régissant le frein appliqué au compte des investissements imposaient uniquement que les éventuelles insuffisances de financement soient compensées les années suivantes, les nouvelles ont instauré une optique pluriannuelle, qui commande la prise en compte des résultats des années précédentes.

Le frein à l'endettement relatif au compte de résultats a également été adapté : jusque-là, l'adoption d'un budget déficitaire nécessitait systématiquement au moins les trois cinquièmes des voix au Grand Conseil (96 voix). Désormais, un budget déficitaire peut être adopté à la majorité simple s'il est couvert par l'excédent au bilan.

1.4.1 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 de de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) réglementant le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, les gains comptables et les corrections de valeur réalisés sur les placements du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ces éléments sont retranchés du solde du compte de résultats pour établir l'attestation ci-après. Comme la planification actuelle les chiffre à CHF 0,5 million par an, le solde à utiliser pour l'attestation n'est pas très différent du solde du compte de résultats (cf. tableau ci-dessous ; en raison des arrondis, les montants retranchés ne sont perceptibles qu'en 2027).

Après élimination des gains comptables, l'actuelle planification respecte les dispositions constitutionnelles de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats (art. 101a ConstC).

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

En millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
	2027	2028	2029	
Résultat global du compte de résultats	365	299	293	355
Élimination des gains comptables et des corrections de valeur des immobilisations financières conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	1	1	1	1
Résultat global du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	365	298	293	355

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

1.4.2 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

Conformément aux décisions relatives au rapport de gestion 2023 que le Grand Conseil a prises en 2024 (session d'été), le Conseil-exécutif atteste du respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements des deux manières suivantes :

1. Selon les dispositions constitutionnelles révisées, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024
2. Selon les anciennes dispositions avec compensation de l'insuffisance de financement de 2023

1. Attestation selon les dispositions constitutionnelles révisées, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024

Concernant le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, la nouvelle Constitution cantonale (art. 101b, al. 2 ConstC) dispose que « si le degré d'autofinancement de l'investissement net inscrit au budget est inférieur à 100 pour cent, il doit être compensé dans le plan intégré mission-financement, dans la mesure où il n'est pas couvert par des excédents de financement des cinq années précédant l'exercice du budget. » Autre disposition pertinente : l'article 101b, alinéa 5 ConstC précise qu'un solde de financement négatif ne doit être compensé que si la quote-part de l'endettement net (rapport entre l'endettement net l et le produit intérieur brut cantonal) est supérieure à six pour cent à la fin de l'année précédente.

La quote-part de l'endettement net s'élevait à 6,5 pour cent au 31 décembre 2024 : il faut donc compenser le solde de financement négatif du budget 2026.

Le tableau ci-après indique les soldes de financement des exercices 2021 à 2024, des budgets 2025 et 2026 et du PIMF 2027 à 2029.

Signalons que l'année 2023 présente une particularité : le solde de financement de cet exercice s'est révélé négatif de CHF 163 millions. Conformément aux décisions relatives au rapport de gestion 2023 que le Grand Conseil a prises en 2024 (session d'été), l'attestation du respect du frein à l'endettement selon les nouvelles dispositions est établie comme si le solde de financement de 2023 était nul (CHF 0). Cette mesure a pour but d'éviter que la décision du Grand Conseil obligeant à compenser l'insuffisance de financement de 2023 soit appliquée deux fois dans les années à venir.

Compte tenu de cet ajustement, les cinq années précédant le budget 2026 (c.-à-d. 2021 à 2025) dégagent un excédent de financement de CHF 42 millions. La dette recule de CHF 214 millions sur les quatre années de planification (2026 à 2029) et de CHF 256 millions de 2021 à 2029.

Selon les nouvelles dispositions constitutionnelles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements est donc respecté.

Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements – Attestation selon les nouvelles dispositions

	Compte				Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
En millions CHF	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Solde de financement	-115	327	1) 0	-157	-13	10	-42	18	228
Solde de financement des 5 années précédentes et du budget/PIMF	42					214			
Solde de financement 2021 à 2029	256								

– = nouvel endettement / insuffisance de financement

+ = réduction de la dette / excédent de financement

¹⁾ Pour éviter que l'obligation de compensation soit appliquée deux fois dans les prochaines années, on considère que le solde de financement négatif de l'exercice 2023, d'un montant de CHF 163 millions, est égal à zéro, conformément à la décision du Grand Conseil relative au rapport de gestion 2023.

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

2. Attestation selon les anciennes dispositions avec compensation de l'insuffisance de financement de 2023

Aux termes des « anciennes » dispositions réglant le frein à l'endettement, les CHF 163 millions d'insuffisance de financement de 2023 doivent être compensés. Selon l'article 101b, alinéas 2 et 3 ConstC (dans sa teneur du 15.05.2022), un découvert doit être compensé dans le budget de la deuxième année qui suit ainsi que les trois années suivantes (5 ans). Les CHF 163 millions d'insuffisance de financement des comptes de 2023 doivent donc être compensés par des excédents de financement d'ici fin 2028 au plus tard.

Selon l'actuelle planification, les années 2024 à 2028 dégagent une insuffisance de financement de CHF 185 millions. Celle de 2023 ne peut donc toujours pas être compensée. Toutefois, ce sont les résultats effectifs des comptes 2024 à 2028 qui seront déterminants pour démontrer qu'elle est compensée.

À cet égard, le Conseil-exécutif signale que le résultat de l'exercice 2025 devrait être meilleur que les CHF 13 millions de déficit qui avait été prévus au budget, puisque la part au bénéfice de la BNS reçue en 2025, d'un montant de CHF 238 millions, n'avait pas été budgétée.

Le Conseil-exécutif souligne par ailleurs que les besoins d'investissement prévus pour 2027 et 2028 restent élevés, puisqu'ils sont chiffrés respectivement à CHF 696 millions et CHF 632 millions, et que les ressources restantes pour les financer (dissolutions de Fonds) sont minimales en 2027 et épuisées en 2028. Il sera donc crucial de dégager des soldes de financement positifs ces années-là.

Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements – Attestation selon les anciennes dispositions

En millions CHF	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement	
					2027	2028
Solde de financement	-163	-157	-13	10	-42	18
Solde de financement 2024 à 2028	-185					

– = nouvel endettement / insuffisance de financement

+ = réduction de la dette / excédent de financement

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

1.5 Évolution de la politique financière depuis août 2024

Les principales évolutions de la politique budgétaire ainsi que les arrêtés du Conseil-exécutif et du Grand Conseil édictés depuis août 2024 sont présentés ci-après.

- Le Conseil-exécutif a publié les résultats de l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2029 le 21 août 2024. À cette date, il tablait sur un excédent de revenus de CHF 246 millions au compte de résultats et un solde de financement négatif de CHF 9 millions en 2025. Le PIMF 2026 à 2028 prévoyait quant à lui des excédents de revenus d'un montant annuel moyen de CHF 400 millions et une réduction de la dette chaque année.
- À cette occasion, le Conseil-exécutif a également rendu compte de sa priorisation des besoins d'investissement. La variante qu'il préconisait prévoyait que le financement des besoins d'investissement nécessiterait un nouvel endettement (« théorique ») de CHF 800 millions sur la période 2022 à 2031. Elle comportait notamment l'abandon de 13 projets de construction et le report de neuf autres.
- En 2024, lors de sa session d'hiver, le Grand Conseil a adopté le budget 2025 par 101 voix contre 48 (2 abstentions) et le PIMF 2026 à 2028, par 101 voix contre 47 (4 abstentions). Le budget 2025 tablait alors sur un excédent de revenus de CHF 242 millions et une insuffisance de financement de CHF 13 millions. La différence par rapport au budget présenté par le Conseil-exécutif s'explique en particulier par l'augmentation des moyens affectés au financement du programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Lors de la même session d'hiver, le Grand Conseil a par ailleurs examiné la priorisation des besoins d'investissement du Conseil-exécutif. Il a approuvé la plupart des mesures prévues, mais a toutefois plafonné à CHF 500 millions le nouvel endettement entre 2022 et 2031. Pour atteindre cet objectif, il a décidé de reporter d'autres projets de construction. Il a en outre demandé que la situation soit réévaluée au plus tard en 2027, et, en fonction de cette réévaluation, que l'opportunité de prendre d'autres mesures de priorisation ou de vendre des participations cantonales soit alors étudiée de plus près.
- Lancée par la Direction des finances, la procédure de consultation relative à la révision 2027 de la loi sur les impôts s'est déroulée du 20 septembre au 20 décembre 2024. L'objectif de ce projet est d'alléger la fiscalité des personnes au revenu modeste et de supprimer la « pénalisation » dont le mariage fait l'objet dans le cadre de l'imposition de la fortune.
- Le 9 janvier 2025, la BNS a communiqué le résultat provisoire de son exercice 2024 : un bénéfice de près de CHF 80 milliards, qui, compte tenu de la perte de CHF 53 milliards portée au bilan fin 2023 et de la dotation de CHF 11,6 milliards aux provisions pour réserves monétaires, porte l'excédent au bilan à près de CHF 16 milliards. La BNS a donc été en mesure de distribuer CHF 3 milliards de bénéfice à la Confédération et aux cantons, dont CHF 288 millions au canton de Berne.
- Le 25 mars 2025, le Conseil-exécutif a présenté les comptes de 2024. Le compte de résultats accuse un léger déficit, de CHF 11 millions, alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 8 millions. L'investissement net, qui s'élève à

CHF 481 millions, n'a pas pu être entièrement autofinancé. Le solde de financement est négatif de CHF 157 millions.

- En mai et début juin 2025, le Conseil-exécutif a organisé plusieurs journées de réflexion consacrée à la politique financière, qui ont débouché sur de nombreuses décisions concernant l'élaboration du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029 (cf. compte rendu circonstancié au chap. 2).

1.6 Conclusion de politique financière et appréciation des résultats de la planification

Le Conseil-exécutif dresse ci-après un bilan des résultats des travaux de planification en vue de l'établissement du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029, et en donne une appréciation.

Résultat globalement satisfaisant tablant sur d'importants excédents de revenus

Le Conseil-exécutif présente un chiffrage globalement positif au Grand Conseil. Sur l'ensemble des quatre années de planification (2026 à 2029), le compte de résultats présente de substantiels excédents de revenus, chiffrés entre CHF 300 et 350 millions. La dette recule de près de CHF 214 millions sur la période. Le budget 2026 table sur un solde de financement équilibré (réduction de la dette de CHF 10 mio).

Le Conseil-exécutif est satisfait de ces résultats. Il est en effet parvenu à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie fiscale, tout en réduisant la dette de plus de CHF 200 millions alors même que les besoins d'investissement restent élevés de 2026 à 2029. En outre, les mesures salariales inscrites tant au budget 2026 qu'au PIMF 2027 à 2029 garantissent une progression confortable des traitements ainsi qu'une compensation adéquate du renchérissement.

Le Conseil-exécutif a pris acte d'une forte augmentation des charges par rapport à la planification précédente, en particulier dans le domaine de la formation mais aussi dans d'autres champs d'activité. Cette évolution est cependant compensée par une hausse des rentrées fiscales et des versements compensatoires à recevoir au titre de la péréquation financière nationale.

Comme d'habitude, des opportunités et des risques sous-tendent la présente planification. Parmi ces derniers figurent notamment les efforts en cours à l'échelon fédéral dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027. La situation sur laquelle se fonde la planification pourrait en outre se dégrader si la BNS ne distribuait pas de bénéfice dans les années 2027 à 2029. Inversement, elle pourrait s'améliorer si le canton recevait une part au bénéfice de la BNS en 2026 (non budgétée).

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie fiscale

Conformément à la stratégie fiscale que le Grand Conseil a examinée en 2024 (session de printemps), le Conseil-exécutif entend alléger la fiscalité cantonale d'ici 2030, à concurrence d'un demi-milliard chaque année.

Dans ce contexte, il a annoncé qu'il était déterminé à saisir les opportunités (p. ex. augmentation des revenus tirés de la péréquation financière fédérale) qui se présenteraient lors du processus de planification pour mettre en œuvre la stratégie fiscale. La présente planification met cette annonce à exécution.

La quotité servant au calcul de l'impôt des personnes morales a été abaissée de deux dixièmes dès 2024 (CHF 40 mio). Celle qui s'applique pour l'imposition des personnes physiques a été réduite d'un demi-dixième avec l'adoption du budget 2025 (CHF 79 mio).

Le PIMF 2027 à 2029 prévoit d'autres mesures fiscales : il tient compte du coût de rééquilibrage échelonné de la progressivité de l'impôt prévu par la révision 2027 de la loi sur les impôts. Cette mesure, qui allège la fiscalité des revenus modestes, représente CHF 39 millions en 2027 et CHF 134 millions à partir de 2028. À compter de 2027, la révision de la loi sur les impôts mettra en outre fin à la pénalisation dont le mariage fait l'objet dans le cadre de l'imposition de la fortune. Le PIMF comprend aussi le coût des baisses échelonnées de la quotité applicable à l'impôt des personnes physiques (CHF 80 mio en 2027 et CHF 120 mio à compter de 2028). Enfin, le PIMF 2029 tient compte d'une baisse de la quotité applicable à l'impôt des personnes morales, à hauteur de CHF 60 millions.

La mise en œuvre de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif est donc en bonne voie. Avec les baisses de quotités d'impôt déjà réalisées en 2024 et 2025, la présente planification prévoit un allègement de la fiscalité représentant au total près de CHF 440 millions d'ici 2029.

Persistance de forts besoins d'investissement

Le budget 2026 et le PIMF 2027 et 2028 tablent encore sur d'importants besoins d'investissement. Ces années-là, il est notamment prévu de réaliser le centre de police à Niederwangen ainsi que les deux constructions pour les campus de la BFH à Bienne et Berne. Des ressources significatives sont également inscrites pour la construction du bâtiment dédié à la recherche médicale sur le site de l'Hôpital de l'Île. En 2026 et 2027, le PIMF table en outre sur le versement d'une contribution de restructuration au Centre hospitalier de Bienne SA, d'un montant de CHF 78 millions. Alors que les dissolutions de Fonds représentant CHF 230 millions permettent de financer l'intégralité des besoins d'investissement au budget 2026, ce qui améliore le résultat de la planification, il ne reste que CHF 22 millions d'avoirs de Fonds disponibles au PIMF 2027. C'est insuffisant pour autofinancer les besoins d'investissement prévus cette année-là, ce qui se traduit par un nouvel endettement de CHF 42 millions.

Dans le cadre de la priorisation des besoins d'investissement cantonaux, le Grand Conseil a décidé que le nouvel endettement contracté entre 2022 et 2031 pour financer les besoins d'investissement ne devrait pas dépasser CHF 500 millions. Pour le cas où un dépassement se profilerait, il a chargé le Conseil-exécutif de lui soumettre soit une nouvelle priorisation des investissements soit un projet relatif à l'aliénation de participations cantonales.

Le Conseil-exécutif estime qu'il y a encore de réelles chances de pouvoir financer les forts besoins d'investissement de ces prochaines années moyennant un nouvel endettement substantiellement inférieur à CHF 500 millions, voire sans creuser la dette du tout (cf. chap. 2.7). Tout dépendra de l'évolution des besoins d'investissement, mais aussi des ressources que dégagera le compte de résultats. Compte tenu du temps restant jusqu'en 2031, ces données restent très incertaines.

Mesures salariales adéquates

Sur toute la période de planification, le Conseil-exécutif prévoit de consacrer chaque année 1,8 pour cent de la masse salariale à la progression des traitements du personnel cantonal et du corps enseignant. Pour ce dernier, il inscrit en outre, pour la dernière fois, 0,2 pour cent de plus au budget 2026 pour rattraper le retard de rémunération par rapport à la courbe salariale cible. Les ressources prévues pour la progression des salaires du personnel des entreprises subventionnées représentent 1,2 pour cent de la masse salariale en 2026 et 1,0 pour cent de 2027 à 2029, hors gains de rotation que pourraient dégager ces entreprises. Les mesures salariales englobent une compensation du renchérissement de 0,5 pour cent par an sur toute la période de planification. Lors de ses journées de réflexions de mai et début juin consacrées à la politique financière, le Conseil-exécutif disposait des estimations du SECO arrêtées en mars 2025, selon lesquelles l'inflation moyenne s'établirait à 0,3 pour cent en 2025.

Les associations de personnel demandent qu'elle soit entièrement compensée en 2026 et que celle qui ne l'a pas été les années précédentes le soit à moyen terme. Pour 2026, le Conseil-exécutif est disposé à accorder une compensation du renchérissement légèrement supérieure à l'inflation estimée en mars 2025, à titre de geste politique et en considération de l'inflation qui n'a pas entièrement été compensée les années passées. Il estime cependant qu'il n'est pas réaliste de compenser entièrement l'inflation des années passées, ne serait-ce que pour des raisons budgétaires. D'autant qu'en tenant compte des mesures de progression individuelle des traitements, une grande partie du personnel cantonal et du corps enseignant a bénéficié d'augmentations réelles ces dernières années. Lors des prochains processus de planification, le Conseil-exécutif ne prendra donc plus aucune mesure pour rattraper les arriérés d'inflation.

Forte croissance des charges dans certains domaines ...

Par rapport à la planification précédente, le Conseil-exécutif a observé une nette augmentation des charges dans certains domaines, en particulier celui de la formation. Dans le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029, il a ainsi encore dû tenir compte des coûts supplémentaires pour l'école obligatoire liés à l'évolution démographique, qui sont en partie apparus dès l'exercice 2024. Les écoles moyennes et professionnelles sont également à l'origine d'une hausse des coûts, en particulier du fait du nombre croissant d'élèves et de personnes en apprentissage. Compte tenu de leur situation financière, le Conseil-exécutif a en outre augmenté les subventions cantonales en faveur des hautes écoles bernoises. À cela s'ajoutent des coûts en hausse dans d'autres domaines aussi (p. ex. formation postgrade en médecine et en pharmacie, cotisations aux assurances sociales/prestations complémentaires, Police cantonale et exécution judiciaire).

Comme lors de précédentes planifications, le Conseil-exécutif n'a pas tenu compte de l'intégralité des besoins supplémentaires annoncés par les Directions, par exemple ceux liés à l'évolution démographique. Pour limiter la croissance des charges, il a en outre chargé les Directions et la Chancellerie d'État de réduire leurs charges de biens et services au budget 2026 par rapport à la précédente planification.

... compensée par une augmentation des rentrées fiscales et des revenus issus de la péréquation financière nationale

Malgré la forte progression des charges, la dette recule sur toute la période de planification (2026 à 2029) grâce à l'augmentation significative des rentrées fiscales et à la hausse des versements à recevoir au titre de la péréquation financière fédérale. Cette forte croissance des revenus permet aussi et surtout de mettre en œuvre la stratégie fiscale.

La hausse du produit de l'impôt se fonde sur les chiffres de l'exercice 2024 et les estimations actuelles quant à l'évolution conjoncturelle et à l'inflation.

Celle des versements à percevoir au titre de la péréquation financière s'explique du fait que le potentiel de ressources bernoises croît moins vite que la moyenne nationale. Selon les estimations actualisées, on table sur CHF 1,55 milliard de versements compensatoires en 2026 et CHF 1,86 milliard en 2029, alors qu'ils étaient de CHF 1,43 milliard en 2024.

Autre facteur de revenu déterminant : la part cantonale au bénéfice de la BNS, chiffrée à CHF 160 millions par an à partir de 2027.

Perspectives budgétaires entre opportunités et risques

Comme toujours, des opportunités et des risques sous-tendent la planification.

Selon l'évolution de l'activité de la BNS, il n'est pas exclu que les CHF 160 millions de part au bénéfice inscrits au PIMF 2027 à 2029 doivent être biffés en tout ou partie lors du prochain processus de planification. Mais il est également possible que les parts que recevra le canton soient (encore) plus élevées. Aucune part au bénéfice de la BNS n'étant inscrite au budget 2026, il y a une chance de réaliser des revenus supplémentaires par rapport à ce qui a été budgété.

Les estimations sont toujours incertaines en matière de rentrées fiscales, puisque celles-ci peuvent se révéler tant supérieures qu'inférieures au montant budgété, en particulier en fonction de l'évolution conjoncturelle. Il en va de même des versements compensatoires à recevoir au titre de la RPT. Si les sommes inscrites à ce titre au budget se sont jusqu'ici systématiquement révélées fiables, celles prévues au PIMF sont toujours incertaines. En raison de la forte croissance des versements compensatoires en faveur des cantons à faible potentiel de ressources, leur mode de calcul risque d'être révisé à moyen ou long terme, ce qui pourrait réduire le montant des versements à recevoir à ce titre.

Le programme d'allégement budgétaire élaboré par le Conseil fédéral, que les Chambres fédérales doivent examiner en 2025 (session d'hiver), constitue un autre risque. La Confédération pourrait en effet réduire ses subventions ou se retirer de certains champs d'activité,

ce qui est susceptible d'augmenter les coûts à la charge des cantons.

Autre risque : la situation financière des prestataires de soins hospitaliers et psychiatriques. Le canton risque de devoir participer aux coûts d'investissement des prestataires de soins psychiatriques, qui ne sont pas en mesure de les financer eux-mêmes.

Le Conseil-exécutif estime que les explications ci-avant montrent clairement que divers risques sous-tendent la présente planification et qu'il n'est donc pas exclu que la situation financière à la base de la planification se dégrade, en particulier à partir de 2027. Il tient aussi à souligner que le financement de la forte croissance des charges, des besoins d'investissement élevés et du manque à gagner résultant de l'allègement de la fiscalité n'est possible que grâce à l'augmentation significative des revenus. Dans ce contexte et compte tenu des retombées conjoncturelles que pourrait avoir l'évolution de la situation géopolitique, il lui paraît clair que la planification et la politique de dépenses devront rester restrictives à l'avenir.

2 Résultat de la planification

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2024

Le 4 décembre 2024, le Grand Conseil a adopté le budget 2025 par 101 voix contre 48 et 2 abstentions, et le PIMF 2026 à 2028, par 101 voix contre 47 et 4 abstentions.

À cette occasion, il a également adopté plusieurs déclarations de planification en vue de l'élaboration du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029. Ces arrêtés datant de la session de novembre 2024 concernent les domaines suivants :

- Gestion des postes : en particulier abandon de différents projets de création de postes, prise en compte des résultats de l'étude comparative avant de renforcer une nouvelle fois les effectifs du corps de la Police cantonale
- Santé publique : examen des indemnités pour les formations postgrades en médecine et en pharmacie ainsi que pour les prestations ambulatoires des cliniques pédiatriques
- Impôts : échelonnement des réductions des quotités d'impôt et du rééquilibrage de la progressivité sur 2027 et 2028
- Culture (Musée des Beaux-Arts de Berne) : limitation de la hausse des prix de la construction à financer sur la partie cantonale, présentation des coûts de chaque projet partiel, identification d'alternatives meilleur marché
- Enseignement supérieur : triplement des taxes universitaires pour étudiantes et étudiants étrangers, relèvement général des taxes universitaires pour l'ensemble des étudiantes et étudiants
- Gestion des biens immobiliers : amélioration de l'exploitation de l'espace

Parmi les déclarations de planification rejetées figurent celles qui réclamaient un renforcement des mesures salariales et l'abandon de certaines des mesures de politique fiscale prévues ou un renforcement des mesures salariales.

Durant sa session d'hiver 2024, le Grand Conseil a par ailleurs examiné la priorisation des besoins d'investissement qu'avait élaborée le Conseil-exécutif (cf. chap. 2.7.1). Il a approuvé la plupart des mesures qu'elle prévoit, notamment l'abandon ou le report de plusieurs projets de construction. Concernant le nouvel endettement pour financer les besoins d'investissement, il l'a en revanche abaissé par rapport à ce que proposait le Conseil-exécutif. Alors que ce dernier privilégiait un plafonnement du nouvel endettement (théorique) à CHF 800 millions de 2022 à 2031, le Grand Conseil l'a fixé à CHF 500 millions. Pour atteindre cet objectif, il a décidé de reporter d'autres projets de construction. Il faudra en outre refaire un bilan à mi-parcours, en 2027 au plus tard, pour déterminer si cet objectif de nouvel endettement plafonné à CHF 500 millions peut ou non être atteint. Conformément à une déclaration de planification du Grand Conseil, il faudra alors étudier de manière plus approfondie si la situation exige de nouvelles mesures de priorisation ou la vente de participations.

Les chiffres se présentaient comme suit après les débats budgétaires de 2024 : Dans le budget 2025, le compte de résultats présentait un excédent de revenus de CHF 242 millions et un solde de financement négatif de CHF 13 millions. Le PIMF 2026 à 2028 prévoyait des excédents de revenus d'un montant annuel moyen de CHF 400 millions et une réduction de la dette chaque année. Le résultat de 2025 et 2026 a été impacté par la dissolution de Fonds pour financer les besoins accrus d'investissement (CHF 134 mio au budget 2025 et CHF 218 mio au PIMF 2026). Il était prévu que la dette diminue de CHF 337 millions au total entre 2025 et 2029.

en millions CHF	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Charges	12 991	13 248	13 175	13 302
Revenus	13 233	13 683	13 561	13 709
Solde du compte de résultats	242	436	386	408
Investissement net	613	722	683	568
Solde de financement (– = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	–13	71	73	207
Réduction totale de la dette		337		
Réduction annuelle de la dette		84		
Degré d'autofinancement		113 %		
Dissolutions de Fonds pour financer les besoins accrus d'investissement comprises dans le résultat de la planification	134	218	0	0

2.2 Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification

Le Conseil-exécutif a actualisé les bases de la politique financière fin janvier 2025. Il a ainsi pris connaissance des changements annoncés par les Directions, la Chancellerie d'État, les autorités judiciaires et le Ministère public par rapport aux chiffres du PIMF 2026 à 2028 que le Grand Conseil avait approuvé lors de sa session d'hiver 2024.

Les évolutions communiquées par les Directions dans le cadre de l'actualisation du chiffrage ont montré que des charges supplémentaires allaient grever le budget du canton dans divers domaines, en particulier dans ceux de la couverture en soins de santé, de l'intégration et de l'action sociale, ainsi que de la formation.

Malgré les bénéfices substantiels que la BNS avait réalisés en 2024, le Conseil-exécutif a dû constater qu'une grande incertitude pesait sur sa distribution de bénéfice pour l'exercice 2025. Il a donc veillé à ne prévoir aucune recette correspondante au budget 2026. Concernant les distributions de bénéfice prévues à partir de 2027 dans la planification actuelle, force est de constater que ces revenus sont incertains.

Quant aux rentrées fiscales, il est toujours difficile d'en estimer l'évolution au début du processus de planification. Un point positif : celles de l'exercice 2024 ont dépassé d'environ CHF 204 millions les prévisions budgétaires. Autre aspect pertinent pour l'élaboration du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029 : l'ambition politique du Conseil-exécutif de réduire de CHF 500 millions par an jusqu'à 2030 la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales, comme le prévoit la stratégie fiscale. Dans la perspective du nouveau processus de planification, des mesures concrètes ont été prises : la révision 2027 de la loi sur les impôts et les baisses des quotités servant à calculer les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales.

S'agissant des compensations versées au canton de Berne dans le cadre de la péréquation financière nationale (RPT), les dernières prévisions disponibles (mai 2024) auguraient de leur augmentation.

Autre constatation importante au début du processus de planification : la persistance des besoins élevés d'investissement ces prochaines années.

2.3 Objectifs de politique financière pour le processus de planification de 2025

Compte tenu de la situation au début du processus de planification décrite ci-avant, le Conseil-exécutif s'est fixé, fin janvier 2025, les objectifs et principes suivants pour établir le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 :

1. Soumettre au Grand Conseil un budget 2026 et un PIMF 2027 à 2029 présentant chaque année des excédents de revenus substantiels au compte de résultats, le budget 2026 devant dégager un solde de financement positif.
2. Établir le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 de manière restrictive, en excluant toute détérioration par rapport à la précédente planification (PIMF 2026 à 2028) ainsi que l'emploi de ressources financières pour développer les prestations et tâches publiques. Les seules dégradations budgétaires tolérées sont celles pour lesquelles il n'existe pas de marge de manœuvre.

Étant donné qu'il était hautement probable que la BNS ne verserait pas de parts de bénéfice au titre de son exercice 2025, le Conseil-exécutif avait en outre décidé de réduire les charges de biens et services et autres charges d'exploitation dans le budget 2026 par rapport à la précédente planification (PIMF 2026).

2.4 Principaux changements par rapport à la précédente planification

Les changements suivants intervenus entre décembre 2024 et août 2025 ont influé de manière déterminante sur le budget 2026 et le plan intégré mission-financement 2027 à 2029. Ils résultent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs cantonaux ou fédéraux externes sur lesquels il est impossible d'influer, ainsi que de l'évolution des conditions générales.

(+) = améliorations budgétaires

(-) = détériorations budgétaires

2.4.1 Scolarité obligatoire

Dans ce domaine, les différents changements intégrés par rapport à la planification précédente génèrent CHF 93 millions de besoins supplémentaires au budget 2026 et quelque CHF 110 millions par an au PIMF 2027 à 2029. Cette hausse des besoins, en majeure partie déjà visible dans les comptes de 2024, résulte des changements suivants :

- L'évolution démographique a enregistré à partir de 2014 une hausse des naissances, principalement dans les deux années 2020 et 2021. Cela va de pair avec une croissance du nombre d'élèves, et se traduit par des charges additionnelles dans le domaine de l'école ordinaire et des établissements particuliers de la scolarité obligatoire. Dans le secteur de l'école ordinaire, des charges supplémentaires allant de CHF 34 à 49 millions par an ont été prises en compte. Les établissements particuliers de la scolarité obligatoire ont enregistré une augmentation disproportionnée des besoins. Les charges prises en compte du fait de l'évolution démographique représentent quelque CHF 30 millions par an.
- La mise à jour du calcul des coûts salariaux effectuée durant le processus de planification a révélé que les coûts prévus jusque-là pour les suppléances en particulier ne suffiraient pas. Il a donc fallu ajouter dans la nouvelle planification CHF 21 à 27 millions par an à ce titre.
- Les répercussions financières de la guerre en Ukraine sont estimées à CHF 7 millions par an. Ce montant, déjà inclus dans l'ancienne planification pour 2026, a été repris dans le PIMF pour 2027, mais vu l'incertitude qui pèse sur l'évolution de la situation, le Conseil-exécutif a décidé de ne pas prévoir de moyens financiers correspondants au PIMF pour 2028 et 2029.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
École obligatoire et offres périscolaires	-93	-115	-112	-111

2.4.2 Versements au titre de la péréquation financière fédérale

Les compensations versées dans le cadre de la péréquation financière fédérale n'ont cessé de régresser entre 2017 et 2021/2022. Cela s'explique principalement par la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et par la croissance du potentiel de ressources du canton de Berne. Une autre partie de cette baisse s'explique par « l'effet ponctuel » remontant à l'année de calcul 2017, qui a diminué les versements compensatoires des années 2021 à 2023. Cet effet ponctuel s'est traduit par une augmentation du potentiel de ressources du canton de Berne, alors que les bénéfices des sociétés pris en compte pour la péréquation financière n'étaient pas imposables selon les dispositions légales alors en vigueur. En conséquence, les prestations compensatoires ont diminué de près de CHF 100 millions en 2021 et de quelque CHF 70 millions en 2022 et 2023.

En 2023 et surtout en 2024, elles ont à nouveau augmenté. Le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 tablent sur la poursuite de cette tendance. Parallèlement, l'indice des ressources du canton de Berne diminue. Selon les estimations, il devrait passer à 70,6 points en 2029, alors qu'il était encore de 80 points en 2021. Cet infléchissement a diverses origines :

- Le potentiel de ressources du canton de Berne croît moins vite que le potentiel de ressources moyen des autres cantons.
- Depuis 2024, la mise en œuvre de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) produit peu à peu ses effets : la part du canton de Berne aux bénéfices des entreprises qui étaient auparavant imposées de manière ordinaire est supérieure à la moyenne. Vu que depuis 2024, les bénéfices de ces entreprises sont moins pondérés dans le calcul de la péréquation des ressources, le

potentiel de ressources du canton de Berne diminue. Inversement, la part du canton de Berne aux bénéfices des sociétés qui bénéficiaient de l'ancien statut particulier est inférieure à la moyenne. Cela favorise le canton de Berne en ce qui concerne les prestations compensatoires, car ces bénéfices sont davantage pris en compte avec la RFFA.

- Enfin, « l'effet ponctuel » évoqué plus haut n'a plus de répercussion depuis 2024.

Le tableau récapitulatif des prestations compensatoires et du potentiel de ressources du canton de Berne ci-dessous illustre cette évolution :

Année	Prestations compensatoires (en millions CHF)	Indice des ressources (points)
2017	1 287,3	74,3
2018	1 272,7	75,2
2019	1 187,0	76,6
2020	1 101,2	77,6
2021	916,3	80,0
2022	935,6	79,5
2023	1 076,6	77,7
2024	1 301,8	75,0
2025	1 433,6	73,6
2026 (prévision)	1 549,6	72,4
2027 (prévision)	1 673,8	71,6
2028 (prévision)	1 808,3	70,8
2029 (prévision)	1 863,2	70,6

L'estimation des prestations compensatoires à recevoir à partir de 2026 tient compte du manque à gagner, estimé à près de CHF 17 millions, qui résultera chaque année du transfert cantonal de la commune de Moutier.

Par rapport à la planification précédente, les prestations compensatoires prévues pour les années 2026 à 2029 représentent des revenus supplémentaires d'environ un montant compris entre CHF 37 mil-

lions (en 2026) et CHF 174 millions (en 2029). Le fait que le montant des prestations compensatoires soit supérieur aux prévisions s'explique par une nette hausse du potentiel de ressources de certains cantons en 2022, en particulier Genève.

Si leur estimation pour le budget a toujours été fiable, les montants inscrits au PIMF varient parfois significativement lors des processus de planification suivants. Ils sont donc toujours très incertains.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Versements au titre de la péréquation financière fédérale	37	73	119	174

2.4.3 Actualisation des prévisions fiscales

Les recettes fiscales de 2024 ont dépassé de CHF 204 millions le montant qui avait été budgété. Le produit de l'impôt sur le revenu (impôt à la source, taxations spéciales et impôt sur la fortune compris) était supérieur de CHF 108,5 millions au montant budgété, et celui des impôts sur le bénéfice et le capital, de CHF 80,2 millions supérieur. Les prévisions fiscales pour la période de planification de 2026 à 2029 ont été actualisées sur cette base. Les prévisions conjoncturelles et l'évolution de l'inflation ont également été prises en compte, ainsi qu'une projection du produit de la première tranche d'impôt de l'année fiscale 2025. Les nouvelles prévisions fiscales tiennent également compte des mesures fiscales déjà contenues dans la précédente planification (PIMF 2026 à 2028). À cela s'ajoutent les nouvelles mesures prises en compte dans la planification, qui sont indiquées séparément au chapitre 2.4.9.

Après actualisation, les recettes fiscales devraient globalement augmenter de CHF 79 millions au budget 2026 et dans une fourchette allant de CHF 40 à CHF 180 millions dans le PIMF 2027 à 2029.

Comme d'habitude, des incertitudes et des risques pèsent sur les recettes fiscales budgétées. Les perspectives économiques restent incertaines, en particulier du fait des conflits commerciaux internationaux et des risques géopolitiques.

Comme l'année passée, l'actualisation des recettes fiscales est une estimation optimiste, située à l'extrémité supérieure de la fourchette. Elle tient compte du fait que le résultat des comptes de ces dernières années s'est systématiquement révélé supérieur aux chiffres budgétés.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Actualisation des prévisions fiscales	79	40	49	180

2.4.4 Écoles moyennes et formation professionnelle

Ces prochaines années, l'évolution financière des écoles moyennes et des écoles professionnelles est marquée par une montée du nombre d'élèves et de personnes en apprentissage. Le nombre de jeunes terminant leur scolarité a recommencé à augmenter depuis l'année scolaire 2021/2022, évolution qui engendre des besoins financiers supplémentaires en particulier pour les écoles moyennes. Du fait de l'évolution démographique, la planification prévoit des moyens supplémentaires allant de CHF 33 à 37 millions par an,

auxquels s'ajoutent des ressources nouvellement inscrites pour les coûts des locaux scolaires (coûts d'équipement et de déménagement ; env. CHF 2 mio/an en 2026 et 2027). Par ailleurs, des charges ont été relevées dans différents domaines en se fondant sur les résultats de l'exercice 2024. Au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029, des coûts de CHF 2,4 millions par an ont été pris en compte pour le maintien des offres de conseil et d'encadrement des apprenties et apprentis.

Au total, les moyens supplémentaires destinés aux écoles moyennes et aux écoles professionnelles se situent entre CHF 41 et 47 millions par an.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Écoles moyennes et formation professionnelle	-47	-47	-41	-45

2.4.5 Réduction des primes

L'initiative populaire fédérale «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)» a été rejetée par le peuple et les cantons lors de la votation du 9 juin 2024. C'est donc le contre-projet indirect du Conseil fédéral qui sera mis en œuvre, et ce, avec un an de retard par rapport à ce que

prévoyait la planification précédente, ce qui entraîne une nette baisse des charges en 2027. On avait par ailleurs tablé sur une croissance des coûts légèrement trop élevée en ce qui concerne la réduction des primes. Compte tenu des subventions fédérales attendues, ces charges diminuent aussi sur les quatre années de la planification par rapport à la précédente.

en millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Réduction des primes	31	96	26	22

2.4.6 Subventions cantonales aux hautes écoles

Par le passé, les subventions cantonales aux trois hautes écoles bernoises étaient en règle générale augmentées d'un pour cent chaque année, afin de garantir un financement de base stable et planifiable. Comme les hautes écoles bernoises relèvent de la loi cantonale sur le personnel, elles doivent appliquer les mesures salariales arrêtées par le Conseil-exécutif. L'augmentation annuelle des subventions ne leur suffit plus pour mettre en œuvre les mesures salariales de 2023 et surtout de 2024, fixées en considération de la poussée inflationniste. Cette évolution, entre autres facteurs, a amenuisé les réserves de l'Université et de la BFH, tandis que la HEP Berne n'a pas été en mesure d'en constituer à concurrence d'un montant significatif. Par conséquent, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont arrêté, au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028, de premières mesures visant à atténuer ce sous-financement structurel pour la prochaine période du mandat de prestations. Les comptes de 2024 et la reconduite de ces mesures dans la nouvelle planification financière des trois hautes écoles indiquent toutefois que sans mesure supplémentaire, les trois hautes écoles ont déjà (université, HEP Berne) ou auront (BFH) épuisé leurs réserves en capitaux propres au plus tard en 2026. Le Conseil-exécutif a donc pris les décisions suivantes :

- La subvention cantonale aux trois hautes écoles cantonales est augmentée dans un but compensatoire de CHF 4,9 millions (2026) à CHF 12,2 millions (2028) par rapport aux montants inscrits à ce titre dans la planification précédente.
- Pour réduire les déficits cumulés et l'amenuisement des réserves, le Conseil-exécutif relève le plafond. Concernant la BFH, il a décidé d'inscrire CHF 6,0 millions par an au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029 (mandat de prestations de la période 2025 à 2028). Pour la HEP Berne (mandat de prestations de la période 2026 à 2029), il maintient au budget 2026 le relèvement ponctuel du plafond, de CHF 3,2 millions, qu'il avait inscrit au PIMF 2026, et en tient également compte toutes les années du PIMF 2027 à 2029. Pour l'Université (mandat de prestations de la période 2026 à 2029), il maintient aussi au budget 2026 le relèvement ponctuel du plafond, de CHF 16,8 millions, qu'il avait

inscrit au PIMF 2026. Il faudra décider lors du prochain processus de planification, s'il faut ou non pérenniser le relèvement du plafond de l'Université et, le cas échéant, en fixer le montant.

- Pour financer le capital propre négatif de la HEP Berne, le Conseil-exécutif a décidé d'inscrire un montant annuel de CHF 8,4 millions au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029. Ce financement est indispensable du fait que le relèvement de CHF 2 millions de la subvention cantonale en vigueur depuis 2022 s'est révélé insuffisant pour permettre à la HEP Berne d'équilibrer ses comptes et de stabiliser son capital propre négatif.
- L'année 2029 du PIMF prévoit les 1 pour cent de croissance ordinaire de la subvention cantonale, ce qui correspond à CHF 5,5 millions de charges supplémentaires.

Comme au budget 2025, le Conseil-exécutif a en outre prévu une augmentation de CHF 10 millions de la subvention cantonale à l'Université au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029. Et ce pour la raison suivante : l'Université utilise une partie du financement cantonal de base pour indemniser l'hôpital universitaire, comme le prévoit la convention de prestations qu'elle a conclue avec Insel Gruppe. Cette indemnité n'a pas été adaptée à hauteur des places de formation créées en médecine humaine ces dernières années. Par le passé, l'hôpital universitaire a en outre investi des bénéfices, plus précisément des bénéfices reportés, pour faire des appels de fonds en faveur de la recherche. Mais comme il n'a dernièrement pas pu reporter de bénéfice, ces capacités de financement de la recherche ont diminué. C'est donc pour éviter de nuire à la recherche et pour garantir son financement que le Conseil-exécutif a décidé d'augmenter de CHF 10 millions par an en 2026 et 2027 la subvention cantonale à l'Université, plus précisément à l'hôpital universitaire. Il faudra, lors d'un processus de planification ultérieur, décider en vertu d'un controlling correspondant de l'Université si la subvention cantonale doit être ou non maintenue.

Au total, voici les augmentations des subventions cantonales aux trois hautes écoles bernoises que le Conseil-exécutif a inscrites au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029 :

en millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Subventions cantonales aux hautes écoles	-29	-36	-30	-19

2.4.7 Formation postgrade en médecine et en pharmacie

Durant les débats budgétaires de 2024 sur le PIMF 2026 à 2028, le Grand Conseil a adopté une déclaration de planification exigeant des rétributions équitables pour la formation postgrade en médecine et en pharmacie. En vertu de quoi le Conseil-exécutif a décidé d'inscrire

à cet effet quelque CHF 26 millions dans toutes les années de la planification.

Cette déclaration de planification exige en outre une rétribution pour les prestations ambulatoires des deux cliniques pédiatriques du canton de Berne. Les informations concernant les fonds pris en compte dans la planification à ce sujet se trouvent au chapitre 2.4.17.

en millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	-26	-26	-26	-26

2.4.8 Cotisations aux assurances sociales

Par rapport à la précédente planification, les cotisations aux assurances sociales augmentent de CHF 20 à 27 millions chaque année.

L'augmentation des coûts des prestations complémentaires attendue s'explique principalement par un changement des bases de calcul entraînant d'importants coûts supplémentaires à la charge du canton, dont l'ancienne planification ne tenait pas compte.

en millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Cotisations aux assurances sociales	-21	-20	-24	-27

2.4.9 Mesures fiscales

Le chapitre 2.5 présente en détail les mesures fiscales prises en compte dans le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029. Le recul des revenus résultant des mesures fiscales prévu pour 2027 sont prati-

quement inchangés par rapport aux prévisions du PIMF 2026 à 2028. Un montant de CHF 13 millions est prévu à ce titre en 2028 et de CHF 73 millions en 2029, ce qui s'explique en particulier par la nouvelle baisse de la quotité servant au calcul de l'impôt des personnes morales prise en compte cette dernière année.

en millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Mesures fiscales	0	1	-13	-73

2.4.10 Police cantonale

Les besoins augmentent de CHF 11 à 26 millions par an au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029. En voici les principales causes:

- Afin de résorber progressivement les sous-effectifs du corps de police, de nouvelles filières de formation ont été créées («École de police bernoise à temps partiel et pour les sportives/sportifs» ainsi que «Gestionnaire de police»), ce qui nécessite des ressources pour la rémunération du personnel enseignant, les aspirantes et aspirants supplémentaires ainsi que les charges de biens et services correspondantes. La nouvelle planification prévoit à cet effet CHF 6,4 à 10,7 millions par an.

- Le système actuel de radio Polycom est progressivement remplacé par un nouveau (système de communication mobile de sécurité, CMS), ce qui engendre des frais d'exploitation, d'entretien et des coûts de projet (CHF 0,3 à 9,7 mio par an).

- Une nouvelle tranche d'augmentation des effectifs de la police est inscrite au PIMF pour 2029 (supplément de CHF 6,8 mio).

CHF 4,0 millions de besoins supplémentaires résultent par ailleurs de la hausse des allocations pour travail de nuit et de fin de semaine (cf. chap. 2.4.13).

en millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Police cantonale	-11	-20	-22	-26

2.4.11 Exécution judiciaire

Dans le domaine de l'exécution judiciaire, le Conseil-exécutif a tenu compte de besoins supplémentaires, mais aussi de pertes de revenus qui résultent des facteurs suivants :

- Du fait de la croissance du nombre de placements et de mesures exécutées dans un autre canton ainsi que de l'augmentation des barèmes de pension concordataires, une hausse d'environ CHF 4 millions par an est prévue.
- Les revenus tirés du placement de détenus issus d'autres cantons devraient reculer de CHF 1,2 à 3,3 millions par an.
- Des coûts de personnel et des charges de biens et services supplémentaires ont été pris en compte pour éviter l'engorgement dans l'exécution des peines privatives de liberté de substitution, en particulier du fait de difficultés de traitement au Bureau d'en-

caissement des amendes. Une diminution de revenus résulte en outre de la réduction des capacités pour les personnes détenues issues d'autres cantons. Au total, la diminution par rapport à la planification précédente est de CHF 5,8 millions (2026), CHF 1,0 million (2027) et CHF 0,4 million (2028).

- Pour des postes déjà autorisés l'année dernière mais pas encore planifiés financièrement, un supplément de quelque CHF 2,5 millions par an a été pris en compte.

- Des besoins supplémentaires ont également été enregistrés au plan des TIC et de l'entretien. La hausse des prix de l'énergie et, de manière générale, l'inflation entraînent une augmentation des charges de biens et services.

Globalement, le Conseil-exécutif a prévu pour l'Office de l'exécution judiciaire de CHF 15 à 20 millions supplémentaires par an par rapport à la planification précédente.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Exécution judiciaire	-20	-17	-15	-15

2.4.12 Dividendes

Principale différence dans ce domaine par rapport à l'ancienne planification : une hausse des dividendes attendus de BKW sur toute la période de planification. D'où quelque CHF 14 millions de revenus en plus prévus chaque année.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Dividendes	14	14	14	15

2.4.13 Mesures de politique du personnel

Les mesures prises en compte à ce titre au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029 sont exposées en détail au chapitre 2.6. En la matière, les écarts sont les suivants par rapport au PIMF 2026 à 2028 établi lors de la précédente planification :

- La réduction de 0,2 pour cent de la progression individuelle des traitements du corps enseignant et du personnel du secteur subventionné prévue à partir de 2027 se traduit par un allègement de CHF 5 millions en 2027 et de CHF 10 millions à partir de 2028.

- La hausse de CHF 6 à 10 par heure des allocations pour travail de nuit et de fin de semaine génère des charges supplémentaires périodiques de CHF 6,4 millions par an.

- Les mesures salariales prises en compte dans la nouvelle année de planification 2029 entraînent CHF 53,5 millions de charges en plus par rapport à 2028, la dernière année de la planification précédente.

Par rapport à la planification précédente, le budget 2026 prévoit ainsi CHF 6 millions de coûts supplémentaires pour les mesures de politique du personnel, qui augmentent de CHF 1 million au PIMF 2027 et de CHF 4 millions au PIMF 2028. Pour 2029, le PIMF prévoit une diminution des charges à hauteur de CHF 46 millions.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Mesures de politique du personnel	-6	-1	4	-46

2.4.14 Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques

Compte tenu des résultats des exercices précédents, les coûts ont été réduits de CHF 7 millions en 2026 et de CHF 14 millions par an de 2027 à 2029.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	7	14	14	14

2.4.15 Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers

En 2022, lors de sa session de printemps, le Grand Conseil a adopté la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers. L'objectif de ce texte était d'affecter les ressources non utilisées de ces Fonds – représentant près de CHF 430 millions – au financement des besoins d'investissement qui allaient fortement progresser les années à venir.

La loi instaure le mécanisme suivant de dissolution progressive des deux Fonds : si le volume d'investissement des années à venir dépasse les besoins ordinaires annuels, fixés à CHF 450 millions, le surplus est financé jusqu'à fin 2030 au plus tard en inscrivant des ressources de ces deux Fonds au compte de résultats.

En vertu de cette loi, CHF 20 millions ont été prélevés sur ces Fonds en 2023 et CHF 23 millions en 2024. Des prélèvements de CHF 134 millions étaient inscrits au budget 2025, si bien qu'il reste CHF 252 millions sur ces Fonds pour la planification des années 2026 et suivantes. Pour 2026, compte tenu des besoins d'investissement budgétés à hauteur de CHF 680 millions (investissement net hors financements spéciaux), des prélèvements de CHF 230 millions sont prévus sur ces Fonds, et les CHF 22 millions restants sont inscrits au PIMF 2027.

L'an dernier, le PIMF 2026 à 2028 tablait, vu le montant budgété pour l'investissement net, sur des dissolutions à hauteur de CHF 218 millions pour 2026, ce qui ne laissait rien pour 2027. L'amélioration du budget 2026 par rapport au PIMF 2026 est donc de CHF 12 millions et celle du PIMF 2027 de CHF 22 millions.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	12	22	0	0

2.4.16 Asile et personnes réfugiées

Ce domaine enregistre un net accroissement des besoins à partir de 2027. Du côté de la Confédération, de nombreux projets concernant les mécanismes de financement sont en cours. Il existe un risque de coupes indirectes via un changement des conditions cadres (délais plus courts pour atteindre les objectifs d'intégration). Par ailleurs, certains effets pervers peuvent être corrigés. Il est par exemple prévu de ne plus ajuster les forfaits globaux en fonction du taux cantonal d'insertion professionnelle, mais de verser le même forfait pour toutes les personnes d'une même cohorte. À l'heure actuelle, les mouvements contraires possibles empêchent d'estimer avec fiabilité les conséquences de décisions réglementaires sur les charges des cantons.

En outre, les subventions fédérales concernant les personnes entrées en Suisse en 2022 en particulier à cause de la guerre en Ukraine devraient diminuer à partir de 2027. Le Conseil-exécutif en a déjà tiré les conséquences financières dans le PIMF 2027. Comme lors des précédents processus de planification, il a toutefois provisoirement renoncé à prendre ce changement en compte pour 2028 et 2029 en vertu de sa décision de principe selon laquelle il ne fallait intégrer les conséquences financières de cette guerre que dans le budget et la première année du PIMF, vu l'incertitude de l'évolution du conflit.

Au total, le domaine de l'asile et des personnes réfugiées enregistre un supplément de charges de CHF 21 millions au PIMF 2027 par rapport à la planification précédente. Les estimations actualisées tablent également sur un relativement faible supplément les deux autres années.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Asile et personnes réfugiées	-1	-21	-6	-6

2.4.17 Soins aigus somatiques

Les besoins dans ce domaine ont évolué en raison des facteurs suivants :

- Indemnisation des prestations ambulatoires fournies par les deux cliniques pédiatriques du canton de Berne : en vertu d'une déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil lors des débats budgétaires de 2024 concernant les années 2026 et 2027 du PIMF, le Conseil-exécutif a ajouté CHF 10 millions de plus par an à ce titre au budget 2026 et au PIMF 2027. Avec les fonds déjà prévus dans la planification précédente, le montant inscrit en 2026 et 2027 (comme déjà en 2025) est de CHF 14,5 millions par an. Après ces trois années de soutien, rien n'est plus prévu au PIMF à ce titre pour 2028 et 2029, le montant prévu lors de la

précédente planification diminue de ce fait de CHF 4,5 millions par an.

- Plateforme numérique de santé : le Conseil-exécutif a inscrit au budget 2026 CHF 11 millions pour ce projet, qui a pour but de transférer les systèmes d'information des cliniques actuels dans une solution intégrée.
- Évolution démographique : d'autres besoins supplémentaires, de CHF 0,5 mio en 2027 à CHF 4,0 mio en 2029, résultent notamment de la prise en compte de l'évolution démographique.

L'augmentation totale des besoins concernant les soins aigus somatiques est comprise entre CHF 22 millions (BU 2026) et CHF 12 millions (PIMF 2027). La planification reste inchangée pour les années 2028 et 2029.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Soins aigus somatiques	-22	-12	0	-1

2.4.18 Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Étant donné qu'il est probable que la BNS ne distribuera pas de bénéfice au titre de son exercice 2025, cela modifie le contexte financier et le Conseil-exécutif a pris des mesures pour réduire les

charges au budget 2026 par rapport à la planification antérieure, en particulier celles de biens et services et autres charges d'exploitation. Les Directions, la Chancellerie d'État et la magistrature ont donc réduit ces charges de CHF 32 millions au total dans leur planification (p. ex. en diminuant les prestations de tiers, les avis de droit, les coûts d'entretien ou les achats de matériel).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	32	0	0	0

2.4.19 Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte

Dans ce domaine, il a fallu tenir compte de besoins supplémentaires dans le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2028, chiffrés dans une

fourchette allant de CHF 4 millions (2026) à CHF 15 millions (2029). Cela s'explique par la hausse attendue du nombre de cas, les besoins supplémentaires de soutien dans les différents cas et l'augmentation des tarifs des prestataires de services.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte	-4	-5	-8	-15

2.4.20 Autres changements par rapport à la précédente planification

L'actuelle planification présente de nombreux autres écarts par rapport à la précédente. Selon les années, les charges augmentent de CHF 2 millions (2026) à CHF 47 millions (2029). Ces changements s'expliquent notamment comme ceci :

- Moins d'amortissements que prévu en 2026 (CHF 6,6 mio), 2027 (CHF 14,4 mio) et 2028 (CHF 10,5 mio). Pratiquement pas de changement pour les amortissements en 2029 (+CHF 0,7 mio).
- Augmentation des besoins dans le domaine des TIC à l'Office d'informatique et d'organisation du fait de l'exploitation de l'ordinateur central de l'Intendance des impôts (2026 : CHF 10 mio, 2027 : CHF 5 mio), ainsi que besoins supplémentaires notamment

pour les plateformes d'applications et le poste de travail cantonal (env. CHF 3,5 mio par an).

- Besoins supplémentaires de l'Office des mineurs (env. CHF 5 mio par an), en particulier du fait de l'accroissement de la demande (évolution démographique) et d'un reclassement des éducateurs spécialisés et éducatrices spécialisées.
- Diminution de CHF 26 millions des besoins au budget 2026 du fait du report des coûts de premier équipement des bâtiments des campus de la BFH à Biel/Bienne et Berne.
- Besoins supplémentaires de l'Office des immeubles et des constructions, en particulier à cause de hausses des coûts autorisés par le droit du bail, du maintien de contrats de location qui n'avait jusque-là pas été pris en compte dans la planification ainsi

- que de frais d'entretien et de primes d'assurance de choses plus élevés (total : CHF 1,5 mio [2026] à env. CHF 7 mio [2028/2029]).
- Contributions pour les étudiantes et étudiants bernois qui fréquentent une université ou une haute école spécialisée dans un autre canton, en vertu de l'accord intercantonal universitaire (AU) et des accords intercantonaux HES/HEP : augmentation allant de CHF 2,4 millions (2026) à CHF 6,3 millions (2029).
- Baisse des charges d'intérêts passifs du fait que le niveau des taux d'intérêt à court et long terme est revu à la baisse par rapport à la précédente planification (écart de CHF 8,6 millions au budget 2026, diminuant au PIMF jusqu'à atteindre CHF 1,7 million en 2029).
- Ajustement des chiffres budgétés pour l'Office de la population en fonction des résultats des comptes : diminution d'environ CHF 4,5 millions par an.
- Ajustement du montant des fonds budgétés pour les demandes de subside de formation en fonction des résultats des comptes : réduction de CHF 4,5 millions par an.
- Augmentation de CHF 4 millions par an des moyens budgétés pour le programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Augmentation de CHF 4 millions par an du crédit-cadre de la loi sur l'encouragement de l'innovation (LEI) en faveur du Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique SA.

en millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Autres changements par rapport à la précédente planification	-2	-29	-45	-47

2.4.21 Récapitulatif des principaux changements

Les principales modifications intervenues par rapport au PIMF 2026 à 2028 que le Grand Conseil a adopté le 4 décembre 2024 sont récapitulées ci-après :

en millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
École obligatoire et offres périscolaires	-93	-115	-112	-111
Versements au titre de la péréquation financière fédérale	37	73	119	174
Actualisation des prévisions fiscales	79	40	49	180
Écoles moyennes et formation professionnelle	-47	-47	-41	-45
Réduction des primes	31	96	26	22
Subventions cantonales aux hautes écoles	-29	-36	-30	-19
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	-26	-26	-26	-26
Cotisations aux assurances sociales	-21	-20	-24	-27
Mesures fiscales	0	1	-13	-73
Police cantonale	-11	-20	-22	-26
Exécution judiciaire	-20	-17	-15	-15
Dividendes	14	14	14	15
Mesures de politique du personnel	-6	-1	4	-46
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	7	14	14	14
Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	12	22	0	0
Asile et personnes réfugiées	-1	-21	-6	-6
Soins aigus somatiques	-22	-12	0	-1
Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	32	0	0	0
Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte	-4	-5	-8	-15
Autres changements par rapport à la précédente planification	-2	-29	-45	-47
Total des changements au compte de résultats	-71	-88	-114	-53

2.5 Politique fiscale

2.5.1 Objectifs de la stratégie fiscale

Dans la [stratégie fiscale](#), que le Grand Conseil a examinée en 2024 lors de sa session de printemps, le Conseil-exécutif s'est fixé trois objectifs concrets pour réduire la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales d'ici fin 2030, pour un montant de quelque CHF 500 millions :

1. D'ici 2030, une enveloppe supplémentaire d'environ CHF 200 millions sera affectée à la réduction de la quotité servant au calcul de l'impôt des personnes physiques.
2. D'ici 2027, près de CHF 100 millions seront consacrés à la réduction de la quotité servant au calcul de l'impôt des personnes morales.
3. La révision 2027 de la loi sur les impôts sera être mise à profit pour réexaminer la progressivité relativement forte de l'impôt bernois au niveau des revenus modestes, qui doit être rééquilibrée à l'échelon cantonal au moyen d'une enveloppe maximale de CHF 200 millions.

Au total, il est donc prévu de consacrer près de CHF 100 millions pour alléger la fiscalité des personnes morales, et un maximum de CHF 400 millions pour réduire celle des personnes physiques. Une première étape a été réalisée en 2024 avec une baisse de 2 dixièmes de la quotité servant au calcul de l'impôt des personnes morales, chiffrée à CHF 40 millions. Une deuxième étape, adoptée par le Grand Conseil avec le budget 2025, consiste à baisser de 0,5 dixième la quotité applicable aux impôts des personnes physiques, ce qui représente CHF 79 millions.

Sur l'enveloppe globale fixée dans la stratégie fiscale, il reste donc CHF 60 millions à consacrer d'ici 2027 à l'allègement de la fiscalité des personnes morales et quelque CHF 320 millions au maximum, à la baisse des impôts des personnes physiques (une partie d'ici 2027, le reste d'ici 2030).

2.5.2 Mesures fiscales inscrites au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029

Compte tenu des objectifs fixés dans la stratégie fiscale et de la situation budgétaire lors du processus de planification, le Conseil-exécutif a décidé d'inscrire des mesures fiscales supplémentaires au PIMF 2027 à 2029.

Celles-ci tiennent compte des déclarations de planification adoptées par le Grand Conseil lors des débats budgétaires de 2024 ainsi que de la délibération de la stratégie fiscale, à savoir un rééquilibrage de la progressivité de l'impôt, couplé à une réduction de quotité, deux mesures à échelonner sur 2027 et 2028. Elles englobent en outre les nouvelles règles d'imposition des rentes viagères ainsi que l'élimination de la « pénalisation du mariage » en matière d'imposition de la fortune que prévoit le projet de révision 2027 de la loi sur les impôts.

Enfin, elles comprennent une mesure évoquée dans le rapport relatif à la révision 2027 de la loi sur les impôts, à savoir la réduction, à partir de 2029, de la quotité servant au calcul de l'impôt des personnes morales.

Le tableau ci-dessous montre les différentes étapes de mise en œuvre de la stratégie fiscale.

En millions CHF	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
Baisse de 2 dixièmes de la quotité d'impôt applicable aux personnes morales au 1 ^{er} janvier 2024	40	40	40	40	40	40
Baisse de 0,5 dixième de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques au 1 ^{er} janvier 2025		79	79	79	79	79
Révision 2027 de la loi sur les impôts						
1. Rééquilibrage échelonné de la progressivité de l'impôt : – déduction sociale, CHF 39,2 mio (à partir de 2027) – Adaptation du barème, CHF 94,5 mio (à partir de 2028)				39	134	134
2. Suppression de la « pénalisation du mariage » en matière d'imposition de la fortune/rentes viagères (à partir de 2027)				10	10	10
Baisse de la quotité d'impôt personnes physiques				80	120	120
Baisse de la quotité d'impôt personnes morales						60
Stratégie fiscale : manque à gagner cumulé	40	119	119	248	382	442

Toutes ces mesures d'allègement de la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales représentent environ CHF 440 millions entre 2024 et 2029. Comme indiqué plus haut, la stratégie fiscale prévoit d'y consacrer CHF 500 millions d'ici 2030. La mise en œuvre de la stratégie fiscale dans le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 est donc en bonne voie.

Mesures fiscales par rapport à la dernière planification : le montant des mesures inscrites au PIMF 2027 par le Conseil-exécutif est à peu près équivalent à celui que prévoyait la précédente planification (mesures cumulées prises en compte dans le PIMF 2027 de l'année passée : CHF 249 mio). Les mesures inscrites au PIMF 2028 représentent CHF 13,2 millions de plus que ce que prévoyait le PIMF 2028

de l'année passée (dans lequel le coût de la révision 2027 de la loi sur les impôts avait été estimé à CHF 130 mio, alors que la planification actualisée le chiffre à CHF 143,2 mio). Pour 2029, nouvelle année de planification, un nouveau recul des rentrées fiscales de CHF 60 millions est prévu au titre de la réduction de la quotité servant au calcul de l'impôt des personnes morales.

2.6 Politique du personnel

2.6.1 Mesures salariales de 2026 à 2029

Les mesures salariales inscrites au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029 sont les suivantes (somme des mesures de compensation du renchérissement et de progression individuelle des traitements, exprimée en pourcentage de la masse salariale) :

Catégorie de personnel	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Personnel cantonal	1,8 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %
Personnel enseignant	2,0 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %
Entreprises subventionnées ¹⁾	1,2 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

¹⁾ Hors gains de rotation

Mesures salariales inscrites au budget 2026

L'enveloppe budgétée par le Conseil-exécutif au 1^{er} janvier 2026 pour les mesures salariales individuelles et générales se chiffre au total à 1,8 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et à 2,0 pour cent pour le corps enseignant.

1,3 pour cent de la masse salariale est consacré à la progression individuelle des traitements du personnel cantonal et 1,5 pour cent à celle du corps enseignant (dont 0,8 % provenant des gains de rotation). Les observations les plus récentes montrent qu'affecter 1,3 pour cent de la masse salariale à la progression individuelle des traitements du personnel cantonal suffit à atteindre l'objectif auquel doit répondre le système de rémunération. Pour que la rémunération du corps enseignant rejoigne la courbe salariale visée, il est en revanche nécessaire de consacrer 0,2 pour cent de la masse salariale en plus à la progression des traitements de cette catégorie de personnel.

En ce qui concerne la compensation du renchérissement, le Conseil-exécutif l'a fixée à 0,5 pour cent pour 2026 compte tenu de la situation budgétaire et salariale au début du processus de planification ainsi que des prévisions concernant l'inflation de 2025 dont il disposait fin mai/début juin, au moment de ses séances de réflexion consacrées à la politique budgétaire (0,3 % en moyenne sur l'année selon les prévisions du SECO de mars 2025).

Les associations de personnel demandent que l'inflation de 2025 soit entièrement compensée et que celle qui ne l'a pas été les années précédentes le soit à moyen terme.

À titre de geste politique et en considération du fait que le renchérissement de ces dernières années n'a été compensé que partiellement, le Conseil-exécutif est disposé à prévoir au budget 2026 une compensation légèrement supérieure à l'inflation estimée en mars 2025. Il estime cependant qu'il n'est pas réaliste de compenser entièrement l'inflation des années passées, ne serait-ce que pour des raisons budgétaires. D'autant qu'en tenant compte des mesures de progression individuelle des traitements, une grande partie du personnel cantonal et du corps enseignant a bénéficié d'augmentations réelles ces dernières années. Lors des prochains processus de planification, le Conseil-exécutif ne prendra donc plus aucune mesure pour rattraper les arriérés d'inflation.

S'agissant des mesures salariales en faveur du personnel des entreprises subventionnées de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) et de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), 1,2 pour cent de la masse salariale leur est consacré (dont 0,7 % pour la progression individuelle et 0,5 % pour la compensation de l'inflation, hors gains de rotation).

Mesures salariales inscrites au PIMF 2027 à 2029

Les mesures salariales inscrites au PIMF 2027 à 2029 représentent chaque année au total 1,8 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et pour le corps enseignant. La part consacrée à la progression individuelle des traitements de ces deux catégories de personnel s'élève à 1,3 pour cent (0,8 % de gains de rotation compris). Celle affectée à la compensation de l'inflation, qui devrait continuer à augmenter modérément après 2025, se monte chaque année à 0,5 pour cent de la masse salariale sur toute la période du PIMF, comme ce qui avait été décidé lors de la planification de l'année passée.

Ces dernières années, la progression des traitements du personnel des entreprises subventionnées a suivi celle du corps enseignant. À partir de 2027, les ressources qu'il est prévu de lui consacrer diminuent donc également de 0,2 pour cent de la masse salariale. Sans compter les éventuels gains de rotation, elles représentent au total 1,0 pour cent de la masse salariale chaque année du PIMF (dont 0,5 % pour la progression individuelle et 0,5 % pour la compensation du renchérissement).

Décision arrêtant définitivement les mesures salariales de 2026

Comme les années passées, le Conseil-exécutif arrêtera définitivement l'enveloppe prévue en 2026 pour la progression individuelle des traitements et la compensation du renchérissement à l'issue des négociations avec les partenaires sociaux et des débats budgétaires de 2025 au Grand Conseil, soit en décembre 2025, en tenant compte des dernières prévisions relatives à l'inflation de 2025.

Révision du système de rémunération

Diverses adaptations sont apportées au système de rémunération du personnel de l'administration à l'occasion de la révision de l'ordonnance sur le personnel (OPers; RSB 153.011.1) qui prendra effet le 1^{er} janvier 2026. La dégressivité de la progression du traitement va être accentuée en modifiant la valeur des échelons, de sorte à réduire les écarts de rémunération entre jeunes et seniors exerçant les mêmes fonctions. En outre, les salaires de début de carrière sont relevés. En effet, les personnes engagées à l'issue de leur formation professionnelle initiale seront rémunérées à hauteur du traitement de base, et non plus à un échelon de départ.

Le coût de cette adaptation représente environ 0,2 pour cent de la masse salariale et sera financé au moyen des ressources affectées à la progression des traitements. Il est prévu de répartir la somme destinée à la progression individuelle des traitements au 1^{er} janvier 2026 (1,3 % de la masse salariale) de la manière suivante: 1,1 pour cent pour la progression individuelle des traitements du personnel cantonal au 1^{er} janvier 2026 ainsi que 0,2 pour cent pour la suppression des échelons de départ (également au 1^{er} janvier 2026) et pour la mise en application du nouveau système de rémunération au 1^{er} juillet 2026.

Hausse des allocations pour travail de nuit et de fin de semaine

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029, le Conseil-exécutif a décidé d'augmenter les allocations pour travail de nuit et de fin de semaine versées au personnel cantonal à partir du 1^{er} janvier 2026, pour les passer de CHF 6 à CHF 10 l'heure. Cet élément de rémunération compétitif a pour but de contrer la perte d'attrait des métiers comprenant des services de nuit et de fin de semaine, en particulier ceux de la police. Le coût global de l'augmentation de ces allocations se monte à CHF 6,4 millions par an.

2.6.2 Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'État

Aux termes des dispositions régissant la gestion des postes, les Directions et la Chancellerie d'État doivent disposer d'un effectif cible, qui correspond au nombre de postes autorisés. Elles le gèrent et le répartissent entre leurs offices comme bon leur semble, sachant que la somme des postes à durée indéterminée ne doit pas le dépasser. Les conseillers et conseillères d'État, le chancelier ou la chancelière d'État et la Direction de la magistrature peuvent toutefois, chacun pour sa sphère de compétence, autoriser des engagements à durée déterminée qui entraînent un dépassement de l'effectif cible de leur organisation. L'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'État est actualisé chaque année. Il varie en fonction des suppressions de poste et des nouveaux postes autorisés par le Conseil-exécutif lors du processus de planification.

Le tableau ci-après montre comment les effectifs cibles (exprimés en équivalents plein temps [EPT]) ont évolué entre 2025 et 2026. Pour une meilleure interprétation des chiffres, il indique aussi l'effectif réel à fin 2024.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31. 12. 2024	Effectif cible en EPT		Écart total	Écart entre 2025 et 2026 (en EPT)				
		2025	2026		dont financé, c.-à-d. sans incidence budgétaire	dont décidé par le Grand Conseil	dont non refinancé	dont motion financière 005-2023	dont réduction
CHA	83,2	82,5	89,4	+7,0	3,5	0,5	3,0	-0,04	0,0
DEEE ¹⁾	787,0	784,6	793,0	+8,4	2,8	0,0	6,0	-0,40	0,0
DSSI	201,8	196,2	196,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,11	0,0
DIJ ²⁾	911,7	908,8	914,3	+5,5	0,0	0,0	6,0	-0,46	0,0
DSE	4 046,5	4 202,1	4 214,6	+12,5	5,0	4,0	7,0	-2,09	-1,4
FIN	1 042,7	1 051,4	1 056,3	+5,0	5,5	0,0	0,0	-0,51	0,0
INC ²⁾	1 153,9	1 097,3	1 127,2	+29,9	1,9	0,0	28,6	-0,59	0,0
DTT	805,9	806,6	807,2	+0,6	0,0	0,0	1,0	-0,40	0,0
Total	9 032,7	9 129,4	9 198,2	+68,8	18,7	4,5	51,6	-4,60	-1,4

¹⁾ Sans les postes de l'Office de l'assurance-chômage.

²⁾ Sans les postes des institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse.

L'effectif cible total des Directions et de la Chancellerie d'État pour 2026 augmente en valeur nette de 68,8 EPT par rapport à 2025, pour s'établir à 9 198,2 EPT. Cette progression se décompose comme suit:

- Lors du processus de planification de 2025, le Conseil-exécutif a autorisé 74,8 EPT, dont 18,7 entièrement refinancés et qui n'ont donc aucune incidence sur les finances cantonales. Lors des débats budgétaires de 2022, le Grand Conseil avait adopté une déclaration de planification pour le PIMF 2024 à 2026, qui a durci la notion de poste refinancé. Depuis, un poste n'est refinancé qu'à

la condition que des revenus soient promis de manière contraignante, c'est-à-dire par un engagement contractuel (p. ex. contrat de mise à disposition de ressources entre les communes et la Police cantonale). Dans certains cas, le refinancement n'est pas entièrement assuré au sens où l'entend cette déclaration de planification. Voici quelques indications concernant les postes concernés:

- 4,5 EPT sont directement imputables à un arrêté du Grand Conseil ou à une déclaration de planification, auxquels s'ajoutent 51,6 autres EPT autorisés qui ne sont pas refinancés ou seulement partiellement.
- Par ailleurs, l'effectif cible de la Direction des finances a été relevé de 5 EPT en 2025 (motion financière 005–2023 CFin [Bichsel, Zollikofen]) pour assurer le projet ERP (étape 2). À l'échelon cantonal, il s'agissait toutefois d'une simple augmentation transitoire, puisqu'elle est compensée en 2026 avec les effectifs cibles des Directions, de la Chancellerie d'État et de la magistrature. Enfin, la Direction de la sécurité réduit ses effectifs de 1,4 EPT (moins de demande, les communes achetant moins de prestations à la Police cantonale).

Les 74,8 postes autorisés par le Conseil-exécutif dans le cadre du processus de planification de 2025 se répartissent comme suit:

- Sur les 7,0 postes créés à la Chancellerie d'État (CHA), 3,0 EPT sont destinés au développement et au fonctionnement d'un service d'archives numériques pour les communes (arrêté du Grand Conseil datant de sa session de printemps de 2025). Ces postes sont refinancés par les contributions des communes à partir de 2028. En outre, le chancelier du canton de Berne a été nommé secrétaire général du comité de la Conférence suisse des chancelliers d'État (CCE) au 1^{er} juillet 2025 et est chargé de constituer son équipe. Cela nécessite 0,5 EPT, également refinancé par les contributions des cantons. Par ailleurs, 3,0 EPT (non refinancés) doivent être créés pour remplir les missions en lien avec l'élargissement des compétences de la Chancellerie dans le domaine de la transition numérique. Enfin, la Chancellerie d'État ouvre 0,5 EPT pour accomplir les nouvelles tâches qui lui incombent en matière de transparence du financement des campagnes électorales et de votation en vertu de la modification de la loi sur les droits politiques (LPD; RSB 141.1) adoptée par le Grand Conseil.
- La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) crée 8,8 postes au total. Selon une analyse des ressources réalisée par un organisme externe, l'Inspection de la chasse (Office de l'agriculture et de la nature) a besoin de 6,0 EPT supplémentaires pour accomplir son mandat légal. Ces postes ne sont pas refinancés. L'Office de l'agriculture et de la nature se dote également d'un poste à plein temps supplémentaire pour assurer des activités de conseil dans le domaine de la protection et de l'entretien des biotopes d'importance nationale ou régionale. L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) crée 1,8 EPT: un poste à plein temps financé par des émoluments supplémentaires est destiné au contrôle des installations de combustion, dont la compétence a été transférée au canton à l'occasion de la modification de la loi sur la protection de l'air (LPAir; RSB 823.1); 0,8 EPT (refinancé) est destiné à assurer le bon fonctionnement de la plateforme cantonale de données énergétiques et climatiques ainsi que de l'application spécialisée utilisée pour l'exécution du programme cantonal d'encouragement.
- 6,0 EPT non refinancés sont créés à la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ). L'Office des affaires communales et de l'orga-

nisation du territoire pérennise à partir de 2026 0,8 EPT à durée déterminée, créé en 2022 pour le service de coordination pour les gens du voyage. En outre, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) se dotent de 5,2 EPT supplémentaires. Ces créations de poste constituent la seconde tranche d'une augmentation des effectifs décidée sur la base d'un rapport externe sur les ressources des APEA dans le canton de Berne, qui estimait que les APEA avaient besoin d'au moins 20,8 EPT supplémentaires pour accomplir leur mandat légal. 15,6 EPT ont déjà été autorisés lors du processus de planification de 2024.

- Sur les 16,0 EPT créés à la Direction de la sécurité (DSE), 7 sont destinés à la Police cantonale. Non refinancés, ceux-ci sont nécessaires en raison des nouvelles filières de formation (École de police bernoise à temps partiel et pour les sportives/sportifs et gestionnaire de police). L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires crée 2,0 EPT (refinancés) pour assurer le contrôle des abris et la planification de l'attribution des places, dont les communes ont transféré la compétence au canton, et 4,0 EPT (non refinancés) pour l'organisation et l'animation des séances d'information sur la sécurité, obligatoires depuis la révision de la loi cantonale sur la protection de la population. De même, l'Office de la circulation routière et de la navigation crée 3,0 EPT pour renforcer les capacités du service de contrôle des véhicules, afin qu'il puisse respecter l'intervalle entre les contrôles et rattraper les retards. Compte tenu des revenus supplémentaires qu'ils vont générer, ces postes sont considérés comme refinancés, bien que leur refinancement ne corresponde pas tout à fait à la définition qu'en donne la déclaration de planification du Grand Conseil.
- La Direction des finances (FIN) dote l'Administration des finances de 3,0 EPT supplémentaires pour créer et développer l'organisation opérationnelle suite à la mise en service de SAP à l'Université de Berne. Ces postes sont financés par l'Université de Berne. Par ailleurs, l'Intendance des impôts obtient 2,5 EPT supplémentaires justifiés par l'internalisation des estimatrices et estimateurs agricoles. L'augmentation des charges de personnel que cela génère est compensée par une réduction des charges de biens et services.
- Les 30,5 EPT supplémentaires dont a besoin la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) sont imputables à l'Office des services centralisés. La plupart (28,6 EPT) sont destinés à la gestion des traitements et à la gestion numérique. Ces postes, qui ne sont pas refinancés, sont nécessaires en raison de la croissance constante de la charge de travail induite par l'évolution démographique de ces dernières années. Le reste (1,9 EPT) est justifié par la reprise de l'exploitation informatique pour la BFF et la be-med, l'école professionnelle des métiers de l'assistance médicale à Berne. Ils sont refinancés, puisque le service sera à terme facturé par imputation interne et que les ressources financières de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle sont réduites du montant des coûts supplémentaires de l'Office des services centralisés. Toutefois, le service étant facturé en interne, et non à un tiers, le refinancement des postes concernés ne correspond pas tout à fait à la définition qu'en donne le Grand Conseil.
- À la Direction des travaux publics et des transports (DTT), un poste à plein temps est créé à l'Office des eaux et des déchets pour assurer les aménagements régionaux d'alimentation en eau publique. Ce poste, dédié notamment aux affaires relatives aux Fonds et aux procédures de sécurisation des conduites publiques, génère des revenus, de sorte qu'il est partiellement refinancé.

2.6.3 **Gestion des postes de la magistrature, du
Contrôle des finances, des Services parlemen-
taires et du Bureau pour la surveillance de la
protection des données**

Le Conseil-exécutif n’est pas compétent pour fixer les effectifs cibles des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS), du Contrôle des finances (CF), des Services parlementaires (PARL) et du Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD). Les effectifs cibles de ces organisations augmentent au total de 53,3 EPT.

Les autorités judiciaires et le Ministère public (JUS) envisagent de créer un total de 56,95 postes (dont 14,5 EPT à durée déterminée). Certains postes à durée déterminée arrivant à leur terme, elles projettent dans le même temps de supprimer 7,2 postes de leur effectif cible. Avec la réduction prévue par la motion financière 005–2023 (- 0,42 EPT), leur effectif devrait diminuer de 7,6 EPT. En net, la JUS crée donc 49,33 postes.

Du côté du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, 4,0 EPT supplémentaires sont envisagés, postes dont la création était déjà prévue pour 2025, mais que le Grand Conseil avait refusée lors de sa session d’hiver de 2024. Ces créations de poste se justifient par la reprise de tâches qui incombait aux communes. Leur coût est neutralisé par le biais de la compensation des charges « Nouvelle répartition des tâches » prévue par la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC).

Unité adminis- trative	Effectif réel en EPT au 31. 12. 2024	Effectif cible en EPT		
		2025	2026	Évolution 2025/2026
JUS	816,2	823,2	872,5	+49,3
CF	22,3	24,0	24,0	0,0
PARL	20,6	19,8	19,8	0,0
BPD	6,7	6,7	10,7	+4,0

2.7 Politique d'investissement

2.7.1 Contexte

Face aux perspectives de forte croissance des besoins d'investissement, le Conseil-exécutif a soumis une priorisation des besoins d'investissement cantonaux au Grand Conseil en vue des débats budgétaires de 2024 (session d'hiver). Après examen de ce rapport, le Grand Conseil a adopté plusieurs déclarations de planification à son sujet, dont voici un résumé.

- Le nouvel endettement contracté entre 2022 et 2031 pour financer les besoins d'investissement ne devra pas dépasser CHF 500 millions. Le Grand Conseil a ainsi entériné la décision qu'il avait arrêtée lors des débats budgétaires de 2021 après avoir examiné la priorisation des investissements dans le bâtiment. Le Conseil-exécutif s'était quant à lui prononcé en faveur d'un plafonnement du nouvel endettement à CHF 800 millions.
- Pour le cas où un dépassement du plafond de CHF 500 millions se profilerait, le Grand Conseil a en outre chargé le Conseil-exécutif de lui soumettre une nouvelle priorisation des investissements, au plus tard en 2027. À défaut, il lui a demandé de lancer ou poursuivre l'élaboration d'un projet de loi prévoyant l'aliénation de participations.
- Le Grand Conseil approuve les abandons et reports de projets de construction proposés par le Conseil-exécutif et a décidé de reporter encore d'autres projets. Parmi les projets reportés figurent notamment la construction d'une école de police (ajournée de 7 ans) et le centre de recherche et de formation en médecine basé sur le site de l'Hôpital de l'Île (ajourné de 3 ans). Le principal projet abandonné est celui du campus de formation à Berthoud.
- Concernant le projet «Centre de Justice et Police» à Reconvilier, le Grand Conseil a décidé, plutôt que de construire un nouveau bâtiment, de répartir les services de justice et police du Jura bernois entre Tavannes et Loveresse.
- Les contributions cantonales à la remise en état de la ligne de tram 6 entre la Effingerstrasse et Fischermätteli doivent être supprimées.

S'agissant du plafond du nouvel endettement évoqué plus haut, signalons que les valeurs indiquées (CHF 500 ou 800 mio) résultent d'un calcul théorique (cf. chap. 2.7.3), que le Conseil-exécutif a beaucoup relativisé : il a signalé qu'en présence de conditions propices (p. ex. distributions successives de bénéfice de la BNS, évolution conjoncturelle favorable), il était possible que les besoins d'investissement en forte croissance puissent être financés en augmentant nettement moins l'endettement, voire intégralement par des fonds propres.

2.7.2 Plan d'investissement intégré 2026 à 2035

Le plan d'investissement intégré (PII), qui est actualisé chaque année dans le cadre du processus de planification, répertorie les projets d'investissement des dix prochaines années.

Publication du PII

Le PII est publié sur le site de la Direction des finances du canton de Berne à l'adresse www.be.ch/fin > Budget et plan intégré mission-financement.

Il est également accessible sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne : www.finanzviz.apps.be.ch > Compte des investissements > bouton de commande «i».

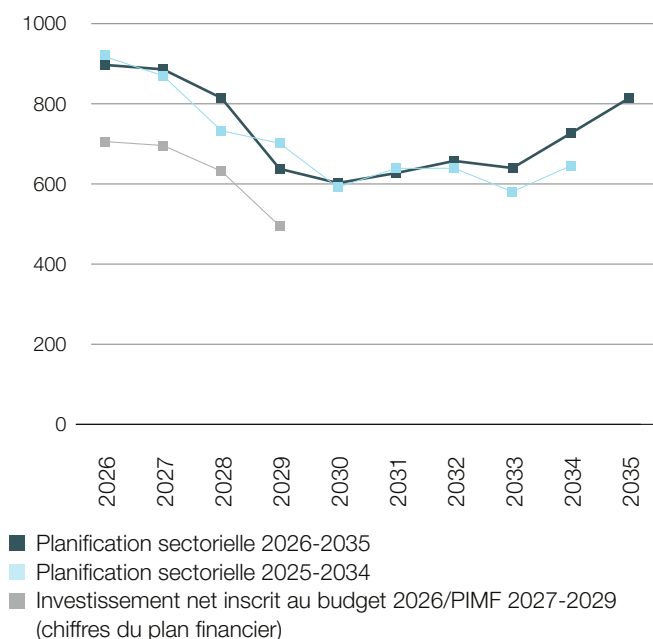
Pour tenir compte du plafonnement du nouvel endettement, que le Grand Conseil a fixé à CHF 500 millions pour la période allant de 2022 à 2031, le Conseil-exécutif a demandé aux Directions et à la Chancellerie d'État de veiller, lors du processus de planification, à ce que tout besoin supplémentaire inscrit au PII soit compensé sur la période de planification actuelle. Il les a également chargées de lui soumettre les projets impossibles à compenser dont le montant dépasse un certain montant (bâtiment : nouveaux projets d'un montant supérieur ou égal à CHF 10 mio et modifications de projet d'un montant supérieur ou égal à CHF 5 mio ; autres domaines : nouveaux projets d'un montant supérieur ou égal à CHF 1 mio et modifications de projet d'un montant supérieur ou égal à CHF 0,5 mio). Il a ainsi manifesté sa détermination à planifier les investissements de manière restrictive.

Le graphique ci-après retrace l'évolution du volume des investissements entre le PII 2025-2034 et le PII 2026-2035. Les principaux écarts sont les suivants :

- Selon la précédente planification, les besoins atteignaient un pic en 2026 (près de CHF 920 mio) et 2027 (quelque CHF 870 mio), puis reculaient les années suivantes avant de se stabiliser autour de CHF 600 millions à partir de 2033.
- La planification actualisée confirme le pic en 2026 (près de CHF 900 mio) et 2027 (quelque CHF 890 mio) et le recul les années suivantes, mais table sur une forte augmentation à partir de 2034, qui devrait porter les besoins à près de CHF 800 millions en 2035.
- Par rapport à la planification précédente, les besoins augmentent donc de près de CHF 80 millions en 2028. Par contre, ils reculent de quelque CHF 60 millions en 2029.

Graphique 1 : évolution des planifications sectorielles (financements spéciaux compris)

en millions CHF



Les écarts entre les deux planifications s'expliquent en particulier par la prise en compte des besoins supplémentaires suivants dans le PII 2026 à 2035 :

- Augmentations de capital dans le domaine de la psychiatrie : des augmentations de capital d'un montant de CHF 50 millions ont été inscrites pour 2027 au PII actualisé pour les projets de fusion entre les SPU SA et le CPM SA ainsi que de réorganisation des soins psychiatriques dans la région Bienne-Seeland-Jura bernois.
- Mise en œuvre du plan directeur de l'Office de l'exécution judiciaire : le PII tient compte du coût des équipements fonctionnels des établissements pénitentiaires et des prisons régionales à prévoir pour les années 2035 à 2037. Cela représente un coût total supplémentaire de près de CHF 24 millions par rapport à la précédente planification.
- GIBB, école professionnelle de Berne : le PII tient compte de trois nouveaux projets du domaine du bâtiment pour la GIBB : 1. Remise en état du bâtiment situé au 1 Lorrainestrasse (coût total de CHF 40 mio à partir de 2030) ; 2. Rénovation cyclique globale ou remplacement du bâtiment situé au 1^e Lorrainestrasse (coût total de CHF 19 mio à partir de 2029) ; 3. Projet de salle de sport au 31 Lorrainestrasse (coût total de CHF 31 mio à partir de 2029).
- Mise en œuvre de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORMA : un coût total de CHF 120 millions a été intégré à partir de 2029 au PII sur la base des mesures qui ressortent de la stratégie d'utilisation INFORAMA, que le Grand Conseil a adoptée en 2025 (session de printemps).
- Besoins de locaux au degré secondaire II : en raison de l'évolution démographique, une forte hausse du nombre d'élèves est attendue ces prochaines années dans l'ensemble du canton de Berne. Des coûts supplémentaires ont donc dû être inscrits au PII pour l'ensemble des régions : Bienne-Seeland (coût total de

CHF 25 mio), Berne-Mittelland (CHF 177 mio), Thoun-Oberland (CHF 30 mio), Emmental-Haute-Argovie (CHF 55 mio). Ils concernent essentiellement des années postérieures à la période de plafonnement du nouvel endettement à CHF 500 millions (2022 à 2031).

- Rénovation et construction au Gymnase de la Bremgartenstrasse à Berne : le coût global a été relevé de CHF 148 à CHF 172,5 millions pour tenir compte du crédit de réalisation, que le Grand Conseil a adopté en 2025 (session de printemps).

L'actualisation de la planification des projets suivants est également à l'origine d'un ajustement des besoins prévus pour les différentes années du PII : bâtiments pour les campus de la BFH à Bienne et Berne, Centre de police de Berne à Niederwangen, construction pour le centre de recherche sur le site de l'hôpital de l'Île, affectation alternative de l'hôpital vétérinaire, construction pour l'Office de la circulation routière et de la navigation à Münschenbuchsee, projet de nouveau site principal de la Direction de l'instruction publique et de la culture.

La planification sectorielle reportée dans le PII porte sur plus de 300 projets, si bien que les besoins d'investissement annuels peuvent considérablement évoluer. Les résultats du PII par Direction sont présentés à l'annexe 8.

2.7.3 Nouvel endettement de 2022 à 2031

Suite à la décision du Grand Conseil de plafonner à CHF 500 millions le nouvel endettement autorisé de 2022 à 2031 pour financer les besoins d'investissement, le Conseil-exécutif a depuis systématiquement estimé ce nouvel endettement par calcul théorique. Comme évoqué plus haut, il a toutefois fallu relativiser ce calcul, car il se fonde sur de nombreuses hypothèses incertaines. Le Conseil-exécutif expose ci-après comment ce nouvel endettement théorique est calculé, puis le compare aux soldes de financement des exercices clos et à ceux prévus au budget et au PIMF.

Calcul théorique du nouvel endettement de 2022 à 2031

Compte tenu du PII actualisé, le nouvel endettement théorique de la période 2022 à 2031 s'élève à près de CHF 720 millions. Les postulats de base, inchangés par rapport aux années précédentes, sont les suivants :

- Le calcul postule que les projets figurant dans le plan d'investissement ne pourront pas tous être réalisés comme prévu. Pour en tenir compte, un écart de planification de 15 pour cent est déduit sur la décennie 2026 à 2031. Pour la planification quadriennale (budget/PIMF), l'écart de planification appliqué est par contre de 30 pour cent (cf. chap. 2.7.5), ce qui s'est jusqu'à présent toujours révélé adapté. Mais on considère que si ce pourcentage est légitime dans une approche à court ou moyen terme, il est trop élevé pour une planification à plus long terme.
- Le calcul tient compte des investissements réalisés au cours des exercices 2022 à 2024 et de ceux qui étaient prévus au budget 2025.
- Il admet en outre que les besoins d'investissement ordinaires, fixés par convention à CHF 450 millions par an, pourront et devront être financés sans augmenter la dette et que s'ils sont su-

périeurs à CHF 450 millions, le surplus devra être financé par des Fonds ou un nouvel endettement. Mais en pratique, tout dépendra du solde que dégagera chaque année le compte de résultats, qui, selon le cas, peut nécessiter de creuser la dette pour réaliser moins d'investissements que prévu ou, inversement, permettre d'en réaliser davantage sans s'endetter pour autant.

Ce calcul établit un nouvel endettement théorique de près de CHF 590 millions de 2022 à 2029 et de quelque CHF 720 millions sur toute la période déterminante, soit de 2022 à 2031.

Nouvel endettement théorique et évolution du solde de financement de 2022 à 2031

en millions CHF	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Total 2022 à 2024	15 % d'écart de planification (hypo- thèse admise pour le calcul théorique)					Total 2022 à 2029	15 % d'écart de planifi- cation		Total 2022 à 2031
					Budget 2025	Budget 2026	PIMF 2027	PIMF 2028	PIMF 2029		Plan 2030	Plan 2031	
Investissement net (hors financements spéciaux)	-342	-470	-473	-1 285	-584	-764	-755	-691	-538	-4 617	-507	-530	-5 655
Besoins d'investissement ordinaires	-450	-450	-450	-1 350	-450	-450	-450	-450	-450	-3 600	-450	-450	-4 500
Besoins d'investissement extraordinaires	108	-20	-23	65	-134	-314	-305	-241	-88	-1 017	-57	-80	-1 155
Dissolutions de Fonds éche- lonnées	0	-20	-23	-43	-134	-230	-22	0	0	-430	0	0	-430
Prélèvements sur Fonds réaménagement réseau routier	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	-1	-2	-5	-8
Nouvel endettement théorique	108	0	0	108	0	-83	-283	-241	-87	-587	-55	-76	-717
Solde de financement	327	-163	-158	6	-13	10	-42	18	228	207	-55	-76	77

Nouvel endettement ou désendettement selon solde de financement

La dernière ligne du tableau ci-avant indique le solde de financement des comptes de 2022 à 2024 et celui qui est prévu aux budgets 2025 et 2026 ainsi qu'au PIMF 2027 à 2029. Le nouvel endettement indiqué pour les années 2030 et 2031, dont les soldes de financement ne sont pas prévus dans la planification financière, est celui qui est établi par calcul théorique. Sur cette base, la dette diminue de CHF 6 millions entre 2022 et 2024, de CHF 207 millions au total entre 2022 et 2029 et de CHF 77 millions sur l'ensemble de la planification décennale (2022 à 2031).

Les soldes de financement des comptes clos et des années de la planification appellent quelques remarques.

- Comptes 2022 à 2024: ces années montrent clairement que l'évolution de la dette ne dépend pas uniquement du niveau d'investissement. En 2022, la dette a en effet reculé de CHF 327 millions alors que CHF 342 millions d'investissement ont été réalisés. Inversement, la dette s'est creusée en 2023 et 2024 de près CHF 160 millions chaque année, alors que les besoins d'investissement ont entièrement été financés par des dissolutions de Fonds. Ce n'est pas l'activité d'investissement mais l'évolution

du compte de résultats (surtout l'absence de distribution de bénéfice de la BNS) qui est à l'origine du nouvel endettement de ces années-là.

- Budget 2026/PIMF 2027-2029: alors que la dette se creuse chaque année sur l'ensemble de la période selon le calcul théorique du nouvel endettement, la présente planification table sur des excédents de financement sauf en 2028. Ces différences entre calcul théorique du nouvel endettement et solde de financement s'expliquent premièrement par les différents écarts de planification appliqués: pour mémoire, l'écart de planification appliqué pour le budget et le PIMF est de 30 pour cent, contre 15 pour cent pour le calcul théorique du nouvel endettement. Autrement dit, les montants inscrits au budget et au PIMF en couverture des besoins d'investissement sont inférieurs à ceux dont tient compte le calcul théorique du nouvel endettement. Deuxièmement, le solde de financement est établi à partir des hypothèses sur la base desquelles est estimé le compte de résultats. Sur ce point, le Conseil-exécutif renvoie aux opportunités et risques qui sous-tendent la planification, comme les distributions de bénéfice de la BNS inscrites au PIMF 2027 à 2029 (cf. chap. 3). L'évolution de la dette ressortant du solde de financement peut rapidement changer si l'une ou l'autre de ces hypothèses doit être ajustée.

Conclusions sur le nouvel endettement des années 2022 à 2031

Aux yeux du Conseil-exécutif, il y a encore de réelles chances de pouvoir financer les forts besoins d'investissement de ces prochaines années moyennant un nouvel endettement substantiellement inférieur à CHF 500 millions, voire sans creuser la dette du tout. Tout dépendra de l'évolution des besoins d'investissement, mais aussi des ressources que dégagera le compte de résultats chaque année. Compte tenu du temps restant jusqu'en 2031, ces données restent très incertaines.

2.7.4 Examen d'autres moyens de piloter et de financer les besoins d'investissement

Lorsqu'il a priorisé les besoins d'investissement cantonaux en 2024, le Conseil-exécutif a aussi réfléchi au pilotage et au financement des investissements. Il avait conclu qu'il fallait rechercher d'autres solutions, en particulier pour les investissements dans des bâtiments destinés aux hautes écoles cantonales.

Un rapport d'expertise a recensé diverses méthodes d'optimisation du pilotage et du financement des investissements. Elles ont été soumises au printemps 2025 au Conseil-exécutif, qui a décidé d'en appliquer certaines. La méthode de pilotage des investissements comporte plusieurs niveaux :

- Conditions encadrant le pilotage
- Pilotage par le Conseil-exécutif
- Pilotage par le Grand Conseil
- Pilotage dans le domaine des hautes écoles

Des méthodes de financement des investissements seront appliquées dans le domaine des hautes écoles. Le Conseil-exécutif a également décidé d'examiner les besoins d'investissement « ordinaires » qu'il est possible de financer à long terme. Il a prévu de s'en occuper au 4^e trimestre 2025.

2.7.5 Investissement net de 2026 à 2029

Lors du processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif avait décidé que la planification financière devait tenir compte des ressources prévues au PII (c.-à-d. dans la planification sectorielle) en les sous-évaluant de 30 pour cent. Cela signifie que la somme des projets d'investissement de la planification sectorielle dépasse les ressources financières inscrites au budget et au PIMF. Les planifications sectorielles sont régulièrement ajustées pour des raisons les plus diverses, comme des recours ou des difficultés de construction. C'est pourquoi le montant de l'investissement net inscrit au budget et au PIMF est systématiquement inférieur à la somme des coûts de projet prévus chaque année dans le PII. Cette méthode permet d'éviter que des projets importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers sont en principe disponibles. Elle permet également d'améliorer la précision du compte des investissements budgété.

Le Conseil-exécutif a à nouveau maintenu cette approche et l'écart de planification sectorielle de 30 pour cent lors du processus de planification de 2025.

Cependant, aucun écart de planification n'est appliqué pour les investissements suivants :

- investissements couverts par des financements spéciaux,

- investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (réaménagement du réseau routier Aarwangen et Emmentalwärts),
- inscription à l'actif de droits de superficie,
- contribution de restructuration versée au Centre hospitalier de Bienne SA,
- prêt aux sociétés SPU SA et SRO SA,
- augmentations de capital dans le domaine de la psychiatrie,
- nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne (NFFS).

Le graphique 1 plus haut indique l'investissement net correspondant inscrit au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029. Les tableaux ci-après montrent son évolution par rapport à la planification précédente.

Vous trouverez d'autres informations sur l'investissement net au chapitre 4.5.

Investissement net ordinaire (financements spéciaux exclus)

L'investissement net ordinaire (hors financements spéciaux) est relativement stable en 2027 et 2028 par rapport à son chiffrage dans la planification précédente. L'écart est de CHF + 60 millions pour 2028 et de CHF - 75 millions pour 2029 (par rapport à 2028 dans la précédente planification).

en millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	697	661	551	¹⁾ 551
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	680	673	611	476
Écart par rapport à la planification précédente	-17	12	60	-75

¹⁾ Reprise du solde de 2028

Investissement net couvert par des financements spéciaux

L'investissement net couvert par des financements spéciaux est relativement stable par rapport à la précédente planification.

En millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	25	22	17	¹⁾ 17
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	26	23	21	19
Écart par rapport à la planification précédente	1	1	4	2

¹⁾ Reprise du solde de 2028

Total investissement net (financements spéciaux compris)

Les écarts constatés pour l'investissement net total et pour l'investissement ordinaire (c'est-à-dire hors financements spéciaux) par rapport à la planification précédente sont comparables.

Pour 2027 et 2028, les besoins sont relativement constants par rapport au chiffrage correspondant de la précédente planification. L'écart est de CHF + 64 millions pour 2028 et de CHF - 73 millions pour 2029 (par rapport à 2028 dans la précédente planification).

en millions CHF	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux compris)	722	683	568	¹⁾ 568
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux compris)	706	696	632	495
Écart par rapport à la planification précédente	-16	12	64	-73

¹⁾ Reprise du solde de 2028

2.8 Autres facteurs influant sur la planification 2026 à 2029

2.8.1 Traitement des déclarations de planification adoptées pour le PIMF 2026 à 2028

En 2024, lors de sa session d'hiver, le Grand Conseil a adopté plusieurs déclarations de planification concernant le PIMF 2026 à 2028. Voici comment le Conseil-exécutif les a mises en œuvre dans le cadre du processus de planification de 2025 :

- PVL (Vögeli, Frauenkappelen)

Agriculture (GP 4.7.5) :

Le solde du groupe de produits est réduit de 128 francs. La création d'un poste au sein de l'OAN (domaine de la lutte contre les néobiotes) est abandonnée.

Mise en œuvre :

Cette déclaration de planification a été mise en œuvre.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal)

Environnement et énergie (GP 4.7.7) :

Le solde est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste est abandonnée.

Mise en œuvre :

Cette déclaration de planification a été mise en œuvre.

- Michel (UDC, Schattenhalb), Zimmerli (PLR, Berne), Gasser (PVL, Ostermundigen) :

Le Conseil-exécutif vérifie la pertinence des indemnités pour :

- les formations postgrades des médecins dans des spécialisations qui ne sont pas sous-dotées,
- les formations postgrades dans des régions sous-dotées ou dans des spécialisations médicales sous-représentées,
- les formations postgrades en pharmacie,
- les indemnités des prestations ambulatoires fournies par les deux cliniques pédiatriques du canton de Berne.

Il veille le cas échéant à une meilleure couverture des coûts des indemnités en 2025 déjà ainsi que pour les années suivantes, prend les décisions nécessaires ou les prépare et rend compte au Grand Conseil, sous une forme appropriée, des mesures mises en œuvre.

Mise en œuvre :

Pour pouvoir répondre à cette déclaration de planification, le Conseil-exécutif a demandé au Grand Conseil d'autoriser des crédits complémentaires pour les autorisations de dépenses et des crédits supplémentaires pour le groupe de produits Santé publique. Le Grand Conseil a pris les arrêtés correspondants en 2025, lors de sa session d'été. La planification tient compte de ces ressources supplémentaires à compter de 2026.

Il est prévu que le Conseil-exécutif adopte les adaptations nécessaires des bases légales (ordonnance du 23. 10. 2013 sur les soins hospitaliers [OSH; RSB 812.112]) lors de sa séance du 15 octobre 2025. Ces nouvelles dispositions seront rétroactives au 1^{er} janvier 2025.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal)

Police cantonale (GP 7.7.2) :

Avant d'augmenter les effectifs du corps de police, il convient de consulter les conclusions approfondies de l'analyse comparative 2024 du champ d'activité « Police ».

Mise en œuvre :

Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport rendant compte des conclusions de l'analyse comparative de 2024 lors de sa session d'été de 2025. À l'issue des analyses approfondies des trois champs d'activité qu'elle pointait, le Conseil-exécutif a estimé qu'il n'y avait pas lieu de prendre des mesures dans le champ d'activité Police.

Le rapport de base relatif au renforcement des effectifs du corps sera actualisé en 2026, au moment du bilan intermédiaire, et il est prévu que le Grand Conseil en prenne connaissance en 2027, lors de sa session d'été. Ce rapport indiquera les modalités de poursuite du renforcement des effectifs du corps. Cette déclaration de planification a été mise en œuvre.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal)

Circulation routière et navigation (GP 7.7.3) :

Il convient d'allouer les ressources en personnel supplémentaires en priorité aux examens de conduite.

Mise en œuvre :

L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) entend répondre à la demande d'examens de conduite du mieux possible et en fonction des besoins. Les centres d'expertises et d'examens surveillent constamment les créneaux disponibles et les adaptent à la demande régionale. L'objectif est de proposer une date d'examen aux auto-écoles dans un délai maximal de 15 à 30 jours.

Les expertes et experts de la circulation nouvellement engagés suivent une formation complète d'une durée d'un an et demi à deux ans, organisée à la fois en interne et en externe. Ils ne sont pleinement opérationnels pour les contrôles de véhicules et les examens de conduite qu'à l'issue de cette formation.

Les trois nouveaux postes d'expertes et experts de la circulation permettent d'améliorer l'adéquation des capacités de contrôle aux besoins, en particulier concernant les examens de conduite. Ces ressources supplémentaires peuvent être employées précisément là où la demande est la plus forte. Elles sont en priorité affectées aux examens de conduite attendus ; les capacités restantes sont utilisées pour les contrôles de véhicules, domaine dans lequel les retards s'accumulent de plus en plus. Pour améliorer durablement la situation, l'OCRN n'a d'autre choix que de créer des postes supplémentaires.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal)

Impôts et prestations de services (PG 8.7.4) :

Il convient de mettre en œuvre les allègements fiscaux (par rapport au PIMF 2026) et de rééquilibrer la progressivité de l'impôt à hauteur de 130 millions de francs.

Le PIMF 2027 prévoit l'allègement fiscal suivant :

- 70 millions pour le rééquilibrage de la progressivité (passe par la révision de la loi sur les impôts)
- 60 millions pour des baisses de quotité d'impôt supplémentaires

Le PIMF 2028 prévoit l'allègement fiscal suivant :

- 130 millions pour le rééquilibrage de la progressivité (passe par la révision de la loi sur les impôts)
- au moins 120 millions pour des baisses de quotité d'impôt supplémentaires

Mise en œuvre :

La mise en œuvre de cette déclaration de planification est exposée de manière détaillée au chapitre 2.5 (Politique fiscale).

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal)
Enseignement supérieur (GP 9.7.4):

Les hautes écoles bernoises (Université de Berne, PHBern, Haute école spécialisée bernoise BFH) appliquent par principe des taxes trois fois plus élevées pour les étudiantes et étudiants ayant effectué leur scolarité à l'étranger, c'est-à-dire qui n'ont pas obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en Suisse (modèle EPF).

Mise en œuvre:

Le Conseil-exécutif prévoit d'adapter les ordonnances sur les hautes écoles, afin de tripler le montant de l'actuelle surtaxe de l'émolument semestriel dont doivent s'acquitter les étudiantes et étudiants ayant effectué leur scolarité à l'étranger, qui passera alors de CHF 200 actuellement à CHF 600. Avec l'augmentation générale des émoluments semestriels, les étudiantes et étudiants étrangers paieront donc CHF 1 450 par trimestre à partir de l'année académique 2026/2027 au lieu de CHF 950 actuellement. Comme le Conseil-exécutif l'a indiqué dans sa réponse à l'interpellation 103-2024, la proportion d'étudiantes et étudiants étrangers au sein des hautes écoles bernoises n'a pas augmenté ces dernières années, contrairement à l'évolution observée dans les EPF: elle a légèrement reculé à l'Université (5 %) et à la PHBern (2 %) et est restée stable à la BFH (10 %). Un émolument semestriel de l'ordre de CHF 2 550 serait dissuasif et n'augmenterait qu'à la marge les recettes, sans compter que les étudiantes et étudiants internationaux seraient alors davantage sélectionnés en fonction de leur situation financière que de leur potentiel académique. On sait par expérience qu'un certain pourcentage d'étudiantes et étudiants internationaux de bon niveau dans les filières d'enseignement supérieur contribue à élever le niveau des étudiantes et étudiants qui ont obtenu leur diplôme d'enseignement secondaire en Suisse.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal)
Enseignement supérieur (GP 9.7.4):

Les hautes écoles bernoises (Université de Berne, PHBern, Haute école spécialisée bernoise BFH) augmentent les taxes universitaires pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants selon le principe « qui consomme, paye », de manière à solliciter de leur part une contribution raisonnable aux coûts croissants de ces institutions.

Mise en œuvre:

Le Conseil-exécutif prévoit d'adapter les ordonnances sur les hautes écoles afin d'augmenter les émoluments semestriels de l'Université et de la BFH, pour les passer de CHF 750 actuellement à CHF 850, un montant comparable à celui des autres universités et hautes écoles spécialisées. Les hautes écoles pédagogiques pratiquent généralement des émoluments semestriels légèrement inférieurs à ceux des autres types de haute école, car elles ne proposent en général pas de filières techniques ni en sciences naturelles, dont l'enseignement nécessite des infrastructures plus onéreuses, comme des laboratoires, etc. Si l'émolument semestriel de la PHBern et de la filière de formation, financée par le canton, de l'institut d'enseignement pédagogique privé NMS Bern était porté au même niveau que celui de l'Université de Berne et de la BFH, ces établissements de formation des enseignantes et enseignants deviendraient les plus onéreux de toute la Suisse. Ce serait malvenu dans le contexte actuel de manque persistant de personnel enseignant et compte tenu du travail que fournissent les étudiantes et étudiants des écoles pédagogiques dans les écoles. En conséquence, le Conseil-exécutif renonce à augmenter l'émolument semestriel de la PHBern et de l'institut d'enseignement pédagogique NMS.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal)
Culture (GP 9.7.5):

Musée des Beaux-Arts de Berne: il convient que les coûts et leur évolution soient présentés pour le projet dans son ensemble, avec indication des différents postes (en particulier construction d'un bâtiment de remplacement, réfection du bâtiment Stettler) et, si possible, limités dans le PII en partant d'une valeur de 40 millions de francs (comme dans le PII 2021). La part de renchérissement financé par le canton doit être proportionnelle à la contribution cantonale au projet global. Des projets alternatifs moins onéreux ainsi que le calcul des coûts devront être examinés et présentés de manière claire et indépendante d'ici les délibérations et la prise de décision.

Mise en œuvre:

Intitulé «Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne – rénovation et construction d'un bâtiment de remplacement. Contribution cantonale à l'étude de projet», le rapport relatif à l'ACE 388/2025 du 23 avril 2025 présente le projet lauréat «Eiger» ainsi que les deux variantes «Rénovation» et «Rénovation+» en comparant leur coût, leur plan de financement et leurs avantages et inconvénients pour l'utilisation et l'exploitation. De mai 2023 à juillet 2024, le cabinet d'étude Büro für Bauökonomie a estimé le coût approximatif de ces différents projets sur la base des dossiers remis dans le cadre du concours. Les deux variantes («Rénovation» et «Rénovation+») ne bénéficient pas des financements privés acquis avec le projet lauréat «Eiger». La comparaison des variantes montre que le canton de Berne pourra réaliser un projet global nettement plus attractif à l'aide de ces fonds privés. Le Conseil-exécutif est convaincu que la réalisation du projet lauréat «Eiger» apporte, de loin, la plus grande utilité par franc investi et que c'est l'unique moyen de façonner un musée des Beaux-Arts d'avenir.

Jusqu'à présent, le projet «Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne» n'était pas entièrement inscrit au plan d'investissement intégré (PII). Une partie, soit CHF 40 millions, avait été portée au PII 2021 à 2030, et ce, sur la base du chiffrage de l'étude de faisabilité de 2019 (hors renchérissement). Ce montant ne comprenait pas le coût de rénovation du bâtiment Stettler. Le coût inscrit au PII 2025 à 2034 pour le projet «Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne» (rénovation du bâtiment Stettler, construction d'un bâtiment de remplacement, Hodlerstrasse 6) s'élève à CHF 81,057 millions.

En sa qualité de maîtresse d'ouvrage, la Fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne (de droit privé) s'est engagée à prendre sa part dans la réalisation du projet de rénovation et de construction «Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne» et entend y injecter CHF 52 millions de fonds privés, ce qui représente plus d'un tiers du coût global prévu jusqu'en 2033 (CHF 147 mio). Les ressources promises par des fondations, entreprises, sponsors et mécènes privés valent exclusivement pour la variante «Eiger». Ce sont des contributions fixes qui ne tiennent pas compte du renchérissement.

Lors de sa séance du 23 avril 2025, le Conseil-exécutif a approuvé le crédit d'étude de projet, d'un montant de CHF 15,7 millions, et plafonné, par arrêté, le coût du projet «Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne» à CHF 81,057 millions.

En sa qualité de maître d'ouvrage, le Musée des Beaux-Arts de Berne a la responsabilité de compenser les augmentations de prix, comme l'inflation, selon le principe du «Design-to-Cost»,

critère essentiel, et d'adapter le projet de construction aux ressources à disposition.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal)
Services centralisés (PG 9.7.6):
Le solde est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste est abandonnée.

Mise en œuvre:

De nouvelles tâches incombent au canton suite à la suppression de l'assurance d'indemnités journalières pour maladie (IJM). Jusque-là, la compagnie d'assurance SWICA employait 4,0 EPT pour gérer les IJM du corps enseignant. Pour reprendre cette activité, l'INC a autorisé la création de 3,0 EPT à durée déterminée destinés à la Section du personnel (SPe). En adoptant le budget 2025, le Grand Conseil en a transformé une partie (1,5 EPT) en postes à durée indéterminée et maintenu l'autre (1,5 EPT) à durée déterminée pendant un an. Le solde a été réduit de CHF 187 500 dans le cadre de la planification du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028, à l'étape de la variante de planification III. Il est toutefois impossible de renoncer au 1,5 EPT à durée déterminée, car l'employeur ne pourrait alors pas assurer d'importantes tâches qui lui incombent en vertu de son devoir d'assistance. Les membres du corps enseignant n'auraient plus personne à qui s'adresser en cas de maladie ou d'accident graves. Il n'y aurait plus non plus de personnel pour coordonner avec l'AI des mesures de reconversion professionnelle et de réintégration pour les personnes susceptibles d'intégrer un autre marché du travail. Les postes à durée déterminée représentant 1,5 EPT ne peuvent pas être supprimés. En conséquence, le Conseil-exécutif propose de les transformer en postes à durée indéterminée dans le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal)
gestion immobilière (GP 10.7.5):
En matière d'utilisation des locaux existants et neufs, des mesures ciblées doivent permettre de gagner encore davantage en efficacité. Parmi ces mesures, l'analyse de l'attribution des locaux, une meilleure coordination entre les Directions et l'introduction d'instruments de pilotage ciblé de l'efficacité en matière de surfaces sont particulièrement importantes. Il convient d'exposer au Grand Conseil comment il est possible de réaliser des économies supplémentaires en optimisant l'utilisation des locaux et en recourant aux instruments de pilotage.

Mise en œuvre:

Pour piloter le coût du parc immobilier en rationalisant son utilisation, il faut connaître son taux d'occupation. Bien que ce ne soit pas encore tout à fait le cas aujourd'hui, il serait possible de l'établir sans charge financière et administrative significative. Il est donc prévu de demander aux utilisatrices et utilisateurs de déterminer le taux d'occupation de leurs locaux en le mesurant en permanence. Le Conseil-exécutif prévoit de discuter de ce sujet au second semestre.

S'agissant des bureaux purement administratifs, l'actuelle norme cantonale régissant les surfaces de bureau constitue d'ores et déjà un moyen simple et pratique, autorisé par le Conseil-exécutif, de rationaliser et de piloter l'utilisation des locaux.

- Commission de justice, Kocher Hirt (PS, Worben):
Pour les postes qu'elle demandera à l'avenir, la Direction administrative de la magistrature produira une perspective globale, tenant compte du fait que la création de postes dans une autorité judiciaire (p. ex. Ministère public) implique également de créer des nouveaux postes dans d'autres autorités judiciaires (en particulier au sein des autorités de recours JCP). Elle fournira des informations aussi concrètes que possible sur les postes supplémentaires susceptibles d'être créés dans d'autres autorités judiciaires, et ce dès la demande de postes de l'autorité judiciaire concernée.

Mise en œuvre (position de la JUS):

S'agissant des postes demandés pour 2026 et les années suivantes, la Direction administrative de la magistrature a mis en œuvre la déclaration de planification dans une approche globale, qu'elle a exposée dans un document («Gesamtperspektive bezüglich Stellenbegehren JUS 2026 (Umsetzung Planungs-erklärung 16.1 im Rahmen der Haushaltsdebatte 2024)»; n'existe qu'en allemand).

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal):
Il convient de consacrer au rapport relatif à l'analyse comparative un point à part entière de l'ordre du jour de l'une des prochaines sessions du Grand Conseil.

Mise en œuvre:

Le Conseil-exécutif a rendu compte de l'analyse comparative dans un rapport spécifique, qu'il a soumis au Grand Conseil pour qu'il l'examine lors sa session d'été de 2025. Le Grand Conseil en a pris connaissance le 12 juin 2025, par 106 voix contre 30 (et 6 abstentions).

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal):
Il convient de consacrer au rapport relatif à l'analyse de marge de manœuvre un point à part entière de l'ordre du jour de l'une des prochaines sessions du Grand Conseil.

Mise en œuvre:

Le Conseil-exécutif a rendu compte de l'analyse de marge de manœuvre dans un rapport spécifique, qu'il a soumis au Grand Conseil pour qu'il l'examine lors de sa session d'été 2025. Le Grand Conseil en a pris connaissance le 12 juin 2025, par 99 voix contre 41 (et 6 abstentions).

2.8.2 Traitement des déclarations de planification adoptées pour la priorisation des besoins d'investissement

Lors de sa session d'hiver de 2024, parallèlement au budget 2025 et au PIMF 2026-2028, le Grand Conseil a examiné la priorisation des besoins d'investissement établie par le Conseil-exécutif. Le Conseil-exécutif rend compte ci-après des déclarations de planification que le Grand Conseil a adoptées à cet égard.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal):
Le nouvel endettement autorisé sur la base des besoins d'investissement supplémentaires admis reste fixé à 500 millions de francs pour la période 2022 à 2031.

Mise en œuvre:

Lors du processus de planification, le Conseil-exécutif a demandé aux Directions et à la Chancellerie d'État de veiller à ce que tout besoin supplémentaire inscrit au PII soit compensé sur la période de planification actuelle, afin de respecter le plafonnement du

nouvel endettement à CHF 500 millions entre 2022 et 2031 décidé par le Grand Conseil. Il les a également chargées de lui soumettre les projets d'un certain montant plancher impossibles à compenser (bâtiment: nouveaux projets d'un montant supérieur ou égal à CHF 10 mio et modifications de projet d'un montant inférieur ou égal à CHF 5 mio; autres domaines: nouveaux projets d'un montant supérieur ou égal à CHF 1 mio et modifications de projet d'un montant supérieur ou égal à CHF 0,5 mio). Il a ainsi manifesté sa détermination de planifier les investissements de manière restrictive (cf. aussi chap. 2.7).

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal): Approbation des propositions supplémentaires du Conseil-exécutif relatives à des reports (Rapport sur la priorisation, colonne en jaune du tableau p. 23) selon la variante 1.

Mise en œuvre:

Les projets de construction concernés inscrits au PII 2026-2035 ont été reportés conformément à la variante 1 présentée dans le Rapport sur la priorisation des besoins d'investissement.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal): Il convient de renoncer à la réduction du programme d'entretien annuel (PEA).

Mise en œuvre:

Le Conseil-exécutif a mis en œuvre cette déclaration de planification et n'a donc pas diminué les ressources affectées au programme d'entretien annuel.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal): Concrètement, si un nouvel endettement supérieur à 500 millions est envisagé, le Conseil-exécutif devra soumettre au Grand Conseil des projets visant à respecter le plafond de 500 millions de francs (délai: au plus tard fin 2027).
 - a) Priorisation d'investissement alternative
 - b) S'il ne procède pas à une nouvelle priorisation, le CE devra, en guise d'alternative, soumettre une nouvelle analyse ou poursuivre une analyse existante pour permettre au Grand Conseil de décider s'il convient de s'orienter vers une cession de participations cantonales (pour une cession d'actions BKW SA, examiner en particulier la possibilité d'une participation indirecte préservant suffisamment les droits de contrôle du canton).

Mise en œuvre:

À l'issue des travaux de planification relatifs au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029, la croissance «théorique» de la dette est chiffrée à CHF 720 millions sur la période 2022 à 2031. Mais en considérant les résultats des exercices 2022 à 2024 (connus à ce jour), les budgets 2025 et 2026, le PIMF 2027 à 2029 et les hypothèses sous-jacentes aux PII 2030 et 2031, l'endettement recule (soldes de financement positifs) de près de CHF 80 millions au total sur la décennie en question (voir les précisions fournies au chap. 2.7). Si les prochains processus de planification font apparaître un nouvel endettement supérieur à CHF 500 millions, le Conseil-exécutif soumettra une affaire au Grand Conseil d'ici la fin de l'année 2027, comme le réclame la présente déclaration de planification.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal): Pour chaque projet qui, lors de la session d'hiver 2024, n'est pas abandonné dans le cadre de la priorisation ou pour lequel le report est réduit à moins de quatre ans malgré la proposition du Conseil-exécutif (cf. Rapport sur la priorisation, reports et aban-

dons, pp 18 et 20), il convient d'abandonner un ou plusieurs projets équivalents sur le plan financier ou de procéder à un report de quatre ans au minimum.

Les projets qui ont été soutenus par votation populaire ne sont pas concernés. Le CE soumet au GC une nouvelle priorisation au plus tard d'ici l'hiver 2027.

Mise en œuvre:

Lors de sa session d'hiver de 2024, le Grand Conseil a approuvé l'ensemble des reports et abandons de projet proposés par le Conseil-exécutif. Concernant le projet de Centre Justice et Police (CJP) à Reconviiler, il n'a pas suivi la proposition gouvernementale de report, mais a décidé de répartir le Centre Justice et Police entre les sites de Tavannes et Loveresse. À moyen et long terme, c'est une solution plus économique que le report du CJP qui était initialement prévu. Compte tenu des arrêtés que le Grand Conseil a pris en 2024 lors de sa session d'hiver, il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle priorisation.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal): Le canton n'octroie aucune contribution (ni directe, ni indirecte) à la remise en état de la ligne de tram 6 sur le tronçon Effingerstrasse-Fischermätteli. Cette ligne, qui relie la gare de Berne à Fischermätteli, sera supprimée lors de la prochaine décision sur l'offre de transports publics. Le transport doit être assuré d'une autre manière dans ce secteur.

Mise en œuvre:

D'autres moyens d'assurer la desserte de la zone Effingerstrasse/Fischermätteli et leur coût respectif pour le canton sont en cours d'étude. Les conclusions de cette étude seront rendues suffisamment tôt pour être prises en compte dans l'offre de transports qui doit être arrêtée pour la période 2027 à 2030. Le Grand Conseil examinera l'offre de transports 2027 à 2030 en 2026, lors de sa session de printemps. Les contributions à la remise en état de la ligne de tram ont été suspendues.

- Commission des finances, Freudiger (UDC, Langenthal): Les nouvelles constructions prévues dans le quartier de l'Île destinées aux professions médicales (enseignement, recherche, formation continue) ne seront inscrites au budget et réalisées qu'après examen de la réaffectation des espaces vacants (p. ex. ancien bâtiment des lits) ou inexploités.

Mise en œuvre:

Après examen de la réaffectation des locaux vacants, en particulier du bâtiment des lits, celle-ci s'avère impossible compte tenu du calendrier et pour des raisons économiques. En effet, le bâtiment des lits appartient au groupe de l'Île, qui va le détruire en 2030. Il ne serait pas économique de le réaffecter, car cela nécessiterait des travaux de réhabilitation (décontamination) et des adaptations structurelles disproportionnés pour une période d'utilisation si courte.

- Députation, Saïd (PS, Biel/Bienne): Si le report de 10 ans est confirmé, le Conseil-exécutif est chargé de renoncer à la construction de ce bâtiment et de répartir la justice et la police de manière cohérente entre Tavannes et Loveresse, en répondant aux besoins actuels et futurs du Jura bernois (dans les plus brefs délais).

Mise en œuvre:

Les plans sont en cours de remaniement et la déclaration de planification sera réalisée – après une nécessaire phase transi-

toire – le temps que le bâtiment de Tavannes Machines soit prêt à être emménagé.

- Bichsel (Le Centre, Merligen) et autres :
Musée suisse de l'habitat rural Ballenberg : les commissions compétentes doivent examiner la demande de crédit !
 - a) Le Conseil-exécutif et les commissions compétentes que sont la CFor, la CIAT et la CFin devront examiner, une fois la demande de crédit déposée en avril 2025, la subvention cantonale destinée au développement ultérieur du Musée suisse en plein air Ballenberg.
 - b) Dans ce contexte, la requérante de la subvention cantonale, à savoir la fondation Ballenberg, devra exposer les conséquences qu'aurait une éventuelle réduction des coûts du crédit demandé sur le projet et la fondation.
 - c) Les coûts du projet financés par le Fonds de loterie, la DEEE et éventuellement d'autres institutions du canton de Berne doivent être désignés par le CE dans la proposition aux commissions et au Parlement.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif doit fixer en novembre 2025 la subvention cantonale qu'il soumettra à l'approbation du Grand Conseil pour réaliser ce projet de construction. Dans sa demande de crédit, il exposera les conséquences d'une réduction des surfaces de dépôt des œuvres et des places de stationnement. Le Musée suisse de l'habitat rural Ballenberg estime que cette mesure se solderait par l'arrêt du projet et qu'elle aurait des conséquences significatives sur l'attrait et l'exploitation économique du musée à l'avenir.

La demande de crédit tient compte des autres subventions de la DEEE (Minergie-A), d'un montant de CHF 250 000. Les conditions d'encouragement ne permettent pas de conjuguer une contribution aux frais d'installation et une subvention cantonale à l'efficacité énergétique globale (Minergie-A). Les contributions provenant du Fonds de loterie seront indiquées dans la demande de crédit.

2.8.3 Traitement de la motion financière 005–2023 CFin (Bichsel, Zollikofen)

Lors de sa session d'été de 2023, le Grand Conseil a adopté la motion financière 005–2023 de la CFin (Bichsel, Zollikofen), intitulée « Mise en œuvre du projet ERP, 2^e étape – Compensation des besoins en ressources supplémentaires au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la Justice ». Celle-ci charge le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature « de compenser, au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la Justice (...), les cinq équivalents plein temps supplémentaires requis pour la deuxième étape du projet ERP au sein de l'Administration des finances ».

Mise en œuvre :

Les ressources humaines supplémentaires nécessaires, à savoir cinq équivalents plein temps, ont été prises en compte dans l'effectif cible 2025 de la Direction des finances. Elles sont compensées dans les effectifs cibles 2026 des Directions, de la Chancellerie d'État et de la magistrature, qui ont été réduits proportionnellement au nombre d'équivalents plein temps des organisations concernées.

Unité administrative	Réduction de l'effectif cible 2026 (en équivalent plein temps)
CHA	0,04
DEEE	0,40
DSSI	0,11
DIJ	0,46
DSE	2,09
FIN	0,51
INC	0,59
DTT	0,40
JUS	0,42
Total	5,00

Cette compensation a été reportée d'une année du fait que ces organisations faisaient temporairement face à un surcroît de travail suite à la mise en service de SAP.

2.8.4 Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des Autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend tels quels le budget et le PIMF élaborés par la Direction administrative de la magistrature et prend ci-après position à leur sujet. Il n'aborde que les principaux écarts que présentent leurs budget 2026 et PIMF 2027 à 2029 par rapport à la précédente planification. Le Conseil-exécutif exprime également son avis concernant les ressources humaines supplémentaires que demande la magistrature pour 2026.

Principaux écarts au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029

Le Conseil-exécutif note quatre facteurs marquant la planification établie par la magistrature :

- Charges de personnel : des postes, à durée déterminée et indéterminée, sont créés compte tenu d'une forte charge de travail persistante. La magistrature prévoit d'augmenter son effectif cible 2026 de 56,95 EPT (dont 14,5 à durée déterminée). Certains postes à durée déterminée arrivant à leur terme, elle projette dans le même temps de supprimer 7,2 EPT de son effectif cible. Une réduction de 0,42 EPT résulte en outre de la réalisation de la motion financière 005–2023 (cf. chap. 2.8.3). En valeur nette, l'effectif cible de la magistrature augmente donc de 49,33 EPT. Cette progression explique l'essentiel de l'écart de charges de personnel par rapport à la précédente planification (PIMF 2026 à 2028), compris entre CHF 7,4 millions en 2026 et CHF 8,3 millions en 2029.
- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : le projet NeVO au Ministère public prendra encore du retard. Il en va de même du projet NeVO à la POCA « Migration vers SAP S/4 Hana ». Du fait de ces retards et d'autres changements, les besoins inscrits au budget 2026 reculent de CHF 1,9 million par rapport à la planification précédente. Alors que les charges de biens et services et autres charges d'exploitation inscrites au PIMF 2027 sont légèrement inférieures par rapport à la planification précédente (CHF 0,3 mio), des charges supplémentaires de TIC sont prévues les années suivantes (2028 : CHF 1,3 mio ; 2029 : CHF 0,7 mio). Dans les autres domaines, le budget 2026 comme le PIMF 2027 à 2029 restent pour l'essentiel stables. Par rapport à la planification précédente, le budget 2026 et le PIMF 2027 à

2029 affichent une augmentation nette des charges, comprise entre CHF 5,5 millions (2026) et CHF 9,6 millions (2029).

Position du Conseil-exécutif quant aux ressources humaines supplémentaires demandées par la magistrature

Dans le cadre de la demande de la JUS, portant sur une augmentation nette de 49,33 EPT de son effectif cible pour 2026, le Conseil-exécutif prend acte de la forte multiplication des procédures observée ces dernières années, de leur allongement ainsi que de l'augmentation des affaires en souffrance. Il prend également acte de la progression du volume de travail dû aux exigences plus élevées.

Avec les budgets 2023 à 2025, la magistrature a au total été dotée d'environ 42 EPT supplémentaires. Ajoutés aux près de 50 EPT demandés pour 2026, 90 EPT environ auront été créés sur quatre ans, ce qui, par rapport à l'effectif cible de 2022, représente une progression d'environ 12 pour cent. Le Conseil-exécutif peine à apprécier cette augmentation, d'autant que, contrairement aux Directions et à la Chancellerie d'État, la magistrature demande également systématiquement des postes à durée déterminée au Grand Conseil. Il ne voit donc pas clairement de quel effectif elle a besoin pour accomplir ses tâches permanentes.

Les exigences légales et effectives croissantes auxquelles doit répondre le pouvoir judiciaire supposent des procédures administratives efficaces et une collaboration fluide entre les services administratifs. Le Conseil-exécutif est persuadé que les autorités judiciaires et le Ministère public du canton de Berne n'ont pas encore exploité toutes les possibilités d'optimisation interne et qu'il est possible d'instaurer des interfaces simples avec les autorités administratives. Ainsi, il faut examiner le déroulement des procédures d'un œil critique et éviter que les formalités et contraintes administratives n'augmentent davantage. Des améliorations doivent être apportées dans les procédures pénales de sorte à accélérer le travail d'enquête : levée des scellés plus rapide, restriction des droits des coinceps lors des auditions. Par ailleurs, l'optimisation de l'organisation doit être privilégiée par rapport aux demandes de création de postes.

Compte tenu de la multiplication des procédures et des exigences, le Conseil-exécutif comprend néanmoins que la magistrature fasse valoir des besoins supplémentaires. Il n'est pas en capacité d'évaluer dans quelle mesure il faut à nouveau renforcer les ressources humaines après les augmentations des années passées. Il estime en outre que les demandes de nouveaux postes devraient s'inscrire dans un cadre fixant les ressources dont aura besoin la magistrature à moyen terme au moins.

2.8.5 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget cantonal

Comme lors des planifications précédentes, un facteur de correction est appliqué au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029, afin d'en améliorer la précision au plan cantonal.

Pour mémoire, constatant que le budget n'avait pas été totalement utilisé les années précédentes, le Conseil-exécutif avait décidé d'appliquer un facteur de correction au chiffrage budgétaire à partir du processus de planification de 2010 afin d'améliorer l'exactitude du budget cantonal. Portant sur le chiffrage des années 2011 à 2014, le premier correctif représentait la somme de CHF 136 millions.

Ce facteur de correction a prouvé son efficacité. Sans lui, les écarts entre budgets et résultats des exercices auraient été plus importants. Seul le résultat de l'exercice 2020 fait exception, du fait que la crise liée au COVID-19 n'avait pas pu être anticipée lors du processus de planification de 2019.

Comme les années précédentes, le facteur de correction est porté au groupe de matières 48 (revenus extraordinaires) de l'Intendance des impôts.

Le Conseil-exécutif souligne que les revenus supplémentaires résultant de ce facteur de correction ne sont qu'une mesure d'amélioration de l'exactitude du budget.

2.9 Évolution du solde du compte de résultats entre décembre 2024 et la mi-août 2025

Compte tenu de tous les écarts exposés aux chapitres précédents, l'estimation du solde du compte de résultats des années 2026 à 2029 a évolué comme suit entre décembre 2024 et la mi-août 2025.

Au 4 décembre 2024, la planification annonçait un solde bénéficiaire de CHF 436 millions pour 2026, de CHF 386 millions pour 2027 et de CHF 408 millions pour 2028.

Comme il ressort du chapitre 2.4, l'actualisation de la planification fait apparaître une dégradation de CHF 71 millions au budget 2026, si bien que l'excédent de revenus est désormais estimé à CHF 365 millions.

Par rapport à la précédente planification, les soldes des comptes de résultats des années 2027 à 2029 se détériorent en valeur nette dans une fourchette comprise entre CHF 88 millions (2027) et CHF 114 millions (2028), ce qui porte les excédents de revenus à près de CHF 316 millions par an en moyenne.

En millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Solde du compte de résultats conformément aux chiffres de la planification du 04. 12. 2024	436	386	408	¹⁾ 408
Écart	-71	-88	-114	-53
Nouveau solde du compte de résultats	365	299	293	355

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

¹⁾ Reprise du solde de 2028

2.10 Évolution du solde de financement entre décembre 2024 et la mi-août 2025

Compte tenu de tous les facteurs exposés aux chapitres précédents, l'estimation du solde de financement des années 2026 à 2029 a évolué comme suit entre décembre 2024 et la mi-août 2025.

Au 4 décembre 2024, la planification prévoyait une réduction de la dette de CHF 71 millions pour 2026 et de CHF 557 millions sur toute la période de 2026 à 2029.

Après actualisation des chiffres, on table sur une réduction de la dette de CHF 10 millions en 2026 et de CHF 214 millions au total sur toute la période de planification. La nouvelle planification prévoit donc un recul de la dette moins important que ce que prévoyait la précédente.

En millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2026	2027	2028	2029
Réduction (+) ou augmentation de la dette (-) selon les résultats de la planification du 04. 12. 2024	71	73	207	¹⁾ 207
Réduction totale de la dette		557		
Évolution du compte de résultats entre décembre 2024 et août 2025 (amortissements exclus)	-77	-102	-125	-52
Planification actualisée de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	16	-12	-64	73
Réduction (+) ou nouvel endettement (-)	10	-42	18	228
Réduction totale de la dette		214		

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

¹⁾ Reprise du solde de 2028

3 Risques et opportunités en matière de politique financière

Le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 ne tiennent pas toujours entièrement compte des risques et opportunités présentés ci-après, identifiés lors de la présente planification.

niveau élevé (4,5 %). Le haut niveau des intérêts se reflète aussi dans le taux d'inflation : à 2,4 pour cent en mai 2025, il est faible par rapport aux mois précédents.

3.1 Environnement conjoncturel

La zone euro connaît, au premier semestre 2025, une dynamisation de l'économie s'expliquant principalement par une forte impulsion résultant de l'anticipation des exportations. Portée par une faible inflation, la demande interne soutient la croissance. Aux USA, on observe une évolution inverse, qui s'explique par l'augmentation des importations. Quant à la Chine, sa croissance économique se maintient à un niveau élevé depuis le début de l'année. Il faut néanmoins s'attendre à une dégradation de la situation du fait d'un endettement important, d'un contexte commercial difficile (nouveaux droits de douane de la part des USA) et de la poursuite de la crise immobilière.

L'évolution économique au premier semestre 2025 reste marquée par d'importants risques au plan international. Premièrement, les tensions géopolitiques persistantes – en particulier la guerre en Ukraine et l'instabilité au Proche-Orient – sont génératrices d'insécurité. L'escalade de ces conflits pourrait pousser à nouveau le prix des matières premières vers le haut et entraîner une augmentation du coût des transports, en particulier maritimes. Deuxièmement, nombreux sont les États qui, au premier semestre 2025, augmentent encore leurs dépenses sans les couvrir par une hausse des recettes, renforçant ainsi les risques de crise des dettes publiques, surtout dans des pays déjà fortement endettés.

La politique commerciale de plus en plus protectionniste que pratiquent les USA constitue un risque supplémentaire. Les droits de douane¹ qu'ils ont mis en place au printemps 2025, en particulier sur les produits industriels chinois et européens, pourraient porter préjudice aux chaînes de production globales, freiner les perspectives d'exportation d'importants secteurs de l'économie et encore aggraver les tensions commerciales.

Mais la situation comporte aussi des opportunités : Une désescalade des conflits géopolitiques appuierait la reprise économique, éliminant ainsi les hésitations des entreprises à investir. La poussée des dépenses fiscales (p. ex. en Allemagne) pourrait en outre favoriser la croissance économique de différents pays.

La Suisse a réussi à freiner son inflation. La BNS a de nouveau abaissé son taux directeur de 25 points de base en juin 2025, pour le faire passer à 0,0 pour cent, et ce pour contrer en arrière-plan la revalorisation du franc suisse, principalement vis-à-vis du dollar.

L'inflation est faible tant dans la zone euro qu'aux États-Unis. Depuis début 2025, la Banque centrale européenne (BCE) a réduit son taux directeur de 75 points de base, pour le fixer à 2,15 pour cent. La Federal Reserve Bank (FED) maintient depuis fin 2024 le sien à un

¹ Depuis le 5 avril 2025, les USA prélèvent un droit de douane de base de 10 pour cent sur pratiquement toutes leurs importations, de quelque pays qu'elles viennent. Les produits pharmaceutiques font partie des quelques exceptions. À partir du 9 avril 2025, un droit de douane plus élevé (dit « réciproque ») devait s'appliquer à 60 pays (y compris la Suisse) comme droit de base ; pour les produits suisses, il devait être de 31 pour cent. Mais son application a été ajournée à cette date pour une durée de 90 jours. À ce jour (27 juin 2025), on ne sait toujours pas s'il sera appliqué aux exportations suisses et, le cas échéant, quand et à quel taux.

3.2 Situation géopolitique

Comme exposé au chapitre 3.1, les conflits armés en Ukraine et au Proche-Orient font peser divers risques. Mais la guerre en Ukraine a aussi une incidence directe sur divers postes de charges du canton de Berne, en particulier dans les domaines de la formation, de l'asile et des personnes réfugiées. Il faut considérer les montants inscrits dans la planification de 2026 et 2027 comme de grossières estimations. Il n'est donc pas exclu que le canton de Berne doive engager des dépenses supérieures ou sur une plus longue durée. Il est par ailleurs possible que d'autres domaines génèrent des coûts. Si le nombre de personnes fuyant le conflit qui ont été attribuées au canton de Berne est inférieur aux prévisions, les sommes budgétées ne seront, dans le meilleur des cas, pas entièrement utilisées.

Indépendamment des conflits en Ukraine et au Proche-Orient, l'évolution de la situation migratoire est toujours marquée par de grandes incertitudes. Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale sous l'effet d'autres facteurs géopolitiques qu'il n'est pas possible d'influencer. De plus, on ignore à quel niveau s'établiront les taux d'admission, de renvoi et d'expulsion dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration. Selon cette évolution, les charges enregistrées à ce titre au budget et au PIMF pour la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, la Direction de l'intérieur et de la justice, la Direction de la sécurité ainsi que la Direction de l'instruction publique et de la culture pourront donc se révéler plus ou moins élevées.

3.3 Évolution des rentrées fiscales

Les rentrées fiscales des comptes des exercices 2013 à 2019 se sont révélées supérieures aux valeurs budgétaires. Celles des comptes de 2020 leur étaient en revanche inférieures de CHF 154 millions (une évolution qui ne pouvait pas encore être attribuée aux effets de la pandémie de Covid-19). Avec le recul, on constate que les rentrées fiscales avaient été trop fortement réduites dans les budgets de 2021 et 2022 pour tenir compte des effets de la pandémie, si bien que les montants effectifs de ces deux exercices ont dépassé les valeurs budgétées. Les recettes fiscales des exercices 2023 et 2024 ont elles aussi été supérieures aux montants budgétés.

Les prévisions de rentrées fiscales sur lesquelles tablent le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 tiennent donc compte du fait que ces dernières années, les chiffres des comptes annuels ont eu tendance à dépasser les montants budgétés. Il s'agit ainsi d'une évaluation optimiste des rentrées fiscales se situant dans le haut de la fourchette.

Le résultat de 2020 montre cependant qu'il existe toujours un risque que les montants budgétés ne soient pas atteints. Ce risque reste élevé pour la période de planification 2026 à 2029 en raison de la conjoncture économique et de la situation géopolitique.

3.4 Programme d’allègement budgétaire 2027 de la Confédération

Le budget fédéral se trouve actuellement dans un déséquilibre structurel. Le Conseil fédéral a par conséquent décidé, en se fondant sur le rapport d’un groupe d’experts, d’envoyer en consultation en janvier 2025 un programme budgétaire qui prévoit des allègements d’un volume de CHF 3,6 milliards par an. À partir des résultats de la consultation, il a retravaillé les valeurs-repères de ce programme le 25 juin 2025 et en a réduit les répercussions financières.

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et le Conseil-exécutif se sont montrés critiques vis-à-vis de ce programme, estimant qu’il prévoit des transferts de charges qui risquent de restreindre fortement la marge de manœuvre financière des cantons. Les cantons devront en outre couvrir le manque à gagner qui en résultera, ce qui s’avèrera difficile pour ceux dont le potentiel de ressources est faible, comme Berne. Dès lors que la Confédération retire son financement d’un champ d’activité, ou réduit ses contributions ou sa part de financement, cela risque inévitablement d’augmenter la charge des cantons et d’accroître les disparités entre eux.

3.5 Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons – Projet « Désenchevêtrement 27 »

Après que la Confédération et les cantons ont suspendu le projet « Répartition des tâches II » en mars 2021 suite à la pandémie de COVID-19, ils reprennent le sujet avec un nouveau projet intitulé « Désenchevêtrement 27 ». La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est dans ce cadre soumise à un examen approfondi dans 21 champs d’activité, puis des propositions de désenchevêtrement des tâches seront élaborées. Le but de ce projet est de répartir clairement la responsabilité de l’accomplissement et du financement des tâches publiques selon les principes de la subsidiarité et de l’équivalence fiscale, et de renforcer ainsi le fédéralisme.

- Une organisation de projet commune associant les cantons va dans un premier temps proposer, d’ici fin 2025, des options pour désenchevêtrer les tâches et le financement dans les 21 champs d’activité et les exposer dans un rapport intermédiaire. Dans un second temps, d’ici fin 2027, les options sélectionnées seront approfondies, les adaptations légales nécessaires formulées et les répercussions financières pour la Confédération et les cantons présentées dans un bilan global qui devra être équilibré. Cela garantira que les transferts de tâches soient au final financièrement neutres pour les deux niveaux de l’État. L’impact financier au niveau de chaque canton est encore incertain à l’heure actuelle. Au plan financier, « Désenchevêtrement 27 » peut ainsi se révéler une opportunité ou un risque pour le canton.

3.6 Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)

En janvier 2021, le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS ont conclu une convention concernant la distribution de bénéfice de la BNS au titre des exercices 2020 à 2025. Cette convention prévoit les modalités de distribution suivantes selon le bénéfice figurant au bilan de la BNS (correspond à la somme du solde de la réserve pour distributions futures et du résultat annuel) :

Bénéfice figurant au bilan de la BNS	Distribution à la Confédération et aux cantons	Part cant. BE (arrondie)
≥ CHF 40 mia	CHF 6 mia (« sextuple » part)	CHF 480 mio
de CHF 30 à 40 mia	CHF 5 mia (« quintuple » part)	CHF 400 mio
de CHF 20 à 30 mia	CHF 4 mia (« quadruple » part)	CHF 320 mio
de CHF 10 à 20 mia	CHF 3 mia (« triple » part)	CHF 240 mio
< CHF 10 mia	Bénéfice porté au bilan, dans la limite de CHF 2 mia (max. « double » part)	max. CHF 160 mio
Perte au bilan	Nulle	—

Au titre de chacun de ses exercices 2020 et 2021, la BNS a versé CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons. Le canton de Berne a ainsi reçu à ce titre quelque CHF 480 millions en 2021 et 2022. La BNS ayant présenté une perte historique de CHF 132 milliards en 2022 et une autre de CHF 3 milliards en 2023, la Confédération et les cantons n’ont donc rien encaissé au titre de ses bénéfices en 2023 et 2024.

En 2024, la BNS a enregistré un bénéfice de CHF 80,7 milliards. Compte tenu de la perte de CHF 53,2 milliards portée au bilan fin 2023 et de la dotation de CHF 11,6 milliards aux provisions pour réserves monétaires, l’excédent au bilan s’élevait alors à CHF 15,9 milliards. La BNS a donc été en mesure de distribuer en 2025 CHF 3 milliards de bénéfice à la Confédération et aux cantons, dont CHF 238 millions au canton de Berne. Le budget 2025 ne prévoyait cependant rien à ce titre. Une fois son bénéfice distribué et les dividendes payés, la BNS dispose à fin 2024 de CHF 12,9 milliards de réserve pour distributions futures.

Au premier trimestre de 2025, la BNS a enregistré un bénéfice de CHF 6,7 milliards. À cette occasion, elle a rappelé que son résultat dépend principalement de l’évolution du cours de l’or, des devises et des marchés des capitaux, de sorte que de fortes fluctuations sont par conséquent la règle et qu’il n’est que difficilement possible d’en tirer des conclusions pour le résultat de l’exercice. Cette réserve s’est avérée dès les premiers jours d’avril 2025, quand d’après les économistes de l’UBS, la valeur des placements de la BNS avait baissé, de CHF 50 milliards pour certains. Les marchés avaient toutefois amorcé une reprise fin mai/début juin 2025, lorsque le Conseil-exécutif a arrêté le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029.

Très volatile, l’activité de la BNS ne donnait, comme mentionné plus haut, aucune assurance quant à une distribution de bénéfice au titre de son exercice 2025 à la date où le Conseil-exécutif a approuvé les chiffres. Aussi le Conseil-exécutif a-t-il décidé de ne pas inscrire de part au bénéfice de la BNS dans le budget 2026, comme c’était déjà prévu au PIMF 2026. Si les affaires de la BNS devaient évoluer fa-

vorablement en 2025, le canton aurait ainsi l'opportunité d'enregistrer dans ses comptes de 2026 une part au bénéfice non budgétée.

Comme indiqué plus haut, l'actuelle convention réglant la distribution du bénéfice qu'ont conclue la BNS et le DFF vaut pour les exercices 2020 à 2025. Une nouvelle convention devra être passée pour les exercices suivants. La budgétisation des distributions de bénéfices à compter de 2027 sera réexaminée ultérieurement à la lumière de cette nouvelle convention. En vertu de quoi le Conseil-exécutif a décidé, à l'instar de l'ancienne planification, d'inscrire à nouveau au PIMF 2027 à 2029 une « double part » de bénéfice (CHF 160 mio chaque année).

Ces revenus sont incertains: selon l'évolution des marchés et les modalités de la nouvelle convention, il ne peut être exclu qu'il faille les éliminer totalement ou en partie certaines années du prochain processus de planification. Le Conseil-exécutif suppose néanmoins que les parts au bénéfice prévues ne disparaîtront pas toutes les années du PIMF 2027 à 2029. Il fait l'hypothèse que le canton recevra CHF 160 millions chaque année: il y a un risque que le montant budgété soit inférieur et, inversement, une chance qu'il soit supérieur (cf. tableau ci-avant).

3.7 Évolution des versements provenant de la péréquation financière fédérale (RPT)

Le chapitre 2.4.2 expose l'évolution des paiements compensatoires au titre de la RPT au cours de ces dernières années et les prévisions en la matière pour les quatre années de la planification (2026 à 2029). Si les prévisions portant sur les prestations compensatoires inscrites au budget ont à chaque fois été fiables, des incertitudes ont en revanche toujours marqué les projections concernant les années du PIMF. Il y a donc un risque que les revenus soient moins élevés ou une chance qu'ils soient plus importants que ce que prévoit le PIMF 2027 à 2029. Mais comme les prévisions prennent en compte tous les facteurs qui influencent la RPT, il n'y a aucune raison de s'attendre à des écarts dans un sens ou dans l'autre.

En raison de la forte croissance des versements compensatoires en faveur des cantons à faible potentiel de ressources, il existe en outre à moyen ou long terme un risque que leur mode de calcul soit révisé du fait de décisions politiques, ce qui pourrait réduire le montant des versements à recevoir à ce titre.

3.8 Financement des besoins d'investissement

Par rapport à leur niveau des années précédentes, les besoins d'investissement sont en forte hausse depuis 2023 et en particulier 2025. Leur financement constitue un important défi de politique financière pour le canton de Berne. Dans cette situation, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil suivent depuis plusieurs années différents axes d'intervention, à savoir la priorisation des besoins d'investissement, l'utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants et l'optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements.

Il n'est pas exclu que le canton doive, après avoir épuisé les ressources non utilisées des Fonds (à partir de 2027), augmenter sa dette pour couvrir ses besoins d'investissement supplémentaires. Dans ce contexte, le Grand Conseil a adopté, lors des débats budgétaires de 2021 et de 2024, une déclaration de planification plafonnant le nouvel endettement à CHF 500 millions pour la période allant de 2022 à 2031.

Son montant effectif dépendra, le cas échéant, non seulement du volume d'investissement, mais aussi des résultats des exercices. Sur une période aussi longue, on ne peut émettre que des hypothèses (incertaines) à ce sujet (cf. chap. 2.7).

3.9 Frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation

La forte progression des besoins d'investissement et l'accroissement de l'investissement net qui en découle entraînent une hausse des frais d'entretien et de remise en état (coûts induits par les investissements). Dans le domaine du bâtiment, la croissance des besoins en surfaces nécessitant des aménagements très spécifiques et de la proportion d'installations techniques se poursuit, augmentant les besoins de renouvellement puisque la durée de vie de ces éléments est relativement courte. L'investissement net ordinaire va donc devoir être relevé chaque année d'un pour cent pour les frais d'entretien et de deux à trois pour cent pour les frais de remise en état des investissements supplémentaires.

Dans le même temps, il conviendra de garantir les ressources nécessaires à la gestion et à l'exploitation des nouvelles constructions, ce qui se traduira par des charges additionnelles dans le compte de résultats (p. ex. pour le personnel, l'aménagement, l'exploitation et les subventions d'exploitation en faveur de tiers). La croissance des investissements dans le bâtiment générera également une hausse des besoins d'amortissement.

Il va de soi que les moyens requis à ce titre pour les projets d'investissement prévus en dehors de la période de planification 2026 à 2029 ne figurent encore ni au budget 2026 ni au PIMF 2027 à 2029. En termes de risque financier, il convient toutefois de relever qu'au vu de la forte hausse des besoins d'investissement, les charges d'entretien, de remise en état et d'exploitation des nouvelles constructions vont considérablement augmenter à moyen ou long terme.

Dans le domaine du génie civil, l'augmentation des investissements pour la rénovation des ouvrages d'art (en particulier des ponts) se traduit par une hausse des amortissements. Une fois rénové, un ouvrage d'art nécessite les premières années des coûts d'entretien inférieurs à ceux qui auraient été nécessaires sans la rénovation.

3.10 Évolution des prix de la construction et appels d'offres sans adjudication

Il semble que les prix de la construction se stabilisent actuellement à un niveau élevé. La situation mondiale maintient le risque de hausse des prix des produits et des matériaux de construction ainsi que de l'énergie. De plus, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée s'est traduite par une baisse des capacités dans le secteur de la construction, ce qui, couplé aux difficultés d'approvisionnement, se répercute sur les projets. Il est toutefois difficile d'en chiffrer précisément l'impact financier, car celui-ci varie fortement d'un projet à l'autre. Il peut aussi arriver que des marchés ne sont pas adjugés, car les entreprises font des offres trop chères. La Direction des travaux publics et des transports constate la persistance d'une situation tendue pour les prix sur le marché des travaux de construction. De nombreuses entreprises de construction ont un carnet de commandes très rempli et transfèrent de plus en plus au canton les risques liés à l'exécution des projets. En conséquence, elles sont moins disposées à répondre aux appels d'offres ou soumettent des offres d'un montant assez élevé. Là encore, il est difficile d'évaluer les coûts supplémentaires.

3.11 Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à un accroissement de la demande en prestations de soins et de prise en charge pour les personnes âgées ou en situation de handicap, une hausse essentiellement due à l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe en outre une multiplication des cas de troubles du comportement, de problèmes psychiques graves et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de l'aide sociale, un fléchissement conjoncturel, le démantèlement de prestations dans le dispositif en amont et une hausse du nombre de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire pourraient sensiblement accroître les charges.

Dans le domaine de la santé, celles-ci devraient également continuer à augmenter à long terme. L'évolution dans le domaine des soins hospitaliers dépend de celle de la démographie. Ainsi, le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie vont de pair avec une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente. Dans le même temps, les exigences envers le système de santé s'accroissent et les progrès réalisés dans les techniques médicales génèrent des coûts supplémentaires.

3.12 Situation financière des prestataires de services indispensables à la couverture des soins dans le domaine hospitalier

Comme le montre le rapport final en réponse à la motion 192–2019 (CGes, Siegenthaler), intitulé « Le paysage hospitalier bernois en mutation » (abrégé « rapport sur le paysage hospitalier »), le réseau hos-

pitalier est très dynamique et en pleine mutation dans le canton de Berne aussi. Il faut donc s'attendre à ce que le canton doive prendre des engagements financiers pour assumer son obligation de prise en charge. La situation financière des fournisseurs de prestations nécessaires à la couverture des soins hospitaliers dépend de nombreux facteurs très divers.

En janvier 2024 déjà, le centre hospitalier régional (CHR) SRO AG s'est vu octroyer un prêt de CHF 4 millions à rembourser à fin 2024. Par arrêté du 4 juin 2024, le Grand Conseil a approuvé un crédit de CHF 100 millions pour assurer des liquidités suffisantes aux hôpitaux répertoriés. Jusqu'ici, sur ce total, CHF 52 millions ont été utilisés pour un prêt aux Services psychiatriques universitaires (SPU SA). Par ailleurs, le CHR SRO AG a demandé la conclusion d'un nouveau contrat, fondé sur ledit AGC, portant sur les CHF 4 millions que le groupe n'est pas parvenu à rembourser dans le délai fixé. Le Conseil-exécutif a accepté cette requête et soumis le contrat souhaité au CHR.

3.13 Situation financière des fournisseurs de prestations indispensables à la couverture des soins dans le domaine psychiatrique

Les conditions actuelles mettent la survie économique des fournisseurs de prestations dans ce domaine en péril. De plus, la couverture en soins ne répond pas aux besoins dans la région de Bienne et du Seeland. Des moyens financiers sont nécessaires pour procéder à des restructurations et investir dans une offre de soins de base et de prestations universitaires ainsi que dans les infrastructures tant ambulatoires qu'hospitalières requises. La fusion prévue des SPU SA et du CPM Centre psychiatrique Münsingen SA ainsi que la réorganisation de la psychiatrie dans la région Bienne-Seeland-Jura bernois, en particulier, constituent un risque financier à moyen terme pour le canton: les établissements en question pourraient ne pas parvenir à financer eux-mêmes les investissements nécessaires, obligeant le canton à autoriser les subventions requises pour assurer la couverture en soins. Il est difficile d'estimer pour l'heure dans quelle mesure le canton devra s'engager.

3.14 Droit aux prestations complémentaires

Le 8 mai 2024, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation relative à la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC). Le Conseil national a approuvé ce projet en décembre 2024 et la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États, en avril 2025. Le droit aux prestations pour le logement protégé sont bénéficiant les allocataires de PC à l'AVS doit maintenant aussi être ouvert aux allocataires de PC à l'AI. Ces prestations leur seront versées à l'avance sous la forme d'un forfait. De l'avis du Conseil fédéral, elles doivent être assimilées aux frais de maladie et d'invalidité, de sorte que leurs coûts seront entièrement à la charge des cantons. D'après les estimations de l'Office fédéral des assurances sociales, cela pourrait générer chaque année des coûts supplémentaires de l'ordre de CHF 340 à 730 millions et des économies de CHF 280 millions pour l'ensemble des cantons. La probabilité que ce risque

devienne réalité est jugée très élevée. Le Conseil des États votera sur ce projet durant sa session d'été 2025. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue pour 2027 ou 2028.

3.15 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton

Le budget et le PIMF comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136 mio).

L'objectif est de réduire autant que possible les écarts entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le PIMF présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

3.16 Autres opportunités et risques

Il existe d'autres opportunités et risques pour les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée ou de les situer dans le temps. Voici les domaines et groupes de produits concernés :

- Grand Conseil : assujettissement des membres du Grand Conseil à la LPP et à diverses assurances sociales
- Développement et surveillance économiques : cautionnements accordés dans le cadre du programme fédéral de cautionnement pour start-up suite à la pandémie de COVID-19
- Agriculture et nature : remplacement du système d'information agricole GELAN4
- Forêt et dangers naturels : catastrophes naturelles et sinistres menaçant les forêts ainsi que mesures nécessaires pour écarter les dangers naturels ; fluctuation des prix sur le marché du bois
- Santé publique : accroissement du volume des soins hospitaliers ; évolution des tarifs ; coûts de nouveaux traitements ; pandémie : impact sur les institutions (hôpitaux, EMS et établissements de soins de longue durée) et sur l'administration centrale (mesures de lutte contre une pandémie) ; financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations hospitalières (EFAS) ; mise en œuvre de l'initiative populaire sur les soins infirmiers
- Intégration et action sociale : hausse ou baisse des coûts résultant de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand)
- Organisation du territoire et affaires communales : prime de démolition de bâtiments et d'installations
- Mise en œuvre des assurances sociales : extension du régime obligatoire de l'assurance-maladie à toutes les personnes en détention ; mise en œuvre du contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes
- Police : mise à disposition de stands de tir de remplacement ; réalisation d'interfaces avec des systèmes auxiliaires ; violence

lors d'interventions ; rupture avec l'école intercantonale de police et création d'une école de police bernoise

- Circulation routière et navigation : transformation et numérisation des prestations ; exploitation du centre d'expertises et d'exams de Berne au Schermenweg 9
- Population : évolution du coût de l'aide d'urgence, suppression du statut S pour les personnes en quête de protection venant d'Ukraine ; remaniement de la part cantonale des émoluments pour les passeports et cartes d'identité ; mise en place de l'identité électronique (e-ID) ; contrôle de l'authenticité des documents de voyage étrangers
- Prestations de services finances du groupe : évolution des dividendes à percevoir ; évolution du niveau des intérêts/des intérêts passifs ; intérêts à long terme servis à la CPB et à la CACEB ; évolution des coûts des dommages du canton de Berne ; effectifs et situation du marché du travail dans l'environnement SAP ; exploitation de composants SAP dans le nuage
- Personnel : assainissement de la CPB ou de la CACEB ; pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- Impôts et prestations de services : suppression de la valeur locative ; suppression de la pénalisation du mariage et passage à l'imposition individuelle ; risques liés à l'informatique (changement de technologie) ; fuite d'entreprises en raison du niveau de l'impôt sur le bénéfice ; mise en œuvre de la motion de la CER N (21.3001) « Étendre à dix ans la possibilité de compenser des pertes » ; initiative JS sur l'impôt sur les successions et donations
- Informatique et organisation : coûts découlant de demandes de clients non planifiées
- Enseignement supérieur (cf. chap. 2.4.6) : relèvement du plafond Université, continuité de la hausse de la subvention cantonale à l'hôpital universitaire et suite de la compensation des mesures salariales cantonales
- Juridictions civile et pénale : risque de recouvrement des frais de procédure suite à la révision du Code de procédure civile ; augmentation du tarif horaire des avocates et avocats commis d'office ; utilisation de moyens électroniques d'enregistrement audiovisuel dans les procédures civiles

4 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail

4.1 Environnement conjoncturel

4.1.1 International

En 2025, la conjoncture économique mondiale est contrastée. Aux États-Unis (USA), la croissance se stabilise au premier semestre, portée par la robustesse du marché du travail et la hausse de la consommation. Dans la zone euro, en particulier en Allemagne, une reprise modérée s'annonce bien que la production industrielle ne soit pas à la hauteur des attentes. L'inflation s'inflechit dans les pays industrialisés: alors que son taux baisse progressivement dans l'Union européenne (UE), celui des USA reste supérieur à l'objectif des banques centrales, malgré un resserrement de la politique monétaire. Les tensions géopolitiques augmentent les risques de volatilité des prix de l'énergie à court terme. En Chine, la situation économique reste mitigée. Le secteur immobilier se stabilise certes légèrement, mais des problèmes structurels et une consommation timide freinent la croissance. De plus, les tensions commerciales avec les USA et l'UE obscurcissent les perspectives d'exportation.

Malgré ces difficultés, le marché du travail évolue favorablement dans les pays industrialisés. Le taux de chômage reste historiquement bas aux USA comme dans la zone euro, ce qui est signe de solidité de l'emploi. On table sur une croissance économique mondiale de 2,9 pour cent en 2025, malgré les tensions géopolitiques et les incertitudes persistantes en matière de commerce international (source: Banque nationale suisse, bulletin trimestriel 2/2025).

4.1.2 Suisse

En 2024, la Suisse a enregistré une croissance économique de 0,9 pour cent en valeur réelle et de 2,2 pour cent en valeur nominale (corrigée des événements sportifs), un taux inférieur à la moyenne. Malgré le recul de l'inflation dans le monde entier et des assouplissements de la politique monétaire, le contexte international a plombé les investissements et les exportations suisses. La croissance a essentiellement été portée par la consommation. Le reflux de l'inflation et la croissance démographique soutiennent en effet la consommation des ménages. Par contre, les investissements en biens d'équipement ont ralenti, car l'industrie a fait face à des carnets de commandes peu remplis, entraînant une sous-utilisation des outils de production. Seul le secteur du bâtiment a donné des signes de reprise, mais il partait d'un faible niveau d'activité.

Le taux de chômage s'est établi à 2,4 pour cent en moyenne annuelle, ce qui représente une progression de 0,4 point par rapport à l'année précédente. Au premier semestre 2025, le nombre de personnes sans emploi a augmenté en raison d'un faible dynamisme conjoncturel sur le marché du travail. Le taux de chômage devrait s'établir à 2,9 pour cent en moyenne annuelle (source: SECO, prévisions conjoncturelles de juin 2025).

Au premier trimestre 2025, le PIB suisse a davantage progressé qu'aux trimestres précédents. Les exportations, notamment vers les USA, ont fortement augmenté, les entreprises ayant anticipé face à la politique commerciale des USA. Les perspectives économiques mondiales et la conjoncture suisse sont marquées par l'instabilité des politiques commerciales et économiques internationales. Ces incertitudes freinent les exportations suisses dépendantes de l'évo-

lution conjoncturelle, réduisent les capacités de production de l'industrie et bride les investissements. Les principaux instituts d'études conjoncturelles prévoient que l'augmentation du PIB suisse se situera entre 1,0 et 1,5 pour cent en 2025, progression inférieure à son taux moyen historique (1,8 %), et ce, après deux années de croissance modérée.

Selon l'indice national des prix à la consommation, l'inflation a nettement reculé en Suisse en 2024 pour s'établir à 1,1 pour cent (2023: 2,1 %), contrairement à la tendance observée dans la zone euro et aux USA. Ce reflux s'explique principalement par la baisse des prix des produits pétroliers entre autres biens d'importation, mais aussi et surtout par la revalorisation du franc suisse. En réaction à ce repli, la BNS a en effet abaissé à quatre reprises son taux directeur en 2024, pour le passer de 1,75 à 0,5 pour cent, puis à deux nouvelles reprises au premier semestre 2025, pour le fixer à 0,0 pour cent. L'inflation annuelle moyenne devrait s'établir à 0,3 pour cent en 2025 et à 0,6 pour cent en 2026 (prévisions conjoncturelles du SECO de juin 2025); les estimations pour 2026 oscillent dans une fourchette allant de 0,2 à 0,5 pour cent.

4.1.3 Canton de Berne

En 2024, le PIB du canton de Berne a augmenté de 0,5 pour cent en valeur réelle selon les estimations de BAK Economics (2023: + 0,8 %), soit moins que la moyenne nationale (+ 1,4 %).

Sous l'effet de l'essoufflement conjoncturel, le chômage a progressé, tout en restant bas. Après être tombé à un niveau historiquement faible à l'été 2023, il a légèrement augmenté en 2024 parallèlement au ralentissement conjoncturel (décembre 2024: 2,0 %). Comme dans l'ensemble de la Suisse, il est néanmoins resté inférieur au taux moyen des dix dernières années, s'établissant à 1,7 pour cent en moyenne annuelle, soit 0,3 point au-dessus de celui de l'année précédente.

Selon BAK Economics, le PIB du canton de Berne devrait augmenter de 0,7 pour cent en 2025 et de 0,6 pour cent en 2026 (prévisions d'avril 2025).

Le ralentissement conjoncturel des derniers trimestres se ressent sur le marché du travail suisse. En juin 2025, le canton de Berne comptait 10 949 demandeuses et demandeurs d'emploi, ce qui représente un taux de chômage de 1,9 pour cent (CH: 2,7 %) et 1 842 personnes sans emploi de plus que l'année précédente à la même époque. Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage augmente légèrement depuis l'automne 2023 et s'établissait à 2,1 pour cent en juin 2025. Le taux de chômage du canton de Berne est habituellement nettement inférieur à la moyenne nationale du fait de la structure économique du canton.

4.2 Données macroéconomiques des années de planification 2026 à 2029

Le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes :

	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
		2027	2028	2029
Croissance du PIB suisse ¹⁾	1,0 à 1,5 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %
Croissance du PIB du canton de Berne ²⁾	0,6 %	1,2 %	1,3 %	1,2 %
Inflation ¹⁾	0,2 à 0,5 %	0,8 %	1,2 %	1,2 %
Taux d'intérêt à long terme	1,00 %	1,10 %	1,10 %	1,20 %
Taux d'intérêt à court terme	0,10 %	0,30 %	0,50 %	0,60 %

¹⁾ 2026 : fourchette des prévisions de BAK Economics, du SECO, de KOF et de l'UBS ; à partir de 2027, seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (estimations d'avril 2025 pour la croissance économique et de juin 2025 pour l'inflation).

²⁾ Seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (chiffres d'avril 2025).

Même s'ils sont largement influencés par ces données macroéconomiques, le budget et le PIMF sont surtout le reflet chiffré de la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Ils varient principalement en fonction du volume ou de la structure de ces tâches, que ceux-ci aient changé suite à des décisions politiques ou en raison de facteurs externes.

Les données économiques sont utilisées pour prévoir la croissance économique réelle et le renchérissement, lesquels servent, entre autres indicateurs, à estimer les rentrées fiscales. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette et de calculer les intérêts passifs (seulement pour la conversion [relance d'emprunts arrivés à échéance] et pour le nouvel endettement).

4.3 Données financières des années de planification 2026 à 2029

Voici les chiffres du compte administratif du canton de Berne pour le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 :

En millions CHF	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	12 904,2	12 991,0	13 666,8	13 640,9	13 742,4	13 853,3
Revenus	12 893,5	13 233,0	14 032,0	13 939,5	14 035,7	14 208,4
Résultat global du compte de résultats	-10,7	242,0	365,1	298,6	293,3	355,1
Compte des investissements						
Dépenses	691,2	708,4	814,8	853,9	732,0	587,2
Recettes	210,7	95,2	109,0	158,0	100,3	92,2
Investissement net	480,5	613,1	705,8	695,9	631,8	495,0
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements						
Résultat global du compte de résultats	-10,7	242,0	365,1	298,6	293,3	355,1
Amortissements du patrimoine administratif	333,8	358,0	350,2	355,3	356,9	368,1
Autofinancement ¹⁾	323,0	600,0	715,3	654,0	650,2	723,2
Investissement net	480,5	613,1	705,8	695,9	631,8	495,0
Solde de financement²⁾	-157,5	-13,1	9,5	-41,9	18,5	228,2
Degré d'autofinancement (%)³⁾	67,2 %	97,9 %	101,3 %	94,0 %	102,9 %	146,1 %
Endettement brut	6 705,9	6 719,0	6 709,5	6 751,4	6 733,0	6 504,8
Endettement net I	5 697,0	5 856,2	6 086,8	6 159,1	6 147,0	5 923,6
Bilan						
Patrimoine financier	5 517,9	5 375,1	5 121,1	5 076,8	5 056,7	5 038,0
Patrimoine administratif	6 938,4	7 240,3	7 649,3	8 047,2	8 372,4	8 542,9
Total des actifs	12 456,3	12 615,4	12 770,4	13 124,0	13 429,1	13 580,9
Capitaux de tiers	11 491,9	11 555,0	11 585,0	11 670,4	11 688,5	11 490,1
Capital propre	964,5	1 060,4	1 185,3	1 453,6	1 740,6	2 090,8
Total des passifs	12 456,3	12 615,4	12 770,4	13 124,0	13 429,1	13 580,9

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

Financements spéciaux inclus

¹⁾ Amortissements du patrimoine administratif plus résultat global du compte de résultats

²⁾ Autofinancement moins investissement net

³⁾ Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

L'évolution de ces données est exposée ci-après.

4.4 Compte de résultats

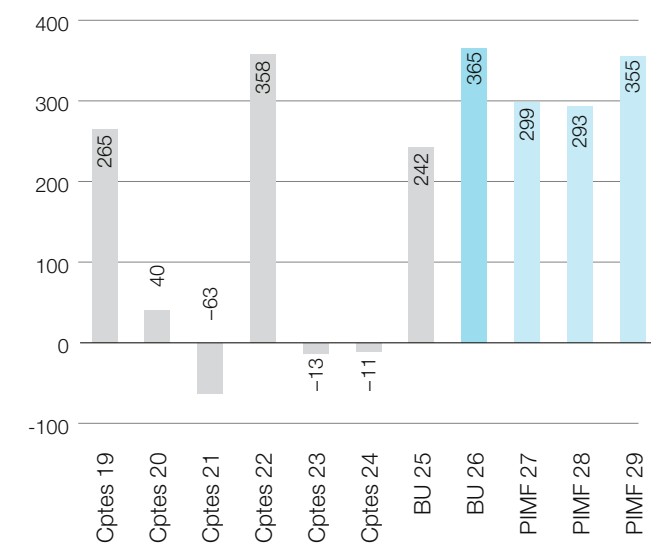
4.4.1 Solde du compte de résultats

Le solde du compte de résultats est égal à la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges. Il accroît le découvert au bilan, ce qui diminue le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus. Il réduit le découvert au bilan, ce qui augmente le capital propre.

Évolution de la situation entre 2019 et 2029 :

Graphique 2: Évolution du solde du compte de résultats

en millions CHF



De 2019 à 2022, le compte de résultats a été excédentaire chaque année sauf en 2021. Impacté par la pandémie de COVID-19, l'exercice 2021 a présenté un déficit de CHF 63 millions. Les exercices 2023 et 2024 ont dégagé un excédent de charges de près de CHF 10 millions chacun.

Le budget 2025 prévoyait CHF 242 millions d'excédent de revenus.

Le budget 2026 table sur un résultat bénéficiaire de CHF 365 millions et le PIMF 2027 à 2029 prévoit des excédents de revenus allant de près de CHF 300 millions (2027/2028) à CHF 355 millions (2029). Il faut tenir compte du fait que les années 2026 (BU) et 2027 (PIMF) comprennent respectivement CHF 230 millions et CHF 22 millions provenant des dissolutions de Fonds destinée au financement des besoins d'investissement.

4.4.2 Compte de résultats par groupe de matières

Charges

Les charges passent de CHF 13 667 millions en 2026 à CHF 13 853 millions en 2029, ce qui représente une croissance moyenne annuelle de 1,6 pour cent sur l'ensemble de la période de planification (2025 à 2029). Le graphique suivant illustre l'évolution des groupes de matières représentant des charges.

en millions CHF	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement			2025-2029 ¹⁾
				2027	2028	2029	
3 Charges	12 904,2	12 991,0	13 666,8	13 640,9	13 742,4	13 853,3	
Variation en %		0,7	5,2	-0,2	0,7	0,8	1,6
30 Charges de personnel	3 447,0	3 458,4	3 664,9	3 710,9	3 719,9	3 751,3	
Variation en %		0,3	6,0	1,3	0,2	0,8	2,1
31 Charges de biens et services + autres charges d'exploitation	1 010,2	970,3	1 029,3	1 060,9	1 060,2	1 064,1	
Variation en %		-3,9	6,1	3,1	-0,1	0,4	2,3
33 Amortissements du patrimoine administratif	296,0	297,1	295,6	301,5	302,9	308,2	
Variation en %		0,4	-0,5	2,0	0,4	1,8	0,9
34 Charges financières	66,5	75,8	65,5	68,4	70,9	71,8	
Variation en %		14,0	-13,5	4,3	3,7	1,3	-1,3
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	77,5	79,8	60,3	60,2	62,6	62,6	
Variation en %		3,0	-24,4	-0,2	4,0	0,0	-5,9
36 Charges de transfert	7 192,1	7 271,6	7 603,9	7 701,3	7 812,1	7 882,0	
Variation en %		1,1	4,6	1,3	1,4	0,9	2,0
37 Subventions redistribuées	581,5	582,7	583,0	583,5	583,8	583,1	
Variation en %		0,2	0,0	0,1	0,1	-0,1	0,0
38 Charges extraordinaires	7,6	23,8	20,5	18,1	15,7	14,5	
Variation en %		214,1	-13,8	-12,0	-13,0	-7,8	-11,7
39 Imputations internes	225,9	231,5	343,9	136,2	114,5	115,7	
Variation en %		2,5	48,6	-60,4	-16,0	1,1	-15,9

¹⁾ Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

Financements spéciaux inclus

Revenus

Les revenus passent de CHF 14 032 millions en 2026 à CHF 14 208 millions en 2029, ce qui représente une croissance moyenne annuelle de 1,8 pour cent sur l'ensemble de la période de planification (2025 à 2029). Le graphique suivant illustre l'évolution des groupes de matières représentant des revenus.

en millions CHF	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement			2025-2029 ¹⁾
				2027	2028	2029	
4 Revenus	12 893,5	13 233,0	14 032,0	13 939,5	14 035,7	14 208,4	
Variation en %		2,6	6,0	-0,7	0,7	1,2	1,8
40 Revenus fiscaux	6 221,3	6 234,4	6 505,7	6 498,7	6 491,7	6 553,2	
Variation en %		0,2	4,4	-0,1	-0,1	0,9	1,3
41 Récales et concessions	58,3	57,9	60,2	218,5	218,5	218,5	
Variation en %		-0,8	4,0	262,9	0,0	0,0	39,4
42 Contributions	586,6	545,7	546,7	544,7	547,8	547,8	
Variation en %		-7,0	0,2	-0,4	0,6	-0,0	0,1
43 Revenus divers	7,4	4,9	4,8	4,8	4,8	4,8	
Variation en %		-33,6	-1,2	-0,4	0,4	-0,3	-0,4
44 Revenus financiers	347,4	384,6	348,1	350,2	363,8	376,7	
Variation en %		10,7	-9,5	0,6	3,9	3,5	-0,5
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	79,1	88,3	84,1	82,2	82,8	81,3	
Variation en %		11,7	-4,8	-2,2	0,7	-1,8	-2,1
46 Revenus de transfert	4 762,2	4 832,5	5 188,9	5 362,1	5 491,9	5 590,2	
Variation en %		1,5	7,4	3,3	2,4	1,8	3,7
47 Subventions à redistribuer	581,5	582,7	583,0	583,5	583,8	583,1	
Variation en %		0,2	0,0	0,1	0,1	-0,1	0,0
48 Revenus extraordinaires	23,8	270,6	366,6	158,5	136,3	137,1	
Variation en %		1 039,5	35,5	-56,8	-14,0	0,6	-15,6
49 Imputations internes	225,9	231,5	343,9	136,2	114,5	115,7	
Variation en %		2,5	48,6	-60,4	-16,0	1,1	-15,9

¹⁾ Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

Financements spéciaux inclus

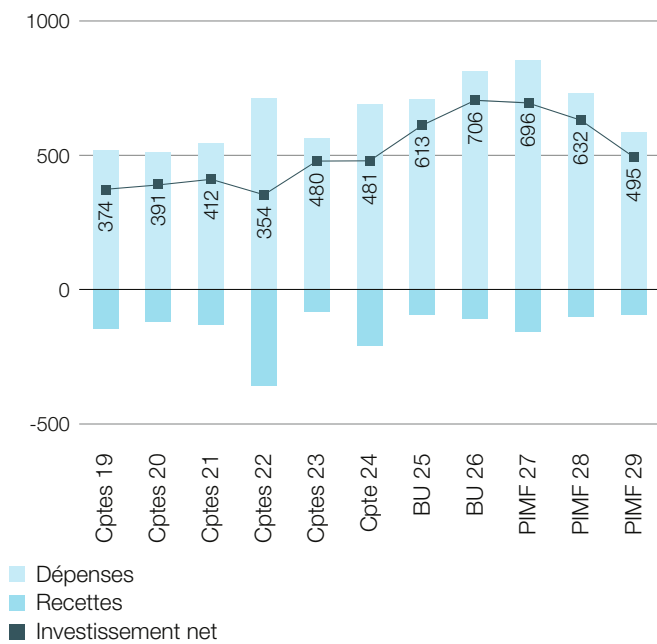
Les principaux facteurs expliquant les variations des groupes de matières sont présentés dans les comptes rendus des Directions.

4.5 Investissement net

L'investissement net est égal à la différence entre dépenses et recettes d'investissement. Le graphique suivant illustre l'évolution de la situation de 2019 à 2029.

Graphique 3: Évolution de l'investissement net

en millions CHF



Entre 2019 et 2021, l'investissement net est resté relativement stable. Il a diminué en 2022, en particulier suite à la nouvelle forme de financement de certains projets de construction (par des montants forfaitaires enregistrés au compte de résultats et non plus au compte des investissements) instaurée par la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP; RSB 213.319) et par la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210).

Les besoins d'investissement ont augmenté en 2023 et 2024. Les budgets 2025 et 2026 ainsi que le PIMF 2027 tablent sur la poursuite de cette tendance, avec un volume d'investissement estimé à près de CHF 700 millions en 2026 comme en 2027. La courbe s'infléchit à partir de 2028. Pour de plus amples informations sur l'évolution de l'investissement net sur la période de planification 2026 à 2027, voir le chapitre 2.7.

4.6 Solde de financement

4.6.1 Définition et rôle du solde de financement

L'autofinancement est la somme du solde du compte de résultats et des amortissements. Il indique les fonds propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de sa dette.

Quant au solde de financement, il est égal à l'autofinancement moins l'investissement net. Lorsque l'autofinancement est supérieur à l'investissement net, on a un excédent de financement et le canton peut en principe réduire sa dette. Lorsqu'il est inférieur à l'investissement net, on a une insuffisance de financement et le canton doit s'endetter davantage.

Le solde de financement porte sur l'ensemble des tâches cantonales, tandis que le solde du compte de résultats ne reflète que le résultat des « activités d'exploitation ». Le solde de financement indique si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et investissements) par ses propres moyens (reentrées fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

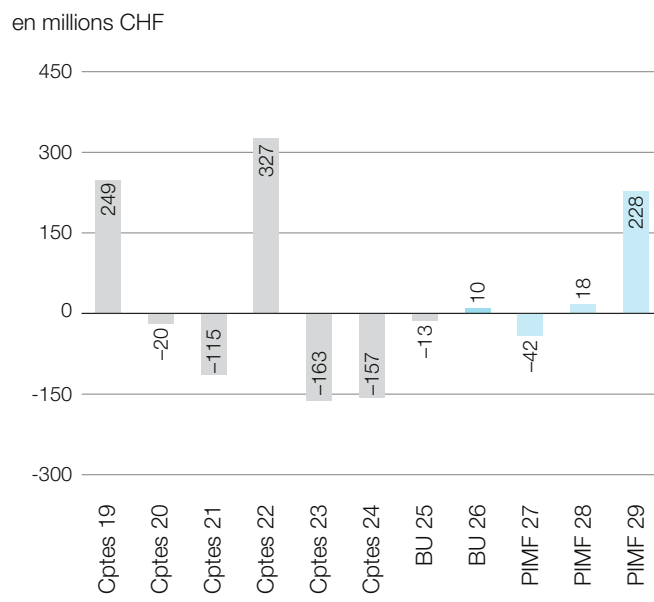
Depuis 2001, il constitue le principal paramètre de planification des tâches et des finances. Il est également utilisé pour appliquer le frein à l'endettement relatif au compte des investissements, dont le peuple bernois a adopté la révision de 2008 à l'issue de la votation populaire du 18 juin 2023 : en adoptant une modification de la Constitution cantonale le 18 juin 2023, le peuple bernois a approuvé une optimisation des freins à l'endettement, qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2024. Alors que les anciennes dispositions imposaient uniquement que les éventuelles insuffisances de financement soient compensées les années suivantes, les nouvelles ont instauré une optique pluriannuelle, qui commande la prise en compte des résultats des années précédentes. Leur objectif est de garantir la couverture des besoins d'investissement qui se profilent, tout en respectant les freins à l'endettement. Le principe reste le même : l'autofinancement et l'investissement net doivent s'équilibrer à moyen terme.

L'évolution de l'endettement (en particulier le solde du compte de résultats et le niveau de l'investissement net) est influencée à la fois par la politique et par des facteurs purement « techniques ». La dette peut ainsi augmenter même si le degré d'autofinancement est supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsqu'il faut engager des dépenses avant d'en recevoir la contrepartie. À l'inverse, elle peut diminuer lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on a déjà utilisé les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. L'appréciation politique de l'endettement ne tient pas compte de ces variations purement techniques (opérations au bilan).

4.6.2 Évolution du solde de financement

Le graphique suivant illustre l'évolution de la situation de 2019 à 2029.

Graphique 4 : Évolution du solde de financement



Le solde de financement est contrasté sur la période 2029 à 2024. Alors que les comptes de 2019 à 2022 ont dégagé d'importants excédents de financement, d'un montant compris entre CHF 250 et 330 millions, ceux de 2020, 2021 et 2023 ont fait apparaître des insuffisances de financement : celle de 2021 (CHF 115 mio) était en particulier dû à la pandémie de COVID-19, tandis que celles de 2023 (CHF 163 mio) et de 2024 (CHF 157 mio) s'expliquent principalement par le fait que la BNS n'a pas distribué de bénéfice ces années-là.

Le budget 2026 table sur un excédent de financement de CHF 10 millions. Le PIMF 2027 prévoit quant à lui un nouvel endettement de CHF 42 millions, du fait que les besoins d'investissement seront élevés et que les ressources dégagées par les dissolutions de Fonds seront quasiment épuisées. En revanche, des excédents de financement sont prévus en 2028 (CHF 18 mio) et 2029 (CHF 228 mio). Le respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements est commenté au chapitre 1.4.2.

4.7 Bilan prévisionnel

4.7.1 Aperçu

Le tableau suivant indique les valeurs repères du bilan prévisionnel.

en millions CHF	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement			2025-2029 ¹⁾
				2027	2028	2029	
1 Actif	12 456,3	12 615,4	12 770,4	13 124,0	13 429,1	13 580,9	
Variation en %		1,3	1,2	2,8	2,3	1,1	1,9
10 Patrimoine financier	5 517,9	5 375,1	5 121,1	5 076,8	5 056,7	5 038,0	
Variation en %		-2,6	-4,7	-0,9	-0,4	-0,4	-1,6
14 Patrimoine adminis- tratif	6 938,4	7 240,3	7 649,3	8 047,2	8 372,4	8 542,9	
Variation en %		4,4	5,6	5,2	4,0	2,0	4,2
2 Passif	12 456,3	12 615,4	12 770,4	13 124,0	13 429,1	13 580,9	
Variation en %		1,3	1,2	2,8	2,3	1,1	1,9
20 Capitaux de tiers	11 491,9	11 555,0	11 585,0	11 670,4	11 688,5	11 490,1	
Variation en %		0,5	0,3	0,7	0,2	-1,7	-0,1
29 Capital propre	964,5	1 060,4	1 185,3	1 453,6	1 740,6	2 090,8	
Variation en %		9,9	11,8	22,6	19,7	20,1	18,6

¹⁾ Croissance annuelle moyenne en %

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

Financements spéciaux inclus

4.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier n'est pas directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales. Il s'amoindrit de 1,6 pour cent par an en moyenne entre 2025 et 2029.

4.7.3 Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif est en revanche directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales. Il progresse de 4,2 pour cent par an en moyenne entre 2025 et 2029. Cette augmentation correspond à l'investissement net annuel moins les amortissements.

4.7.4 Capital propre et découvert/excédent au bilan

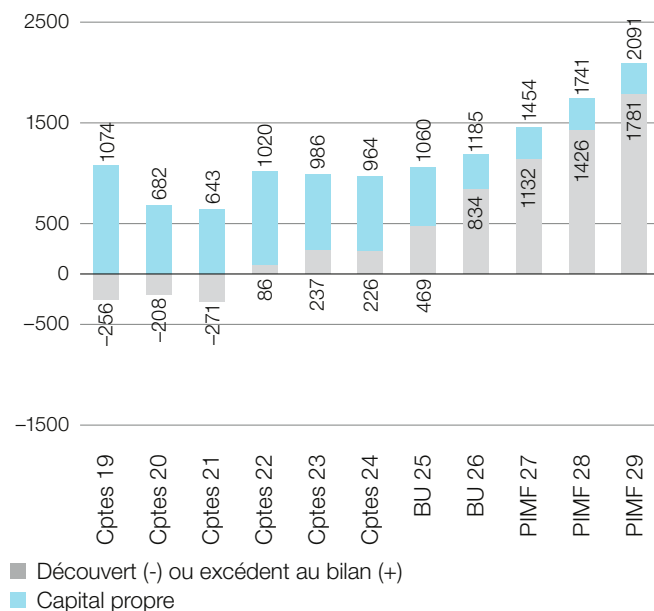
Le capital propre se compose de différents éléments, notamment du découvert ou de l'excédent au bilan, mais aussi des Fonds ainsi que des engagements et avances envers les financements spéciaux constituant du capital propre. Le capital propre varie donc avec ces éléments.

Le découvert ou l'excédent au bilan fluctue chaque année essentiellement à concurrence du montant du solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert ou augmentent l'excédent au bilan, et inversement pour les excédents de charges.

Le graphique suivant illustre l'évolution du capital propre et du découvert ou de l'excédent au bilan entre 2019 et 2029.

Graphique 5: Évolution du capital propre et du découvert ou de l'excédent au bilan

en millions CHF



Évolution du découvert ou de l'excédent au bilan

Le découvert au bilan a reculé en 2019 et 2020 grâce aux excédents de revenus dégagés par le compte de résultats. Il s'est même transformé en excédent (CHF 86 mio) en 2022 pour la première fois depuis 1990 suite aux bons résultats de l'exercice.

Au 1^{er} janvier 2023, l'excédent au bilan avait encore augmenté de CHF 164 millions, pour s'établir à CHF 250 millions. Cette progression s'explique par l'abandon des normes IPSAS après l'adoption de la nouvelle loi sur les finances (LFin; RSB 620.0), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, qui prévoit la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine financier et son inscription au capital propre.

Les excédents de revenus prévus au budget 2025 et sur la période de planification 2026 à 2029 augmentent encore l'excédent au bilan. Selon les hypothèses retenues, celui-ci devrait s'établir aux environs de CHF 1,8 milliard fin 2029.

Évolution du capital propre

Après la révision de la loi sur les finances et les prestations (LFP; RSB 620.0), qui a pris effet le 1^{er} janvier 2020, la réserve qui avait été créée dans le cadre du retraitement au 1^{er} janvier 2017 pour la réévaluation des actifs couverts par des financements spéciaux ou des Fonds a été complètement dissoute le 1^{er} janvier 2020, sans effet sur le résultat. Cela s'est traduit par une relativement forte baisse du capital propre dans les comptes de clôture de 2020, qui s'est encore poursuivie grâce à l'excédent de charges dégagé par l'exercice 2021.

Le capital propre a ensuite augmenté, notamment grâce aux bons résultats de l'exercice 2022, pour s'établir à près de CHF 1,0 milliard au 31 décembre 2022.

Selon les hypothèses retenues pour le budget 2025 et la planification 2026 à 2029, le capital propre devrait continuer de progresser jusqu'à atteindre CHF 2,1 milliards en 2029.

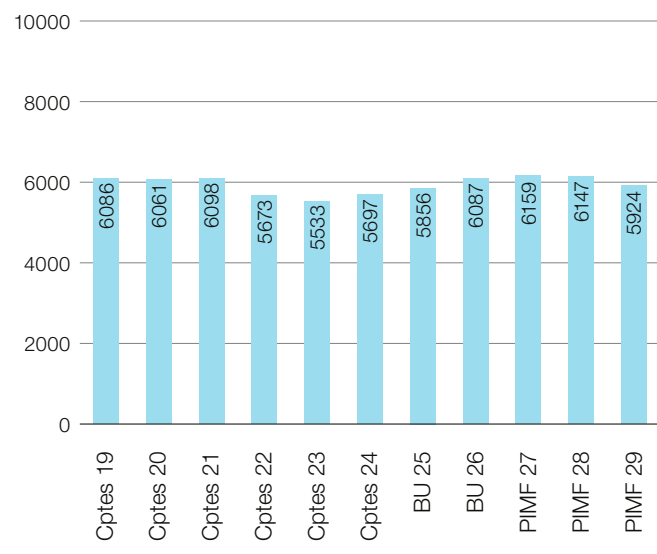
4.7.5 Endettement net I

L'endettement net I est égal aux capitaux de tiers (sans les subventions d'investissement inscrites au passif) moins le patrimoine financier. Le solde de financement ne reflète que la tendance évolutive de l'endettement (non seulement de l'endettement net I, mais aussi de l'endettement brut). Cela s'explique par le fait qu'à la date de clôture du bilan, certaines opérations sont comptées dans les liquidités mais pas dans le résultat, tandis que d'autres sont à l'inverse comptabilisées dans le résultat mais pas encore dans les liquidités.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'endettement net I entre 2019 et 2029.

Graphique 6: Évolution de l'endettement net I

en millions CHF



Fin 2019, l'endettement net I se montait à près de CHF 6,1 milliards, contre CHF 5,7 milliards à la clôture des comptes de 2022. Il a baissé en 2022, essentiellement grâce au compte de résultats bénéficiaire, puis à nouveau en 2023 – quoique dans une moindre mesure. Il a ensuite réaugmenté en 2024, pour retrouver à peu près son niveau

de 2022. Compte tenu des hypothèses retenues pour la planification 2026 à 2029, il devrait s'établir entre CHF 5,9 et 6,2 milliards selon les années.

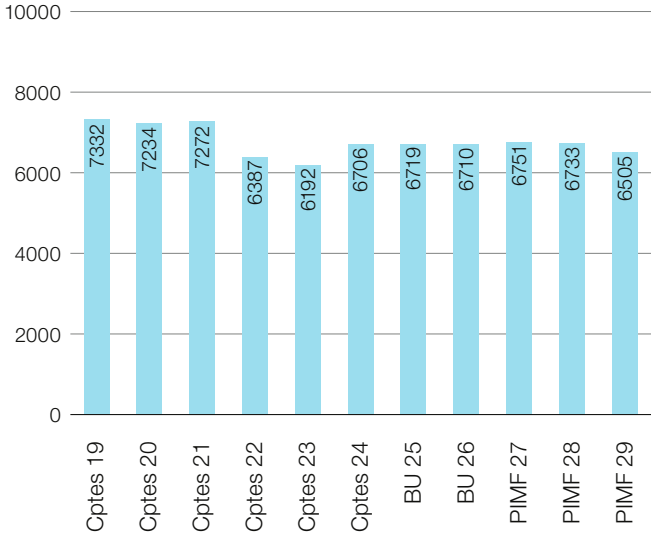
4.7.6 Endettement brut

L'endettement brut englobe les engagements courants ainsi que les engagements financiers à court et à long termes. Ce n'est pas un indicateur adapté au pilotage de la politique budgétaire, car il est contrebalancé par d'importants actifs générateurs de revenus.

Le graphique ci-dessous illustre son évolution entre 2019 et 2029.

Graphique 7 : Évolution de l'endettement brut

en millions CHF



L'endettement brut a diminué en 2022 pour s'établir à un peu moins de CHF 6,4 milliards, essentiellement grâce au résultat bénéficiaire de l'exercice et à une demande de remboursement d'un avoir d'impôt anticipé auprès de la Confédération. Comme l'endettement net I, il a enregistré un nouveau recul en 2023.

La dette s'est creusée en 2024 en raison notamment de l'insuffisance de financement. Sur la période de planification 2026 à 2029, on table sur un recul de la dette grâce aux excédents de financement prévus chaque année sauf en 2028.

4.7.7 Cadre du nouvel endettement en 2026

Aux termes de l'article 76 de la Constitution cantonale (ConstC; RSB 101.1) et de l'article 69, alinéa 1, lettre a de la loi sur les finances (LFin; RSB 620.0), le Grand Conseil fixe le cadre de tout nouvel endettement. Ce cadre sert à garantir la capacité de paiement permanente du canton. Conçu comme une limite de crédit, il porte sur la dette de trésorerie, qui recouvre les emprunts et obligations de la trésorerie à court, moyen et long terme. Il encadre les ressources financières que le Conseil-exécutif est chargé de mettre à disposition conformément à l'article 89, alinéa 4 ConstC. Il fixe aussi une limite aux emprunts qu'il incombe à la Direction des finances de contracter et dont elle doit définir les conditions (art. 71, al. 1, lit. f LFin).

D'après les calculs de l'Administration des finances, il faut s'attendre à un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 890 millions pour garantir la capacité de paiement du canton en 2026. Ce montant tient compte des éléments suivants :

- Excédent de financement prévu au budget 2026, soit une réduction de la dette de CHF 10 millions.
- Réserve de CHF 900 millions destinée à garantir la capacité de paiement du canton. Elle ne sera utilisée qu'en cas d'opérations au bilan sans incidence sur le résultat (augmentation des créances, diminution des dettes envers les fournisseurs, utilisation des provisions, investissements couverts par des financements spéciaux et par le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

4.8 Indicateurs

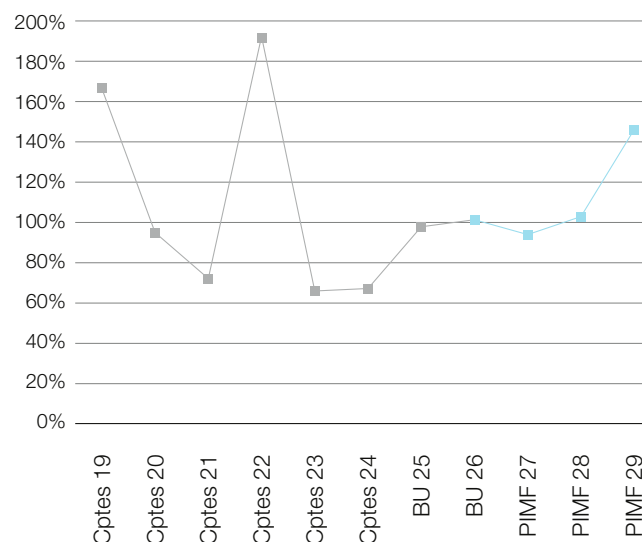
Ce chapitre expose l'évolution du degré d'autofinancement et de la quote-part de l'endettement. Un récapitulatif d'autres indicateurs se trouve à l'annexe 9.

4.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement exprime le ratio entre l'autofinancement (cf. chap. 4.6) et l'investissement net. S'il est inférieur à 100 pour cent, cela indique qu'il faut recourir à l'emprunt, c.-à-d. augmenter la dette, pour financer au moins en partie l'investissement net; s'il est supérieur à 100 pour cent, cela signifie que les fonds propres sont non seulement suffisants pour financer l'investissement net, mais qu'ils permettent en plus de réduire la dette.

Le graphique suivant illustre son évolution entre 2019 et 2029.

Graphique 8: Évolution du degré d'autofinancement



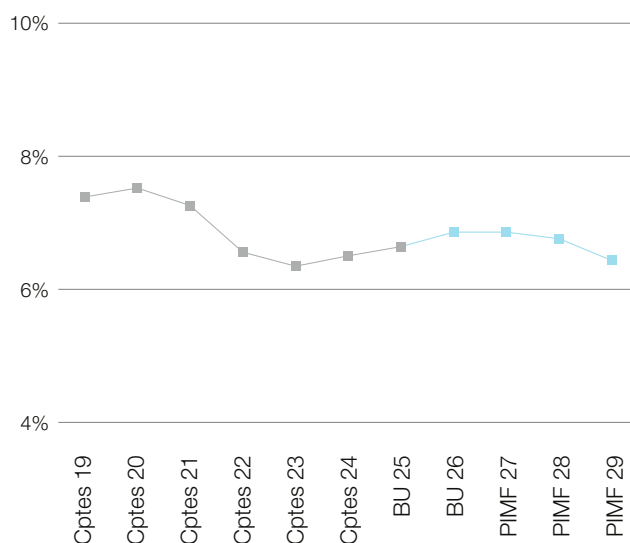
Suite aux déficits enregistrés en 2020, 2021, 2023 et 2024, le degré d'autofinancement est passé en dessous de la barre des 100 pour cent. Le budget 2025 prévoyait également un degré d'autofinancement un peu inférieur à 100 pour cent en raison d'une légère insuffisance de financement. Il était par contre supérieur à 100 pour cent en 2019 et 2022. Sur la période de planification 2026 à 2029, il s'établit à 108 pour cent en moyenne.

4.8.2 Quote-part de l'endettement net

La quote-part de l'endettement net correspond à l'endettement net I en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Le nouveau frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (révision adoptée en votation populaire le 18 juin 2023) est actionné dès que la quote-part de l'endettement net dépasse 6,0 pour cent (cf. chap. 1.4).

Le graphique suivant illustre son évolution entre 2019 et 2029.

Graphique 9: Évolution de la quote-part de l'endettement net



De 7,4 pour cent en 2019, la quote-part de l'endettement net a eu tendance à baisser légèrement les années suivantes, pour s'établir à 6,3 pour cent fin 2023 (le rapport sur le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 tablait encore sur une quote-part de 6,0 pour cent pour 2023. Cette différence s'explique par l'actualisation des estimations du PIB cantonal). La quote-part de l'endettement net a légèrement augmenté en 2024 pour s'établir à 6,5 pour cent.

Selon les estimations actualisées du PIB des prochaines années et de l'endettement net I (cf. chap. 4.7.5), elle devrait osciller entre 6,4 pour cent (2029) et 6,9 pour cent (2026/2027). Il est donc prévu qu'elle dépasse le seuil de 6,0 pour cent fixé lors de l'optimisation des freins à l'endettement.

5 Compte rendu sur les résultats des analyses approfondies des résultats de l'étude comparative intercantonale de 2024

5.1 Contexte

Après celles de 2013 et de 2017, le Conseil-exécutif a décidé en 2023 de procéder à une nouvelle étude comparative intercantonale. L'objectif était d'identifier, au sens de l'article 101, alinéa 4 ConstC, les champs de l'activité publique dont la structure des coûts est singulière, afin d'en dégager de potentiels domaines d'intervention et d'éventuelles mesures d'allègement budgétaire.

Dans le cadre du rapport sur le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028, le Conseil-exécutif a communiqué en août 2024 les résultats de cette étude comparative. Il a alors décidé d'approfondir l'analyse dans trois champs d'activité (Vieillesse, Formation professionnelle et Police) affichant, selon l'étude, un volume élevé de dépenses nettes ainsi que des coûts par cas supérieurs à la moyenne en comparaison intercantonale. Les résultats de ces analyses étaient censés lui permettre d'arrêter le cas échéant des mesures de réduction des coûts en vue de l'établissement du budget 2026 et du PIMF 2027-2029.

Sans attendre ces analyses, le Grand Conseil a pris connaissance à 106 voix contre 30 (et 6 abstentions) du rapport du Conseil-exécutif sur le résultat de l'étude comparative intercantonale 2024 durant sa session d'été 2025.

5.2 Analyse des coûts par cas supérieurs à la moyenne dans trois champs d'activité

Les chapitres 5.2.1 à 5.2.3 exposent les résultats des analyses des coûts par cas particulièrement élevés qu'affichent les trois champs d'activité Vieillesse, Formation professionnelle et Police en comparaison intercantonale.

5.2.1 Champ d'activité Vieillesse

L'analyse approfondie dans ce champ d'activité a révélé que la population bernoise compte davantage de personnes âgées que celle d'autres cantons. Dans le canton de Berne, le nombre de personnes en EMS par millier d'habitants est supérieur à la moyenne suisse, tout comme le nombre de places en EMS. Conjugué à un taux d'occupation moyen («principe de la rentabilité»), cela entraîne davantage de prestations de soins. Le canton de Berne a en outre tendance à compter un plus grand nombre de personnes nécessitant des soins lourds, ce qui induit également des coûts.

Il faut en outre tenir compte des aspects suivants concernant le domaine des prestations complémentaires (PC) dans le champ d'activité Vieillesse : dans les foyers pour personnes âgées, le canton de Berne applique depuis des années un pur financement par sujet. Cela signifie qu'il ne leur accorde aucune subvention. Les dépenses pour les séjours en EMS dans le canton de Berne sont financées par les PC. En revanche, les cantons suisses appliquent pour la plupart un financement mixte par sujet et par objet, autrement dit ils subventionnent leurs EMS (= financement par objet), et chaque résidente

ou résident finance en plus une part des coûts de son séjour en foyer (= financement par sujet). La Confédération règle les modalités de comptabilisation des PC par les organes d'exécution. Les subventions que les cantons accordent aux EMS ne peuvent pas être comptabilisées comme PC. Les dépenses en PC desdits cantons ne contiennent donc pas les subventions aux foyers, ce qui explique qu'ils indiquent des coûts inférieurs dans ce domaine et que le canton de Berne affiche des dépenses en PC nettement supérieures à celles des autres cantons dans le domaine des EMS.

5.2.2 Champ d'activité Formation professionnelle

Le Conseil-exécutif explique comme suit les charges supérieures à la moyenne dans ce champ d'activité :

- Une offre fortement régionalisée d'écoles professionnelles, qui garantit la proximité des entreprises formatrices.
- Le bilinguisme du canton de Berne, qui implique deux systèmes scolaires parallèles.
- Une offre relativement large de formations initiales scolaires avec différents modèles dans les deux régions linguistiques.
- Une vaste offre dans les domaines de l'année scolaire de préparation professionnelle, des cours d'appui et de soutien, de la branche culture générale (préparant à la maturité professionnelle 2) et des cours de maturité professionnelle dans les deux régions linguistiques.
- Offres de formations scolaires à divers métiers (très) rarement choisis, à destination des cantons voisins, voire de toute une région linguistique nationale pour certaines. Les écolages forfaitaires que les autres cantons doivent verser à ce titre (accord sur les écoles professionnelles, AEPr) ne couvrent la plupart du temps pas les coûts effectifs à la charge du canton de Berne.
- L'offre d'écoles professionnelles du canton de Berne se caractérise par sa perméabilité et sa flexibilité, et donne des chances de scolarisation à des jeunes aux parcours de formation les plus divers (p. ex. changement entre APF et CFC, changement de profil, raccourcissement ou prolongation de la durée de l'apprentissage, classes d'encouragement des talents, bilinguisme, etc.).

5.2.3 Champ d'activité Police

En fonction des indications fournies par la Direction compétente, le Conseil-exécutif est parvenu aux conclusions suivantes dans le cadre de l'analyse dans ce champ d'activité :

- Concernant les coûts standards, le canton de Berne se situe environ à 4 pour cent sous la moyenne suisse.
- Les coûts effectifs par cas sont quant à eux passés de CHF 299 en 2014 [étude comparative de 2017] à CHF 321 en 2021 [étude comparative de 2024] (+ CHF 22 par habitant et habitante), ce

qui s'explique par le renforcement des effectifs voulu au plan politique (augmentation des charges salariales et des charges de biens et services), par l'évolution salariale (des sept années précédentes) et par l'évolution démographique.

- Concernant la densité policière (nombre de policiers et policières par habitant et habitante), le canton de Berne se situe tout juste dans la moyenne (CCPCS au 1.1.2021: BE 1/526 hab.). Quelques exemples d'autres cantons: canton ZH 1/355 hab., canton GE 1/338 hab., canton GR 1/388 hab., canton VS 1/552 hab. et canton VD 1/400 hab. avec des structures plus ou moins analogues (villes, montagnes, démographie). Pour égaler la densité policière du canton de Zurich (corps de police de plus de 6 200 membres), la POCA de Berne devrait compter plus de 4 000 membres (contre 2 800 actuellement).
- Pour analyser le résultat de l'étude comparative, il faut également tenir compte du nombre élevé de tâches de police spéciales que doit assumer le canton de Berne (capitale suisse, ambassades et consulats, nombre de manifestations largement supérieur à la moyenne, nombre important d'événements sportifs avec actuellement cinq clubs de football et de hockey sur glace en première ligue).
- Le compte de résultats (charges) contient une part élevée de coûts transversaux (informatique, finances, RH), qui sont centralisés (p. e.x par la Direction) pour d'autres corps de police. Ce bloc de coûts fausse la comparaison avec les autres cantons.
- L'exploitation du réseau POLYCOM est en outre intégralement portée au compte de résultats (charges) de la Police cantonale. Encore un cas qui est traité différemment dans d'autres cantons, dont le corps de police n'est pas compétent en la matière, et qui nécessiterait par conséquent une correction.
- La Police cantonale fournit des prestations à la Confédération (protection des ambassades, sécurité de l'État, mandats LMSI), que celle-ci n'indemnise qu'à 80 pour cent, ce qui ne couvre donc pas l'intégralité des coûts. Ce type de mandat ou d'accord n'existe pas dans la majorité des cantons. Le fait que le canton de Berne prend à sa charge 20 pour cent de ces tâches fédérales devrait être pris en compte.
- Pour différentes raisons, les recettes générées par les amendes d'ordre ont diminué de quelque CHF 7 millions ces dernières années dans le canton de Berne. La Police cantonale n'a aucune influence sur cette évolution.

5.3 Mesures envisageables pour limiter ou réduire les charges dans les trois champs d'activité

Il est indiqué ci-après quelles mesures permettraient de réduire les charges de manière générale ou de freiner leur croissance dans les trois champs d'activité Vieillesse, Formation professionnelle et Police, pour autant que cela réponde à une volonté politique.

5.3.1 Champ d'activité Vieillesse

L'évolution des coûts dans le domaine de la vieillesse dépend en premier lieu du nombre de personnes vivant en EMS et des soins dont elles ont besoin ainsi que du nombre de personnes prises en charge chez elles par un service d'aide et de soins à domicile ou par une infirmière ou un infirmier exerçant en libéral. Le canton n'a donc guère de possibilités d'influer sur ces besoins, ni, par voie de conséquence, sur leurs répercussions sur l'évolution des coûts. Le Conseil-exécutif prévoit toutefois de revoir et éventuellement d'adapter les coûts normatifs du financement des soins stationnaires et ambulatoires ainsi que la conception de la couverture des besoins d'aide et de soins à domicile (examiner l'indemnisation par cas dans des situations de prise en charge complexes) pour les années 2030 à 2033. Il faut également vérifier la nécessité de la couverture de ces besoins en économie domestique ainsi que de certains contrats de prestations. Le potentiel de réduction des autres coûts est faible.

Concernant les prestations complémentaires, le Conseil-exécutif a pris connaissance de quatre mesures au total, qui permettraient de réduire les coûts à l'échelon cantonal. Deux d'entre elles sont en fait des transferts de charges du canton aux communes. Selon un rapport d'un groupe de travail intercantonal datant de 2016, d'autres allègements sont en outre envisageables. Les conclusions de ce groupe de travail restent valables aujourd'hui, même si les intitulés de certains offices, quelques processus organisationnels, etc. ont changé depuis.

5.3.2 Champ d'activité Formation professionnelle

Pour réduire les charges dans le champ d'activité Formation professionnelle jusqu'au niveau de référence de 85 en économisant CHF 166 millions par an (voir à ce sujet l'étude BAK), le Conseil-exécutif estime qu'il faudrait en priorité prendre les mesures suivantes:

- réduire drastiquement l'offre d'écoles professionnelles dans la partie francophone du canton;
- se limiter à quelques écoles professionnelles de grande taille (centres de formation professionnelle) dans le canton;
- renoncer aux filières formant à des métiers rarement choisis;
- réduire fortement la diversité des modèles proposés;
- dans la formation duale, constituer strictement les classes en fonction de critères coût-efficacité, sans tenir compte des besoins des entreprises formatrices, des personnes en apprentissage, des écoles et des associations professionnelles;
- réduire fortement les offres de formations initiales scolaires;
- réduire massivement les offres de solutions transitoires.

Par expérience, le Conseil-exécutif sait que de telles mesures n'auraient aucune chance d'être réalisées. Ainsi les dirigeants politiques, les associations professionnelles, les partenaires sociaux, les organisations représentatives des travailleurs et travailleuses et les conseils d'école sont par le passé parvenus à faire obstacle à des mesures de réduction des coûts. À cet égard, le Conseil-exécutif rappelle qu'il avait proposé au Grand Conseil, dans le cadre de l'Examen des offres et des structures (EOS 2014) et du Programme d'allègement 2018 (PA 2018), différentes mesures de réduction des

coûts au sens de l'étude comparative dans le domaine de la formation professionnelle. Mais le Grand Conseil avait chaque fois clairement rejeté celles qui consistaient par exemple à fermer des sites scolaires ou des filières de formation (p. ex. École d'horticulture d'Hünibach ou d'Oeschberg, formation de créateur ou créatrice de vêtements).

5.3.3 Champ d'activité Police

Un allègement de l'ordre de CHF 60,3 millions par an pourrait être atteint dans ce champ d'activité (valeur-cible de 100 pour l'indice de coût par cas) par le biais soit d'une diminution massive du nombre de policières et policiers, soit d'une très nette réduction du nombre de postes de police. Il faudrait selon toute vraisemblance supprimer quelque 300 emplois dans la police pour atteindre cet objectif. Or cela irait totalement à l'encontre de l'actuel renforcement des effectifs du corps de la Police cantonale (Motion 138–2016 Wüthrich, ACE 188/2019) et de la volonté exprimée jusque-là par le Grand Conseil, et remettrait en question la crédibilité et la fiabilité du canton de Berne.

Cela supposerait par exemple la suppression de postes dans les services de base, la prévention ou la cybercriminalité. Cet allègement pourrait aussi être réalisé en réduisant fortement le nombre de postes de police, ce qui diminuerait les charges en biens et services. La Police cantonale ne serait présente que sur un petit nombre de sites importants (Berne, Biel/Bienne, Berthoud ou Langenthal, Thoune ou Interlaken), d'où elle fournirait ses services au reste du canton. Son retrait des régions aboutirait à un rallongement des délais de départ et à un net recul du niveau de sécurité, ce que la population bernoise ne souhaite à coup sûr pas. Le Conseil-exécutif ne voit pas d'autres possibilités d'alléger les charges.

5.4 Conclusion politique du Conseil-exécutif

Comme le Conseil-exécutif l'a déjà souligné à plusieurs reprises par le passé, il est bon de considérer les résultats de l'étude comparative avec une certaine retenue. Ainsi le volume de tâches et la manière dont elles sont accomplies diffèrent relativement fortement d'un canton à l'autre du fait de la structure fédérale du pays. Même si l'analyse comparative utilise les approches les plus diverses pour tenir compte de ces différences, la comparabilité reste limitée. Elle ne porte en outre que sur une année, qui est d'ailleurs relativement ancienne (2021) du fait que les données ne sont disponibles qu'avec un décalage.

Dans ces conditions, l'analyse comparative doit avant tout être considérée comme un outil et un indicateur permettant de pointer les champs d'activité présentant un éventuel manque d'efficacité et affichant des coûts structurels supérieurs à la moyenne. Cela étant, les coûts élevés peuvent avoir de multiples origines.

Compte tenu de ces réserves, le Conseil-exécutif estime que le fait que l'analyse comparative ait constaté des coûts supérieurs à la moyenne dans les trois champs d'activité s'explique. Ceux par exemple des champs d'activité Formation professionnelle et Police viennent de décisions politiques prises en connaissance de cause par le passé, comme le maintien de sites dans différents domaines de la formation professionnelle ou le renforcement des effectifs de la Police cantonale.

Le Conseil-exécutif remarque également que les différences de mode de financement dans le domaine des prestations complémentaires faussent le résultat auquel parvient l'analyse comparative pour le champ d'activité concerné (Vieillesse)¹.

Il formule les constatations suivantes sur les résultats commentés ci-avant :

1. D'un point de vue purement financier, les résultats du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029 n'appellent à l'heure actuelle pas de mesures d'allègement budgétaire. Il est certes prévu que l'endettement augmente en 2027, et la politique financière est exposée à certains risques (p. ex. évolution conjoncturelle, encaissement des parts au bénéfice de la Banque nationale suisse, évolution des versements au titre de la péréquation financière fédérale). Mais l'insuffisance de financement de 2027 s'explique par le haut niveau d'investissement et non par un déséquilibre structurel du compte de résultats.
2. Le compte de résultats de l'exercice 2024 présente un excédent de charges de CHF 10,7 millions et une insuffisance de financement de CHF 157,5 millions. Même si ces chiffres sont négatifs, ils correspondent en fin de compte pratiquement aux prévisions du budget 2024.
3. Le budget 2025 prévoit un excédent de revenus de CHF 242 millions au compte de résultats et une insuffisance de financement de CHF 13 millions. Ces chiffres ne tiennent pas encore compte de la « triple » part au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) que la Confédération et les cantons recevront suite aux excellents résultats de l'exercice 2024 de la banque et qui vaudra quelque CHF 238 millions au canon de Berne.
4. Étant donné que les finances restent à l'équilibre, que les perspectives de politique financière sont plutôt solides et que les chiffres actuels (et au-delà) incluent les allègements fiscaux qu'il a prévus, le Conseil-exécutif estime qu'il est politiquement inopportun de mettre en œuvre des mesures d'allègement dans les trois champs d'activité en question. Ceux-ci sont en effet tous les trois politiquement sensibles. Les mesures d'allègement toucheraient directement ou indirectement de larges pans de la population. Elles rencontreraient dans tous les cas une forte résistance politique, notamment du fait de l'équilibre global de la situation financière et des allègements fiscaux prévus.

Dans cette situation, le Conseil-exécutif s'est prononcé, dans le cadre des travaux d'élaboration du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029, en défaveur de mesures d'allègement dans les trois champs d'activité Formation professionnelle, Vieillesse et Police. Si les conditions financières devaient fortement changer à l'avenir, il réévaluerait la situation. Et ce non pas uniquement par rapport aux éventuelles mesures d'allègement dans ces trois champs d'activité, mais de manière générale, dans tous les domaines des tâches cantonales.

1) Puisque le canton de Berne finance les primes d'assurance-maladie des bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) au moyen des RIP (réductions individuelles des primes) et des PC, il supporte des coûts au titre des PC que les autres cantons couvrent exclusivement à l'aide des RIP. La comparaison intercantonale ne tient pas compte de cette différence de mode de financement.

6 Propositions

6.1 Budget 2026

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE **XXX**/2025

Le 20 août 2025

Budget 2026

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2026 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 365,1 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 705,8 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 9,5 millions,
- quotité d'impôt de 2,975 pour les personnes physiques (inchangée),
- quotité d'impôt de 2,620 pour les personnes morales (inchangée),
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 890 millions,
- report de CHF 1,0 million du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1).

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

6.2 Plan intégré mission-financement 2027 à 2029

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE **XXX**/2025

Le 20 août 2025

Plan intégré mission-financement 2027 à 2029

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le plan intégré mission-financement 2027 à 2029.

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

7 Annexe : Plan cantonal d'investissement 2026 à 2035

Les valeurs ci-après comprennent à la fois les investissements nets ordinaires et ceux financés à l'aide de financements spéciaux.

Chancellerie d'Etat (CHA)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
Total planification sectorielle	1.9	1.0	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Total planification financière	1.5	0.8	0.3	0.1							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.4	0.2	0.1	0.0							

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
Total planification sectorielle	14.6	15.3	15.0	15.2	14.6	15.1	14.6	15.1	14.6	15.1	
Total planification financière	12.4	12.9	12.7	12.8							
Différence (supplément de planification sectorielle)	2.2	2.4	2.3	2.3							

Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (DSSI)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
Total planification sectorielle	48.9	43.6	5.2	5.6	4.6	5.1	4.8	5.8	4.8	4.8	
Total planification financière	47.9	42.6	4.4	4.3							
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.0	1.0	0.8	1.3							

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
Total planification sectorielle	3.9	4.1	5.1	4.6	3.5	4.1	3.9	3.6	3.6	3.6	
Total planification financière	3.0	3.1	3.9	3.5							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.9	0.9	1.2	1.1							

Direction de la sécurité (DSE)

	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
Total planification sectorielle	39.7	64.0	45.4	28.2	51.5	46.4	62.5	41.8	29.3	35.5	
Total planification financière	30.0	49.2	34.9	21.7							
Différence (supplément de planification sectorielle)	9.6	14.8	10.5	6.5							

Direction des finances (FIN)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Total planification sectorielle	11.4	9.4	7.3	6.9	6.7	5.7	5.6	5.6	5.6	5.6
Total planification financière	8.8	7.3	5.6	5.3						
Différence (supplément de planification sectorielle)	2.6	2.2	1.7	1.6						

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Total planification sectorielle	22.7	31.4	22.6	28.3	29.4	21.7	18.3	11.3	5.7	5.2
Total planification financière	17.5	24.2	17.3	21.8						
Différence (supplément de planification sectorielle)	5.2	7.3	5.2	6.5						

Direction des travaux publics et des transports (DTT)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Total planification sectorielle	751.1	716.7	713.1	548.5	491.3	528.3	547.2	555.9	662.1	743.6
Total planification financière	582.5	555.4	552.2	425.2						
Différence (supplément de planification sectorielle)	168.6	161.2	160.9	123.2						

Contrôle des finances (CF)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

	Budget	Plan intégré mission-financement			Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

	Budget	Plan intégré mission- financement			Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Total planification sectorielle	3.0	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.3
Total planification financière	2.3	0.4	0.4	0.4						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.7	0.1	0.1	0.1						

Ensemble du canton

	Budget	Plan intégré mission- financement			Planification					
en millions de francs	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Total planification sectorielle	897.1	886.0	814.5	637.7	602.3	627.1	657.5	639.7	726.3	813.9
Total planification financière	705.8	695.9	631.8	495.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	191.4	190.1	182.8	142.7						

8 Annexe : Indicateurs financiers

8.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre de l'harmonisation du modèle de compte pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

Indicateurs	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Taux d'endettement net	91.6 %	93.9 %	93.6 %	94.8 %	94.7 %	90.4 %
Degré d'autofinancement I	67.2 %	97.9 %	101.3 %	94.0 %	102.9 %	146.1 %
Degré d'autofinancement II	64.7 %	52.3 %	46.0 %	68.0 %	78.2 %	114.6 %
Part des charges d'intérêts	0.3 %	0.3 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %
Dette brute par rapport aux revenus	55.6 %	55.4 %	52.7 %	51.7 %	51.1 %	48.7 %
Quotité d'investissement	5.5 %	5.6 %	6.1 %	6.3 %	5.4 %	4.3 %
Part du service de la dette	3.1 %	3.1 %	2.8 %	2.8 %	2.8 %	2.9 %
Dette nette I par habitant e en francs ¹⁾	5 296	5 382	5 530	5 532	5 458	5 200
Dette nette II par habitant e en francs ¹⁾	4 120	4 213	4 370	4 384	4 318	4 070
Quotité d'autofinancement	2.6 %	2.6 %	2.6 %	3.6 %	3.7 %	4.2 %
Dette brute (en mio CHF)	6 706	6 719	6 710	6 751	6 733	6 505
Dette nette I (en mio CHF)	5 697	5 856	6 087	6 159	6 147	5 924
Dette nette II (en mio CHF)	4 432	4 584	4 810	4 881	4 863	4 636
Quote-part d'endettement	6.5 %	6.6 %	6.9 %	6.9 %	6.8 %	6.4 %
Produit intérieur brut (PIB) cantonal ²⁾ (en mio CHF)	87 594	88 171	88 730	89 786	90 923	92 074
Quote-part de l'État ²⁾	14.1 %	14.1 %	14.8 %	14.9 %	14.7 %	14.4 %
Quote-part de l'impôt ²⁾	6.3 %	6.3 %	6.6 %	6.5 %	6.4 %	6.4 %

Sources :

¹⁾ Office fédéral de la statistique : population résidante permanente moyenne jusqu'en 2023

²⁾ Office fédéral de la statistique : données définitives jusqu'en 2022 / BAK Economics AG : estimations à partir de 2023

8.1.1 Taux d'endettement net

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Taux d'endettement net	91.6 %	93.9 %	93.6 %	94.8 %	94.7 %	90.4 %

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I
	Revenus fiscaux
	Dette nette I :
	20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
Valeurs indicatives	Revenus fiscaux :
	40 Revenus fiscaux
	< 100 % bon
	100 % – 150 % suffisant
Signification	> 150 % mauvais
	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, et plus précisément sur le nombre d'années de revenus fiscaux qui serait nécessaire pour amortir la dette nette.

8.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Degré d'autofinancement I	67.2 %	97.9 %	101.3 %	94.0 %	102.9 %	146.1 %

Méthode de calcul canton de Berne	Autofinancement ¹⁾ x 100
	Investissements nets
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires de prêts, participations et subventions d'investissement + 3899 Compensation du déficit de l'année précédente - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	Investissements nets : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> 60 Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 4.8 « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qui peut être financée par des fonds propres. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les fonds propres ne suffisent plus à financer l'investissement net. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

¹⁾ Explications concernant le calcul de l'autofinancement

Avec l'investissement net, l'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée pour mettre en œuvre le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'article 101b de la Constitution cantonale (ConstC). Selon le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement et d'après le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement correspond essentiellement à la somme du solde du compte de résultats et des besoins d'amortissement. Par ailleurs, le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements couverts par des financements spéciaux devaient être intégralement amortis en un an (« amortissements immédiats ». Enfin, dans l'éventualité d'un déficit à compenser, l'autofinancement tient compte de cette compensation. En conséquence, l'autofinancement se calcule de la manière suivante :

Solde du compte de résultats
+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
+ 366 Amortissements des subventions d'investissement
+ 383 Amortissements supplémentaires

+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement
+ 3899 Compensation du déficit de l'année précédente
- 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
- 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
= Autofinancement

En revanche, le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 (cf. degré d'autofinancement II) inclut aussi les attributions aux Fonds et financements spéciaux ainsi que les prélèvements sur ceux-ci. S'il était appliqué, les financements spéciaux actuellement classés dans le capital propre n'auraient plus l'effet politique escompté quant au frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement selon le tableau ci-dessus soit maintenue.

L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

8.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Degré d'autofinancement II	64.7 %	52.3 %	46.0 %	68.0 %	78.2 %	114.6 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Investissements nets
	Autofinancement : - Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif + 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4391 Réévaluations du patrimoine administratif
	Investissements nets : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> 60 Transferts d'immobilisations corporelles au patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 %, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % – 100 % cas normal 50 % – 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qui peut être financée par des fonds propres. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les fonds propres ne suffisent plus à financer l'investissement net. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

8.1.4 Part des charges d'intérêts

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Part des charges d'intérêts	0.3 %	0.3 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %	0.2 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nettes x 100
	Revenus courants
	Charges d'intérêts nettes : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux - 451 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux du capital propre + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant > 9 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

8.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Dette brute par rapport aux revenus	55.6 %	55.4 %	52.7 %	51.7 %	51.1 %	48.7 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100
	Revenus courants
	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux - 451 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux du capital propre + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % – 100 % bon 100 % – 150 % moyen 150 % – 200 % mauvais > 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de l'endettement et indique plus particulièrement si ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus encaissés.

8.1.6 Quotité d'investissement

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Quotité d'investissement	5.5 %	5.6 %	6.1 %	6.3 %	5.4 %	4.3 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100
	Dépenses totales
	Investissements bruts :
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Subventions d'investissement accordées
	+ 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i>
	30 Charges de personnel
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
	- 3180 Rectifications de valeur sur créances
	+ 34 Charges financières
	- 344 Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier
	+ 36 Charges de transfert
	- 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif
	- 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif
	- 366 Amortissements des subventions d'investissement
	+ 380 Charges de personnel extraordinaires
	+ 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires
	+ 3840 Charges financières extraordinaires
	+ 386 Charges de transfert extraordinaires
	+ <i>Investissement brut</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Subventions d'investissement accordées
	+ 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible 10 % – 20 % effort d'investissement moyen 20 % – 30 % effort d'investissement élevé > 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement.

8.1.7 Part du service de la dette

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Part du service de la dette	3.1 %	3.1 %	2.8 %	2.8 %	2.8 %	2.9 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100
	Revenus courants
	Service de la dette : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif + 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux - 451 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux du capital propre + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 5 % faible 5 % – 15 % acceptable > 15 % forte
Signification	Cet indicateur mesure le poids du coût du capital dans le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé, plus la marge de manœuvre financière est restreinte.

8.1.8 Dette nette I par habitant·e en CHF

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Dette nette I par habitant·e en CHF	5 296	5 382	5 530	5 532	5 458	5 200

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I
	Population résidente permanente
	Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
	Population résidente permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidente permanente en fin d'exercice est disponible à l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indicatives	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1 000 CHF endettement faible 1 001 – 2 500 CHF endettement moyen 2 501 – 5 000 CHF endettement important > 5 000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitant·e-s que de leur nombre.

8.1.9 Dette nette II par habitant·e en CHF

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Dette nette II par habitant·e en CHF	4 120	4 213	4 370	4 384	4 318	4 070

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II
	Population résidente permanente
	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier -144 Prêts - 145 Participations et capital social
	Population résidente permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidente permanente en fin d'exercice est disponible à l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indicatives ¹⁾	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1 000 CHF endettement faible 1 001 – 2 500 CHF endettement moyen 2 501 – 5 000 CHF endettement important > 5 000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitant·e-s que de leur nombre.

1) Ces valeurs indicatives s'appliquent à la dette nette I par habitant. Elles s'appliquent aux cantons comme aux communes pour autant que les dépenses soient réparties entre les deux échelons dans un rapport d'environ 50 % / 50 %. Si la répartition des dépenses entre canton et communes est différente, ces valeurs doivent être adaptées en conséquence.

8.1.10 Quotité d'autofinancement

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Quotité d'autofinancement	2.6 %	2.6 %	2.6 %	3.6 %	3.7 %	4.2 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Revenus courants
	Autofinancement : - Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 364 Rectifications de valeur des prêts du patrimoine administratif + 365 Rectifications de valeur des participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4391 Réévaluations du patrimoine administratif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux - 451 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux du capital propre + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements. La quotité d'autofinancement devient négative dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les revenus disponibles ne suffisent donc pas à financer les investissements.

8.1.11 Dette brute

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Dette brute (en mio CHF)	6 706	6 719	6 710	6 751	6 733	6 505

Méthode de calcul MCH2	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cet indicateur sert à de nombreuses réflexions de fond, en particulier pour la statistique financière de la Confédération. Par contre, il n'est pas adapté au pilotage des finances, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs générateurs de revenus.

8.1.12 Dette nette I

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Dette nette I (en mio CHF)	5 697	5 856	6 087	6 159	6 147	5 924

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Dans cette définition, les prêts et participations du patrimoine administratif sont contenus dans la dette nette. Par ailleurs, les capitaux de tiers et le patrimoine financier comprennent aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur ceux-ci (report de pertes des financements spéciaux). Indice «classique» d'évaluation de l'endettement ou du patrimoine d'une collectivité, il renseigne entre autres sur la rapidité avec laquelle celle-ci est susceptible de réagir aux fluctuations des taux d'intérêts.

8.1.13 Dette nette II

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Dette nette II (en mio CHF)	4 432	4 584	4 810	4 881	4 863	4 636

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations et capital social
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Concernant les risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, mais ils constituent un certain risque. Par ailleurs, les capitaux de tiers et le patrimoine financier comprennent aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur ceux-ci (report de pertes des financements spéciaux).

8.1.14 Quote-part de l'endettement net

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Quote-part de l'endettement net	6.5 %	6.6 %	6.9 %	6.9 %	6.8 %	6.4 %

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I Produit intérieur brut (PIB) cantonal Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier Produit intérieur brut (PIB) cantonal : voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	La quote-part de l'endettement net correspond à la dette nette I en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient dès lors que la quote-part de l'endettement net atteint 6 pour cent, conformément au chiffre 5 de l'article 101b ConstC.
Signification	Conformément aux articles 101a (frein à l'endettement appliqué au compte de résultats) et 101b (frein à l'endettement appliqué au compte des investissements) ConstC, il faut maintenir les finances cantonales à l'équilibre. Les finances sont équilibrées lorsque le déficit éventuel du compte de résultats ne dépasse pas l'excédent du bilan et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres. En cas de déficit de financement, les nouvelles dispositions relatives aux freins à l'endettement (cf. votation populaire cantonale du 18 juin 2023 sur la révision de la Constitution cantonale visant l'optimisation des freins à l'endettement) prévoient l'application d'une optique pluriannuelle : un solde de financement négatif doit ainsi être compensé dans un délai de cinq ans dans la mesure où il n'est pas couvert par des excédents de financement des cinq années précédant l'exercice comptable considéré.

8.1.15 Quote-part de l'État

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Quote-part de l'État	14.1 %	14.1 %	14.8 %	14.9 %	14.7 %	14.4 %

Méthode de calcul MCH2	Dépenses totales
	Produit intérieur brut (PIB)
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Rectification de valeur sur créances (ducroire) + 34 Charges financières - 344 Réévaluation des immobilisations du patrimoine financier + 36 Charges de transfert - 364 Rectification de valeur de prêts du patrimoine administratif - 365 Rectification de valeur de participations du patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissement + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transfert extraordinaires + <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal : voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

8.1.16 Quote-part de l'impôt

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Quote-part de l'impôt	6.3 %	6.3 %	6.6 %	6.5 %	6.4 %	6.4 %

Méthode de calcul MCH2	Impôts directs
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal
	Impôts directs :
	400 Impôts directs des personnes physiques + 401 Impôts directs des personnes morales
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal : voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique le produit des impôts directs en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

8.2 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges d'exploitation	12 830	12 891	13 581	13 554	13 656	13 767
Revenus d'exploitation	12 522	12 578	13 317	13 431	13 536	13 695
Résultat d'exploitation	-308	-314	-263	-124	-120	-72
Charges financières	66	76	66	68	71	72
Revenus financiers	347	385	348	350	364	377
Résultat financier	281	309	283	282	293	305
Résultat opérationnel	-27	-5	19	158	173	232
Charges extraordinaires	8	24	21	18	16	14
Revenus extraordinaires	24	271	367	158	136	137
Résultat extraordinaire	16	247	346	140	121	123
Résultat global du compte de résultats	-11	242	365	299	293	355
Investissements nets	481	613	706	696	632	495
Solde de financement	-157	-13	10	-42	18	228
– = Nouvel endettement						
+ = Réduction de la dette						
Réduction totale de la dette 2026 – 2029				214		
Réduction par année de la dette 2026 – 2029				54		
Degré d'autofinancement 2026 – 2029				108 %		

Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

Résultat d'exploitation

Ce résultat correspond aux revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transfert, Subventions redistribuées, Imputations internes).

Résultat financier

Ce résultat correspond aux revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus financiers des entreprises publiques, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les charges financières (Charges d'intérêts, Pertes sur les cours réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluation des immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

Résultat opérationnel

Ce résultat est la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier.

Résultat extraordinaire

Ce résultat correspond aux revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de réévaluation du MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les charges extraordinaires.

Résultat global du compte de résultats

Ce résultat est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.



Budget 2026 et plan intégré
mission-financement 2027 à 2029
du canton de Berne
Résultat de la planification
et compte rendu des différents
domaines

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des charges et des revenus par directions (budget 2026)

en millions CHF	Charges	Revenus
Autorités (AUT)	-15.4	0.1
Chancellerie d'État (CHA)	-24.2	1.2
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-964.6	731.8
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	-3 339.3	758.3
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-2 129.3	1 299.6
Direction de la sécurité (DSE)	-930.5	659.7
Direction des finances (FIN)	-918.0	9 007.4
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-3 842.6	909.8
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-1 254.6	586.9
Contrôle des finances (CF)	-4.9	0.4
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-2.2	0.6
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-241.3	76.2
Ensemble du canton	-13 666.9	14 032.0

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-13 874 794	-14 699 229	-15 366 174	-15 181 988	-15 036 602	-15 030 154
Écart	-0.0 %	-6.0 %	-5.0 %	1.0 %	1.0 %	0.0 %
Revenus	109 925	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000
Écart	-0.0 %	-4.0 %	-0.0 %	-0.0 %	-0.0 %	-0.0 %
Solde	-13 764 869	-14 594 229	-15 261 174	-15 076 988	-14 931 602	-14 925 154
Écart	-0.0 %	-6.0 %	-5.0 %	1.0 %	1.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-10 904 369	-11 379 729	-11 936 674	-11 544 488	-11 639 102	-11 662 654
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 256 492	-1 557 000	-1 667 000	-1 875 000	-1 635 000	-1 605 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 510 201	-1 562 000	-1 562 000	-1 562 000	-1 562 000	-1 562 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-203 732	-200 500	-200 500	-200 500	-200 500	-200 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	104 323	104 000	104 000	104 000	104 000	104 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	5 602	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Evolution du compte de résultats

La rubrique «AUT» inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques qui s'y rapportent sont formulées respectivement dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Evolution du compte des investissements

Les AUT n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
27.9	27.2	28.0	27.6	26.8	26.8

Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble depuis l'exercice 2014. Aucun changement n'est à signaler.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-10 503 216	-11 044 786	-11 148 150	-11 338 801	-11 281 421	-11 287 636
Écart		4.9%	0.9%	1.7%	-0.5%	0.1%
Revenus	4 998	0	0	0	0	0
Écart		-100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-10 498 217	-11 044 786	-11 148 150	-11 338 801	-11 281 421	-11 287 636
Écart		4.9%	0.9%	1.7%	-0.5%	0.1%
Charges						
300 Salaires autorités/commis- sions/juges	-4 488 945	-4 664 121	0	0	0	0
301 Salaires du personnel admi- nistrat. et d'exploitation	-3 132 133	-3 109 414	-7 878 397	-7 869 750	-7 896 197	-7 926 276
305 Cotisations de l'employeur	-914 590	-1 044 751	-1 071 252	-1 074 551	-1 080 723	-1 086 860
309 Autres charges de personnel	-35 370	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000
310 Charges de matériel et de marchandises	-5 608	-40 000	-20 000	-40 000	-40 000	-40 000
311 Immobilisations non capitali- sables	-777	-7 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
313 Prestations de services et honoraires	-635 306	-776 000	-720 000	-776 000	-776 000	-776 000
316 Loyers/leasing/bail à ferme/ droits d'usage	-58 745	-80 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
317 Dommages	-154 124	-116 000	-156 000	-156 000	-156 000	-156 000
319 Charges d'exploitation diverses	-110 186	-202 000	-182 000	-302 000	-212 000	-182 000
363 Subventions à des collecti- vités et à des tiers	-759 500	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000
369 Charges de transfert diverses	-5 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000
390 Fact. interne: achats de maté- riel et de marchandises	0	-500	-500	-500	-500	-500
391 Fact. interne: prestations de services	-202 932	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Revenus						
423 Frais d'écologie et taxes de cours	300	0	0	0	0	0
425 Produit des ventes	452	0	0	0	0	0
469 Recettes de transfert diverses	4 246	0	0	0	0	0
	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Diverses adaptations mineures découlant des dernières connaissances et informations disponibles ont été prises en compte dans la présente planification. En outre, les prescriptions de réduction du Conseil-exécutif pour l'année budgétaire 2026 ont été mises en œuvre (CHF -0,08 mio).

Priorités de développement

Aucune priorité de développement n'est prévue dans la présente planification.

Chances et risques

Si le Grand Conseil décide d'une solution de prévoyance pour les membres du Grand Conseil, les moyens financiers correspondants devront être inscrits dans les budgets à venir.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-3 371 578	-3 654 443	-4 218 025	-3 843 188	-3 755 181	-3 742 518
Écart		7.7 %	13.4 %	-9.8 %	-2.3 %	-0.3 %
Revenus	104 927	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000
Écart		0.1 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-3 266 651	-3 549 443	-4 113 025	-3 738 188	-3 650 181	-3 637 518
Écart		8.0 %	13.7 %	-10.0 %	-2.4 %	-0.3 %
Charges						
300 Salaires autorités/commis- sions/juges	-2 008 106	-2 037 218	0	0	0	0
301 Salaires du personnel admi- nistrat. et d'exploitation	0	0	-2 060 062	-2 069 249	-2 124 473	-2 111 054
305 Cotisations de l'employeur	-477 216	-489 225	-491 963	-495 938	-502 708	-503 464
306 Prestations de l'employeur	151 991	0	-400 000	0	0	0
310 Charges de matériel et de marchandises	-914	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
317 Dommages	-99 692	-115 000	-103 000	-115 000	-115 000	-115 000
319 Charges d'exploitation diverses	-191 140	-220 000	-370 000	-370 000	-220 000	-220 000
363 Subventions à des collecti- vités et à des tiers	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
369 Charges de transfert diverses	-743 701	-790 000	-790 000	-790 000	-790 000	-790 000
391 Fact. interne: prestations de services	-800	0	0	0	0	0
Revenus						
424 Redevances d'utilisation et prestations de services	96 494	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
425 Produit des ventes	7 077	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
469 Recettes de transfert diverses	1 356	0	0	0	0	0
490 Fact. interne: achats de maté- riel et de marchandises	0	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Compte des investissements						
	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

En 2026, un montant de CHF 0,4 million a été pris en compte pour les futures prestations de rentes. Cette décision a été prise à l'annonce de différents départs du Conseil-exécutif à la fin de la législature.

En outre, les prescriptions de réduction du Conseil-exécutif pour l'année budgétaire 2026 ont été mises en œuvre (CHF -0,04 mio).

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer des tâches matérielles de l'État, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Il n'y a ni chances ni risques financiers.

3 Chancellerie d'État (CHA)

3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-24.2		1.2

3.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-21.6	-22.7	-23.1	-27.4	-23.7	-23.9
Total	-21.6	-22.7	-23.1	-27.4	-23.7	-23.9

3.3 Priorités de développement de la Direction

Le Secrétariat à l'administration numérique (SAN) encourage la transformation numérique de l'administration cantonale, en mettant notamment l'accent sur l'amélioration de la collaboration entre le canton et les communes. Le SAN s'occupe en outre de la thématique de l'intelligence artificielle.

Les Archives de l'État préparent l'archivage numérique à long terme des données issues d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes. La solution technique devrait être mise sur pied en 2026, conformément aux bases légales adoptées.

Le Conseil-exécutif a approuvé la mise en place d'un registre électoral cantonal. La création d'un registre électoral cantonal est nécessaire à la poursuite de la numérisation de l'exercice des droits politiques, notamment en vue de l'introduction du vote électronique ou de la récolte de signatures électroniques.

Fin mars 2026 auront lieu les élections de renouvellement général du Grand Conseil, du Conseil-exécutif ainsi que du Conseil du Jura bernois. Pour encourager la transparence du financement de la vie politique, les actrices et acteurs politiques sont tenus pour la première fois de déclarer leur campagne et les libéralités sur une plateforme cantonale, si ces montants excèdent le plafond correspondant.

Les travaux en vue d'une loi cantonale sur les langues et le bilinguisme ont débuté en 2025 sur décision du Conseil-exécutif et en application de la motion Roulet (M 063–2022) adoptée sous forme de postulat. La loi vise notamment à créer un cadre légal pour la promotion du potentiel que recèle le bilinguisme.

Le Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme élabore des instruments pour détecter les risques financiers d'une interruption du travail et des très faibles taux d'occupation dus aux obligations familiales. Ces instruments sont adaptés aux besoins des institutions et organisations qui sont en contact avec les groupes cibles.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-22 880 379	-23 813 917	-24 249 255	-28 619 846	-26 401 310	-26 542 145
Écart		-4.1 %	-1.8 %	-18.0 %	7.8 %	-0.5 %
Revenus	1 276 950	1 107 300	1 179 300	1 179 300	2 679 300	2 679 300
Écart		-13.3 %	6.5 %	-0.0 %	127.2 %	-0.0 %
Solde	-21 603 429	-22 706 617	-23 069 955	-27 440 546	-23 722 010	-23 862 845
Écart		-5.1 %	-1.6 %	-18.9 %	13.6 %	-0.6 %
Charges						
30 Charges de personnel	-14 134 929	-14 503 107	-15 894 902	-16 150 901	-16 238 738	-16 395 847
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-4 072 459	-3 876 500	-4 179 000	-7 260 000	-4 869 000	-4 869 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-789 991	-750 810	-538 353	-670 945	-755 572	-739 298
34 Charges financières	15	0	-3 500	-3 500	-3 500	-3 500
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 298 877	-4 676 000	-3 626 000	-4 527 000	-4 527 000	-4 527 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 584 138	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	515 722	451 500	451 500	451 500	1 951 500	1 951 500
43 Revenus divers	9 780	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	90 400	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	258 175	200 000	250 000	250 000	250 000	250 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	402 873	389 800	411 800	411 800	411 800	411 800

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la planification précédente figurent dès lors dans le commentaire relatif au groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-1 451 868	-785 000	-1 453 000	-771 000	-308 000	-77 000
Écart		45.9 %	-85.1 %	46.9 %	60.1 %	75.0 %
Recettes		0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-1 451 868	-785 000	-1 453 000	-771 000	-308 000	-77 000
Écart		45.9 %	-85.1 %	46.9 %	60.1 %	75.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-163 354	-77 000	-61 000	-77 000	-77 000	-77 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-543 748	-708 000	-1 392 000	-694 000	-231 000	0
54 Prêts	-744 766	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transformation immobilisations corporelles des actifs financiers	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transformation immobilisations incorporelles des actifs financiers	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les modifications ci-après ont été apportées à la planification précédente.

Dans le cadre de la numérisation de l'exercice des droits politiques, il est prévu de créer un registre électoral cantonal permettant de rassembler les informations de tous les registres électoraux communaux. Un tel registre central peut être utilisé pour la réintroduction du vote électronique, pour l'introduction de la récolte électronique de signatures ou pour d'autres projets de numérisation.

Le Grand Conseil a adopté lors de la session de printemps 2025 le crédit pour la mise en place d'archives numériques à long terme pour les communes pour les documents issus d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes. Les investissements ont été planifiés sur cette base.

En raison de l'absence de solutions de remplacement sur le marché, l'abandon de ScopeArchiv est retardé d'une année au moins. Le système d'archivage de l'information (AIS) utilisé depuis une vingtaine d'années par le canton de Berne arrive en fin de vie et n'est plus mis à jour par l'entreprise. Des efforts sont en cours dans toute la Suisse pour développer un système moderne d'archivage de l'information (cantons/villes/autres).

Les investissements prévus actuellement jusqu'à l'horizon 2029 découlent de la mise à jour des chiffres planifiés sur la base des dernières estimations de l'évolution des coûts pour les projets budgétisés. La planification a aussi été revue en raison du manque de personnel (p. ex. report du projet de salle de lecture numérique).

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
83.4	80.3	79.7	83.2	82.5	89.4

Commentaire

Les effectifs de la CHA exprimés en équivalents plein temps (EPT) augmentent à partir de 2026. Cette évolution est due à la transformation numérique et aux projets TIC qui y sont liés (p. ex. archives numériques à long terme pour les communes).

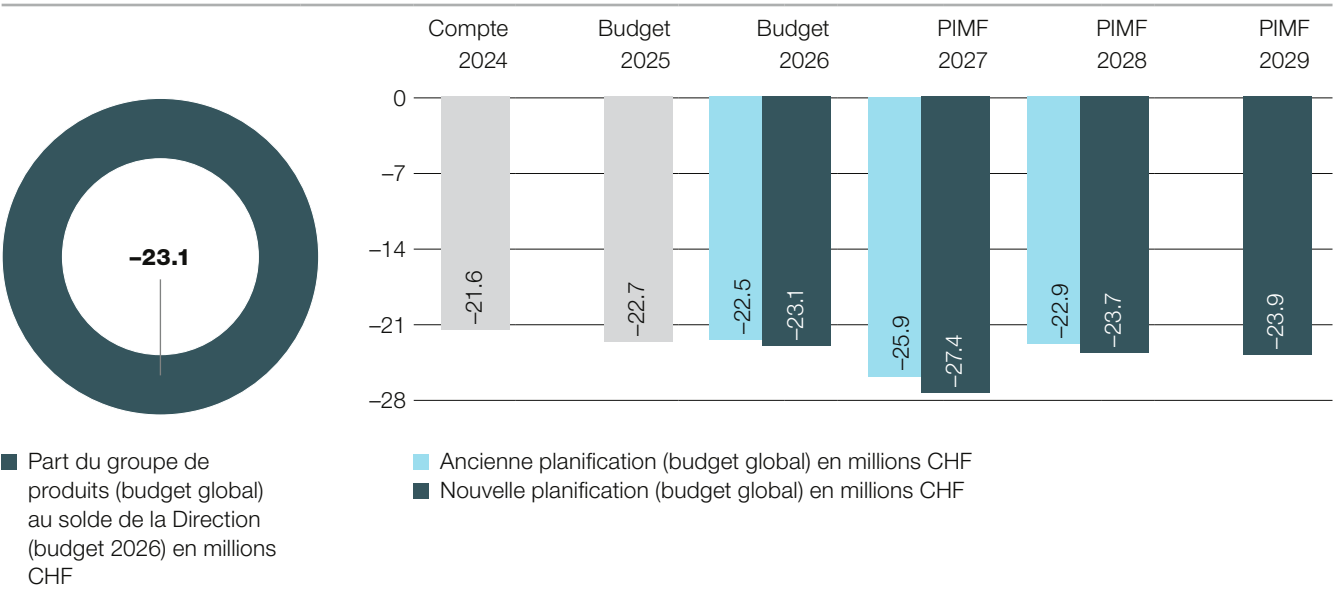
La transition numérique pose de plus en plus de défis juridiques et techniques complexes à l'administration publique. Les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle, les processus numériques et les coopérations intercantionales requièrent des connais-

sances spécifiques. Par ailleurs, le canton de Berne est de plus en plus appelé à exercer un rôle de régulateur.

Les postes supplémentaires garantissent non seulement que le canton respecte le droit, mais aussi qu'il puisse agir sur un pied d'égalité avec la Confédération, de façon moderne et innovante, et qu'il puisse conseiller et accompagner les communes de façon efficace.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Description

La Chancellerie d'État (CHA) sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA; RSB 152.211; état au 01.01.2024]) :

- elle est responsable de la planification politique générale ;
- elle assure le déroulement des élections et des votations ;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution ;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) ;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle est responsable pour l'ensemble du canton des activités d'information et de communication envers le public et le personnel de l'administration cantonale ;
- elle est responsable de l'aide aux médias, ainsi que de la promotion des compétences médiatiques et de la formation politique ;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs ;

- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale ;
- elle conserve les archives ;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme ;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de poste et de courrier ;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC; RSB 151.21]), et accomplit les tâches décrites à l'article 95, alinéa 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'article 95, alinéa 4 LGC en relation avec l'article 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC; RSB 151.211) ;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries ;
- elle nomme la représentante ou le représentant du canton de Berne au sein de l'association « Forum politique Berne » ;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes ;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-22 880 394	-23 809 742	-24 245 755	-28 616 346	-26 397 810	-26 538 645
30 Charges de personnel	-14 134 929	-14 503 107	-15 894 902	-16 150 901	-16 238 738	-16 395 847
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	-4 072 459	-3 876 500	-4 179 000	-7 260 000	-4 869 000	-4 869 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-789 991	-746 635	-538 353	-670 945	-755 572	-739 298
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 298 877	-4 676 000	-3 626 000	-4 527 000	-4 527 000	-4 527 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 584 138	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500
Revenus d'exploitation	1 186 550	1 041 300	1 113 300	1 113 300	2 613 300	2 613 300
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	515 722	451 500	451 500	451 500	1 951 500	1 951 500
43 Revenus divers	9 780	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	258 175	200 000	250 000	250 000	250 000	250 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	402 873	389 800	411 800	411 800	411 800	411 800
Résultat des activités d'exploitation	-21 693 844	-22 768 442	-23 132 455	-27 503 046	-23 784 510	-23 925 345
34 Charges financières	15	0	-3 500	-3 500	-3 500	-3 500
44 Revenus financiers	90 400	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
Résultat des activités de financement	90 415	66 000	62 500	62 500	62 500	62 500
Résultat opérationnel	-21 603 429	-22 702 442	-23 069 955	-27 440 546	-23 722 010	-23 862 845
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budget global)	-21 603 429	-22 702 442	-23 069 955	-27 440 546	-23 722 010	-23 862 845

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Communication et relations extérieures	-4 111 224	-4 282 384	-4 056 111	-3 940 383	-3 961 291	-3 990 308
Archives	-3 918 782	-4 146 041	-4 422 698	-7 711 915	-4 467 464	-4 513 663
Egalité	-607 039	-710 220	-800 936	-797 514	-761 310	-769 617
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	-4 318 257	-3 165 563	-3 123 909	-3 890 948	-3 842 469	-3 872 278
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	-6 891 649	-7 912 128	-7 267 050	-7 293 417	-6 876 853	-6 898 079
Administration numérique	-1 756 478	-2 486 106	-3 399 251	-3 806 369	-3 812 622	-3 818 899

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les coûts supplémentaires concernent d'une part les charges comptabilisées au titre des charges de personnel pour les nouveaux postes demandés.

D'autre part, des charges de biens et services et autres charges d'exploitation plus basses (dus principalement à des retards de projets et un manque de personnel) entraînent un allègement.

En raison de la mise à jour de la planification concernant la création d'archives numériques à long terme pour les données issues d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes, les coûts approuvés par le Grand Conseil entraînent des adaptations du compte de résultats.

À compter de 2027, l'exploitation d'un registre électoral cantonal entraîne des dépenses annuelles périodiques de l'ordre de CHF 0,25 million.

Par ACE 13/2024 du 10 janvier 2024, le Conseil-exécutif a initié la création d'une base légale pour le financement paritaire des projets de numérisation qui sont aussi bien dans l'intérêt du canton que des communes. À cette fin, un montant a été inscrit au plan de financement à partir de 2027, dans le GM 36 « Charges de transfert » (CHF 0,5 million).

Aucune modification notable n'est à relever du côté des recettes.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la CHA.

Chances et risques

L'installation actuelle de vote électronique dans la salle du Grand Conseil date de 2013 et doit être remplacée. Les composants des périphériques de vote ne sont plus produits et il ne reste plus beau-

coup d'unités de rechange à disposition. Une stratégie avec indication des coûts va être élaborée pour la planification des moyens requis.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 100	1 943	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	210	212	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	300	270	constant
Nombre de légalisations	16 070	16 619	chancelant
CAC fournitures et imprimés: chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [en CHF]	2 114 717	1 678 892	chancelant
Nombre de communiqués de presse	405	385	chancelant
Nombre de conférences de presse	38	25	chancelant
Nombre de consultations du portail www.be.ch	619 993	565 785	baisser
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	1 698	2 185	constant
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	1 971 941	762 043	constant
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	141	152	chancelant
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	117	72	croissant
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	93	84	constant
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	2 288	2 671	croissant
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	333 480	203 500	baisser
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	153 596	164 680	constant
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	123 912	101 218	baisser
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	p.v.	2 422	chancelant

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	-18.2		3.6
Assurance-chômage	-21.2		1.3
Développement et surveillance économique	-56.3		14.2
Forêt et dangers naturels	-65.1		31.5
Agriculture	-618.5		577.9
Nature	-44.8		19.8
l'environnement + de l'énergie	-113.1		73.2
Protection des consommateurs et de l'environnement	-12.1		1.8
Service vétérinaire	-15.3		8.5

4.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien aux fonctions de direction	-14.0	-14.5	-14.6	-14.8	-15.0	-15.1
Assurance-chômage	-19.2	-20.9	-19.9	-20.0	-20.0	-20.0
Développement et surveillance économique	-35.2	-41.9	-42.1	-41.3	-41.4	-41.5
Forêt et dangers naturels	-31.3	-32.7	-33.6	-34.9	-35.2	-35.3
Agriculture	-37.9	-39.7	-40.5	-42.4	-42.9	-43.5
Nature	-24.7	-24.7	-25.0	-25.6	-25.9	-25.8
l'environnement + de l'énergie	-35.7	-40.3	-39.9	-39.7	-39.7	-39.8
Protection des consommateurs et de l'environnement	-10.0	-9.8	-10.4	-10.5	-11.3	-10.4
Service vétérinaire	-6.9	-7.4	-6.8	-6.7	-6.8	-6.8
Total	-214.9	-232.0	-232.8	-235.8	-238.2	-238.4

4.3 Priorités de développement de la Direction

Le Conseil-exécutif veut créer de bonnes conditions générales pour les technologies d'avenir et le développement durable. À cet effet, il met en place de nouveaux centres de recherche et de développement, placés pour bon nombre d'entre eux sous la houlette de la DEEE. En poursuivant le développement du campus de l'Île, le canton de Berne devrait s'établir en tant que site médical jouant un rôle de leader en Suisse et disposant d'un rayonnement international. La loi du 27 janvier 2016 sur l'encouragement de l'innovation (LEI; RSB 901.6) permet de soutenir des projets tels que le Centre de compétences national en médecine translationnelle et en entrepreneuriat (sitem insel), le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, le Swiss Center for Design and Health (SCDH) ainsi que le Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique (CSEM AG), et de renforcer le site de l'EMPA à Thoune. La Wyss Academy for Nature

bénéficie d'un soutien en vertu d'autres bases juridiques afin d'augmenter son impact. La promotion du site économique ainsi que les politiques régionale, agricole et forestière prévoient, elles aussi, l'encouragement de nombreux projets d'innovation dans les régions rurales. L'article constitutionnel sur la protection du climat approuvé par le vote populaire vise la neutralité climatique à l'horizon 2050. Pour y parvenir, le canton va rédiger une stratégie et un plan d'action. À la faveur de la révision de la loi cantonale du 15 mai 2011 sur l'énergie (LCEn; RSB 741.1), les propriétaires de logement dans le canton de Berne pourront désormais choisir, lors du remplacement d'un chauffage alimenté au mazout ou au gaz, entre la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique ou l'installation d'un chauffage alimenté aux énergies renouvelables. Les moyens financiers, revus à la hausse par le Grand Conseil, destinés aux contributions relevant du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables sont systématiquement accordés aux mesures entraînant une réduction significative des émissions de CO₂.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-918 418 661	-960 590 578	-964 609 156	-968 649 273	-971 476 271	-972 117 372
Écart		-4.6 %	-0.4 %	-0.4 %	-0.3 %	-0.1 %
Revenus	703 545 569	728 572 678	731 798 648	732 800 495	733 245 321	733 751 112
Écart		3.6 %	0.4 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %
Solde	-214 873 091	-232 017 898	-232 810 506	-235 848 776	-238 230 948	-238 366 258
Écart		-8.0 %	-0.3 %	-1.3 %	-1.0 %	-0.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	-120 026 695	-125 289 377	-127 541 248	-128 538 031	-129 426 095	-130 426 531
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-41 452 309	-38 104 829	-44 035 591	-47 364 712	-48 275 379	-47 295 378
33 Amortissements du patrimoine administratif	-5 642 254	-3 942 997	-3 882 924	-4 429 029	-4 860 872	-5 270 720
34 Charges financières	-87 297	-4 900	-31 900	-27 800	-27 800	-27 800
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-712 383	-684 537	-355 620	-355 620	-355 620	-355 620
36 Charges de transfert	-184 813 126	-232 339 706	-226 069 288	-225 230 971	-225 316 163	-225 017 163
37 Subventions redistribuées	-551 771 837	-554 650 000	-553 650 000	-553 650 000	-553 650 000	-553 650 000
38 Charges extraordinaires	-358 727	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-13 554 031	-5 547 330	-9 042 583	-9 053 108	-9 564 340	-10 074 156
Revenus						
40 Revenus fiscaux	937 066	200 000	500 000	500 000	500 000	500 000
41 Régales et concessions	4 440 166	4 767 500	4 707 500	4 767 500	4 767 500	4 767 500
42 Contributions	33 538 777	31 318 197	32 785 197	32 735 197	32 735 197	32 735 197
43 Revenus divers	1 143 274	717 955	410 872	390 353	410 872	395 753
44 Revenus financiers	806 202	138 000	438 000	438 000	438 000	438 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	683 685	1 113 590	3 259 643	3 756 913	4 276 388	4 794 181
46 Revenus de transfert	80 858 854	108 167 630	109 816 747	110 280 351	110 180 351	110 180 351
47 Subventions à redistribuer	551 771 837	554 650 000	553 650 000	553 650 000	553 650 000	553 650 000
48 Revenus extraordinaires	534 526	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
49 Imputations internes	28 831 182	27 184 205	25 915 089	25 966 580	25 971 413	25 974 529

Evolution du compte de résultats

Comparé au budget 2025, le solde du budget 2026 présente une détérioration d'environ CHF 0,8 million. Les charges de personnel augmentent de CHF 2,3 millions suite essentiellement à l'ajout d'EPT à l'effectif et à la hausse de la compensation du renchérissement. Le budget 2026 applique la consigne d'économie donnée

par le Conseil-exécutif en réduisant de CHF 3,3 millions l'enveloppe accordée aux frais de matériel. Les charges/revenus de transfert nets diminuent de CHF 7,9 millions dont CHF 4,5 millions représentent des économies supplémentaires portées à la planification.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-35 956 338	-36 323 811	-31 929 955	-32 433 611	-32 253 032	-32 353 698
Écart		-1.0 %	12.1 %	-1.6 %	0.6 %	-0.3 %
Recettes	20 797 760	19 925 032	19 560 231	19 538 832	19 560 231	19 544 533
Écart		-4.2 %	-1.8 %	-0.1 %	0.1 %	-0.1 %
Solde	-15 158 578	-16 398 779	-12 369 725	-12 894 779	-12 692 802	-12 809 165
Écart		-8.2 %	24.6 %	-4.2 %	1.6 %	-0.9 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-1 666 373	-2 488 250	-2 022 866	-2 453 635	-2 176 712	-2 445 943
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1 613 991	-4 161 804	-2 833 333	-2 906 219	-2 310 256	-2 141 692
54 Prêts	-21 834 536	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-10 841 437	-7 173 756	-4 573 756	-4 573 756	-5 266 064	-5 266 064
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	559	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	1 865 644	2 425 032	2 060 231	2 038 832	2 060 231	2 044 533
64 Remboursement de prêts	18 931 557	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2026 diminuent d'environ CHF 4,0 millions par rapport à 2025. Cette année-là, le budget comprenait encore une contribution cantonale à la promotion économique de CHF 3,0 millions pour la Neue Festhalle qui n'aura plus

lieu d'être en 2026. Par ailleurs, l'abandon temporaire du projet concernant GELAN ICT entraîne une réduction des immobilisations incorporelles à ce poste, les besoins en financement ayant dès lors diminué.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
771.2	772.6	780.9	787.0	784.6	793.0

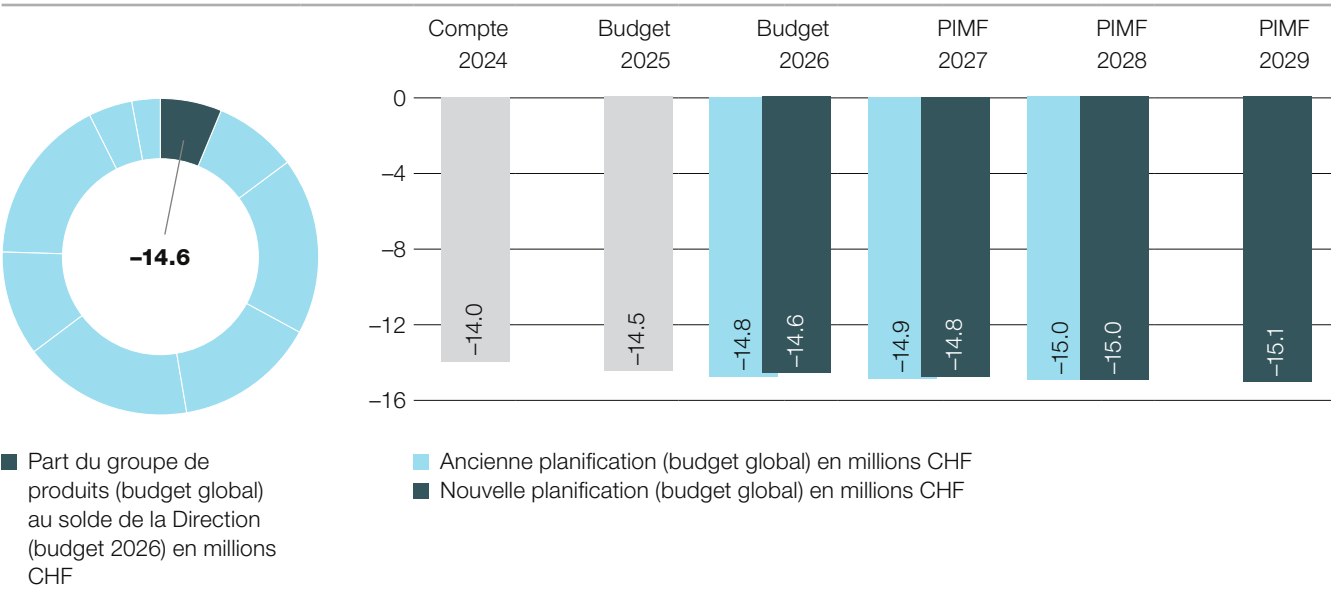
Commentaire

La DEEE (hors Office de l'assurance-chômage) présente une hausse d'effectif de 8,4 EPT (+1,1 %) par rapport à l'an passé. Un cinquième EPT refinancé (et déjà annoncé l'an dernier) est créé à l'Office de l'environnement et de l'énergie pour la mise en œuvre du contrôle des installations de combustion. Il manque encore à l'office 0,8 EPT refinancé pour gérer l'application mettant en œuvre le programme cantonal d'encouragement et la plate-forme de données énergétiques et climatiques. L'Inspection de la chasse (IC) de

l'Office de l'agriculture et de la nature obtient 6 EPT pour faire face aux défis à venir (nombre et complexité grandissantes des rapports, gestion des grands prédateurs/du castor et charges en hausse dans les questions sylvo-cynégétiques et de dommages causés par la faune sauvage). L'office a besoin en outre d'un EPT refinancé pour la préservation des biotopes. Conformément à la motion financière concernant SAP, la Direction cède 0,4 EPT.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy

for Nature, SCDH AG). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines des finances, de l'informatique, de la communication et de la traduction, des ressources humaines et du droit. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-18 245 431	-18 084 278	-18 196 913	-18 424 584	-18 540 629	-18 671 959
30 Charges de personnel	-12 446 674	-13 489 231	-13 607 476	-13 709 366	-13 817 575	-13 939 861
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 149 269	-1 301 971	-1 148 315	-1 268 971	-1 268 971	-1 268 971
33 Amortissements du patrimoine administratif	-30 951	-43 076	-41 123	-46 247	-54 082	-63 127
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 477 884	-3 250 000	-3 400 000	-3 400 000	-3 400 000	-3 400 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 140 653	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	4 221 969	3 615 238	3 574 486	3 577 468	3 577 468	3 577 468
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	126 556	46 000	46 000	46 000	46 000	46 000
43 Revenus divers	735 312	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 360 101	3 569 238	3 528 486	3 531 468	3 531 468	3 531 468
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités d'exploitation	-14 023 462	-14 469 040	-14 622 428	-14 847 116	-14 963 161	-15 094 492
34 Charges financières	-2 825	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-2 824	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-14 026 286	-14 469 040	-14 622 428	-14 847 116	-14 963 161	-15 094 492
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-14 026 286	-14 469 040	-14 622 428	-14 847 116	-14 963 161	-15 094 492

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien à la direction	-8 323 728	-12 094 455	-12 240 228	-12 464 916	-12 580 961	-12 712 291
Prestations de services juridiques	-1 772 049	0	0	0	0	0
Prestations de services informatiques	-1 872 019	7 615	0	0	0	0
Assurance immobilière Berne	-2 058 490	-2 382 200	-2 382 200	-2 382 200	-2 382 200	-2 382 200

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde global du groupe de produits «Soutien aux fonctions de direction» budgété pour 2026 présente une amélioration d'environ CHF 0.1 million par rapport à la planification précédente. La modification constatée s'explique par la réduction imposée au niveau des charges matérielles.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel lui sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle.

Priorités de développement

La DEEE représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que comme centre politique de la Suisse.

La DEEE dirige également la Task Force Médecine Berne, qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

Elle est par ailleurs responsable de la participation du canton à BKWSA et à l'AIB, dirige des projets et siège dans des organes revêtant une dimension stratégique pour le canton (p. ex. la Wyss Academy for Nature de l'Université de Berne ou le Swiss Center for Design and Health).

Au niveau administratif, ces activités sont assumées par le Secrétariat général (SG) de la DEEE.

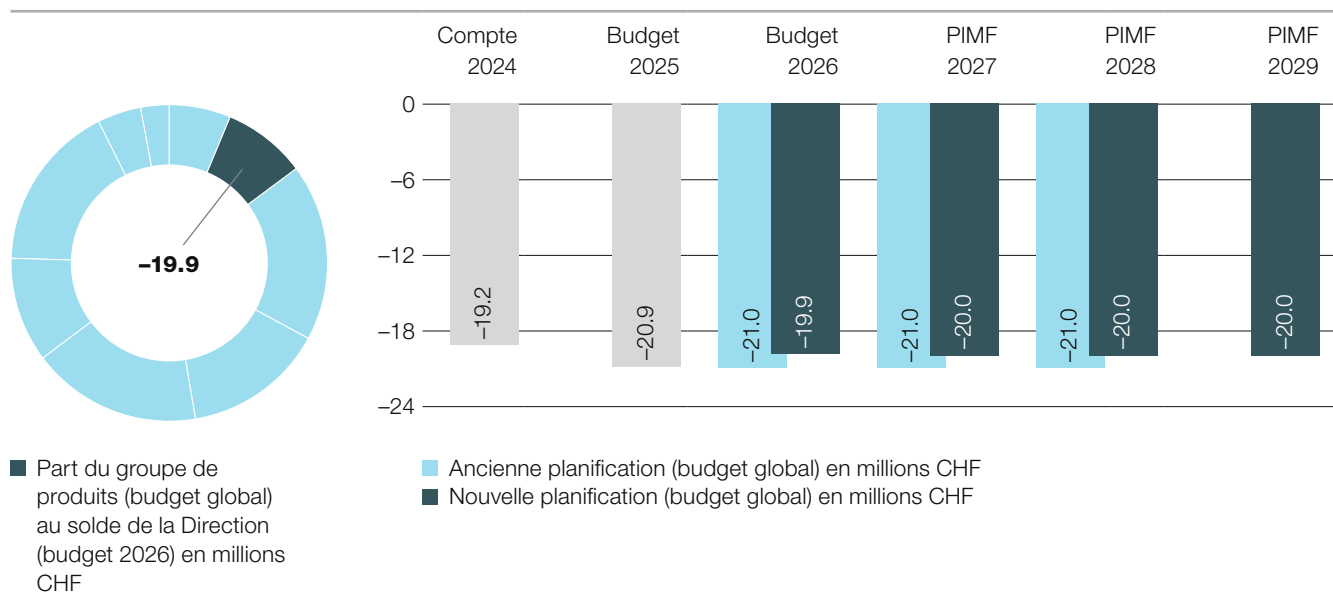
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	126	115	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	13	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	40	33	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	218	265	chancelant
Nombre de recours déposés à la DEEE	96	98	constant
Nombre de recours réglés de la DEEE	105	78	constant
Subventions annuelles (en mio CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches cantonales dévolues aux sapeurs-pompiers selon deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/ gaz, protection ABC et sauvetage de personnes)	2	2	constant

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI; RS 837.0), la loi du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de service (LSE; RS 823.11) et certaines parties de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs et demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Des entretiens de conseil sont menés dans le cadre des ORP. Le respect des conventions conclues avec les personnes inscrites à l'ORP est contrôlé et, au besoin, des sanctions sont prises à leur encontre. Le Service de l'emploi est chargé d'acquiescer et de proposer des mesures de marché du travail (cours,

stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) et il veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

Présente sur deux sites, la Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne examine les conditions dont dépend le droit aux prestations de l'assurance et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits «Service d'emploi (ORP)» et «Caisse de chômage du canton de Berne (CC) (CCh)» sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit «Assurance-chômage – mesures cantonales» comprend d'une part des mesures issues de l'initiative cantonale et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral et consacrée à l'exécution de l'assurance-chômage.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-21 149 074	-22 240 279	-21 237 874	-21 317 280	-21 317 280	-21 317 280
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-32 316	-90 279	-87 874	-167 280	-167 280	-167 280
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-20 535 438	-22 150 000	-21 150 000	-21 150 000	-21 150 000	-21 150 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-581 320	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	1 903 400	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	434 727	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 468 672	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Résultat des activités d'exploitation	-19 245 674	-20 940 279	-19 937 874	-20 017 280	-20 017 280	-20 017 280
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	180	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	180	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-19 245 494	-20 940 279	-19 937 874	-20 017 280	-20 017 280	-20 017 280
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-19 245 494	-20 940 279	-19 937 874	-20 017 280	-20 017 280	-20 017 280

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Service d'emploi (ORP)	337 299	0	0	0	0	0
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	97 598	0	0	0	0	0
Assurance-chômage – mesures cantonales	-19 680 391	-20 940 279	-19 937 874	-20 017 280	-20 017 280	-20 017 280

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant de la contribution cantonale au financement du service public de l'emploi et des mesures de marché du travail est adapté aux évolutions subies par le marché du travail. La consigne de la FIN visant une exécution restrictive du budget 2026 a de nouveau

été mise en œuvre avec une réduction de CHF 77 000 dans le groupe de matières 31. La réduction budgétaire (CHF -1 mio) prescrite par le Conseil-exécutif a également été prise en compte.

Priorités de développement

Développement ciblé de nos prestations afin de les proposer au format numérique pour répondre efficacement aux besoins de nos groupes d'intérêt.

Optimisation et développement de la collaboration interinstitutionnelle.

Poursuite de l'optimisation des structures de nos sites: bien desservis par les transports publics, dotés de bureaux et d'un aménagement modernes, adaptés aux activités de nos collaboratrices et collaborateurs.

Mise en œuvre des mesures fédérales visant à encourager l'activité lucrative des personnes bénéficiant d'un statut de protection S ainsi que des ressortissantes et ressortissants d'États tiers formés en Suisse. L'obligation de s'inscrire auprès du service public de l'emploi représente une mesure importante à cet égard. En outre, des mesures de marché du travail, notamment, devraient venir faciliter de manière ciblée l'intégration de ces personnes dans le marché du travail.

Chances et risques

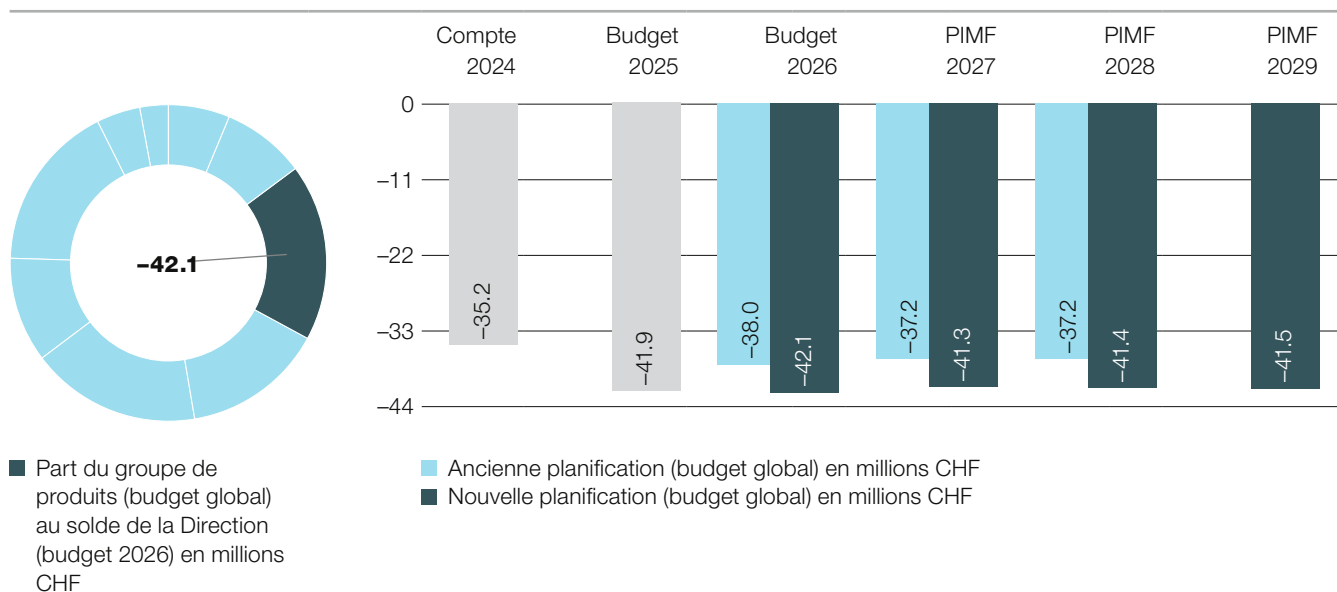
Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part cantonale dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette

évolution. La Confédération table sur une somme de plus de 18 millions de francs à partir de 2026. Les développements géopolitiques et économiques actuels compliquent toutefois la planification et font planer l'incertitude sur l'évolution future des subventions.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les ORP chaque mois	13 581	16 278	chancelant
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les ORP	115 605	124 094	chancelant
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP	393 656	323 902	chancelant
Montant des indemnités de chômage versées par la CC (en millions CHF)	245	309	chancelant

4.7.3 Développement et surveillance économique



Description

Les activités de ce groupe de produits ont pour but de générer une valeur ajoutée pour la clientèle dans le canton de Berne, notamment pour les entreprises et les organisations. Ces dernières peuvent ainsi poursuivre la concrétisation de leurs potentiels de croissance et d'innovation tout en préservant, voire en augmentant leur com-

pétitivité grâce aux mesures conformes aux principes du développement durable, respectueuses de l'environnement et responsables socialement. Les actions de l'office sont menées aussi bien dans les secteurs de l'industrie et du tourisme que dans les centres urbains, les zones rurales et les régions de montagne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-45 110 204	-55 523 575	-56 299 018	-55 463 460	-55 628 396	-55 709 898
30 Charges de personnel	-13 866 710	-15 513 484	-15 709 993	-15 795 116	-15 907 656	-16 007 562
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 603 985	-3 165 068	-5 029 318	-5 549 068	-5 549 068	-5 549 068
33 Amortissements du patrimoine administratif	-87 909	-507 820	-460 257	-516 626	-569 021	-550 617
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-712 383	-48 500	-203 000	-203 000	-203 000	-203 000
36 Charges de transfert	-24 978 398	-33 913 703	-32 521 450	-31 024 650	-31 024 651	-31 024 651
37 Subventions redistribuées	-64 321	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
39 Imputations internes	-2 796 497	-2 175 000	-2 175 000	-2 175 000	-2 175 000	-2 175 000
Revenus d'exploitation	9 061 021	13 265 451	13 568 451	13 568 451	13 568 451	13 568 451
40 Revenus fiscaux	937 066	200 000	500 000	500 000	500 000	500 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	5 358 145	5 530 097	5 530 097	5 530 097	5 530 097	5 530 097
43 Revenus divers	311 496	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	404 905	5 201 354	5 201 354	5 201 354	5 201 354	5 201 354
47 Subventions à redistribuer	64 321	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
49 Imputations internes	1 985 088	2 118 000	2 121 000	2 121 000	2 121 000	2 121 000
Résultat des activités d'exploitation	-36 049 183	-42 258 124	-42 730 567	-41 895 009	-42 059 945	-42 141 447
34 Charges financières	0	-9 800	-9 800	-9 800	-9 800	-9 800
44 Revenus financiers	346 977	8 000	308 000	308 000	308 000	308 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités de financement	346 977	-1 800	298 200	298 200	298 200	298 200
Résultat opérationnel	-35 702 206	-42 259 924	-42 432 367	-41 596 809	-41 761 744	-41 843 246
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	534 526	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
Résultat extraordinaire	534 526	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-35 167 680	-41 944 324	-42 116 767	-41 281 209	-41 446 144	-41 527 646

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Promotion économique	-23 784 584	-26 435 362	-27 977 042	-28 363 081	-28 409 219	-28 440 083
Tourisme et développement régional	-8 200 539	-10 859 312	-9 632 244	-8 206 782	-8 215 878	-8 222 920
Surveillance du travail et du marché	-4 324 425	-5 152 021	-4 869 738	-5 025 589	-5 126 513	-5 157 158
Contrôle des chronomètres	1 141 868	502 372	362 258	314 243	305 465	292 515

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde global comprend pour les années à venir des besoins supplémentaires de CHF 4 millions par an pour les aides financières périodiques allouées au Centre Suisse d'Électronique et de Micro-technique (CSEM) pour ses travaux de recherche axée sur l'industrie. Ces dernières s'accompagnent de subventions d'encouragement à affectation liée pour la collaboration, déjà bien établie, du CSEM avec l'Université de Berne et le groupe de l'Île. Les moyens engagés sont complétés par des fonds fédéraux, générant ainsi des recettes nettes et allégeant la charge financière du canton de Berne. Depuis des décennies déjà, la Confédération considère le

CSEM comme un «centre de compétences technologiques d'importance nationale» au sens de l'article 15 LERI. Le volume des subventions et la répartition des fonds correspondent ainsi aux modalités de soutien financier définies par le Grand Conseil lors de la session d'été 2025 pour le CSEM et le crédit de collaboration pour la période 2026-2028.

Par ailleurs, des économies réalisées au niveau des charges matérielles en 2026 se traduiront par une amélioration de CHF 0,5 million au niveau du résultat.

Priorités de développement

Les objectifs du programme gouvernemental de législature 2023-2026 et les projets visant à augmenter l'attractivité du canton de Berne en tant que pôle pour l'innovation et l'investissement ainsi que la mise en place de conditions générales favorables au développement durable continuent d'être les priorités du présent groupe de produits pour les années à venir. Le concept d'économie durable fait peu à peu son chemin dans la conscience de la population et

des acteurs de l'économie. La Promotion économique du canton de Berne soutient par des subventions et des conseils les entreprises souhaitant adopter des modèles d'affaires circulaires. Ce faisant, elle renforce la collaboration avec d'autres offices et Directions. De nouvelles plateformes proposant des prestations destinées aux PME du canton de Berne et d'autres régions complètent judicieusement ces activités.

Chances et risques

Freinée par la faiblesse conjoncturelle au niveau mondial, la croissance de l'économie devrait rester inférieure à la moyenne, aussi bien au niveau national que cantonal. L'incertitude relative à la politique économique et commerciale des États-Unis a des répercussions sur l'évolution de la conjoncture mondiale et les prévisions de croissance pour 2025 ont déjà été revues à la baisse. L'appréciation du franc suisse pèse également sur les exportations suisses. La demande intérieure devrait constituer l'un des piliers de la croissance. Par ailleurs, avec la baisse des taux hypothécaires, la reprise

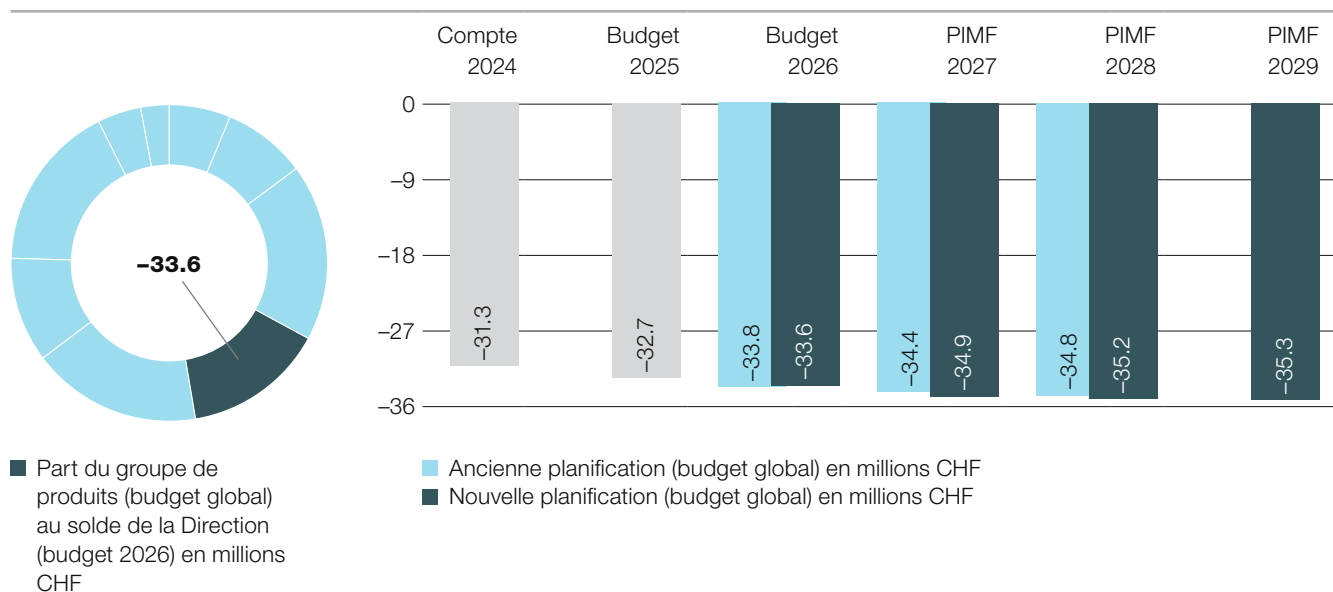
des activités de construction devrait se confirmer. Toutefois, dans la situation géopolitique actuelle, les risques dominent, de sorte qu'aucune reprise sensible n'est à prévoir pour 2026.

Après avoir atteint un niveau historiquement bas dans le canton de Berne à l'été 2023, le taux de chômage est depuis en légère hausse. Sous l'effet de l'essoufflement de la conjoncture, le chômage progressera légèrement en 2025, tout en restant modéré.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de projets encouragés dans le cadre de la promotion économique et du tourisme/de la politique régionale (sans les mesures destinées aux cas de rigueur)	130	131	constant
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	1 838	2 171	chancelant
Nombre de demandes de permis de construire examinées par la division Conditions de travail	548	544	chancelant
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi du 8 octobre 1999 sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét ; RS 823.20)	51 515	48 857	chancelant
Nombre de décisions préalables en matière de marché du travail rendues par la division Conditions de travail concernant des travailleuses et travailleurs étrangers	4 301	4 685	chancelant
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	1 249 270	1 333 493	croissant

4.7.4 Forêt et dangers naturels



Description

La surface et la qualité de la forêt doivent être préservées. La protection de la forêt et la promotion de son développement durable permettent de défendre les intérêts publics liés à la forêt. La gestion forestière contribue à la stabilité de l'écosystème forestier et répond aux besoins de prestations forestières exprimés par la société. Le canton crée le cadre nécessaire à cet effet et encourage le développement stratégique et structurel de l'économie forestière.

La population, les animaux et les biens d'une valeur notable sont protégés des dangers naturels suivants par la mise en place de mesures appropriées en matière d'aménagement du territoire, d'organisation et de sylviculture ainsi que sur le plan technique: avalanches, chutes de glace et de pierres, éboulements, glissements de terrains et érosions.

L'exploitation des forêts domaniales répond aux principes de la durabilité et de la gestion entrepreneuriale.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-64 851 565	-62 084 808	-65 081 636	-66 698 279	-66 951 813	-67 080 654
30 Charges de personnel	-19 621 826	-19 820 493	-19 998 082	-20 158 709	-20 330 502	-20 509 344
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-9 869 878	-7 927 500	-9 962 812	-10 480 500	-10 480 500	-10 480 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-507 247	-748 312	-879 082	-919 927	-801 476	-801 476
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-33 047 364	-32 727 503	-32 950 661	-33 848 143	-34 048 335	-33 998 335
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 805 248	-861 000	-1 291 000	-1 291 000	-1 291 000	-1 291 000
Revenus d'exploitation	33 347 571	29 221 195	31 357 626	31 707 626	31 607 626	31 607 626
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	10 795 434	8 530 800	9 775 800	9 725 800	9 725 800	9 725 800
43 Revenus divers	82	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	20 301 337	19 129 395	19 580 826	19 980 826	19 880 826	19 880 826

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 250 718	1 561 000	2 001 000	2 001 000	2 001 000	2 001 000
Résultat des activités d'ex- ploitation	-31 503 994	-32 863 613	-33 724 010	-34 990 652	-35 344 186	-35 473 028
34 Charges financières	-57 981	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	291 881	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Résultat des activités de financement	233 900	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Résultat opérationnel	-31 270 094	-32 733 613	-33 594 010	-34 860 652	-35 214 186	-35 343 028
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-31 270 094	-32 733 613	-33 594 010	-34 860 652	-35 214 186	-35 343 028

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Forêt	-28 259 459	-26 939 328	-27 971 800	-28 892 932	-29 257 982	-29 258 386
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-4 422 478	-5 411 748	-5 641 545	-5 952 832	-5 919 914	-5 991 588
Entreprise Forêts domaniales	1 411 843	-382 537	19 336	-14 888	-36 290	-93 054

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2025, l'Office des forêts et des dangers naturels table sur une réduction des charges nettes (-CHF 0,2 mio). L'élaboration de bases sur les dangers pour la révision, nécessaire, des cartes des dangers naturels dans les communes (charges nettes de CHF 0,3 mio) ainsi que la mise en œuvre de la stratégie

et des concepts sylvo-cynégétiques (CHF 0,3 mio) sont surcompensées par les adaptations auxquelles l'EFD a soumis sa planification (CHF -0,3 mio nets) et l'application des consignes de réduction émises au niveau des dépenses matérielles (CHF -0,5 mio).

Priorités de développement

Seule une économie forestière performante permettra de répondre à l'avenir aussi aux multiples attentes de la population envers la forêt sans recourir à des ressources publiques disproportionnées. À cet égard, l'adaptation permanente de la forêt au changement climatique représente un défi particulier. Le canton soutient l'économie forestière dans son évolution stratégique et structurelle, met à disposition de la documentation, conseille les milieux de l'économie forestière, promeut la biodiversité, veille à l'entretien des forêts protectrices et prend diverses autres mesures en forêt. En outre, il aborde activement les défis liés à la transition numérique et aux évolutions sociétales. Ces derniers nécessitent une adaptation des structures et des procédures, et modifient la conception que le personnel se fait de sa mission.

La gestion des risques liés aux dangers naturels est largement influencée par les effets du changement climatique. Elle se focalise sur l'actualisation continue des bases portant sur les dangers naturels, la gestion des ouvrages de protection en vue de préserver leur fonction et la mise en place de nouvelles mesures de protection pour pallier les lacunes en la matière.

Une nouvelle méthode d'élaboration d'analyses solides des dangers, basée sur les probabilités, est à l'étude et à l'essai. Elle doit permettre de procéder à une refonte des principales bases de gestion des risques visant leur harmonisation et leur application efficace sur tout le territoire cantonal.

En matière de gestion des incendies de forêt, les bases élaborées dans le cadre d'un projet avec la Wyss Academy sont maintenant utilisées pour optimiser les mesures de prévention et d'intervention sur le territoire cantonal (2^e phase du projet).

Le projet de développement de l'EFD en tant qu'entreprise au sein de l'administration se poursuit. L'EFD produit du bois, entretient les forêts protectrices, promeut la biodiversité en forêt et intensifie les échanges avec les groupes d'intérêt ainsi que la population. Elle expérimente des solutions conceptuelles et opérationnelles utiles pour le développement de la branche sur le territoire cantonal en continuant de mettre l'accent sur l'anticipation et la durabilité des travaux d'entretien et d'exploitation des forêts domaniales.

Chances et risques

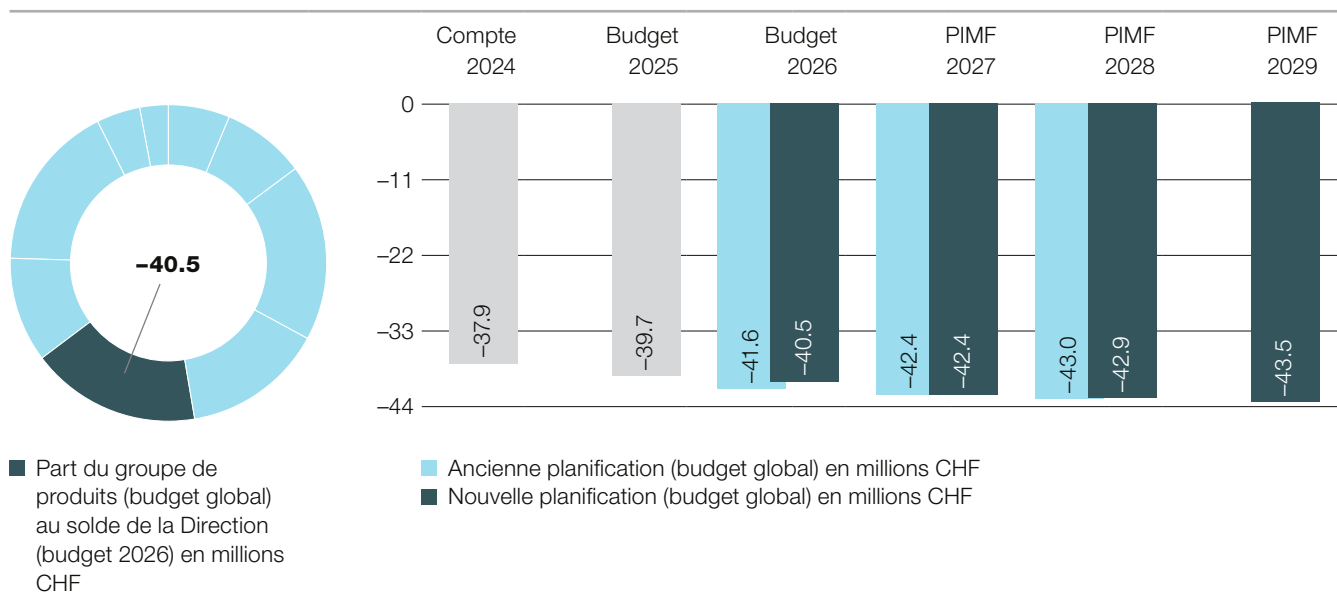
En raison du changement climatique, la forêt est de plus en plus menacée par des événements extrêmes tels que tempêtes, pluies diluviennes ou sécheresse. Des mesures proactives permettent de rajeunir les forêts à temps et de mieux les préparer aux nouvelles conditions climatiques. Le fait d'y intégrer des essences résistantes au changement climatique et des peuplements riches en structures augmente leur résilience. Une économie forestière performante doit en outre contribuer à préserver la forêt et ses prestations malgré le changement climatique et les événements extrêmes, le tout moyennant des coûts acceptables pour le service public. Le canton propose notamment son soutien au moyen de subventions pour l'optimisation de l'exploitation et de mesures favorisant la transition numérique.

Dans le domaine de la «Protection contre les dangers naturels», les risques proviennent des événements climatiques et géologiques extrêmes et imprévisibles. Avec le changement climatique, ces risques naturels augmentent et leurs répercussions se font ressentir jusque dans les vallées. Des mesures de protection du milieu bâti et des axes de transport importants peuvent de ce fait s'avérer nécessaires. L'Entreprise Forêts domaniales poursuit son développement en vue de garantir une gestion forestière exemplaire et efficace. Elle table sur une exploitation normale du bois à des prix actualisés. L'évolution des prix du bois ainsi que les éventuels sinistres peuvent avoir des conséquences notables sur le résultat comptable.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	186 100	186 100	constant
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 075	3 000	chancelant
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	2 846	2 846	chancelant
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	693	750	chancelant
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	1 003	1 000	croissant
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700	constant

4.7.5 Agriculture



Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel. Il soutient la clientèle souhaitant acquérir et développer des qualifications professionnelles, et gère des centres de vulgarisation agricole servant d'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture. Il exécute le mandat de prestations confié par la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs.

Il promeut une agriculture bernoise diversifiée et durable par des mesures cantonales visant à augmenter la valeur ajoutée et réduire les coûts et préserver les ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-616 877 086	-620 951 467	-618 455 973	-620 369 594	-620 915 800	-621 525 125
30 Charges de personnel	-36 370 962	-36 589 076	-37 224 021	-37 556 417	-37 756 735	-38 003 167
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-8 849 354	-10 313 758	-10 991 676	-12 263 259	-12 263 259	-12 263 258
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 850 770	-1 249 330	-1 056 273	-1 358 117	-1 697 603	-2 053 797
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-14 780 630	-19 355 250	-16 730 250	-16 730 250	-16 730 250	-16 730 250
37 Subventions redistribuées	-550 143 994	-552 800 000	-551 800 000	-551 800 000	-551 800 000	-551 800 000
39 Imputations internes	-2 881 374	-644 050	-653 750	-661 550	-667 950	-674 650
Revenus d'exploitation	578 871 382	581 203 080	577 917 202	577 973 676	577 994 768	577 978 269
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	12 810	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 743 759	8 833 800	8 883 800	8 883 800	8 883 800	8 883 800
43 Revenus divers	96 208	701 955	394 872	374 353	394 872	379 753
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 083 250	3 201 810	3 051 810	3 051 810	3 051 810	3 051 810
47 Subventions à redistribuer	550 143 994	552 800 000	551 800 000	551 800 000	551 800 000	551 800 000
49 Imputations internes	16 791 361	15 665 515	13 786 720	13 863 713	13 864 286	13 862 906

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités d'exploitation	-38 005 704	-39 748 386	-40 538 771	-42 395 919	-42 921 032	-43 546 856
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	115 498	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	115 498	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-37 890 206	-39 748 386	-40 538 771	-42 395 919	-42 921 032	-43 546 856
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-37 890 206	-39 748 386	-40 538 771	-42 395 919	-42 921 032	-43 546 856

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Paiements directs	-9 072 466	-6 580 101	-6 816 637	-7 360 808	-7 702 038	-8 029 779
Améliorations structurelles et de la production	-20 245 216	-24 785 618	-23 138 013	-23 672 231	-23 712 325	-23 770 986
Inforama Formation et vulgarisation	-8 572 525	-8 382 668	-10 584 120	-11 362 880	-11 506 669	-11 746 091

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits «Agriculture» s'élève à CHF 40,5 millions; il est ainsi inférieur d'environ CHF 1,1 million au montant prévu jusqu'ici dans la planification financière. Cette évolution s'explique essentiellement par des réductions budgétaires de l'ordre de CHF 2,9 millions imposées à l'OAN par le Conseil-exécutif: CHF 2,0 millions concernent les subventions cantonales (correction générale de la planification) et CHF 0,9 million porte sur les charges matérielles et les autres charges d'exploitation (exécution restrictive du budget). Les amortissements sont réduits de

CHF 0,4 million en raison de dépenses d'investissement amoindries. Les recettes sont inférieures de CHF 1,9 million au montant prévu jusqu'ici parce qu'il s'est avéré impossible d'intégrer la totalité des ressources nécessaires pour les prestations de formation de l'Inforama (facturation interne à l'INC) au budget en raison de restrictions touchant la planification des charges de personnel. L'exécution restrictive du budget se répercute elle aussi sur le montant des coûts qu'il est possible de planifier pour les prestations de formation.

Priorités de développement

La mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023-2026, de la stratégie environnementale de la DEEE, de la Stratégie OAN 2030 et des prescriptions fédérales de la politique agricole constitue la priorité du présent groupe de produits. Exemples de mesures: encouragement et suivi des projets d'améliorations structurelles et de promotion des ventes; orientation de l'offre de formation et de vulgarisation sur les changements perçus dans l'environnement; approfondissement de la stratégie d'utilisation des sites de l'Inforama approuvée par le Grand Conseil; mise en œuvre (phase d'introduction 2025-2027) du «Programme d'im-

pulsion bernois pour l'alimentation, le climat et l'environnement» placé sous la responsabilité de l'OAN/de l'association BEBV et sous la direction de la BFH-HAFL; projets de valorisation des données pédologiques; mise en place d'un bureau de coordination sur les néobiotes et consolidation du système d'information agricole GE-LAN dans le but d'en prolonger la durée de vie au-delà de 2030. Le regroupement et la mise en réseau des compétences en matière de recherche, de formation et d'économie au niveau cantonal contribuent à la création et au développement à l'échelon national de centres de compétences et de stations d'essais.

Chances et risques

Les soubresauts géopolitiques actuels accentuent, tant sur le plan politique que dans la perspective de la société, l'importance de la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse. Dans sa position d'acheteuse d'intrants (tels que semences, engrais, énergie) et de productrice de denrées alimentaires et de fourrages, l'agriculture

indigène est particulièrement touchée. Cette situation recèle à la fois des risques et des opportunités. L'une des opportunités réside dans le fait que la population suisse apprécie davantage les denrées alimentaires de qualité et locales. Sur les marchés agricoles nationaux, l'agriculture pourrait en tirer parti en termes de création de

valeur. Du côté des risques, on peut citer la hausse des frais douaniers ainsi que la multiplication des goulets d'étranglement liés au commerce dans le domaine des intrants (avec, comme corollaire, l'augmentation des coûts de production).

Les évolutions actuelles et les complications qu'elles engendrent au chapitre de la politique agricole fédérale fragilisent les pronostics sur le contenu et l'ampleur des réformes agricoles ainsi que sur les effets à attendre de leur poursuite. Le fait que les prescriptions fédérales à transposer dans les cantons doivent l'être selon un calendrier très serré constitue une contrainte en matière de mise en œuvre de la politique agricole. Par ailleurs, le secteur agricole se plaint toujours plus des charges administratives auxquelles il est confronté et de sa dépendance des milieux politiques.

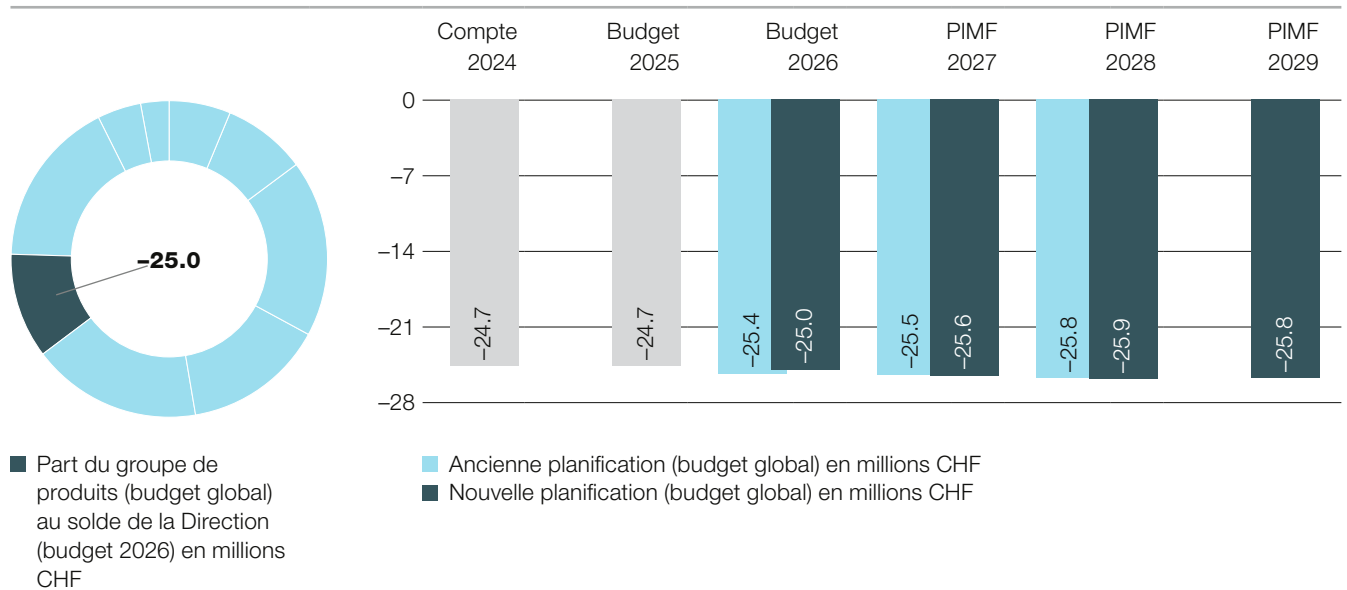
Comme dans les autres secteurs, le changement climatique comporte des risques grandissants pour l'agriculture (dans les domaines de la gestion de l'eau, l'érosion des sols, la protection des plantes, la fluctuation des rendements, la santé animale, etc.) et requiert la mise en place de mesures d'adaptation ciblées et parfois coûteuses. La réduction des émissions de gaz à effet de serre nocifs restera également un défi pour le secteur. Enfin, l'accumulation de polluants dans l'environnement et la prolifération des néobiotes envahissants menacent les bases de la production agricole.

Le programme d'allègement 2027 et le projet de désenchevêtrement des tâches fédérales présentent des risques d'ordre financier et organisationnel pour le canton en général et le groupe de produits Agriculture en particulier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	119	221	chancelant
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en mio CHF)	58	72	chancelant
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence: 15.09.)	95	96	chancelant
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 474	3 141	chancelant
Montant annuel des paiements directs versés (en mio CHF)	544	541	constant
Part d'exploitations bio (en %)	16	16	croissant
Part de surface agricole utile bio (en %)	15	15	croissant

4.7.6 Nature



Description

Le groupe de produits « Nature » exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrivisses selon les principes du développement durable. Il protège et

encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il crée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-43 145 428	-41 205 591	-44 796 751	-45 530 049	-46 325 917	-46 777 750
30 Charges de personnel	-12 754 533	-13 267 534	-14 045 519	-14 149 827	-14 228 551	-14 346 551
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-12 040 528	-8 909 017	-10 013 078	-10 698 398	-10 909 065	-10 909 065
33 Amortissements du patrimoine administratif	-261 724	-276 003	-330 856	-314 525	-340 004	-369 836
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	-636 037	-152 620	-152 620	-152 620	-152 620
36 Charges de transfert	-17 363 997	-18 109 750	-17 247 428	-17 207 428	-17 188 428	-16 992 428
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-724 645	-7 250	-3 007 250	-3 007 250	-3 507 250	-4 007 250
Revenus d'exploitation	18 783 820	16 530 768	19 849 521	19 948 143	20 448 143	20 948 143
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	4 366 106	4 692 500	4 692 500	4 692 500	4 692 500	4 692 500
42 Contributions	572 659	615 500	615 500	615 500	615 500	615 500
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	300 055	0	2 151 316	2 217 419	2 717 419	3 217 419
46 Revenus de transfert	8 840 236	6 605 368	7 728 805	7 789 427	7 789 427	7 789 427
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 704 764	4 617 400	4 661 400	4 633 297	4 633 297	4 633 297
Résultat des activités d'exploitation	-24 361 608	-24 674 823	-24 947 230	-25 581 906	-25 877 774	-25 829 607
34 Charges financières	-23 543	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
44 Revenus financiers	2 182	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-21 361	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000
Résultat opérationnel	-24 382 969	-24 692 823	-24 965 230	-25 599 906	-25 895 774	-25 847 607
38 Charges extraordinaires	-310 000	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-310 000	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-24 692 969	-24 692 823	-24 965 230	-25 599 906	-25 895 774	-25 847 607

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Pêche	-3 087 087	-2 287 146	-2 673 687	-2 696 320	-2 703 909	-2 539 432
Chasse	-5 086 255	-4 856 336	-5 776 587	-5 950 543	-5 970 196	-6 031 011
Protection et promotion de la nature	-16 519 626	-17 549 341	-16 514 956	-16 953 043	-17 221 669	-17 277 163

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits « Nature » s'élève à CHF 24,9 millions ; il est ainsi inférieur d'environ CHF 0,5 million au montant prévu jusqu'ici dans la planification financière. Cette évolution s'explique essentiellement par des réductions budgétaires de l'ordre de CHF 1,6 million imposées par le Conseil-exécutif à l'OAN : CHF 1,0 million concerne les subventions cantonales (correction générale de la planification) et CHF 0,6 million les charges matérielles et les autres charges d'exploitation (exécution restrictive du budget). Le financement complémentaire provenant du Fonds de

régénération des eaux (qui excède de CHF 3,0 millions le montant planifié) et les dépenses (également plus importantes que prévu) couvertes par la Confédération dans le cadre de la convention-programme n'ont aucune incidence sur le solde. Les postes supplémentaires créés au sein de l'Inspection de la chasse augmentent les charges de personnel de CHF 0,8 million. Quant à l'externalisation souhaitée des prestations relatives à l'évaluation des dommages causés par la faune sauvage, elle engendre des surcoûts de CHF 0,2 million.

Priorités de développement

La mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023-2026, de la stratégie environnementale de la DEEE, de la Stratégie OAN 2030, du plan sectoriel cantonal Biodiversité et des nouvelles conventions-programmes passées avec la Confédération pour 2025-2028 constitue la priorité du présent groupe de produits. Dans ce contexte élargi, il s'agit de promouvoir la biodiversité, fortement menacée, via une utilisation adaptée des habitats, ainsi que par des mesures de protection et de valorisation de ces derniers. Ce travail se focalise sur les habitats proches de l'état naturel tels que les espaces réservés aux eaux, les marais, les terrains secs, les paysages alluviaux, les habitats de la faune sauvage et les zones alpines ainsi que sur la promotion de la diversité des espèces dans l'agriculture. Exemples : mise en œuvre des mesures liées au plan sectoriel cantonal Biodiversité, promotion de la biodiversité en milieu bâti, concrétisation de la planification technique de l'infrastructure écologique et révision des décisions de mise sous protection obsolètes en vue de leur adaptation conformément au droit fédéral en vigueur.

Les répercussions du changement climatique aggravent encore l'effet des facteurs de détérioration sur les cours d'eaux et nuisent fortement aux biocénoses qui y évoluent. Afin d'augmenter la résilience des eaux et des biotopes sensibles, les efforts fournis jusqu'ici pour régénérer des tronçons de cours d'eaux importants sont intensifiés et de nouvelles mesures sont réalisées. Les possibilités offertes par les projets de la Wyss Academy for Nature sont activement mises à profit à cet effet.

Le recours à des procédures participatives et l'exécution à bon escient des législations sur la chasse et la pêche s'ajoutent à la collaboration sur une base partenariale et aux efforts d'information ciblés pour désamorcer les conflits concernant les prédateurs et prévenir autant que possible les dégâts dus à la faune sauvage. Y contribuent aussi une planification judicieuse de la chasse et une application raisonnée de la législation fédérale en la matière après révision.

Chances et risques

Le plan sectoriel cantonal Biodiversité constitue une base solide pour concrétiser la protection de la nature et promouvoir la diversité des écosystèmes. L'importance de la biodiversité en milieu bâti est de plus en plus reconnue, quoiqu'elle se heurte dans une certaine mesure aux objectifs et aux projets d'infrastructures. À l'inverse, des échecs peuvent être craints au niveau de l'acceptation par la société des mesures requises par la biodiversité, du financement par la Confédération et le canton (moyens restreints), des conflits d'intérêts de toute nature, des projets complexes et chronophages, sans même parler de l'effectif limité pour assurer l'exécution des dispositions.

Le changement climatique modifie fondamentalement tous les biotopes. Les conflits d'intérêts concernant l'utilisation des ressources naturelles que sont les sols et l'eau continuent à prendre de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique sur la pêche ne peuvent être que faiblement contrecarrés par des revalorisations des biotopes et des mesures piscicoles. Cela étant, il y a lieu d'ac-

centuer les régénérations afin de relier les refuges pour la faune et de renforcer la résilience des cours d'eau. Un soutien financier supplémentaire de la Confédération est ainsi nécessaire.

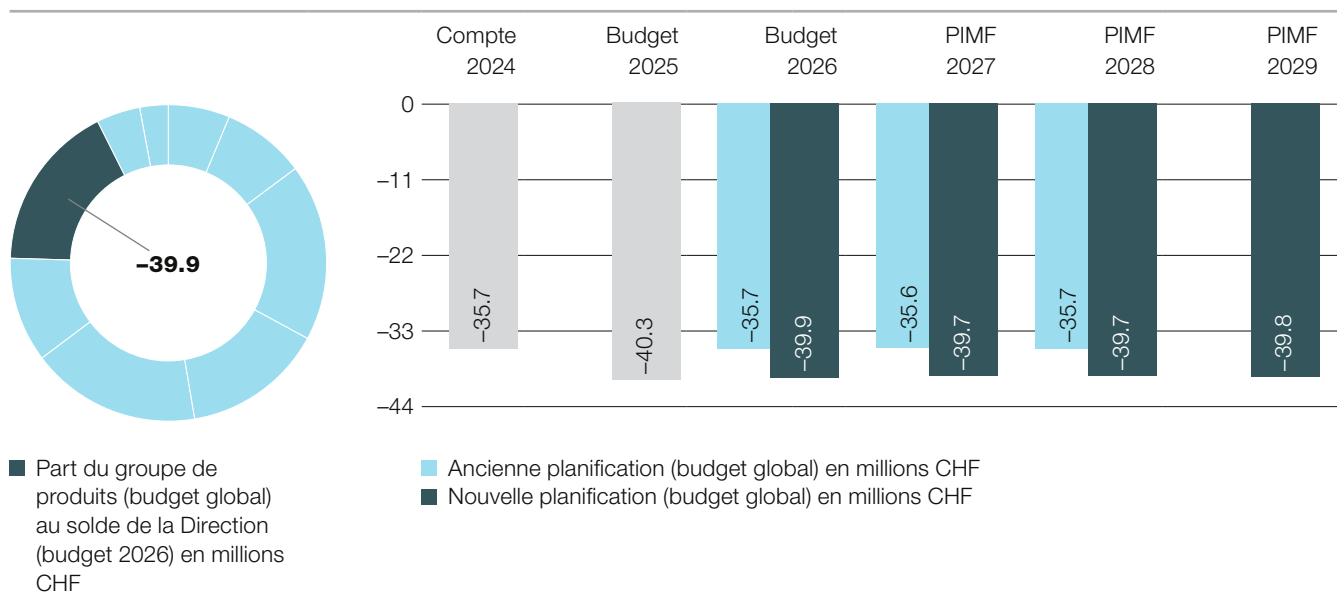
Les écosystèmes sensibles et la qualité de l'eau sont menacés par les apports et l'accumulation de polluants. Ces apports ont des origines nombreuses. Une agriculture durable peut participer à la réduction des risques. La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup et du lynx, requiert également de plus en plus de ressources. Les néobiotes envahissants sont synonymes de nombreux risques, notamment pour nos écosystèmes et la santé humaine comme animale.

Le programme d'allégement 2027 et le projet de désenchevêtrement des tâches fédérales présentent des risques d'ordre financier et organisationnel pour le canton en général et le groupe de produits Nature en particulier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en mio CHF)	2	2	constant
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en mio CHF)	2	2	constant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	786	877	croissant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	505	550	croissant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 222	1 347	constant
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en mio CHF)	3	4	croissant
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bacraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre: 258)	138	138	constant

4.7.7 l'environnement + de l'énergie



Description

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a compétence pour

- conseiller le gouvernement et l'administration dans les questions liées à l'énergie et au climat,
- promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables au niveau cantonal, communal ainsi qu'àuprès de la population,
- planifier et organiser la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale,
- exécuter, en tant que service spécialisé, la législation cantonale sur l'énergie ainsi que les tâches cantonales dans le domaine de l'approvisionnement en électricité,
- participer à la procédure d'autorisation pour les conduites d'énergie, que ce soit en tant que service spécialisé ou autorité directrice,

- évaluer les études d'impact sur l'environnement et proposer des mesures nécessaires à l'autorité chargée de rendre les décisions,
- coordonner et traiter des questions relatives à l'environnement impliquant plusieurs offices ou plusieurs Directions, pour autant qu'elles ne relèvent d'aucun autre service spécialisé,
- encourager le développement durable au niveau cantonal et communal,
- exécuter les tâches cantonales liées :
 1. à la protection de l'air et
 2. à la protection contre le rayonnement non ionisant ainsi qu'à la protection contre le bruit des entreprises industrielles et artisanales,
- les tâches de soutien à la conduite et les tâches interoffices relevant de son champ de compétences.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-82 227 256	-113 101 722	-113 098 614	-112 918 684	-112 961 128	-113 023 452
30 Charges de personnel	-8 380 482	-8 793 962	-9 093 757	-9 157 590	-9 232 294	-9 315 855
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 877 239	-1 829 314	-2 226 189	-2 029 314	-1 979 314	-1 979 314
33 Amortissements du patrimoine administratif	-128 645	-295 446	-345 668	-497 780	-611 519	-643 283
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-71 207 262	-102 081 000	-101 317 000	-101 118 000	-101 022 000	-100 969 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-633 628	-102 000	-116 000	-116 000	-116 000	-116 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Revenus d'exploitation	46 540 993	72 845 466	73 240 466	73 240 466	73 240 466	73 240 466
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 871 344	2 119 000	2 249 000	2 249 000	2 249 000	2 249 000
43 Revenus divers	-40	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	44 419 280	70 453 466	70 718 466	70 718 466	70 718 466	70 718 466
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	250 410	273 000	273 000	273 000	273 000	273 000
Résultat des activités d'exploitation	-35 686 263	-40 256 256	-39 858 148	-39 678 218	-39 720 662	-39 782 986
	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	9 706	0	0	0	0	0
	9 706	0	0	0	0	0
	-35 676 557	-40 256 256	-39 858 148	-39 678 218	-39 720 662	-39 782 986
	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-35 676 557	-40 256 256	-39 858 148	-39 678 218	-39 720 662	-39 782 986

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Coordination environnement et développement durable	-1 440 561	-1 290 090	-1 809 356	-1 849 664	-1 853 997	-1 863 114
Énergie et protection du climat	-30 834 297	-5 217 196	-5 611 337	-5 399 744	-5 312 811	-5 271 601
Promotion et données spatiales	0	-30 978 754	-30 018 267	-30 064 958	-30 079 187	-30 123 353
Protection contre les immissions	-3 401 699	-2 770 218	-2 419 188	-2 363 852	-2 474 666	-2 524 917

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les valeurs de planification correspondent majoritairement à celles de la planification précédente, excepté pour les points suivants:

Les recettes de la taxe sur le CO₂ continuant de baisser, les moyens à disposition pour le Programme Bâtiments diminuent. Parallèlement, divers cantons ont augmenté leurs budgets d'aide, ce qui réduit encore les contributions complémentaires versées à chaque canton. Les subventions allouées dans le cadre du programme d'encouragement Énergie ont par conséquent été augmentées de CHF 4 millions par an, sachant que la réduction opérée par la Confédération ne pourra pas être entièrement compensée.

De plus, les charges de transfert au titre du soutien accordé aux communes qui visent la neutralité climatique augmentent de CHF 0,2 million par an. Ce mandat découle du projet 5.2 inscrit sous l'objectif 5 du programme gouvernemental de législature 2023-2026 et contribue également à la mise en œuvre de la motion « Pour un programme climat incitatif pour les communes bernoises » (2023. RRGR.24).

Par ailleurs, des économies réalisées au niveau des charges matérielles en 2026 se traduiront par une amélioration de CHF 0,1 million au niveau du résultat.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. Par ailleurs, l'objectif « zéro émission nette 2050 » est déjà inscrit dans la Constitution cantonale. L'approche globale de nombreux enjeux doit être poursuivie (par ex. adaptation au réchauffement climatique, protection du climat et de l'air, protection contre les immissions lumineuses, sonores et olfactives, transition vers les

énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte, mesures pour atteindre les ODD 2030).

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a été chargé, en vertu de l'article constitutionnel sur la protection du climat, d'élaborer des stratégies visant l'adaptation au changement climatique et

la protection susmentionnée ainsi que de présenter un plan d'action global pour le canton de Berne (« Green New Deal »).

L'accent est également mis sur l'application de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie (révision en 2022) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une plateforme cantonale sur l'énergie et le climat est mise en place à titre d'aide.

De nouveaux centres de compétences d'envergure nationale consacrés à l'utilisation durable des ressources voient le jour dans le canton de Berne. Un réseau « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » interne à l'administration est mis en place

pour favoriser la concrétisation des objectifs du développement durable (ODD).

La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant représentent des tâches exécutives permanentes d'importance. En outre, le plan de mesures de protection de l'air doit être réévalué et actualisé le cas échéant.

La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Parlement requiert une refonte de l'organisation centralisée responsable de l'exécution et une accélération de la transition numérique dans ce dernier domaine.

Chances et risques

La transition climatique actuelle multiplie les risques contre lesquels le canton doit se prémunir. Dans le même temps, les mesures requises offrent de nouvelles opportunités économiques sur le terrain de l'innovation.

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique: le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent aussi bien des emplois que de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. Toutefois, les projets énergétiques se heurtant à une opposition de plus en plus forte, le développement nécessaire ne progresse que très lentement.

La législation sur les contributions globales et, désormais, le programme d'impulsion (lié à la loi sur le climat et l'innovation) de la Confédération ainsi que la fluctuation du budget cantonal affecté à l'encouragement entraînent d'importantes réductions de ces contributions et peuvent ainsi conduire à des écarts budgétaires notables.

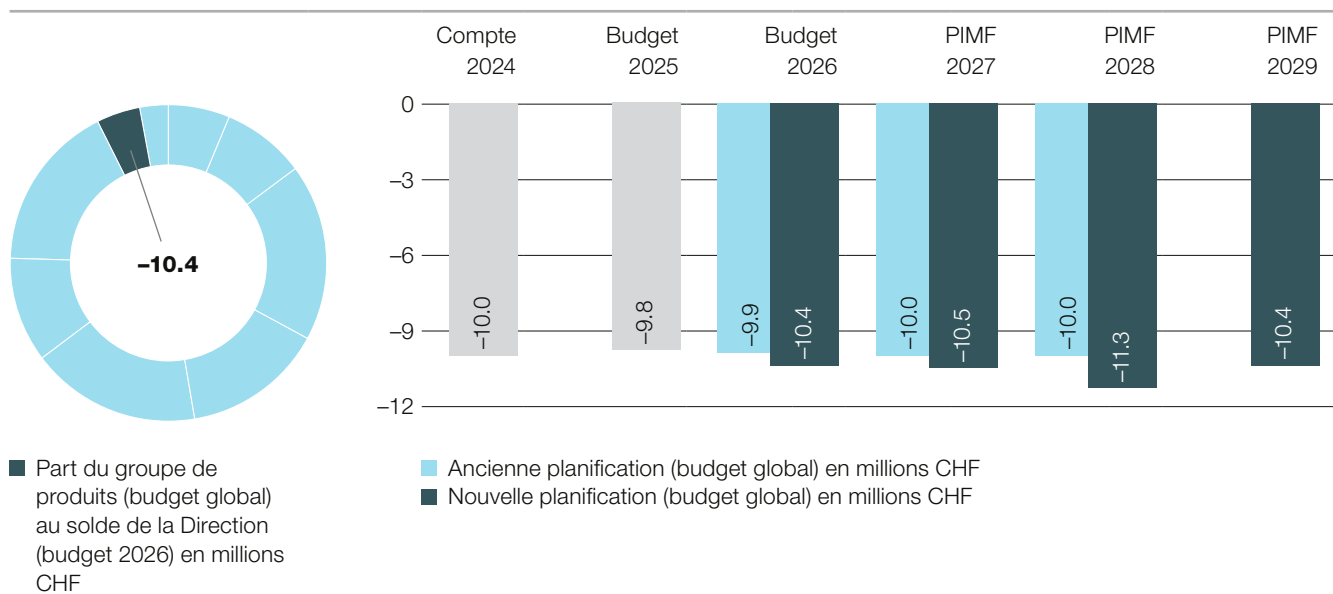
La guerre en Ukraine a fait bondir durablement la demande en conseils et en mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie et du climat, notamment aussi de la part des communes.

Une numérisation systématique des procédures et du traitement des données entraîne une hausse de l'efficacité et améliore l'utilité de ces opérations.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Procédures d'autorisation coordonnées: Nombre de procédures lancées dont l'OEE assure la coordination, (a) autorisation concernant les conduites de gaz et d'électricité (y c. les affaires ESTI), (b) études d'impact sur l'environnement EIE (enquêtes préliminaires et proprement dites)	0	156	croissant
Rapports techniques: Nombre de rapports techniques relevant des domaines de la protection contre les immissions et de l'énergie dans le cadre de procédures d'autorisation et d'approbation des plans (y c. procédures cantonales et fédérales et procédures d'aménagement du territoire), décisions d'assainissement dans le domaine de la protection contre les immissions	0	3 215	croissant
Affaires politiques: Nombre de nouvelles interventions politiques déposées et de procédures cantonales et nationales de consultation dont le traitement s'effectue sous l'égide de l'OEE	0	27	chancelant
Mise en œuvre sur le terrain (y c. mesures): Nombre de mesures de réception, de mesures périodiques, de contrôles de chantiers, de contrôles d'installations (installations PV, éblouissement, lumière), installations ayant reçu une autorisation entrée en force avec procédure de police des constructions/plainte par la suite	0	17 575	croissant
Information et formation continue: Nombre de conférences/séances d'information/formations organisées par l'office pour des tiers (autorités, particuliers, entreprises, etc.)	0	57	croissant
Encouragement dans le domaine de l'énergie: Nombre de subventions promises au titre du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	0	4 860	constant
Procédures de recours: Nombre de procédures de recours relevant de la protection contre les immissions et de l'encouragement dans le domaine de l'énergie, recours dans le cadre de procédures d'approbation et d'autorisation, y c. études d'impact sur l'environnement (EIE)	0	53	constant

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement



Description

Contrôler la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger les consommatrices et consommateurs contre les atteintes à la santé et les fraudes.

Contrôler la qualité des eaux de baignade dans les bassins publics au moyen d'inspections et d'analyses pour la protection des baigneurs et baigneurs.

Exécuter la législation sur les produits du tabac ainsi que l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers

liés aux rayonnements non ionisants et au son, dans la mesure où l'exécution relève de la compétence du Laboratoire cantonal.

Informers les exploitations et la population spontanément et sur demande en cas d'événement extraordinaire/accident majeur.

Protéger la population et l'environnement contre les substances et organismes dangereux, les émissions radioactives et les accidents majeurs en procédant à des inspections et des analyses ainsi qu'en vérifiant la documentation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-11 991 398	-11 604 906	-12 144 822	-12 221 744	-13 049 537	-12 142 070
30 Charges de personnel	-9 316 706	-9 661 281	-9 705 838	-9 791 802	-9 873 217	-9 959 716
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 576 119	-1 152 000	-1 682 000	-1 682 000	-2 432 000	-1 452 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-729 780	-780 625	-745 983	-736 942	-733 320	-719 354
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-368 793	-11 000	-11 000	-11 000	-11 000	-11 000
Revenus d'exploitation	1 983 306	1 758 000	1 758 000	1 758 000	1 758 000	1 758 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 908 832	1 692 000	1 692 000	1 692 000	1 692 000	1 692 000
43 Revenus divers	124	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
46 Revenus de transfert	5 168	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	69 181	59 000	59 000	59 000	59 000	59 000
Résultat des activités d'exploitation	-10 008 092	-9 846 906	-10 386 822	-10 463 744	-11 291 537	-10 384 070
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	39 778	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	39 778	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-9 968 314	-9 846 906	-10 386 822	-10 463 744	-11 291 537	-10 384 070
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-9 968 314	-9 846 906	-10 386 822	-10 463 744	-11 291 537	-10 384 070

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-8 288 797	-7 881 452	-8 640 013	-8 696 347	-9 509 651	-8 592 653
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 679 518	-1 965 454	-1 746 808	-1 767 397	-1 781 887	-1 791 417

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les valeurs de planification correspondent en grande partie au montant planifié jusqu'ici, à l'exception des charges matérielles et autres charges d'exploitation:

Au cours des dernières années, l'augmentation des coûts des fournitures, des matières premières et de l'électricité a régulièrement entraîné des dépassements dans les postes budgétaires correspondants. C'est pourquoi le budget, déjà très sollicité, a été augmenté de CHF 0,2 million.

Concernant le déménagement du Laboratoire cantonal vers le Bernapark à Stettlen, une augmentation temporaire du budget de CHF 0,3 million a été planifiée pour les années 2026-2028. Celle-ci doit servir au soutien technique destiné à la direction du projet d'exploitation. Pour l'année de planification 2028, une augmentation supplémentaire de CHF 0,7 million est prévue conformément à l'ACE 1350/2023.

Priorités de développement

Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade: de nouvelles activités en rapport avec l'exécution de la loi sur les produits du tabac et de l'ordonnance sur la protection contre les risques liés aux rayonnements non ionisants. Les activités réalisées en qualité de laboratoire national de référence et de centre de compétences pour la mesure de la radioactivité dans les denrées alimentaires doivent être étendues et la collaboration entre les organes de contrôle et le laboratoire à proprement parler doit être approfondie.

Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon: les départs à la retraite continuent à donner lieu à une rotation marquée au sein du personnel de la division. Après s'être familiarisés avec leurs missions, les nouveaux membres du personnel peuvent se consacrer davantage aux inspections. Les consignes politiques et les stratégies cantonales peuvent rendre indispensables des tâches relevant de la législation sur les produits chimiques et la protection de l'environnement.

Chances et risques

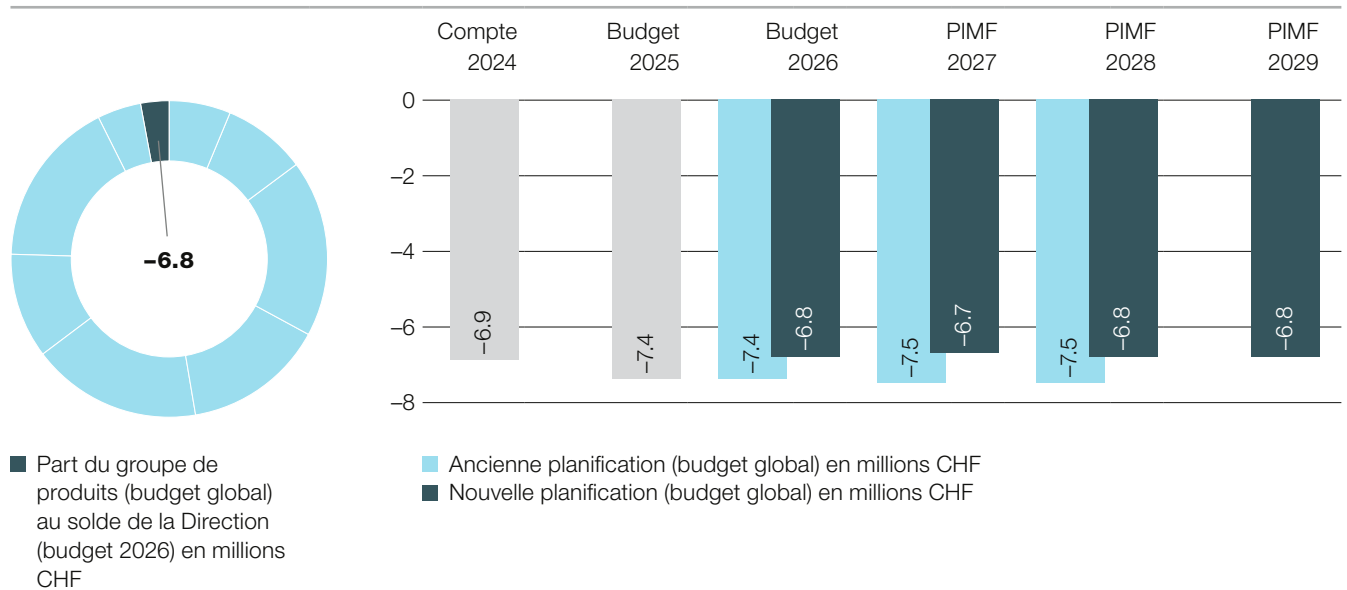
En raison des investissements à réaliser à moyen terme, requis par des changements importants dans les locaux utilisés actuellement, le laboratoire doit être installé dans de nouveaux locaux. D'après le calendrier actuel et après l'approbation du crédit-cadre par le Grand

Conseil lors de la session de printemps 2024, il est prévu que les travaux correspondants soient réalisés sur le site de Bernapark à Stettlen jusqu'en 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 649	8 589	constant
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	12 856	11 629	constant
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	84	85	constant
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuse	0	0	constant

4.7.9 Service vétérinaire



Description

Le groupe de produits Affaires vétérinaires exécute la législation cantonale sur les chiens et la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vétérinaires ainsi que de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale. Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

tation animale, des médicaments vétérinaires ainsi que de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale. Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-14 375 196	-15 762 152	-15 265 655	-15 677 799	-15 757 972	-15 841 385
30 Charges de personnel	-7 268 801	-8 154 314	-8 156 562	-8 219 205	-8 279 564	-8 344 476
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 453 620	-3 415 922	-2 894 329	-3 225 922	-3 225 922	-3 225 922
33 Amortissements du patrimoine administratif	-45 228	-42 386	-23 681	-38 864	-53 846	-69 231
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-422 153	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500
37 Subventions redistribuées	-1 563 522	-1 650 000	-1 650 000	-1 650 000	-1 650 000	-1 650 000
39 Imputations internes	-1 621 871	-1 747 030	-1 788 583	-1 791 307	-1 796 140	-1 799 256
Revenus d'exploitation	7 491 380	8 379 880	8 479 296	8 973 065	8 996 799	9 019 089
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	61 250	75 000	15 000	75 000	75 000	75 000
42 Contributions	4 162 048	3 951 000	3 993 000	3 993 000	3 993 000	3 993 000
43 Revenus divers	92	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	383 630	1 113 590	1 108 327	1 539 494	1 558 969	1 576 763
46 Revenus de transfert	9 850	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	1 563 522	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
49 Imputations internes	1 310 988	1 590 290	1 712 969	1 715 570	1 719 829	1 724 326
Résultat des activités d'exploitation	-6 883 816	-7 382 272	-6 786 359	-6 704 734	-6 761 174	-6 822 296
34 Charges financières	-2 949	-4 000	-4 100	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-2 949	-4 000	-4 100	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat opérationnel	-6 886 764	-7 386 272	-6 790 459	-6 704 734	-6 761 174	-6 822 296
38 Charges extraordinaires	-48 727	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-48 727	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-6 935 492	-7 386 272	-6 790 459	-6 704 734	-6 761 174	-6 822 296

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Service vétérinaire	-6 935 492	-7 386 272	-7 300 553	-7 204 734	-7 261 174	-7 322 296
Caisse des épizooties	0	0	510 094	500 000	500 000	500 000

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du groupe de produits Affaires vétérinaires présente une amélioration d'environ CHF 0,08 million par rapport au budget 2025. Ce résultat s'explique par la mise en œuvre restrictive du budget

pour les postes de charges de matériel et d'autres charges d'exploitation. S'y ajoute encore le fait que l'OIO a renoncé à facturer aux Directions les frais des prestations informatiques de base.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application de la loi cantonale sur les chiens et de la législation fédérale sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que sur les médicaments vétérinaires.

Outre sur la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, l'accent est mis sur le soutien accordé à la filière agroalimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également.

Ces objectifs sont poursuivis notamment par l'organisation régulière d'exercices de simulation d'une épizootie, par la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibiorésistance (StAR) et par l'exécution de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts. Par ailleurs, la nouvelle génération d'ASAN, une application métier commune aux cantons et à la Confédération, est actuellement préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Chances et risques

La réalisation d'un programme national de lutte contre le piétin (affection des onglons du mouton) permet de renforcer la rentabilité et la durabilité de la production d'ovins et d'améliorer la santé animale. Le développement de la nouvelle application-métier Asan, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait per-

mettre de réaliser des économies d'échelle et de développer la cyberadministration. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 957	1 986	constant
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	251	999	chancelant

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Caisse des épizooties

Description

L'art. 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordon-

nance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-3 473 519	-4 503 590	-3 958 233	-4 459 494	-4 478 969	-4 496 763
Écart		-29.7 %	12.1 %	-12.7 %	-0.4 %	-0.4 %
Revenus	3 473 519	4 503 590	4 468 327	4 959 494	4 978 969	4 996 763
Écart		29.7 %	-0.8 %	11.0 %	0.4 %	0.4 %
Solde	0	0	510 094	500 000	500 000	500 000
Écart		0.0 %	100.0 %	2.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-742 849	-735 106	-908 983	-927 534	-934 484	-941 469
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 659 375	-2 299 285	-1 548 629	-2 020 922	-2 020 922	-2 020 922
33 Amortissements du patrimoine administratif	-5 057	-21 670	-11 538	-19 231	-26 923	-34 615
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-418 253	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-48 727	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-599 257	-695 030	-736 583	-739 307	-744 140	-747 256
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	61 250	75 000	15 000	75 000	75 000	75 000
42 Contributions	2 241 798	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	383 630	1 113 590	1 108 327	1 539 494	1 558 969	1 576 763
46 Revenus de transfert	59	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	786 782	1 050 000	1 080 000	1 080 000	1 080 000	1 080 000

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	-38 462	-38 462	-38 462	-38 462	-38 462
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	-38 462	-38 462	-38 462	-38 462	-38 462
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	-38 462	-38 462	-38 462	-38 462	-38 462
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-12 237 912	-11 854 283	-10 740 692	-9 632 366	-8 092 871	-6 533 902
Etat du patrimoine au 31.12.	-11 854 283	-10 740 692	-9 632 366	-8 092 871	-6 533 902	-4 957 139
Variation du patrimoine	383 630	1 113 590	1 108 327	1 539 494	1 558 969	1 576 763

Commentaire

La Caisse des épizooties est rattachée au groupe de produits Affaires vétérinaires. Elle sert à financer la mise en œuvre de la législation sur la lutte contre les épizooties.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible.

Les moyens tirés de ce financement spécial sont notamment utilisés pour des indemnités compensant la perte d'animaux, des mesures de lutte contre les épizooties, des programmes de surveillance et de dépistage précoce de ces dernières ainsi que pour des mesures de prévention.

4.9 Fonds

4.9.1 Fonds de régénération des eaux

Description

L'art. 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-4 786 932	-4 388 619	-6 898 616	-6 936 616	-7 436 616	-7 936 616
Écart		8.3%	-57.2%	-0.6%	-7.2%	-6.7%
Revenus	4 786 932	4 709 300	6 898 616	6 936 616	7 436 616	7 936 616
Écart		-1.6%	46.5%	0.6%	7.2%	6.7%
Solde	0	320 681	0	0	0	0
Écart		0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-250 770	-255 116	-255 116	-255 116	-255 116	-255 116
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 017 309	-251 500	-251 500	-289 500	-289 500	-289 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	-490 003	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-3 190 565	-3 390 000	-3 390 000	-3 390 000	-3 390 000	-3 390 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-310 000	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-18 287	-2 000	-3 002 000	-3 002 000	-3 502 000	-4 002 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	172 162	0	2 151 316	2 217 419	2 717 419	3 217 419
46 Revenus de transfert	246 495	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 368 275	4 409 300	4 447 300	4 419 197	4 419 197	4 419 197
	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-20 188 504	-20 016 342	-20 506 345	-18 355 029	-16 137 610	-13 420 192
Etat du patrimoine au 31.12.	-20 016 342	-20 506 345	-18 355 029	-16 137 610	-13 420 192	-10 202 773
Variation du patrimoine	172 162	-490 003	2 151 316	2 217 419	2 717 419	3 217 419

Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux fait partie intégrante du groupe de produits Nature. Il soutient et décharge les communes et la population dans la mise en œuvre de projets de régénération des eaux. Il aide également à initier des projets en permettant la réalisation de clarifications, d'études de faisabilité et de périmètre ainsi qu'en facilitant l'acquisition de terrains. Les contributions à l'inves-

tissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan mais directement portées à la charge du compte de résultats. Les avoirs du fonds peuvent ainsi compenser les fluctuations des versements risquant de survenir certaines années.

4.9.2 Fonds du tourisme

Description

L'art. 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre (LDT ; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant CHF 0,50 et 1,50 par nuitée.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-942 383	-200 000	-503 000	-503 000	-503 000	-503 000
Écart		78.8 %	-151.5 %	-0.0 %	-0.0 %	-0.0 %
Revenus	942 383	200 000	503 000	503 000	503 000	503 000
Écart		-78.8 %	151.5 %	-0.0 %	-0.0 %	-0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-712 383	-48 500	-203 000	-203 000	-203 000	-203 000
36 Charges de transfert	-230 000	-151 500	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	937 066	200 000	500 000	500 000	500 000	500 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 440	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 877	0	3 000	3 000	3 000	3 000
	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-742 009	-1 454 392	-1 502 892	-1 705 892	-1 908 892	-2 111 892
Etat du patrimoine au 31.12.	-1 454 392	-1 502 892	-1 705 892	-1 908 892	-2 111 892	-2 314 892
Variation du patrimoine	-712 383	-48 500	-203 000	-203 000	-203 000	-203 000

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits développement et surveillance économique et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'article 27 de la loi sur le dévelop-

pement du tourisme LDT. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

4.9.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier

Description

L'art. 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées

sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-571 683	-425 214	-431 800	-431 800	-431 800	-431 800
Écart		-25.6 %	1.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	571 683	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
Écart		-24.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	6 586	0	0	0	0
Écart		0.0 %	-100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Charges						
30 Charges de personnel	-21 033	-19 180	-19 180	-19 180	-19 180	-19 180
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-38 723	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	-146 034	-152 620	-152 620	-152 620	-152 620
36 Charges de transfert	-511 927	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	127 894	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
46 Revenus de transfert	443 789	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-566 559	-438 666	-584 700	-737 320	-889 940	-1 042 560
Etat du patrimoine au 31.12.	-438 666	-584 700	-737 320	-889 940	-1 042 560	-1 195 180
Variation du patrimoine	127 893	-146 034	-152 620	-152 620	-152 620	-152 620

Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée.

Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits Nature.

4.10 Préfinancements

4.10.1 Fonds d'aide investissements

Description

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM; RSB 902.1), la

Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-6 496 356	-4 693 600	-4 993 600	-4 993 600	-4 993 600	-4 993 600
Écart		-27.8%	6.4%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	6 496 356	4 693 600	4 993 600	4 993 600	4 993 600	4 993 600
Écart		-27.8%	6.4%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	-198 600	-198 600	-198 600	-198 600	-198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-6 496 356	-4 420 000	-4 720 000	-4 720 000	-4 720 000	-4 720 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	39 416	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	346 977	8 000	308 000	308 000	308 000	308 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 675 437	2 470 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	534 526	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
49 Imputations internes	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-8 528 340	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
Écart		163.8 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	10 625 361	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
Écart		64.7 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	2 097 021	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000
Écart		-338.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Dépenses

50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	-8 528 340	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Recettes

60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	10 625 361	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-44 777 315	-44 242 789	-43 927 189	-43 611 589	-43 295 989	-42 980 389
Etat du patrimoine au 31.12.	-44 242 789	-43 927 189	-43 611 589	-43 295 989	-42 980 389	-42 664 789
Variation du patrimoine	534 526	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie inté-

grante du groupe de produits développement et surveillance économique.

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-30.4		0.1
Santé publique	-2 054.5		330.4
Intégration sociale et action sociale	-1 254.4		427.8

5.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-26.2	-33.2	-30.2	-31.4	-31.9	-32.0
Santé publique	-1 799.0	-1 824.9	-1 724.1	-1 862.5	-1 895.9	-1 901.3
Intégration sociale et action sociale	-749.3	-816.1	-826.6	-852.4	-845.4	-853.2
Total	-2 574.5	-2 674.1	-2 581.0	-2 746.3	-2 773.2	-2 786.4

5.3 Priorités de développement de la Direction

Le système social bernois offre une vaste palette de prestations ancrées dans différentes directions. Au cours des dernières années, plusieurs lois ont fait l'objet de révisions. C'est notamment le cas de la loi sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1), qui complète les bases légales en vigueur et met l'accent sur les résultats. Les adaptations apportées à l'aide sociale individuelle, à l'organisation et aux responsabilités visent à garantir que les prestations sont fournies de manière efficace et rentable. La restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (projet NA-BE) a pour but de renforcer l'intégration, notamment en ce qui concerne les compétences linguistiques, la formation et l'activité professionnelle. Dans ce contexte, les interfaces sont réduites et les responsabilités regroupées. Quant aux objectifs et mesures, ils sont définis sur la base d'indicateurs. La nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand; RSB 860.3) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le passage du financement par objet au financement par sujet avec budget individuel vise à renforcer l'autonomie et la participation sociale des personnes en situation de handicap, notamment dans le domaine du logement. Lors de la période de

transition (2024 à 2027), toutes les personnes en situation de handicap voient leurs besoins évalués au moyen du plan d'aide individuel (méthode IHP). Les personnes concernées peuvent décider elles-mêmes vers quel fournisseur de prestations se tourner.

S'agissant de la couverture en soins, la plupart des partenaires tarifaires du domaine des soins aigus somatiques ont réussi à s'entendre rétroactivement sur des tarifs majorés et adaptés au renchérissement à compter du 1^{er} janvier 2023, après de longues négociations. Si l'introduction des nouvelles structures tarifaires TARDOC et forfaits ambulatoires à compter de 2026 soulève des incertitudes (p. ex. risque de liquidité), elle constitue une opportunité d'encourager la médecine ambulatoire en permettant une indemnisation davantage adaptée aux prestations. Quant aux hôpitaux répertoriés, ils disposent d'un montant maximal de CHF 100 millions leur garantissant des liquidités suffisantes, conformément à l'AGC 0229/2024 du 11 juin 2024. Sur ce total, CHF 52 millions ont été utilisés par les Services psychiatriques universitaires (SPU) SA.

Enfin, la numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-2 981 126 419	-3 008 915 689	-3 339 292 773	-3 222 241 834	-3 149 904 970	-3 162 665 658
Écart		-0.9 %	-11.0 %	3.5 %	2.2 %	-0.4 %
Revenus	406 646 827	334 800 434	758 323 895	475 963 486	376 684 482	376 234 667
Écart		-17.7 %	126.5 %	-37.2 %	-20.9 %	-0.1 %
Solde	-2 574 479 592	-2 674 115 255	-2 580 968 878	-2 746 278 348	-2 773 220 488	-2 786 430 991
Écart		-3.9 %	3.5 %	-6.4 %	-1.0 %	-0.5 %
Charges						
30 Charges de personnel	-34 940 439	-36 023 626	-36 948 732	-36 785 120	-36 448 281	-36 672 843
31 Charges de biens+ser- vices et autres ch. d'expl.	-17 640 063	-24 201 060	-24 171 760	-24 800 760	-24 750 760	-23 950 760
33 Amortissements du patri- moine administratif	-5 860 443	-7 589 470	-4 161 990	-5 070 281	-6 011 169	-6 803 587
34 Charges financières	-93 829	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-442 691	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 907 289 966	-2 934 857 258	-3 109 867 289	-3 127 078 864	-3 076 369 855	-3 088 913 564
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-14 858 988	-6 244 275	-164 143 001	-28 506 809	-6 324 905	-6 324 905
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	5 252 411	5 620 620	5 635 620	5 635 620	5 635 620	5 635 620
43 Revenus divers	5 683	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 572 394	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	6 700	296 000	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	397 541 895	328 621 314	435 780 535	424 685 379	369 762 981	369 305 893
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	157 818 096	22 181 904	0	0
49 Imputations internes	2 267 744	262 500	158 793 644	23 164 583	989 881	997 154

Evolution du compte de résultats

Des modifications de l'ordre de CHF 18,5 millions pour 2026 à CHF 37 millions pour 2029 ont été apportées par rapport à la planification précédente pour les motifs suivants.

- Dans le domaine des soins aigus somatiques, les montants planifiés ont été revus à la hausse en raison de surcoûts dans le secteur ambulatoire des cliniques pédiatriques (cf. déclaration de planification Michel) (surcoûts de CHF 10 mio en 2026 et en 2027, coûts inférieurs de CHF 4,5 mio en 2028 et en 2029), du développement des soins intégrés et des réseaux de soins (CHF 1 mio par an) ainsi que du soutien à l'introduction de la plateforme numérique de santé du canton de Berne (CHF 11 mio en 2026). Ont également été prises en compte dans ce même domaine des dépenses supplémentaires découlant de l'évolution démographique (comprises entre CHF 0,5 et 4 mio à partir de 2027).
- Les moyens prévus pour la formation postgrade en médecine et en pharmacie ainsi que pour les prestataires de soins ambulatoires ont été augmentés d'environ CHF 26 millions de 2026 à

2029 (cf. déclaration de planification Michel). De plus, des surcoûts ont été budgétés afin de financer la hausse de l'indemnisation des prestations ambulatoires des cliniques pédiatriques.

- En psychiatrie, il faut s'attendre à une augmentation des dépenses annuelles d'environ CHF 3 à 3,9 millions en raison de la situation tarifaire et de l'évolution de la demande.
- Par rapport à la planification précédente, on prévoit des coûts inférieurs de CHF 7 millions en 2026 et de CHF 14 millions de 2027 à 2029 dans le domaine des prestations aux personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques.
- L'extrapolation des chiffres de l'aide matérielle montre que le nombre de clientes et de clients dans le domaine de l'aide sociale est en recul, ce qui entraîne une diminution de CHF 25 millions (frais de traitement du personnel des services sociaux incl.). Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, le montant budgété pour l'année 2027 a été augmenté de CHF 20 millions. Du côté de la Confédération, de nombreux projets concernant les mécanismes

- de financement sont en cours. De plus, le train de mesures économiques fédéral prévoit des réductions indirectes par modification du cadre légal (délais plus courts pour atteindre les objectifs d'intégration). Par ailleurs, les incitations négatives existantes font l'objet de corrections. Les forfaits globaux, p. ex., ne seront plus ajustés en fonction des facteurs cantonaux liés à l'activité professionnelle, mais versés de manière uniforme à toutes les personnes se trouvant dans une situation similaire. À l'heure actuelle, on ignore quels seront les conséquences budgétaires de cette évolution, de sorte qu'il est difficile d'estimer l'impact des décisions à venir sur les dépenses du canton.
- Pour tenir compte de l'augmentation des dépenses relatives aux offres destinées aux adultes en situation de handicap, causée d'une part par la croissance démographique et, d'autre part, par la hausse des contributions pour les prises en charge hors canton, des surcoûts ont été prévus (de CHF 21,7 mio à 27,3 mio entre 2026 et 2029). Les ressources destinées aux offres complémentaires, telles que les places d'hébergement d'urgence et la ligne téléphonique nationale d'aide aux victimes, ont été augmentées d'environ 0,7 million par an de 2026 à 2029.
 - Les mesures salariales applicables au personnel de l'administration cantonale et des institutions subventionnées occasionnent des dépenses inférieures d'environ CHF 2,9 millions en 2027 et de quelque CHF 5 millions en 2028 ainsi que des surcoûts de près de CHF 11,9 millions en 2029.
 - Selon l'acte modificateur unique sur le versement par étapes du solde du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers (FIH), le prélèvement de moyens provenant du FIH conduira à un allègement de CHF 22,2 millions pour 2026 par rapport à l'ancienne planification et à des dépenses d'un montant similaire pour 2027.
 - Enfin, les modifications dans le plan des investissements entraînent une adaptation des amortissements (allant, approximativement, de CHF -2,2 mio à CHF 3,2 mio).

5.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-34 154 183	-7 774 000	-51 859 000	-94 587 000	-4 418 000	-4 269 000
Écart		77.2 %	-567.1 %	-82.4 %	95.3 %	3.4 %
Recettes	71 827 379	0	4 000 000	52 000 000	0	0
Écart		-100.0 %	0.0 %	1 200.0 %	-100.0 %	0.0 %
Solde	37 673 195	-7 774 000	-47 859 000	-42 587 000	-4 418 000	-4 269 000
Écart		-120.6 %	-515.6 %	11.0 %	89.6 %	3.4 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-7 500	-165 000	-96 000	-31 000	-31 000	-31 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-9 146 683	-7 378 000	-9 532 000	-6 325 000	-4 156 000	-4 038 000
54 Prêts	-25 000 000	0	-2 000 000	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	-50 000 000	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	-231 000	-40 231 000	-38 231 000	-231 000	-200 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	71 827 379	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	4 000 000	52 000 000	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Il convient de signaler les modifications ci-après par rapport à la planification précédente.

- Dans le cadre de la première étape de la réorientation des soins psychiatriques dans l'agglomération bernoise et la région de Bienne-Seeland et du Jura bernois, un montant de CHF 50 millions a été prévu afin de permettre des augmentations de capital sous forme de participations. Le centre hospitalier régional (CHR) SRO AG s'est vu octroyer un prêt de CHF 4 millions lui garantissant les liquidités pour développer son offre et adapter sa struc-

ture. À noter que le contrat fondé sur les nouvelles bases légales qui permettra au CHR de continuer à bénéficier du prêt a été pris en compte dans la planification, mais qu'il n'a pas encore été signé.

- La planification en lien avec le Nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne (NFFS) destiné aux services sociaux a été adaptée à la décision d'octroi de crédit.

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
317.4	316.1	210.7	201.8	196.2	196.1

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2025. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

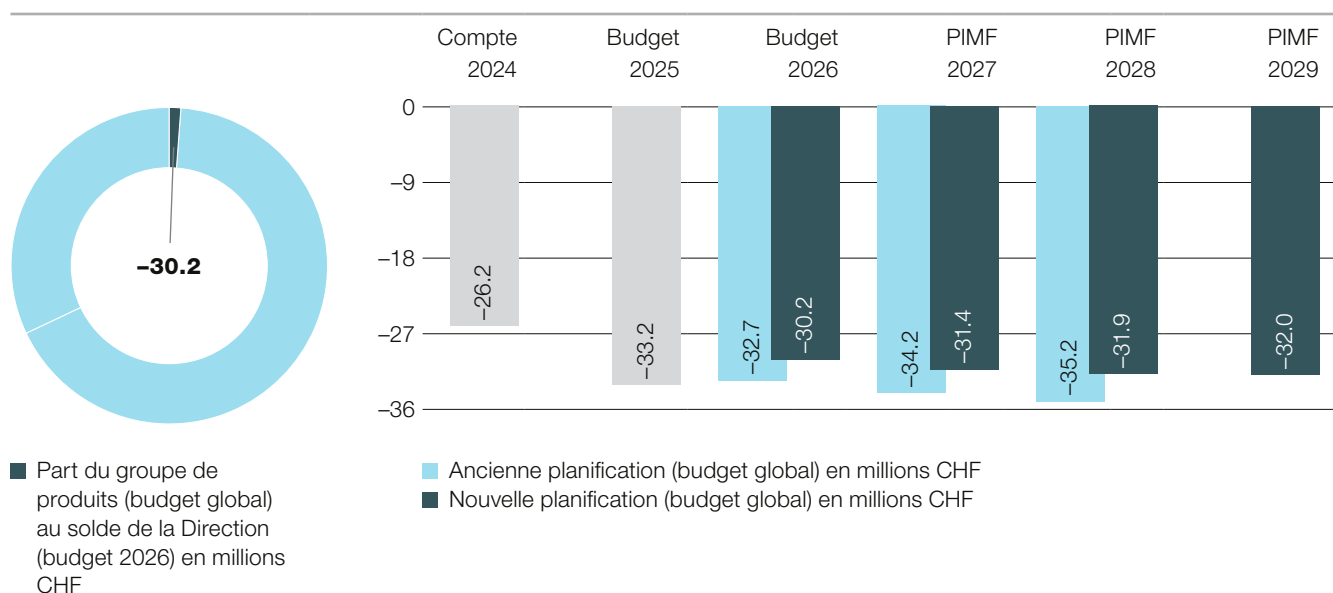
Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- transfert, au 1^{er} janvier 2022, de 5,8 postes à l'INC et à la DIJ en raison de la mise en œuvre du projet de révision de la législation sur l'école obligatoire (REVOS) et du projet de prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP) ;

- transfert, au 1^{er} janvier 2023, à l'INC et à la DIJ des postes des trois institutions cantonales (Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, foyer scolaire du Château de Cerlier et Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz) ;
- création, au 1^{er} janvier 2024, de deux postes en raison de la mise en œuvre du système NFFS destiné aux services sociaux ainsi que d'un poste dans le cadre de l'introduction de la LPHand ;
- création, au 1^{er} janvier 2025, de deux postes notamment pour soutenir les communes et les crèches dans le cadre de l'émission des bons de garde.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Soutien de la directrice/du directeur ; coordination des activités des offices de la DSSI ; gestion de projets pour la directrice/le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

décisions correspondantes ; représentation de la DSSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des

Prestations diverses pour les offices : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-26 475 416	-33 314 776	-30 385 257	-31 497 786	-32 057 779	-32 108 278
30 Charges de personnel	-9 447 553	-10 167 564	-10 493 424	-10 570 322	-10 339 152	-10 400 167
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-7 899 634	-15 545 200	-15 523 600	-15 656 600	-15 506 600	-14 706 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	-4 992 733	-6 715 012	-3 281 233	-4 183 865	-5 125 027	-5 914 511
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-902 422	-810 000	-1 010 000	-1 010 000	-1 010 000	-1 010 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 233 073	-77 000	-77 000	-77 000	-77 000	-77 000
Revenus d'exploitation	238 870	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	99 848	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
43 Revenus divers	4 750	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	19 273	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités d'exploitation	-26 236 546	-33 169 776	-30 240 257	-31 352 786	-31 912 779	-31 963 278
34 Charges financières	-5 742	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-5 742	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-26 242 288	-33 169 776	-30 240 257	-31 352 786	-31 912 779	-31 963 278
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-26 242 288	-33 169 776	-30 240 257	-31 352 786	-31 912 779	-31 963 278

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien aux fonctions de direction	-3 037 997	-3 669 298	-4 168 756	-4 191 291	-4 170 695	-4 190 167
Prestations pour les offices/les tiers	-21 513 706	-27 443 711	-24 109 640	-25 185 838	-25 783 347	-25 802 667
Prestations juridiques	-1 690 585	-2 056 766	-1 961 861	-1 975 657	-1 958 737	-1 970 445

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

L'adaptation du crédit autorisé pour le nouveau système de gestion des cas (NFFS) destiné aux services sociaux entraîne d'une part des coûts inférieurs dans le compte de résultats (soit environ CHF 1 mio par an de 2026 à 2029). En effet, bien que les coûts du projet relevant du compte de résultats et du compte des investissements évoluent dans l'ensemble conformément au crédit autorisé, des transferts ont été effectués entre les années de planification ainsi qu'entre le compte de résultats et le compte des

investissements. D'autre part, la nouvelle planification du projet NFFS se traduit par des amortissements moins importants que prévu (environ CHF 2 mio par an). En outre, la décision du Conseil-exécutif de réduire les biens, services et marchandises en 2026 entraîne une réduction de CHF 0,1 million. Enfin, il faut s'attendre à une augmentation des cotisations versées aux conférences intercantionales CDS et CDAS (CHF 0,2 mio).

Priorités de développement

Divers projets législatifs de grande envergure sont en cours :

- révision totale des bases légales pour l'aide matérielle, soit de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) et des ordonnances d'exécution (notamment l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale [OASoc ; RSB 860.111]) ; entrée en vigueur à définir, pour 2026 au plus tôt
- adaptation de l'OASoc portant spécifiquement l'introduction du système NFFS
- ajustement du projet NA-BE : révision de la loi du 3 décembre 2019 sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR ; RSB 861.1) et des ordonnances d'exécution en tant que modification indirecte, conjointement avec la révision totale de la LASoc (voir ci-dessus)
- révision de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la

santé publique, OSP ; RSB 811.111) ; entrée en vigueur prévue en 2026

- révision de l'ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (OSMS ; RSB 430.41) ; entrée en vigueur prévue en 2026
- examen des bases juridiques dans le domaine des soins hospitaliers, notamment en ce qui concerne la garantie des liquidités des hôpitaux, et inscription dans la législation de l'utilisation de la plateforme numérique de santé (ordonnance du 23 octobre 2013 sur les soins hospitaliers [OSH ; RSB 812.112] d'ici fin 2025 ; loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers [LSH ; RSB 812.11] d'ici début 2027).

La numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

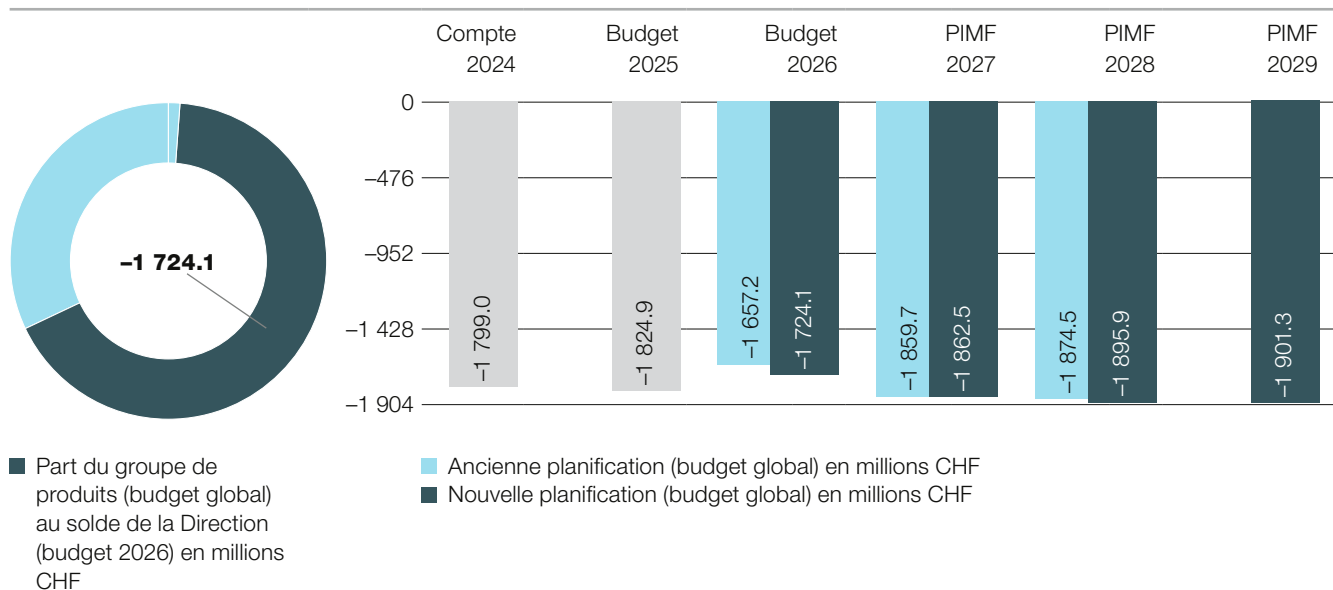
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	247	180	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	17	3	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	74	55	chancelant
Nombre de projets législatifs	16	13	croissant
Nombre de conseils juridiques	407	422	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	197	201	chancelant
Nombre de recours déposés à la DSSI	52	58	croissant
Nombre de recours réglés de la DSSI	42	70	croissant

5.7.2 Santé publique



Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage).

Prestations résidentielles, semi-résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées et malades chroniques.

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire.

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (promotion de la santé).

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-1 814 648 162	-1 837 412 054	-2 054 531 711	-1 922 196 397	-1 912 269 517	-1 916 812 515
30 Charges de personnel	-11 754 030	-11 799 555	-12 131 209	-12 120 262	-12 149 667	-12 268 018
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 722 731	-4 359 100	-4 349 400	-4 560 400	-4 660 400	-4 660 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	-41 022	-47 770	-54 069	-59 728	-59 453	-62 388
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 799 003 025	-1 821 205 630	-1 880 178 938	-1 883 274 103	-1 895 399 997	-1 899 821 709
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-127 353	0	-157 818 096	-22 181 904	0	0
Revenus d'exploitation	14 148 857	12 531 815	172 590 279	37 502 395	16 396 427	15 512 792
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 367 998	3 339 000	3 354 000	3 354 000	3 354 000	3 354 000
43 Revenus divers	833	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	6 700	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
46 Revenus de transfert	8 921 956	9 112 815	11 338 183	11 886 491	12 962 427	12 078 792
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	851 369	80 000	157 898 096	22 261 904	80 000	80 000
Résultat des activités d'exploitation	-1 800 499 305	-1 824 880 239	-1 881 941 432	-1 884 694 002	-1 895 873 090	-1 901 299 723
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 536 800	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	1 536 800	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-1 798 962 505	-1 824 880 239	-1 881 941 432	-1 884 694 002	-1 895 873 090	-1 901 299 723
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	157 818 096	22 181 904	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	157 818 096	22 181 904	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 798 962 505	-1 824 880 239	-1 724 123 336	-1 862 512 098	-1 895 873 090	-1 901 299 723

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soins aigus somatiques	-1 009 028 454	-995 314 875	-866 497 682	-999 922 771	-1 020 673 430	-1 010 177 577
Réadaptation	-86 100 875	-84 003 662	-78 622 899	-79 130 313	-80 129 276	-81 132 732
Formation pratique et perfectionnement	-39 534 817	-43 781 767	-69 933 248	-69 852 283	-68 852 321	-69 858 816
Sauvetage	-28 840 897	-28 729 433	-28 829 021	-28 838 183	-28 838 848	-28 843 960
Psychiatrie	-211 719 452	-207 546 062	-210 350 855	-210 658 269	-211 657 232	-213 360 688
Promotion de la santé	-1 241 953	-3 030 622	-3 513 565	-3 572 701	-3 649 325	-3 771 629
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-409 974 579	-446 345 947	-450 151 773	-454 171 655	-465 571 148	-477 581 457
Contrôle et sécurité des médicaments	-1 550 042	-2 664 872	-2 652 325	-2 695 016	-2 805 920	-2 833 312
Maladies transmissibles et non transmissibles	-7 240 779	-8 363 177	-8 693 421	-8 726 913	-8 736 511	-8 758 175
Gestion des catastrophes	-1 589 176	-1 852 067	-1 677 439	-1 695 822	-1 699 915	-1 692 501
Autorisation et surveillance	-2 141 481	-3 247 756	-3 201 108	-3 248 172	-3 259 166	-3 288 879

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) n'ayant pas encore été planifiées pour les années 2028 et 2029, il n'est pas possible pour l'heure d'évaluer les répercussions pour le canton de Berne. Les travaux préparatoires sont en cours tant au niveau fédéral que cantonal.

Il a été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente:

Soins aigus somatiques

- Surcoûts annuels de CHF 0,5 à 4 millions à partir de 2027 en raison de l'évolution démographique attendue

- Charges supplémentaires liées au crédit-cadre selon la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11) pour soutenir des réseaux de soins de base (CHF 1 mio par an)
- Charges supplémentaires en lien avec le crédit complémentaire au crédit-cadre selon la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11) de CHF 10 millions par an pour 2026 et 2027 pour couvrir l'augmentation de l'indemnisation destinée aux deux cliniques pédiatriques
- Réductions liées au crédit-cadre selon la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11) de CHF 4,5 millions par an pour 2028 et 2029 afin de cofinancer le déficit annuel des deux cliniques pédiatriques

- Surcoûts de CHF 11 millions prévus en 2026 afin de cofinancer la mise sur pied d'une plateforme numérique de santé dans le canton de Berne.

Réadaptation

- Transfert de CHF 3 à 5 millions par an, de la réadaptation aux soins aigus somatiques (paraplégologie et réadaptation précoce)

Psychiatrie

- Surcoûts annuels de CHF 3 à 3,9 millions dus à la tendance durable à l'augmentation des besoins

Troisième âge

- Adaptation des mesures salariales analogue à celle applicable au personnel cantonal pour les institutions de soins dans le domaine du troisième âge et du long séjour (comprises entre des coûts inférieurs de CHF 2,1 mio et des surcoûts de CHF 7,8 mio).
- Coupe budgétaire de CHF 7 millions pour 2026 et de CHF 14 millions de 2027 à 2029.

Formation postgrade en médecine et en pharmacie

- Charges supplémentaires en lien avec le crédit complémentaire au crédit-cadre selon la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11) d'un montant de CHF 26,3 millions en 2026 et de CHF 25,8 millions de 2027 à 2029 pour couvrir l'aug-

mentation de l'indemnisation en faveur de la formation postgrade en médecine et en pharmacie.

La décision du Conseil-exécutif de diminuer en 2026 les charges de biens et services a pour corollaire une réduction de CHF 0,211 million.

Des moyens supplémentaires ont été inscrits dans le compte des investissements pour soutenir les mesures de restructuration conformément à la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11). De plus, des fonds d'un montant de CHF 50 millions sont prévus pour des augmentations de capital sous forme de participations afin d'améliorer la couverture en soins psychiatriques. Par ailleurs, des ajustements portant sur le versement et le remboursement de prêts ont été effectués.

Enfin, la planification de la dissolution du Fonds d'investissements hospitaliers a été adaptée (détérioration de CHF 22,2 mio en 2025 et amélioration d'également CHF 22,2 mio en 2026).

Programmes de dépistage: le canton s'attend à des éventuels coûts supplémentaires suite à l'introduction de la structure tarifaire pour les prestations médicales ambulatoires et la documentation (TARDOC) et en raison de l'absence d'un forfait destiné aux exploitants de programmes de dépistage pour les prestations d'assurance qualité, d'archivage, etc. dans ladite structure tarifaire. Pour l'heure, ces coûts supplémentaires ne peuvent pas être évalués puisque les exploitants de ces programmes doivent d'abord négocier les nouveaux tarifs de leurs prestations avec les caisses-maladie. Ceux-ci ne seront dévoilés qu'ultérieurement.

Priorités de développement

Pour 2024, des tarifs ont été convenus dans presque tous les domaines du secteur hospitalier et avec la plupart des fournisseurs de prestations (part du renchérissement exceptionnel de 2022 et 2023 comprise).

Les partenaires tarifaires ont majoritairement réussi à s'entendre pour 2025 également. Quelques rares fournisseurs de prestations (p. ex. les SPU SA et le CPM SA) n'ont pas encore convenu de tarifs, mais les négociations se poursuivent. Seules les maisons de naissance sont concernées par des procédures en cours de fixation des tarifs. Le groupe de l'Île (Insel Gruppe AG) est quant à lui parvenu à s'entendre rétroactivement sur des tarifs depuis 2012 dans le domaine universitaire (Groupe Mutuel SA et CSS SA). Il n'y a que pour les tarifs de 2022 et 2023 qu'une procédure de recours est ouverte devant le Tribunal administratif fédéral avec la communauté d'achat HSK SA. Pour la planification des années 2026 à 2029, on s'attend à ce que le niveau tarifaire reste constant.

Par ailleurs, une procédure de recours portant sur la valeur du point tarifaire TARMED à partir de 2021 et impliquant l'association diespitäler.be et tarifsuisse sa ainsi que CSS SA est en cours dans le domaine ambulatoire en milieu hospitalier. La conclusion d'une valeur de point plus élevée avec HSK SA a permis à l'association diespitäler.be (groupe de l'Île inclus) de débloquer la situation qui perdurait depuis des années.

L'introduction des nouvelles structures tarifaires TARDOC et forfaits ambulatoires à compter de 2026 n'est pas seulement synonyme de grands changements et d'incertitudes pour les fournisseurs de

prestations (risque de liquidité notamment); elle constitue également une chance: l'indemnisation sera adaptée aux prestations et la médecine ambulatoire sera encouragée. L'avenir nous dira si l'introduction d'EFAS à compter de 2028, laquelle ne figure par ailleurs pas encore dans la planification, incitera les prestataires à fournir davantage de prestations ambulatoires.

Le risque systémique lié aux tarifs qui ne couvrent pas les coûts dans les secteurs hospitalier et ambulatoire est toujours présent.

Plusieurs projets et programmes sont poursuivis.

Médecine préventive:

- programmes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal basés sur une méthode de qualité certifiée;
- Promotion des soins médicaux ambulatoires de base et d'urgence, en particulier dans les régions périphériques;
- Révision de l'ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (OSMS; RSB 430.41) pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci;
- Numérisation et optimisation du système d'annonce et de traitement des cas de maladies transmissibles soumises à déclaration;
- Collaboration à la mise en œuvre d'un plan canicule cantonal;

- Programme cantonal d'assistantat au cabinet médical pour une nouvelle période (2027-2030);
- Introduction achevée du modèle 4+ dans le domaine du sauvetage;
- Développement des centrales d'appels sanitaires urgents (CASU) et déploiement une fois le nouveau Centre de police de Niederwangen en service.

Contrôle et sécurité des médicaments:

Le programme de contrôle de la maintenance et du retraitement des dispositifs médicaux dans les cabinets dentaires est appliqué (obligation de déclaration spontanée). Dans le cadre d'une action prioritaire de Swissmedic, une sélection de cabinets médicaux seront inspectés pour la première fois en 2026, conformément à l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim; RS 812.213).

Le Laboratoire de contrôle pharmaceutique a lancé un projet visant à introduire un système de gestion de l'information du laboratoire.

Chances et risques

Le canton n'est pas en mesure de piloter le volume des prestations vu la législation en vigueur et d'autres facteurs sur lesquels il n'a aucune prise tels que l'augmentation du volume des prestations, la démographie, les nouvelles thérapies et les effets à long terme de la pandémie de COVID-19 (en particulier en psychiatrie). Il n'en a en outre pas la compétence. Étant donné le volume considérable du groupe de produits, des divergences minimales peuvent déjà se traduire par des écarts disproportionnés, se chiffrant en million voire en dizaines de millions de francs.

Les tarifs en hausse et divers programmes d'assainissement chez les fournisseurs de prestations ont permis au paysage hospitalier bernois et suisse de compenser quelque peu la détérioration de la structure financière et des liquidités causée par la forte hausse du renchérissement en 2022 et 2023 ainsi que par les charges de personnel élevées dues à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Étant donné que le canton est responsable d'assurer la couverture en soins de la population bernoise, la situation financière des hôpitaux répertoriés indispensables, qui reste tendue, continue de représenter un risque.

Il n'est pas exclu que le canton de Berne doive faire face à des coûts élevés supplémentaires visant à soutenir la restructuration de la psychiatrie dans le Grand Berne et la région de Bienne-Seeland et Jura bernois.

Dans le secteur du troisième âge, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins ainsi que les besoins et, partant, les coûts continueront de s'accroître ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique et la hausse du nombre de personnes âgées et très âgées.

L'augmentation des besoins en personnel, en particulier en personnel infirmier diplômé, parfois difficiles à couvrir, constitue également un risque. L'obligation de formation, ancrée dans la loi depuis 2012, permet d'exploiter pleinement chaque année le potentiel formateur disponible dans le canton de Berne. Les établissements mettent de nouvelles possibilités en place (p. ex. unités de formation dans les institutions de long séjour) afin de rendre la formation pratique plus attrayante pour les étudiantes et étudiants en soins infirmiers. Avec l'offensive en matière de formation menée dans le cadre de l'initiative sur les soins infirmiers, d'autres mesures innovantes et durables seront mises en œuvre au cours des huit prochaines années. Il faut également agir pour faire face à la pénurie de médecins. Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les hôpitaux répertoriés du canton de Berne sont tenus de proposer des prestations de formation postgrade aux médecins-assistantes et médecins-assistants. L'indemnisation des formations postgrade en médecine est versée de manière différenciée et doit augmenter en 2025. Les établissements qui ne remplissent pas leur obligation de formation doivent s'ac-

quitter d'un versement compensatoire affecté à la promotion des disciplines dans lesquelles l'offre est insuffisante. En ce qui concerne la médecine de premier recours, le programme d'assistantat en cabinet sera poursuivi et des mesures de soutien complémentaires seront mises en place.

La pénurie de généralistes surcharge le service d'urgence, au risque que celui-ci ne puisse pas être assuré sur tout le territoire cantonal. Des projets pilotes subventionnés par le canton ont été lancés pour soutenir ce service.

Le manque de médecins scolaires, qui s'accroît, représente un autre risque. La révision de l'ordonnance concernant le service médical scolaire vise à contrer cette tendance.

La propagation des maladies transmissibles constitue aussi un risque difficile à évaluer. Ces maladies, si elles se répandent rapidement, peuvent tout de suite peser très lourdement sur le système de santé.

La division Surveillance et autorisations doit faire face à un surcroît de travail en raison de la révision des actes législatifs fédéraux suivants concernant la régulation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie: loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11), loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie, LPsy; RS 935.81), loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan; RS 811.21), loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée, LPMA; RS 810.11) et loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). La numérisation en cours mobilise certes à moyen terme des ressources en personnel supplémentaires, mais permettra à l'avenir d'optimiser les processus et de se consacrer à d'autres tâches.

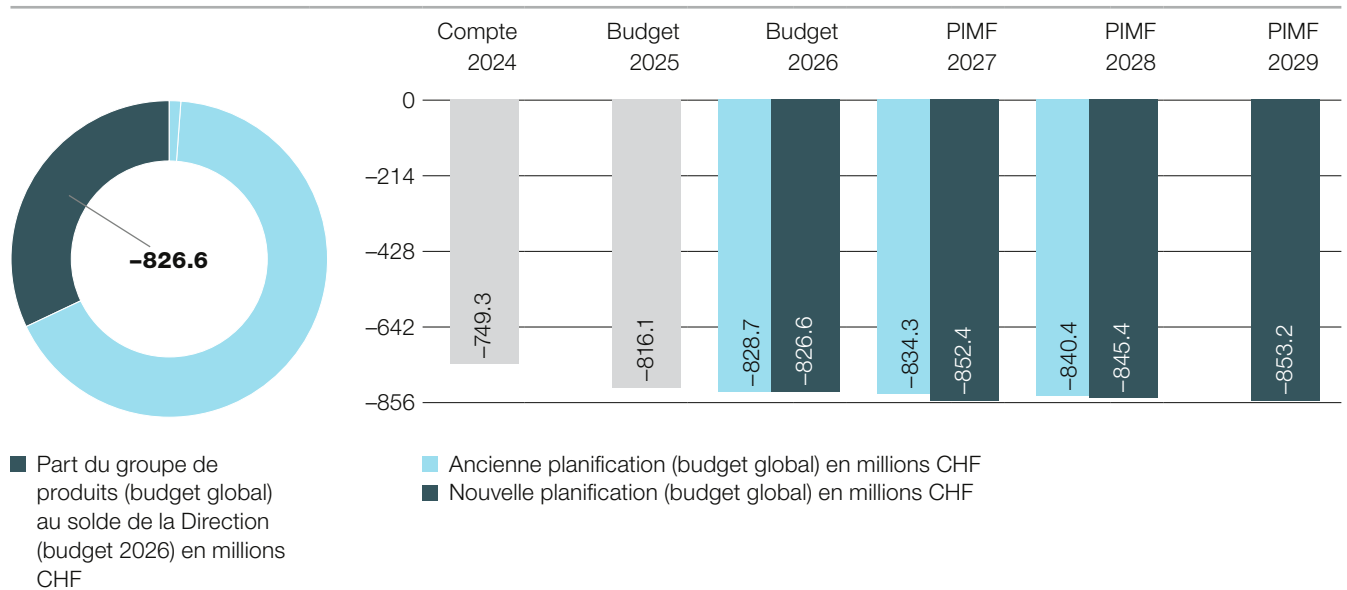
Le contrôle de la maintenance et du retraitement des dispositifs médicaux et la vérification des médicaments fabriqués selon une formule propre risquent de ne pas pouvoir être effectués de manière aussi approfondie que souhaité, faute de ressources en finances et en personnel.

Dans le domaine des produits thérapeutiques, d'autres travaux, dont la portée ne peut pas être évaluée pour le moment, sont susceptibles d'être menés en raison des révisions en cours et à venir de la loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPTH; RS 812.21) ainsi que des ordonnances y afférentes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	142 817	142 817	constant
Case Mix (CM); somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	154 379	154 379	constant
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	187 085	187 085	croissant
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	132 204	132 204	constant
Nombre d'interventions de sauvetage	70 000	56 096	constant
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (%): Règlement concernant le délai de réponse 80/30 (Planification des soins)	96	96	constant
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (%): Règlement concernant le délai de réponse 90/15 (IAS)	75	70	baisser
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps; selon contrat de prestations)	1 329	1 545	croissant
Durées de séjour (LOS, length of stay) en psychiatrie: somme des durées de séjour de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021; jusqu'en 2020 nombre de journées de soins en mode hospitalier)	354 486	354 486	croissant
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	15 156	15 106	constant
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 898	12 661	constant
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	57 301	56 421	croissant
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6.33	6.67	croissant
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 645	2 619	constant
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 de loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10)	2 406	3 208	croissant
Lutte contre les maladies transmissibles: nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	21 548	12 176	baisser
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	600	600	constant
Nombre d'inspections des établissements (voir ci-dessus)	236	200	constant
Nombre d'analyses de laboratoire	2 193	2 199	constant
Élimination des stupéfiants périmés (en kg)	13 145	13 530	chancelant
Nombre de procédures de surveillance	107	107	constant
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique, psychologie, pharmacie et droguerie	1 943	2 140	constant
Day mix (DM) en psychiatrie: somme des cost-weight effectifs de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021)	359 273	359 273	croissant
Nombre de journées de soins en clinique de jour des bernoises et des bernois	71 833	74 400	croissant

5.7.3 Intégration sociale et action sociale



Description

Action sociale :

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p.ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale :

Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p.ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés :

L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Institutions sociales et assistance :

Des prestations de prise en charge, de soins et de conseils sont proposés aux adultes en situation de handicap en mode ambulatoire et résidentiel. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

Un soutien adapté est fourni aux personnes présentant une addiction ou un risque d'addiction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-1 139 909 013	-1 138 188 858	-1 254 375 804	-1 268 547 651	-1 205 577 673	-1 213 744 865
30 Charges de personnel	-13 738 855	-14 056 506	-14 324 099	-14 094 536	-13 959 462	-14 004 657
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-6 017 697	-4 296 760	-4 298 760	-4 583 760	-4 583 760	-4 583 760

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
33 Amortissements du patrimoine administratif	-826 688	-826 688	-826 688	-826 688	-826 688	-826 688
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-442 691	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 107 384 519	-1 112 841 628	-1 228 678 351	-1 242 794 761	-1 179 959 858	-1 188 081 855
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-11 498 562	-6 167 275	-6 247 905	-6 247 905	-6 247 905	-6 247 905
Revenus d'exploitation	390 686 706	322 123 619	427 770 520	416 134 187	360 143 055	360 576 875
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	784 565	2 251 620	2 251 620	2 251 620	2 251 620	2 251 620
43 Revenus divers	100	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	296 000	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	388 600 666	319 508 499	424 442 352	412 798 888	356 800 554	357 227 101
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 301 375	67 500	780 548	787 679	794 881	802 154
Résultat des activités d'exploitation	-749 222 306	-816 065 239	-826 605 285	-852 413 463	-845 434 619	-853 167 990
34 Charges financières	-88 087	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	35 594	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-52 493	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-749 274 799	-816 065 239	-826 605 285	-852 413 463	-845 434 619	-853 167 990
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-749 274 799	-816 065 239	-826 605 285	-852 413 463	-845 434 619	-853 167 990

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Action sociale	-331 696 756	-367 234 173	-344 514 438	-350 329 293	-351 887 421	-352 644 501
Intégration sociale	-17 498 623	-24 181 610	-24 332 609	-24 423 152	-24 616 868	-24 795 650
Aide sociale dans le domaine de l'asile	-19 116 092	-24 239 064	-25 990 628	-35 050 268	-20 383 560	-20 396 698
Institutions sociales et assistance	-380 963 327	-400 410 392	-431 767 610	-442 610 750	-448 546 771	-455 331 141

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Il a notamment été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente:

- L'extrapolation des chiffres de l'aide matérielle montre que le nombre de clientes et de clients dans le domaine de l'aide sociale est en recul, ce qui entraîne une diminution de CHF 25 millions (frais de traitement du personnel des services sociaux incl.).
- Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, le montant budgété pour l'année 2027 a été augmenté de CHF 20 millions. Du côté de la Confédération, de nombreux projets concernant les mécanismes de financement sont en cours. De plus, le train de mesures économiques fédéral prévoit des réductions indirectes

par modification du cadre légal (délais plus courts pour atteindre les objectifs d'intégration). Par ailleurs, les incitations négatives existantes font l'objet de corrections. Les forfaits globaux, p. ex., ne seront plus ajustés en fonction des facteurs cantonaux liés à l'activité professionnelle, mais versés de manière uniforme à toutes les personnes se trouvant dans une situation similaire. À l'heure actuelle, on ignore quels seront les conséquences budgétaires de cette évolution, de sorte qu'il est difficile d'estimer l'impact des décisions à venir sur les dépenses du canton. Conformément aux directives gouvernementales, les coûts concernant les personnes bénéficiant du statut de protection S n'ont pas été pris en compte dans la planification à partir de 2028.

- Pour tenir compte de l'augmentation des coûts relatifs aux offres destinées aux adultes en situation de handicap, causée d'une part par la croissance démographique et, d'autre part, par la hausse des contributions pour les prises en charge hors canton, il est prévu de relever le budget (de CHF 21,2 mio à 27,3 mio entre 2026 et 2029).
- Les homes pour personnes en situation de handicap qui ne figurent pas sur la liste des EMS sont en principe tenus d'obtenir l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) comme service de maintien à domicile. Cette admission garantit que les prestations de soins au sens de l'article 7 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS; RS 832.112.3) peuvent continuer d'être fournies par les mêmes personnes dans l'établissement. Il a toutefois été récemment décidé que les institutions concernées pouvaient se soustraire à cette obligation. Les coûts doivent donc être assumés par le canton, et non par d'autres financeurs (assureurs-maladie et accidents).
- Dans le domaine de l'aide aux victimes, l'introduction d'une ligne téléphonique nationale pour les victimes entraîne un surcoût annuel de CHF 0,2 million après compensation des charges.
- En raison de l'ouverture de nouveaux établissements, le budget lié aux autorisations dans le domaine de l'hébergement des sans-abris est augmenté de CHF 0,5 million par année (part du canton après compensation des charges).
- Les mesures salariales analogues à celles applicables au personnel cantonal entraînent une diminution des coûts annuels d'environ CHF 0,9 million pour 2027 et 2028 et de CHF 4,4 millions pour 2029 (part du canton après compensation des charges).
- Enfin, la décision du Conseil-exécutif de réduire les biens, services et marchandises en 2026 entraîne une diminution de CHF 0,3 million.

Priorités de développement

Le système social bernois offre une vaste palette de prestations ancrées dans différentes directions. Au cours des dernières années, plusieurs lois ont fait l'objet de révisions (LPASoc; RSB 860.2, LPHand; RSB 860.3, LAAR; RSB 861.1, LPEP; RSB 213.319, LEO; RSB 432.210). Cette législation se voit complétée par la loi sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1), dont la révision totale met l'accent sur les résultats. Les adaptations apportées à l'aide sociale individuelle, à l'organisation et aux responsabilités visent à garantir que les prestations sont fournies de manière efficace et rentable.

La restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (projet NA-BE) vise à renforcer l'intégration, notamment en ce qui concerne les compétences linguistiques, la formation et l'activité professionnelle. Dans ce contexte, les interfaces sont réduites et les responsabilités regroupées. Quant aux objectifs et mesures, ils sont définis sur la base d'indicateurs. Les prestations sont en partie rétribuées en fonction des résultats. L'Agenda Intégration sociale Suisse convenu entre la Confédération et les cantons constitue le cadre général de cette nouvelle orientation stratégique.

De 2025 à 2026, les quatre axes du projet NA-BE (en substance: intégration/rapport coût-efficacité/pilotage, controlling et surveil-

lance/adaptabilité et résilience face aux crises) font l'objet d'une évaluation externe. Le système sera développé en fonction des résultats de cette analyse.

La nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand; RSB 860.3) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le passage du financement par objet au financement par sujet avec budget individuel vise à renforcer l'autonomie et la participation sociale des personnes en situation de handicap, notamment dans le domaine du logement. Lors de la période de transition (2024 à 2027), toutes les personnes en situation de handicap voient leurs besoins évalués au moyen du plan d'aide individuel (méthode IHP). Les personnes concernées peuvent décider elles-mêmes vers quel fournisseur de prestations se tourner.

Avec la LPHand, le canton de Berne adopte une approche unique en Suisse. Les défis sont toutefois considérables et les points de convergences avec le système antérieur doivent être repensés. Ni le coût des prestations supplémentaires, ni le nombre d'ayants droits, qui a considérablement augmenté, n'ont pu être estimés de manière fiable. Il s'avère que les besoins individuels sont en moyenne plus élevés que prévu.

Chances et risques

Dans l'aide sociale, des crises imprévues (pandémie de COVID-19 ou guerre en Ukraine, p. ex.) peuvent perturber la conjoncture et détériorer ultérieurement la situation sur le marché de l'emploi, conduisant à une augmentation du nombre de bénéficiaires. De même, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout), les changements structurels ainsi que l'augmentation du nombre de personnes admises à titre provisoire et de réfugiés reconnus peuvent également engendrer des dépenses supplémentaires, dont l'ampleur et les effets ne peuvent guère être pronostiqués.

Il faut partir du principe que l'afflux massif du nombre de personnes en provenance d'Ukraine au cours des années prochaines viendra gonfler les coûts de l'aide sociale. L'ampleur des dépenses dépendra toutefois de la durée de la guerre et du délai dans lequel les Ukrainiennes et les Ukrainiens retourneront au pays.

Depuis 2017, les frais de traitement du personnel des services sociaux sont compensés par des forfaits. Quant à l'accueil extrafamilial, il est subventionné depuis le 1^{er} avril 2019 par des bons de garde dans les communes. Ces deux changements de système offrent des opportunités, mais présentent aussi des risques en ce qui concerne l'évolution des coûts.

Dans le domaine du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués qu'approximativement.

La mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés montre que le respect du principe de neutralité des coûts exigé par le Grand Conseil nécessite des mesures de pilotage efficaces. Ces dernières ont été concrétisées dans la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand; RSB 860.3). La discussion concernant leur implémentation et leur mise en œuvre n'a toutefois pas encore été menée.

La décision d'opter pour la méthode d'évaluation IHP se révèle d'ores et déjà judicieuse. En effet, étant donné que cet outil est utilisé depuis plusieurs années en Allemagne ainsi que dans d'autres cantons, les expériences recueillies par d'autres utilisatrices et utilisateurs peuvent être mises à profit dans le cadre des travaux de mise en œuvre.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	42 000	40 400	baisser
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; en %)	4	4	baisser
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	0	0	croissant
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 200	1 200	constant
Nombre de personnes du domaine de l'asile possédant un droit de séjour qui relèvent de la compétence du canton (requérantes d'asile, réfugiées < cinq ans, admises à titre provisoire < sept ans)	7 300	7 000	constant
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	1 550	1 550	baisser
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 320	4 320	croissant
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1)	7 775	7 775	croissant
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	279	279	constant
Nombre de places d'accueil à plein temps en crèche financées par des bons de garde	7 722	7 594	baisser
Nombre de places à plein temps chez des accueillantes et accueillants en milieu familial financées par des bons de garde	677	543	baisser

5.8 Financements spéciaux

5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

Description

L'art. 70, al. 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes:

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'article 44, alinéa 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680)

- part «prévention» de la redevance annuelle selon l'article 66 du concordat du 20 mai 2019 sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA; RSB 945.4–1)
- redevance d'alcool selon l'article 41, alinéa 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; RSB 935.11)
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu selon l'article 28 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAR; RSB 935.520).

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-6 233 601	-6 336 000	-6 336 000	-6 336 000	-6 336 000	-6 336 000
Écart		-1.6%	-0.0%	-0.0%	-0.0%	-0.0%
Revenus	6 233 601	6 336 000	6 336 000	6 336 000	6 336 000	6 336 000
Écart		1.6%	-0.0%	-0.0%	-0.0%	-0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-100	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-442 691	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-5 751 310	-6 168 500	-6 168 500	-6 168 500	-6 168 500	-6 168 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-39 500	-67 500	-67 500	-67 500	-67 500	-67 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	296 000	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	6 233 601	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-2 918 184	-3 360 875	-3 064 875	-2 768 875	-2 472 875	-2 176 875
Etat du patrimoine au 31.12.	-3 360 875	-3 064 875	-2 768 875	-2 472 875	-2 176 875	-1 880 875
Variation du patrimoine	-442 691	296 000	296 000	296 000	296 000	296 000

Commentaire

Les dépenses et les recettes budgétées n'ont subi aucune modification.

5.9 Préfinancements

5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Description

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1^{er} janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus

aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-6 700	0	-157 818 096	-22 181 904	0	0
Écart		100.0 %	0.0 %	85.9 %	100.0 %	0.0 %
Revenus	6 700	0	157 818 096	22 181 904	0	0
Écart		-100.0 %	0.0 %	-85.9 %	-100.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-6 700	0	-157 818 096	-22 181 904	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	6 700	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	157 818 096	22 181 904	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-188 965 219	-188 958 519	-188 958 519	-31 140 423	-8 958 519	-8 958 519
Etat du patrimoine au 31.12.	-188 958 519	-188 958 519	-31 140 423	-8 958 519	-8 958 519	-8 958 519
Variation du patrimoine	6 700	0	157 818 096	22 181 904	0	0

Commentaire

Conformément à la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers le fonds sera dissous par étapes. Le prélèvement est effectué chaque année à concurrence du montant nécessaire au financement des besoins supplémentaires en matière d'investissement. Il

est coordonné avec ceux opérés sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS. La planification actuelle prévoit un prélèvement d'environ CHF 180 millions en 2026.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien à la direction	-29.3		0.1
Relations entre l'Etat et les Eglises	-74.5		0.0
Justice administrative interne à l'administration	-2.2		0.1
Organisation du territoire et affaires communales	-24.9		4.9
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-153.1		77.9
Institutions cantonales	-43.2		43.7
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 489.7		952.4
Préfectures	-28.8		14.4
Poursuites et faillites	-43.9		55.3
Tenue du registre foncier	-17.9		110.5
Registre du commerce	-3.7		4.0
L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	-202.3		29.8
Information géographique	-15.7		6.5

6.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien à la direction	-37.8	-29.8	-29.3	-29.6	-29.2	-29.3
Relations entre l'Etat et les Eglises	-74.2	-74.3	-74.5	-75.2	-75.8	-76.6
Justice administrative interne à l'administration	-1.8	-2.2	-2.1	-2.1	-2.1	-2.1
Organisation du territoire et affaires communales	-16.9	-19.7	-20.0	-20.3	-20.4	-20.5
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-71.1	-69.1	-75.2	-77.5	-78.9	-79.5
Institutions cantonales	-2.1	0.5	0.4	0.2	-0.0	-0.3
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-566.8	-553.1	-537.3	-537.5	-624.3	-632.7
Préfectures	-12.3	-14.1	-14.4	-14.7	-14.8	-15.0
Poursuites et faillites	16.8	12.2	11.3	10.8	10.6	10.2
Tenue du registre foncier	99.5	93.7	92.6	92.6	92.5	92.3
Registre du commerce	1.2	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	-159.5	-160.8	-172.4	-179.4	-186.5	-194.0
Information géographique	-6.7	-9.1	-9.2	-9.5	-9.5	-9.5
Total	-831.7	-825.5	-829.7	-841.8	-938.1	-956.7

6.3 Priorités de développement de la Direction

La priorité est notamment donnée à la progression de la numérisation des prestations de la Direction. Le perfectionnement de la procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBau) se poursuivra, à ce titre, et la procédure électronique d'édiction des plans (ePlan) sera déployée. Le Bureau cantonal du registre foncier va continuer d'appliquer sa stratégie de numérisation. Pour leur part, les préfectures, l'Office des assurances sociales, l'Office des mineurs et les offices des poursuites et des faillites numérisent progressivement les procédures, offres et formulaires.

Le projet visant à instaurer la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques au niveau cantonal a, quant à lui, atteint sa phase de conception et de réalisation.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, des préparatifs permettront la mise en œuvre des nouvelles prescriptions de la Confédération en matière de construction hors de la zone à bâtir (LAT2). Les travaux sont lancés en vue de la révision totale du plan directeur cantonal. La révision du plan sectoriel en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT) sera aussi prioritaire. Les efforts engagés pour simplifier et accélérer les procédures d'aménagement local se poursuivront. S'agissant des

affaires communales, le potentiel et les possibilités se dégageant d'une coopération accrue entre les communes sont étudiés.

Différents projets touchent à la législation : la révision de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants ainsi que l'adaptation de la loi concernant l'impôt sur les mutations et de la loi sur l'introduction du Code civil suisse (terrains sans maître). Une modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives est de plus associée au projet de communication électronique dans le cadre des rapports juridiques. Dans le domaine de la réduction des primes, des travaux préparent la réalisation du contre-projet indirect de la Confédération à l'initiative d'allègement des primes. À cela s'ajoute aussi la mise en œuvre de la loi cantonale sur la protection des données.

Il est prévu de présenter au Grand Conseil le rapport sur la motion adoptée sous forme de postulat concernant un régime volontaire des impôts paroissiaux pour les personnes morales. Les processus liés au compte rendu des prestations d'intérêt général fournies par les Églises nationales et à leur subventionnement seront aussi évalués. Le nouveau système de gestion des cas (NFFS) sera introduit dans les APEA. De nouvelles améliorations sont attendues dans les processus de soutien avec la collaboration des institutions cantonales, consolidant ainsi le rattachement de ces dernières à la Direction.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-2 082 555 583	-2 104 840 073	-2 129 255 196	-2 163 686 820	-2 286 524 668	-2 336 939 437
Écart		-1.1 %	-1.2 %	-1.6 %	-5.7 %	-2.2 %
Revenus	1 250 826 207	1 279 351 049	1 299 588 571	1 321 875 359	1 348 454 462	1 380 253 236
Écart		2.3 %	1.6 %	1.7 %	2.0 %	2.4 %
Solde	-831 729 376	-825 489 024	-829 666 626	-841 811 460	-938 070 206	-956 686 201
Écart		0.8 %	-0.5 %	-1.5 %	-11.4 %	-2.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-163 790 439	-170 960 849	-177 114 137	-178 309 485	-179 258 550	-180 779 648
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-128 958 827	-121 565 454	-127 650 473	-134 844 608	-140 735 156	-147 310 454
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 458 162	-3 561 485	-3 059 713	-3 079 168	-2 683 531	-3 329 177
34 Charges financières	-5 841	-40 300	-309 010	-309 010	-309 010	-309 010
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-2 178 295	-200 000	-800 000	-800 000	-800 000	-800 000
36 Charges de transfert	-1 744 067 606	-1 770 609 493	-1 781 547 004	-1 807 555 429	-1 923 934 897	-1 965 593 077
37 Subventions redistribuées	-11 660 713	-11 673 480	-11 673 480	-11 673 480	-11 673 480	-11 673 480
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-28 435 701	-26 060 602	-27 101 378	-27 115 640	-27 130 044	-27 144 590
Revenus						
40 Revenus fiscaux	102 163 884	97 000 000	96 707 415	96 707 415	96 707 415	96 707 415
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	138 879 159	124 595 078	124 559 737	124 572 053	124 584 856	124 584 856
43 Revenus divers	499 114	415 500	415 500	415 500	415 500	415 500
44 Revenus financiers	362 617	273 300	267 300	263 300	263 300	263 300
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	968 735 505	1 008 950 476	1 023 910 106	1 046 181 448	1 072 740 546	1 104 532 046
47 Subventions à redistribuer	11 660 713	11 673 480	11 673 480	11 673 480	11 673 480	11 673 480
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	28 525 216	36 443 216	42 055 032	42 062 163	42 069 365	42 076 639

Evolution du compte de résultats

Le budget 2026 présente un excédent de charges de CHF 829,7 millions. Par rapport à celui de l'exercice précédent (budget 2025/PIMF 2026-2028), le résultat global du compte de résultats s'est détérioré de CHF 4,2 millions au total. La différence provient notamment de coûts supplémentaires relevant du pilotage et de la surveillance de la protection de l'enfant, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que d'une majoration des charges de biens et de services de plusieurs groupes de produits.

Pour le pilotage et la surveillance de la protection de l'enfant, le budget de base est augmenté de CHF 5,0 millions par an vu les comptes de 2024. Certaines prestations particulières d'encouragement et de protection connaissent en effet une demande durablement élevée et le montant témoigne d'évolutions déjà décelées à l'exercice précédent.

S'agissant de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, les indemnités dues aux communes s'alourdissent en raison du nombre croissant de cas et de la progression des traitements. L'accroissement des tarifs des institutions cantonales et le changement de

saisie des salaires des stagiaires à titre d'imputations internes occasionnent des charges supplémentaires.

Le groupe de produits « Organisation du territoire et affaires communales » connaît une légère péjoration de son résultat en raison d'une hausse dans les charges de personnel, liée notamment au Service de coordination pour les gens du voyage.

En ce qui concerne les relations entre l'État et les communautés religieuses, le résultat est aussi inférieur. Cela s'explique entre autres par des coûts supplémentaires relatifs aux commissions cantonales des examens de théologie ainsi qu'à un financement unique pour un projet d'évaluation des processus en matière de subventionnement des Églises nationales.

Par rapport à la planification précédente, les charges du personnel des bureaux du registre foncier s'accroissent par ailleurs.

Par contre, le résultat du groupe de produits « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » s'améliore nettement, à

hauteur de CHF 11,3 millions. L'augmentation des contributions fédérales est nettement plus importante que les coûts supplémentaires liés aux prestations complémentaires qui grèvent en parallèle les comptes.

Le domaine des poursuites et faillites connaît une amélioration de CHF 0,5 million; pour la justice administrative interne à l'administration et les prestations juridiques, le résultat est également meilleur, de CHF 0,1 million.

La réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation selon l'ACE 61/2025 a été mise en œuvre de plusieurs façons au sein de la Direction. Les coupes exigées ont été appliquées dans de nombreux cas, mais des exceptions justifiées ont été autorisées par le Conseil-exécutif concernant notamment les offices des poursuites et des faillites et le domaine du soutien aux fonctions de direction. Au total, la réduction se monte à CHF 1,4 million.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-1 312 616	-3 222 467	-3 022 467	-3 134 356	-3 893 587	-3 518 231
Écart		-145.5 %	6.2 %	-3.7 %	-24.2 %	9.6 %
Recettes	152 322	0	0	0	0	0
Écart		-100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-1 160 294	-3 222 467	-3 022 467	-3 134 356	-3 893 587	-3 518 231
Écart		-177.7 %	6.2 %	-3.7 %	-24.2 %	9.6 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-50 732	-317 308	-317 308	-251 308	-251 308	-251 308
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1 261 884	-2 905 159	-2 705 159	-2 883 048	-3 642 279	-3 266 923
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	152 322	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nécessaires s'étoffent à nouveau car l'application spécialisée EVOK (mise en œuvre informatisée de la loi fédérale sur l'assurance-maladie) doit être remplacée pour des raisons technologiques et inhérentes au droit des marchés publics, mais aussi parce que la baisse des investissements de 2024 doit être compensée.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
924.2	931.9	891.5	911.7	908.8	914.3

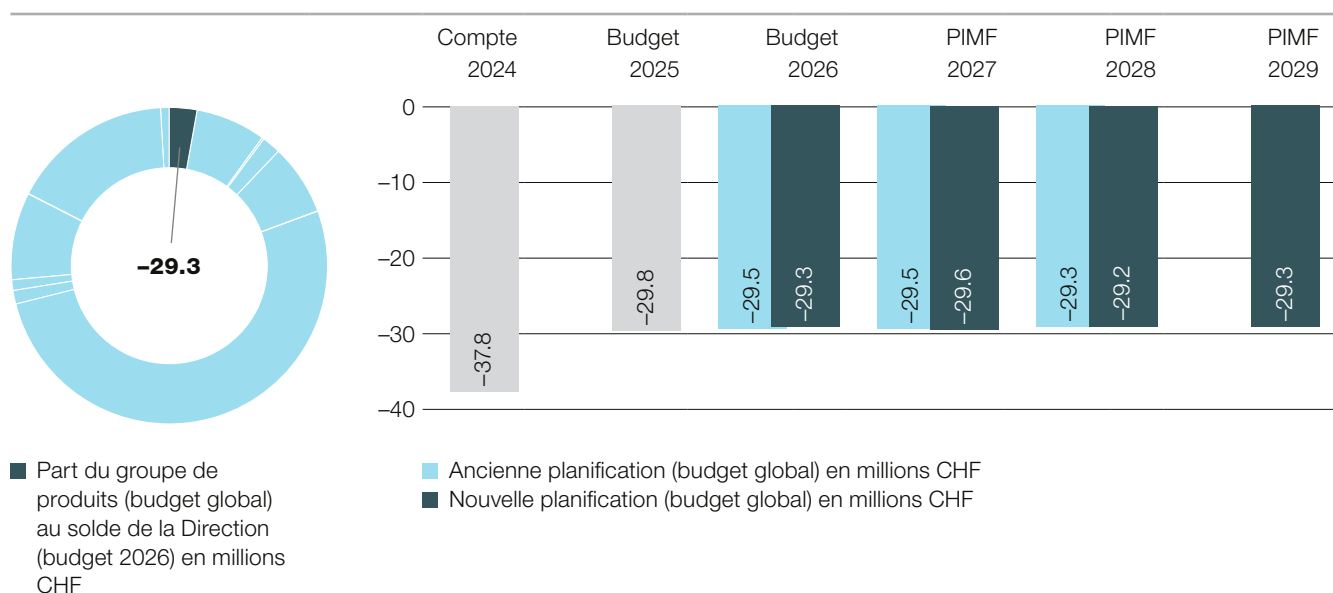
Commentaire

À l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), le Service de coordination pour les gens du voyage a été pérennisé. Il requiert 0,8 poste à plein temps.

Pour les APEA, 5,2 postes à plein temps ont été créés. Il s'agit de la deuxième étape d'un plan prévoyant une augmen-tation de l'ef-fectif de 20,8 postes à plein temps au total, conformément aux conclusions du rapport de l'entreprise Eco-plan sur les ressources des APEA.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien à la direction



Description

- Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans l'accomplissement des tâches découlant de ses obligations gouvernementales
- Pilotage des ressources et des prestations d'assistance

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-38 197 623	-29 908 068	-29 325 702	-29 615 049	-29 217 976	-29 378 539
30 Charges de personnel	-10 641 896	-11 553 357	-11 773 847	-11 885 514	-11 916 735	-12 023 918
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-13 575 841	-14 607 741	-14 283 590	-14 480 266	-14 478 961	-14 478 948
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 388 103	-3 402 605	-2 923 900	-2 924 905	-2 497 915	-2 551 309
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-141 833	-150 000	-150 000	-130 000	-130 000	-130 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-10 449 950	-194 365	-194 365	-194 365	-194 365	-194 365
Revenus d'exploitation	366 320	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	133 946	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000
43 Revenus divers	42 969	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	5 444	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	183 962	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-37 831 302	-29 846 068	-29 263 702	-29 553 049	-29 155 976	-29 316 539
34 Charges financières	-3	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
44 Revenus financiers	190	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	187	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-37 831 115	-29 846 068	-29 263 702	-29 553 049	-29 155 976	-29 316 539
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-37 831 115	-29 846 068	-29 263 702	-29 553 049	-29 155 976	-29 316 539

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien à la direction	-37 831 115	-29 846 068	-29 263 702	-29 553 049	-29 155 976	-29 316 539

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de personnel plus élevées s'expliquent par des pertes de rotation et par un accroissement des pourcentages non distribués de la réserve de la Direction. En ce qui concerne les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, une réduction de 10 % sera appliquée pendant l'année budgétaire 2026 conformément aux ACE 61/2025 et 627/2025.

Les investissements dans le domaine informatique restent volatiles. La priorisation des investissements et une utilisation réduite des ressources en 2024 annoncent un recul modéré des amortissements.

Priorités de développement

Le projet visant à instaurer la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques au niveau cantonal se poursuivra. Les phases de conception et de réalisation succéderont en 2026 à la phase initiale, qui a pu se terminer à l'automne 2025. D'autres priorités seront traitées par le Secrétariat général: le suivi législatif de la mise en œuvre des dispositions de la LAT2 pour les constructions hors de la zone à bâtir, l'accompagnement de la révision totale du plan directeur ainsi que le déploiement du nouveau système de gestion des cas (système NFFS), dont la responsabilité est partagée avec la DSSI. Un suivi sera aussi assuré pour des projets législatifs

portant sur la réduction des primes, l'AVS ou l'impôt sur les mutations. En outre, la mise en œuvre de la loi sur la protection des données sera préparée et les travaux du groupe de contact Aménagement seront conduits en vue de la simplification et de l'accélération des procédures d'aménagement à l'échelon communal.

La numérisation de différents services se poursuivra, notamment dans les domaines politiques de l'aménagement, de la famille et du droit, conformément à la devise de la Direction – « Agir à l'ère numérique, tout simplement ».

Chances et risques

Les projets de numérisation prévus et en cours, ainsi que les prestations attrayantes pour les citoyennes et les citoyens qui en découlent, constituent des chances.

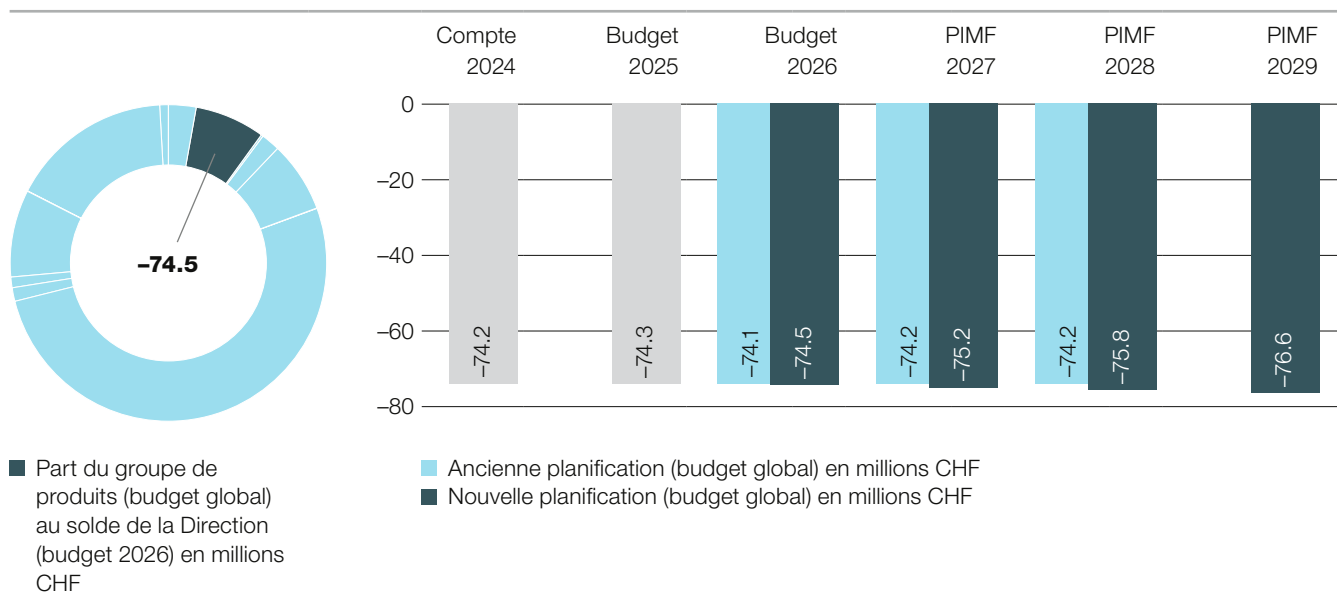
L'introduction de processus numériques nécessite des ressources suffisantes et les gains d'efficacité surviennent seulement lorsque

les solutions analogiques peuvent être remplacées par des solutions numériques. C'est en particulier vrai pour la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques, qui touche l'ensemble des autorités administratives et de justice administrative aux échelons cantonal et communal.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	134	156	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	18	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	25	29	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	153	158	chancelant

6.7.2 Relations entre l'Etat et les Eglises



Description

- Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses
- gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton ;
 - prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la DIJ ;
 - siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat ;
 - examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales ;
 - fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale ;
 - négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN ; RSB 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles ;
 - est l'organe de liaison entre les Eglises nationales, les autorités cantonales et les unités de l'administration ;
 - organise le versement des contributions et subventions cantonales ;
 - traite des questions de principe découlant du rapport entre l'Etat et les Eglises ou les autres communautés religieuses.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-74 187 808	-74 292 091	-74 492 530	-75 175 646	-75 817 513	-76 634 819
30 Charges de personnel	-869 141	-958 091	-1 012 230	-1 018 579	-1 021 804	-1 031 799
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-217 068	-209 000	-347 300	-229 000	-69 000	-69 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-73 097 304	-73 125 000	-73 133 000	-73 928 067	-74 726 709	-75 534 020
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 294	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	19 701	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	19 275	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	426	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-74 168 107	-74 273 691	-74 474 130	-75 157 246	-75 799 113	-76 616 419
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-74 168 107	-74 273 691	-74 474 130	-75 157 246	-75 799 113	-76 616 419
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-74 168 107	-74 273 691	-74 474 130	-75 157 246	-75 799 113	-76 616 419

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	-74 168 107	-74 273 691	-74 474 130	-75 157 246	-75 799 113	-76 616 419

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification précédente, le résultat global du compte de résultats se péjore de quelque CHF 0,3 million. La modification est liée aux motifs suivants:

Les charges de personnel s'accroissent légèrement, car jusqu'à présent le budget ne tenait pas compte de frais relatifs aux commissions cantonales des examens de théologie.

Le soutien accordé à l'association «Multireligiöse Begleitung» se prolonge, ce qui se répercute dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation. De plus, des frais uniques de CHF 0,1 million sont prévus en 2026 pour l'évaluation des processus liés à l'établissement des rapports et aux subventions qui concernent les Églises nationales.

Priorités de développement

En 2026, le Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses (BAER) évaluera les processus liés au compte rendu des prestations d'intérêt général fournies par les Églises nationales et à leur subventionnement. Les résultats influenceront la façon d'établir un rapport sur les prestations fournies de 2022 à 2027, d'une part, et le relevé de celles de la période qui ira de 2028 à 2033, d'autre part.

De plus, il est prévu que le rapport sur la motion 128–2023 Reinhard (Thoune, PLR) «Des impôts paroissiaux sur une base volontaire pour les personnes morales», adoptée sous forme de postulat, soit présenté au Grand Conseil.

Conformément au programme gouvernemental, les mécanismes de financement de projets visant à encourager les communautés religieuses de droit privé et les institutions interreligieuses seront étudiés tant dans le cadre de l'évaluation de la loi sur les Églises nationales que dans l'éventualité où l'imposition des personnes morales par les paroisses connaîtra un nouveau développement.

Le BAER soutiendra également les Églises nationales et les autres communautés religieuses ainsi que les autorités et les institutions cantonales dans toutes les questions d'actualité qui s'inscrivent à l'intersection entre la religion et l'État, par exemple pour ce qui concerne les funérailles ou la sécurité.

Chances et risques

Les bases de travail décrites offrent une chance au canton de tisser d'un commun accord davantage de liens avec les Églises nationales et avec des communautés religieuses tout en permettant de tenir compte de l'évolution des besoins de la société.

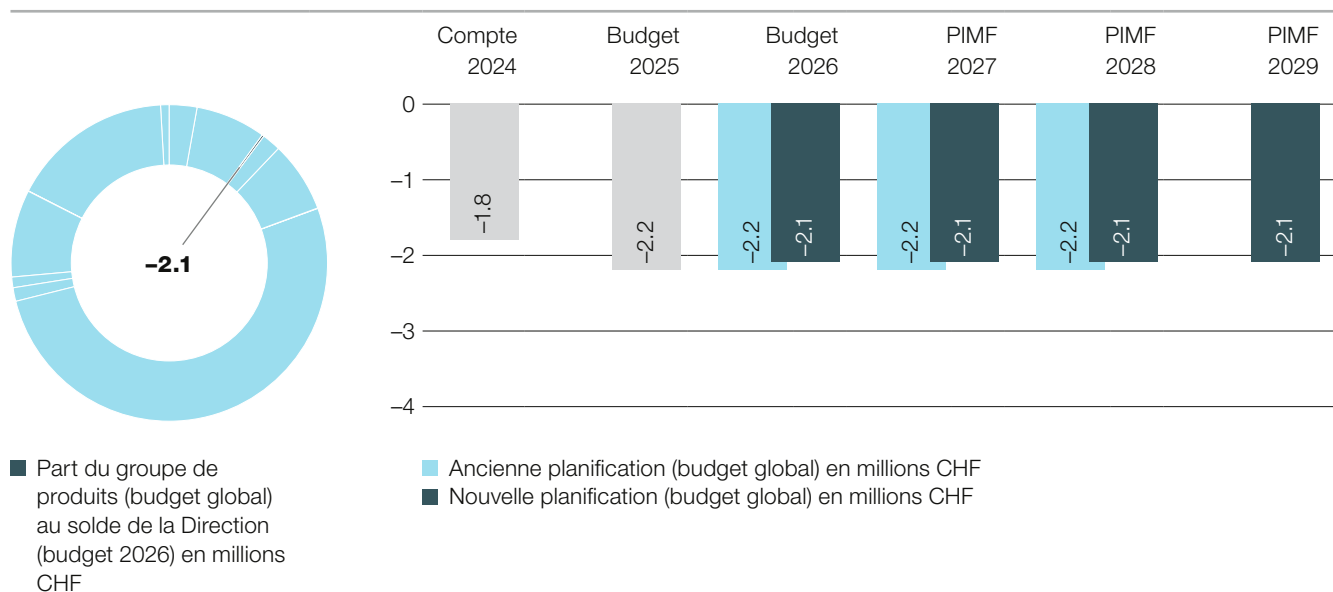
La poursuite d'un projet pilote dans le domaine de l'accompagnement spirituel donne l'occasion de garantir au sein des institutions

publiques un accompagnement pour les personnes qui se trouvent en situation de détresse et souhaitent en bénéficier. De nouvelles formes de collaboration entre les aumônières et aumôniers employés par les hôpitaux et les prisons, d'une part, et les accompagnantes et accompagnants religieux de différentes communautés religieuses, d'autre part, doivent être expérimentées et évaluées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	420	450	constant
Contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	440	440	chancelant
Nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	10	16	chancelant
Traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	100	150	chancelant

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration



Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exé-

cutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-1 807 172	-2 253 761	-2 171 366	-2 195 070	-2 182 527	-2 202 540
30 Charges de personnel	-1 740 075	-2 164 101	-2 081 706	-2 097 170	-2 084 627	-2 104 640
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-48 540	-82 160	-82 160	-90 400	-90 400	-90 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-18 556	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500
Revenus d'exploitation	55 761	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	54 209	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	952	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	600	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-1 751 411	-2 188 761	-2 106 366	-2 130 070	-2 117 527	-2 137 540
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat opérationnel	-1 751 411	-2 188 761	-2 106 366	-2 130 070	-2 117 527	-2 137 540
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 751 411	-2 188 761	-2 106 366	-2 130 070	-2 117 527	-2 137 540

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Justice administrative interne à l'administration	-1 187 529	-1 354 870	-1 302 960	-1 317 894	-1 309 992	-1 322 601
Soutien juridique	-563 882	-833 892	-803 405	-812 176	-807 535	-814 940

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats présente une amélioration de quelque CHF 0,1 million par rapport à la planification précédente. La baisse des charges de personnel résulte de gains de rotation.

En outre, la réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation a été mise en œuvre conformément à l'ACE 61/2025.

Priorités de développement

Des procédures de grande ampleur à traiter dans le domaine de l'aménagement local resteront d'actualité. En raison de la hausse du nombre de cas traités par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), il faut s'attendre à une augmentation du nombre de recours déposés. Actuellement, les nombreux recours contre deux plans routiers cantonaux de grande envergure et d'autres projets de plans routiers constituent un défi particulier.

Depuis l'introduction, au 1^{er} avril 2023, de la procédure d'opposition, une tendance à la diminution des recours est constatée dans le contexte des immeubles servant de logement à leur propriétaire. Par contre, les procédures de recours contre des décisions rendues par l'Office des mineurs (OM) ont, elles, augmenté (elles portent p. ex. sur la nouvelle compétence de l'OM dans le domaine de la surveillance du placement d'enfants).

D'autres tâches devront continuer d'être assumées dans le domaine des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et de l'OM (notamment actions en responsabilité dans le cadre de procédures civiles ou recouvrement de contributions d'entretien dans le cas de mesures de protection de l'enfant). Dans le domaine de la législation, la préparation de la mise en œuvre de la loi sur la protection des données, la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (associée au projet d'introduction de la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques) ainsi que la révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations (LIMu) constitueront des priorités ces prochaines années. Viendront s'y ajouter la révision de la loi sur l'introduction du Code civil suisse (LiCCS) au sujet des terrains sans maître. Enfin, l'OJ assure le conseil juridique des offices et du Secrétariat général.

Chances et risques

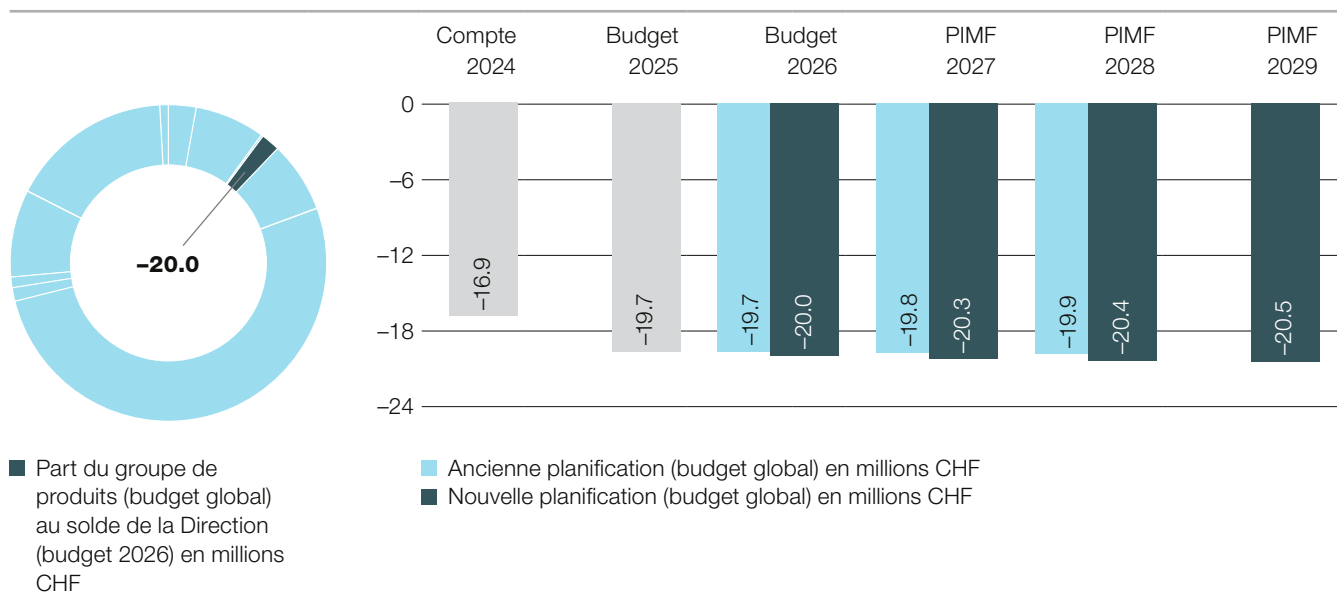
Le risque d'allongement des procédures reste élevé en raison du nombre important de recours reçus, de procédures civiles et de projets législatifs en cours. À moyen terme, les postes que le Grand

Conseil a accordés à titre supplémentaire devraient avoir un effet positif sur la durée des procédures, pour autant que le volume des affaires ne continue pas à s'accroître.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes à la DIJ	101	94	croissant
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées de la DIJ	135	93	constant
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	289	240	chancelant
Nombre de projets législatifs	17	17	croissant

6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes. Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin

d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT; SR 700) dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-23 623 769	-24 067 775	-24 883 194	-25 217 249	-25 280 069	-25 384 367
30 Charges de personnel	-11 976 101	-12 347 940	-12 559 141	-12 776 199	-12 839 018	-12 943 316
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 112 062	-1 096 380	-1 148 380	-1 265 700	-1 265 700	-1 265 700
33 Amortissements du patrimoine administratif	-691	-646	-864	-541	-541	-541
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-2 178 295	-200 000	-800 000	-800 000	-800 000	-800 000
36 Charges de transfert	-5 446 410	-7 605 500	-7 605 500	-7 605 500	-7 605 500	-7 605 500
37 Subventions redistribuées	-2 742 480	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480
39 Imputations internes	-167 730	-143 830	-95 830	-95 830	-95 830	-95 830
Revenus d'exploitation	6 713 489	4 399 980	4 922 480	4 922 480	4 922 480	4 922 480
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	919 234	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 684 655	200 000	800 000	800 000	800 000	800 000
47 Subventions à redistribuer	2 742 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480
49 Imputations internes	367 120	401 500	324 000	324 000	324 000	324 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités d'exploitation	-16 910 280	-19 667 795	-19 960 714	-20 294 769	-20 357 589	-20 461 887
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-16 910 280	-19 667 795	-19 960 714	-20 294 769	-20 357 589	-20 461 887
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-16 910 280	-19 667 795	-19 960 714	-20 294 769	-20 357 589	-20 461 887

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Communes, Coordination canton – communes	-3 541 797	-4 232 147	-4 274 323	-4 330 540	-4 343 104	-4 363 963
Soutien et surveillance en matière de finances communes	-2 426 442	-2 493 447	-2 535 623	-2 591 840	-2 604 404	-2 625 263
Développement territorial cantonal	-5 883 252	-6 581 277	-6 623 453	-6 713 040	-6 725 604	-6 746 463
Aménagement local et régional	-3 174 092	-4 670 977	-4 703 353	-4 779 170	-4 791 734	-4 812 593
Construction	-1 884 698	-1 689 947	-1 823 963	-1 880 180	-1 892 744	-1 913 603

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global présente une péjoration de quelque CHF 0,3 million par rapport à la planification précédente. La hausse des charges de personnel résulte de l'augmentation de 0,8 pourcentage de poste à plein temps allouée par le Conseil-exécutif au service de coordination pour les gens du voyage. Par ailleurs, une évolution de la pyramide des âges ainsi que des pertes liées à la rotation et à la fluctuation du personnel entraînent des coûts plus importants.

La réduction qui concerne les charges de biens et services et autres charges d'exploitation découle de l'ACE 61/2025.

Sur la base des valeurs des dernières années, il est procédé à une augmentation de CHF 0,6 million des revenus de transfert issus de la compensation de la plus-value, qui se répercute sur les attributions au financement spécial « compensation de la plus-value ».

Priorités de développement

La deuxième étape de la révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT2), qui concerne la construction hors de la zone à bâtir, entre en vigueur en 2026. Elle a notamment pour objectif de stabiliser à un certain niveau le nombre de constructions et la surface imperméabilisée en dehors de la zone à bâtir. Des tâches d'exécution nouvelles, complexes et coûteuses en découleront pour le canton de Berne (p. ex. garantie des objectifs de stabilisation, mise en œuvre du nouvel instrument d'aménagement consistant en une approche spatiale permettant plus de souplesse dans des cas bien déterminés hors de la zone à bâtir, nouveautés dans le domaine de la police des constructions, etc.). En outre, les travaux principaux relatifs à la révision du plan sectoriel en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT) de 2012 auront lieu en 2026. La révision totale du plan directeur cantonal, qui doit être achevée en 2028, débutera aussi cette même année. Enfin, les efforts engagés en vue de la simplification et de l'accélération des procédures d'aménagement communal doivent également se poursuivre.

En ce qui concerne les projets de numérisation, la procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBau) continue d'être développée comme cela était prévu. S'agissant de la procédure électronique d'édiction des plans (ePlan), l'application est prête et son déploiement dans les communes, qui prendra plusieurs années, a pu commencer. Par ailleurs, les travaux relatifs au projet de numérisation du plan directeur cantonal (ePlan directeur) s'intensifient.

Dans le domaine des affaires communales, les travaux de mise en œuvre de la révision totale de la loi sur l'encouragement des fusions de communes (loi sur les fusions de communes, LFCo) constituent une priorité (adaptation des modèles et guides existants et création de nouveaux documents, définition plus précise de la pratique en matière de conseil, mesures relatives à la communication, etc.). En parallèle, les recherches portant sur les possibilités et le potentiel d'une coopération intercommunale (CIC) accrue, qui font suite aux débats parlementaires sur la révision de la LFCo, se poursuivent.

Chances et risques

Aussi bien la mise en œuvre de la LAT2, la révision du plan sectoriel EDT, la révision totale du plan directeur cantonal et l'amélioration des procédures d'aménagement que les projets de numérisation eBau, ePlan et ePlan directeur sont de grands projets qui façonnent l'aménagement du territoire de telle sorte qu'il soit porteur d'avenir et puisse relever les défis qui se présenteront au cours de la prochaine décennie, ce qui constitue une chance. Il en va de même,

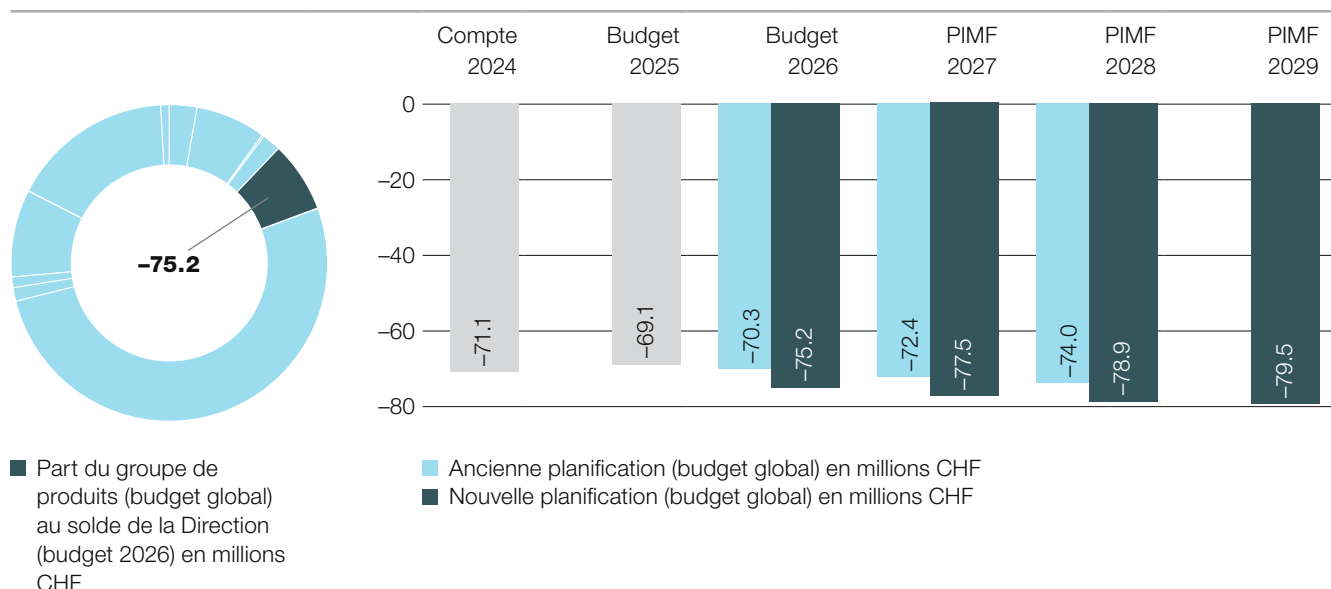
pour ce qui concerne les affaires communales, de la révision totale de la LFCo et de l'intensification de la CIC.

Si ces projets n'aboutissent pas ou pas complètement et que les nouvelles orientations qu'ils portent en eux ne se concrétisent pas, on peut s'attendre à des blocages, en termes de développement, et à des dommages économiques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 090	1 084	baisser
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	1	0	croissant
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	1 040	1 015	croissant
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	11	5	croissant
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	55	41	chancelant
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	4	-3	chancelant
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 115	1 116	chancelant
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	9	10	constant
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	288	266	chancelant
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	3 972	3 811	chancelant

6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant



Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'Office des mineurs (OM) est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant.

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales

de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-146 905 224	-149 817 790	-153 144 280	-157 633 119	-160 479 569	-161 818 306
30 Charges de personnel	-3 875 282	-3 897 079	-4 041 380	-4 070 319	-4 115 269	-4 143 526
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-896 495	-646 700	-825 120	-976 520	-826 520	-773 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-127 362 136	-126 673 646	-131 836 960	-136 145 460	-139 096 960	-140 460 960
37 Subventions redistribuées	-5 362 736	-5 300 000	-5 300 000	-5 300 000	-5 300 000	-5 300 000
39 Imputations internes	-9 408 574	-13 300 365	-11 140 820	-11 140 820	-11 140 820	-11 140 820
Revenus d'exploitation	75 793 372	80 736 451	77 926 830	80 110 488	81 582 389	82 273 889
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 712 012	1 790 500	918 840	931 156	943 959	943 959
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	65 470 422	71 431 761	69 441 391	71 612 733	73 071 831	73 763 331
47 Subventions à redistribuer	5 362 736	5 300 000	5 300 000	5 300 000	5 300 000	5 300 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
49 Imputations internes	2 248 202	2 214 190	2 266 599	2 266 599	2 266 599	2 266 599
Résultat des activités d'ex- ploitation	-71 111 852	-69 081 340	-75 217 450	-77 522 631	-78 897 180	-79 544 417
34 Charges financières	0	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
44 Revenus financiers	1 525	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	1 525	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
Résultat opérationnel	-71 110 327	-69 082 840	-75 218 950	-77 524 131	-78 898 680	-79 545 917
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-71 110 327	-69 082 840	-75 218 950	-77 524 131	-78 898 680	-79 545 917

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Pilotage des autorisations et de la surveillance	-70 188 774	-68 183 020	-74 172 950	-76 433 047	-77 833 858	-78 487 410
Financement des prestations déci- dées d'un commun accord	-921 553	-899 820	-1 046 000	-1 091 085	-1 064 822	-1 058 506

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le domaine des mesures décidées d'un commun accord, les services communaux (services sociaux) et le Service psychologique pour enfants et adolescents ou l'inspection scolaire décident de l'indication adéquate et, sur cette base, déterminent les prestations particulières d'encouragement et de protection qui sont nécessaires. Le besoin individuel d'encouragement et de protection des jeunes personnes est au centre du processus. Des évolutions telle que l'augmentation des souffrances psychiques des jeunes influencent la manière dont ce besoin se développe. De ce fait, seule une influence limitée peut être exercée sur le recours aux prestations et l'évolution des coûts. Quant à la croissance démographique, à la progression des salaires et au renchérissement, il s'agit de facteurs qui ont des incidences sur les coûts mais qu'il n'est pas possible de piloter.

Une demande accrue de prestations particulières d'encouragement et de protection s'était manifestée les années précédentes mais lors de l'actuel processus de planification, la tendance est celle d'un aplanissement à partir de l'exercice budgétaire 2028. Le budget ne tient pas encore entièrement compte de l'évolution de la demande tout comme du développement de l'offre au cours des années passées. Pour cette raison, une augmentation du budget de base de quelque CHF 5 millions (après compensation des charges) par an a été prévue en fonction de la clôture au 31 décembre 2024. La réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation selon l'ACE 61/2025 a été mise en œuvre.

Priorités de développement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'Office des mineurs (OM) assure également la surveillance du placement d'enfants, qui relevait auparavant des douze autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Ainsi, la surveillance et le pilotage des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants sont intégralement assurés par une seule entité. L'harmonisation dans la mise en œuvre, l'optimisation du controlling ainsi que le développement d'une offre de prestations qui corresponde aux besoins, par exemple pour les enfants et les jeunes très vulnérables dans le canton de Berne, sont des tâches essentielles. La révision partielle

de l'ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP; RSB 213.319.1), qui entre en vigueur au 1^{er} août 2025, permettra de simplifier notablement la question de la participation aux coûts des personnes ayant une obligation d'entretien et soulagera les familles concernées. En poursuivant le développement de ses applications spécialisées, l'OM vise un accomplissement encore plus efficace et effectif de ses tâches et entend ainsi saisir les chances de la transition numérique.

Chances et risques

Un pilotage, un financement et une surveillance uniformes des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants garantissent transparence et clarté, tout en augmentant l'efficacité des mesures.

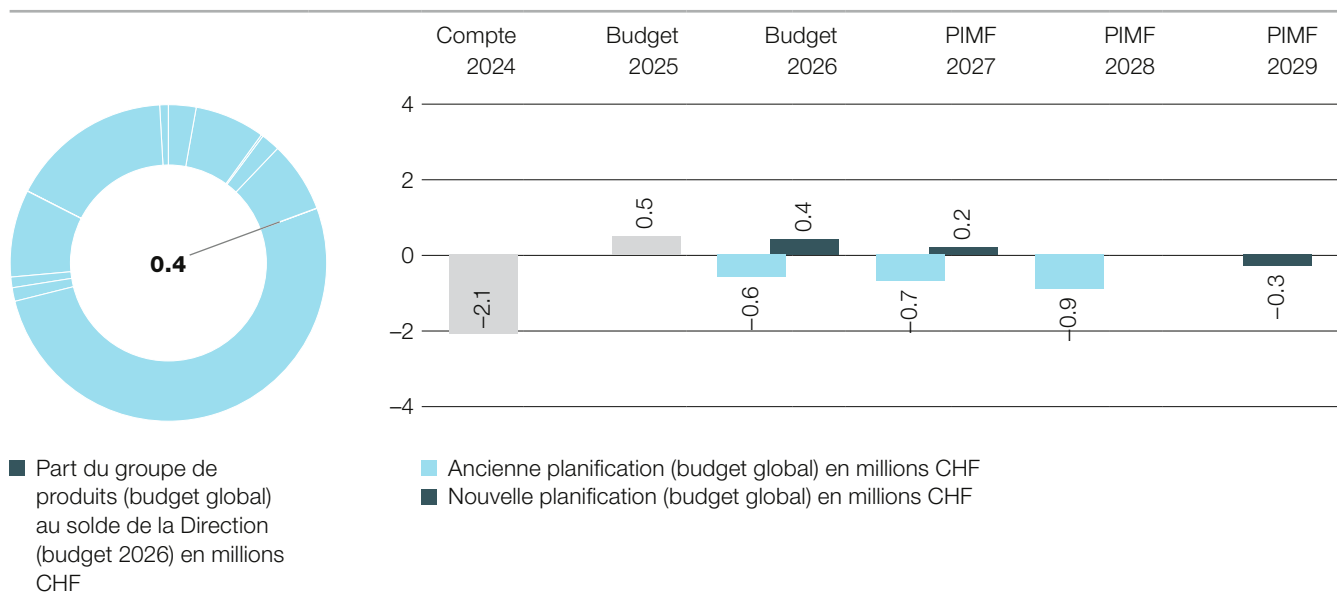
L'application de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) pose un impor-

tant défi pour toutes les personnes et milieux concernés, et donc également pour l'administration, et implique le recours à davantage de ressources humaines que ce qui avait été envisagé avant son entrée en vigueur. Il est donc essentiel de viser des mesures d'amélioration des processus et de leur traitement informatisé.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches	119	84	constant
Nombre d'institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM	156	159	croissant
Nombre de dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA	11	11	constant

6.7.6 Institutions cantonales



Description

Les quatre institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse fournissent des prestations de type ambulatoire et résidentiel dans les domaines de la formation, de la prise en charge et du placement pour des enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et

de protection. Elles prodiguent un encouragement ciblé dans un cadre répondant aux besoins tout en intégrant les parents ou le système familial. Les institutions emploient du personnel émanant de secteurs d'activité très variés.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-38 830 421	-38 620 621	-43 243 935	-43 460 099	-43 702 275	-43 962 867
30 Charges de personnel	-31 330 928	-31 707 602	-34 748 097	-35 080 101	-35 311 185	-35 562 031
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-5 218 204	-4 696 107	-6 245 890	-6 136 035	-6 136 035	-6 136 035
33 Amortissements du patrimoine administratif	-61 666	-109 522	-77 148	-71 164	-82 255	-92 002
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-500	-1 200	-1 200	-1 200	-1 200	-1 200
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 219 123	-2 106 190	-2 171 599	-2 171 599	-2 171 599	-2 171 599
Revenus d'exploitation	36 641 113	39 133 879	43 630 291	43 630 291	43 630 291	43 630 291
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	9 770 966	8 907 378	9 434 689	9 434 689	9 434 689	9 434 689
43 Revenus divers	1 302	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 086 333	935 115	935 115	935 115	935 115	935 115
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	24 782 513	29 291 386	33 260 487	33 260 487	33 260 487	33 260 487
Résultat des activités d'exploitation	-2 189 308	513 258	386 357	170 192	-71 983	-332 575
34 Charges financières	-3 219	-3 910	-4 210	-4 210	-4 210	-4 210
44 Revenus financiers	64 555	35 000	38 000	38 000	38 000	38 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités de financement	61 336	31 090	33 790	33 790	33 790	33 790
Résultat opérationnel	-2 127 972	544 348	420 147	203 982	-38 193	-298 785
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-2 127 972	544 348	420 147	203 982	-38 193	-298 785

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Station d'observation pour adolescents de Bolligen	-84 117	59 698	53 539	-24 187	-63 200	-136 960
Foyer scolaire du Château de Cerlier	-525 696	-366 345	-18 802	-75 214	-109 552	-185 943
Foyer d'éducation Lory	-1 431 566	347 322	200 484	248 710	205 666	183 257
Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz KK	-86 592	503 672	184 926	54 673	-71 107	-159 139

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produit réunit quatre institutions, à savoir le Foyer d'éducation Lory (FEL), le Foyer scolaire du Château de Cerlier (FSCC), le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz (CPSKK) ainsi que la Station d'observation de Bolligen (BeoB).

Le budget des institutions cantonales présente un résultat équilibré grâce à la rétribution des prestations particulières d'encouragement et de protection ainsi qu'aux montants versés par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) au titre de rembourse-

ment pour les charges que représente la formation. L'augmentation des charges de personnel résulte en particulier de l'ouverture prévue de trois classes relevant des établissements particuliers de la scolarité obligatoire et de la mise en place d'une école à journée continue par le Foyer scolaire du Château de Cerlier à Aarberg et à Lyss. Il a été procédé à d'autres adaptations budgétaires dans le domaine des charges de biens, services et marchandises s'agissant des transports scolaires et des charges de personnel du CPSKK. Ces coûts peuvent être facturés dans leur intégralité à l'Office des mineurs (OM) et à l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO).

Priorités de développement

Les directions des institutions et les commissions travaillent de manière intensive à l'adaptation de l'offre en fonction des besoins, dont certains évoluent, ainsi qu'aux questions relatives aux sites et aux infrastructures, à l'organisation, au développement du personnel et au financement, qui en découlent. La station d'observation de Bolligen et le Foyer d'éducation Lory doivent offrir des prestations aux jeunes très vulnérables, tandis que le Foyer scolaire du

Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz sont des institutions comportant un établissement de la scolarité obligatoire et doivent répondre aux besoins en forte croissance dans ce domaine. Sous l'angle administratif, des travaux sont réalisés, en collaboration avec les services compétents de l'administration centrale, en vue d'optimiser les processus d'assistance.

Chances et risques

Les institutions affinent leur profil et continuent de développer leurs infrastructures, leur organisation et leurs bases conceptuelles, ce qui leur permet de se positionner de manière claire en fonction de leur offre et de s'engager en faveur du développement durable.

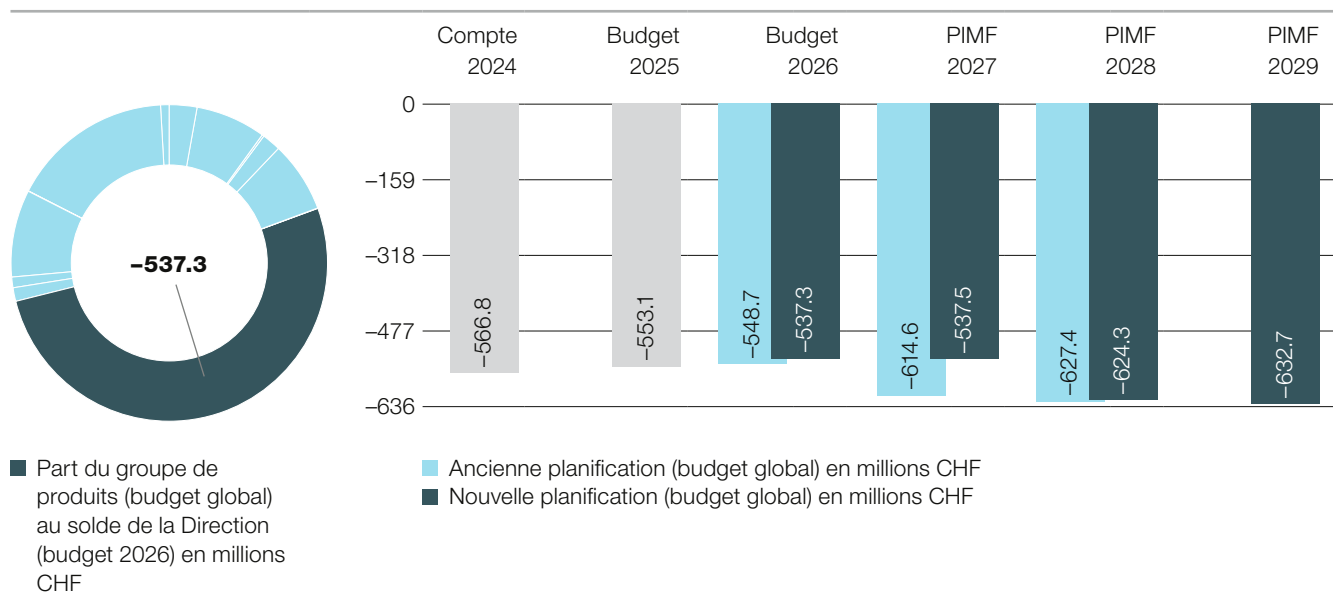
Les processus et les décisions doivent s'inscrire dans le cadre fixé pour l'administration cantonale et se dérouler dans les systèmes

prévus à cet effet, ce qui implique une planification à long terme ainsi qu'une limitation de la marge de manœuvre des institutions. Cela vaut en particulier pour les infrastructures (rénovation de bâtiments/projets de construction). Pour les institutions qui étendent leur offre dans le domaine de la formation, les questions relatives à l'exploitation constituent en outre un défi.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de jours d'hébergement facturés (résidentiel)	37 835	35 095	constant
Nombre d'heures travaillées facturées (ambulatoire)	11 773	11 110	constant
Nombre de nouvelles admissions (résidentiel)	95	66	constant
Nombre de mandats (ambulatoire)	57	54	constant
Nombre de classes	21	22	croissant
Nombre de places d'école	158	166	croissant

6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime

de l'assurance-maladie obligatoire. Déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-1 464 416 004	-1 488 264 952	-1 489 716 697	-1 509 959 966	-1 621 867 983	-1 661 383 797
30 Charges de personnel	-4 288 382	-4 688 652	-4 734 377	-4 766 945	-4 799 962	-4 840 388
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 319 825	-1 431 300	-1 431 300	-1 464 000	-1 464 000	-1 644 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-765	0	-1 021	-1 021	-1 021	-571 409
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 458 791 489	-1 482 100 000	-1 483 505 000	-1 503 683 000	-1 615 558 000	-1 654 283 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-15 542	-45 000	-45 000	-45 000	-45 000	-45 000
Revenus d'exploitation	897 570 797	935 108 000	952 358 000	972 458 000	997 558 000	1 028 658 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 064 113	3 108 000	4 008 000	4 008 000	4 008 000	4 008 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	894 492 596	932 000 000	948 350 000	968 450 000	993 550 000	1 024 650 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	14 088	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-566 845 206	-553 156 952	-537 358 697	-537 501 966	-624 309 983	-632 725 797
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	22 569	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités de financement	22 569	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Résultat opérationnel	-566 822 637	-553 146 952	-537 348 697	-537 491 966	-624 299 983	-632 715 797
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-566 822 637	-553 146 952	-537 348 697	-537 491 966	-624 299 983	-632 715 797

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Contributions dans le domaine des assurances sociales	-515 868 053	-482 784 486	-510 883 509	-518 981 090	-528 765 995	-532 628 239
Réduction des primes d'assurance-maladie	-51 708 603	-70 365 466	-26 468 188	-18 513 876	-95 536 988	-100 090 558
Caisses de compensation pour allocations familiales: compensation des charges	754 019	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat présente une amélioration de quelque CHF 11,3 millions par rapport à la planification précédente. La différence s'explique ainsi:

- Les coûts des prestations complémentaires (PC) augmentent de CHF 19,6 millions, compte tenu de la correction découlant de la réduction prévue l'année précédente et du nombre de cas, qui suit toujours une courbe ascendante, ainsi que des coûts croissants notamment en raison de la majoration des tarifs applicables dans les foyers pour les soins et la prise en charge. Les contributions des communes sont par ailleurs plus faibles, les coûts relatifs aux foyers étant entièrement à la charge du canton. Si aucune nouvelle coupe n'avait été planifiée, les coûts budgétés seraient d'environ CHF 20,9 millions plus élevés.

- Les charges dans le domaine de la réduction des primes sont plus faibles, de CHF 31,9 millions, du fait que les bases de calcul n'ont finalement pas été adaptées et en raison d'une augmentation des contributions fédérales, qui fait suite à la croissance marquée des coûts de la santé.
- Les frais de gestion de la Caisse de compensation du canton de Berne s'accroissent à raison de CHF 1,3 million en raison d'une augmentation provisoire des coûts dans le domaine informatique.

Priorités de développement

L'application spécialisée «EVOK», qui est utilisée pour la mise en œuvre de la réduction des primes et la surveillance du régime obligatoire de l'assurance-maladie, doit faire l'objet d'un nouvel appel d'offre pour des raisons technologiques et inhérentes au droit des marchés publics. La décision portant sur le futur prestataire devrait être prise durant la seconde moitié de 2026, à la suite de quoi les travaux de migration, qui devraient s'étendre jusqu'à la fin de 2028, pourront commencer.

Numérisation: les travaux de mise en œuvre du portail destiné au public pour la réduction individuelle des primes sont achevés. L'exploitation devrait démarrer au cours du troisième trimestre 2025.

Dans le domaine de la réduction des primes, les travaux préparatoires sont en cours en vue de la mise en œuvre, probablement dès 2028, du contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes.

Dans le cadre de la modernisation de la surveillance des 1^{er} et 2^e piliers, les législations cantonales doivent être harmonisées avec les prescriptions fédérales d'ici à 2029. L'OAS a achevé la phase de planification dans le délai prévu et effectué les travaux préparatoires nécessaires en vue de l'adaptation, du point de vue du contenu, de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LiLAVS), de telle manière que le projet pourra être soumis à la première procédure de corapport et à la consultation à la fin de 2025.

Chances et risques

Le projet subséquent « Désenchevêtrement 27 – Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons » doit permettre l'élaboration de propositions visant un désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons. Il touche de nombreux domaines mais concerne en premier lieu la réduction des primes (RIP) et les prestations complémentaires (PC), dont le financement repose aujourd'hui aussi bien sur la Confédération et le canton (RIP) que sur les communes (PC). À l'heure actuelle, le moment de l'entrée en vigueur de ce projet et ses conséquences financières ne sont pas encore connus.

La Confédération prévoit en outre, dans son programme d'allègement budgétaire 2027, que les contributions qu'elle verse en faveur de la réduction des primes suivent la même évolution que son objectif global en matière de coûts. À cette fin, les subsides fédéraux doivent à l'avenir être fixés pour une période de quatre ans. Sur la base d'une contribution correspondant à 7,5 pour cent des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins durant l'année précédant la période de quatre ans, le montant sera adapté chaque année à l'évolution des coûts selon les objectifs globaux fixés. Cela aurait pour conséquence que les cantons devraient assumer des montants plus importants puisqu'ils seraient tenus de verser chaque année un montant correspondant à un pourcentage fixe des coûts relatifs à la réduction des primes, tandis que le montant de la contribution fédérale ne serait fixé qu'une fois tous les quatre ans.

Produit « Réduction des primes d'assurance-maladie »

Le rejet de l'initiative d'allègement des primes entraîne la mise en œuvre du contre-projet indirect du Conseil fédéral, qui engendrera des coûts supplémentaires estimés entre CHF 90 et 100 millions par année. Le budget de l'OAS en tient compte dès 2028. Si l'objectif de l'initiative d'allègement des primes devait être traduit au niveau cantonal au moyen d'une motion ou d'une initiative, il y aurait un risque de renchérissement des coûts supplémentaires.

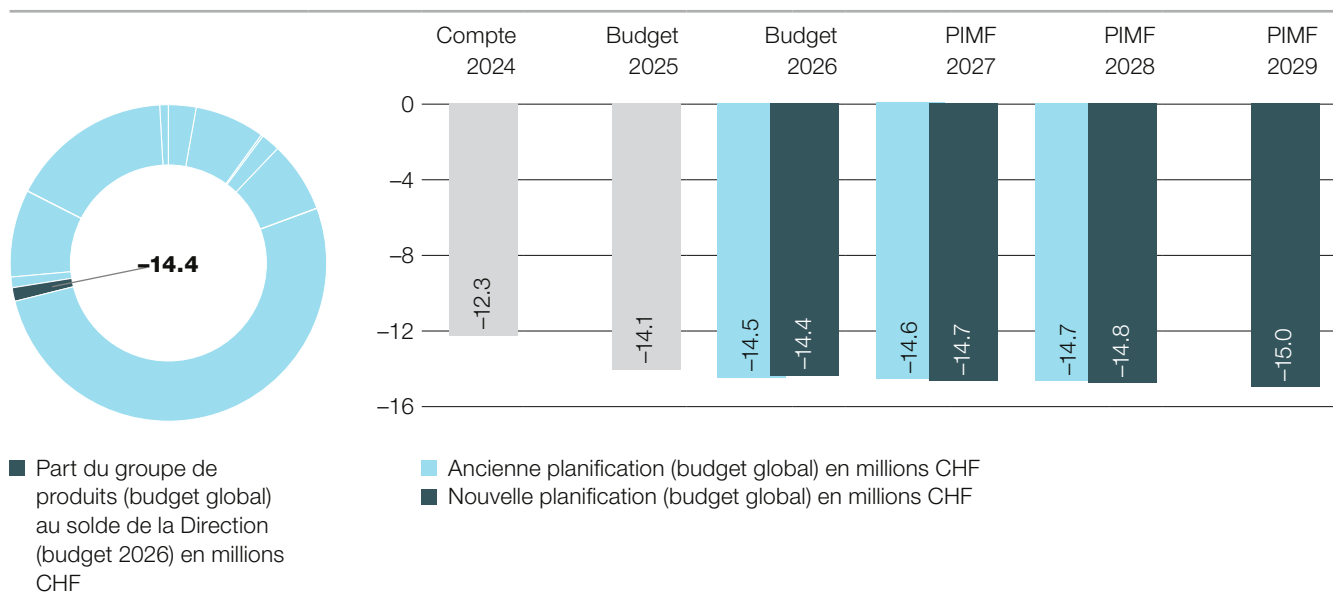
Produit « Contributions dans le domaine des assurances sociales »

Le Conseil fédéral souhaite mieux soutenir l'autonomie des personnes âgées et encourager leur maintien à domicile. C'est pourquoi les prestations complémentaires (PC) devraient à l'avenir couvrir certaines prestations d'assistance. Le Conseil national a approuvé le projet en décembre 2024 et la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États, en avril 2025. Les prestations d'assistance relevant des frais de maladie et d'invalidité, leurs coûts seraient entièrement à la charge des cantons. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) estime que les cantons devraient supporter un montant supplémentaire allant de CHF 340 à 730 millions par année, pour des économies de l'ordre d'environ CHF 280 millions. Les répercussions sur les finances cantonales ne peuvent pas encore être chiffrées. Le projet devrait entrer en vigueur en 2027 ou 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	16 200	17 100	croissant
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	14 600	18 800	chancelant
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	2 500	3 400	croissant
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	2 500	4 200	croissant
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	45 900	47 900	croissant
Nombre de contacts avec des clients au guichet	2 500	2 600	constant
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	17 800	18 100	croissant
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	171 000	202 000	croissant
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	90 000	88 000	constant
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	13	13	constant
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	55	55	constant
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 100	1 600	chancelant
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	2 700	2 700	constant
Nombre d'affiliations de personnes non assurées à une caisse-maladie	400	500	chancelant

6.7.8 Préfectures



Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces

dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-27 331 145	-28 377 462	-28 626 275	-28 948 243	-29 055 861	-29 229 222
30 Charges de personnel	-18 515 503	-18 611 842	-19 002 006	-19 172 504	-19 280 122	-19 454 752
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 121 941	-2 540 060	-2 552 630	-2 704 100	-2 704 100	-2 704 100
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 548	-2 490	-1 270	-1 270	-1 270	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-4 988 958	-5 699 500	-5 699 500	-5 699 500	-5 699 500	-5 699 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 702 195	-1 523 570	-1 370 870	-1 370 870	-1 370 870	-1 370 870
Revenus d'exploitation	15 034 989	14 427 800	14 427 800	14 427 800	14 427 800	14 427 800
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	11 419 637	10 863 500	10 863 500	10 863 500	10 863 500	10 863 500
43 Revenus divers	7 028	11 500	11 500	11 500	11 500	11 500
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 027 136	3 491 000	3 491 000	3 491 000	3 491 000	3 491 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	581 188	61 800	61 800	61 800	61 800	61 800
Résultat des activités d'exploitation	-12 296 156	-13 949 662	-14 198 475	-14 520 443	-14 628 061	-14 801 422
34 Charges financières	-621	-160 000	-160 000	-160 000	-160 000	-160 000
44 Revenus financiers	3 100	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités de financement	2 479	-158 000	-158 000	-158 000	-158 000	-158 000
Résultat opérationnel	-12 293 678	-14 107 662	-14 356 475	-14 678 443	-14 786 061	-14 959 422
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-12 293 678	-14 107 662	-14 356 475	-14 678 443	-14 786 061	-14 959 422

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Justice administrative	-4 591 384	-6 372 579	-6 037 162	-6 078 852	-6 111 138	-6 163 146
Surveillance	-1 641 382	-2 125 526	-2 013 721	-2 027 618	-2 038 379	-2 055 715
Exécution d'autres tâches légales	-6 060 911	-5 609 556	-6 305 593	-6 571 974	-6 636 544	-6 740 561

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats ne présente que peu de variations par rapport à la planification précédente. La hausse des charges de personnel résulte de pertes de rotation ainsi que de l'affectation de différentes positions à une classe de traitement supérieure. S'agissant des imputations internes, le principal écart concerne les rapports officiels et les rapports techniques que les préfectures, en tant qu'autorités directrices, doivent demander à

différents services dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire. En raison de la variabilité du nombre de demandes dans ce domaine et de leur complexité, il est très difficile de prévoir les fluctuations.

La réduction qui concerne les charges de biens et services et autres charges d'exploitation découle de l'ACE 61/2025.

Priorités de développement

La numérisation des affaires suit son cours. Les projets relatifs aux autorisations uniques en matière d'hôtellerie et de restauration et aux procès-verbaux de scellés sont dans une phase de mise en œuvre progressive: l'accent est mis sur le développement de mesures d'optimisation au plus près de la pratique. D'autres processus

et formulaires (notamment autorisations d'exploiter pour les établissements de restauration et d'hôtellerie, formulaires relatifs à la réputation d'une succession, droit foncier rural ou encore coupons de prolongation d'horaire) font actuellement l'objet d'un travail préparatoire en vue du passage au numérique.

Chances et risques

Le projet de numérisation des processus recèle un important potentiel en vue de la fourniture efficiente et efficace de prestations à nos groupes cibles.

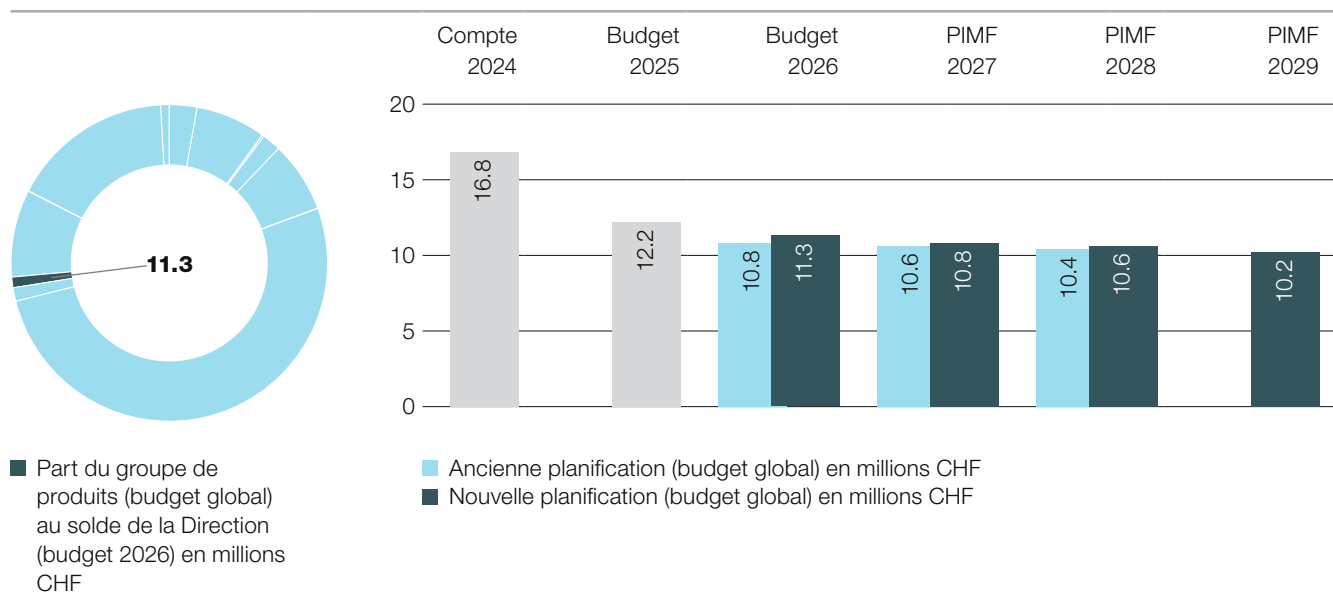
Dans le domaine des constructions, les demandes gagnent en complexité et leur examen et leur traitement nécessitent plus de temps, ce qui engendre une charge de travail plus importante et parfois des délais d'attente plus longs.

Malgré ces défis, les mesures d'amélioration engagées et notamment le projet de numérisation des procédures d'octroi d'autorisations (eBau) constituent une chance: le retard dans le traitement des affaires devrait pouvoir être progressivement rattrapé et les processus devraient pouvoir être durablement optimisés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de recours formés des préfectures (justice administrative)	567	609	constant
Nombre de recours réglés des préfectures (justice administrative)	767	665	constant
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	234	265	constant
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 440	2 484	constant
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 279	2 364	constant
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	18 863	18 992	constant

6.7.9 Poursuites et faillites



Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes:

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage;
- Traitement des procédures de faillite;

- Octroi de renseignements sur la base des registres;
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux;
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge;
- Tenue du registre des réserves de propriété;
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-43 246 001	-43 104 992	-43 842 864	-44 396 312	-44 614 084	-44 930 638
30 Charges de personnel	-29 583 129	-31 630 365	-31 783 567	-31 938 658	-32 137 969	-32 436 062
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-13 626 161	-11 415 100	-12 001 500	-12 383 500	-12 383 500	-12 383 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 296	-31 527	-29 797	-46 154	-64 615	-83 077
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-34 416	-28 000	-28 000	-28 000	-28 000	-28 000
Revenus d'exploitation	60 027 357	55 250 700	55 250 700	55 250 700	55 250 700	55 250 700
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	59 556 968	54 801 800	54 801 800	54 801 800	54 801 800	54 801 800
43 Revenus divers	447 577	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
46 Revenus de transfert	16 761	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	6 051	48 900	48 900	48 900	48 900	48 900
Résultat des activités d'exploitation	16 781 355	12 145 708	11 407 836	10 854 388	10 636 616	10 320 062
34 Charges financières	4 464	-5 000	-105 000	-105 000	-105 000	-105 000
44 Revenus financiers	32 895	41 000	32 000	28 000	28 000	28 000
Résultat des activités de financement	37 359	36 000	-73 000	-77 000	-77 000	-77 000
Résultat opérationnel	16 818 714	12 181 708	11 334 836	10 777 388	10 559 616	10 243 062
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	16 818 714	12 181 708	11 334 836	10 777 388	10 559 616	10 243 062

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Exécution des procédures de poursuite	18 008 263	13 721 267	13 076 848	12 634 511	12 460 293	12 207 049
Exécution des procédures de faillite	-1 189 548	-1 539 559	-1 742 012	-1 857 122	-1 900 677	-1 963 988

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat total s'améliore d'environ CHF 0,5 million par rapport à la planification précédente.

Si l'on excepte les frais de port qui dépendent du volume des affaires, la réduction est liée à l'ACE 61/2025 qui prévoit une baisse

des charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Le transfert, sans incidence sur le solde, à partir du poste de charges précité, entraîne une hausse des charges financières.

Priorités de développement

La priorité est accordée à la consolidation des conditions offertes à la clientèle et au personnel des offices régionaux du Jura bernois et du Seeland, dont la réunion sera effective au 1^{er} janvier 2026. Il y a également lieu de proposer un soutien aux offices des poursuites et des faillites du canton du Jura lors de la reprise des affaires issues de la commune de Moutier.

Les OPF entendent par ailleurs continuer de faire avancer la numérisation de services et de processus et de procéder à des optimisations.

Chances et risques

En 2024, le nombre d'affaires a atteint un niveau record. Depuis 2025, des poursuites par voie de faillite sont aussi possibles pour le recouvrement d'impôts, de contributions, d'amendes et de primes de l'assurance-accidents obligatoire (abrogation des chiffres 1 et 1bis de l'art. 43 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite [LP]). Il y a donc lieu de s'attendre à ce que le nombre de faillites continue d'augmenter – un pronostic que confirment les chiffres du 1^{er} trimestre de 2025. La pénurie de personnel qualifié est une réalité dans le domaine de la poursuite pour dettes et de la

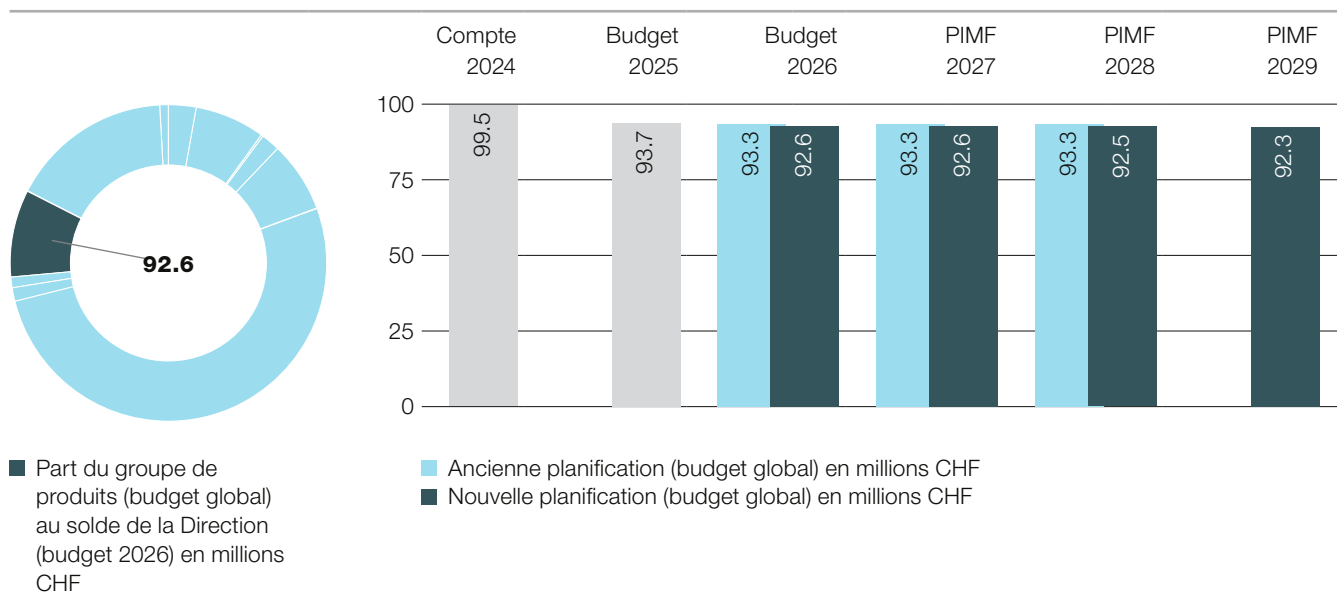
faillite également, ce qui accroît le risque d'un allongement des procédures.

Au niveau fédéral, une motion demande la réduction des émoluments en matière de poursuite prévus dans l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP) et l'examen du montant des émoluments dans le domaine des faillites. Les recettes provenant des émoluments pourraient de ce fait enregistrer une diminution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de commandements de payer établis	302 924	351 337	constant
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	216 786	261 075	constant
Nombre de recours formés	237	233	constant
Nombre de recours admis (procédure de poursuite)	17	10	constant
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 894	1 956	croissant
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	1 227	1 246	croissant
Nombre de recours admis (procédure de faillite)	0	0	constant

6.7.10 Tenue du registre foncier



Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mu-

tations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-16 657 614	-17 117 847	-17 868 704	-17 827 868	-17 924 641	-18 098 452
30 Charges de personnel	-16 214 039	-16 597 520	-17 348 377	-17 263 932	-17 360 705	-17 534 516
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-391 136	-474 327	-474 327	-517 936	-517 936	-517 936
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-52 439	-46 000	-46 000	-46 000	-46 000	-46 000
Revenus d'exploitation	115 907 043	110 624 600	110 289 023	110 289 023	110 289 023	110 289 023
40 Revenus fiscaux	102 163 884	97 000 000	96 707 415	96 707 415	96 707 415	96 707 415
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	13 625 810	13 522 500	13 479 508	13 479 508	13 479 508	13 479 508
43 Revenus divers	226	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	9 094	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	108 030	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat des activités d'exploitation	99 249 429	93 506 753	92 420 319	92 461 155	92 364 382	92 190 571
34 Charges financières	-6 461	-38 300	-38 300	-38 300	-38 300	-38 300
44 Revenus financiers	237 471	185 300	185 300	185 300	185 300	185 300
Résultat des activités de financement	231 010	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat opérationnel	99 480 439	93 653 752	92 567 319	92 608 155	92 511 382	92 337 571
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	99 480 439	93 653 752	92 567 319	92 608 155	92 511 382	92 337 571

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Tenue du registre foncier	4 377 496	109 019	-497 051	-466 423	-539 003	-669 362
Taxation et perception des impôts sur les mutation	96 243 989	94 584 770	94 181 659	94 187 785	94 173 269	94 147 197
Renseignements	-1 141 046	-1 040 036	-1 117 289	-1 113 206	-1 122 883	-1 140 264

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les 2,2 postes à plein temps (EPT) déjà accordés, prélevés sur la réserve de Direction, ont été étendus à 3,0 EPT. La prise en compte des salaires réels dans l'effectif cible entraîne une augmentation des charges de personnel par rapport à la planification de l'année précédente.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ont été réduites, en application de l'ACE 61/2025.

Priorités de développement

Les mesures adoptées dans le cadre de la stratégie de numérisation nouvellement élaborée doivent maintenant être mises en œuvre. Il est par ailleurs prévu de connecter directement Capitastra au système SAP. La révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations est en préparation avec l'Office juridique. En outre, une importante révision de l'ordonnance GRUDIS, qui garantira l'accès

par voie électronique aux données du registre foncier, de la mensuration et aux données fiscales se poursuit. Il s'agit également d'examiner le recours à l'intelligence artificielle pour faciliter le traitement d'affaires dans le registre foncier et, le cas échéant, de développer ce domaine.

Chances et risques

L'augmentation provisoire des ressources en personnel permet de rattraper un certain retard dans le traitement des affaires et de mieux se préparer à l'avenir.

Grâce à la connexion directe, les émoluments et les impôts sur les mutations peuvent être facturés à partir de Capitastra par l'intermédiaire de SAP, ce qui promet des gains d'efficacité opérationnelle et des avantages de gestion stratégique.

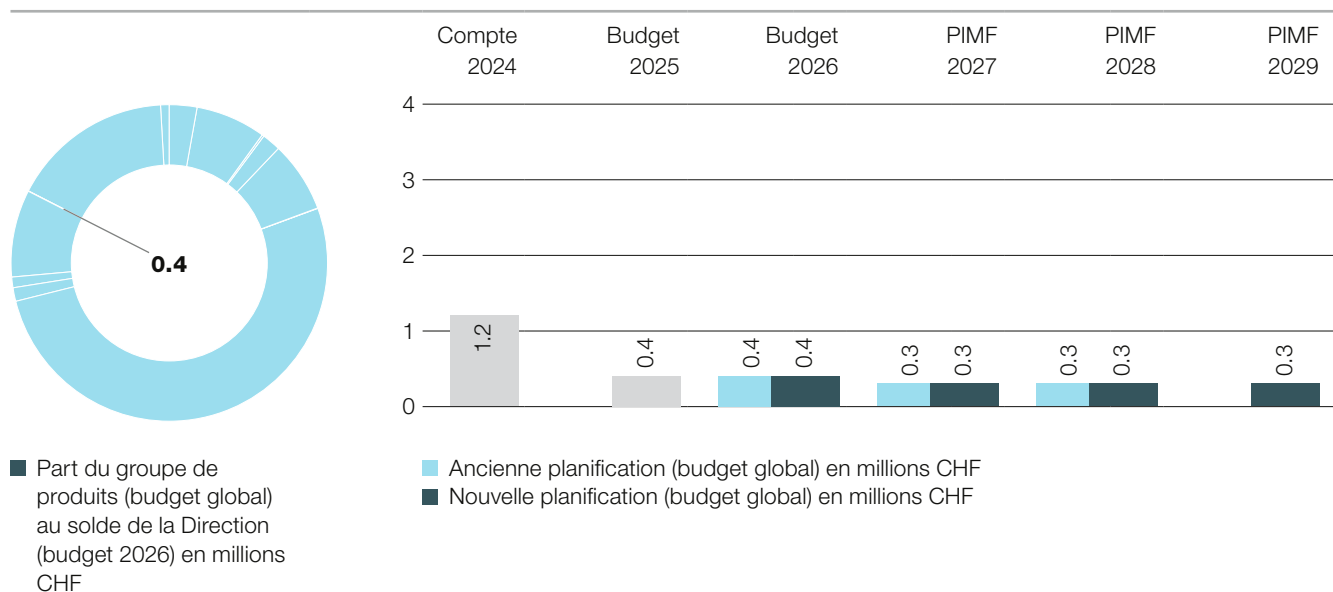
La révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations permet de créer les conditions nécessaires à une adaptation et à une amélioration des processus ainsi que de réduire la durée des procédures. La volonté politique sera elle aussi mieux mise en œuvre et la sécurité du droit s'en verra accrue.

Dans le domaine du registre foncier, qui représente une activité de niche, le manque de personnel qualifié est particulièrement marqué. Une stratégie de développement du personnel centralisée permettra de mieux résoudre ce problème.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	66 386	68 351	croissant
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	49 074	69 727	croissant
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	4	10	croissant

6.7.11 Registre du commerce



Description

L'Office du registre du commerce (ORC) du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification

des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-3 312 087	-3 631 198	-3 666 019	-3 700 059	-3 703 607	-3 732 303
30 Charges de personnel	-2 916 630	-3 155 198	-3 190 119	-3 218 059	-3 221 607	-3 250 303
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-65 326	-126 000	-125 900	-132 000	-132 000	-132 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-343 330	-350 000	-350 000	-350 000	-350 000	-350 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	13 200	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	4 468 831	4 033 000	4 033 000	4 033 000	4 033 000	4 033 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 467 147	4 029 000	4 029 000	4 029 000	4 029 000	4 029 000
43 Revenus divers	10	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 674	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	1 156 745	401 802	366 981	332 941	329 393	300 697
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités de financement	2	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	1 156 747	401 802	366 981	332 941	329 393	300 697
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	1 156 747	401 802	366 981	332 941	329 393	300 697

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Inscription au registre	1 215 641	369 674	336 942	304 945	301 610	274 635
Procédure d'examen préalable	-58 894	32 128	30 039	27 996	27 784	26 062

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Il n'y a pas de grands changements par rapport à la précédente planification. Au premier trimestre, le nombre de réquisitions d'inscription est peu ou prou identique à celui enregistré en 2024, année record. On ne peut donc exclure que les émoluments dépassent les recettes inscrites au budget 2026. Il est toutefois impossible d'émettre un pronostic fiable au vu des fluctuations de la situation

économique. Le niveau des entreprises déclarées en faillite reste très élevé.

La réduction qui concerne les charges de biens et services et autres charges d'exploitation découle de l'ACE 61/2025.

Priorités de développement

Selon les premières expériences faites avec les nouvelles règles de transparence et à la suite de l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (au 1^{er} janvier 2025), la charge de travail ira encore en augmentant, surtout s'agis-

sant des procédures d'office. Des ressources humaines et financières seront en particulier nécessaires pour l'introduction du registre de transparence suisse (registre BO), prévue à l'été 2026.

Chances et risques

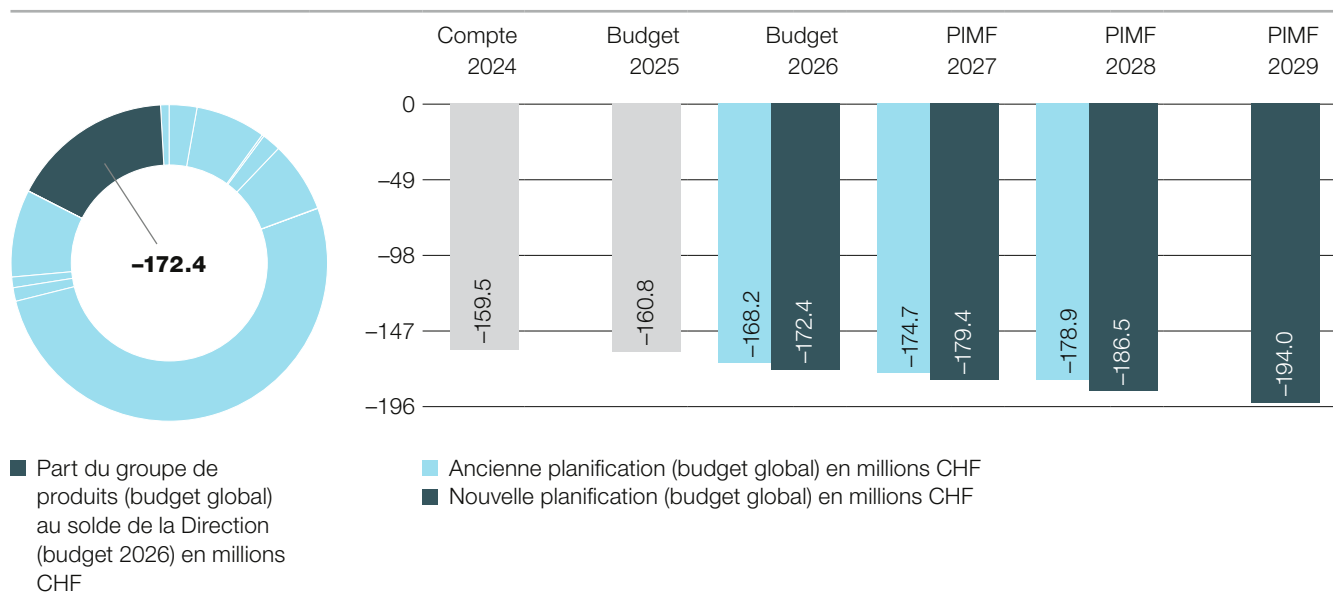
La mise en œuvre du registre BO présente un risque: le traitement des affaires pourrait accuser davantage de retard. Par ailleurs, il faut s'attendre à une perte de savoir liée au départ à la retraite de plusieurs cadres. L'office s'emploie à contrer le risque d'incertitude

et de retard dans le traitement des affaires. Grâce à une planification prévoyante, il entend familiariser peu à peu son personnel avec les nouvelles tâches.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'enregistrements	21 591	22 808	croissant
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	22 763	23 787	croissant
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	679	675	constant

6.7.12 L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)



Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches

non liées à des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-190 714 099	-189 543 745	-202 286 905	-209 270 965	-216 378 676	-223 840 645
30 Charges de personnel	-26 413 193	-28 097 981	-29 253 841	-29 345 291	-29 482 419	-29 719 141
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-89 559 237	-82 403 978	-86 295 826	-92 427 316	-98 629 169	-105 078 001
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 629	-1 358	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-70 374 710	-70 374 647	-74 735 844	-75 482 702	-76 237 028	-76 998 897
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 365 329	-8 665 782	-12 001 394	-12 015 656	-12 030 060	-12 044 606
Revenus d'exploitation	31 261 942	28 726 440	29 846 246	29 853 377	29 860 579	29 867 853
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	30 729 828	24 001 000	23 453 000	23 453 000	23 453 000	23 453 000
43 Revenus divers	2	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	298 648	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	233 464	4 325 440	5 993 246	6 000 377	6 007 579	6 014 853
Résultat des activités d'exploitation	-159 452 157	-160 817 305	-172 440 659	-179 417 588	-186 518 097	-193 972 792
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	309	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités de financement	309	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-159 451 848	-160 817 305	-172 440 659	-179 417 588	-186 518 097	-193 972 792
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-159 451 848	-160 817 305	-172 440 659	-179 417 588	-186 518 097	-193 972 792

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-107 457 218	-76 632 302	-117 614 278	-122 760 637	-127 984 006	-133 487 158
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-48 677 209	-85 050 919	-47 614 560	-49 302 632	-50 972 629	-52 762 968
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes mineures	-1 661 205	2 720 457	-3 139 081	-3 167 700	-3 226 885	-3 274 056
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes majeures	-1 656 216	-1 854 542	-4 072 739	-4 186 620	-4 334 577	-4 448 610

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation correspondent aux coûts de mesures, sur lesquels les APEA n'ont que très peu d'influence. Des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte doivent être ordonnées lorsque le bien-être d'une ou un enfant est menacé ou qu'une personne adulte a besoin de soutien. La réduction des coûts dans ce domaine, conformément à l'ACE 61/2025, a été mise en œuvre.

Les charges de transfert – indemnités dues aux communes en vertu de l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec

les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd) – connaissent une hausse liée au nombre croissant de cas et à la progression des traitements.

Les charges supplémentaires s'agissant des imputations internes s'expliquent essentiellement par l'augmentation des tarifs des institutions cantonales. D'autres écarts résultent de la facturation au prorata des coûts aux onze autorités. Enfin, des changements ont lieu du fait que, à compter de 2026, les salaires des stagiaires sont versés par l'intermédiaire des imputations internes.

Priorités de développement

Aussi bien dans le budget 2026 que dans le plan intégré mission-financement 2027 à 2029, l'optimisation constante des processus, des structures et des instruments de travail au sein des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) constitue toujours une priorité. Une attention particulière continue par ailleurs d'être portée à la transparence et à l'uniformité des activités des autorités.

Le développement du produit qui a remplacé le logiciel CMI PEA pour la gestion des cas constitue une autre priorité. Le nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne (NFFS), qui est aussi utilisé pour soutenir le personnel des services sociaux, sera probablement introduit dans les APEA à la fin de 2026. Il doit permettre d'uniformiser les processus dans tous les sites ainsi que d'accroître l'efficacité des processus de travail.

Chances et risques

Le fait que la coopération avec les partenaires institutionnels et les services sociaux soit bonne et que le personnel des APEA soit à la fois compétent et motivé doit être considéré comme une chance très importante. L'augmentation des effectifs devrait permettre de mieux faire face à la charge de travail substantielle des autorités.

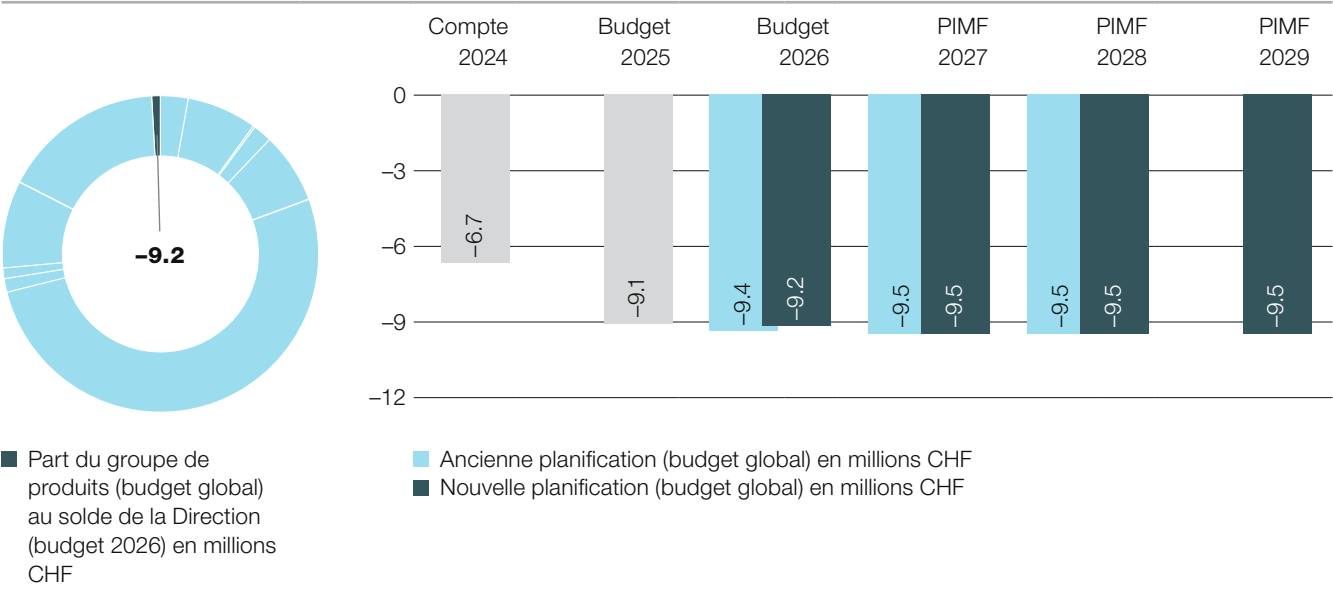
La hausse du nombre de cas en général et les incertitudes quant à l'évolution du nombre de cas relatifs à des personnes mineures non accompagnées en quête de protection ou requérant l'asile constituent des risques. L'augmentation du nombre de dossiers

s'accompagne d'une hausse des coûts relatifs à la mise en œuvre des mesures ordonnées par une autorité, sur laquelle les APEA n'ont pratiquement aucune influence. Les situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, de même que les problèmes fonctionnels de certains services sociaux, exposent toujours les APEA à des risques importants. Enfin, malgré l'augmentation des effectifs, la surcharge de travail occasionnée par le nombre croissant de cas continue de constituer un risque pour le personnel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	8 535	8 819	croissant
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	4 559	4 613	croissant
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	199	210	croissant
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	178	187	chancelant

6.7.13 Information géographique



Description

La société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conserva-

tion et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-13 320 777	-15 631 060	-15 677 715	-15 978 164	-15 990 877	-16 033 930
30 Charges de personnel	-5 426 139	-5 551 120	-5 585 451	-5 676 215	-5 687 128	-5 735 256

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-806 992	-1 836 601	-1 836 550	-2 037 835	-2 037 835	-2 037 835
33 Amortissements du patrimoine administratif	-464	-13 339	-25 714	-34 114	-35 914	-30 839
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-3 520 935	-4 530 000	-4 530 000	-4 530 000	-4 530 000	-4 530 000
37 Subventions redistribuées	-3 555 497	-3 700 000	-3 700 000	-3 700 000	-3 700 000	-3 700 000
39 Imputations internes	-10 751	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	6 602 876	6 491 500	6 491 500	6 491 500	6 491 500	6 491 500
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 406 015	2 301 000	2 301 000	2 301 000	2 301 000	2 301 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	641 364	490 500	490 500	490 500	490 500	490 500
47 Subventions à redistribuer	3 555 497	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-6 717 901	-9 139 560	-9 186 215	-9 486 664	-9 499 377	-9 542 430
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-6 717 901	-9 139 560	-9 186 215	-9 486 664	-9 499 377	-9 542 430
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-6 717 901	-9 139 560	-9 186 215	-9 486 664	-9 499 377	-9 542 430

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Information géographique	-6 717 901	-9 139 560	-9 186 215	-9 486 664	-9 499 377	-9 542 430

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation prévues jusqu'à présent ont été réduites de 10 % dans le budget

2026 en application de l'ACE 61/2025. Aucune autre modification importante n'est à relever.

Priorités de développement

L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle selon le standard de qualité exigé par la Confédération ainsi que de garantir l'exploitation et le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). L'élaboration de la stratégie en matière d'information géographique

2026+ constitue une autre priorité, de même que le déploiement et l'exploitation en ligne d'une plateforme SIG interactive (Hub SIG) offrant un moyen aux offices spécialisés de générer des cartes et de saisir des géodonnées en sus du géoportail.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	368	377	croissant
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 932	2 059	croissant
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	19	16	baisser
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	65	67	croissant

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Description

Aux termes de l'art. 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est

affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700).

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-2 178 295	-200 000	-800 000	-800 000	-800 000	-800 000
Écart		90.8 %	-300.0 %	-0.0 %	-0.0 %	-0.0 %
Revenus	2 178 295	200 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Écart		-90.8 %	300.0 %	-0.0 %	-0.0 %	-0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-2 178 295	-200 000	-800 000	-800 000	-800 000	-800 000
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 178 295	200 000	800 000	800 000	800 000	800 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-2 070 165	-4 248 460	-4 448 460	-5 248 460	-6 048 460	-6 848 460
Etat du patrimoine au 31.12.	-4 248 460	-4 448 460	-5 248 460	-6 048 460	-6 848 460	-7 648 460
Variation du patrimoine	-2 178 295	-200 000	-800 000	-800 000	-800 000	-800 000

Commentaire

Il n'est pas possible de se prononcer concrètement sur le montant de la taxe sur la plus-value, ni sur le moment de son exigibilité. La réalisation relève des communes et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) n'a aucune possibilité d'exercer une quelconque influence en la matière. Le montant

budgété jusqu'à présent est augmenté en fonction des affaires susceptibles d'être enregistrées ainsi que de valeurs empiriques, une valeur moyenne de CHF 0,8 million étant inscrite au budget.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-72.6		56.4
Police	-499.1		127.7
Circulation routière et navigation	-54.4		346.8
Exécution judiciaire	-219.8		70.4
Population	-58.1		41.7
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-26.4		16.7

7.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-21.2	-10.6	-16.2	-16.1	-16.1	-15.4
Police	-339.5	-347.6	-371.3	-388.0	-401.1	-410.8
Circulation routière et navigation	297.8	292.6	292.4	291.5	289.8	286.5
Exécution judiciaire	-135.0	-138.1	-149.5	-150.6	-150.9	-153.0
Population	-16.9	-22.1	-16.4	-18.3	-18.5	-18.8
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-5.5	-12.1	-9.8	-10.8	-11.6	-11.8
Total	-220.3	-237.9	-270.8	-292.2	-308.3	-323.4

7.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le cadre du projet WE SuPro (Weiterentwicklung Supportprozesse), la DSE met sur pied un centre de prestations consacré aux ressources, regroupant au sein du Secrétariat général les domaines des ressources humaines, des finances, du controlling et de l'informatique, à l'exclusion de ceux de la Police. Les structures décentralisées (dans les offices) seront ainsi réduites au minimum indispensable. Le projet WE SuPro progresse dans le respect du calendrier. La mise en service a eu lieu en octobre 2024 pour les domaines centralisés des finances et du controlling et en mars 2025 pour les ressources humaines. Pour l'informatique, des travaux préparatoires sont encore en cours et devraient être achevés d'ici à la fin de 2026. À terme, les effectifs du centre atteindront environ 80 équivalents plein temps. L'intégration de ces postes au Secrétariat général fait l'objet d'un processus d'accompagnement en vue du développement organisationnel. Le centre est installé dans un nouveau bâtiment, de sorte que le Secrétariat général de la DSE est désormais réparti entre deux sites.

Dans le cadre du projet d'examen de l'organisation, la Police (POCA) se penche, depuis trois ans, sur la manière dont la structure organisationnelle policière doit être adaptée afin de répondre aux défis et exigences des prochaines années et au-delà. En 2025, quatre projets partiels traitent notamment les nouveaux profils professionnels pour les futurs collaborateurs et collaboratrices, l'analyse visant à optimiser les interfaces ainsi que les travaux conceptuels dans le domaine des prestations fondamentales. Les travaux de finalisation sont assurés jusqu'à fin 2025 dans les quatre projets partiels; la mise en œuvre se fait en continu et se poursuivra vraisemblablement jusqu'en 2028.

En collaboration avec la Police judiciaire et la Prévention, les quatre polices régionales poursuivront leurs efforts dans le thème prioritaire de la violence chez les jeunes en 2026. L'objectif des mesures correspondantes est notamment de reconnaître rapidement les jeunes auteurs et d'éventuelles radicalisations, et de prendre des mesures appropriées en collaboration avec les institutions compétentes. Les polices régionales mettent la priorité sur les endroits où les mineurs et jeunes adultes se retrouvent (p. ex. zones sensibles, gares et lieux de rencontre dans les quartiers). Une attention particulière est accordée à la détection du port de couteaux. Les «patrouilles jeunesse», principalement en civil, sont entre autres compétentes en la matière. Le point fort Violence chez les jeunes sera maintenu en 2026 sous une forme appropriée.

Le nombre et la complexité de cas de cybercriminalité (criminalité numérique et cybercriminalité au sens strict) continuent d'augmenter très rapidement à tous les échelons: cantonal, national et mondial. En 2024, un total de 8096 cas ont été annoncés à la POCA, ce qui représente une augmentation de 42 %; à l'échelle nationale, ce total atteint 59 451 cyberinfractions (+35 %). Dans le canton de Berne comme partout en Suisse, le nombre de cyberinfractions économiques continue de représenter la majeure partie des cyberinfractions dénoncées (>90 %). Cette tendance devrait se maintenir dans les années à venir.

En raison du retard accumulé dans les expertises et de l'augmentation constante du parc automobile, l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) est de moins en moins en mesure, avec les ressources en personnel dont il dispose, de remplir le mandat légal qui lui incombe dans le respect des conditions exigées. Afin de réduire les retards actuels et de respecter durablement

les intervalles, il est nécessaire d'augmenter graduellement les ressources en personnel de 20 experts de la circulation routière. Ces engagements peuvent être réalisés sans incidence sur les coûts, car les prestations sont entièrement financées par les recettes des émoluments.

Le 13 décembre 2024, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur la conduite automatique. Cette dernière est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2025. Elle autorise l'utilisation de véhicules équipés d'un système de pilotage automatique sur autoroute, la circulation de véhicules exclusivement autonomes sur des tronçons admis par les autorités compétentes et le parcage automatisé dans des zones spécialement prévues à cet effet. L'OCRN assumera probablement les tâches du service de coordination cantonal; il est en outre représenté au sein du groupe de suivi de l'Office fédéral des routes. À moyen terme, l'octroi d'autorisations pour l'utilisation de véhicules équipés d'un système de pilotage automatique pourrait devenir un nouveau domaine d'activité.

Face à l'augmentation constante du nombre d'admissions en clinique de psychiatrie médico-légale, l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) a commandé un rapport détaillé sur le sujet. Une première version de ce rapport est disponible. De même, les deux concordats alémaniques sur l'exécution des peines et mesures élaborent actuellement le prochain rapport de base sur la planification des établissements. Ce rapport, une fois achevé, permettra d'estimer plus précisément l'état des placements et les besoins en la matière d'un point de vue qualitatif.

Les retards accumulés dans l'encaissement des amendes, l'allongement de la durée de la détention avant jugement et le nombre croissant de cas de détention administrative entraînent une augmentation globale des coûts de détention et d'encadrement des détenus supplémentaires. L'OEJ n'a aucune marge de manœuvre à ce niveau. Plusieurs motions déposées au Grand Conseil à la session d'été 2025 abordent le thème de la surpopulation carcérale dans le système pénitentiaire bernois.

Dans le domaine de l'asile, les tâches de la DSE se limitent à verser l'aide d'urgence, à gérer les centres de retour (CR) et à garantir le bon déroulement des procédures de renvoi. L'OPOP est responsable de la gestion des CR de Champion, de Konolfingen et de trois autres CR accueillant exclusivement des familles et des femmes seules, à Enggistein, à Aarwangen et à Bellelay.

À l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM), la mise en œuvre des mesures prévues dans la stratégie sportive du canton de Berne se poursuit. De plus, la stratégie doit être soumise à un contrôle et une mise à jour.

La protection civile dans le canton de Berne sera développée et les changements prescrits par la Confédération seront appliqués. Une attention particulière sera apportée à l'instruction de la protection civile, compte tenu du transfert de la compétence en la matière des communes au canton à partir de 2030.

Dans ce domaine, des planifications et des stratégies supplémentaires seront élaborées et mises en œuvre, telle que la réorganisation de l'organe de conduite cantonal conformément aux dispositions de la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2026. L'OSSM met aussi l'accent sur la reprise des nouvelles tâches dans le domaine des ouvrages de protection.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-895 991 042	-887 001 062	-930 458 310	-946 761 707	-962 711 521	-975 441 959
Écart		1.0 %	-4.9 %	-1.8 %	-1.7 %	-1.3 %
Revenus	675 713 619	649 095 134	659 664 578	654 574 327	654 386 293	652 063 989
Écart		-3.9 %	1.6 %	-0.8 %	-0.0 %	-0.4 %
Solde	-220 277 420	-237 905 921	-270 793 728	-292 187 379	-308 325 225	-323 377 971
Écart		-8.0 %	-13.8 %	-7.9 %	-5.5 %	-4.9 %
Charges						
30 Charges de personnel	-560 541 878	-580 456 931	-601 218 884	-610 915 526	-621 106 521	-632 255 848
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-182 468 154	-173 002 667	-192 057 163	-203 640 192	-207 061 592	-205 948 471
33 Amortissements du patrimoine administratif	-19 833 375	-25 474 667	-22 582 001	-19 561 836	-21 887 733	-24 581 968
34 Charges financières	-69 844	-2 500	-398 000	-468 000	-468 000	-468 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-60 328 933	-55 000 000	-54 500 000	-54 500 000	-54 500 000	-54 500 000
36 Charges de transfert	-47 049 212	-46 972 202	-51 519 943	-49 493 836	-49 488 836	-49 488 836
37 Subventions redistribuées	-1 247 254	-1 241 020	-1 225 000	-1 225 000	-1 225 000	-1 225 000
38 Charges extraordinaires	-121 964	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-24 330 424	-4 798 569	-6 957 315	-6 957 315	-6 973 836	-6 973 836
Revenus						
40 Revenus fiscaux	287 028 773	287 570 000	287 240 000	285 940 000	284 150 000	281 840 000
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	185 318 698	179 891 342	180 328 482	178 639 337	180 214 870	180 202 566
43 Revenus divers	589 712	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
44 Revenus financiers	5 678 542	1 515 000	1 480 000	1 480 000	1 480 000	1 480 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	63 807 280	55 341 666	56 341 666	56 341 666	56 341 666	56 341 666
46 Revenus de transfert	125 295 155	119 855 775	127 073 183	124 972 076	124 981 989	124 981 989
47 Subventions à redistribuer	1 247 254	1 241 020	1 225 000	1 225 000	1 225 000	1 225 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	6 748 205	3 630 331	5 926 248	5 926 248	5 942 768	5 942 768

Evolution du compte de résultats

Le budget 2026 prévoit un excédent de charges de CHF 270,8 millions dans le compte de résultats, ce qui correspond à une péjoration d'environ CHF 17,5 millions par rapport au budget précédent. L'augmentation des charges de personnel (GM 30) à hauteur d'environ CHF 15,5 millions s'explique principalement par les raisons suivantes : la POCA s'apprête à lancer de nouvelles filières de formation intitulées « École de police bernoise à temps partiel et pour les sportifs/sportives (BESPol) » et « Gestionnaire de police (gest pol) ». L'OEJ doit rattraper les retards accumulés au Bureau d'encaissement des amendes et renforcer les effectifs des services de sécurité. Le budget tient aussi compte de modifications législatives concernant les allocations pour le travail de nuit et de fin de semaine, et de mesures salariales d'ordre général. La création de postes à durée déterminée au Centre de prestations de la DSE pour des tâches temporaires en lien avec ERP/SAP, a aussi une influence.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) augmentent de CHF 11,8 millions, en raison notamment

des places de détention supplémentaires créées pour absorber la masse de peines privatives de liberté de substitution à exécuter qui s'est accumulée, mais aussi de l'accroissement de la population carcérale dans les établissements pénitentiaires et les prisons régionales ; l'augmentation des placements de détenus dans des établissements extérieurs au canton et la numérisation de l'exécution judiciaire ont aussi une incidence. Le budget est en outre influencé par les acquisitions de remplacement à la POCA et le renchérissement.

À l'inverse, le solde est influencé positivement par la baisse des amortissements du patrimoine administratif (GM 33) d'environ CHF 4,0 millions, la hausse des charges de transfert (GM 36 et GM 46 en chiffres nets) d'environ CHF 2,0 millions (migrations, aide d'urgence) et la hausse des revenus fiscaux (GM 40) d'environ CHF 2,5 millions (véhicules à moteur).

7.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-20 628 421	-20 152 953	-30 039 826	-49 231 786	-34 917 094	-21 670 210
Écart		2.3 %	-49.1 %	-63.9 %	29.1 %	37.9 %
Recettes	7 109	0	0	0	0	0
Écart		-100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-20 621 312	-20 152 953	-30 039 826	-49 231 786	-34 917 094	-21 670 210
Écart		2.3 %	-49.1 %	-63.9 %	29.1 %	37.9 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-13 960 076	-15 768 875	-25 786 211	-44 898 901	-30 717 325	-17 278 479
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-6 668 345	-4 384 077	-4 253 615	-4 332 885	-4 199 769	-4 391 731
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	7 109	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Dans le compte des investissements, le budget 2026 prévoit un excédent de dépenses de CHF 30,0 millions, soit une péjoration d'environ CHF 1,1 million par rapport à la planification précédente. On s'attend à une augmentation des immobilisations corporelles (GM 50) à hauteur de CHF 1,0 million, et ce principalement pour les raisons suivantes.

L'OEE a revu ses besoins d'investissement sur la base de son plan directeur, et il doit acquérir des scanners corporels. Au niveau des immobilisations incorporelles (GM 52), on s'attend à une augmentation d'environ CHF 0,1 million.

Les projets de numérisation sont transférés du compte de résultats (GM 31) au compte des investissements.

La quotité d'investissement pour les années du plan intégré mission-financement est de CHF 49,2 millions pour 2027, CHF 34,9 millions pour 2028 et CHF 21,7 millions pour 2029.

L'augmentation prévue pour les deux premières années du plan est due principalement à la construction du nouveau centre de police de Berne, à l'infrastructure de formation de la POCA et au remplacement de l'actuel réseau radio de sécurité Polycom par un système à large bande de communication mobile sécurisée (CMS).

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
4 011.8	4 038.7	4 035.9	4 046.5	4 202.1	4 210.6

Commentaire

Les effectifs de la DSE augmenteront de 8,51 équivalents plein temps (EPT) au 1^{er} janvier 2026 pour atteindre 4210,59 EPT.

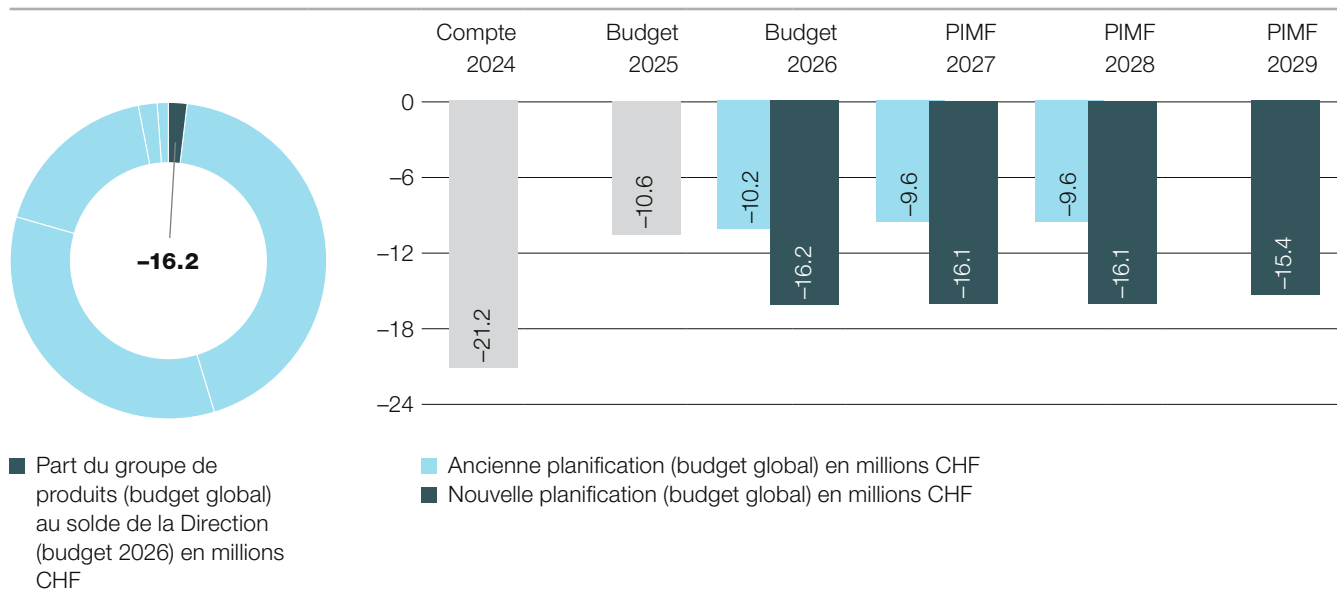
Cette évolution résulte, d'une part, d'une augmentation de 12,0 EPT pour les raisons suivantes. À la POCA, les nouvelles filières de formation BEstPol et gest pol nécessitent 7,0 EPT supplémentaires. À l'OCRN, 3,0 EPT (refinancés) sont créés en vue de l'engagement d'experts de la circulation supplémentaires en réaction à la hausse du nombre de véhicules. À l'OSSM, les tâches découlant de la LCPP

impliquent la création de 2,0 EPT (refinancés) dus au transfert des communes au canton des compétences en matière de contrôle périodique des abris et de planification de leur attribution.

À l'opposé, 3,49 EPT sont supprimés : 1,4 EPT à la POCA en raison de la baisse de la demande de prestations de la part des communes de Lyss et de Worb, et 2,09 EPT à la DSE afin de mettre en œuvre la motion financière 0052023.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Tâches et prestations attribuées au Secrétariat général de la Direction de la sécurité dans les domaines politique et opérationnel du soutien aux fonctions de direction, et au Service juridique dans la procédure législative ou la procédure de recours, et tâches opérationnelles dans les domaines du Service de lutte contre la violence domestique, de la loi sur les jeux d'argent et de l'administration des fonds cantonaux de loterie et du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-84 962 045	-65 751 288	-72 638 238	-72 469 539	-72 516 384	-71 774 767
30 Charges de personnel	-10 126 088	-10 184 950	-15 912 037	-16 022 430	-16 077 316	-15 349 198
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 923 277	-2 624 500	-2 590 145	-2 322 495	-2 307 345	-2 307 345
33 Amortissements du patrimoine administratif	-180 143	-152 838	-110 390	-98 948	-106 057	-92 557
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-59 070 434	-52 000 000	-52 000 000	-52 000 000	-52 000 000	-52 000 000
36 Charges de transfert	-467 150	-714 000	-699 000	-699 000	-699 000	-699 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-12 194 952	-75 000	-1 326 666	-1 326 666	-1 326 666	-1 326 666
Revenus d'exploitation	63 758 784	55 146 529	56 407 195	56 407 195	56 407 195	56 407 195
40 Revenus fiscaux	1 356 319	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	490 877	176 500	189 500	189 500	189 500	189 500
43 Revenus divers	278 300	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	60 293 139	53 251 666	53 251 666	53 251 666	53 251 666	53 251 666
46 Revenus de transfert	4 793	4 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 335 356	214 363	1 466 029	1 466 029	1 466 029	1 466 029
Résultat des activités d'exploitation	-21 203 261	-10 604 760	-16 231 043	-16 062 344	-16 109 189	-15 367 572
34 Charges financières	-9	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
44 Revenus financiers	1	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-8	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-21 203 270	-10 604 760	-16 231 043	-16 062 344	-16 109 189	-15 367 572
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-21 203 270	-10 604 760	-16 231 043	-16 062 344	-16 109 189	-15 367 572

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien à la direction	-21 575 083	-10 780 026	-16 318 105	-16 162 493	-16 219 684	-15 468 174
Service de lutte contre la violence domestique	-783 142	-989 140	-1 077 345	-1 064 258	-1 053 912	-1 063 805
Jeux d'argent	1 154 956	1 164 407	1 164 407	1 164 407	1 164 407	1 164 407
Fonds de loterie	0	0	0	0	0	0
Fonds du sport	0	0	0	0	0	0

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Avec un résultat global de 16,2 millions dans le compte de résultats du budget 2026, le groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques affiche une pérégration de CHF 6,0 millions par rapport au montant inscrit l'an dernier pour 2026 au plan intégré mission-financement (PIMF).

Les écarts par rapport à la planification précédente résultent principalement de l'entrée en service du Centre de prestations. Les coûts de personnel connaissent une augmentation de 58 % du fait que les collaboratrices et les collaborateurs des domaines des finances, du controlling et des ressources humaines des offices sont désormais engagés par le Secrétariat général (depuis le 1^{er} mars 2025).

Cette centralisation se traduit également par CHF 0,25 million de frais matériels supplémentaires.

Les frais administratifs du Fonds de loterie et du Fonds du sport apparaissent maintenant dans le groupe de matières 39 (Imputations internes) et sont neutralisés en parallèle par leur inscription en tant que revenus dans le groupe de matières 49 (Imputations internes). Cette présentation favorise la transparence.

Dans le PIMF 2027-2029, les coûts de personnel sont également bien plus élevés que dans la planification précédente, la différence étant de CHF 6,2 millions par année de planification. Enfin, l'année 2026 verra le domaine Informatique intégrer à son tour le Centre de prestations.

Priorités de développement

Le budget 2026 et le PIMF 2027-2029 reflètent en particulier les priorités ci-dessous pour le groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques.

Centre de prestations de la DSE

Dans le cadre du projet WE SuPro (Weiterentwicklung Supportprozesse), la DSE met sur pied un centre de prestations consacré aux ressources, regroupant au sein du Secrétariat général les domaines des ressources humaines, des finances, du controlling et de l'informatique, à l'exclusion de ceux de la Police. Les structures décentralisées (dans les offices) seront ainsi réduites au minimum indispensable. Le projet WE SuPro progresse dans le respect du calendrier. La mise en service a eu lieu en octobre 2024 pour les domaines centralisés des finances et du controlling et en mars 2025

pour les ressources humaines. Pour l'informatique, des travaux préparatoires sont encore en cours et devraient être achevés d'ici à la fin de 2026. À terme, les effectifs du centre atteindront environ 80 équivalents plein temps. L'intégration de ces postes au Secrétariat général fait l'objet d'un processus d'accompagnement en vue du développement organisationnel.

Le centre est installé dans un nouveau bâtiment, de sorte que le Secrétariat général de la DSE est désormais réparti entre deux sites. Cette réorganisation est prise en compte autant que possible dans le budget 2026 et dans le PIMF 2027-2029 pour le groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques.

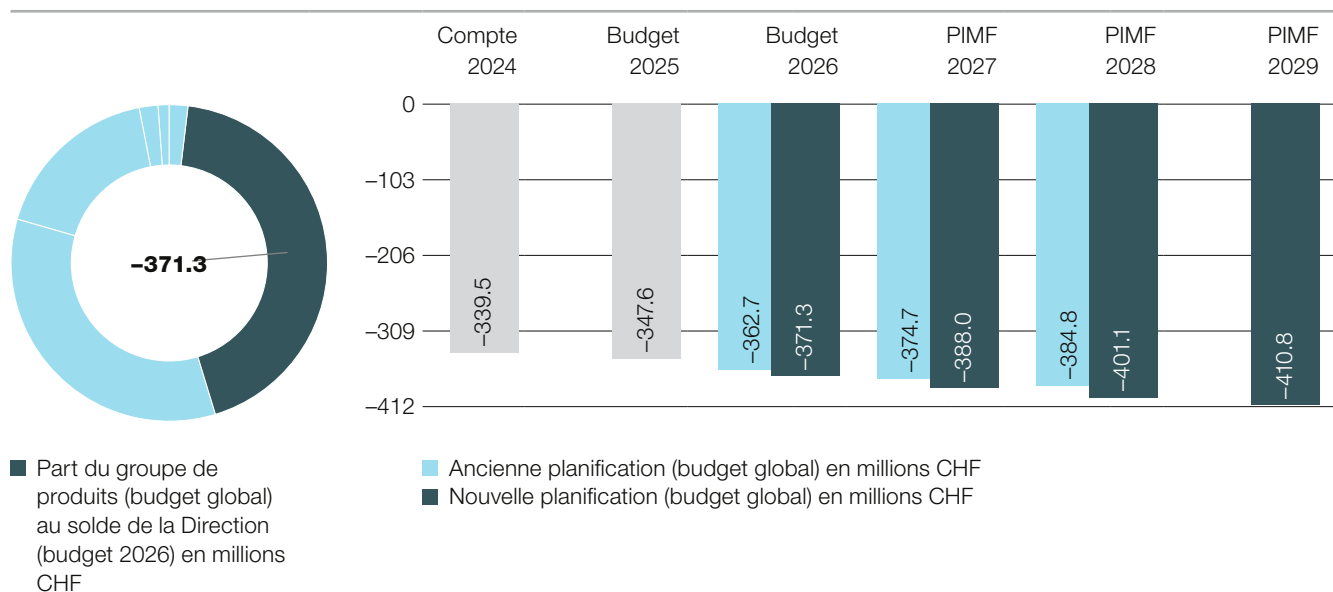
Chances et risques

Le processus de développement organisationnel et notamment la création d'un centre de prestations au sein du SG offrent la possibilité d'harmoniser les processus à l'échelle de la Direction et de regrouper et de spécialiser les ressources dans les domaines du soutien. Cette solution doit permettre aux offices de la DSE de se concentrer davantage sur leurs processus clés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	125	141	croissant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	14	15	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	20	21	croissant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	207	195	croissant
Nombre de recours déposés à la DSE	445	367	chancelant
Nombre de recours traités de la DSE	418	384	constant

7.7.2 Police



Description

Le groupe de produits «Police» englobe toutes les mesures prises par la Police afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,

- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-470 213 013	-472 861 416	-499 074 710	-515 751 526	-528 799 224	-538 533 160
30 Charges de personnel	-362 089 918	-375 904 764	-391 217 044	-399 916 150	-408 060 385	-417 561 334
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-77 310 242	-65 525 990	-79 338 378	-90 679 802	-93 725 302	-91 634 802
33 Amortissements du patrimoine administratif	-15 755 458	-21 197 898	-18 290 973	-14 927 259	-16 790 222	-19 113 709
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-8 621 372	-9 785 265	-9 785 815	-9 785 815	-9 780 815	-9 780 815
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-6 436 024	-447 500	-442 500	-442 500	-442 500	-442 500
Revenus d'exploitation	130 190 730	125 301 061	127 741 515	127 741 515	127 741 515	127 741 515
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	42 310 615	40 762 185	41 000 430	41 000 430	41 000 430	41 000 430
43 Revenus divers	172 751	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
46 Revenus de transfert	86 768 612	84 199 676	86 385 185	86 385 185	86 385 185	86 385 185
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	938 752	339 200	355 900	355 900	355 900	355 900
Résultat des activités d'exploitation	-340 022 284	-347 560 355	-371 333 195	-388 010 011	-401 057 709	-410 791 645
34 Charges financières	6 855	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	519 182	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	526 037	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-339 496 247	-347 560 355	-371 333 195	-388 010 011	-401 057 709	-410 791 645
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-339 496 247	-347 560 355	-371 333 195	-388 010 011	-401 057 709	-410 791 645

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Tâches de police de sécurité et du trafic, entraide administrative et aide à l'exécution	-120 777 709	-110 373 166	-113 500 484	-120 432 289	-125 843 975	-129 870 960
Gestion de la centrale d'engagement	-29 656 608	-28 160 088	-29 871 692	-30 911 607	-31 726 464	-32 335 468
Police judiciaire	-231 318 683	-211 716 401	-225 084 589	-233 789 686	-240 610 840	-245 708 787
Gestion de la centrale d'engagement	42 256 753	2 689 300	-2 876 430	-2 876 430	-2 876 430	-2 876 430

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats (budget global) du groupe de produits Police prévoit CHF 371,3 millions pour le budget 2026, soit CHF 8,7 millions de plus par rapport au plan intégré mission-financement 2026 du processus de planification 2024.

Les charges de personnel augmentent de près de CHF 11,3 millions par rapport à la planification précédente. En automne 2025, la Police bernoise (POCA) lancera les nouvelles filières de formation École de police bernoise à temps partiel et pour les sportifs/sportives (BEstPol) et Gestionnaire de police (gest pol). Les nouveaux profils professionnels permettent de former davantage de collaboratrices et collaborateurs, ce qui contribuera à combler le sous-effectif actuel. De plus, la POCA reprendra les tâches du service de transport de l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) et, par conséquent, ses 10,3 équivalents plein temps (EPT). Enfin, le gouvernement a décidé d'augmenter les allocations pour travail de nuit et de fin de semaine, ce qui engendre une augmentation des coûts du personnel de près de CHF 4,0 millions.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (groupe de matières 31) augmentent de près de CHF 3,9 millions par rapport au plan intégré mission-financement. Outre les charges matérielles proportionnelles de près de CHF 3,2 millions pour les postes supplémentaires, les dispositifs incapacitants (DI) arrivent

en fin de vie et devront être remplacés en 2026. Les frais de cette acquisition de remplacement se montent à CHF 1,9 millions. En raison du renchérissement et des chaînes d'approvisionnement mondiales, on s'attend à des frais supplémentaires de près de CHF 2,8 millions pour l'acquisition d'uniformes, d'équipement et de matériel d'engagement. Ces frais peuvent toutefois être compensés par des revenus supplémentaires provenant de contrats avec des tiers. Une coupe linéaire de CHF 4,0 millions a de plus été appliquée au groupe de produits Police. Les amortissements dans le groupe de matières 33 se réduisent d'environ CHF 3,9 millions, grâce à une planification rigoureuse d'installations dans la construction.

Dans les groupes de matières 42 et 46, les revenus d'exploitation augmentent de près de CHF 3,0 millions par rapport à la planification précédente. Les raisons principales de cette augmentation résident dans de nouveaux contrats négociés avec la Confédération d'une part et, d'autre part, des recettes supplémentaires en raison de contrats indexés avec des tiers. Les recettes issues de contrats sur les ressources augmentent elles aussi de CHF 0,5 millions, suite à la promotion du FC Thoune dans une ligue supérieure.

Les chiffres du compte de résultats n'incluent pas la poursuite des coupes linéaires politiques d'un total de CHF 19,0 millions (CHF 10,0 mio dans le GM 30 et CHF 9,0 mio dans le GM 31).

Priorités de développement

Le budget 2026 et le plan intégré mission-financement 2027 à 2029 reflètent en particulier les priorités suivantes pour le groupe de produits Police.

Projet d'examen de l'organisation

Dans le cadre du projet d'examen de l'organisation, la POCA se penche, depuis trois ans, sur la manière dont la structure organisationnelle policière doit être adaptée afin de répondre aux défis et exigences des prochaines années et au-delà. En 2025, quatre projets partiels traitent notamment les nouveaux profils professionnels pour les futurs collaborateurs et collaboratrices, l'analyse visant à optimiser les interfaces ainsi que les travaux conceptuels dans le domaine des prestations fondamentales. Les travaux de finalisation sont assurés jusqu'à fin 2025 dans les quatre projets partiels; la mise en œuvre se fait en continu et se poursuivra vraisemblablement jusqu'en 2028.

Violence chez les jeunes

En collaboration avec la Police judiciaire et la Prévention, les quatre polices régionales poursuivront leurs efforts dans le thème prioritaire de la violence chez les jeunes en 2026. L'objectif des mesures correspondantes est notamment de reconnaître rapidement les jeunes auteurs et d'éventuelles radicalisations, et de prendre des mesures appropriées en collaboration avec les institutions compétentes. Les polices régionales mettent la priorité sur les endroits où les mineurs et jeunes adultes se retrouvent (p. ex. zones sensibles, gares et lieux de rencontre dans les quartiers). Une attention particulière est accordée à la détection du port de couteaux. Les «patrouilles jeunesse», principalement en civil, sont entre autres compétentes en la matière. Le point fort Violence chez les jeunes sera maintenu en 2026 sous une forme appropriée.

Prévention dans les écoles

Dans le cadre de la prévention policière dans les écoles, une dernière étape a été franchie durant l'année scolaire 2024/2025: la mise en place sur l'ensemble du territoire cantonal du module «Dépendance et capacité de conduire» dans les classes de 10H et le nouveau module «Ensemble contre la violence». L'offre est en cours d'évaluation sur mandat de la Haute École pédagogique (HEP) de Berne dans le cadre d'un sondage de classes d'école, du corps enseignant et du travail social en milieu scolaire. Des sujets d'actualité pour la police, tels que les crimes de haine, la radicalisation et la désinformation, ont donné lieu à la mise sur pied de campagnes de prévention et d'offres optionnelles supplémentaires pour les écoles, notamment à partir de l'année scolaire 2025/2026. Il s'agit par exemple de l'initiative «Ensemble contre la haine» ou des modules sur le thème de la radicalisation. De plus, l'offre de formation pour les futurs enseignants et enseignantes a pu être développée en collaboration avec la HEP Berne et la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC).

Sécurité routière

Le nombre d'accidents dans la mobilité douce continue d'augmenter et les défis en matière de sécurité du trafic se multiplient. La

priorité est accordée aux accidents impliquant des vélos et des vélos électriques, au trafic mixte dans les centres urbains et aux défis de la gestion des nouveaux moyens de transport tels que les nouveaux véhicules électriques individuels. Les mesures préventives, répressives et d'accompagnement des années précédentes sont par conséquent maintenues. De nouveaux outils visant à promouvoir la compétence cycliste chez les enfants et les jeunes ont été introduits à titre pilote en 2025 et seront transposés sur l'ensemble du territoire cantonal en 2026.

Cybercriminalité

Le nombre et la complexité de cas de cybercriminalité (criminalité numérique et cybercriminalité au sens strict) continuent d'augmenter très rapidement à tous les échelons: cantonal, national et mondial. En 2024, un total de 8096 cas ont été annoncés à la POCA, ce qui représente une augmentation de 42 %; à l'échelle nationale, ce total atteint 59 451 cyberinfractions (+35 %). Dans le canton de Berne comme partout en Suisse, le nombre de cyberinfractions économiques continue de représenter la majeure partie des cyberinfractions dénoncées (>90 %). Cette tendance devrait se maintenir dans les années à venir. En tant que point de contact central en matière de cybercriminalité, les 25 spécialistes de la brigade Cybercriminalité (DigiKri) de la POCA se chargent d'une part des cas complexes de cybercriminalité, mais aussi des autres enquêtes dans le domaine de la criminalité numérique. La brigade Cybercriminalité est soutenue dans son travail par les collègues du domaine spécialisé Traces numériques ainsi que par le domaine Prévention et se tient à disposition de l'ensemble du corps de police en matière de conseil et d'assistance. La mise en réseau à l'échelle nationale dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité est assurée par la représentation au sein du réseau de soutien aux enquêtes dans la lutte contre criminalité informatique (NEDIK). Depuis 2023, la POCA a accompagné la nationalisation de la plateforme cybercrimepolice.ch dans le cadre de NEDIK et participera également à son développement futur. Cybercrimepolice.ch fournit les dernières informations en date sur la protection contre les dangers numériques et apporte son soutien dans l'élucidation d'infractions.

Violence fondée sur le genre

La violence fondée sur le genre a été définie comme thème prioritaire pour 2025 et 2026. L'accent est mis sur les infractions sexuelles commises à l'encontre de femmes et de filles, ainsi que sur les féminicides. Il s'agit entre autres de créer des possibilités de lutte contre la violence fondée sur le genre. L'objectif supérieur est de rendre visible la violence envers les femmes et les filles, de la prévenir et de la combattre systématiquement. De nombreuses mesures ont été décidées dans les domaines de l'information et de la sensibilisation de la population, de la formation et du perfectionnement des collaborateurs et collaboratrices de la police ainsi que de la prévention et de la lutte ciblée contre la violence fondée sur le genre. Toutes les mesures reposent sur un travail de fond et un suivi uniforme, pour lesquels les adaptations de processus nécessaires ont été effectuées en interne.

Chances et risques

Rialto

Les collaboratrices et collaborateurs de la POCA traitent toutes les affaires opérationnelles au moyen du produit Rialto. Actuellement, la migration de Rialto vers S/4 Hana est en cours et se poursuivra en 2026, mais ne sera probablement pas terminée.

Projet «Contrôle hôtelier»

La POCA a lancé le projet «Contrôle hôtelier» en février 2023. L'objectif est qu'à l'avenir, tous les établissements d'hébergement du canton de Berne transmettent quotidiennement les données de

leurs hôtes à la police de manière automatisée et électronique. Les informations obtenues doivent ensuite être recoupées avec les bases de données des personnes recherchées. Début 2024, une étude a notamment permis de définir les bases légales ainsi que les processus nécessaires à l'exploitation d'un contrôle hôtelier. Actuellement, aucune plateforme dédiée à la livraison et à l'administration de données concernant les clients d'hôtels n'existe. Cette plateforme web est en cours de développement sur mandat de la POCA. Dans la phase d'introduction du projet, qui devrait démarrer au premier trimestre 2026, des essais pilotes productifs seront réalisés, si possible avec des établissements d'hébergement des régions touristiques de la Jungfrau, d'Interlaken et éventuellement de Meiringen. À l'issue de la phase pilote, les autres établissements d'hébergement du canton de Berne seront intégrés.

eOBV en Suisse

Les travaux relatifs à la gestion électronique des amendes d'ordre (projet «eOBV en Suisse») sont en bonne voie, de sorte qu'une introduction dans le corps de la POCA est prévue pour la fin de l'année 2025 et sera donc disponible sur le plan opérationnel pour l'année 2026. L'application pour les amendes d'ordre avec l'amende à code QR est déjà utilisée dans le cadre d'eOBV.

Remplacement des dispositifs incapacitants

Actuellement, la POCA se penche sur l'offre qui lui a été soumise pour l'acquisition de remplacement d'un nouveau dispositif incapacitant (DI, modèle Taser 10). La formation sur le Taser 10, qui sera nouvellement acquis, aura lieu au printemps 2026 dans le cadre des modules de formation ordinaires. Les travaux de préparation correspondants ont débuté. En juin 2026, l'ensemble du corps de police devrait être équipé du nouveau modèle.

Avenir Berne Romande (ABR)

Le projet Avenir Berne Romande (ABR) prévoit une réorganisation de l'administration cantonale dans le Jura bernois. Il a toutefois subi d'importants changements. Suite à la décision du Grand Conseil du canton de Berne, le centre de police et de justice ne sera pas réalisé à Reconvilier comme prévu initialement, mais à Tavannes.

Le bâtiment Tavannes Machines accueillera une partie de l'administration cantonale à partir de 2026. L'occupation définitive du bâtiment est prévue pour 2028. Pendant la période transitoire, les collaboratrices et collaborateurs de la POCA disposeront de locaux provisoires dans lesquels ils pourront emménager à partir de novembre 2025.

Centre de police Berne (CPB)

Les travaux relatifs au Centre de police Berne (CPB) ont pris de l'ampleur. Ainsi, les vastes travaux du maître d'ouvrage ont déjà pu être lancés. L'emménagement dans le CPB reste prévu à partir du deuxième semestre 2028.

École de police bernoise

La faisabilité de la construction et le plan d'exploitation de l'infrastructure pour l'École de police bernoise seront présentés en collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC) dans le courant de l'année 2026. De plus, les conditions ou possibilités de sortie de l'EIPH seront probablement connues au premier trimestre 2026. Les travaux de projet relatifs à l'École de police bernoise sont étroitement liés aux deux nouvelles formations BEst-Pol et gest pol. Les premiers diplômés et diplômées du profil professionnel Gestionnaire de police nouvellement élaboré auront terminé leur formation en avril 2026. La planification de la prochaine filière de gestionnaire de police est déjà en cours pour le deuxième semestre 2026. La prochaine volée de la formation BEstPol est prévue à partir d'avril 2027. Dans l'intervalle, les premiers enseignements tirés des nouvelles formations seront évalués et analysés.

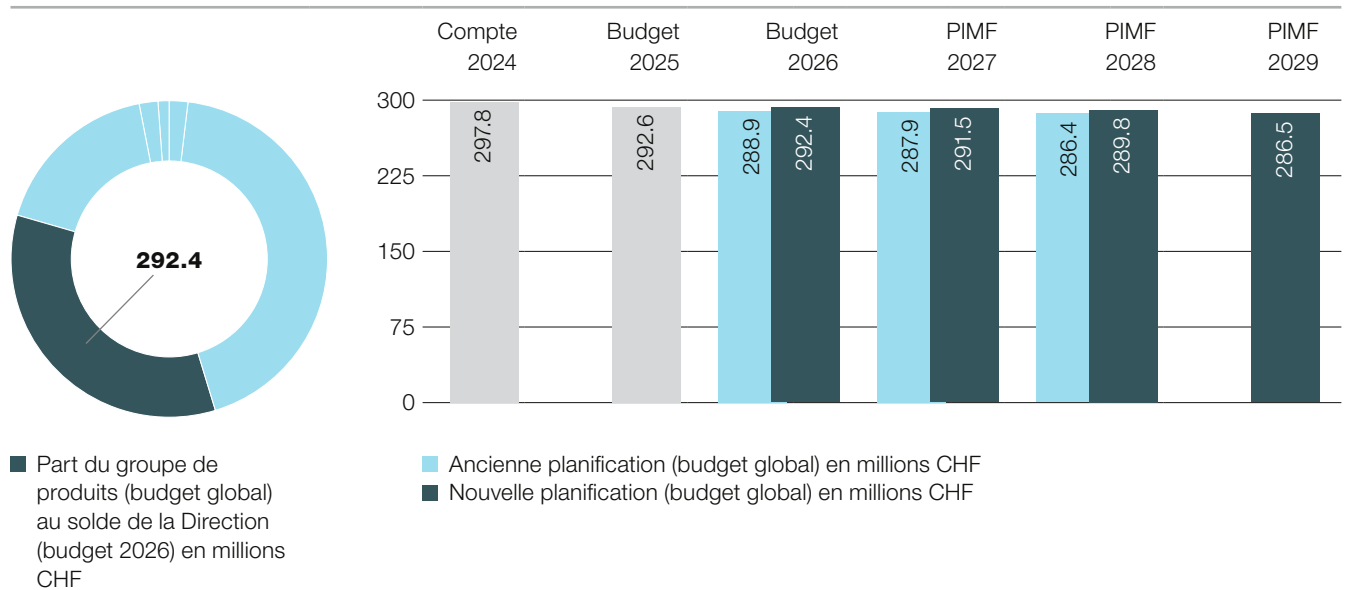
Augmentation de l'attractivité en tant qu'employeur

L'augmentation de l'attractivité de l'employeur reste une tâche importante et centrale de la POCA. Pour pouvoir recruter suffisamment de personnel qualifié dans les années à venir, des mesures étendues restent nécessaires. Dans le domaine de la promotion des femmes au sein de la POCA, les travaux déjà lancés, dont le recrutement ciblé et le réseau interne de femmes, seront également poursuivis. Le recrutement doit être renforcé, par tous les moyens possibles.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 949	1 963	croissant
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	540	542	baisser
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 477 649	3 497 912	croissant
Pourcentage des activités de police judiciaire (p.ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	55	constant
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	244 162	202 743	constant

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes aux examens de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite pour véhicules et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance de permis de circulation et de permis de conduire, de permis de navigation et de permis de conduire pour bateaux,
- Autorisations spéciales et autorisations nautiques,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre de conducteurs/conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-51 402 897	-54 844 573	-54 073 199	-54 616 848	-55 486 246	-56 559 259
30 Charges de personnel	-38 514 663	-40 104 397	-39 378 189	-39 776 376	-40 488 656	-41 387 800
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-11 191 490	-12 555 290	-12 609 839	-12 595 339	-12 622 338	-12 625 339
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 380 741	-1 882 384	-1 778 670	-1 938 631	-2 068 749	-2 239 619
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-316 003	-302 500	-306 500	-306 500	-306 500	-306 500
Revenus d'exploitation	347 880 484	345 983 250	345 355 000	345 047 000	344 270 000	341 948 000
40 Revenus fiscaux	285 672 453	286 070 000	285 740 000	284 440 000	282 650 000	280 340 000
41 Régaies et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	62 011 807	59 819 250	59 521 000	60 513 000	61 526 000	61 514 000
43 Revenus divers	91 681	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	21 637	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	82 905	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000
Résultat des activités d'ex-ploitation	296 477 587	291 138 677	291 281 801	290 430 152	288 783 754	285 388 741
34 Charges financières	-21 897	-15 000	-347 000	-417 000	-417 000	-417 000
44 Revenus financiers	1 495 672	1 480 000	1 480 000	1 480 000	1 480 000	1 480 000
Résultat des activités de financement	1 473 775	1 465 000	1 133 000	1 063 000	1 063 000	1 063 000
Résultat opérationnel	297 951 362	292 603 676	292 414 801	291 493 152	289 846 753	286 451 740
38 Charges extraordinaires	-121 964	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-121 964	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	297 829 399	292 603 676	292 414 801	291 493 152	289 846 753	286 451 740

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Admission des véhicules	9 636 297	10 703 548	11 299 839	11 712 253	12 084 281	11 337 219
Admission des conducteurs de véhicules de véhicules de véhicules	2 140 556	-531 234	-1 322 422	-1 404 649	-1 521 305	-1 671 120
Mesures administratives	-1 943 030	-1 969 971	-1 438 379	-1 392 632	-1 426 398	-1 472 343
Navigation	-44 302	-198 941	-77 400	-97 445	-114 975	-133 887
Redevances cantonales sur le trafic	285 695 889	283 113 443	282 447 243	281 234 977	279 377 377	276 966 493
Redevances fédérales sur le trafic	1 578 244	772 568	601 911	550 850	545 259	532 409
Places de parking	80 626	51 577	102 619	92 202	112 189	112 157
Places d'amarrage	685 117	662 686	801 389	797 596	790 325	780 812

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2026, le résultat global du compte de résultats (budget global) du groupe de produits Circulation routière et navigation s'élève à CHF 292,4 millions et s'améliore de CHF 3,5 millions par rapport au montant inscrit, pendant le processus de planification 2025, au plan intégré mission-financement (PIMF) 2026. Avec CHF 59,5 millions, les revenus des contributions sont presque identiques à ceux de la planification précédente.

Du côté des charges, la centralisation des domaines des ressources de la Direction de la sécurité (DSE) dans le Secrétariat général (projet de centralisation des processus de soutien WeSuPro) a entraîné une réduction des frais de personnel de CHF 0,9 million par rapport à l'année précédente. Ce changement est cependant sans incidence sur le solde au sein de la DSE. Les frais de personnels ont diminué de CHF 0,6 million supplémentaire en raison du non-recouvrement de postes après des départs à la retraite dans le domaine de l'exécution des mesures (projet eDoc-ADMAS) et de gains de rotation dus à l'engagement de plus jeunes collaboratrices

et collaborateurs après le départ à la retraite d'experts qui bénéficiaient d'une classe de traitement supérieure.

Après la réalisation de divers mandats de réduction, les charges des biens, services et marchandises s'élèvent encore à environ CHF 12,6 millions par an. L'accomplissement futur des tâches est menacé par les restrictions financières du Conseil-exécutif. En raison de ces mandats de réduction, des dépassements de crédit ou des crédits supplémentaires seront peut-être nécessaires si le budget global ne peut pas être respecté.

Il est difficile d'estimer l'évolution du parc automobile et les futures rentrées financières de l'impôt sur les véhicules à moteur. Le parc automobile bernois se fait de plus en plus vieux. Cela laisse supposer qu'au cours des prochaines années, de nombreux véhicules équipés d'un moteur à combustion seront remplacés par des véhicules électriques. Or, ces derniers bénéficient d'un barème d'imposition plus bas. Les rentrées financières de l'impôt sur les véhicules sont ainsi estimées entre CHF 277,5 millions et

CHF 282,9 millions pour les années de planification (planification précédente: CHF 278,5 mio à CHF 283,2 mio).

Les rentrées financières liées à l'impôt sur les bateaux s'élèvent à CHF 2,8 millions par an. Elles restent constantes, l'effectif des bateaux ne variant guère en raison du nombre limité de places d'amarrage.

Priorités de développement

Le budget 2026 et le plan intégré mission-financement 2027 à 2029 du groupe de produits Circulation routière et navigation reflètent en particulier les priorités suivantes.

Réduction du retard dans les expertises de véhicules

En raison du retard accumulé dans les expertises et de l'augmentation constante du parc automobile, l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) est de moins en moins en mesure, avec les ressources en personnel dont il dispose, de remplir le mandat légal qui lui incombe dans le respect des conditions exigées. Afin de réduire les retards actuels et de respecter durablement les intervalles, il est nécessaire d'augmenter graduellement les ressources en personnel de 20 experts de la circulation routière. Ces engagements peuvent être réalisés sans incidence sur les coûts, car les prestations sont entièrement financées par les recettes des émoluments. Les charges et revenus supplémentaires sont inscrits dans le présent budget.

Projet ADMAS de gestion électronique des dossiers

Dans le domaine des mesures administratives, l'OCRN prévoit de remplacer l'actuel format papier par une gestion électronique des dossiers. Les rapports avec la clientèle et les partenaires seront largement informatisés. Les processus opérationnels seront plus efficaces et répondront aux exigences des méthodes de travail actuelles.

Numérisation

Dans son plan stratégique pour la numérisation, l'OCRN s'est donné pour objectif de développer les prestations en ligne (services numériques), à l'instar du canton dans sa stratégie pour une administration numérique. De nombreux services ont déjà été numérisés et la numérisation d'autres services est en préparation. Par ailleurs, l'OCRN dispose désormais d'un agent de dialogue écrit, qui sera complété à moyen terme par un agent de dialogue oral. L'objectif est de simplifier et d'optimiser les rapports avec la clientèle.

Permis d'élève conducteur électronique

Le permis d'élève conducteur électronique (ePEC) est l'équivalent électronique du permis d'élève conducteur physique. Après avoir réussi leur examen théorique, les élèves reçoivent leur permis d'élève conducteur et sont informés de la marche à suivre pour demander un ePEC. Le projet pilote prendra fin en été 2025. Il est

Des investissements de l'ordre de CHF 2,3 millions à CHF 2,6 millions sont prévus pour les années de planification 2026-2029. Ils comprennent l'entretien planifié des infrastructures en matière d'informatique, d'expertises et de places d'amarrage, le remplacement de véhicules de service par des modèles électriques, le développement des offres numériques et la numérisation dans le domaine des mesures administratives.

ensuite prévu que l'ePEC soit introduit dans toute la Suisse. L'OCRN est en train d'adapter ses processus pour pouvoir commencer à délivrer ce permis durant le second semestre de 2025.

Dépôt des plaques de contrôle

Le 1^{er} mars 2025, l'OCRN a mis en œuvre de nouvelles règles pour le dépôt des plaques de contrôle. La clientèle et les partenaires de l'OCRN qui restituent leurs plaques de contrôle doivent désormais indiquer si ces dernières doivent rester réservées à leur nom ou si elles doivent être éliminées, ce qui permet une gestion des plaques plus efficace et diminue l'espace de stockage nécessaire.

Production des plaques de contrôle par l'Office de l'exécution judiciaire

L'OCRN délivre chaque année quelque 130 000 plaques de contrôle à des détentrices et détenteurs de véhicules. À compter de mars 2026, celles-ci seront fabriquées par l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) à l'Établissement pénitentiaire de Thorberg (EP Thorberg). L'OEJ et l'OCRN ont réalisé un essai pilote de production de plaques de contrôle, pour deux raisons: d'une part parce que cette production doit faire l'objet d'un nouvel appel d'offres, et d'autre part parce que l'EP Thorberg réaménage ses espaces de travail. La phase pilote a été concluante. Elle a montré que la fabrication de plaques de contrôle est une occupation utile dans l'exécution judiciaire. L'estampage est un travail simple, adapté et intéressant pour les personnes détenues. Les dispositifs et les conditions de production ont fait l'objet de tests complets. L'essai a confirmé que ce procédé se prête à une production de masse.

Ordonnance sur la conduite automatique

Le 13 décembre 2024, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur la conduite automatique. Cette dernière est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2025. Elle autorise l'utilisation de véhicules équipés d'un système de pilotage automatique sur autoroute, la circulation de véhicules exclusivement autonomes sur des tronçons admis par les autorités compétentes et le parcage automatisé dans des zones spécialement prévues à cet effet. L'OCRN assumera probablement les tâches du service de coordination cantonal; il est en outre représenté au sein du groupe de suivi de l'Office fédéral des routes. À moyen terme, l'octroi d'autorisations pour l'utilisation de véhicules équipés d'un système de pilotage automatique pourrait devenir un nouveau domaine d'activité.

Chances et risques

La transformation envisagée de l'OCRN en établissement de droit public est reportée pour un temps indéterminé en raison de l'absence d'une loi cantonale sur les participations. Lors de la planification stratégique des prochaines années, il convient donc de considérer que l'OCRN continue à faire partie de la DSE et à travailler avec les instruments de planification et de pilotage parfois lourds du canton de Berne.

Le projet Vision – Stratégie – Transformation vise à créer les conditions nécessaires au maintien du positionnement de l'OCRN, même durant une période de pénurie de main d'œuvre qualifiée et dans un environnement qui est en constante évolution et qui se numérise de plus en plus. À cette fin, il est nécessaire d'investir dans le renforcement de l'utilisation des données, de créer un environnement de travail moderne et de continuer à développer la culture de di-

rection. Des équipes constituées de personnes de différentes divisions travaillent sur ces thèmes.

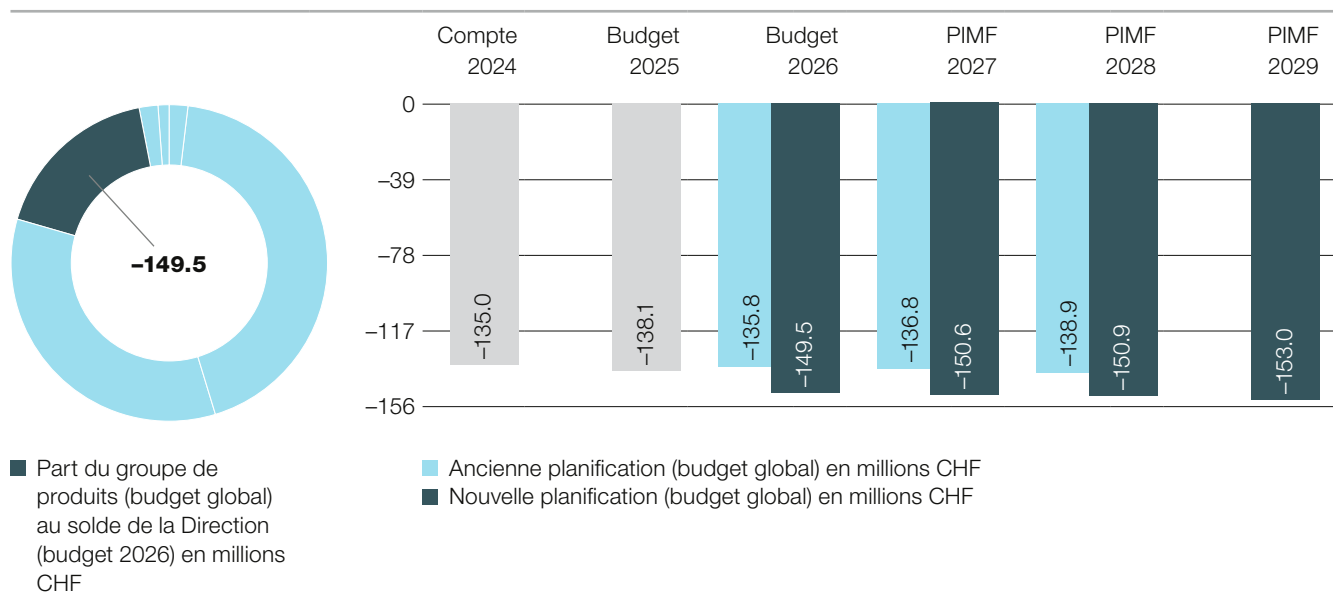
S'agissant du nouveau bâtiment de l'OCRN prévu à Münchenbuchsee, la phase d'avant-projet a été achevée dans les temps sur le plan technique. Au cours de plusieurs ateliers, un plan de bureaux

a été élaboré en collaboration avec une entreprises spécialisée dans ce domaine et avec des collaboratrices et collaborateurs de diverses divisions. Il a été conçu pour répondre aux exigences de la direction de l'office et aux expériences tirées du travail quotidien. Le déménagement est prévu début 2031.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	845 476	846 033	croissant
Effectif des bateaux	11 429	11 223	constant
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	265 644	264 774	constant
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	116 890	132 204	constant
Nombre d'expertises	240 081	226 626	croissant
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	39 105	40 034	constant
Nombre de mesures administratives notifiées	18 507	19 940	constant
Nombre de consultations téléphoniques	483 294	472 283	baisser

7.7.4 Exécution judiciaire



Description

L'Office de l'exécution judiciaire est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance) et de droit administratif (mesures

de contrainte relevant du droit des étrangers : détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission) concernant des adultes ou des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-207 651 713	-208 676 126	-219 794 182	-219 917 437	-220 832 836	-222 983 051
30 Charges de personnel	-109 134 599	-111 165 785	-113 281 274	-112 996 753	-113 084 405	-114 072 006
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-81 348 476	-79 801 147	-87 020 047	-87 087 801	-87 574 853	-88 552 131
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 094 468	-1 774 189	-1 993 857	-2 258 882	-2 599 578	-2 784 915
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-13 822 253	-14 960 500	-16 179 501	-16 254 501	-16 254 501	-16 254 501
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 251 913	-974 500	-1 319 500	-1 319 500	-1 319 500	-1 319 500
Revenus d'exploitation	72 670 795	70 510 888	70 354 714	69 366 770	69 945 823	69 945 519
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	53 190 333	52 566 120	50 039 465	49 051 521	49 614 054	49 613 750
43 Revenus divers	-9 686	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	15 269 997	15 089 500	16 465 100	16 465 100	16 465 100	16 465 100
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 220 152	2 855 269	3 850 149	3 850 149	3 866 669	3 866 669
Résultat des activités d'exploitation	-134 980 918	-138 165 238	-149 439 469	-150 550 667	-150 887 013	-153 037 532
34 Charges financières	-4 355	0	-11 000	-11 000	-11 000	-11 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
44 Revenus financiers	22 022	35 000	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	17 667	35 000	-11 000	-11 000	-11 000	-11 000
Résultat opérationnel	-134 963 251	-138 130 238	-149 450 469	-150 561 667	-150 898 013	-153 048 532
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-134 963 251	-138 130 238	-149 450 469	-150 561 667	-150 898 013	-153 048 532

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Détention	-40 088 719	-44 913 926	-46 519 054	-45 333 307	-42 379 661	-42 696 220
Exécution de mesures	-94 874 532	-93 216 312	-102 931 415	-105 228 360	-108 518 352	-110 352 312

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Avec un résultat global de CHF 149,4 millions dans le compte de résultats du budget 2026, le groupe de produits «Exécution judiciaire» affiche une hausse de CHF 13,6 millions par rapport à la planification précédente (CHF 135,8 mio). En chiffres relatifs, cela correspond à une augmentation de 10 % du solde. Les circonstances qui ont contribué de manière déterminante à ce changement sont exposées ci-après.

En janvier 2023, le canton de Berne a introduit un système ERP (SAP) en remplacement du système informatique précédemment utilisé pour les finances et la comptabilité. Le processus de rappels automatiques a alors subi des pannes, qui ont entraîné une mise en suspens de l'exécution des peines privatives de liberté de substitution. Des postes supplémentaires ont dû être créés à l'OEJ pour faire face à la charge supplémentaire qui s'est ensuivie. En outre, de nouvelles places de détention sont requises au sein de l'infrastructure existante, dont l'exploitation ne reflète plus ce qui avait été prévu dans la planification financière. Les dépenses supplémentaires avoisinent les CHF 5,8 millions.

En raison du nombre de cas cantonaux de peines et mesures à exécuter, qui suit une tendance à la hausse, mais aussi du rejet par le Grand Conseil, lors de la session d'automne 2024, de la solution proposée pour créer 40 cellules individuelles supplémentaires dans des conteneurs, le nombre de détenus issus d'autres cantons pouvant être admis est moindre en raison du nombre de jours de détention à exécuter pour des détenus bernois. Cette situation entraîne une baisse considérable, à hauteur de CHF 1,1 million, des recettes prévues grâce aux indemnités (prix de pension). La hausse du taux d'occupation des établissements pénitentiaires et des prisons régionales entraîne une augmentation de CHF 1,2 million des coûts liés aux repas, à l'électricité, à l'eau et aux autres frais matériels, à laquelle s'ajoute un renchérissement général des frais matériels de CHF 1,4 million.

Parallèlement, on observe depuis 2023 une croissance constante des cas cantonaux de peines et mesures à exécuter, qui aura des répercussions sur les placements de détenus bernois en dehors

du canton. Ces placements impliquent le paiement d'indemnités aux cantons d'accueil et doivent donc être inscrits au budget 2026. Cette évolution s'observe plus particulièrement dans le domaine de l'exécution de mesures. Quelque 13 500 jours de détention ont été exécutés hors du canton en 2022, tandis que ce chiffre est passé à 19 400 dès 2023 puis à 24 750 en 2024. Aucune inversion de tendance n'est en vue à l'heure actuelle. Dans le domaine de l'exécution des mesures, l'OEJ n'a guère de marge de manœuvre et doit s'en tenir aux mesures prononcées par les tribunaux. Les dépenses supplémentaires s'élèvent ici à CHF 3,7 millions, tous types de détention confondus.

D'autres changements auront lieu à la suite du transfert de la Prison régionale de Moutier dans le canton du Jura au 1^{er} janvier 2026. Ainsi, la détention administrative sera intégrée à l'Établissement pénitentiaire (EP) de Witzwil. Cela va générer dans cet EP des dépenses supplémentaires en matière de personnel, mais celles-ci pourront être compensées en grande partie par l'augmentation des recettes liées à la détention administrative. Dans l'ensemble, la réorganisation de la détention administrative permet de créer huit places supplémentaires et de réduire les effectifs à raison de 8,9 EPT. Pour l'année 2026, CHF 3,8 millions supplémentaires seront engagés à l'OEJ pour les frais de personnel généraux. Cela s'explique par l'augmentation des postes dans le domaine de la sécurité, déjà approuvée par le Grand Conseil pour l'année 2025, mais aussi par la modification d'ordonnance arrêtée par le Conseil-exécutif en ce qui concerne les allocations pour le travail de nuit et de fin de semaine, ainsi que par les mesures salariales générales dans le canton de Berne.

Dans le cadre du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire, des coûts supplémentaires sont par ailleurs prévus au cours des années à venir pour les travaux d'assainissement et de rénovation des établissements afin de leur permettre de respecter durablement les normes de sécurité. En complément, les travaux de numérisation doivent être poursuivis dans l'exécution judiciaire et les systèmes obsolètes doivent être remplacés. À cette fin, les montants qui n'ont pas été utilisés dans le crédit-cadre TIC de la DSE

approuvé par le Grand Conseil pour 2024-2026 sont reportés en

interne sur l'année 2026. Un montant de CHF 2,6 millions est inscrit au budget pour ce transfert.

Priorités de développement

Le budget 2026 et le plan intégré mission-financement 2027-2029 du groupe de produits Exécution judiciaire tiennent compte en particulier des priorités suivantes.

Plan directeur

Le besoin d'action en lien avec les infrastructures immobilières de l'exécution des peines et des mesures a été mis en évidence dans la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 et concrétisé en mai 2019 dans le plan directeur sur la stratégie de l'exécution judiciaire. Ce dernier a été contrôlé et affiné en plusieurs fois dans le cadre des travaux de développement. Les étapes définies dans ce cadre ont été prises en compte dans le plan d'investissement intégré et/ou dans le compte de résultats en fonction de l'état d'avancement du projet.

En 2026, il est prévu de poursuivre les travaux en vue de la construction d'un nouvel établissement sur le site de l'EP Witzwil. La planification des besoins a pour cela été révisée en collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC) et étayée de réflexions plus avancées. Celles-ci seront utiles à l'organisation, en 2026, du concours portant sur l'étude et la réalisation du nouvel établissement, concours pour lequel le Grand Conseil a arrêté un crédit de CHF 12,0 millions. Un autre chantier suit son cours sur le site de Witzwil: la construction des bâtiments de remplacement. Le Grand Conseil a approuvé un crédit de CHF 1,5 million pour ce projet. À l'avenir, les travaux agricoles se limiteront au strict nécessaire pour garantir l'obligation de travailler dans le cadre de la mission d'exécution judiciaire.

Sur le site de l'EP Hindelbank, l'étude préliminaire avance dans le respect du calendrier. Il est prévu d'organiser une procédure de sélection sous la forme d'un mandat d'étude, qui bénéficie d'un crédit de CHF 1,7 million accordé par le Grand Conseil. Le mandat d'étude est une procédure d'assurance qualité conforme à la norme SIA. Il se distingue d'un concours de projet par le dialogue qu'il implique et permet, grâce à une discussion intermédiaire avec les personnes participantes, d'affiner des tâches complexes au cours de la procédure. Le coût d'un mandat d'étude diffère peu de celui d'un concours de projet et dépend du cahier des charges, lequel s'appuie en premier lieu sur les directives en matière de protection des monuments historiques et sur la stratégie de l'OEJ relative aux besoins et à l'exploitation.

Par ailleurs, différents travaux stratégiques visant à préparer la mise en œuvre du plan directeur sont poursuivis sur les autres sites. Il s'agit notamment de travaux de clarification en vue de la rénovation à venir de l'Établissement de St-Jean et des prisons régionales.

Face à l'augmentation constante du nombre d'admissions en clinique de psychiatrie médico-légale, l'OEJ a commandé un rapport détaillé sur le sujet. Une première version de ce rapport est disponible.

De même, les deux concordats alémaniques sur l'exécution des peines et mesures élaborent actuellement le prochain rapport de base sur la planification des établissements. Ce dernier présentera notamment, dans le chapitre consacré au contexte (années 2023 et 2024), les projets d'infrastructure déjà planifiés par les cantons et les cliniques psychiatriques. Il contiendra également un chapitre

sur l'évolution des besoins en places de détention (selon deux scénarios, pour 2035 et 2050). Ce rapport, une fois achevé, permettra d'estimer plus précisément l'état des placements et les besoins en la matière selon une analyse qualitative. La marche à suivre dans ce domaine pourra alors être réexaminée.

Retards dans l'encaissement des amendes

Les retards accumulés dans l'encaissement des amendes, l'allongement de la durée de la détention avant jugement et le nombre croissant de cas de détention administrative entraînent une augmentation globale des coûts de détention et d'encadrement des détenus supplémentaires. L'OEJ n'a aucune marge de manœuvre à ce niveau. Plusieurs motions déposées au Grand Conseil à la session d'été 2025 abordent le thème de la surpopulation carcérale dans le système pénitentiaire bernois. Il faudra cependant attendre le début de l'année 2026 pour pouvoir estimer la durée nécessaire à l'examen de ces interventions. Pour le moment, cet aspect n'a donc guère d'influence sur les résultats financiers de l'OEJ. Par conséquent, des frais de personnel et de matériel supplémentaires sont inscrits au budget. Cette démarche est absolument nécessaire pour garantir l'égalité de traitement dans l'État de droit.

Frais d'exécution hors OEJ

Les frais d'exécution générés en dehors de l'OEJ ont connu une forte progression en 2024, en raison notamment de l'augmentation des mesures institutionnelles dans les cliniques médico-légales, mais aussi des placements en exécution de peine en milieu fermé dans des établissements qui ne relèvent pas de l'OEJ. De plus, les coûts d'exécution des courtes peines (peines privatives de liberté de substitution) ont augmenté. Il est difficile de prévoir l'évolution future, car l'évolution de la criminalité dépend d'une multitude de facteurs. Cependant, selon une appréciation globale, il faut s'attendre à ce que les frais d'exécution se maintiennent au niveau élevé actuel.

Transport des détenus

Le transport des détenus dans le canton de Berne étant pris en charge de facto par deux organisations différentes (OEJ/POCA) dans le même secteur d'intervention, la possibilité d'une centralisation a été étudiée, par le rattachement du service de transport de l'OEJ à la Police bernoise (POCA). Ainsi, l'OEJ délèguera désormais à cette dernière le transport des détenus. Une convention de collaboration a été conclue en ce sens. Sur la base de ce document, le service de transport de l'OEJ pourra être intégré à la division Planification et engagement (P+E), domaine Opérations de la POCA. L'intégration est prévue pour le 1^{er} janvier 2026. Tous les postes seront maintenus. Les collaboratrices et collaborateurs de l'OEJ seront alors engagés par la POCA.

Création du Centre de prestations de la DSE (centralisation des ressources)

La création du Centre de prestations de la DSE, impliquant dans un premier temps la centralisation des ressources humaines et des finances/controllers, entraîne le transfert dans le nouveau centre des postes correspondants au sein des établissements d'exécution et de l'unité Gestion, services et développement. Ce transfert porte au total sur 17,5 EPT (8,9 pour les finances/controllers en 2024 et 8,6 pour les RH en 2025). La mise à jour des plans de postes et des postes budgétaires correspondants sera effectuée en interne

à la DSE au 1^{er} janvier 2026. Le transfert des effectifs n’a aucun impact sur le solde de la Direction.

Chances et risques

L’analyse des données relatives à l’exécution pour les années 2023 à 2025 montre une nette augmentation du nombre de jours de détention à exécuter dans pratiquement tous les types de détention. Afin d’augmenter les capacités des infrastructures existantes, l’OEJ a densifié les places de détention. Les mesures engagées lui permettent d’apporter une réponse à court terme à un phénomène observé partout en Suisse : la surpopulation carcérale, qui est particulièrement marquée dans les prisons bernoises. Cette situation entraîne une baisse des admissions de détenus d’autres cantons, qui a pour conséquence la diminution des recettes liées aux indemnités. Il faut en outre partir du principe que le besoin accru de places de détention ne pourra, au-delà d’une certaine mesure, être comblé que par des placements dans des institutions externes au canton, ce qui implique davantage d’indemnités à payer pour l’OEJ. Si cette évolution n’est pas prise en compte dans le budget, il est très

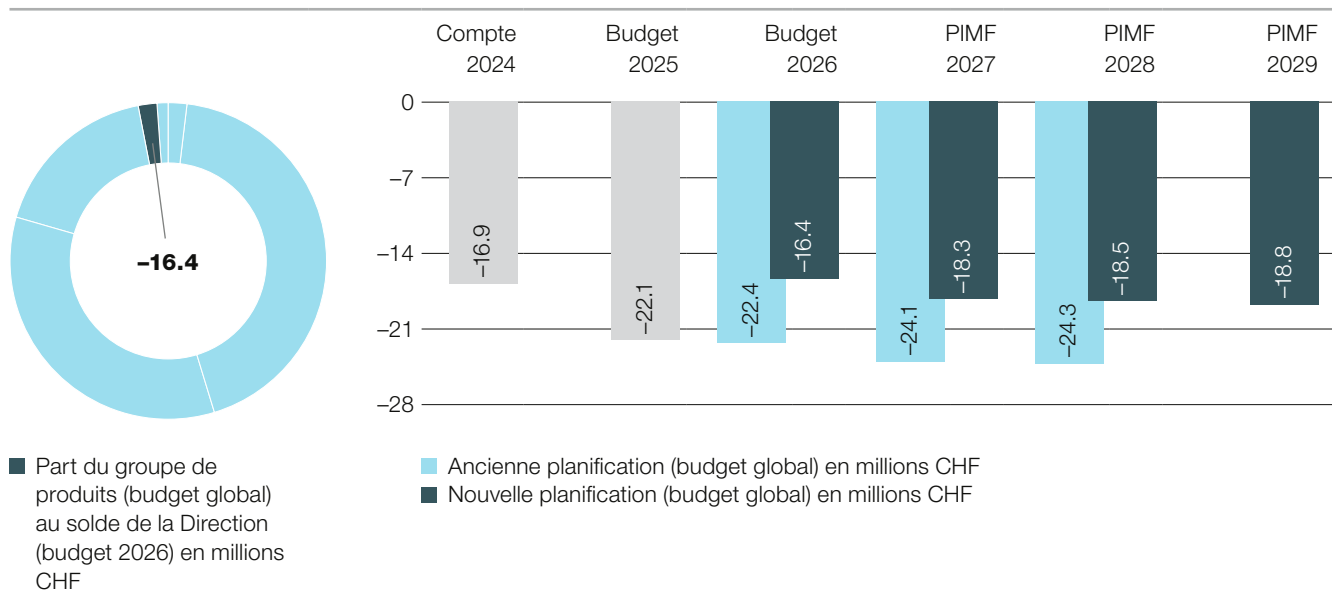
probable que des crédits supplémentaires soient nécessaires. Comme il faudra attendre le quatrième trimestre pour estimer précisément les montants nécessaires, en fonction de la dynamique du moment, ces crédits ne pourront être soumis au Grand Conseil pour décision qu’à la clôture annuelle.

Le projet « Horizon » vise à harmoniser les normes en vigueur des deux concordats alémaniques sur l’exécution des peines et mesures. L’un des sous-projets mis en place dans ce cadre est consacré à la méthode de calcul des indemnités. Par conséquent, il n’est pas encore possible d’estimer la tendance que suivront les indemnités, ni les recettes qu’elles permettront de générer. L’enjeu est important pour le canton de Berne, puisqu’il compte quatre établissements d’exécution concordataires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d’exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales et les établissements d’exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	335 310	353 978	croissant
Nombre de journées de travail d’intérêt général	9 403	10 173	chancelant
Nombre de places de détention et d’exécution de peines et mesures dans les prisons régionales et les établissements d’exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	959	965	croissant
Taux d’occupation des prisons régionales, des établissements d’exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires) (en %)	96	100	croissant
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l’approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés)	205	211	chancelant
Nombre d’évasions à partir de sections fermées de prisons régionales et d’établissements d’exécution de peines et mesures	0	1	constant

7.7.5 Population



Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de faits d'état civil naturels ou déclaratoires et de décisions rendues dans le domaine de l'état civil (p. ex. naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfant, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, filiation, adoption, déclaration d'absence, déclaration concernant le changement de sexe, partenariat enregistré et la conversion en mariage, dissolution de partenariat enregistré, lieu de dépôt de mandats pour cause d'incapacité, déclaration concernant l'autorité parentale conjointe, convention sur l'attribution de la bonification pour tâches éducatives, rectification de registres d'état civil). Traitement de demandes relatives à la reconnaissance en droit suisse

de décisions ou d'actes étrangers. Traitement de demandes de changement de nom ou de demandes en lien avec le droit de cité (naturalisation, libération du droit de cité). Établissement d'actes d'état civil (notamment acte de naissance, de décès ou de mariage, confirmation de reconnaissance d'enfant ou de déclaration concernant le nom, certificat individuel d'état civil, acte ou certificat de famille, certificat de partenariat, acte d'origine, certificat relatif à l'état de famille enregistré), confirmations, attestations et renseignements en matière d'état civil et de droit de cité, octroi d'autorisations de consulter le registre de l'état civil (recherche, etc.).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité). Saisie de données biométriques pour les documents de voyage du Secrétariat d'État aux migrations.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-56 838 973	-57 148 998	-58 036 538	-56 097 176	-56 334 168	-56 618 634
30 Charges de personnel	-27 392 748	-28 536 361	-27 509 148	-27 773 199	-28 029 895	-28 270 588
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-5 266 301	-7 260 117	-5 603 900	-5 594 900	-5 598 900	-5 616 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-301 867	-308 639	-272 117	-178 811	-138 587	-165 260
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-20 270 767	-18 414 813	-21 522 513	-19 421 406	-19 421 406	-19 421 406
37 Subventions redistribuées	-350	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 606 939	-2 629 068	-3 128 860	-3 128 860	-3 145 380	-3 145 380
Revenus d'exploitation	39 946 365	35 054 768	41 655 567	37 861 259	37 871 172	37 871 172
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	21 042 117	19 282 669	22 362 669	20 669 468	20 669 468	20 669 468
43 Revenus divers	50 013	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	18 851 184	15 772 099	19 292 898	17 191 791	17 201 704	17 201 704
47 Subventions à redistribuer	350	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 701	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-16 892 607	-22 094 230	-16 380 971	-18 235 917	-18 462 996	-18 747 462
34 Charges financières	-50 771	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
44 Revenus financiers	-270	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-51 041	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
Résultat opérationnel	-16 943 649	-22 134 230	-16 420 971	-18 275 917	-18 502 996	-18 787 462
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-16 943 649	-22 134 230	-16 420 971	-18 275 917	-18 502 996	-18 787 462

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Aide d'urgence et exécution des renvois	-7 813 642	-9 974 998	-8 226 748	-8 253 303	-8 281 645	-8 305 360
Loi sur les étrangers et l'intégration	-6 307 336	-6 825 539	-5 368 934	-5 473 381	-5 578 028	-5 668 047
Demandes et événements relevant de l'état civil	-5 931 334	-7 370 687	-6 271 737	-6 365 289	-6 442 197	-6 547 154
Communication de données	76 587	-188 478	-125 625	-160 226	-188 671	-227 491
Documents d'identité des citoyens suisses	3 032 076	2 225 472	3 572 074	1 976 282	1 987 545	1 960 590

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2026, le compte de résultats (budget global) du groupe de produits «Population» affiche un résultat global de CHF 16,4 millions, soit une amélioration de CHF 5,9 millions par rapport au montant inscrit pour 2026 au plan intégré mission-financement lors du processus de planification 2024. Les raisons principales de cette évolution sont exposées ci-après.

D'une part, les revenus générés par les émoluments ces dernières années laissent présager une amélioration de CHF 1,2 million pour les trois services spécialisés. D'autre part, l'augmentation planifiée des revenus de CHF 2,0 millions est entièrement réalisée dans le domaine des émoluments. Il en résulte au total une amélioration de CHF 3,2 millions dans le groupe de matières 42. Par ailleurs, la reprise du remboursement des coûts engendrés par l'Association des services cantonaux de migration entraîne une augmentation supplémentaire de CHF 0,6 million des revenus de transfert.

Du côté des charges, les frais de personnel diminuent de CHF 1,1 million par rapport à la planification précédente grâce à la centralisation des domaines des ressources au sein du Secrétariat

général de la Direction de la sécurité (DSE) dans le cadre du projet de développement des processus de soutien à la DSE («WE Su-Pro»). Cette modification n'a toutefois aucune incidence sur le solde au niveau de la DSE. L'amélioration de CHF 1,6 million dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation résulte de la mise en œuvre du mandat de réduction du Conseil-exécutif (CHF 0,4 million), de réévaluations (CHF 0,3 million) et d'un changement dans la comptabilisation (CHF 0,9 million). Ce dernier se traduit par des charges supplémentaires dans le groupe de matières 36 et des revenus supplémentaires dans le groupe de matières 46, restant sans incidence sur le solde au niveau du groupe de produits «Population».

Enfin, l'augmentation attendue du forfait versé par la Confédération pour l'aide d'urgence entraîne une amélioration du solde de CHF 0,3 million dans les domaines de l'aide d'urgence et des renvois et expulsions. À noter cependant que les charges et les revenus en la matière dépendent étroitement de l'évolution des effectifs et du nombre de personnes attribuées au canton de Berne.

Priorités de développement

Le budget 2026 et le plan intégré mission-financement 2027 à 2029 reflètent en particulier les priorités suivantes pour le groupe de produits «Population».

Numérisation

L'OPOP continue de mettre en œuvre sa stratégie interne de numérisation sur la base des conclusions de l'enquête sur les potentiels en la matière et des résultats des sondages menés auprès des communes. Cette stratégie vise essentiellement à poursuivre la création de portails clientèle et à limiter les redondances et les ruptures de continuité dans différents processus, ce qui permet notamment d'améliorer l'expérience des personnes faisant appel aux prestations de l'office.

Octroi de l'aide d'urgence

Dans le domaine de l'asile, les tâches de la DSE se limitent à verser l'aide d'urgence, à gérer les centres de retour (CR) et à garantir le bon déroulement des procédures de renvoi. L'OPOP est responsable de la gestion des CR de Champion, de Konolfingen et de trois autres CR accueillant exclusivement des familles et des femmes seules, à Enggistein, à Aarwangen et à Bellelay. Pour le CR de Bellelay, une solution de remplacement a été trouvée à Bienne à partir du second semestre de 2025. Conséquence de l'attribution anticipée de cas Dublin aux cantons, l'OPOP s'est vu contraint, début 2023, de mettre en service l'abri souterrain de Berne-Brün-
nen. La recherche d'une solution de remplacement en surface est en cours.

Chances et risques

En raison de facteurs majeurs tels que la guerre en Ukraine, l'accroissement global des flux migratoires et les crises d'approvisionnement, le domaine de l'asile, des réfugiés et de l'aide d'urgence fluctue fortement. L'évolution des charges reste très difficile à prévoir, puisqu'elle dépend du nombre d'attributions, de la durée moyenne d'octroi de l'aide d'urgence, du nombre de personnes déboutées hébergées chez des particuliers et du nombre de personnes accueillies dans des hébergements spéciaux. S'agissant des revenus, la Confédération augmente certes peu à peu son indemnité forfaitaire dans le cadre de son adaptation annuelle, mais

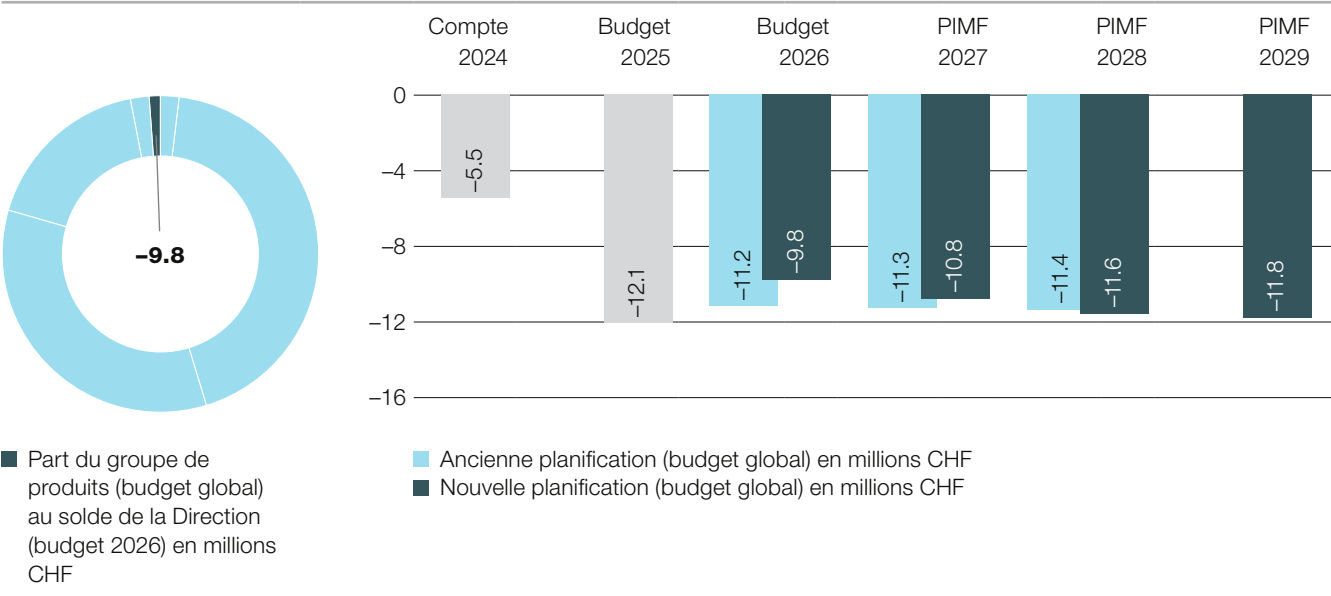
cela n'influence guère le faible degré de couverture des coûts dans le domaine de l'aide d'urgence.

Si la nouvelle identité électronique de la Confédération (e-ID) est acceptée en votation populaire le 28 septembre 2025, les centres de documents d'identité de l'OPOP seront chargés de la vérification de l'identité. Les utilisatrices et utilisateurs pourront également l'effectuer de manière autonome grâce à un service numérique. On ignore encore, pour l'heure, les besoins réels en ressources et les éventuels revenus d'émoluments.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12.	567	583	chancelant
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM	1 282	1 448	chancelant
Naturalisations ordinaires	2 114	2 589	chancelant
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 048 000	3 583 000	constant
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	260 316	257 698	chancelant
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de cartes d'identité (en %)	77	78	croissant

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Description

Des cadres et des spécialistes de la protection civile suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état. La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors

(obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le Centre de compétences pour le sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coaches de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Directions de la police et des affaires militaires et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-24 730 594	-27 663 659	-26 443 443	-27 441 181	-28 274 660	-28 505 088
30 Charges de personnel	-13 283 862	-14 560 674	-13 921 191	-14 430 618	-15 365 864	-15 614 922
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-4 428 368	-5 235 623	-4 894 854	-5 359 854	-5 232 854	-5 212 854
33 Amortissements du patrimoine administratif	-120 697	-158 718	-135 995	-159 306	-184 539	-185 909

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 258 499	-3 000 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000
36 Charges de transfert	-3 867 671	-3 097 624	-3 333 114	-3 333 114	-3 333 114	-3 333 114
37 Subventions redistribuées	-1 246 904	-1 241 020	-1 225 000	-1 225 000	-1 225 000	-1 225 000
39 Imputations internes	-524 593	-370 000	-433 289	-433 289	-433 289	-433 289
Revenus d'exploitation	15 587 920	15 583 638	16 670 588	16 670 588	16 670 588	16 670 588
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	6 272 948	7 284 618	7 215 418	7 215 418	7 215 418	7 215 418
43 Revenus divers	6 654	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	3 514 141	2 090 000	3 090 000	3 090 000	3 090 000	3 090 000
46 Revenus de transfert	4 378 933	4 790 500	4 930 000	4 930 000	4 930 000	4 930 000
47 Subventions à redistribuer	1 246 904	1 241 020	1 225 000	1 225 000	1 225 000	1 225 000
49 Imputations internes	168 341	177 500	210 170	210 170	210 170	210 170
Résultat des activités d'exploitation	-9 142 674	-12 080 021	-9 772 855	-10 770 593	-11 604 072	-11 834 500
34 Charges financières	333	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	3 641 936	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	3 642 269	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-5 500 405	-12 080 021	-9 772 855	-10 770 593	-11 604 072	-11 834 500
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-5 500 405	-12 080 021	-9 772 855	-10 770 593	-11 604 072	-11 834 500

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Coordination de la protection de la population	-6 309 579	-7 599 776	-6 179 519	-6 703 683	-7 518 069	-7 649 926
Sport	-2 767 884	-3 999 214	-2 951 845	-3 088 379	-3 111 579	-3 128 365
Affaires militaires	1 211 028	1 452 152	1 087 026	911 200	925 246	890 543
Infrastructure	2 366 030	-1 933 184	-1 728 518	-1 889 730	-1 899 671	-1 946 751

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2026, le résultat global du compte de résultats (budget global) du groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires s'élève à CHF 9,8 millions et s'améliore de CHF 1,4 million par rapport au plan intégré mission-financement (PIMF) 2026 du processus de planification 2024.

Grâce à la centralisation des domaines des finances et des ressources humaines, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) peut tabler sur une économie de CHF 0,6 million par an dans la planification à venir; ce montant a été transféré vers le Centre de prestations du Secrétariat général de la Direction de la sécurité (aucune incidence au niveau de la Direction). Par ailleurs, les indemnités journalières sont à nouveau intégrées au budget, ce qui conduit à une diminution des charges (CHF 0,1 mio) et se répercute positivement sur le résultat des frais de personnel dans le groupe de matières (GM) 30.

Le 11 septembre 2024, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population (LCPP) et la nouvelle loi cantonale sur la protection civile (LCPCi). Leur mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} janvier 2026. Ces actes législatifs attribuent de nouveaux domaines d'activité à l'OSSM, qui influenceront considérablement le budget pour les années à venir.

Le contrôle périodique des abris (CPA) et le plan d'affectation des abris, dont s'occupaient jusqu'alors les communes, passeront en mains cantonales. La centralisation au niveau cantonal à partir de 2026 engendrera une clarification des structures et une harmonisation des processus. En lien avec le CPA, deux EPT supplémentaires sont intégrés à la planification, ainsi que des moyens pour l'élaboration de la base de données centralisée des ouvrages de protection, nécessaires pour mener à bien cette nouvelle tâche en

bonne et due forme. Ceci génère des coûts additionnels de CHF 0,3 million. Les coûts de lancement de la base de données seront occasionnés les deux premières années. Le transfert des tâches est compensé par la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC).

L'instruction de la protection civile fait, elle aussi, l'objet d'une cantonalisation. Cette activité sera transférée des communes au canton d'ici à 2030 (et sera aussi compensée par la LPFC). Afin de préparer le transfert de compétence et de fournir une instruction de bonne qualité, l'OSSM intégrera graduellement des ressources supplémentaires dans sa planification à compter de 2028. Ces ressources sont nécessaires notamment pour engager le personnel communal qualifié sans interruption. Les prestations qui seront déjà fournies durant le délai transitoire jusqu'en 2030 en faveur des communes leur seront facturées. Les coûts et les recettes en découlant, dont la différence s'élève à CHF 0,9 million, seront mis à la charge des communes.

Conformément à la législation fédérale, la Confédération est la seule responsable des sirènes depuis 2020. Cependant, pendant une phase transitoire, les cantons assument une part importante des travaux, pour laquelle ils reçoivent une indemnisation de la part de la Confédération. Le délai transitoire, qui aurait initialement dû arriver à échéance fin 2024, a été prolongé de quatre ans supplémen-

taires. Dans ce domaine, la Confédération verse à l'OSSM un montant total annuel d'environ CHF 0,4 million. Une partie de cette subvention est mise à la disposition des communes pour les travaux de maintenance qu'elles mandatent, une autre partie couvre les frais encourus par le canton.

Dans le cadre de mesures d'économie dans le canton de Berne, l'OSSM a été chargé de prévoir une amélioration du budget de CHF 1,0 million, en plus des mesures d'économie globales de la Direction de la sécurité dans son ensemble, dont l'OSSM assume une part de CHF 0,3 million. Cette adaptation a été mise en œuvre dans plusieurs domaines du compte de résultats: réduction des frais de personnel (GM 30) de CHF 0,3 million (principalement des postes vacants non repourvus et des gains de rotation), réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) de CHF 0,1 million et hausse de revenu provenant des contributions (GM 42) de CHF 0,5 million (adaptations principalement au niveau des prestations fournies par les exploitants sur les installations militaires cantonales et des amendes dans le domaine militaire). Dans les revenus de transfert (GM 46), les recettes cantonales issues de la taxe d'exemption de l'obligation de servir – qui d'expérience font l'objet d'un recul structurel – sont réduites pour la première fois que de CHF 0,3 million et non de CHF 0,4 million comme initialement prévu. Ce scénario paraît réaliste compte tenu des chiffres de l'année précédente.

Priorités de développement

Dans le budget 2026 et le plan intégré mission-financement 2027-2029, les priorités du groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires sont notamment les suivantes.

Sport Canton de Berne:

La mise en œuvre des mesures prévues dans la stratégie sportive du canton de Berne se poursuit. De plus, la stratégie doit être soumise à un contrôle et une mise à jour.

Protection civile:

La protection civile dans le canton de Berne sera développée et les changements prescrits par la Confédération seront appliqués. Une attention particulière sera apportée à l'instruction de la protection civile, compte tenu du transfert de la compétence en la matière des communes au canton à partir de 2030.

Protection de la population:

Dans ce domaine, des planifications et des stratégies supplémentaires seront élaborées et mises en œuvre, telle que la réorganisation de l'organe de conduite cantonal conformément aux dispositions de la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2026. L'OSSM met aussi l'accent sur la reprise des nouvelles tâches dans le domaine des ouvrages de protection.

Affaires et infrastructure militaires:

Une attention particulière est accordée à la mise en œuvre des tâches attribuées au canton par la Confédération dans le domaine de l'administration militaire, notamment de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. En outre, l'OSSM continue de gérer le site des installations militaires cantonales.

Chances et risques

Il n'est pas possible, pour l'heure, d'évaluer de façon définitive les effets à long terme des nouvelles étapes du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes. Le résultat pourrait être déficitaire (tendance observée dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir) comme bénéficiaire (tendance observée dans le domaine des amendes).

De même, on ignore quels seront les effets sur les activités de l'OSSM de la baisse tendancielle des effectifs de la protection civile, d'une éventuelle modification du système de l'obligation de servir au niveau fédéral et de l'introduction d'une journée d'information obligatoire pour les femmes.

En adoptant la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population, le Grand Conseil a décidé, le 11 septembre 2024, que les Suissesses et les personnes étrangères titulaires d'un permis d'éta-

blissement auraient l'obligation, à l'âge de 23 ans, de participer à des séances d'information sur la sécurité dans le canton de Berne. Cette nouvelle tâche entraîne des dépenses supplémentaires qui n'ont pas encore été inscrites au budget. Pour l'heure, en raison d'une procédure de recours pendante devant le Tribunal fédéral, il n'est pas clair si et quand les séances d'information pourront être introduites. Comme leur lancement est prévu en 2027, les dépenses supplémentaires y afférentes n'ont pas encore été prises en compte dans le budget 2026. On ne peut pas exclure que certaines dépenses seront déjà occasionnées en 2026.

Également adoptée par le Grand Conseil le 11 septembre 2024, la nouvelle loi cantonale sur la protection civile prévoit le transfert de la compétence pour l'instruction de la protection civile des communes au canton à compter de l'année 2030. Les dépenses supplémentaires nécessaires seront compensées par la LPFC à partir de 2030.

Il n'est actuellement pas possible de prévoir de manière fiable dans quelle mesure l'évolution de la situation sécuritaire et l'augmentation potentielle des catastrophes naturelles et anthropiques affecteront les activités de l'OSSM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	26 499	26 398	chancelant
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	42 099	42 108	baisser
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 228	10 323	croissant
Nombre de moniteurs J+S actifs	21 495	24 963	croissant
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	7 504	7 190	baisser
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	45 116	45 926	chancelant
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	194 237	214 233	croissant

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Contributions de remplacement

Description

L'art. 62 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et

qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-4 785 816	-5 090 000	-5 590 000	-5 590 000	-5 590 000	-5 590 000
Écart		-6.4 %	-9.8 %	-0.0 %	-0.0 %	-0.0 %
Revenus	4 785 816	5 090 000	5 590 000	5 590 000	5 590 000	5 590 000
Écart		6.4 %	9.8 %	-0.0 %	-0.0 %	-0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-13 176	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 258 499	-3 000 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000
36 Charges de transfert	-3 424 141	-2 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 271 675	3 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	3 514 141	2 090 000	3 090 000	3 090 000	3 090 000	3 090 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-74 654 405	-72 398 763	-72 814 295	-72 224 295	-71 634 295	-71 044 295
Etat du patrimoine au 31.12.	-72 398 763	-73 308 763	-72 224 295	-71 634 295	-71 044 295	-70 454 295
Variation du patrimoine	2 255 642	-910 000	590 000	590 000	590 000	590 000

Commentaire

La loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1) prévoit depuis 2012 que les contributions de remplacement pour la construction d'abris reviennent aux cantons, qui constituent un fonds de financement spécial. Les communes peuvent prélever des moyens sur ce fonds en vue de l'entretien, de la rénovation ou de la construction d'installations de protection civile ou de l'acquisition de matériel pour la protection civile. Les revenus proviennent des contributions de remplacement payées par les maîtres d'ouvrage en vertu des dispositions du droit fédéral.

Il est difficile d'établir des pronostics concernant les revenus versés et les prélèvements effectués sur le fonds des contributions de remplacement ces prochaines années. Ils dépendent de l'activité de construction, des besoins en matière d'investissements et des demandes de prélèvement en vue d'autres mesures de protection civile. Il faut particulièrement compter sur une hausse des prélèvements en raison de la rénovation d'abris (fin de la durée de vie de composants) et de la réaffectation de constructions protégées en abris publics.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF	Charges	Revenus
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.8	0.3
Prestations de services finances du groupe	-80.1	229.7
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	-331.6	1 892.3
Impôts et prestations de services	-273.2	6 807.2
Personnel	-16.9	5.3
Informatique et organisation	-138.9	0.3

8.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.4	-4.5	-4.5	-4.6	-4.6	-4.7
Prestations de services finances du groupe	77.2	250.2	149.6	235.1	242.6	242.9
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	1 318.0	1 444.4	1 560.7	1 684.8	1 819.3	1 874.1
Impôts et prestations de services	6 076.4	6 241.1	6 534.0	6 537.7	6 546.2	6 616.9
Personnel	-33.2	-11.4	-11.6	-11.1	-11.0	-11.1
Informatique et organisation	-39.0	-139.3	-138.7	-132.8	-130.6	-131.0
Total	7 394.9	7 780.5	8 089.4	8 309.2	8 461.8	8 587.1

8.3 Priorités de développement de la Direction

Au sujet des évolutions de la politique financière, nous renvoyons aux explications fournies dans le rapport.

Concernant la politique fiscale, les travaux de la révision 2027 de la loi sur les impôts, actuellement en délibération au parlement, se poursuivent. Ils portent en particulier sur la mise en œuvre de la stratégie fiscale cantonale et sur le transfert de dispositions fédérales dans le droit cantonal. Les travaux visant la mise en place d'un nouveau système d'évaluation officiel (Projet NewEO) se poursuivent par ailleurs activement.

Dans le domaine de l'informatique, la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne et la Stratégie TIC du canton de Berne sont regroupées en une seule et même stratégie. La mise en œuvre de cette nouvelle Stratégie en matière d'administration numérique (AN) et de TIC 2026 à 2030 constitue ainsi une nouvelle priorité.

Les travaux de l'étape 3 du projet ERP sont en cours. La conception et la réalisation des différents champs thématiques avancent. Les travaux liés à ce projet mobilisent des ressources tant internes qu'externes.

Les travaux finaux relatifs au changement complet de technologie des applications de l'Intendance des impôts (remplacement de l'ordinateur central IBM) sont très intensifs et nécessitent encore des ressources considérables en 2026. Autre objectif central: la poursuite des efforts de numérisation. D'importants projets d'amélioration de l'efficacité ne pourront être réalisés à l'Intendance des impôts qu'une fois le changement technologique terminé. Les travaux de modernisation de la solution de déclaration d'impôt, TaxMe 2026, peuvent néanmoins se poursuivre.

Dans le domaine du personnel, la priorité reste la mise en œuvre de la stratégie relative au personnel 2024 à 2027.

Nous renvoyons au surplus aux commentaires des différents groupes de produits.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-902 367 988	-953 024 723	-917 973 650	-861 765 079	-857 825 504	-860 239 541
Écart		-5.6 %	3.7 %	6.1 %	0.5 %	-0.3 %
Revenus	8 297 313 190	8 733 516 580	9 007 415 382	9 170 958 600	9 319 607 000	9 447 339 500
Écart		5.3 %	3.1 %	1.8 %	1.6 %	1.4 %
Solde	7 394 945 205	7 780 491 859	8 089 441 733	8 309 193 523	8 461 781 497	8 587 099 961
Écart		5.2 %	4.0 %	2.7 %	1.8 %	1.5 %
Charges						
30 Charges de personnel	-173 771 357	-155 677 349	-159 158 067	-159 682 135	-158 844 011	-160 231 570
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-238 463 014	-229 225 152	-236 789 744	-231 321 319	-226 000 428	-226 381 081
33 Amortissements du patrimoine administratif	-10 183 098	-13 077 031	-14 117 978	-15 417 000	-9 343 765	-8 400 390
34 Charges financières	-53 468 529	-63 227 000	-53 061 270	-55 814 200	-58 341 200	-59 241 200
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-367 669 177	-356 576 600	-382 067 300	-399 185 125	-404 951 300	-404 870 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-58 812 810	-134 718 088	-72 779 289	-345 298	-344 798	-1 114 798
Revenus						
40 Revenus fiscaux	5 831 146 565	5 849 600 000	6 121 300 000	6 115 600 000	6 110 300 000	6 174 200 000
41 Régales et concessions	106 473	100 000	100 000	160 100 000	160 100 000	160 100 000
42 Contributions	55 205 961	45 990 000	47 515 000	47 515 000	47 515 000	47 515 000
43 Revenus divers	125 179	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	172 770 185	225 865 000	187 655 000	189 355 500	190 693 000	191 663 900
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	39 546	2 000	500	500	0	0
46 Revenus de transfert	2 098 785 728	2 207 178 000	2 369 821 400	2 522 232 100	2 674 844 000	2 736 935 600
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	23 216 187	270 312 290	208 433 991	136 000 000	136 000 000	136 770 000
49 Imputations internes	115 917 366	134 369 290	72 489 491	55 500	55 000	55 000

Evolution du compte de résultats

Le budget 2026 de la FIN présente un excédent de revenus de quelque CHF 8,1 milliards, soit une amélioration de solde de CHF 154,7 millions par rapport aux prévisions de l'an dernier. Cela s'explique principalement par les améliorations enregistrées par les impôts cantonaux, à savoir les revenus fiscaux, en vertu des derniers pronostics (CHF +70,1 mio), la hausse des entrées de fonds nettes liées à la RPT (CHF +37,1 mio) et supplément de revenus (CHF +34,5 mio) lié à la mise à jour des prélèvements prévus sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS. Une nouvelle augmentation des revenus financiers (CHF +13,9 mio) est en outre prévue du fait de la hausse escomptée des dividendes sur les participations cantonales. Par contre, des charges supplémentaires sont attendues dans le domaine des TIC, principalement du fait de la prolongation de l'exploitation de l'ordinateur central IBM par Bedag

(CHF +10,0 mio), mais aussi de l'actualisation des coûts pour l'étape 3 du projet ERP, pour les licences et la maintenance et pour l'exploitation et le développement de SAP (CHF +5,1 mio).

Les versements RPT restent élevés à l'horizon de planification 2029. Les revenus fiscaux tiennent compte des diminutions des recettes prévues à partir de 2027 pour la prochaine révision de la loi sur les impôts, et à partir de 2028 pour la mise en œuvre de nouvelles mesures de politique fiscale dans le cadre de la stratégie fiscale. Une distribution de bénéfice de la BNS est à nouveau prévue à partir de 2027. Il n'est par contre plus possible d'effectuer des prélèvements sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS puisque, selon les prévisions actuelles, il devrait être épuisé d'ici fin 2026.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-10 790 561	-8 192 154	-8 769 077	-7 259 615	-5 623 308	-5 284 846
Écart		24.1 %	-7.0 %	17.2 %	22.5 %	6.0 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-10 790 561	-8 192 154	-8 769 077	-7 259 615	-5 623 308	-5 284 846
Écart		24.1 %	-7.0 %	17.2 %	22.5 %	6.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-18 198	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-10 772 363	-8 192 154	-8 769 077	-7 259 615	-5 623 308	-5 284 846
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget des investissements de la FIN pour 2026 indique des dépenses de CHF 8,8 millions. Ce montant recouvre principalement la réalisation et l'optimisation du système ERP dans le cadre de l'étape 3 (CHF 4,8 mio) ainsi que la modernisation des applications fiscales spécialisées (CHF 3,8 mio).

À l'horizon 2029, les investissements résultent de la mise à jour des chiffres de la planification sur la base de la dernière estimation de l'évolution des coûts pour ces deux projets et compte tenu des priorisations que le Conseil-exécutif a arrêtées dans le domaine des investissements.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
999.5	1 004.3	1 031.9	1 042.7	1 051.4	1 056.3

Commentaire

L'effectif du personnel de la FIN exprimé en nombre de postes à plein temps, ou équivalents plein temps (EPT), a augmenté durant l'année sous rapport. Cette évolution va de pair avec l'intégration au personnel interne d'estimateurs et estimateurs cantonaux de l'évaluation officielle et avec la création de postes à durée déterminée pour rattraper les retards dans la taxation des entreprises et les impositions à la source.

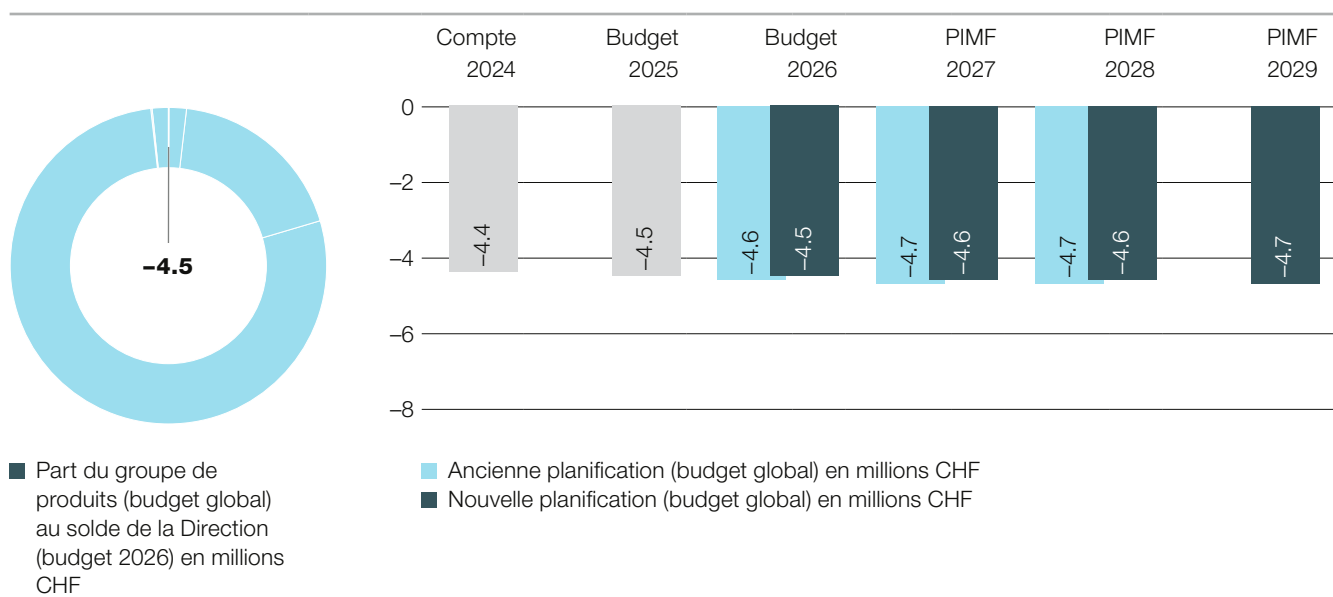
L'augmentation de 11,0 EPT de l'effectif cible en 2025 s'explique par divers facteurs: complétion de l'organisation d'exploitation du centre d'expertise client (Customer Center of Expertise, CCoE, 5,0 EPT); nouvelles tâches en lien avec la mise en œuvre de l'imposition

minimale de l'OCDE (2,0 EPT); et nouvelle tranche d'internalisations de postes d'estimateurs et estimateurs cantonaux de l'évaluation officielle, sans incidence sur les coûts (4,0 EPT).

L'effectif cible augmente de 5,0 EPT en 2026, dont 2,5 relèvent de l'internalisation sans incidence sur les coûts d'expertes et experts agricoles cantonaux de l'évaluation officielle et 3,0 de l'augmentation des postes du CCoE financée par UniBE dans le cadre de la mise en place de SAP à l'Université de Berne. Par contre, on enregistre une suppression de 0,5 EPT sur la réserve de Direction pour mettre en œuvre la motion financière 005–2023 (Cfin) conformément à l'ACE 62/2025.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit» :

soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement des DIR/CHA dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-4 680 817	-4 819 939	-4 805 597	-4 909 471	-4 909 344	-4 940 534
30 Charges de personnel	-4 061 034	-4 109 939	-4 145 597	-4 189 471	-4 189 344	-4 220 534
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-443 097	-620 000	-590 000	-650 000	-650 000	-650 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-60 873	-90 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-115 814	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	298 326	270 000	280 000	280 000	280 000	280 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	106 473	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
42 Contributions	189 625	170 000	180 000	180 000	180 000	180 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 228	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'ex- ploitation	-4 382 490	-4 549 939	-4 525 597	-4 629 471	-4 629 344	-4 660 534
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-4 382 490	-4 549 939	-4 525 597	-4 629 471	-4 629 344	-4 660 534
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-4 382 490	-4 549 939	-4 525 597	-4 629 471	-4 629 344	-4 660 534

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 382 490	-4 549 939	-4 525 597	-4 629 471	-4 629 344	-4 660 534

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat du groupe de produits sur la période de planification ne présente pas d'écart significatif par rapport aux chiffres du plan intégré mission-financement 2026 à 2028. Seules les charges de biens, services et marchandises sont réduites de 10 pour cent par

rapport aux montants prévus pour l'exercice budgétaire, conformément aux consignes du Conseil-exécutif (diminution des charges de CHF 60 000).

Priorités de développement

Les priorités de l'année 2026 seront notamment :

- le pilotage du processus de planification cantonal qui sous-tend les débats du Conseil-exécutif sur le budget et le plan intégré mission-financement ainsi que la poursuite de la politique financière,
- la préparation de trois annonces de tendances concernant le résultat des comptes de 2026,
- le compte rendu de l'exercice 2025 des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public,
- la rédaction du rapport cantonal 2026 sur les risques,
- l'élaboration d'une loi sur les participations,
- la poursuite de la politique fiscale (mise en œuvre de la stratégie fiscale des années 2023 et suivantes),
- la révision 2027 de la loi sur les impôts,
- le projet « NewEO » de réforme de l'évaluation officielle,
- l'achèvement du projet de changement de la technologie NESKO (remplacement du système central),
- la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière d'administration numérique (AN) et de TIC applicable à partir de 2026.

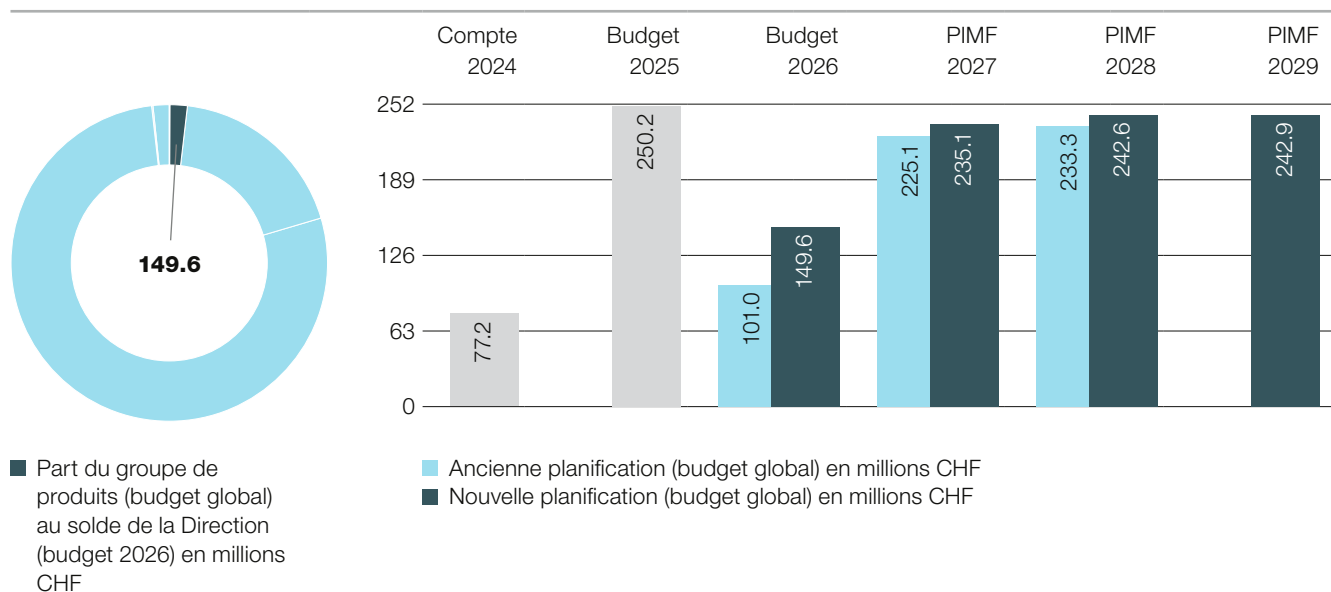
Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente ni opportunités ni risques spécifiques d'un point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	198	185	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	11	10	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	32	38	constant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	488	485	constant
Nombre de recours déposés à la FIN	14	38	chancelant
Nombre de recours réglés de la FIN	16	29	chancelant

8.7.2 Prestations de services finances du groupe



Description

L'Administration des finances (AF) fournit principalement les tâches transversales suivantes dans le domaine financier pour l'ensemble du groupe: elle gère les finances et la comptabilité du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle

garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle fournit et assure la maintenance des outils informatiques servant à la comptabilité cantonale et à la coordination de la gestion des assurances du canton.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-47 417 956	-28 679 952	-39 281 369	-41 017 840	-31 988 285	-31 744 415
30 Charges de personnel	-9 433 660	-8 957 924	-9 767 139	-9 840 038	-9 865 230	-9 948 546
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-11 473 256	-9 541 385	-18 425 108	-19 227 071	-16 212 071	-16 312 071
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 611 918	-9 853 643	-10 821 122	-11 682 731	-5 642 984	-5 215 798
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-12 936 764	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-5 962 357	-327 000	-268 000	-268 000	-268 000	-268 000
Revenus d'exploitation	23 972 388	134 624 290	73 184 491	160 750 500	160 750 000	160 750 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	160 000 000	160 000 000	160 000 000
42 Contributions	683 279	310 000	750 000	750 000	750 000	750 000
43 Revenus divers	54 969	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	16 954	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	23 217 187	134 314 290	72 434 491	500	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-23 445 568	105 944 338	33 903 122	119 732 660	128 761 715	129 005 585
34 Charges financières	-47 185 410	-53 702 000	-40 856 370	-42 309 300	-44 836 300	-45 736 300
44 Revenus financiers	147 854 666	197 915 000	156 555 000	157 705 500	158 693 000	159 663 900

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités de financement	100 669 255	144 213 000	115 698 630	115 396 200	113 856 700	113 927 600
Résultat opérationnel	77 223 688	250 157 338	149 601 752	235 128 860	242 618 415	242 933 185
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	77 223 688	250 157 338	149 601 752	235 128 860	242 618 415	242 933 185

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Comptabilité du groupe	22 015 837	133 073 313	70 770 773	-1 709 473	-1 713 626	-1 727 359
Trésorerie	86 998 119	143 120 074	115 208 055	274 901 664	273 361 610	273 430 679
ERP et support de processus	-25 935 275	-21 442 119	-31 386 684	-32 689 079	-23 648 728	-23 369 150
Gestion des assurances	-4 033 692	-2 715 457	-3 008 375	-3 363 323	-3 364 430	-3 368 093
Centre de services Finances et controlling	-1 821 302	-1 878 474	-1 982 016	-2 010 928	-2 016 411	-2 032 891

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du groupe de produits « Prestations de services finances du groupe » s'élève à CHF 149,6 millions dans le budget de 2026, en amélioration par rapport au montant inscrit l'an dernier au plan intégré mission-financement (PIMF) pour cet exercice.

L'activité de la Banque nationale suisse (BNS) étant toujours très volatile, aucune part à ses bénéfices n'est inscrite au budget 2026, comme cela avait déjà été le cas au budget 2025. La compétence pour les achats SAP, initialement confiée à l'Office d'informatique et d'organisation (OIO), a été déléguée par la FIN à l'Administration des finances (AF). En conséquence, les coûts de licence et de maintenance sont désormais inscrits au budget du CCoE SAP CTBE, ce qui augmente les charges de ce centre d'expertise et réduit celles de l'OIO. En revanche, une amélioration se dessine par rapport à la planification de l'année passée en raison de la baisse

des charges d'intérêt sur les financements à court terme ainsi que de l'augmentation des dividendes à recevoir et des prélèvements sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS.

Diverses optimisations et automatisations ont été réalisées dans l'infrastructure SAP au cours de la deuxième étape du projet ERP désormais terminée. La troisième étape (2025 à 2027) consiste à numériser les processus de gestion des finances et des ressources humaines, à les interconnecter et à les professionnaliser. Elle vise également à déployer les processus d'achat et de commande dans les DIR/CHA/JUS et à mettre en place un controlling cantonal des marchés publics. Cette étape de développement renforcera la professionnalisation des processus, ce qui augmentera le coût d'exploitation du système et l'activité du CCoE SAP CTBE en matière de gestion du système.

Priorités de développement

Le budget 2026 et le plan intégré mission-financement 2027 à 2029 reflètent en particulier les priorités suivantes:

Comptabilité de groupe

La priorité est donnée aux travaux visant à garantir et à contrôler que la gestion financière cantonale est réalisée la qualité requise. Les processus, les systèmes et l'organisation relatifs à la comptabilité de groupe sont constamment contrôlés en vue de leur amélioration continue, afin d'assurer une totale conformité aux principes de régularité.

Trésorerie

Le coût d'acquisition de capitaux est calculé sur la base de l'hypothèse que les échéances à moyen et long termes seront en principe converties. L'amortissement et le service des intérêts des recon-

naissances de dettes envers les deux caisses de pension, ainsi que l'amortissement des emprunts, sont budgétés sur cette base. Les taux d'intérêt sont fixés en fonction du marché selon le principe de précaution. Une estimation prudente est réalisée. En ce qui concerne les plus importantes participations, le produit des dividendes correspond à un potentiel de distribution estimé solide. En janvier 2021, le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS ont conclu une convention concernant la distribution de bénéfice de la BNS au titre des exercices 2020 à 2025. Les modalités de la nouvelle convention qui s'appliquera à partir de 2026 ne sont pas encore connues à la date d'établissement du budget. Très volatile, l'activité de la BNS ne donne aucune assurance quant à une distribution de bénéfice au titre de l'exercice 2025. En conséquence, aucune part au bénéfice de la BNS n'est inscrite au budget 2026.

En application d'un arrêté du Conseil-exécutif, une « double part » de bénéfice est en revanche budgétée au PIMF 2027 à 2029

ERP et support de processus

Les travaux de l'étape 3 du projet ERP sont en cours. La conception et la réalisation des différents champs thématiques avancent et seront terminés d'ici l'aboutissement de cette troisième étape. Les travaux intenses liés à ce projet mobilisent des ressources tant internes qu'externes.

Gestion des assurances

Ce produit est le moyen de mettre en œuvre la stratégie de la Direction des finances en matière d'assurances et d'appel d'offres ainsi que le plan pool dommages du Conseil-exécutif (ACE 1404/2012). Le coût des assurances relevant de ce champ d'appli-

cation contractées pour l'ensemble du canton est budgété et financé de manière centralisée via ce produit.

Centre de services Finances et controlling

Ce service est le centre de prestations et de compétences chargé de la gestion exécutive des finances et de la comptabilité. Il veille à ce que les dispositions réglementaires régissant les finances et la comptabilité soient appliquées de manière uniforme dans toute l'administration cantonale et fournit des prestations comptables à l'ensemble de la FIN. En outre, il dirige l'exécution des paiements et conseille les services financiers des DIR/CHA/JUS sur les questions opérationnelles de gestion financière et de comptabilité. Il assure également le décompte de la TVA avec la Confédération pour l'ensemble du groupe canton de Berne.

Chances et risques

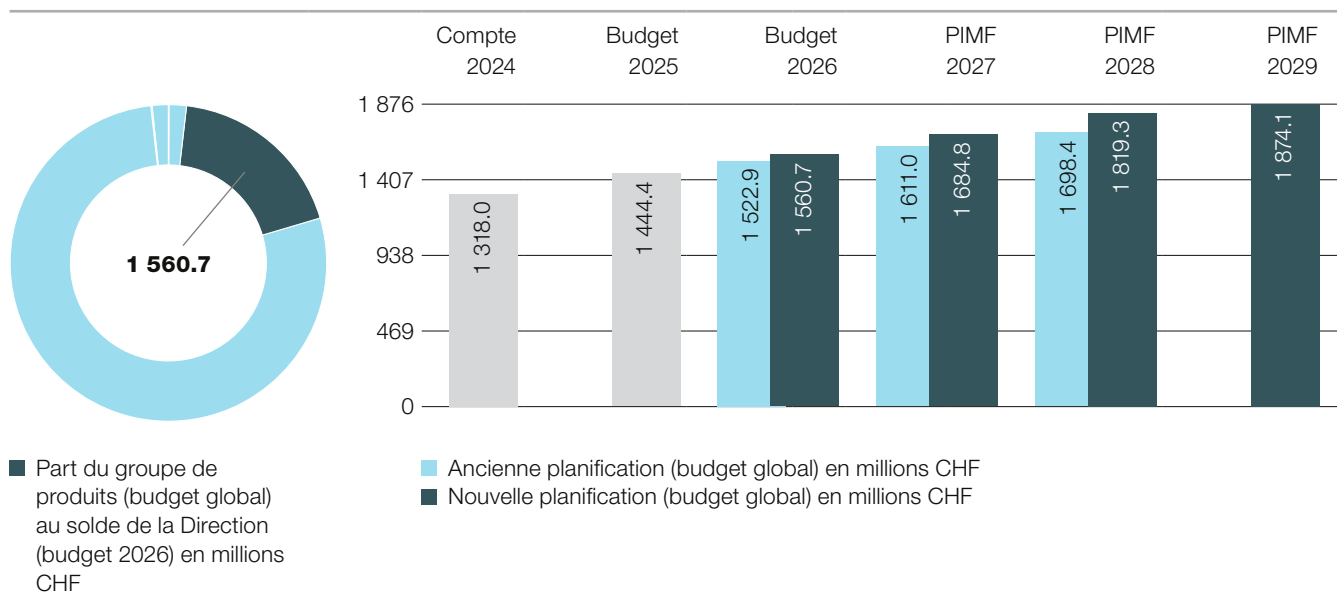
Depuis début 2025, l'inflation est conforme aux prévisions. Elle a continué à diminuer et devrait à peine supérieure à zéro pour cent en 2025. En 2026 et 2027, les prix devraient rester stables. Ces prévisions reposent sur l'hypothèse d'un taux directeur nul. Les

perspectives économiques de la Suisse sont devenues plus incertaines. Dans un contexte d'insécurité commerciale et géopolitique croissante, l'évolution de la situation à l'étranger constitue le principal risque en la matière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'unités organisationnelles prises en charge par l'AF dans le groupe	55	55	constant
Nombre d'utilisateurs du SAP CTBE	17 700	29 000	croissant
Nombre de versements traités	1 106 377	1 124 799	constant
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	170	84	constant
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	111	54	baisser
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	3	constant
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	541	575	constant

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons vise à renforcer l'autonomie financière cantonale et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances (AF) encaisse les moyens financiers à libre disposition provenant de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur. Avec le concours de l'Intendance des impôts (IC), elle contrôle les calculs de la Confédération dans le délai imparti.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes vise à atténuer les différences de capacité financière entre les communes. L'AF veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. En outre, elle établit la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination pour le canton dans ce domaine.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement 2027	Plan intégré mission-financement 2028	Plan intégré mission-financement 2029
Charges d'exploitation	-302 284 772	-309 892 647	-331 603 183	-330 821 064	-330 262 856	-329 673 396
30 Charges de personnel	-756 243	-752 568	-921 475	-928 685	-931 177	-939 417
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-171 197	-101 379	-72 007	-77 279	-127 279	-207 279
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-301 356 116	-309 036 700	-330 609 200	-329 814 600	-329 204 400	-328 526 700
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 216	-2 000	-500	-500	0	0
Revenus d'exploitation	1 620 234 965	1 754 327 000	1 892 263 200	2 015 640 900	2 149 551 200	2 203 734 900
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	39 546	2 000	500	500	0	0
46 Revenus de transfert	1 620 195 419	1 754 325 000	1 892 262 700	2 015 640 400	2 149 551 200	2 203 734 900
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités d'exploitation	1 317 950 193	1 444 434 353	1 560 660 017	1 684 819 836	1 819 288 344	1 874 061 504
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	9 696	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	9 697	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	1 317 959 890	1 444 434 353	1 560 660 017	1 684 819 836	1 819 288 344	1 874 061 504
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	1 317 959 890	1 444 434 353	1 560 660 017	1 684 819 836	1 819 288 344	1 874 061 504

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	16 388 155	11 103 909	11 560 340	11 557 128	11 503 451	11 419 625
Péréquation fin. confédération – canton	1 301 827 485	1 433 566 409	1 549 631 726	1 673 803 262	1 808 324 363	1 863 185 679
Coordination statistique et statistique financière	-255 751	-235 965	-532 049	-540 554	-539 469	-543 800

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

BAK Economics AG (BAK) table encore sur une baisse du potentiel de ressources du canton de Berne pour le budget 2026 (BU) et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2027 à 2029. L'indice des ressources est de 73,6 points en 2025, contre 70,6 points prévus pour 2029.

Les fonds reçus de la Confédération et d'autres cantons au titre de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et

des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 1549,6 millions au budget 2026 et de montants compris entre CHF 1673,8 et 1863,2 millions dans le PIMF 2027 à 2029. En raison du changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier, le budget et le PIMF prévoient par ailleurs un montant moyen de CHF 17,4 millions pour la part annuelle du canton du Jura aux sommes que le canton de Berne reçoit de la Confédération et d'autres cantons au titre de la péréquation financière.

Priorités de développement

Le budget 2026 et la période de planification financière 2027 à 2029 pâtissent de la baisse du potentiel de ressources du canton de Berne. Celui-ci croît en effet moins vite que le potentiel de ressources moyen des autres cantons. De plus, la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) produisent progressivement leurs effets depuis 2024. La part du canton de Berne aux bénéfices des entreprises qui étaient auparavant imposées de manière ordinaire est supérieure à la moyenne. Étant donné que ces bénéfices sont

de plus en plus faiblement pondérés dans le calcul de la péréquation des ressources depuis 2024, le potentiel de ressources du canton de Berne diminue. En même temps, la part du canton de Berne aux bénéfices des sociétés bénéficiant du statut particulier est inférieure à la moyenne. Cela favorise le canton de Berne en matière de prestations compensatoires, car ces bénéfices sont davantage pris en compte avec la RFFA.

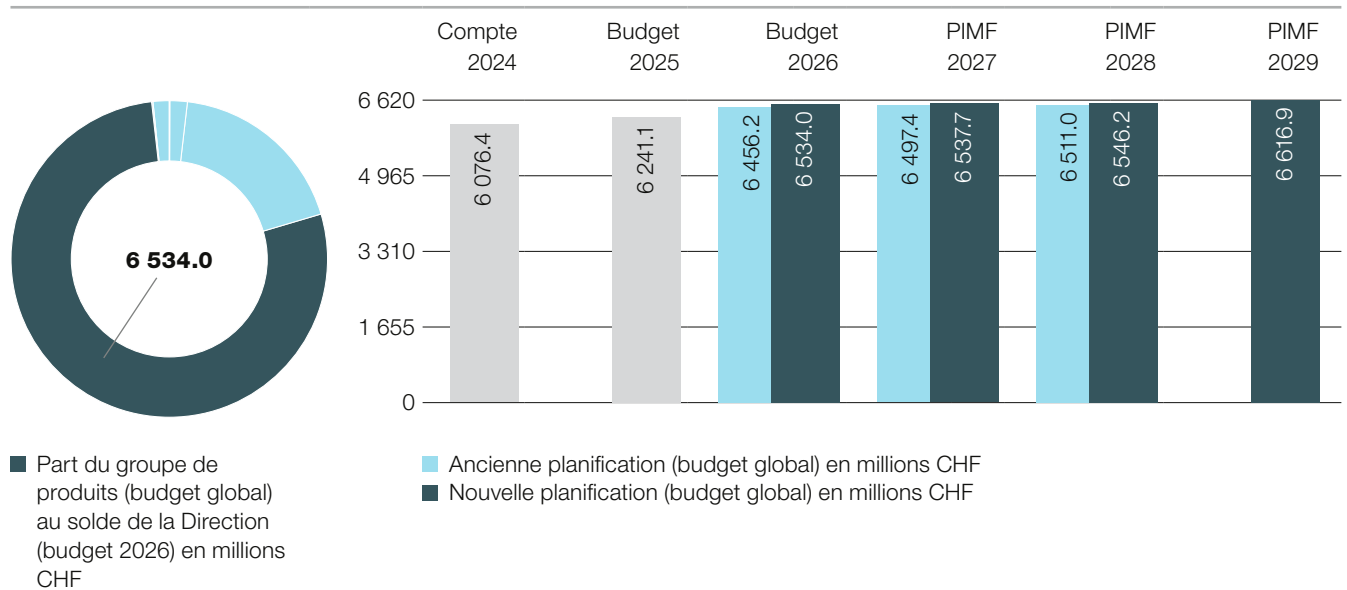
Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	298	292	constant
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	145	140	constant
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	226	224	constant
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 384	1 371	baisser
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 036	1 248	croissant
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des DIR publiées sur le portail cantonal des statistiques	124	125	constant

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, des DIR/CHA et à d'autres institutions cantonales.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-302 301 898	-256 752 864	-261 074 285	-279 940 085	-285 218 516	-286 313 627
30 Charges de personnel	-108 080 562	-110 036 761	-112 131 958	-112 647 423	-111 578 797	-112 588 320
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-111 799 783	-96 519 033	-95 633 588	-95 633 315	-95 633 037	-95 632 758
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 552 066	-3 212 171	-3 285 639	-3 723 822	-3 694 782	-3 183 750
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-51 808 362	-46 949 900	-49 988 100	-67 900 525	-74 276 900	-74 873 800
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-28 061 125	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000
Revenus d'exploitation	6 359 893 780	6 343 685 000	6 640 090 700	6 663 423 700	6 676 824 800	6 748 632 700
40 Revenus fiscaux	5 831 146 565	5 849 600 000	6 121 300 000	6 115 600 000	6 110 300 000	6 174 200 000
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	50 064 160	42 977 000	42 977 000	42 977 000	42 977 000	42 977 000
43 Revenus divers	70 208	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	478 530 730	450 953 000	475 658 700	504 691 700	523 392 800	531 300 700
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	82 117	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
Résultat des activités d'exploitation	6 057 591 882	6 086 932 136	6 379 016 415	6 383 483 615	6 391 606 284	6 462 319 073
34 Charges financières	-6 112 164	-9 775 000	-12 116 400	-13 416 400	-13 416 400	-13 416 400

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
44 Revenus financiers	24 902 779	27 950 000	31 100 000	31 650 000	32 000 000	32 000 000
Résultat des activités de financement	18 790 615	18 175 000	18 983 600	18 233 600	18 583 600	18 583 600
Résultat opérationnel	6 076 382 497	6 105 107 136	6 398 000 015	6 401 717 215	6 410 189 884	6 480 902 673
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000
Résultat extraordinaire	0	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000
Résultat global compte de résultats (budg. global)	6 076 382 497	6 241 107 136	6 534 000 015	6 537 717 215	6 546 189 884	6 616 902 673

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Impôts	5 717 713 299	5 879 204 507	6 165 397 218	6 158 201 092	6 154 102 789	6 217 554 283
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	358 669 198	361 902 628	368 602 797	379 516 124	392 087 094	399 348 389

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2026, le solde du compte de résultats s'améliore d'environ CHF 77,8 millions (+1,9%) par rapport à la planification précédente. Les coûts de personnel augmentent quant à eux de CHF 2,2 millions (+2,0%). Le budget tient compte d'une compensation ordinaire des salaires et du renchérissement de 1,8 pour cent. En raison d'un ajustement comptable, les charges de biens et services diminuent de CHF 1,8 million, tandis que les charges financières augmentent en conséquence. Ce transfert est neutre en termes de coûts.

Impôts

Les rentrées fiscales sont estimées, d'une part, par projection de la première tranche d'impôt 2025 et des acomptes des personnes morales, et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance des plus grands instituts d'études économiques. Des analyses spécifiques des rendements courants en 2025 sont également prises en compte. Dans un deuxième temps, les révisions législatives ainsi que les influences extraordinaires connues sont prises en compte dans les prévisions.

Pour le budget 2026, le produit des impôts sur les personnes physiques devrait connaître une augmentation légère d'environ 0,1 pour cent par rapport à la planification précédente. En revanche, pour les périodes de planification financière 2027 et 2028, une diminution respectivement de -0,7 et -0,8 pour cent est attendue. Une crois-

sance positive de 3,2 pour cent est à nouveau escomptée à partir de 2029. En 2027 et 2028, il est tenu compte, à hauteur de CHF 120 millions, des baisses des quotités d'impôt prévues ainsi que des pertes de recettes consécutives à la révision 2027 de la loi sur les impôts à hauteur de CHF 143,7 millions.

Du côté des personnes morales, on prévoit une augmentation des recettes de 7,7 pour cent en 2026, et pour la période de 2027 à 2028, une croissance stable de 7,7 pour cent, principalement imputable à l'effet de base et à l'ajustement des résultats de l'année précédente. En 2029, en revanche, il faut s'attendre à une baisse des recettes d'environ 7,0 pour cent en raison d'une baisse prévue des quotités d'impôt.

Compte tenu du résultat de l'année dernière et de l'évolution actuelle des affaires, on s'attend une nouvelle fois à une légère croissance de 2,4 pour cent du produit de l'impôt sur les gains immobiliers. Pour les années de planification 2027 à 2029, les recettes ont été augmentées en conséquence sur cette base.

En matière de droits de succession et de donation, les recettes fiscales ont été augmentées sur la base des résultats de l'année précédente et des taux de croissance observés et ajustés en conséquence. Toutefois, comme ces recettes dépendent fortement de cas individuels, des risques de fluctuation subsistent.

Priorités de développement

En ce qui concerne les impôts périodiques (impôts sur le revenu, sur la fortune, sur les bénéfices et sur le capital), le nombre de cas continue d'augmenter régulièrement. En parallèle, les exigences en matière de traitement augmentent en raison de la complexité croissante des cas. Le volume de travail se situe donc à la limite de la charge supportable. Seule une amélioration substantielle de l'efficacité permettra à l'Intendance des impôts (ICI) de gérer l'augmen-

tation annuelle du nombre de cas et de maintenir un niveau de qualité élevé. La poursuite des efforts de numérisation reste par conséquent un objectif central pour l'ICI. Leur mise en œuvre ne sera toutefois possible qu'une fois que le changement de technologie global des applications de l'ICI sera terminé (suppression de l'ordinateur central IBM). Les travaux finaux pour ce changement de technologie sont très intenses et vont encore mobiliser des res-

sources considérables en 2026. L'ICI ne pourra mettre en œuvre des projets de plus grande envergure visant à améliorer l'efficacité qu'une fois le changement de technologie achevé. Le point positif est que l'ICI peut tout de même poursuivre les travaux visant à concevoir la nouvelle solution de déclaration TaxMe 2026.

Dans le domaine des personnes morales, le nouveau type d'impôt complémentaire (OCDE pilier 2) sera taxé et perçu pour la première fois en 2026 auprès des grands groupes d'entreprises opérant à l'international.

La prochaine révision de la loi cantonale sur les impôts fait actuellement l'objet de délibérations parlementaires et devrait entrer en

vigueur en 2027. Cette révision va notamment inclure les mesures de mise en œuvre de la stratégie fiscale cantonale ainsi que l'harmonisation de la législation cantonale avec les dispositions fédérales.

Si la suppression de la valeur locative et l'imposition individuelle décidées par le Parlement fédéral entrent effectivement en force, le canton devra les mettre en œuvre rapidement par une prochaine révision de la loi sur les impôts. En outre, la mise en œuvre de l'imposition individuelle ira de pair avec des investissements informatiques considérables.

Chances et risques

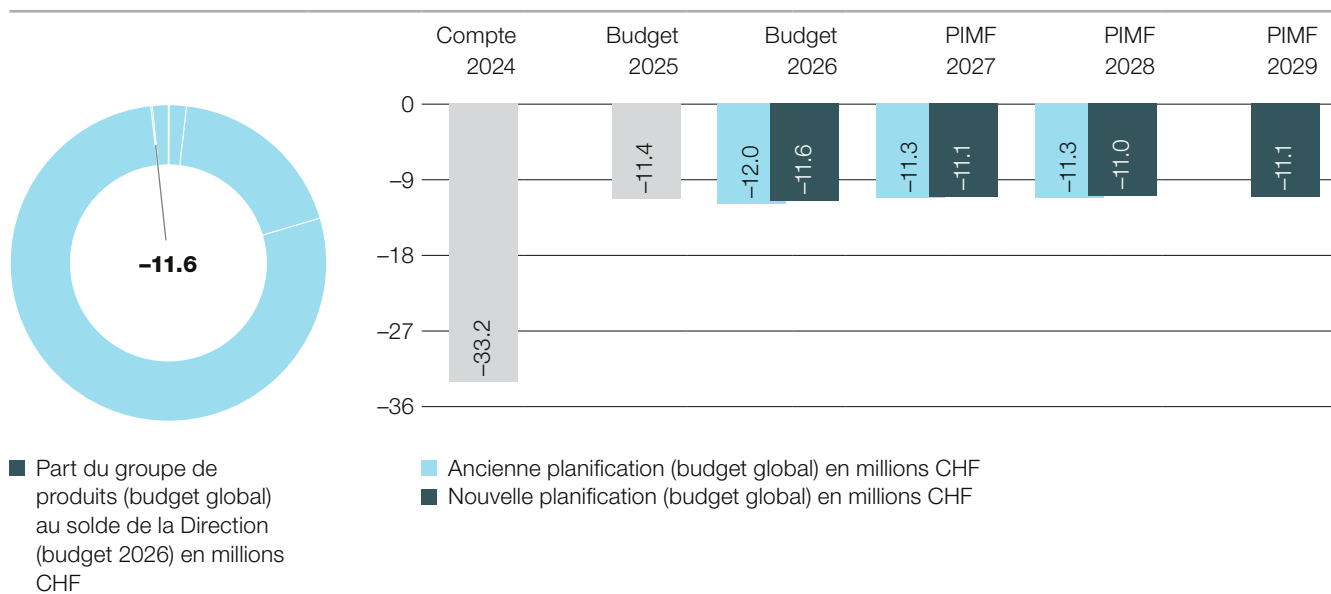
Le remplacement de l'ordinateur central IBM continue de peser lourdement sur l'ICI et mobilise d'importantes ressources humaines et financières, ce qui n'est pas sans risque et retarde la mise en

œuvre des projets de numérisation visant l'amélioration de l'efficacité. Ce remplacement permettra néanmoins de réaliser des économies très importantes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	662 323	666 029	croissant
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	53 762	55 232	croissant
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	596	593	constant
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, p.ex. la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	11	12	constant
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	74 302	80 700	croissant
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	685 885	768 488	constant
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p.ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	10 139	9 060	constant
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	464 542	569 972	croissant

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-37 682 959	-15 454 308	-16 782 330	-16 228 845	-16 212 605	-16 284 451
30 Charges de personnel	-32 502 680	-11 658 809	-11 662 331	-11 408 845	-11 497 286	-11 574 288
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 225 234	-3 250 820	-3 675 321	-3 375 321	-3 274 321	-3 274 321
33 Amortissements du patrimoine administratif	-17 575	-9 679	-9 679	-9 679	-5 999	-843
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 497 062	-500 000	-1 400 000	-1 400 000	-1 400 000	-1 400 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 440 404	-34 998	-34 998	-34 998	-34 998	-34 998
Revenus d'exploitation	4 571 321	4 150 000	5 250 000	5 250 000	5 250 000	5 250 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 997 470	2 250 000	3 350 000	3 350 000	3 350 000	3 350 000
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	29 803	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	544 047	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-33 111 637	-11 304 308	-11 532 330	-10 978 845	-10 962 605	-11 034 451

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
34 Charges financières	-78 284	-70 000	-85 000	-85 000	-85 000	-85 000
44 Revenus financiers	263	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-78 021	-70 000	-85 000	-85 000	-85 000	-85 000
Résultat opérationnel	-33 189 659	-11 374 308	-11 617 331	-11 063 845	-11 047 606	-11 119 451
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-33 189 659	-11 374 308	-11 617 331	-11 063 845	-11 047 606	-11 119 451

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Politique du personnel et traitements	-29 657 607	-6 551 128	-6 856 681	-6 420 367	-6 384 540	-6 440 035
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-3 532 051	-4 823 180	-4 760 649	-4 643 478	-4 663 066	-4 679 416

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2026 s'améliore d'environ CHF 0,4 million par rapport à la planification précédente.

L'évolution attendue de la structure des âges entraîne une baisse des coûts de personnel de près de CHF 0,1 million en 2026. Les charges de biens et services reculent suite aux économies de quelque CHF 0,1 million planifiées sur le long terme.

L'adaptation du tarif des services SAP centralisés au cours du dernier exercice clos améliore de quelque CHF 0,2 million les perspectives de revenus tirés de la facturation des prestations aux écoles à journée continue à partir de 2026. Ce nouveau tarif a également un impact sur les revenus de transfert, plus précisément les subventions cantonales pour les services SAP centralisés fournis aux hautes écoles. Leur augmentation respective de CHF 0,9 million n'a pas d'incidence sur les finances au niveau du budget global.

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2026 et au plan intégré mission-financement 2027 à 2029 pour ce groupe de produits:

- Quelque 58 000 traitements, représentant environ CHF 276 millions, sont versés chaque mois au moyen du module SAP HCM.
- Le développement de l'utilisation de SAP (3^e étape) devrait encore nécessiter des travaux complexes sollicitant beaucoup de ressources.
- Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous métiers confondus) est légèrement en recul. La stratégie de formation professionnelle en cours d'élaboration doit permettre de contrer cette tendance (mesure prévue dans la stratégie relative au personnel pour 2024 à 2027).

- Le catalogue de perfectionnements de l'administration cantonale est continuellement adapté aux besoins actuels, notamment dans les domaines de la transformation numérique et de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).
- L'Office du personnel comprend un service spécialisé chargé de conseiller les agentes et agents rencontrant des situations difficiles au travail. Les consultations deviennent de plus en plus complexes et durent par conséquent plus longtemps. Selon les estimations, la demande de consultation devrait se maintenir à un niveau constant.
- La mise en œuvre de la stratégie relative au personnel pour 2024 à 2027 constitue une autre priorité de 2026.

Chances et risques

L'administration cantonale bernoise ressent elle aussi de plus en plus la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Par ACE 1394/2023, le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie relative au personnel pour

2024 à 2027, qui doit garantir que le canton restera un employeur attrayant, capable de recruter le personnel nécessaire ainsi que de le fidéliser et de le former selon ses besoins.

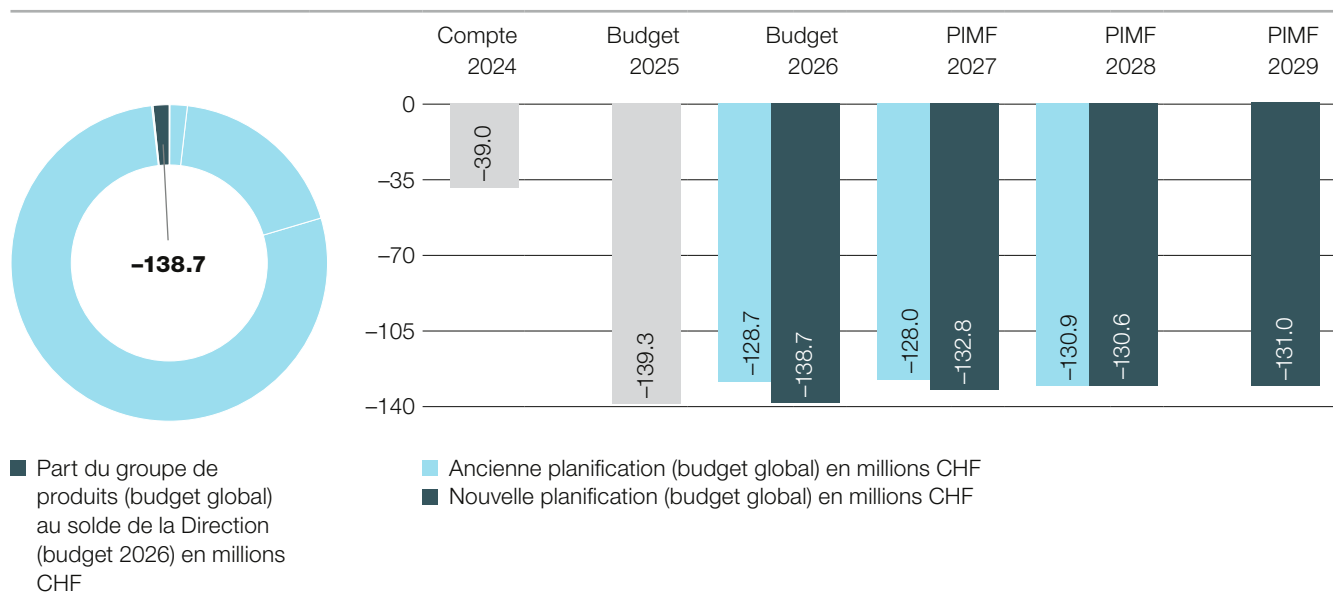
Aux termes de la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC ; RSB 153.41), les engagements contractés par la CPB et la CACEB en vertu du droit de la prévoyance doivent être partiellement couverts par la fortune de prévoyance (système de capitalisation partielle ; art. 11, al. 1 LCPC). La CPB et la CACEB ont élaboré un plan de financement garantissant qu’elles atteindront le degré de couverture cible de 100 pour cent d’ici fin 2034 (art. 11, al. 2 et 3 LCPC). Si elles n’y parviennent pas, elles devront mettre un plan d’assainissement sur pied (art. 24 LCPC). Si le degré de couverture est inférieur de plus de 20 points à cet objectif, la CPB et la CACEB pourront prélever des cotisations d’assainissement auprès des employeurs, pouvant aller jusqu’à 10 pour cent du salaire assuré (art. 24, al. 3, lit. a LCPC). Pour le canton de Berne, ce plan représenterait un surcoût annuel d’environ CHF 90 millions du côté de la CPB

et CHF 110 millions du côté de la CACEB sur toute la durée de l’assainissement. Concernant la CPB, la garantie de l’État expose en outre le canton de Berne à un autre risque : les employeurs affiliés par contrat (140 environ) pourraient quitter la caisse pour ne pas avoir à payer ces cotisations d’assainissement. Dans cette éventualité, le canton devra couvrir l’intégralité des capitaux de prévoyance si le degré de couverture est compris entre 80 et 100 pour cent. Dans le cas extrême (improbable) où tous les employeurs affiliés par contrat à la CPB la quitteraient en 2034, le préjudice financier pourrait s’élever à plus de CHF 2 milliards pour le canton (s’il ne peut plus se retourner contre les employeurs au sens de l’art. 42 LCPC).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 369	10 325	constant
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	56 000	57 400	croissant
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	254	267	croissant
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	200	255	croissant
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	140	125	constant
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d’emploi, de conflit, de problème de santé	225	194	constant

8.7.6 Informatique et organisation



Description

L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des

services de base TIC à l'administration, centralise les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs-trices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-131 314 870	-139 362 222	-138 931 626	-133 033 574	-130 892 698	-131 271 918
30 Charges de personnel	-18 937 178	-20 161 349	-20 529 567	-20 667 672	-20 782 178	-20 960 465
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-112 350 447	-119 192 535	-118 393 721	-112 358 333	-110 103 720	-110 304 652
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 538	-1 538	-1 538	-769	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-10 000	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-15 707	-6 800	-6 800	-6 800	-6 800	-6 800
Revenus d'exploitation	92 356 036	283 000	258 000	258 000	258 000	258 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	271 427	283 000	258 000	258 000	258 000	258 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	10 594	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	92 074 016	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-38 958 833	-139 079 222	-138 673 626	-132 775 574	-130 634 698	-131 013 918
34 Charges financières	-92 671	-203 500	-3 500	-3 500	-3 500	-3 500

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
44 Revenus financiers	2 781	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-89 890	-203 500	-3 500	-3 500	-3 500	-3 500
Résultat opérationnel	-39 048 723	-139 282 722	-138 677 126	-132 779 074	-130 638 198	-131 017 418
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-39 048 723	-139 282 722	-138 677 126	-132 779 074	-130 638 198	-131 017 418

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Applications	-7 555 080	-18 276 056	-13 356 056	-12 708 849	-12 971 719	-13 137 073
Poste de travail	-11 179 781	-40 866 383	-42 251 186	-42 868 668	-43 119 490	-43 225 032
Infrastructure	-14 252 895	-74 731 343	-77 601 332	-71 679 716	-69 001 037	-69 103 536
Organisation	-5 735 018	-4 905 734	-4 927 706	-4 975 754	-4 997 493	-5 002 746
Sécurité	-325 950	-503 205	-540 846	-546 086	-548 459	-549 031

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les coûts de fourniture des services TIC de base sont enregistrés dans les charges de biens et services (groupe de matières 31). Ils varient en fonction de la quantité et du niveau de service commandés par les DIR/CHA/JUS. Des exigences supplémentaires des DIR/CHA/JUS qui ne sont pas encore connues peuvent avoir des répercussions considérables sur les frais de biens, services et marchandises de l'OIO.

Le résultat global de ce groupe de produits inscrit au budget 2026 (CHF -138,7 mio) marque une légère diminution (CHF 0,6 mio) par rapport à celui du budget de l'année précédente (CHF -139,3 mio).

Entre 2027 et 2029, le résultat global oscille entre CHF -130,6 et -132,8 millions.

Les charges d'exploitation de l'ordinateur central pour les applications de l'Intendance des impôts n'ont pas été budgétées dans la précédente planification. Le remplacement de cet ordinateur était prévu pour fin 2025, mais selon les prévisions actuelles, il restera en fonction en 2026 voire probablement jusqu'au milieu de l'année 2027 (2026: CHF 10,4 mio; 2027: CHF 5 mio). Les chiffres du budget 2026 et du PIMF pour 2027 tiennent compte de cette situation.

Priorités de développement

Transformation numérique/cyberadministration

- Stratégie AN et TIC 2026-2030: la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne et la Stratégie TIC du canton de Berne sont regroupées en une seule et même stratégie. La nouvelle stratégie AN et TIC commune prendra effet en 2026.
- AGOV@BE: ce projet vise à transférer les identités enregistrées par la population et l'économie du canton de Berne de BE-Login vers le service d'authentification des autorités suisses (AGOV). AGOV permet de renforcer la vérification des identités des personnes physiques pour l'accès aux services électroniques avec des données particulièrement dignes de protection. Il crée aussi les conditions pour mettre en place la nouvelle identité électronique nationale (e-ID). Un nouveau développement du cœur de BE-Login est nécessaire, car il est techniquement dépassé. Il devrait s'achever fin 2026.
- DataLiteracy@BE: ce projet est consacré à la préparation de cours de perfectionnement sur des thèmes relatifs aux données. Il est prévu qu'il s'achève fin 2026.
- Stammdatenmanagement@BE: ce projet vise à réaliser une étude (situation initiale, variantes de solutions techniques et organisationnelles, proposition de marche à suivre) sur la gestion des données de base (des personnes) dans l'ensemble de l'administration, qui servira à mettre en œuvre le principe de la saisie unique (« once-only ») inscrit dans la législation. Cela permettra, dans la mesure du possible, d'enregistrer une fois pour toutes et de manière centralisée des données de base telles que les noms et les adresses. Il devrait s'achever fin 2026.
- Stammdatenmanagement-System@BE: ce projet crée les conditions techniques qui permettront l'utilisation commune des données personnelles dans l'ensemble de l'administration. Il devrait prendre fin au milieu de l'année 2028.

- OGD@BE: ce projet est consacré à la mise en œuvre des mesures définies dans la stratégie 2024-2028 de libre accès aux données publiques (OGD, Open Government Data) du canton de Berne. Cela englobe la mise en place dans toute l'administration cantonale d'une organisation, de normes et d'une infrastructure de base OGD. Il devrait s'achever fin 2027.

Sécurité de l'information

- ITSCM@BE: ce projet vise à harmoniser les procédures et à édicter des directives claires dans le but de garantir la continuité

des processus critiques (fonctions vitales) et la stabilité des chaînes d'approvisionnement. Il devrait s'achever fin 2027.

Projets relatifs au cycle de vie

- Nouvel appel d'offres pour BE-Print: ce projet porte sur un nouvel appel d'offres public pour la gestion des services d'impression (Managed Printing Services) de l'administration cantonale (appareils multifonctions et imprimantes de bureau). Il devrait s'achever fin 2026.

Chances et risques

La mise en œuvre de la Stratégie AN et TIC du canton de Berne comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir des économies et des dépenses. Le suivi de la mise en œuvre

est assuré au moyen du reporting TIC auprès de la Conférence pour l'administration numérique et les TIC (CNT).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'utilisateurs pris en charge par l'OIO	14 483	15 033	constant
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO	0	0	constant
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	147	208	constant
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	21	21	constant
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	39 151	40 266	constant
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	2 070	1 398	baisser

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

Description

L'art. 49, al. 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources

du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-39 546	-2 000	-500	-500	0	0
Écart		94.9%	75.0%	-0.0%	100.0%	0.0%
Revenus	39 546	2 000	500	500	0	0
Écart		-94.9%	-75.0%	-0.0%	-100.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-38 546	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 000	-2 000	-500	-500	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	39 546	2 000	500	500	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-3 627 452	-3 587 906	-3 585 906	-3 585 406	-3 584 906	-3 584 906
Etat du patrimoine au 31.12.	-3 587 906	-3 585 906	-3 585 406	-3 584 906	-3 584 906	-3 584 906
Variation du patrimoine	39 546	2 000	500	500	0	0

Commentaire

Prestations fournies conformément à la description du groupe de produits «Péréquation financière Confédération-canton/canton-communes».

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Description

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI; RSB 621.2), les ressources sont affectées au financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée

totalemment ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	0	0	0	0	0	-770 000
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	0	0	0	0	0	770 000
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	-770 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	770 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-282 491 000	-282 491 000	-282 491 000	-282 491 000	-282 491 000	-282 491 000
Etat du patrimoine au 31.12.	-282 491 000	-282 491 000	-282 491 000	-282 491 000	-282 491 000	-281 721 000
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0	770 000

Commentaire

Évolution du solde du Fonds selon les prélèvements inscrits au plan intégré mission-financement pour 2029: CHF 0,77 million.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS

Description

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but

est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-23 216 187	-134 312 290	-72 433 991	0	0	0
Écart		-478.5 %	46.1 %	100.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	23 216 187	134 312 290	72 433 991	0	0	0
Écart		478.5 %	-46.1 %	-100.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-23 216 187	-134 312 290	-72 433 991	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	23 216 187	134 312 290	72 433 991	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-229 962 468	-206 746 281	-72 433 991	0	0	0
Etat du patrimoine au 31.12.	-206 746 281	-72 433 991	0	0	0	0
Variation du patrimoine	23 216 187	134 312 290	72 433 991	0	0	0

Commentaire

La loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3) est entrée en vigueur le 31 décembre 2015. Depuis fin 2020, il y a environ CHF 250 millions sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, qui ne sont plus nécessaires. Le 8 mars 2022, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi prévoyant qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, la dissolution du Fonds se fera par étapes au bénéfice du compte de résultats. Selon cette loi, si le volume d'investissements de ces prochaines années dépasse les besoins annuels fixés à CHF 450 millions parce que les projets sont nombreux, l'écart doit être financé par des ressources provenant du Fonds des distributions du bé-

néfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, qui n'est plus nécessaire lui non plus.

Le volume d'investissement des comptes de 2023 et 2024, tout comme celui qui est inscrit aux budgets 2025 et 2026, dépasse le plafond fixé à CHF 450 millions. Les sommes prélevées sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS sur les exercices 2023 et 2024 s'élèvent respectivement à CHF 20 millions et CHF 23,2 millions. Elles s'élèvent à CHF 134,3 millions au budget 2025 et aux CHF 72,4 millions restants au budget 2026.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-19.6		0.3
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-2 069.1		684.7
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-896.0		194.4
Enseignement supérieur	-712.2		0.1
Culture	-93.0		19.9
Service centralisés	-52.6		10.3

9.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.1	-19.2	-19.3	-19.5	-19.5	-19.6
Ecole obligatoire et offres périsco- laires	-1 322.5	-1 274.3	-1 384.4	-1 405.8	-1 409.4	-1 418.4
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-655.0	-646.6	-701.6	-710.3	-706.1	-716.6
Enseignement supérieur	-640.3	-666.2	-712.2	-736.2	-740.1	-728.0
Culture	-70.1	-75.1	-73.1	-75.9	-78.7	-80.0
Service centralisés	-44.8	-42.7	-42.4	-42.2	-42.4	-42.6
Total	-2 749.8	-2 724.1	-2 932.8	-2 989.7	-2 996.3	-3 005.2

9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité est donnée au développement de l'enseignement, à la garantie de conditions suffisantes en termes d'infrastructure et au maintien des conditions d'engagement.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, l'évolution de l'offre spécialisée de l'école obligatoire et la pénurie d'enseignantes et d'enseignants restent des défis majeurs. En raison du nombre croissant d'élèves et du nombre élevé de départs à la retraite, les enseignantes et enseignants seront très demandés ces prochaines années.

Dans le domaine de la migration, l'objectif est de soutenir les personnes réfugiées et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possible et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de sorte qu'elles acquièrent rapidement une indépendance. L'arrivée massive d'enfants et de jeunes en provenance d'Ukraine est particulièrement difficile à gérer dans le domaine de la formation. Les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents, mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue sont fortement sollicités, ce qui nécessite une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi que le soutien du monde du travail.

S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est, par des mesures adaptées, de maintenir, voire d'accroître encore le fort taux de personnes diplômées. Concernant les écoles moyennes en particulier, l'accent est mis sur le passage à l'enseignement supérieur.

L'évolution démographique continue de se traduire par une hausse des effectifs d'élèves. Les volées connaissant les plus fortes hausses sont arrivées dans les écoles moyennes et les filières de la formation professionnelle.

S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux continue d'occuper une place importante dans les discussions. En outre, la Haute école pédagogique germanophone contribue à la lutte contre la pénurie d'enseignantes et d'enseignants par de nombreuses mesures. Les hautes écoles constituent un facteur d'implantation important et contribuent à promouvoir le développement économique grâce aux synergies entre recherche et économie. La garantie d'un financement constant est la base d'un environnement compétitif dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Le Service archéologique reste sous pression compte tenu de l'activité toujours très forte dans le domaine du bâtiment. Il convient en particulier de mentionner les travaux d'envergure à Challnachwald, la boucle de rebroussement du tram à Köniz-Kleinwaben et Ipsach Römermatte. Le travail du Service des monuments historiques reste, lui aussi, influencé par l'activité de construction.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	2027	Plan intégré mission-financement 2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-3 655 683 954	-3 569 455 394	-3 842 595 410	-3 911 187 927	-3 919 608 604	-3 933 206 308
Écart		2.4 %	-7.7 %	-1.8 %	-0.2 %	-0.3 %
Revenus	905 862 608	845 385 575	909 753 962	921 445 036	923 278 978	928 035 034
Écart		-6.7 %	7.6 %	1.3 %	0.2 %	0.5 %
Solde	-2 749 821 347	-2 724 069 819	-2 932 841 449	-2 989 742 891	-2 996 329 625	-3 005 171 274
Écart		0.9 %	-7.7 %	-1.9 %	-0.2 %	-0.3 %
Charges						
30 Charges de personnel	-2 104 943 036	-2 091 706 069	-2 248 404 682	-2 280 105 718	-2 277 044 590	-2 290 627 076
31 Charges de biens+ser- vices et autres ch. d'expl.	-112 233 053	-98 695 458	-115 429 277	-114 132 660	-111 213 616	-112 240 616
33 Amortissements du patrimoine administratif	-5 199 064	-5 291 058	-5 304 609	-5 274 625	-5 328 132	-5 278 913
34 Charges financières	-1 070 355	-672 491	-731 489	-731 489	-731 489	-731 489
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-2 909 076	-19 240 000	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 355 981 379	-1 298 751 622	-1 408 283 861	-1 446 115 473	-1 460 587 315	-1 459 706 052
37 Subventions redistri- buées	-10 829 685	-11 137 500	-10 909 650	-10 909 650	-10 909 650	-10 909 650
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-62 518 306	-43 908 198	-53 531 843	-53 918 312	-53 793 812	-53 712 512
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	53 146 079	49 546 580	47 390 185	47 382 385	47 395 985	47 408 185
43 Revenus divers	241 423	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 329 683	1 104 799	1 104 799	1 104 799	1 104 799	1 104 799
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	14 520 000	15 620 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
46 Revenus de transfert	794 458 367	748 896 257	813 225 463	824 606 937	826 545 380	831 363 835
47 Subventions à redistri- buer	10 829 685	11 137 500	10 909 650	10 909 650	10 909 650	10 909 650
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	31 337 370	19 080 439	25 123 865	25 441 265	25 323 165	25 248 565

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats progresse de près de CHF 208,8 millions (7,7 %) au cours de l'exercice budgétaire 2026 par rapport au budget 2025. Cette progression est en partie due aux mesures salariales accordées. Des ressources supplémentaires ont également été prises en compte pour l'évolution démographique à l'école obligatoire et au degré secondaire II et pour le développement de l'offre spécialisée de l'école obligatoire. Ce développement repose sur le droit de chaque enfant à bénéficier d'une formation appropriée et adaptée à ses besoins. En outre, des moyens supplémentaires sont prévus pour augmenter les contributions cantonales versées aux hautes écoles pendant la nouvelle période de presta-

tions, afin de couvrir en partie l'évolution démographique et les mesures salariales accordées. Conformément aux consignes applicables à l'ensemble du canton, les fonds budgétés en 2026 pour les biens matériels et l'exploitation ont été planifiés de manière restrictive.

D'ici à l'exercice 2029, le solde va augmenter de CHF 72,3 millions (2,5 %). Cette augmentation est notamment due à la progression du nombre de classes et à la hausse des contributions cantonales, en raison de l'évolution démographique.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-20 918 543	-8 917 049	-17 480 308	-24 188 000	-17 346 769	-21 750 538
Écart		57.4 %	-96.0 %	-38.4 %	28.3 %	-25.4 %
Recettes	25 280 900	0	0	0	0	0
Écart		-100.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	4 362 357	-8 917 049	-17 480 308	-24 188 000	-17 346 769	-21 750 538
Écart		-304.4 %	-96.0 %	-38.4 %	28.3 %	-25.4 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-4 287 464	-5 897 434	-6 652 231	-5 073 385	-3 742 154	-3 585 923
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	-19 615	-53 077	-19 615	-19 615	-19 615
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-16 631 079	-3 000 000	-10 775 000	-19 095 000	-13 585 000	-18 145 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	25 210 480	0	0	0	0	0
61 Remboursements	6 275	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	18 691	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	20 000	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	25 454	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Au cours de l'exercice 2026, les investissements nets progressent de CHF 8,6 millions par rapport au budget 2025 pour atteindre CHF 17,5 millions. Durant les années de planification financière 2027 à 2029, ils progresseront de CHF 4,3 (2029) à CHF 6,7 millions (2027) par rapport au budget 2026. Les besoins supplémentaires

par rapport au budget 2025 résultent d'investissements à venir pour des subventions accordées pour la rénovation prévue d'institutions culturelles, de projets de construction dans le domaine culturel et de projets de construction prévus pour la remise en état et la rénovation d'écoles moyennes et d'écoles professionnelles.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 055.8	1 104.0	1 132.7	1 153.9	1 097.3	1 127.2

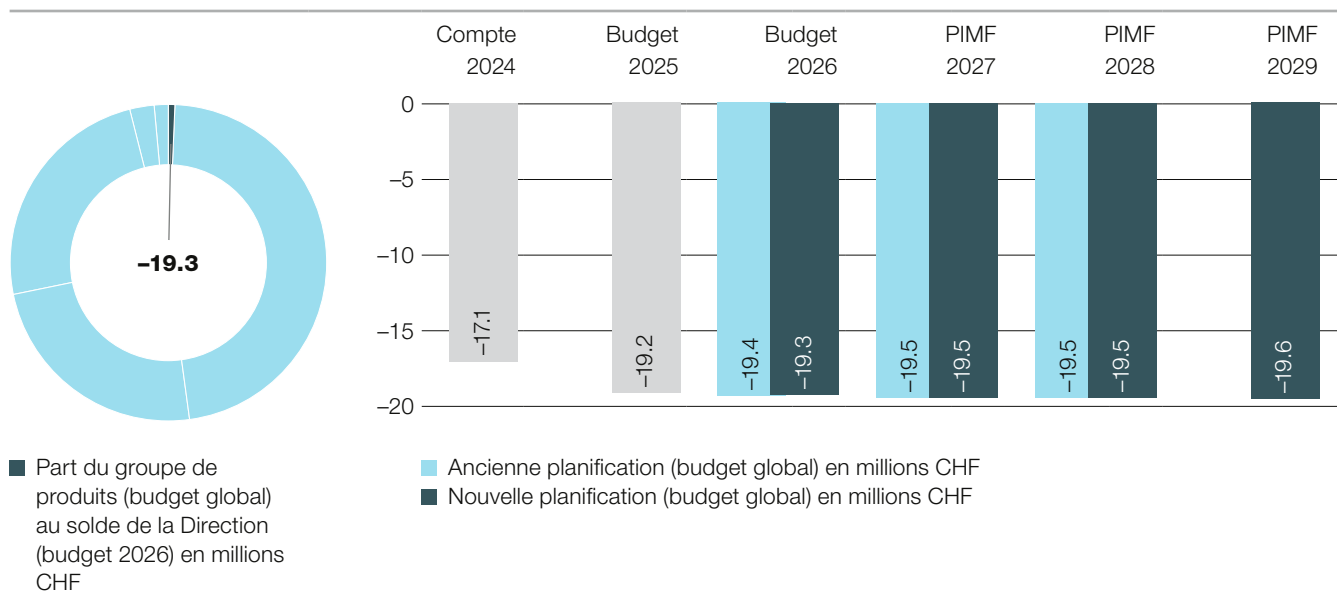
Commentaire

Les effectifs 2026 progressent de 29,9 EPT par rapport à 2025. La Section du personnel (SPe) de l'Office des services centralisés (OSC) de l'INC est le service central de gestion des traitements pour le corps enseignant et les directions d'école du canton de Berne. Suite à la forte augmentation du nombre d'enseignantes et d'enseignants, des postes jusqu'à présent temporaires sont transformés en postes à durée indéterminée, ce qui augmente le nombre de postes de 28,6 EPT. En outre, 1,9 poste sera créé à l'OSC pour les services TIC d'EDUBERN en faveur de la BFF et d'autres écoles.

Cela n'a aucune répercussion sur le solde budgétaire, puisque les prestations concernées sont rémunérées conformément aux conventions de prestations conclues avec les écoles. Enfin, une réduction de 0,6 EPT correspond à la part de compensation de l'INC liée à l'étape 2 du projet ERP.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et

à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-17 371 371	-19 514 683	-19 611 500	-19 801 021	-19 840 949	-19 953 606
30 Charges de personnel	-9 471 908	-11 110 883	-11 195 700	-11 295 221	-11 335 149	-11 447 806
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-703 057	-1 017 890	-985 000	-1 137 800	-1 120 800	-1 102 800
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-6 957 449	-7 185 910	-7 230 800	-7 168 000	-7 185 000	-7 203 000
37 Subventions redistribuées	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
39 Imputations internes	-38 956	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	299 473	320 000	320 000	320 000	320 000	320 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	120 498	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
43 Revenus divers	-26 153	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	5 128	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-17 071 898	-19 194 683	-19 291 500	-19 481 021	-19 520 949	-19 633 606

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
34 Charges financières	-1	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-17 071 898	-19 194 683	-19 291 500	-19 481 021	-19 520 949	-19 633 606
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-17 071 898	-19 194 683	-19 291 500	-19 481 021	-19 520 949	-19 633 606

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien aux fonctions de direction	-15 545 835	-17 925 979	-18 138 387	-18 318 546	-18 351 880	-18 453 999
Prestations juridiques	-1 526 063	-1 268 703	-1 153 113	-1 162 475	-1 169 069	-1 179 607

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2026 est inférieur d'environ CHF 75 000 à la dernière planification, principalement en raison des réductions budgétaires imposées.

Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

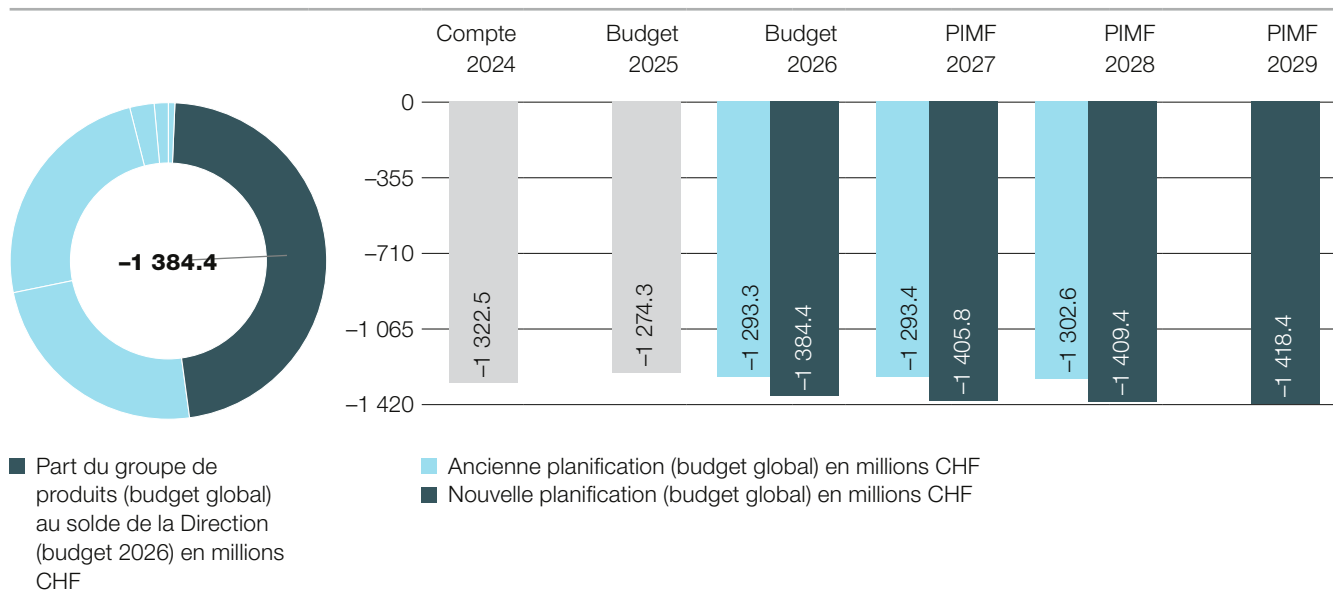
Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2026 et les années de planification financière 2027 à 2029.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	78	100	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	7	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	39	38	constant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	148	159	constant
Nombre de recours déposés à la INC	377	410	constant
Nombre de recours réglés de la INC	342	378	constant

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants, tant dans le cadre de l'offre ordinaire que dans celui de l'offre spécialisée, et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psychologiques, d'éva-

luations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-1 987 280 784	-1 895 115 577	-2 069 118 834	-2 101 869 771	-2 107 444 472	-2 121 280 770
30 Charges de personnel	-1 546 769 707	-1 541 887 462	-1 660 151 563	-1 685 986 379	-1 685 144 135	-1 691 697 732
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-13 092 789	-8 117 178	-10 946 178	-7 992 178	-7 992 178	-7 942 178
33 Amortissements du patrimoine administratif	-80 398	-34 300	-25 177	-22 217	-20 336	-15 773
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-411 057 143	-329 749 655	-377 776 180	-387 649 262	-394 068 087	-401 405 352
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-16 280 748	-15 326 982	-20 219 736	-20 219 736	-20 219 736	-20 219 736
Revenus d'exploitation	664 761 766	620 815 728	684 704 392	696 076 074	698 014 517	702 832 972
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 245 006	777 026	777 026	777 026	777 026	777 026
43 Revenus divers	2	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	661 135 529	617 447 963	681 786 961	693 158 643	695 097 086	699 915 541
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 381 229	2 590 739	2 140 405	2 140 405	2 140 405	2 140 405

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités d'exploitation	-1 322 519 018	-1 274 299 849	-1 384 414 442	-1 405 793 697	-1 409 429 956	-1 418 447 798
34 Charges financières	-347	-21 400	-21 400	-21 400	-21 400	-21 400
44 Revenus financiers	31 528	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000
Résultat des activités de financement	31 182	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600
Résultat opérationnel	-1 322 487 836	-1 274 295 249	-1 384 409 842	-1 405 789 097	-1 409 425 356	-1 418 443 198
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 322 487 836	-1 274 295 249	-1 384 409 842	-1 405 789 097	-1 409 425 356	-1 418 443 198

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Ecole obligatoire	-1 257 766 285	-1 183 344 495	-1 290 813 733	-1 308 457 910	-1 304 141 879	-1 317 274 927
Offres périscolaire	-64 721 552	-90 950 754	-93 596 110	-97 331 187	-105 283 476	-101 168 271

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

En comparaison avec la dernière planification, le budget pour l'exercice 2026 augmente d'environ CHF 91,1 millions (+7,0%). Cette hausse est principalement due aux coûts supplémentaires liés à

l'évolution démographique et au soutien supplémentaire nécessaire dans les écoles ordinaires, ainsi qu'à la hausse des charges pour les établissements particuliers de la scolarité obligatoire.

Priorités de développement

Une hausse du nombre d'heures de prise en charge est toujours attendue en ce qui concerne les écoles à journée continue.

de personnel. La demande surpasse nettement l'offre. Les temps d'attente sont longs pour la clarification des problèmes scolaires qui ne sont pas graves.

En ce qui concerne la prise en charge des enfants et des jeunes qui souffrent de troubles psychiques, il existe toujours un manque

Chances et risques

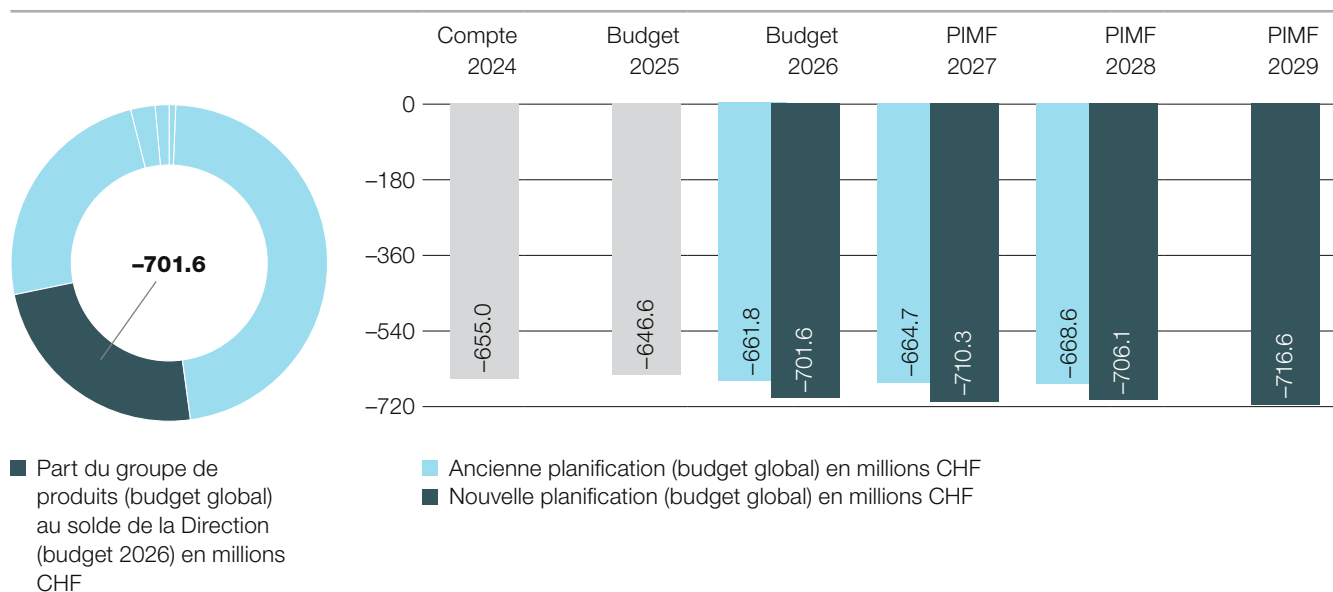
Les mesures de soutien pour les écoles restent importantes en période de pénurie de personnel enseignant.

Les écoles à journée continue, la promotion de la santé et le travail social en milieu scolaire sont organisés en coopération avec les communes. Ces offres soutiennent les parents, les enfants et les jeunes dans le canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'élèves (école obligatoire)	111 141	111 605	croissant
Nombre de classes (classes régulières)	5 652	5 693	croissant
Nombre d'élèves (Offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière séparée)	3 482	3 607	constant
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	8 536 626	9 113 436	croissant
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	13 034	11 260	constant
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	19 400	19 500	constant

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs

aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-862 786 214	-839 678 505	-895 613 315	-904 313 273	-900 162 319	-910 626 345
30 Charges de personnel	-508 050 206	-497 762 104	-532 126 948	-537 985 041	-535 405 415	-541 990 216
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-87 140 411	-77 329 917	-90 722 917	-91 692 917	-88 792 873	-89 887 873
33 Amortissements du patrimoine administratif	-4 766 745	-4 910 843	-4 931 267	-4 903 111	-4 916 726	-4 933 251
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-222 227 944	-222 674 565	-230 319 216	-231 832 769	-233 272 369	-236 121 369
37 Subventions redistribuées	-9 271 337	-9 041 000	-9 065 000	-9 065 000	-9 065 000	-9 065 000
39 Imputations internes	-31 329 571	-27 960 076	-28 447 967	-28 834 436	-28 709 936	-28 628 636
Revenus d'exploitation	207 391 286	192 341 667	193 355 727	193 355 727	193 355 727	193 355 727
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régles et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	46 864 352	41 369 565	41 369 565	41 369 565	41 369 565	41 369 565
43 Revenus divers	267 568	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	132 711 428	131 138 502	131 138 502	131 138 502	131 138 502	131 138 502
47 Subventions à redistribuer	9 271 337	9 041 000	9 065 000	9 065 000	9 065 000	9 065 000
49 Imputations internes	18 276 600	10 792 600	11 782 660	11 782 660	11 782 660	11 782 660
Résultat des activités d'exploitation	-655 394 929	-647 336 838	-702 257 588	-710 957 546	-706 806 592	-717 270 618
34 Charges financières	-923 739	-377 089	-377 089	-377 089	-377 089	-377 089

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
44 Revenus financiers	1 298 145	1 078 799	1 078 799	1 078 799	1 078 799	1 078 799
Résultat des activités de financement	374 406	701 710	701 710	701 710	701 710	701 710
Résultat opérationnel	-655 020 523	-646 635 128	-701 555 878	-710 255 836	-706 104 882	-716 568 908
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-655 020 523	-646 635 128	-701 555 878	-710 255 836	-706 104 882	-716 568 908

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Ecoles moyennes	-184 899 208	-189 195 416	-205 093 464	-208 085 102	-207 680 227	-207 496 372
Formation professionnelle	-446 470 610	-432 657 478	-470 302 651	-476 135 895	-472 281 325	-482 700 487
Orientation professionnelle	-23 650 705	-24 782 234	-26 159 763	-26 034 839	-26 143 330	-26 372 049

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits Écoles moyennes et formation professionnelle s'élève à environ CHF 701,5 millions en 2026, ce qui correspond à une hausse de CHF 39,7 millions par rapport à la planification réalisée pour 2026.

Cette hausse est en particulier due à l'ouverture de nouvelles classes découlant de l'évolution démographique, aux mesures salariales 2026, aux projets en lien avec les locaux scolaires (frais de planification, d'équipement et de déménagement) et au déménagement du ceff à Bienne.

Priorités de développement

La transition numérique dans les écoles du degré secondaire II restera un défi majeur dans les années à venir. Il convient donc d'accorder une attention particulière à la thématique de l'interface entre les plates-formes numériques les plus diverses, en particulier en ce qui concerne les moyens d'enseignement.

En raison de l'évolution démographique (augmentation du nombre d'élèves jusqu'en 2040), des locaux scolaires supplémentaires sont nécessaires. Les travaux visant à répondre à ces besoins supplémentaires constitueront également une priorité dans les années à venir.

Formation professionnelle initiale

En raison de l'augmentation du nombre d'élèves en fin de scolarité obligatoire et des évolutions dans le milieu économique (p. ex. pénurie de main-d'œuvre qualifiée, tournant numérique), la gestion des places d'apprentissage (marketing des places d'apprentissage) gagnera en importance.

Écoles moyennes

Le projet « Évolution de la maturité gymnasiale » continuera d'être un thème prioritaire en 2026.

En ce qui concerne la formation en ECG, la spécialisation des élèves dans un domaine professionnel (santé, travail social ou pédagogie) sera renforcée.

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Le nombre de consultations est toujours en nette augmentation, de même que le nombre d'inscriptions au Case management Formation professionnelle (CM FP). En raison de l'augmentation continue du nombre d'élèves, il faut s'attendre à ce que cette tendance se poursuive. Divers facteurs (comme l'augmentation du stress psychologique chez les jeunes) contribuent également à rendre les problématiques plus complexes. Les centres OP sont donc en train de revoir et de définir les priorités de leur offre de services.

Chances et risques

L'évolution démographique (environ +10 % à partir du degré secondaire I jusqu'en 2029), diverses réformes de professions (telles que FUTUREMEM) et les développements dans le milieu économique posent de grands défis en termes d'organisation de la formation professionnelle duale (écoles professionnelles, entreprises forma-

trices, OrTra), mais aussi au niveau de l'enseignement en école moyenne.

Le stress ou les maladies psychiques continuent d'augmenter chez les apprenties et apprentis, les élèves et les formatrices et formateurs en entreprise. Cela représente un défi pour les écoles du

degré secondaire II et les entreprises. À l'avenir, il faudra donc investir encore plus dans les mesures de prévention et les offres de soutien.

Par ailleurs, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée reste un problème majeur qui exige des efforts particuliers au niveau des écoles du

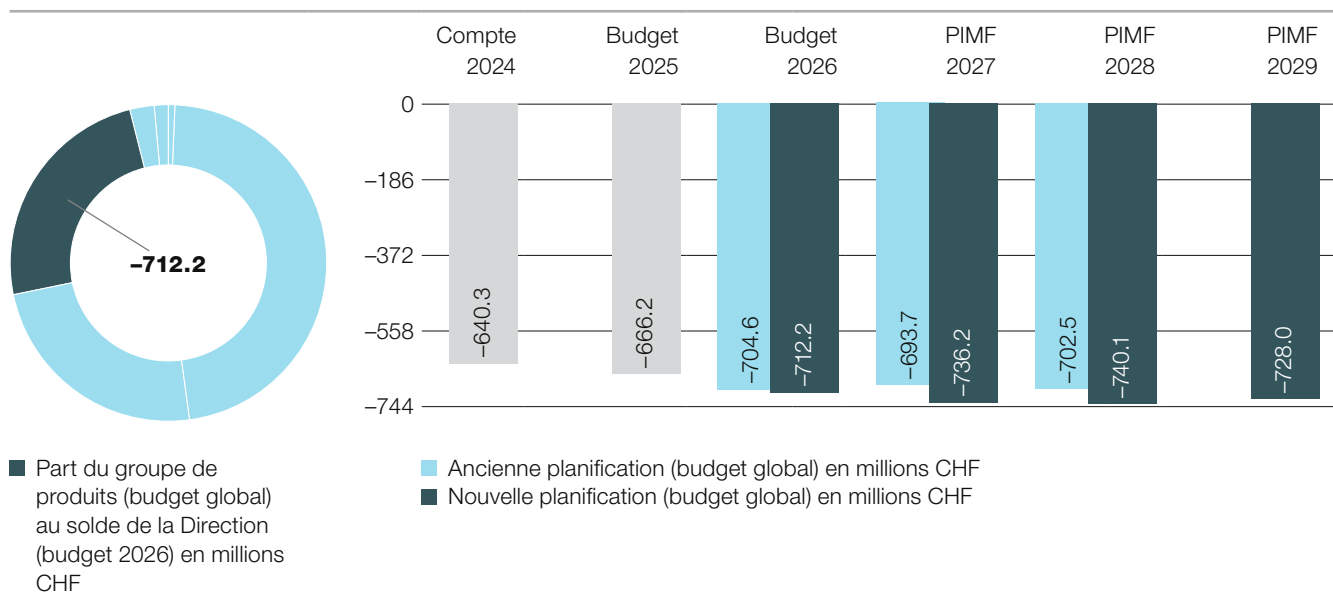
degré secondaire II (enseignantes et enseignants, personnel administratif) et des entreprises formatrices (formatrices et formateurs).

Enfin, la future filière gymnasiale francophone en quatre ans, découlant du projet «Évolution de la maturité gymnasiale», offrira la possibilité de mieux harmoniser les filières de formation francophones et germanophones proposées dans les écoles moyennes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	24 509	24 907	croissant
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 636	1 552	chancelant
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 980	4 825	baisser
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	88 269	110 044	chancelant
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 797	7 050	croissant
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 610	1 598	croissant
Nombre de consultations des centres OP	13 161	13 712	croissant

9.7.4 Enseignement supérieur



Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles, est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE et est le mandant d'un institut de droit privé pour les hautes écoles pédagogiques. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles cantonales au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage des hautes écoles gérées

conjointement avec le Jura et Neuchâtel par le biais d'une collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Tout aussi essentiels sont la mise en œuvre des accords intercantonaux sur les hautes écoles ainsi que le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles. En outre, l'Office de l'enseignement supérieur gère un service de conseil pour les employés et les étudiants des hautes écoles du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement 2027	Plan intégré mission-financement 2028	Plan intégré mission-financement 2029
Charges d'exploitation	-640 469 647	-666 293 633	-712 248 383	-736 240 309	-740 214 487	-728 101 689
30 Charges de personnel	-4 148 178	-3 962 483	-3 899 233	-3 932 159	-3 950 337	-3 995 539
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-32 988	-138 150	-135 150	-148 150	-148 150	-148 150
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-635 895 482	-661 803 000	-707 824 000	-731 770 000	-735 726 000	-723 568 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-393 000	-390 000	-390 000	-390 000	-390 000	-390 000
Revenus d'exploitation	141 183	84 200	84 200	84 200	84 200	84 200
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	138 886	84 200	84 200	84 200	84 200	84 200
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
46 Revenus de transfert	2 297	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-640 328 465	-666 209 433	-712 164 183	-736 156 109	-740 130 287	-728 017 489
34 Charges financières	-4	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-4	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-640 328 469	-666 209 433	-712 164 183	-736 156 109	-740 130 287	-728 017 489
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-640 328 469	-666 209 433	-712 164 183	-736 156 109	-740 130 287	-728 017 489

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Formation universitaire	-373 169 493	-387 497 617	-412 243 380	-404 131 281	-402 561 345	-408 848 667
Formation en haute école spécialisée	-180 781 874	-190 890 608	-197 656 609	-227 791 781	-231 827 195	-221 988 434
Formation du corps enseignant	-86 377 101	-87 821 208	-102 264 194	-104 233 047	-105 741 747	-97 180 388

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Un cadre financier stable revêt une grande importance pour les hautes écoles, qui bénéficient alors d'une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation adéquate de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement pour qu'elles conservent leur capacité à trouver d'autres sources de financement (notamment les contributions intercantionales, les contributions de base de la Confédération et les fonds de tiers à des fins de recherche).

En raison de l'évolution des coûts, sur laquelle les hautes écoles n'ont aucune influence (notamment sur les mesures salariales arrêtées qu'elles doivent appliquer à l'ensemble des salaires qu'elles versent), une augmentation de la subvention cantonale a été prévue pour les nouvelles périodes de prestations (dès 2025 pour la Haute

école spécialisée bernoise [BFH] et dès 2026 pour l'Université de Berne et la PHBern). Cette augmentation vise à compenser en partie la croissance annuelle de la masse salariale. Depuis 2023, le renforcement de la croissance de la masse salariale a entraîné une accumulation du sous-financement des hautes écoles. Afin de compenser ce sous-financement, le plafond des subventions a été relevé pour la BFH et la PHBern et une contribution cantonale supplémentaire unique a été budgétisée pour l'Université de Berne en 2026.

Les coûts de premier équipement du Campus Biel/Bienne et du Campus Berne de la BFH sont reportés d'un an, sur la période 2027-2029.

Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes de locaux considérables dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche, mais aussi de la nécessité urgente de rénover d'importants laboratoires. La DTT a pu démarrer la construction d'un nouveau bâtiment pour la recherche médicale (BB07) sur le campus de l'Île (crédit de réalisation approuvé en 2023). En revanche, la construction d'un bâtiment de remplacement pour les sciences expérimentales dans le cadre de la densification de l'aire Bühlpplatz/Muesmatt devrait être reportée jusque dans les années 2030, en raison de la priorisation des moyens d'investissement qui a eu lieu en 2022. Concernant l'hôpital vétérinaire, un

projet visant à trouver un nouveau site pour après 2040 a été lancé en parallèle à un examen des mesures nécessaires à prendre pour poursuivre l'exploitation du site actuel jusque-là. De plus, des solutions temporaires sont requises pour des projets de longue durée afin d'éviter des limitations importantes des activités de recherche et la perte de fonds de tiers destinés à la recherche. Il s'agit notamment de trouver des solutions pour rapidement densifier les aires concernées, construire des locaux provisoires et en déplacer. D'autres solutions de ce type doivent être élaborées et réalisées de concert avec la Ville de Berne, afin de pallier la pénurie de laboratoires à court et moyen termes pour l'université.

En attendant la mise en service du Campus Biel/Bienne (CBB) et du Campus Berne (CBE), la situation de la BFH en matière de locaux reste tendue et constitue un handicap par rapport aux autres hautes écoles spécialisées suisses. Les travaux de construction des deux sites ont commencé. Ceux du CBB devraient pouvoir s'achever au plus tôt en 2028. La concentration de la plupart des autres sites de la BFH sur le CBE (Weyermannshaus) pourrait connaître des retards importants en raison des travaux de décontamination nécessaires

Chances et risques

Le système de subventionnement prévoit expressément que les hautes écoles peuvent constituer des réserves avec les bénéfices qu'elles dégagent. Ces réserves leur servent à garantir le financement de projets stratégiques menés à terme, leur permettant ainsi de maintenir la qualité élevée de la recherche et de l'enseignement scientifiques. Il convient en revanche d'éviter de recourir aux réserves pour couvrir des coûts structurels à long terme des hautes écoles, car cela n'est pas durable. Ces prochaines années, l'Université de Berne et la BFH prévoient d'utiliser leurs réserves pour mettre en œuvre leurs projets de développement. Cependant, en raison de l'augmentation des coûts qui ne peut pas être entièrement couverte (renchérissement, mesures salariales du canton), les réserves de fonds principaux de l'université et de la BFH sont déjà épuisées.

La situation en matière de locaux toujours tendue de l'université dans le domaine des laboratoires augmente le risque que des projets de recherche censés être attribués à Berne ne puissent pas l'être ou que des chercheuses et chercheurs embauchés ne puissent finalement pas venir en raison du manque d'infrastructures.

En raison de la pénurie de personnel enseignant, nombre d'étudiantes et d'étudiants de la PHBern enseignent déjà pendant leurs études et ont donc besoin de plus de temps pour obtenir leur di-

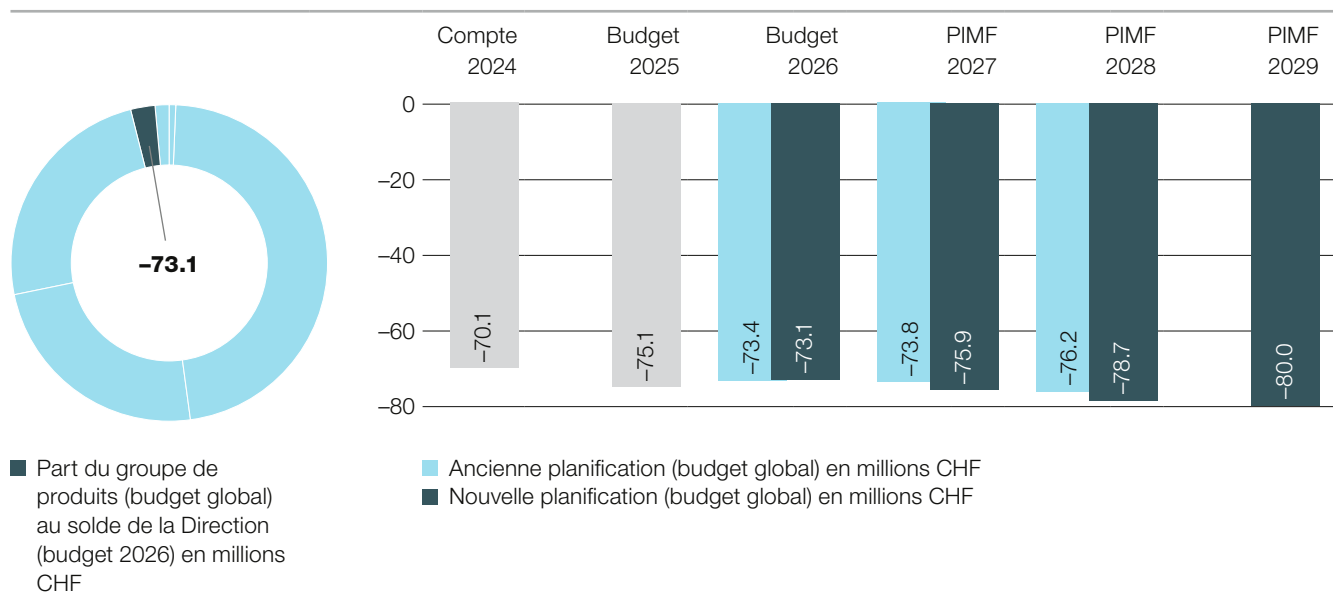
plôme. Cela a aussi un impact sur le flux des financements vers la PHBern qui découlent de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), étant donné que les études sont également devenues moins intenses pour nombre d'étudiantes et d'étudiants extracantonaux. En effet, l'indemnisation selon l'AHES se fonde sur le nombre de crédits ECTS obtenus par les étudiantes et étudiants. Ainsi, plus les études sont longues, plus les recettes issues de l'AHES se répartissent dans le temps. Étant donné que la PHBern dispose d'un capital propre négatif et n'a plus de réserves, la baisse de ces recettes a un impact sur ses liquidités. Si son capital propre n'est pas financé par le canton, elle se verra dans l'obligation de faire appel à l'article 71 de l'ordonnance sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP; RSB 436.911) pour que le canton garantisse ses liquidités.

Le retard important de la BFH, par rapport à ses concurrents ma- jeurs, en matière de centralisation et de rénovation des campus continue d'affaiblir sa position sur le marché. La BFH a toutefois pu améliorer sa position relative sur le marché ces dernières années, grâce aux efforts particuliers consentis au niveau de l'offre de for- mation, et a réussi à regagner des parts de marché. De plus, l'évo- lution positive des effectifs estudiantins à la BFH accroît la pénurie en matière de locaux jusqu'à ce que les bâtiments des nouveaux campus puissent être occupés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	19 640	19 608	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	35	34	constant
Nombre d'étudiant-e-s à la BFH	7 829	7 925	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la BFH (en %)	45	45	constant
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	3 316	3 296	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	65	65	constant
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occiden- tale (HES-SO)	710	704	croissant
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	143	142	croissant

9.7.5 Culture



Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sau-
vegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, trans-
mettre et communiquer des valeurs culturelles.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-91 763 765	-95 591 291	-92 896 817	-95 737 962	-98 545 684	-99 795 177
30 Charges de personnel	-19 917 742	-20 777 294	-20 884 781	-21 056 264	-21 229 096	-21 417 231
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 906 808	-4 116 517	-3 811 726	-3 919 309	-3 919 309	-3 919 309
33 Amortissements du patrimoine administratif	-233 986	-165 988	-165 496	-165 798	-160 270	-149 156
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-2 909 076	-19 240 000	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-60 641 774	-49 337 492	-62 132 664	-64 694 442	-67 334 859	-68 407 331
37 Subventions redistribuées	-1 358 348	-1 896 500	-1 644 650	-1 644 650	-1 644 650	-1 644 650
39 Imputations internes	-3 796 031	-57 500	-4 257 500	-4 257 500	-4 257 500	-4 257 500
Revenus d'exploitation	21 733 480	20 604 808	19 917 244	19 917 244	19 917 244	19 917 244
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 434 908	2 788 308	1 772 594	1 772 594	1 772 594	1 772 594
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	14 520 000	15 620 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
46 Revenus de transfert	580 492	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
47 Subventions à redistribuer	1 358 348	1 896 500	1 644 650	1 644 650	1 644 650	1 644 650
49 Imputations internes	3 839 730	0	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000
Résultat des activités d'exploitation	-70 030 286	-74 986 483	-72 979 573	-75 820 718	-78 628 440	-79 877 933
34 Charges financières	-64 493	-67 000	-73 000	-73 000	-73 000	-73 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-64 493	-67 000	-73 000	-73 000	-73 000	-73 000
Résultat opérationnel	-70 094 778	-75 053 483	-73 052 573	-75 893 718	-78 701 440	-79 950 933

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-70 094 778	-75 053 483	-73 052 573	-75 893 718	-78 701 440	-79 950 933

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Encouragement des activités culturelles	-50 825 048	-54 426 307	-52 449 974	-55 095 448	-57 775 325	-58 870 576
Protection du patrimoine	-7 947 595	-8 314 160	-8 462 241	-8 603 243	-8 626 789	-8 688 859
Archéologie	-11 322 136	-12 313 016	-12 140 358	-12 195 028	-12 299 326	-12 391 498

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La principale modification concernant les chiffres pour les années 2027 à 2029 (+ CHF 2,4 mio) est à mettre sur le compte de l'entrée en vigueur des nouveaux contrats de prestations avec les institutions culturelles. Ces dernières années, une forte hausse du renchérissement a été enregistrée. Il est toutefois attendu qu'elle s'équilibre lors de la prochaine période contractuelle, la dernière correction générale ayant eu lieu en 2012.

Différents reports sans conséquence pour le solde sont dus à un changement de pratique comptable dans le Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Conformément aux décisions prises en amont par les organes compétents pour les finances, les besoins en matière de travaux de rénovation et d'investissements des institutions culturelles peuvent être soutenus grâce aux contributions.

Les travaux en lien avec le renouvellement des contrats de prestations avec les institutions culturelles dans les régions de Berne-Mittelland et de Bienne-Seeland-Jura bernois ont commencé. Les contrats de prestations avec le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee ont également été renouvelés.

Archéologie

Le nombre de projets de construction auxquels le Service archéologique doit pouvoir réagir rapidement reste élevé et le nombre de personnes effectuant des recherches à l'aide d'un détecteur de métaux ne cesse d'augmenter. Ces deux facteurs entraînent des fouilles de sauvetage dans des périmètres de protection archéologiques (Challnachwald, boucle de rebroussement Chlywabere,

Ipsach Römermatte, etc.) ainsi que des travaux de conservation, ce qui marque l'activité du Service archéologique, en sus des mesures de protection des sites palafittes (patrimoine mondial de l'UNESCO) et du tournant numérique.

Service des monuments historiques

Le projet de définition des sites construits d'importance cantonale ainsi que les travaux préparatoires, tels que l'élaboration des fondements, la programmation de l'application spécialisée et les échanges entre la Confédération et les cantons d'Argovie et de Fribourg, ont débuté. Ce projet est élaboré en commun avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire de la Direction de l'intérieur et de la justice. La collaboration est particulièrement étroite dans le cadre du sous-projet d'évaluation de l'aménagement du territoire et de l'ancrage juridique. Un autre aspect important du projet et l'implication et la communication avec les prestataires externes (avant tout les communes).

Chances et risques

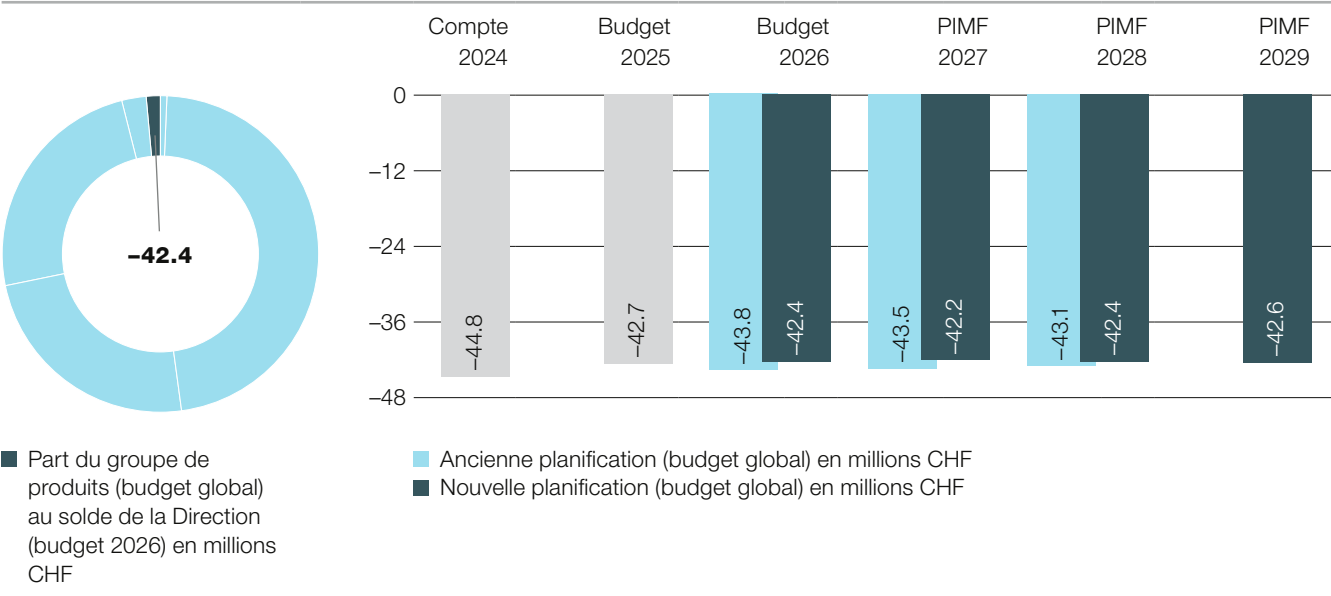
Le travail lié à la protection du patrimoine est tributaire de l'activité de construction. Le volume de travail est toujours élevé, ce qui entraîne des temps de réaction et de traitement plus longs. En

raison de la progression du numérique, des problèmes informatiques avec des effets critiques sur l'exploitation peuvent survenir.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	3 019	3 246	croissant
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	73	75	constant
Nombre de demandes de permis de construire examinées par le Service archéologique dans le canton de Berne	8 458	8 243	constant
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	3	2	chancelant
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	144	102	chancelant
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 088	4 292	croissant
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	10	10	chancelant
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie) (en CHF)	8 005 069	9 754 837	chancelant

9.7.6 Service centralisés



Description

Le groupe de produits « Services centralisés » comporte les produits « Prestations internes » et « Subsidés de formation ».

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que la gestion du versement des traitements à l’ensemble des enseignantes et enseignants des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II ;
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant ;
- les opérations financières et comptables de l’INC (à l’exception de l’ Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle [OMP]) ;
- l’exploitation et le développement d’EDUBERN, ainsi que la gestion des services concernant les applications spécialisées de l’INC ;
- la coordination des services informatiques de base de l’INC ;
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l’INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit « subsidés de formation » a pour objet l’octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-54 941 818	-52 536 216	-52 375 071	-52 494 100	-52 669 203	-52 717 232
30 Charges de personnel	-16 585 294	-16 205 843	-20 146 457	-19 850 654	-19 980 458	-20 078 552
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-8 357 001	-7 975 806	-8 828 306	-9 242 306	-9 240 306	-9 240 306
33 Amortissements du patrimoine administratif	-117 935	-179 927	-182 668	-183 500	-230 799	-180 734
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-19 201 588	-28 001 000	-23 001 000	-23 001 000	-23 001 000	-23 001 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-10 680 000	-173 640	-216 640	-216 640	-216 640	-216 640
Revenus d'exploitation	10 205 738	10 114 373	10 267 600	10 586 992	10 482 492	10 420 092
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
42 Contributions	3 342 430	4 407 481	3 266 800	3 259 000	3 272 600	3 284 800
43 Revenus divers	5	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	23 492	9 792	0	9 792	9 792	9 792
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	6 839 811	5 697 100	7 000 800	7 318 200	7 200 100	7 125 500
Résultat des activités d'exploitation	-44 736 079	-42 421 844	-42 107 472	-41 907 108	-42 186 711	-42 297 141
34 Charges financières	-81 771	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
44 Revenus financiers	8	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-81 763	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
Résultat opérationnel	-44 817 842	-42 681 844	-42 367 472	-42 167 108	-42 446 711	-42 557 141
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-44 817 842	-42 681 844	-42 367 472	-42 167 108	-42 446 711	-42 557 141

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Prestations internes de service	-25 709 010	-14 997 757	-19 037 452	-18 817 843	-19 213 156	-19 401 129
Subsides de formation	-19 108 832	-27 684 087	-23 330 020	-23 349 266	-23 233 555	-23 156 011

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat total pour l'année budgétaire 2026 et pour l'année de planification financière 2027 est inférieur de 3,0% par rapport à la planification actuelle, alors que le résultat total pour les années de planification financière 2028 et 2029 est inférieur de 1,0%. Cela est avant tout dû aux versements moins importants que prévu dans le domaine des subsides de formation, en raison des changements

dans la population des bénéficiaires de subsides. En parallèle, les frais de personnel sont supérieurs aux prévisions, afin d'assurer le paiement des traitements des membres du corps enseignant. Il en va de même pour les dépenses liées aux charges d'exploitation et aux charges de biens et services, en raison des coûts d'exploitation plus élevés pour les applications spécialisées et les frais de licence.

Priorités de développement

Les projets ci-après, en particulier, seront réalisés durant l'exercice budgétaire 2026 et les années de planification financière 2027 à 2029:

- assurer une organisation opérationnelle durable en ce qui concerne la gestion des traitements des membres du corps enseignant et des directions d'école;

- développer SAP pour la gestion des traitements du corps enseignant et des directions d'école dans le cadre de la 3^e étape du projet cantonal ERP;

- développer EDUBERN (services informatiques pour les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II).

Chances et risques

La forte augmentation du nombre d'enseignantes et d'enseignants a entraîné une surcharge de travail importante au niveau de la gestion centralisée des traitements à la Section du personnel. Pour y faire face, les ressources humaines ont dû être renforcées rapidement et de manière ciblée. Une partie des postes concernés restera

nécessaire à l'avenir. L'organisation du service chargé de la gestion centralisée des traitements sera adaptée à la nouvelle situation.

En outre, la numérisation des processus d'annonce entre les écoles et le service chargé de la gestion centralisée des traitements au sein de la Section du personnel permet de simplifier les processus

- et d'absorber la charge de travail supplémentaire. Ces projets sont échelonnés et font l'objet de projets pilotes en amont.

Avec la plateforme informatique EDUBERN, l'Office des services centralisés propose aux établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II de nombreux services TIC spécifiques à l'école. Le regroupement des besoins, l'achat et le développement en commun permettent
- d'aider de façon efficace les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II durant la transition numérique ;
 - de proposer une infrastructure TIC moderne dotée de la technologie Cloud, de processus automatisés, de plateformes de collaboration, etc.
 - de créer des synergies, de générer des économies d'échelle et d'éviter l'augmentation des coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Demandes de subsides traitées	5 049	4 426	baisser
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	63	62	constant
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	19 925	20 724	croissant
Nombre de comptes relevant de la compétence des TIC INC	30 478	31 283	croissant

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	-16.8		0.7
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	-2.7		0.2
Infrastructures	-255.0		172.6
Transports publics et coordination des transports	-473.0		155.7
Gestion immobilière	-445.2		171.7
Eaux et déchets	-61.9		86.0

10.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien aux fonctions de direction	-20.3	-15.8	-16.2	-16.5	-16.5	-16.6
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	-2.3	-2.5	-2.5	-2.4	-2.4	-2.4
Infrastructures	-73.9	-74.7	-82.5	-89.5	-90.5	-90.9
Transports publics et coordination des transports	-282.0	-310.1	-317.4	-316.7	-324.9	-329.5
Gestion immobilière	-272.2	-265.9	-273.5	-285.3	-289.5	-291.1
Eaux et déchets	25.0	22.8	24.1	22.3	22.4	22.2
Total	-625.7	-646.3	-667.8	-688.0	-701.4	-708.2

10.3 Priorités de développement de la Direction

En tant que Direction en charge des infrastructures, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La DTT est en cela systématiquement placée devant le défi d'accorder les importants besoins d'investissement avec les ressources et moyens de financement disponibles. La planification inclut notamment les grands projets en cours suivants :

- Domaine de la construction des routes : réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud–Oberburg–Hasle. Réaménagement du réseau routier de Laupen.
- Domaine des transports publics : réaménagement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS, installations publiques CFF, y c. accès Bubenbergr), tram Berne–Ostermundigen.

- Domaine du bâtiment : campus BFH de Bienne, construction du centre de police à Niederwangen, campus BFH de Berne, rénovation du bâtiment Tavannes Machines, mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, nouvelles constructions pour la recherche médicale et l'enseignement sur le site de l'Hôpital de l'Île, besoin en locaux scolaires au degré secondaire II et nouveau bâtiment de l'OCRN.

Contrairement aux dépenses de consommation, les investissements présentent une utilité à long terme et produisent des effets multiplicateurs, positifs pour la croissance économique d'une région. Les investissements prévus dans les institutions de recherche et d'enseignement ainsi que dans les infrastructures de transports publics et individuels sont des projets stratégiquement importants. En tenant compte des grands projets déjà en cours et de la planification sectorielle, le besoin d'investissement d'ici à 2026 s'élève à CHF 751,1 millions.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-1 199 887 429	-1 230 623 305	-1 254 630 213	-1 271 286 483	-1 301 422 490	-1 318 901 331
Écart		-2.6 %	-2.0 %	-1.3 %	-2.4 %	-1.3 %
Revenus	574 215 655	584 361 296	586 856 757	583 311 873	600 053 046	610 682 046
Écart		1.8 %	0.4 %	-0.6 %	2.9 %	1.8 %
Solde	-625 671 774	-646 262 008	-667 773 456	-687 974 610	-701 369 444	-708 219 286
Écart		-3.3 %	-3.3 %	-3.0 %	-1.9 %	-1.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-119 305 052	-122 711 277	-125 999 054	-126 629 404	-127 349 942	-128 391 418
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-202 939 260	-194 518 329	-198 488 193	-210 226 831	-210 563 831	-210 038 831
33 Amortissements du patrimoine administratif	-244 899 113	-236 539 100	-240 860 701	-246 034 105	-249 946 759	-251 802 178
34 Charges financières	-11 610 746	-10 900 000	-10 900 000	-10 900 000	-10 900 000	-10 900 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-10 935 002	-4 681 860	-4 646 288	-4 522 320	-6 959 320	-6 959 320
36 Charges de transfert	-581 291 394	-624 756 934	-638 874 000	-640 099 949	-664 878 764	-681 905 711
37 Subventions redistribuées	-6 020 742	-4 000 000	-5 500 000	-6 000 000	-6 300 000	-5 600 000
38 Charges extraordinaires	-7 096 082	-23 800 000	-20 510 000	-18 050 000	-15 700 000	-14 480 000
39 Imputations internes	-15 790 038	-8 715 805	-8 851 977	-8 823 874	-8 823 874	-8 823 874
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	53 793 186	53 024 000	55 403 874	53 617 970	53 617 970	53 617 970
42 Contributions	37 597 861	32 634 400	32 665 900	32 565 900	32 565 900	32 565 900
43 Revenus divers	3 447 367	2 515 000	2 570 000	2 570 000	2 570 000	2 570 000
44 Revenus financiers	164 762 737	155 672 000	157 074 000	157 530 000	169 760 000	181 660 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	15 946 280	12 177 280	9 817 280	9 854 280	7 864 280
46 Revenus de transfert	296 756 629	310 490 312	308 327 267	308 072 287	311 746 460	311 895 460
47 Subventions à redistribuer	6 020 742	4 000 000	5 500 000	6 000 000	6 300 000	5 600 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	11 837 133	10 079 304	13 138 436	13 138 436	13 638 436	14 908 436

Evolution du compte de résultats

Par rapport à l'année précédente, le solde du compte de résultats augmente de près de CHF 21,5 millions dans le budget 2026. Conformément aux consignes du Conseil-exécutif, la DTT a réduit les dépenses liées aux biens et services de CHF 10,5 millions pour 2026. Dans le domaine du bâtiment, les frais de location et les charges augmentent en raison d'adaptations conformes au droit du bail et de la poursuite de locations. En outre, la hausse des coûts d'entretien courant et des primes d'assurance de choses à l'OIC

entraînent une détérioration du solde. À l'OPC, une baisse des recettes issues des droits de douane sur les carburants en raison des prévisions de la Confédération et des recettes tirées de la redevance fédérale sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) est attendue. L'OTP subit également une détérioration du solde par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des contributions au FIF. Ces coûts supplémentaires ont été légèrement compensés par la hausse des recettes des communes.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-563 270 743	-621 359 564	-667 952 245	-641 883 728	-632 849 615	-497 903 819
Écart		-10.3 %	-7.5 %	3.9 %	1.4 %	21.3 %
Recettes	92 644 373	75 318 564	85 478 145	86 443 328	80 697 015	72 661 019
Écart		-18.7 %	13.5 %	1.1 %	-6.6 %	-10.0 %
Solde	-470 626 370	-546 041 000	-582 474 100	-555 440 400	-552 152 600	-425 242 800
Écart		-16.0 %	-6.7 %	4.6 %	0.6 %	23.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-438 150 520	-506 595 064	-561 824 645	-525 942 528	-538 268 115	-405 702 919
51 Investissements pour le compte de tiers	-1 605 800	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-563 424	-1 300 000	-1 300 000	-1 140 000	-1 140 000	-940 000
54 Prêts	-4 776 700	-8 073 400	-10 321 900	-3 949 200	-8 003 700	-4 375 600
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-107 554 645	-96 391 100	-84 505 700	-100 852 000	-75 437 800	-76 885 300
57 Subventions d'investissement redistribuées	-10 619 655	-9 000 000	-10 000 000	-10 000 000	-10 000 000	-10 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	2 096 087	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	3 362 121	3 258 000	2 637 000	2 737 000	2 637 000	2 737 000
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	70 788	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	69 321 753	56 726 364	64 138 845	68 083 528	61 175 115	54 359 719
64 Remboursement de prêts	7 173 970	6 234 200	8 602 300	5 522 800	6 784 900	5 464 300
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	10 619 655	9 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets atteignent un pic dans le budget 2026, avec un total de CHF 582,5 millions. Le besoin élevé en investissement se maintiendra toutefois durant les années suivantes.

La hausse par rapport au budget 2025 est de CHF 37,0 millions. Les dépenses d'investissement élevées sont principalement dues à la multitude de gros projets dans le domaine du bâtiment. Dans la planification actuelle, le besoin en locaux supplémentaires pour le degré secondaire II et le développement stratégique de l'INFO-RAMA sur la période de planification de 10 ans du plan d'investissement intégré engendrent par exemple des investissements plus élevés. Dans le domaine du génie civil, la sécurisation et le prolon-

gement de la galerie du Spreitgraben ainsi que plusieurs projets de gestion du trafic ont été intégrés dans la planification. Le besoin supplémentaire qui en résulte dans ce domaine a notamment été compensé par le biais d'une priorisation. Le projet de réaménagement de la gare de Berne (installations des CFF destinées au public, nouvelle gare souterraine RBS, accès Bubenbergr) a engendré des coûts supplémentaires d'un montant total de CHF 38,2 millions.

En 2029, il est prévu de prélever CHF 0,8 million du Fonds de couverture des pics d'investissement pour financer les réaménagements routiers de Berthoud et d'Aarwangen.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
755.4	771.5	772.1	805.9	806.6	807.2

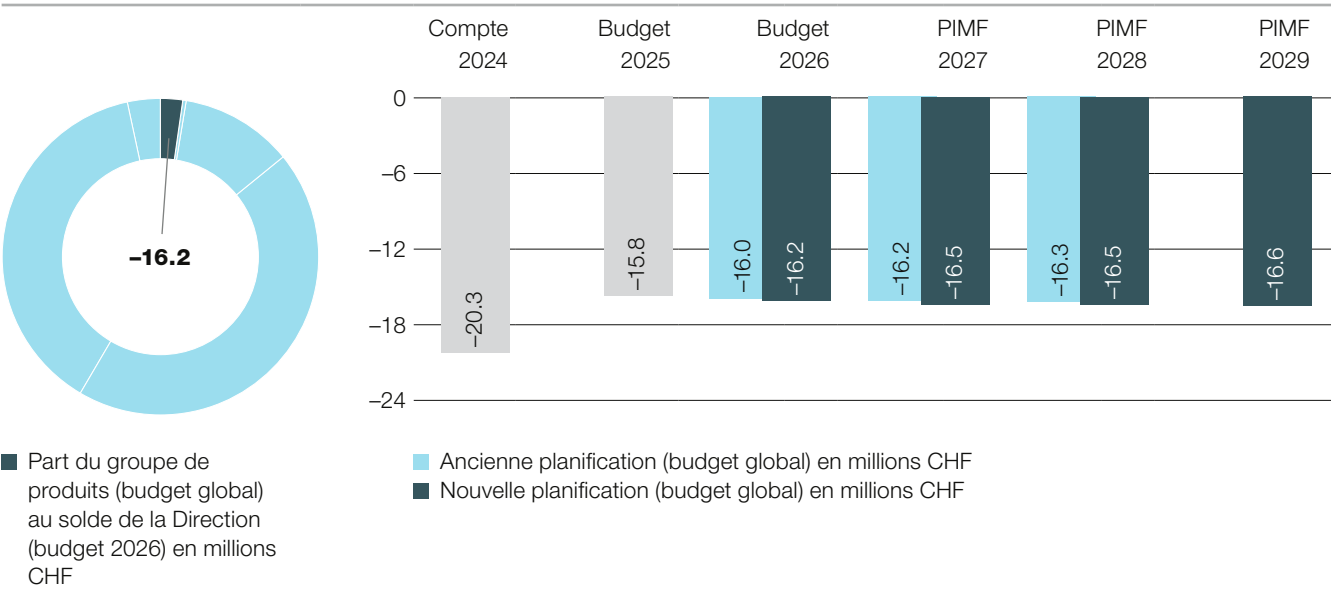
Commentaire

Outre des mesures de réduction des effectifs, deux offices, l'OIG et l'OCEE, ont quitté la DTT fin 2019 suite à la réforme des directions, raison pour laquelle les effectifs autorisés pour 2020 ne s'élevaient plus qu'à 758,25 EPT. En 2021, les effectifs autorisés sont restés constants. Ils ont augmenté de 15,7 en 2022, atteignant 774,76 EPT au total. Cette hausse est principalement due au besoin de rattrapage et au développement des ressources au sein de l'Office des

immeubles et des constructions. La création de postes supplémentaires en 2023 et 2024 (principalement à l'OIC) a entraîné une nouvelle augmentation des effectifs, pour un total de 798,96 EPT. La réorganisation de l'OIC a pris fin en 2025. Si l'on tient compte des postes supplémentaires à l'OED, les effectifs autorisés pour 2025 s'élèvent à 806,56 EPT.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général (SG) est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le SG garantit un

soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-21 047 533	-16 523 451	-16 846 926	-17 168 367	-17 219 301	-17 313 939
30 Charges de personnel	-10 737 005	-11 056 526	-11 528 476	-11 655 607	-11 675 403	-11 766 154
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 366 508	-4 113 000	-4 113 000	-4 215 000	-4 215 000	-4 215 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-908 489	-1 119 925	-971 450	-1 063 760	-1 094 898	-1 098 785
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-153 493	-135 000	-135 000	-135 000	-135 000	-135 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-5 882 038	-99 000	-99 000	-99 000	-99 000	-99 000
Revenus d'exploitation	759 482	552 000	687 000	687 000	687 000	687 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	148 582	42 000	177 000	177 000	177 000	177 000
43 Revenus divers	6 013	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	18 133	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	586 755	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Résultat des activités d'exploitation	-20 288 051	-15 971 451	-16 159 926	-16 481 367	-16 532 301	-16 626 939

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	135 000	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	135 000	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-20 288 051	-15 836 451	-16 159 926	-16 481 367	-16 532 301	-16 626 939
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-20 288 051	-15 836 451	-16 159 926	-16 481 367	-16 532 301	-16 626 939

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Soutien à la direction	-20 288 051	-15 836 451	-16 159 926	-16 481 367	-16 532 301	-16 626 939

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Suite au transfert d'activités dans le domaine des finances et de la comptabilité, trois postes à plein temps vont être déplacés de l'OPC au SG en 2026 (sans incidence sur le solde), résultant en une augmentation de CHF 0,32 million des charges de personnel. La mise en œuvre de la 2^e étape du projet ERP du canton de Berne entraîne une compensation de 0,4 poste à plein temps et une réduction du budget de CHF 0,04 million.

Concernant les prestations de tiers, la prescription du Conseil-exécutif sur la réduction des charges de biens et services et autres

charges d'exploitation est mise en œuvre, permettant une économie de CHF 0,1 million.

En raison de retards dans des projets, il faut s'attendre à une baisse des amortissements à hauteur de CHF 0,15 million.

Les recettes liées aux places de stationnement (CHF 0,14 million) sont désormais planifiées et comptabilisées comme des indemnités et plus comme des revenus financiers.

Priorités de développement

Le Secrétariat général est compétent pour le soutien au directeur. Il coordonne les activités politiquement pertinentes des offices et se charge de la communication ainsi que de la fourniture de services

centralisés (personnel, gestion numérique, finances, services centraux et traduction).

Chances et risques

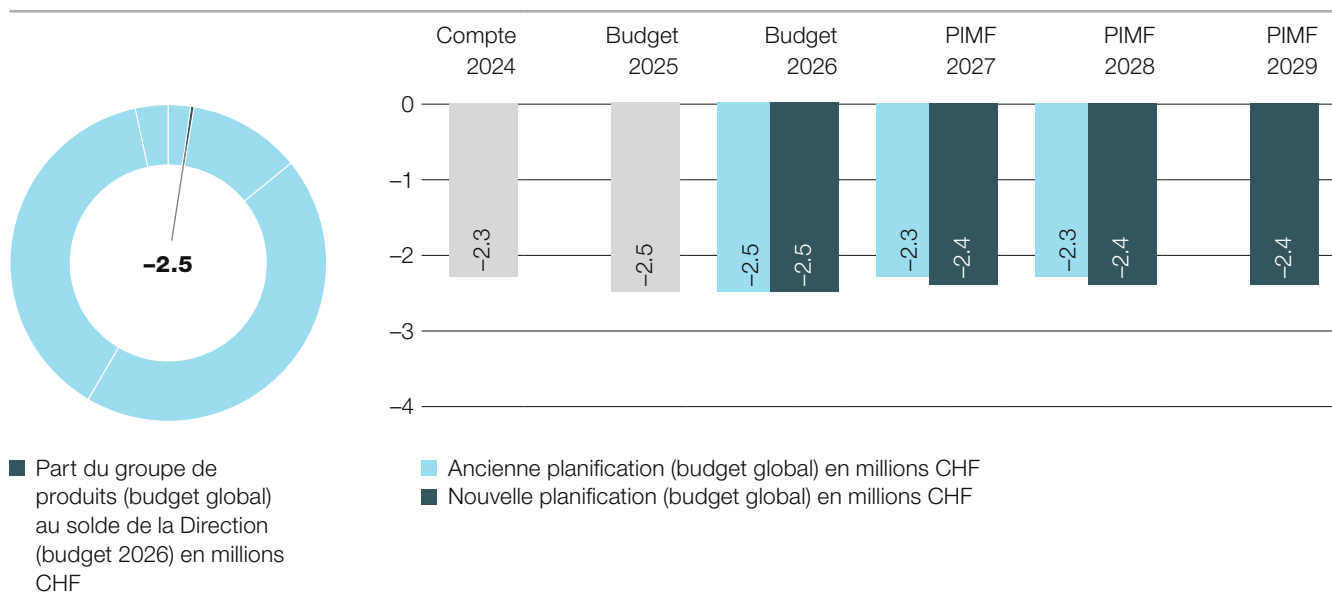
Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité et la qualité (p. ex. pour la numérisation de la gestion des processus).

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciennes et techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes STIM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Temps de traitement moyen des factures SG de la réception à l’ enregistrement dans le processus de workflow de la comptabilité	8	8	constant
Nombre de projets menés à bien en proportion au total de tous les projets en un an (en pourcent)	61	83	constant
Nombre de démissions par rapport au total des salariés SG en un an (en pourcent)	13	3	chancelant
Nombre de toutes les arrêtés du Conseil-exécutif, des affaires gouvernementales du Grands Conseil, d’ interventions et de rapports conjoints en un an	383	445	constant

10.7.2 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques



Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur ou de la directrice.

L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-2 637 452	-2 738 826	-2 716 049	-2 602 518	-2 611 311	-2 633 302
30 Charges de personnel	-2 546 490	-2 687 126	-2 664 349	-2 547 518	-2 556 311	-2 578 302
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-83 682	-42 700	-42 700	-46 000	-46 000	-46 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-7 280	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000
Revenus d'exploitation	323 901	247 700	247 700	247 700	247 700	247 700
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	317 531	247 700	247 700	247 700	247 700	247 700
43 Revenus divers	157	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 400	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 814	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-2 313 551	-2 491 126	-2 468 349	-2 354 818	-2 363 611	-2 385 602
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat opérationnel	-2 313 551	-2 491 126	-2 468 349	-2 354 818	-2 363 611	-2 385 602
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-2 313 551	-2 491 126	-2 468 349	-2 354 818	-2 363 611	-2 385 602

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-2 128 836	-2 242 013	0	0	0	0
Prestations juridiques	-184 715	-249 112	0	0	0	0
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	0	0	-2 468 349	-2 354 818	-2 363 611	-2 385 602

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats (budget global) a très peu varié par rapport à l'exercice précédent.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des personnes impliquées dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en

matière de législation NOG. Les priorités seront notamment: modification du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC) dans le domaine des assainissements énergétiques et de l'obligation de déclarer les pompes à chaleur, modification de l'ordonnance sur la participation des communes aux coûts des transports publics (OPCTP) et travaux (préparatoires) pour la modification de la loi sur l'aménagement des eaux (LAEG).

Chances et risques

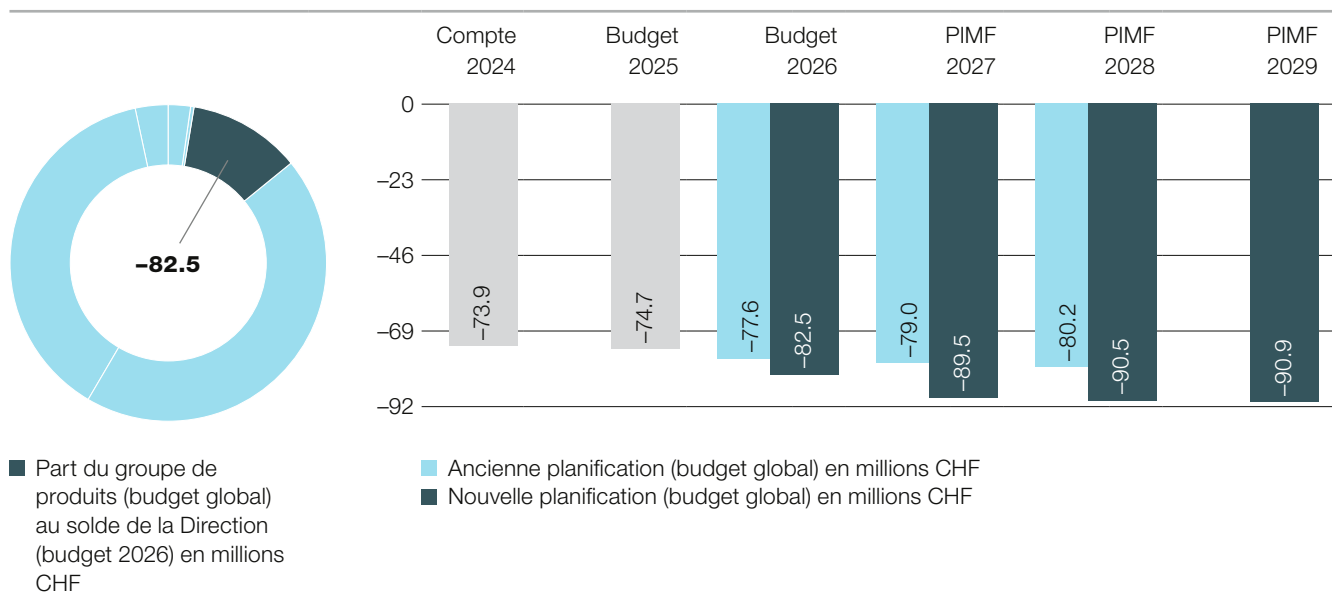
L'augmentation des ressources en personnel en 2024 a permis de mieux maîtriser le volume de travail en forte hausse. Cependant, le

risque que les procédures de recours en matière de construction et que les projets législatifs durent plus longtemps demeure.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de recours déposés à la DTT	315	374	constant
Nombre de recours réglés de la DTT	297	380	constant
Nombre de projets législatifs réglés	4	3	constant

10.7.3 Infrastructures



Description

Planification, élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

Achèvement du réseau (construction) et entretien des routes nationales.

Mise au point de bases et de conceptions, édition de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édition de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-250 501 694	-245 723 509	-254 010 508	-260 625 319	-262 654 830	-262 877 534
30 Charges de personnel	-70 207 291	-71 059 222	-74 217 578	-74 649 619	-75 074 130	-75 701 834
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-62 057 131	-58 912 681	-58 576 530	-63 179 300	-63 679 300	-63 679 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	-90 018 824	-90 148 110	-90 600 000	-90 680 000	-90 555 000	-90 430 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-159 017	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-19 732 792	-20 613 596	-24 030 000	-25 030 000	-25 960 000	-26 380 000
37 Subventions redistribuées	-5 462 977	-3 000 000	-4 500 000	-5 000 000	-5 300 000	-4 600 000
39 Imputations internes	-2 863 662	-1 989 900	-2 086 400	-2 086 400	-2 086 400	-2 086 400
Revenus d'exploitation	175 224 899	171 387 873	171 222 330	170 998 000	172 158 000	172 638 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	1 705 789	1 675 000	1 690 000	1 690 000	1 690 000	1 690 000
42 Contributions	9 472 999	7 846 500	7 768 000	7 768 000	7 768 000	7 768 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
43 Revenus divers	2 406 574	2 245 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	870 000	370 000	570 000	670 000	570 000
46 Revenus de transfert	154 361 815	154 210 373	149 904 330	148 980 000	149 240 000	149 250 000
47 Subventions à redistribuer	5 462 977	3 000 000	4 500 000	5 000 000	5 300 000	4 600 000
49 Imputations internes	1 814 745	1 541 000	4 690 000	4 690 000	5 190 000	6 460 000
Résultat des activités d'exploitation	-75 276 796	-74 335 636	-82 788 178	-89 627 319	-90 496 830	-90 239 534
34 Charges financières	-5 149	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 709 820	1 169 000	1 335 000	1 335 000	1 335 000	1 335 000
Résultat des activités de financement	1 704 671	1 169 000	1 335 000	1 335 000	1 335 000	1 335 000
Résultat opérationnel	-73 572 125	-73 166 636	-81 453 178	-88 292 319	-89 161 830	-88 904 534
38 Charges extraordinaires	-350 700	-1 500 000	-1 000 000	-1 200 000	-1 300 000	-1 970 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-350 700	-1 500 000	-1 000 000	-1 200 000	-1 300 000	-1 970 000
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-73 922 825	-74 666 636	-82 453 178	-89 492 319	-90 461 830	-90 874 534

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Routes nationales Exploitation	919 639	467 707	518 791	-1 041 875	-1 154 848	-1 293 330
Travaux publics	-74 842 463	-74 916 075	-82 971 968	-88 450 444	-89 306 982	-89 581 204
Fonds des rives, lacs et des rivières	0	-218 267	0	0	0	0

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget global du compte de résultat présente une augmentation de CHF 7,8 millions.

La hausse des charges de personnel est due en particulier à l'adaptation des chiffres prévisionnels aux valeurs effectives de l'année dernière. En outre, la hausse des charges liées à l'augmentation des allocations pour travail de nuit et travail de fin de semaine pour le personnel de l'entretien des routes est incluse dans le budget. En ce qui concerne les frais de matériel, les directives d'économie du Conseil-exécutif ont été appliquées : les dépenses liées à l'achat de matériel et de prestations de tiers pour les routes cantonales ont été réduites. En raison des investissements plus élevés l'année précédente, il faut s'attendre à une légère augmentation des amor-

tissements. Les dépenses liées aux contributions de transfert augmentent, car des fonds fédéraux insuffisants ont retardé la mise en œuvre de certains projets de revitalisation. Le Fonds de régénération des eaux verse des contributions plus élevées aux projets de revitalisation, ce qui entraîne une hausse des imputations internes. Dans les revenus de transfert, le montant global versé par l'Office fédéral des routes à l'entretien des routes nationales est réduit en raison des économies dans les charges de biens, services et marchandises et de la nouvelle réglementation de la participation aux bénéfices. La Confédération table de nouveau sur une baisse des contributions provenant du produit des droits d'entrée sur les carburants de la Confédération et de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP).

Priorités de développement

L'accent continue à être mis sur les investissements ciblés destinés au maintien de la substance des routes cantonales, en particulier pour la réfection des ponts construits dans les années 1960 et 1970. Dans tout le canton, et en particulier dans l'Oberland, différents projets de réfection d'envergure sont actuellement menés. Les réfections prévues des ouvrages d'art feront systématiquement l'objet d'une priorisation en raison des moyens financiers limités.

La priorisation continue des investissements dans le domaine des ponts et chaussées permet de garantir que le plafond moyen de CHF 160 millions par an autorisé pour les investissements dans les ponts et chaussées (planification sectorielle) est respecté malgré des investissements bien plus élevés dans le maintien de la substance des routes cantonales. Les nouveaux investissements de l'ordre de CHF 15 à 20 millions par an continuent à porter essentiellement sur l'amélioration de l'infrastructure cycliste cantonale.

Projets de construction de routes majeurs: le nouveau pont du Sagigraben à Beatenberg a comme prévu pu être ouvert à la circulation en juin 2025. Le prochain grand projet de construction dans l'Oberland, à savoir la réfection du pont Alpbach à Hasliberg, a déjà démarré. La dernière étape des travaux de réaménagement de la traversée de Münsingen sera bientôt achevée. En ce qui concerne les travaux de réaménagement routier à Laupen et de la traversée de Frutigen, d'importantes étapes ont été achevées avec succès. Les réfections du carrefour giratoire «Kreuzweg» à Nidau (élimination du point accidentogène) et de la traversée d'Orvin ont été les projets les plus visibles de l'AIC III.

Dans les deux projets de réaménagement routier d'Aarwangen et de Berthou Oberburg-Hasle, quelques recourants ont été déboutés en première instance. Malgré ces signaux positifs, les deux grands projets vont subir de nouveaux retards jusqu'à l'entrée en force complète de l'approbation du plan de route.

Les travaux de l'organisation faîtière du projet «Espace Biel/Bienne. Nidau EBBN» relatifs à la mise en œuvre des recommandations résultant du processus de dialogue seront bientôt terminés. Les

études portant sur le réaménagement du trafic sur l'axe Bruggmoos–Aarbergstrasse–Ländtestrasse–Neuenburgstrasse et sur la mobilité globale Biel/Bienne Ouest sont terminées. Des recommandations d'action sont en cours d'élaboration et devraient pouvoir être adoptées par la délégation des autorités en septembre 2025. Le projet sera ainsi achevé et EBBN dissous.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar constitue toujours l'une des principales priorités. Outre les mesures prioritaires entre Thoun et Berne, des projets sont en cours de planification, d'étude ou de réalisation sur le territoire de la ville de Berne, dans l'Aarboden (vallée du Hasli) et dans l'Oberhasli. De nombreux projets de revitalisation et de protection contre les crues sont également au stade de la planification, de l'étude de projet ou de la réalisation dans les communes assujetties à l'aménagement des eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux (p. ex. Lammbach et Schwanderbach à Schwanden bei Brienz, Richebach et Burstgräbli à Reichenbach im Kandertal, Zugl à Steffisburg, Lindentalbach à Vechigen, Singine à Laupen, Seebach à Seedorf, canal principal à Kallnach et Unter Frittebach à Lauperswil).

Chances et risques

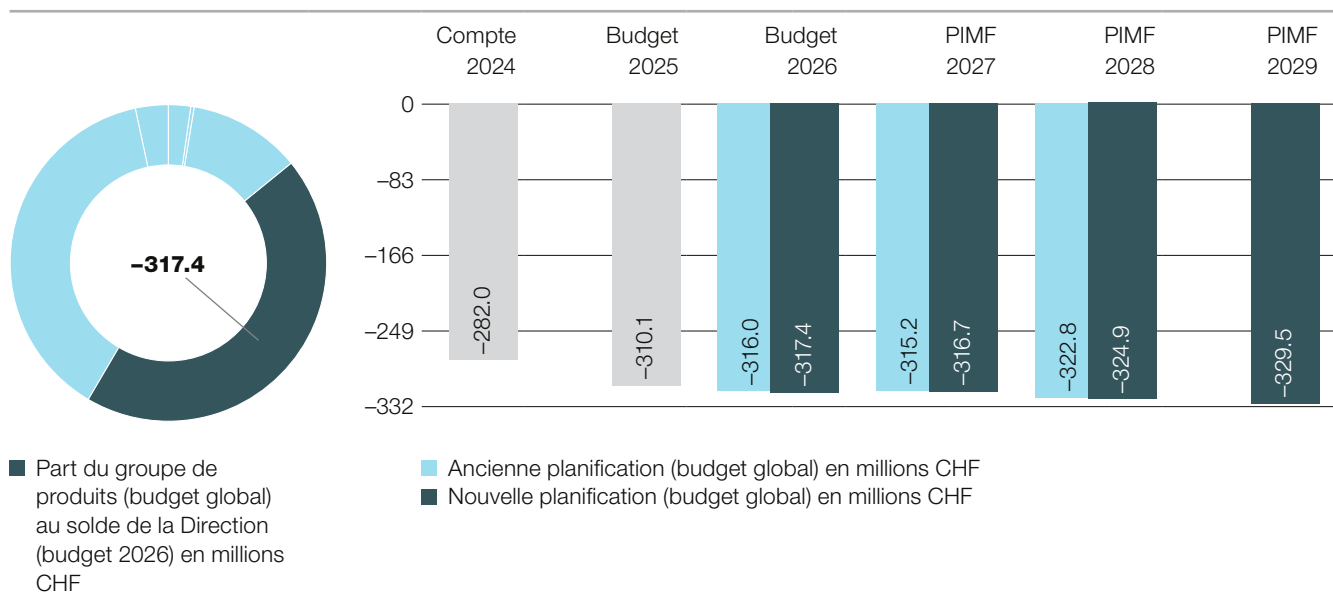
Garantir l'entretien courant et le gros entretien des routes cantonales malgré les sous-effectifs, la pénurie croissante de main-d'œuvre spécialisée et des moyens financiers plafonnés constitue toujours un grand défi pour l'OPC.

L'inflation qui sévit dans le secteur de la construction continue de représenter un risque financier pour les projets de l'OPC.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	734	640	constant
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	82	82	croissant
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	244	244	constant
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	250	265	constant
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 111	3 243	constant
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100	constant

10.7.4 Transports publics et coordination des transports



Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) et le crédit-cadre d'investissement pour les TP, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du

canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des TP (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ou la directrice ainsi que le SG dans ces domaines.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-421 657 794	-463 609 684	-473 005 486	-472 992 303	-484 629 006	-489 355 365
30 Charges de personnel	-2 618 074	-2 538 467	-2 632 594	-2 656 853	-2 674 742	-2 694 153
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-703 881	-567 501	-612 201	-680 001	-680 001	-680 001
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-418 198 019	-460 390 216	-469 642 691	-469 537 449	-481 156 264	-485 863 211
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
39 Imputations internes	-137 820	-113 500	-118 000	-118 000	-118 000	-118 000
Revenus d'exploitation	138 963 895	153 352 763	155 510 759	156 180 109	159 594 282	159 733 282
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	356 737	391 500	391 500	391 500	391 500	391 500
43 Revenus divers	41	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	138 604 598	152 961 263	155 119 259	155 788 609	159 202 782	159 341 782
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 520	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-282 693 899	-310 256 921	-317 494 727	-316 812 195	-325 034 724	-329 622 083
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	714 165	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Résultat des activités de financement	714 165	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Résultat opérationnel	-281 979 734	-310 116 921	-317 354 727	-316 672 195	-324 894 724	-329 482 083
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-281 979 734	-310 116 921	-317 354 727	-316 672 195	-324 894 724	-329 482 083

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Infrastructure et matériel roulant	-99 005 582	-165 742 069	-165 350 038	-161 694 186	-163 788 953	-161 366 996
Offre de transports	-182 974 152	-144 374 852	-152 004 689	-154 978 009	-161 105 772	-168 115 087

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La hausse des dépenses nettes de CHF 7,2 millions (+2,3 %) dans le budget 2026 par rapport au budget 2025 s'explique principalement par des charges de transfert plus élevées. Celles-ci sont dues à une hausse des indemnités d'exploitation pour l'offre de transports publics commandée (notamment coûts induits des investissements), à une augmentation de la contribution liée versée au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) ainsi qu'à des amortissements plus élevés.

Le financement des transports publics continue de représenter un défi de taille. L'évolution positive de la demande, notamment dans

le trafic de loisirs, entraîne une hausse des recettes. Les coûts restent toutefois sous pression. Pour faire face à la demande croissante en transports publics, il est nécessaire de procéder à des investissements dans le matériel roulant et les services en aval (dépôts et ateliers). En ce qui concerne les bus, l'électrification de la flotte de véhicules prévue dans les stratégies cantonales entraîne une hausse des coûts d'exploitation. La suppression du remboursement de l'impôt sur les huiles minérales en ce qui concerne le trafic local, décidée par le Parlement, entraînera dès 2026 une hausse des coûts dans le domaine des transports publics.

Priorités de développement

La mobilité est en forte augmentation, notamment dans le trafic de loisirs. Il est par conséquent prévu de procéder à des améliorations de l'offre dans ce segment. Au niveau du RER bernois, la priorité actuelle est de garantir la meilleure offre possible malgré les restrictions liées aux nombreux chantiers en cours et à venir.

Les entreprises de bus sont en train de convertir leurs flottes de bus à des motorisations neutres en CO₂, conformément aux stra-

tégies cantonales. Cela nécessite des adaptations des installations de dépôts et entraîne des coûts pour le canton en sa qualité de commanditaire.

Ces prochaines années, les grands projets du réaménagement de la gare de Berne, du tram Berne-Ostermundigen et du prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern entraîneront un accroissement des besoins en investissements.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité, d'impact environnemental et d'utilisation du sol.

Parallèlement au développement des infrastructures, l'augmentation de l'efficacité pour l'utilisation des infrastructures existantes doit aussi y contribuer de manière significative (p. ex. aplanissement des pics de fréquentation, décalage du début des cours scolaires, etc.).

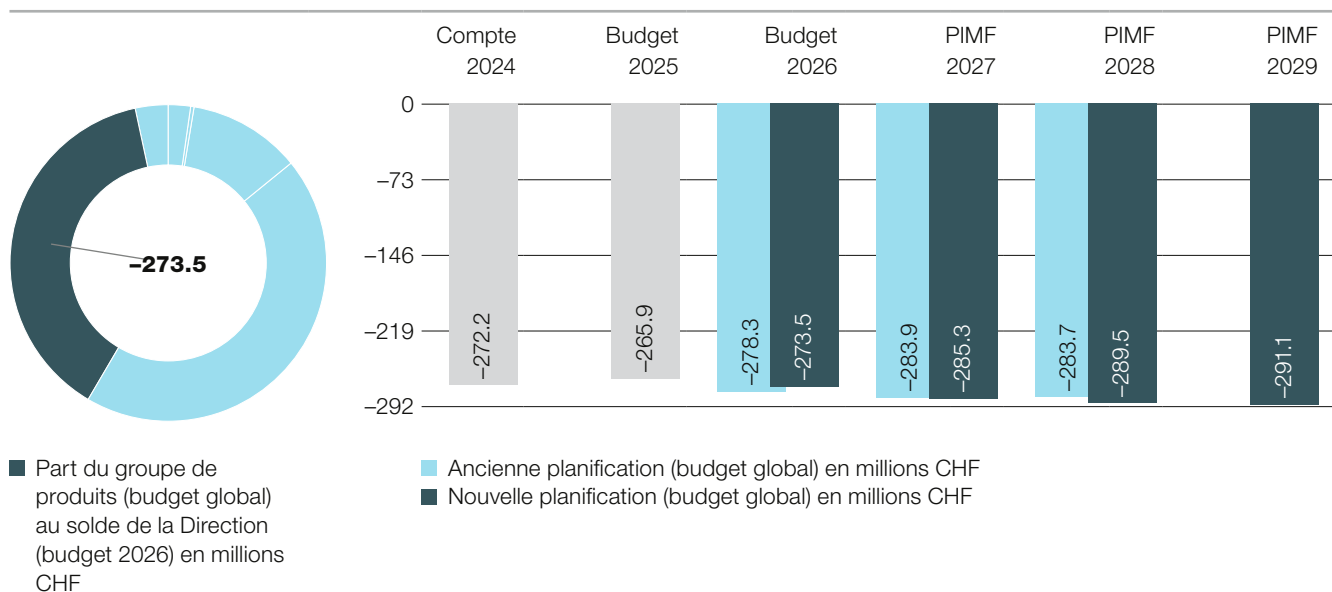
Des coûts supplémentaires dérivant d'investissements prévus (en particulier achat de matériel roulant, électrification de la flotte de bus et construction de dépôts/ateliers) entraîneront une augmentation du besoin d'indemnisation dans les années à venir.

Dans le cadre de la prolongation de l'arrêté sur l'offre 2022-2026 décidée par le Grand Conseil en mars 2024, aucun aménagement significatif de l'offre n'est prévu jusqu'à la fin 2026. De même, aucun moyen n'est inscrit dans le plan financier pour les années 2027 à 2029 pour des extensions plus importantes de l'offre.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	23	23	constant
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	62 193 900	68 774 419	croissant
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 615 001 217	2 046 569 612	croissant
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	268 800 000	264 000 000	croissant
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les TP	93 600 000	107 642 690	baisser

10.7.5 Gestion des biens immobiliers



Description

En tant que représentant du propriétaire, l'office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, on réalise de nouvelles constructions, des transforma-

tions ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, on loue des locaux sur le marché. La mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine inancier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-443 110 631	-425 260 910	-434 298 334	-446 556 210	-462 991 575	-476 509 867
30 Charges de personnel	-16 183 587	-17 471 210	-16 769 634	-16 876 510	-17 006 875	-17 150 167
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-133 126 833	-125 320 000	-129 800 000	-136 595 000	-136 670 000	-136 145 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-151 876 568	-142 800 000	-146 800 000	-151 800 000	-155 800 000	-157 800 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-140 438 300	-139 256 000	-140 515 000	-140 871 000	-153 101 000	-165 001 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 485 344	-413 700	-413 700	-413 700	-413 700	-413 700
Revenus d'exploitation	20 183 832	16 011 996	16 134 156	16 134 156	16 134 156	16 134 156
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	9 944 828	8 810 000	8 810 000	8 810 000	8 810 000	8 810 000
43 Revenus divers	1 010 555	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 534 264	1 155 000	1 155 000	1 155 000	1 155 000	1 155 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	7 694 185	5 776 996	5 899 156	5 899 156	5 899 156	5 899 156
Résultat des activités d'exploitation	-422 926 799	-409 248 914	-418 164 178	-430 422 054	-446 857 419	-460 375 711
34 Charges financières	-11 605 465	-10 900 000	-10 900 000	-10 900 000	-10 900 000	-10 900 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
44 Revenus financiers	162 323 976	154 228 000	155 599 000	156 055 000	168 285 000	180 185 000
Résultat des activités de financement	150 718 511	143 328 000	144 699 000	145 155 000	157 385 000	169 285 000
Résultat opérationnel	-272 208 288	-265 920 914	-273 465 178	-285 267 054	-289 472 419	-291 090 711
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-272 208 288	-265 920 914	-273 465 178	-285 267 054	-289 472 419	-291 090 711

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Gestion des biens immobiliers	-272 208 288	-265 920 914	-273 465 178	-285 267 054	-289 472 419	-291 090 711

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du budget 2026 augmente d'environ CHF 4,8 millions par rapport à l'exercice précédent.

L'amélioration résulte principalement de la réduction de CHF 3,5 millions de la maintenance opérationnelle. Celle-ci s'explique par les restrictions de budget imposées par le Conseil-exécutif. De plus, les amortissements ont été réduits de CHF 1 million dans le cadre de l'adaptation du PII et de la priorisation du compte des investissements. Cela vaut pour les années 2026 à 2028. En 2029, les amortissements augmenteront de CHF 1 million en raison de projets repoussés.

Les frais de location vont nettement augmenter à l'avenir en raison de la forte augmentation des besoins en matière d'infrastructures scolaires. Cela entraîne une hausse des soldes du compte de résultat pour les années de planification 2027 et 2028 de respectivement CHF 1,4 million et environ CHF 6 millions.

La forte extension des infrastructures scolaires se manifeste également dans les frais de location gratuits pour les hautes écoles (comptabilisation sans incidence sur le solde) qui augmentent d'environ CHF 10 millions en 2028 et d'environ CHF 21 millions en 2029. Cet effet est représenté dans les charges de transfert et les revenus financiers.

Priorités de développement

Les exigences posées aux locaux pour le développement immobilier de l'Université de Berne (Stratégie 3012 et renforcement du site médical de Berne) mobilisent d'importantes ressources dans un contexte d'incertitude quant au financement des besoins en locaux. Font également partie des priorités la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, la mise en œuvre de la stratégie d'utilisation de l'Inforama, la stratégie d'utilisation de l'Office des ponts et chaussées, la planification des sites de la POCA, le regroupement des sites de la BFH avec les campus de Bienne et Berne, ainsi que la construction du nouveau Centre de police Berne.

Concernant les gymnases de la région de Berne, suite à l'augmentation des besoins en surface, la question d'un site supplémentaire va être examinée. La forte hausse du nombre d'élèves dans le secondaire II génère un besoin important en locaux scolaires, qui peut être satisfait à court terme grâce à des locations et à des locaux supplémentaires au Businesspark. Les remises en état de grande envergure des installations scolaires à venir nécessitent une planification globale des permutations pendant les travaux. L'élément principal à cet effet est la relocalisation de l'école d'arts visuels dans le Bernapark à Stettlen et la réaffectation provisoire dans le Businesspark ainsi que sur le site Seefeld à Thoune.

Suite au changement d'appartenance cantonale de Moutier, les unités qui s'y trouvent aujourd'hui devront être relocalisées. Un nouveau centre administratif et de justice verra le jour à Tavannes, la détention administrative sera relocalisée à Witzwil et le Ceff Artisanat déménagera à Bienne. Comme tous les sites définitifs ne seront pas encore achevés d'ici à la fin 2025 (date du changement de canton), des locaux provisoires seront nécessaires à Loveresse, Sonceboz, Reconvilier et Bienne.

Le site du Schermenweg dans le PDE Wankdorf à Berne et la Rue de l'Hôpital à Bienne comptent parmi les priorités de développement. Le site de Bienne, qui regroupe les bâtiments de la préfecture, de la prison régionale et de l'immeuble de la Rue de l'Hôpital 20, présente un important potentiel de développement de par son emplacement central et attractif.

Les sites de Bellelay et de Prêles vont aussi être réaffectés à moyen terme. Dans les deux cas et selon les scénarios d'évolution, il se peut qu'une adaptation de l'affectation de la zone affectée à des besoins publics (changement d'affectation ou augmentation du degré d'affectation) soit nécessaire.

Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (R: réalisation, E: étude, P: planification):

Berne, BFH, construction du campus (R) – Berne, Université, site de l'Hôpital de l'Île, BB07, construction d'un bâtiment pour la recherche et la formation médicale (R) – Berne, École d'arts visuels de Berne, Schänzlihalde, réfection complète (R) – Bienne, BFH, construction du campus (R) – Bienne, déménagement CeFF Moutier, aménagement locatif (R) – Interlaken, gymnase, construction d'une salle de sport triple (R) – Achat et rénovation du bâtiment Tavannes Machines, établissement des pôles de compétences dans le Jura bernois (R) – Liebefeld, gymnases, aménagement locatif Businesspark (R) – Münchenbuchsee, extension du gymnase de Hofwil (R) – Niederwangen, DSE-POCA, construction du centre de police (R) Niederwangen, – Thoune, groupement des gymnases (R) – Berne, gymnase de Neufeld, réfection et construction d'un bâtiment de remplacement (E) – Berne, Uni, réfection Salvisbergbau (E) – Bienne, BFH, réfection Rue de la Source (E) – Bienne CFP, rénovation complète (E) – Bienne, affectations provisoires pendant la rénovation des sites de formation (E) – Berthoud, BFH, TecLab (E) – Langenthal, campus (E) – Münchenbuchsee, construction OCRN (E) – Stettlen, déménagement du Laboratoire cantonal, amé-

nagement locatif (E) – Berne, Construction site principal INC (P) – Witzwil, Construction PR et EP région Jura bernois-Seeland (P)

Outre les priorités de développement énumérées, il convient de mentionner l'amélioration de la gestion économique des ressources en locaux du canton. En font notamment partie, le pilotage de l'utilisation et l'évaluation des coûts réels des locaux en tenant compte des frais d'exploitation à la charge des utilisatrices et utilisateurs. L'optimisation de la planification des investissements dans le bâtiment constitue une autre priorité. La planification financière et le processus de développement des biens immobiliers doivent être mieux harmonisés et la résistance du budget d'investissement améliorée.

De plus, la mise en œuvre du plan relatif à la future architecture informatique et l'amélioration des bases de données restent des éléments importants.

Chances et risques

L'évolution des prix de la construction s'est quelque peu stabilisée. En raison des événements mondiaux, le niveau des prix pour les matériaux de construction, les produits et l'énergie pourrait à nouveau augmenter. En outre, les capacités du secteur de la construction se sont réduites, notamment en raison de la pénurie de personnel qualifié, ce qui peut, en relation avec des difficultés d'approvisionnement, occasionner des coûts supplémentaires pour les projets de construction.

Le besoin de surfaces à court terme des écoles moyennes est très élevé. En raison de l'urgence, de l'ampleur et de la concentration

régionale des besoins, il se peut que les coûts dépassent les valeurs prévues dans la planification.

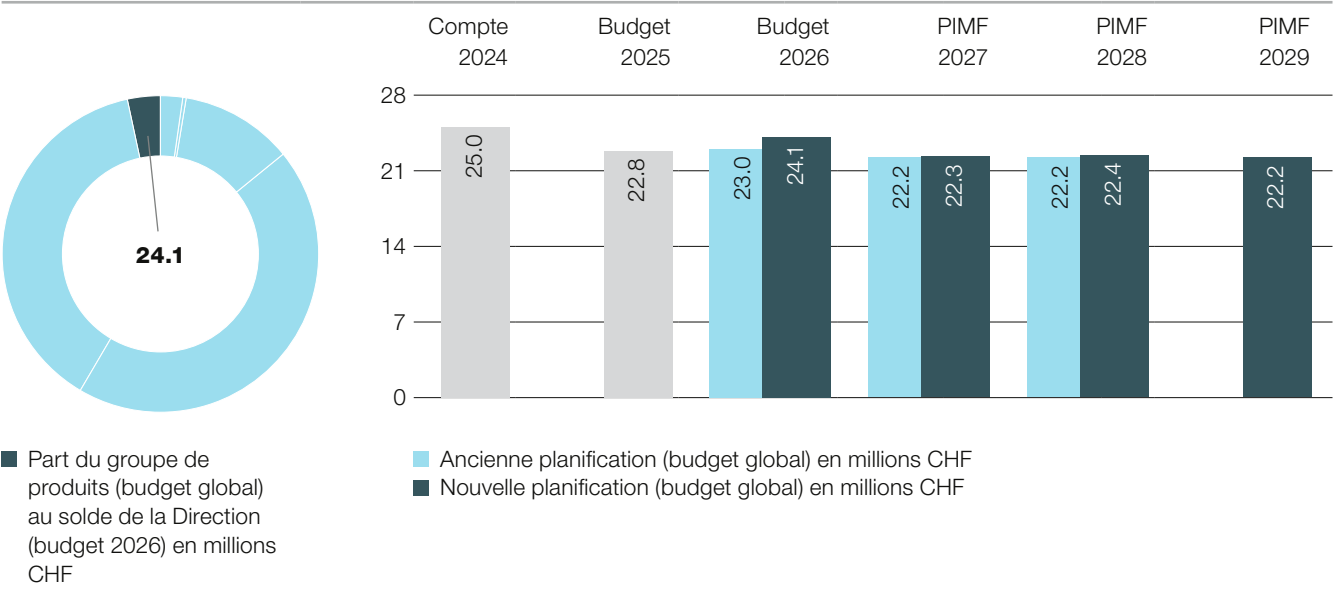
Le renforcement du personnel de l'OIC permet aussi de mieux profiter des opportunités qui se présentent. Ainsi, les priorités de construction et de planification à venir pourront être développées et mises en œuvre. Cela permettra d'investir bien plus de moyens que durant les exercices précédents.

ut, en relation avec des difficultés d'approvisionnement, occasionner des coûts supplémentaires pour les projets de construction.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Surface de plancher nette (en m ²) pour les besoins du canton de Berne	1 960 667	1 971 973	croissant
Dont part de surface de plancher Minergie (en m ²)	301 005	304 268	croissant
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 393	1 394	constant

10.7.6 Eaux et déchets



Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;

- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régle de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-42 225 496	-42 066 925	-42 342 910	-42 391 766	-44 716 467	-44 831 323
30 Charges de personnel	-17 012 605	-17 898 726	-18 186 422	-18 243 297	-18 362 481	-18 500 807
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 601 225	-5 562 447	-5 343 762	-5 511 530	-5 273 530	-5 273 530
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 095 232	-2 471 065	-2 489 251	-2 490 345	-2 496 861	-2 473 393
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-10 775 985	-4 681 860	-4 646 288	-4 522 320	-6 959 320	-6 959 320
36 Charges de transfert	-2 768 791	-4 362 122	-4 551 310	-4 526 500	-4 526 500	-4 526 500
37 Subventions redistribuées	-557 765	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000
39 Imputations internes	-5 413 893	-6 090 705	-6 125 877	-6 097 774	-6 097 774	-6 097 774
Revenus d'exploitation	73 996 909	87 136 964	85 980 812	81 534 908	81 471 908	79 581 908
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	52 087 397	51 349 000	53 713 874	51 927 970	51 927 970	51 927 970
42 Contributions	17 357 185	15 296 700	15 271 700	15 171 700	15 171 700	15 171 700
43 Revenus divers	24 028	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	15 076 280	11 807 280	9 247 280	9 184 280	7 294 280
46 Revenus de transfert	2 236 419	2 153 676	2 138 678	2 138 678	2 138 678	2 138 678
47 Subventions à redistribuer	557 765	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
49 Imputations internes	1 734 114	2 261 308	2 049 280	2 049 280	2 049 280	2 049 280
Résultat des activités d'exploitation	31 771 412	45 070 039	43 637 902	39 143 142	36 755 441	34 750 585
34 Charges financières	-132	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	14 777	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	14 645	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	31 786 057	45 070 039	43 637 902	39 143 142	36 755 441	34 750 585
38 Charges extraordinaires	-6 745 382	-22 300 000	-19 510 000	-16 850 000	-14 400 000	-12 510 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-6 745 382	-22 300 000	-19 510 000	-16 850 000	-14 400 000	-12 510 000
Résultat global compte de résultats (budg. global)	25 040 675	22 770 039	24 127 902	22 293 142	22 355 441	22 240 585

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Utilisation des eaux	39 758 521	38 873 991	40 779 997	39 018 911	38 980 830	38 972 544
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-5 369 358	-6 329 562	-6 379 156	-6 219 833	-5 977 161	-5 984 249
Protection des eaux	-5 361 336	-5 023 284	-5 611 608	-5 712 991	-5 801 761	-5 852 028
L'économie des déchets et des ressources	-3 987 153	-4 751 106	-4 661 331	-4 792 945	-4 846 467	-4 895 683
Fonds pour la gestion de déchets	0	0	0	0	0	0
Fonds pour l'assainissement	0	0	0	0	0	0
Fonds pour l'alimentation en eau	0	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits Eau et déchets présente une amélioration budgétaire de près de CHF 1,1 million par rapport au PIMF 2026. Cela s'explique par les consignes budgétaires restrictives en ce qui concerne les charges de biens et services et les autres charges

d'exploitation, ainsi que par des recettes plus élevées pour les concessions.

Les redevances uniques perçues pour l'octroi prévu des concessions de Schattenhalb 3 et pour l'utilisation des eaux de l'Aar, ainsi que les taxes d'eau assise et non assise sur la consommation pour le nouveau captage d'eau à Obere Au font augmenter les recettes prévues de près de 1,8 million de francs.

La hausse des charges de personnel est principalement imputable au nouveau service chargé des tâches relevant de l'alimentation publique en eau et du plan d'évacuation des eaux. Les charges de biens et services tiennent compte du soutien octroyé pour la mise en œuvre de la stratégie Concessions hydrauliques, qui revêt une grande importance au niveau politique (0,1 million de francs par an).

Dans le cadre de la construction d'un nouvel hôpital à Brugg, l'OED, en tant qu'assujetti à l'obligation d'aménager les eaux du canal de Nidau-Büren, doit mettre en œuvre les revitalisations prévues sur

les rives du canal, ce qui conduit à une hausse des dépenses d'investissement. L'éventuel cofinancement par la Confédération est en cours d'examen et n'est pas pris en compte dans le budget 2026 ou le PIMF 2027-2029.

La hausse des subventions d'investissement et des subventions pour les communes due à la réévaluation de l'avancement de la planification pour le Fonds d'assainissement explique l'augmentation des charges extraordinaires et des prélèvements sur les financements spéciaux. La réduction des coûts de services du Fonds pour l'alimentation en eau et du Fonds d'assainissement ainsi que la hausse des recettes du Fonds pour l'alimentation en eau modifient les attributions et les prélèvements sur les financements spéciaux.

Priorités de développement

Le développement de la force hydraulique suisse revêt la plus grande priorité dans l'agenda politique. Il constitue un pilier indispensable à la réalisation des objectifs visés par la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et la stratégie énergétique cantonale.

Les mesures formulées dans la stratégie Concessions hydrauliques pour la suite de la procédure concernant la concession de force hydraulique de la société KWO, qui arrive à échéance, sont mises en œuvre.

En ce qui concerne l'assainissement des débits résiduels de la Simme/Kander, des variantes sont à l'étude ; dans l'idéal, les travaux seront combinés à d'autres assainissements afin d'optimiser le rapport coûts/utilité.

La pollution des cours d'eau superficiels et souterrains par des composés traces organiques sera identifiée au moyen de différents programmes d'analyse. Les résultats serviront de base pour la mise en œuvre ciblée de mesures destinées à réduire les sources de composés traces organiques lors de l'évacuation des eaux urbaines, du traitement des eaux, dans l'industrie et l'artisanat ainsi que dans l'agriculture. Des analyses sont également menées sur l'impact des PFAS, surnommés les polluants éternels. Ce sujet restera une priorité dans les prochaines années, parallèlement aux autres analyses.

Chances et risques

Le nombre croissant de procédures de plus en plus complexes, les nouvelles tâches dues à des modifications de dispositions fédérales et à des arrêts du Tribunal fédéral occasionnent une charge de travail très importante pour le personnel.

Le Grand Marais nécessite un système d'irrigation et d'évacuation fonctionnel. Un report supplémentaire de la réfection du Brästen-graben entraînerait une charge supplémentaire et disproportionnée pour son entretien et à terme la lente destruction de l'ouvrage.

Après 80 ans de service, le système de canaux d'irrigation et d'évacuation de la première correction des eaux du Jura pour le Grand Marais arrive à la fin de son cycle de vie. Des réfections seront inévitables sur de nombreux tronçons, la plus urgente étant la réfection du Brästengraben, notamment en raison d'une activité importante de castors.

Dans le cadre de la construction du nouvel hôpital de Bienne au Marais-de-Brugg, un parc sera aménagé sur les rives du canal de Nidau-Büren, qui fera l'objet d'une renaturation. L'OED, en tant qu'assujetti à l'obligation d'aménager les eaux, doit se charger de ces travaux.

Bien qu'il soit redondant et indépendant, le système de commande des barrages n'est pas à l'abri de cyberattaques. La cyberprotection doit donc être optimisée sur la base d'une analyse de la situation.

La nouvelle stratégie Eau 2040, qui a été élaborée par l'OED sur mandat du CE (ACE 325/2023), doit être approuvée par le Conseil-exécutif fin 2025 et présentée au Grand Conseil début 2026. Elle met davantage l'accent sur les défis attendus en raison du changement climatique et de l'évolution démographique. Les 24 mesures prévues seront mises en œuvre dès 2026.

La renaturation du canal de Nidau-Büren s'effectuera dans le cadre de la réalisation du nouvel hôpital et du parc. En raison du calendrier serré, la renaturation doit être mise à l'étude en 2026 et 2027. Un retard aurait des conséquences négatives sur les nombreux autres projets qui en dépendent.

La protection insuffisante du système de commande contre les cyberattaques crée une lacune de sécurité considérable qui pourrait, dans des cas extrêmes, mener à une situation incontrôlable en cas de crue.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	1 097	956	chancelant
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	393	389	baisser
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 280	3 374	chancelant
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	314	305	constant
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	323	329	constant
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165	constant
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	943	866	chancelant
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique gérés par l'office	354	318	baisser
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation d'eau d'usage gérés par l'office	3 634	3 692	croissant
Longueur des canaux entretenus pour le maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (en km)	126	126	constant

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion de déchets

Description

L'art. 25, al. 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-7 843 308	-7 626 000	-7 617 000	-7 617 000	-7 617 000	-7 617 000
Écart		2.8%	0.1%	-0.0%	-0.0%	-0.0%
Revenus	7 843 308	7 626 000	7 617 000	7 617 000	7 617 000	7 617 000
Écart		-2.8%	-0.1%	-0.0%	-0.0%	-0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-773 038	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	1 131 951	-724 860	-681 432	-805 400	-805 400	-805 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-6 772 781	-4 681 860	-4 646 288	-4 522 320	-4 522 320	-4 522 320
36 Charges de transfert	-362 846	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	-557 765	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-508 829	-1 218 280	-1 288 280	-1 288 280	-1 288 280	-1 288 280
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	6 932 479	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000
43 Revenus divers	6 667	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	312 328	582 000	582 000	582 000	582 000	582 000
47 Subventions à redistribuer	557 765	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	34 069	39 000	30 000	30 000	30 000	30 000
	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	71 002 328	64 229 547	59 547 687	54 901 399	50 379 079	45 856 759
Etat du patrimoine au 31.12.	64 229 547	59 547 687	54 901 399	50 379 079	45 856 759	41 334 439
Variation du patrimoine	-6 772 781	-4 681 860	-4 646 288	-4 522 320	-4 522 320	-4 522 320

Commentaire

De coûteuses mesures d'assainissement de sites pollués restent prévues dans la planification. Elles concernent entre autres les sols contaminés à Reconvilier (fin des travaux prévue pour 2026/2027) ainsi que les assainissements des sites FRADEC à Moutier et Tavannes Machines SA à Tavannes, pour lesquels des provisions existent.

Il faut s'attendre à ce que le canton de Berne ait à faire face à des coûts très élevés pour l'assainissement de la pollution par les PFAS. Les coûts de défaillance qui en découlent ne peuvent pas encore être chiffrés à l'heure actuelle, mais devraient se monter à plusieurs centaines de millions de francs. Cela aura des conséquences né-

gatives sur l'évolution de la fortune du fonds. La Confédération table actuellement sur des coûts d'assainissement de la pollution par les PFAS en Suisse à hauteur de 3 à 4 milliards de francs. Au 1er avril 2025, les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement relatives aux indemnités octroyées par la Confédération aux cantons ont été adaptées. Parmi les principales nouveautés figurent notamment des indemnités forfaitaires versées aux autorités cantonales pour le travail qu'elles ont déjà réalisé et qu'elles réaliseront dans le futur. Un premier versement (env. CHF 2,6 millions) pour les dépenses engagées jusqu'ici sera déjà effectué en 2025.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

Description

L'art. 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'art. 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-8 254 466	-20 314 280	-17 644 280	-14 984 280	-16 534 280	-14 644 280
Écart		-146.1 %	13.1 %	15.1 %	-10.3 %	11.4 %
Revenus	8 254 466	20 314 280	17 644 280	14 984 280	16 534 280	14 644 280
Écart		146.1 %	-13.1 %	-15.1 %	10.3 %	-11.4 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-150 859	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-563 964	-563 252	-655 280	-655 280	-655 280	-655 280
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-430 023	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 670 672	-3 205 000	-3 325 000	-3 325 000	-3 325 000	-3 325 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-5 307 070	-16 300 000	-13 510 000	-10 850 000	-12 400 000	-10 510 000
39 Imputations internes	-131 878	-246 028	-154 000	-154 000	-154 000	-154 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 074 679	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	12 893 280	10 294 280	7 634 280	9 184 280	7 294 280
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	179 787	221 000	150 000	150 000	150 000	150 000

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-5 307 070	-16 300 000	-13 510 000	-10 850 000	-12 400 000	-10 510 000
Écart		-207.1 %	17.1 %	19.7 %	-14.3 %	15.2 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-5 307 070	-16 300 000	-13 510 000	-10 850 000	-12 400 000	-10 510 000
Écart		-207.1 %	17.1 %	19.7 %	-14.3 %	15.2 %

Dépenses

50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-5 307 070	-16 300 000	-13 510 000	-10 850 000	-12 400 000	-10 510 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Recettes

60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-52 610 931	-53 040 954	-40 147 674	-29 853 394	-22 219 114	-13 034 834
Etat du patrimoine au 31.12.	-53 040 954	-40 147 674	-29 853 394	-22 219 114	-13 034 834	-5 740 554
Variation du patrimoine	-430 023	12 893 280	10 294 280	7 634 280	9 184 280	7 294 280

Commentaire

Durant la période de planification, la priorité continue à être accordée à la mise en œuvre du programme de mesures 2017-2022 (prolongé jusqu'à fin 2025 par le Conseil-exécutif) issu du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS).

Il comprend notamment des regroupements ou des extensions de STEP et la mise à jour des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) avec des délais de mise en œuvre courant jusqu'à 2030. La révision de la stratégie Eau du canton de Berne a débuté en

2023 et doit être portée à la connaissance du Grand Conseil en 2026.

L'entrée en force en 2019 de la révision partielle de la loi cantonale sur la protection des eaux a entraîné une réduction de la redevance sur les eaux usées.

Conjuguée aux subventions d'investissement attendues pour la réalisation des mesures, elle permettra de réduire l'importante fortune du Fonds à un montant d'environ CHF 7 millions d'ici à fin 2029.

10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau

Description

L'art. 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et non permanents desservis par

chaque service; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. Art. 5b, l'al. 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-5 817 435	-7 383 000	-6 913 000	-7 013 000	-5 400 000	-5 400 000
Écart		-26.9%	6.4%	-1.4%	23.0%	-0.0%
Revenus	5 817 435	7 383 000	6 913 000	7 013 000	5 400 000	5 400 000
Écart		26.9%	-6.4%	1.4%	-23.0%	-0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-61 848	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-535 613	-1 154 000	-684 000	-784 000	-734 000	-734 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-3 573 181	0	0	0	-2 437 000	-2 437 000
36 Charges de transfert	-99 634	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-1 438 312	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-2 000 000	-2 000 000
39 Imputations internes	-108 848	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	5 817 435	5 200 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	2 183 000	1 513 000	1 613 000	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-3 741 982	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-2 000 000	-2 000 000
Écart		-60.3 %	-0.0 %	-0.0 %	66.7 %	-0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-3 741 982	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-2 000 000	-2 000 000
Écart		-60.3 %	-0.0 %	-0.0 %	66.7 %	-0.0 %

Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-13 101	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-3 728 881	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-2 000 000	-2 000 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	25 960 044	22 386 854	24 569 854	26 082 854	27 695 854	25 258 854
Etat du patrimoine au 31.12.	22 386 854	24 569 854	26 082 854	27 695 854	25 258 854	22 821 854
Variation du patrimoine	-3 573 190	2 183 000	1 513 000	1 613 000	-2 437 000	-2 437 000

Commentaire

En raison d'un manque de ressources, il n'a pas été possible de terminer fin 2022 toutes les mesures prévues dans le programme de mesures 2017-2022 découlant de la stratégie partielle d'alimentation en eau (notamment sécurisation des captages les plus importants, création et remaniement de PGEE). La réalisation des mesures se poursuivra avec les ressources en personnel disponibles (prolongation du programme de mesures par le Conseil-exécutif jusqu'à fin 2025). En outre, les résidus de composés traces dans les captages d'eaux souterraines et les effets du changement climatique représentent de nouveaux défis pour l'alimentation en eau, qui nécessitent généralement des solutions régionales. Ainsi, davantage de moyens sont requis pour des études régionales, sans que cela n'occasionne pour autant d'engagements excessifs.

La révision de la stratégie Eau du canton de Berne a débuté en 2023 et doit être portée à la connaissance du Grand Conseil en 2026.

La révision de la loi sur l'alimentation en eau entrée en force au 1er janvier 2020 permet de garantir d'une part le règlement des subventions promises qui ont fortement augmenté ces dernières années et, d'autre part, l'adéquation future entre les recettes et les dépenses. La révision devrait permettre d'assainir le Fonds pour l'alimentation en eau dans les 15 prochaines années.

10.9 Fonds

10.9.1 Fonds des rives, des lacs et des rivières

Description

L'art. 7, al. 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-1 000 000	-2 088 267	-1 370 000	-1 570 000	-1 670 000	-1 570 000
Écart		-108.8%	34.4%	-14.6%	-6.4%	6.0%
Revenus	1 000 000	1 870 000	1 370 000	1 570 000	1 670 000	1 570 000
Écart		87.0%	-26.7%	14.6%	6.4%	-6.0%
Solde	0	-218 267	0	0	0	0
Écart		0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	-218 267	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-52 018	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-159 017	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-351 146	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-350 698	-1 500 000	-1 000 000	-1 200 000	-1 300 000	-1 200 000
39 Imputations internes	-87 121	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	870 000	370 000	570 000	670 000	570 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-350 698	-1 500 000	-1 000 000	-1 200 000	-1 300 000	-1 200 000
Écart		-327.7 %	33.3 %	-20.0 %	-8.3 %	7.7 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-350 698	-1 500 000	-1 000 000	-1 200 000	-1 300 000	-1 200 000
Écart		-327.7 %	33.3 %	-20.0 %	-8.3 %	7.7 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-350 698	-1 500 000	-1 000 000	-1 200 000	-1 300 000	-1 200 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Etat du patrimoine au 1.1.	-4 019 604	-4 178 621	-3 308 621	-2 938 621	-2 368 621	-1 698 621
Etat du patrimoine au 31.12.	-4 178 621	-3 308 621	-2 938 621	-2 368 621	-1 698 621	-1 128 621
Variation du patrimoine	-159 017	870 000	370 000	570 000	670 000	570 000

Commentaire

La mise en œuvre se poursuit conformément au programme d'exécution LRLR 2025-2028. Il est notamment prévu de verser des subventions cantonales prélevées sur le fonds de protection des rives à des projets situés à Oberried am Brienzersee (chemin de rive Toubach–Grytgraben), à Niederried bei Interlaken (chemin de

rive Schoren–Städla), à Hilterfingen (chemin de rive Seegarten) et à Brügg (chemin de rive et espace d'utilité publique Moosmatt).

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF		Charges	Revenus
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-4.9		0.4

11.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-4.0	-4.5	-4.5	-4.5	-4.5	-4.6
Total	-4.0	-4.5	-4.5	-4.5	-4.5	-4.6

11.3 Priorités de développement de la Direction

Les priorités de développement suivantes sont prises en considération dans le budget et le plan intégré mission-financement: le Contrôle des finances veut continuer à faire face aux exigences accrues du secteur de la révision en proposant une formation continue permanente à ses collaboratrices et collaborateurs.

L'accent est mis sur la qualité des révisions et la satisfaction des différentes interlocutrices et interlocuteurs.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-4 679 964	-4 932 193	-4 904 783	-4 949 699	-4 953 526	-4 992 288
Écart		-5.4 %	0.6 %	-0.9 %	-0.1 %	-0.8 %
Revenus	653 245	429 500	429 500	429 500	429 500	429 500
Écart		-34.3 %	-0.0 %	-0.0 %	-0.0 %	-0.0 %
Solde	-4 026 719	-4 502 694	-4 475 283	-4 520 199	-4 524 026	-4 562 788
Écart		-11.8 %	0.6 %	-1.0 %	-0.1 %	-0.9 %
Charges						
30 Charges de personnel	-3 836 494	-4 397 753	-4 364 124	-4 409 349	-4 409 939	-4 446 556
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-137 331	-183 600	-183 600	-183 600	-183 600	-183 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	-5 895	-15 840	-22 060	-21 749	-24 986	-27 132
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-535 500	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-164 743	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	651 126	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 119	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500

Evolution du compte de résultats

L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la version précédente de la planification figurent dans le commentaire relatif au groupe de produits.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	-17 800	-17 800	-20 000	-20 000	-20 000
Écart		-100.0%	0.0%	-12.4%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	-17 800	-17 800	-20 000	-20 000	-20 000
Écart		-100.0%	0.0%	-12.4%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	-17 800	-17 800	-20 000	-20 000	-20 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transformation immobilisations corporelles des actifs financiers	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transformation immobilisations incorporelles des actifs financiers	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La contribution de base est maintenue sur le modèle des années précédentes et utilisée pour les acquisitions de remplacement nécessaires.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

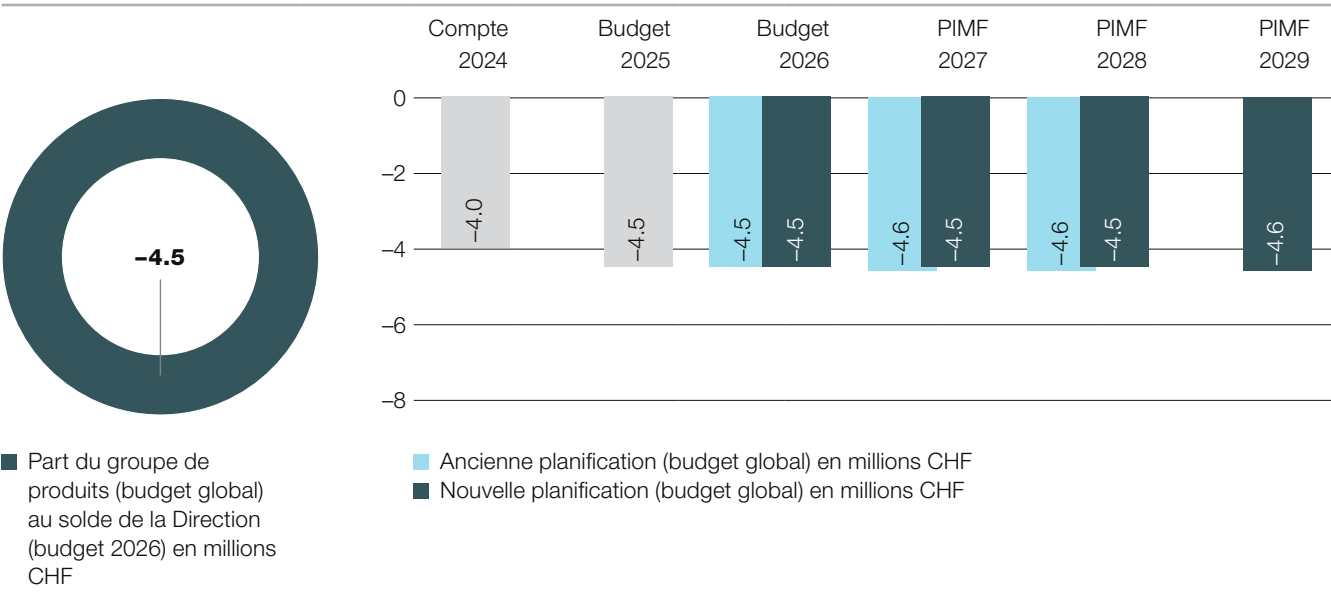
Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
23.1	20.6	20.7	22.3	24.0	24.0

Commentaire

L'effectif des postes préconisé n'a pas changé par rapport à l'année précédente.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière



Description

Le Contrôle des finances (CF) assure principalement les tâches de la révision des comptes annuels, de la surveillance financière et du Service chargé d'enregistrer les irrégularités.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-4 679 964	-4 932 193	-4 904 783	-4 949 699	-4 953 526	-4 992 288
30 Charges de personnel	-3 836 494	-4 397 753	-4 364 124	-4 409 349	-4 409 939	-4 446 556
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-137 331	-183 600	-183 600	-183 600	-183 600	-183 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	-5 895	-15 840	-22 060	-21 749	-24 986	-27 132
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-535 500	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-164 743	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000
Revenus d'exploitation	653 245	429 500	429 500	429 500	429 500	429 500
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	651 126	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 119	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Résultat des activités d'exploitation	-4 026 719	-4 502 693	-4 475 283	-4 520 199	-4 524 026	-4 562 788
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-4 026 719	-4 502 693	-4 475 283	-4 520 199	-4 524 026	-4 562 788
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-4 026 719	-4 502 693	-4 475 283	-4 520 199	-4 524 026	-4 562 788

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-4 026 719	-4 502 694	-4 475 283	-4 520 199	-4 524 026	-4 562 788

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucune modification importante n'est à relever par rapport à la planification précédente. Les seuls ajustements concernent l'évolution des mesures salariales dans le domaine des charges de personnel ainsi que les amortissements.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du CF.

Chances et risques

Les charges de personnel sont le facteur de coût le plus important, avec près de 90 pour cent. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur l'évolution de ces charges. Si nécessaire, le CF peut faire appel à des spécialistes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale du 1 ^{ère} décembre 1999 sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1)	24	24	constant

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF		Charges	Revenus
Protection des données	-2.2		0.6

12.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Protection des données	-1.4	-1.5	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6
Total	-1.4	-1.5	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6

12.3 Priorités de développement de la Direction

Selon sa stratégie pour 2024 à 2027, le BPD poursuit les objectifs supérieurs suivants: la garantie d'un niveau optimal de protection des données prévu par la législation et appliqué par l'administration, qu'elle soit cantonale ou communale; le développement des compétences des autorités jusqu'à un niveau élevé dans le domaine de la protection des données et de la sûreté de l'information (SIPD); le renforcement de la position du BPD d'interlocuteur indépendant et spécialisé pour conseiller les autorités et collaborer avec elles; l'introduction des activités de conseil relatif à la protection des données et de surveillance en la matière pour les communes du point de vue organisationnel et technique ainsi qu'un engagement actif au sein des organes et des groupes de travail de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-1 465 834	-1 526 346	-2 166 437	-2 277 279	-2 289 930	-2 302 950
Écart		-4.1 %	-41.9 %	-5.1 %	-0.6 %	-0.6 %
Revenus	17 216	30 000	615 970	702 029	701 889	701 889
Écart		74.3 %	1 953.2 %	14.0 %	-0.0 %	-0.0 %
Solde	-1 448 618	-1 496 346	-1 550 467	-1 575 250	-1 588 041	-1 601 061
Écart		-3.3 %	-3.6 %	-1.6 %	-0.8 %	-0.8 %
Charges						
30 Charges de personnel	-1 239 942	-1 306 046	-1 945 137	-1 948 979	-1 961 630	-1 974 650
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-225 592	-220 300	-221 300	-328 300	-328 300	-328 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-300	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	15 580	30 000	30 000	10 000	10 000	10 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	611	0	585 970	692 029	691 889	691 889
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 025	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

L'évolution du compte de résultats ainsi que les modifications par rapport à la planification précédente sont expliquées dans le commentaire du groupe de produits.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Evolution du compte des investissements

Il n’y a pas d’investissements prévus ni au budget ni dans le plan financier.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

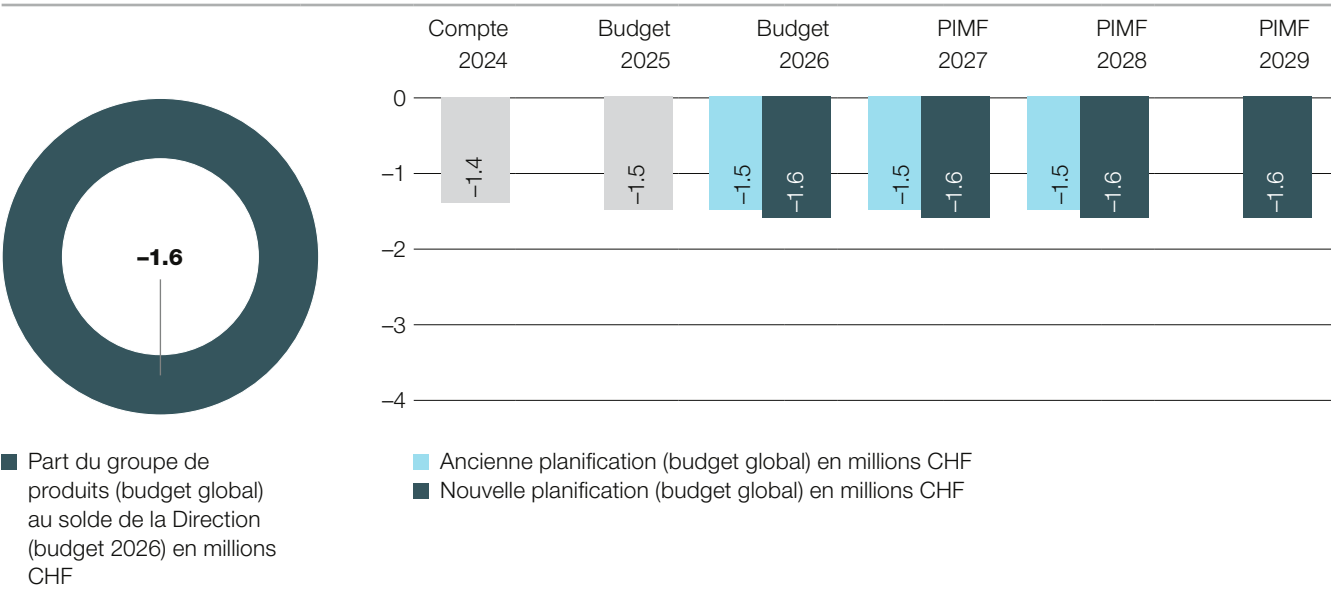
Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
5.8	5.7	6.5	6.7	6.7	10.7

Commentaire

La révision de la loi cantonale sur la protection des données (LCPD) donnera lieu au transfert des tâches de conseil et de surveillance de la plupart des communes à l'autorité cantonale de protection des données dès le 1^{er} janvier 2026. À cet effet, quatre équivalents plein temps doivent être créés, ce qui portera l'effectif à 10,7 postes à plein temps.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Description

Surveillance de l'application des dispositions sur la protection des données par les autorités cantonales, notamment au moyen des activités suivantes : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, prises de position sur des actes législatifs cantonaux et d'autres mesures ayant des incidences sur la protection des données, contrôles préalables de projets informatiques et examen d'applications et systèmes informatiques en fonction, au besoin recommandations au sujet de recours et conduite de ces derniers, haute surveillance sur les autorités communales de surveillance, collaboration avec les autorités de surveillance de la Confédération et des autres cantons.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-1 465 834	-1 526 346	-2 166 437	-2 277 279	-2 289 930	-2 302 950
30 Charges de personnel	-1 239 942	-1 306 046	-1 945 137	-1 948 979	-1 961 630	-1 974 650
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-225 592	-220 300	-221 300	-328 300	-328 300	-328 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-300	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	17 216	30 000	615 970	702 029	701 889	701 889
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	15 580	30 000	30 000	10 000	10 000	10 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	611	0	585 970	692 029	691 889	691 889
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 025	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-1 448 618	-1 496 346	-1 550 467	-1 575 250	-1 588 041	-1 601 061

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-1 448 618	-1 496 346	-1 550 467	-1 575 250	-1 588 041	-1 601 061
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 448 618	-1 496 346	-1 550 467	-1 575 250	-1 588 041	-1 601 061

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Protection des données	-1 448 618	-1 496 346	-1 550 467	-1 575 250	-1 588 041	-1 601 061

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats se détériore par rapport à la précédente planification. Les principales raisons en sont des coûts salariaux sous-estimés pour un des membres de l'équipe lors

de l'exercice précédent, des pertes de rotation et la prise en compte des mesures salariales en 2029 dans le PIMF.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD).

Chances et risques

Le 18 novembre 2024, le Conseil-exécutif a approuvé à l'intention du Grand Conseil le projet de révision totale de la loi sur la protection des données (LCPD). Ce dernier l'a examiné en première lecture le 11 juin 2025. La loi, datant de 1986, est modernisée et adaptée aux prescriptions d'ordre supérieur et aux besoins de la transition numérique. L'entrée en vigueur de la révision totale de la LCPD est prévue en juin 2026. Les activités de conseil et les tâches de surveillance ayant gagné en complexité sur le plan tant légal que tech-

nique, le BPD (renommé « autorité cantonale de protection des données ») deviendra prochainement le référent en la matière pour la plupart des communes. La qualité des conseils obtenus au niveau communal s'en trouvera améliorée, d'une part, et des synergies deviendront exploitables, d'autre part, dans la mesure où de mêmes questions de protection des données se posent en différents endroits (p. ex. si les outils informatiques utilisés sont identiques).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de contrôles préalables entrepris	83	86	croissant
Nombre de contrôles préalables terminés	63	90	croissant
Nombre d'audits terminés	8	8	constant
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	1	0	constant
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	202	220	croissant
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	148	163	croissant
Nombre de propositions motivées selon l'article 35, alinéa 3 de Loi sur du 19 février 1986 de la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)	0	0	constant

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2026)

en millions CHF		Charges	Revenus
Direction de la magistrature état-major	-16.8		0.0
Juridictions civile et pénale	-109.7		27.9
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-17.5		1.0
Ministère public	-97.3		47.3

13.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Direction de la magistrature état-major	-16.6	-15.7	-16.8	-18.0	-17.8	-17.2
Juridictions civile et pénale	-72.0	-76.2	-81.7	-82.1	-82.4	-82.9
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-14.3	-16.4	-16.6	-16.7	-16.7	-17.0
Ministère public	-45.1	-47.1	-50.0	-51.2	-51.3	-51.7
Total	-148.0	-155.3	-165.1	-168.1	-168.2	-168.8

13.3 Priorités de développement de la Direction

L'introduction de la nouvelle application spécialisée du Ministère public et les premières installations de la mise à niveau de Tribuna auprès des autorités judiciaires sont imminentes. Les autorités judiciaires du canton de Berne collaborent en outre activement et à tous les niveaux au projet national de digitalisation de la justice (Justizia 4.0).

13.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte de résultats						
Charges	-225 812 655	-231 566 568	-241 334 045	-244 252 885	-244 277 232	-244 923 662
Écart		-2.5 %	-4.2 %	-1.2 %	-0.0 %	-0.3 %
Revenus	77 818 600	76 278 590	76 222 890	76 152 890	76 092 890	76 092 890
Écart		-2.0 %	-0.1 %	-0.1 %	-0.1 %	-0.0 %
Solde	-147 994 055	-155 287 978	-165 111 155	-168 099 995	-168 184 342	-168 830 772
Écart		-4.9 %	-6.3 %	-1.8 %	-0.1 %	-0.4 %
Charges						
30 Charges de personnel	-139 557 226	-144 016 624	-154 330 723	-155 857 305	-156 163 696	-157 467 225
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-80 309 258	-85 136 896	-84 401 111	-84 886 926	-84 564 911	-83 918 411
33 Amortissements du patrimoine administratif	-79 871	-827 728	-1 079 291	-1 985 883	-2 025 705	-2 015 256
34 Charges financières	-55 461	-91 100	-105 200	-105 050	-105 200	-105 050
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-147 329	-227 000	-152 000	-152 000	-152 000	-152 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-5 663 510	-1 265 720	-1 265 720	-1 265 720	-1 265 720	-1 265 720
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	76 419 070	75 043 350	74 782 150	74 712 150	74 652 150	74 652 150
43 Revenus divers	1 295 329	1 086 000	1 281 000	1 281 000	1 281 000	1 281 000
44 Revenus financiers	450	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	86 661	102 240	112 740	112 740	112 740	112 740
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	17 089	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000

Evolution du compte de résultats

Le budget 2026 clôture dans le compte de résultats avec un solde de CHF 165,1 millions. En comparaison avec les comptes annuels 2024, le solde subit une péjoration de CHF 17,1 millions. Les charges de personnel sont en augmentation en raison de la hausse de la charge de travail. Les charges de matériel, y compris les amortissements, connaissent une péjoration de CHF 5,1 millions par rapport aux comptes annuels 2024 et une amélioration de CHF 0,5 mil-

lions par rapport au budget 2025. Les coûts supplémentaires en personnel par rapport au budget de l'année précédente sont dus à l'augmentation des tâches essentielles de la justice, au renforcement des exigences qualitatives posées à l'activité juridictionnelle, à l'augmentation de la durée des procédures ainsi qu'aux pertes d'efficacité encourues depuis l'introduction de SAP.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Compte des investissements						
Dépenses	-2 745 485	-1 611 089	-2 276 785	-380 000	-380 000	-380 000
Écart		41.3 %	-41.3 %	83.3 %	-0.0 %	-0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-2 745 485	-1 611 089	-2 276 785	-380 000	-380 000	-380 000
Écart		41.3 %	-41.3 %	83.3 %	-0.0 %	-0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-109 515	-338 000	-294 000	-294 000	-294 000	-294 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 635 971	-1 273 089	-1 982 785	-86 000	-86 000	-86 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2025, le compte des investissements 2026 affiche une hausse des coûts de CHF 1,8 million. Les investissements sont prévus pour le projet nouveau système de gestion des dossiers (NeVo/Rialto).

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

Effectif réel				Effectif cible	
2021	2022	2023	2024	2025	2026
789.9	784.6	790.2	816.2	823.2	872.5

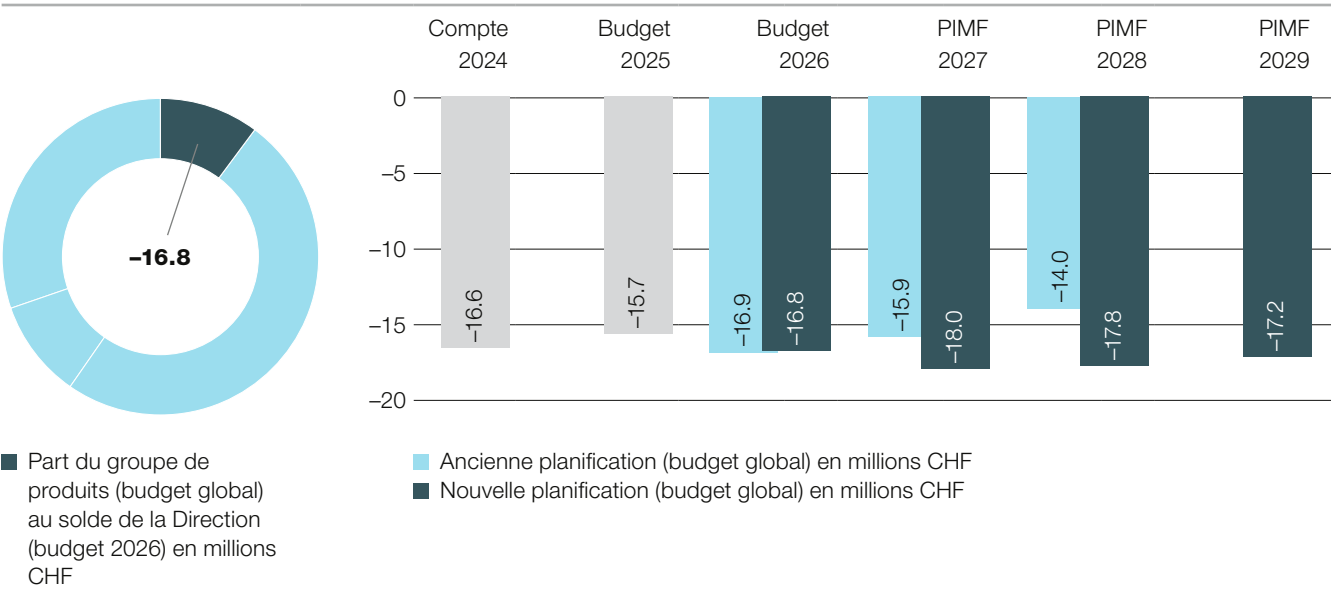
Commentaire

La dotation en personnel actuelle n'est plus suffisante pour maîtriser la charge de travail. Le besoin de postes supplémentaires résulte de l'élargissement des tâches essentielles de la justice, du renforcement des exigences qualitatives posées à l'activité juridiction-

nelle, de l'augmentation de la durée des procédures ainsi que des pertes d'efficacité encourues dans le cadre de l'introduction du SAP.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature état-major



Description

La Direction administrative de la magistrature est l'organe commun de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. Elle est l'interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines. Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction administrative de la magistrature avec les priorités suivantes : soutien de la Direction administrative de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-16 565 181	-15 570 772	-16 718 444	-17 951 872	-17 675 119	-17 090 242
30 Charges de personnel	-5 412 093	-5 901 018	-7 628 216	-7 562 018	-7 575 987	-7 632 333
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-6 391 540	-8 859 821	-8 167 846	-8 590 031	-8 287 646	-7 640 646
33 Amortissements du patrimoine administratif	-27 631	-809 932	-922 382	-1 799 823	-1 811 486	-1 817 263
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 733 916	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	11 439	8 000	10 000	10 000	10 000	10 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	5 950	5 500	7 000	7 000	7 000	7 000
43 Revenus divers	2 852	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
46 Revenus de transfert	2 637	2 500	3 000	3 000	3 000	3 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-16 553 741	-15 562 772	-16 708 444	-17 941 872	-17 665 119	-17 080 242
34 Charges financières	-55 461	-91 000	-91 000	-91 000	-91 000	-91 000
44 Revenus financiers	1	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-55 460	-91 000	-91 000	-91 000	-91 000	-91 000
Résultat opérationnel	-16 609 201	-15 653 772	-16 799 444	-18 032 872	-17 756 119	-17 171 242
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-16 609 201	-15 653 772	-16 799 444	-18 032 872	-17 756 119	-17 171 242

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Direction de la magistrature état-major	-16 609 201	-15 653 772	-16 799 444	-18 032 872	-17 756 119	-17 171 242

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2026 du groupe de produits clôture avec un solde de CHF 16,8 millions. Il en ressort ainsi une amélioration de CHF 130 386 par rapport au plan intégré mission financement 2026.

Les charges de personnel s'élèvent à 7,6 millions. Cela correspond à une péjoration de CHF 1,6 million par rapport au plan intégré mission financement 2026. Cette évolution négative est imputable aux raisons suivantes :

Les charges de personnel s'élèvent à 7,6 millions. Cela correspond à une péjoration de CHF 1,6 million par rapport au plan intégré mission financement 2026. Cette évolution négative est imputable aux raisons suivantes : L'augmentation des charges est due aux postes supplémentaires inscrits au budget: 1,8 poste de durée indéterminée et 10,0 postes de durée déterminée. Pour le BUI, 8,2 postes de durée déterminée ont été inscrits au budget afin de gérer la charge supplémentaire de travail engendrée par le changement du système FIS vers SAP. Pour Justitia 4.0, 1,8 poste de durée déterminée a été inscrit au budget. 0,8 EPT supplémentaire doit permettre de maîtriser la charge de travail supplémentaire du SERCO. Le besoin de soutien des RH-LPers a fortement augmenté et exige 1 EPT supplémentaire.

Les charges de matériel et d'exploitation s'élèvent à CHF 8,2 millions. Il en résulte une amélioration de CHF 1,6 million par rapport au plan intégré mission financement 2026. Cette évolution globalement positive est imputable aux facteurs suivants :

En premier lieu, certaines dépenses inhérentes aux services informatiques dans le cadre des projets nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) et migration sur SAP S/4 Hana sont encourues déjà pour l'année 2025 à hauteur de CHF 1,7 million.

Deuxièmement, on constate une augmentation des charges de CHF 200 000 dans le domaine informatique en lien avec la migration Tribuna V4 et l'introduction de l'application sur les actes judiciaires électroniques JAA à partir de l'année 2026.

Troisièmement, les estimations des coûts pour le projet d'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIS) et le projet Justitia 4.0 (introduction de la gestion électronique des dossiers et de l'échange électronique des dossiers dans le domaine de la justice) conformément au comité de projet sont affinés en permanence pendant toute la durée des projets. Il en résulte une amélioration de plus de CHF 160 000.

Quatrièmement, CHF 120 000 de charges supplémentaires sont encourues en lien avec le changement de canton de la commune de Moutier.

Les amortissements sur le patrimoine administratif inscrits au budget s'élèvent à CHF 0,9 million. Cela entraîne une amélioration de CHF 91 376 par rapport au plan intégré mission financement 2026. La charge d'amortissement plus faible s'explique par la valeur également plus faible des actifs immobilisés.

Priorités de développement

Le projet national de digitalisation de la justice (Justitia 4.0) est actuellement en phase de réalisation. L'état-major des ressources de la Direction administrative de la magistrature est la plaque tournante pour sa mise en œuvre au sein des autorités judiciaires du canton de Berne. Les travaux sont répartis entre les trois domaines prioritaires « Dossiers électroniques », « Infrastructure » et « Transformation et communication ».

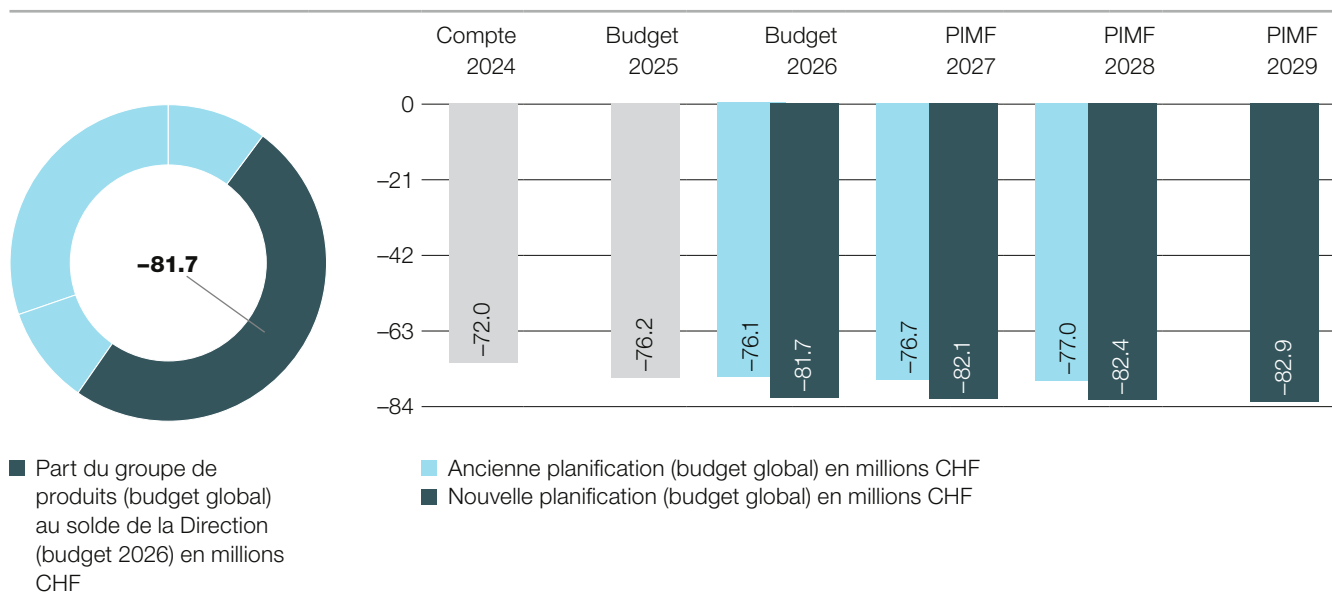
Chances et risques

De nombreux projets informatiques novateurs à divers niveaux promettent davantage d'efficacité à moyen et à long terme, mais entraînent une charge de travail élevée avant et après l'introduction. En même temps, l'entretien des systèmes critiques actuellement en service ne doit pas être négligé. L'amélioration du système de contrôle interne SCI permet de décrire des processus et d'identifier les risques qui en découlent. Les contrôles annuels des processus clés constituent des contrôles de qualité réguliers et des examens critiques des processus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	32 579	40 855	croissant
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	7 349	7 403	constant
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	79 729	80 512	constant

13.7.2 Juridictions civile et pénale



Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités

de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation ainsi qu'autres tâches de la Cour suprême.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
			2026	2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-100 507 649	-103 569 693	-109 665 477	-109 978 348	-110 162 096	-110 729 066
30 Charges de personnel	-66 222 461	-68 812 616	-74 470 583	-74 938 803	-75 112 892	-75 695 587
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-33 824 334	-34 173 565	-34 472 265	-34 287 765	-34 269 265	-34 269 765
33 Amortissements du patrimoine administratif	-51 583	-17 792	-156 909	-186 061	-214 219	-197 994
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-99 620	-107 000	-107 000	-107 000	-107 000	-107 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-309 652	-458 720	-458 720	-458 720	-458 720	-458 720
Revenus d'exploitation	28 482 896	27 413 200	27 920 500	27 850 500	27 790 500	27 790 500
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	27 376 870	26 807 200	27 119 500	27 049 500	26 989 500	26 989 500
43 Revenus divers	1 068 896	606 000	801 000	801 000	801 000	801 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	36 511	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	620	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-72 024 753	-76 156 493	-81 744 977	-82 127 848	-82 371 596	-82 938 566
34 Charges financières	0	-100	-3 700	-3 550	-3 700	-3 550
44 Revenus financiers	449	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	449	-100	-3 700	-3 550	-3 700	-3 550

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat opérationnel	-72 024 303	-76 156 593	-81 748 677	-82 131 398	-82 375 296	-82 942 116
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-72 024 303	-76 156 593	-81 748 677	-82 131 398	-82 375 296	-82 942 116

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Décision judiciaire droit civil Cour suprême	-7 772 821	-8 396 106	-9 941 947	-9 943 688	-9 936 589	-9 999 103
Décision judiciaire droit pénal Cour suprême	-9 942 482	-9 517 004	-10 306 945	-10 308 686	-10 301 587	-10 364 101
Autres tâches Cour suprême	153 077	294 800	369 900	407 900	407 900	407 900
Décision judiciaire droit civil première instance	-19 316 236	-21 979 139	-24 788 490	-24 956 379	-25 086 486	-25 289 168
Décision judiciaire droit pénal première instance	-25 729 986	-26 697 633	-27 292 610	-27 498 318	-27 560 301	-27 715 140
Décision judiciaire mesures de contrainte droit pénal	-1 162 472	-1 722 400	-1 597 731	-1 590 981	-1 603 114	-1 615 733
Conciliation judiciaire, conseil juridique	-8 253 384	-8 139 111	-8 190 854	-8 241 247	-8 295 120	-8 366 771

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2026 des juridictions civile et pénale clôture avec un résultat total du compte de résultats (budget global) de CHF 81,7 millions. En comparaison avec la planification précédente, la perte augmente de CHF 5,6 millions (7 %).

Les ressources en personnel ne sont plus suffisantes pour maîtriser à l'avenir les tâches essentielles avec une qualité suffisante et dans les délais prévus à cet effet (cf. priorités de développement). C'est pourquoi le groupe de produits a demandé une hausse durable de l'effectif du personnel, ce qui a engendré une augmentation des charges de près de CHF 5,7 millions.

La hausse modérée de CHF 0,3 million des charges de matériel et autres charges d'exploitation est compensée par une augmentation des revenus de CHF 0,5 millions.

Seule une petite partie du budget peut être influencée. Les charges de matériel et les recettes dépendent directement du nombre et de l'étendue des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des participants à la procédure. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus ni influencés.

Priorités de développement

L'ensemble des juridictions civile et pénale fait face à une charge de travail élevée. Cela est dû aux exigences de qualité croissantes posées à l'activité juridictionnelle ainsi qu'au nombre de cas toujours élevé dans certains domaines. Il en résulte une augmentation de la durée des procédures, en particulier devant les tribunaux pénaux de première et de deuxième instance, ainsi qu'une accumulation

inévitables de retards. Il arrive que le droit fondamental à voir sa cause jugée rapidement et sans retard ne soit en partie plus garanti. Les exigences croissantes ne peuvent continuer à être gérées avec les ressources en personnel existantes, raison pour laquelle il est indispensable d'augmenter l'état des effectifs.

Chances et risques

Jusqu'à fin 2024, le tribunal pouvait en vertu du CPC exiger de la partie demanderesse une avance à concurrence de la totalité des frais judiciaires présumés et, indépendamment de la partie qui obtient gain de cause, compenser les frais judiciaires avec les avances

fournies. Après la révision du CPC entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, le tribunal ne peut plus exiger de la partie demanderesse qu'une avance de frais s'élevant au maximum à la moitié des frais judiciaires présumés. De plus, il ne pourra compenser les frais ju-

diciaires avec les avances fournies qu'en cas de succombance de la partie demanderesse. Pour les juridictions civile et pénale, ces modifications engendreront une augmentation estimée à plusieurs millions de francs du risque de pertes sur créances.

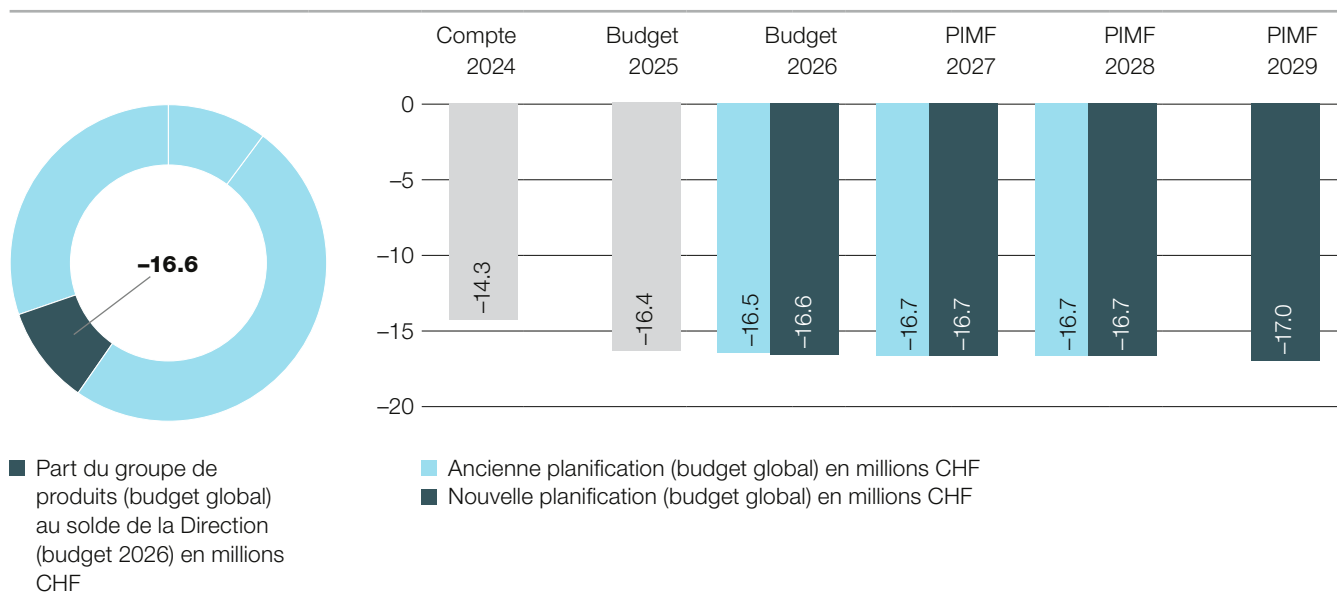
Une augmentation de 15 pour cent du taux horaire applicable depuis début 2011 à la rémunération des avocats et avocates commis

d'office fait actuellement l'objet de discussions au niveau politique. En cas d'augmentation effective de ce taux horaire, les coûts supplémentaires encourus chaque année par les juridictions civile et pénale s'élèveront entre CHF 1,0 million et CHF 2,7 millions par an. Le risque financier correspondant n'a pas été inscrit au budget.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de procédures pénales liquidées par la Cour suprême	1 115	1 117	croissant
Nombre de procédures civiles liquidées par la Cour suprême	1 919	2 016	croissant
Nombre de procédures civiles liquidées par les tribunaux régionaux	19 334	20 252	croissant
Nombre de procédures pénales liquidées par les tribunaux régionaux, le tribunal pénal économique et le tribunal des mineurs	2 685	2 803	croissant
Nombre de procédures de mesures de contrainte liquidées par le tribunal cantonal des mesures de contrainte et les tribunaux régionaux des mesures de contrainte	2 563	2 993	croissant
Nombre de procédures de conciliation liquidées par les autorités de conciliation	5 904	6 243	croissant
Nombre de consultations juridiques liquidées par les autorités de conciliation	21 206	21 316	croissant

13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur

appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-15 466 432	-17 354 517	-17 536 559	-17 662 067	-17 694 504	-17 947 063
30 Charges de personnel	-14 877 652	-16 246 004	-16 496 559	-16 605 937	-16 639 504	-16 892 063
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-587 680	-1 107 510	-1 039 000	-1 055 130	-1 054 000	-1 054 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	-3	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 100	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
Revenus d'exploitation	1 165 051	965 390	965 390	965 390	965 390	965 390
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 153 731	955 650	955 650	955 650	955 650	955 650
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	8 193	7 740	7 740	7 740	7 740	7 740
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 127	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Résultat des activités d'exploitation	-14 301 381	-16 389 127	-16 571 169	-16 696 677	-16 729 114	-16 981 673
34 Charges financières	0	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
Résultat opérationnel	-14 301 381	-16 390 627	-16 572 669	-16 698 177	-16 730 614	-16 983 173
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-14 301 381	-16 390 627	-16 572 669	-16 698 177	-16 730 614	-16 983 173

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Jugement en droit administratif	-4 567 283	-4 657 370	-4 958 632	-4 993 953	-5 001 692	-5 083 938
Jugement en droit des assurances sociales	-6 065 594	-6 432 800	-6 647 248	-6 691 095	-6 704 269	-6 807 362
Décision sur recours de la Commission des recours	-3 062 173	-4 515 537	-4 137 807	-4 178 435	-4 186 546	-4 242 579
Décision sur recours/sur opposition de la Commission des améliorations foncières	-47 652	-87 332	-88 792	-89 796	-89 800	-89 804
Jugement de la Commission d'estimation en matière	-58 643	-71 532	-76 751	-76 802	-76 854	-76 904
Mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-500 036	-626 055	-663 439	-668 096	-671 454	-682 587

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les dépenses se situent dans le cadre des années précédentes. En raison des mesures salariales individuelles et de la compensation du renchérissement, les dépenses de personnel augmentent de CHF 0,25 millions.

La plus grande partie des charges relatives aux biens, services et marchandises ainsi que les recettes dépendent directement du genre et du nombre des cas traités. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus, ni influencés. Pour ces raisons, seule une partie insignifiante des charges relatives aux biens, services et marchandises peut être planifiée.

Priorités de développement

La juridiction administrative met l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

La complexité croissante des cas à traiter dans tous les domaines juridiques a provoqué une légère augmentation des cas pendants au sein de la juridiction administrative. Ceux-ci ont passé de 1 388 à la fin de l'année 2023 à 1 442 à la fin de l'année 2024. Une aug-

mentation de la durée moyenne des procédures s'en est également suivie. Cette tendance se poursuit aussi en 2025.

Pour ces raisons, la juridiction administrative s'efforcera également dans les années qui viennent d'accorder une importance particulière à la diminution des cas pendants et de la durée des procédures.

Chances et risques

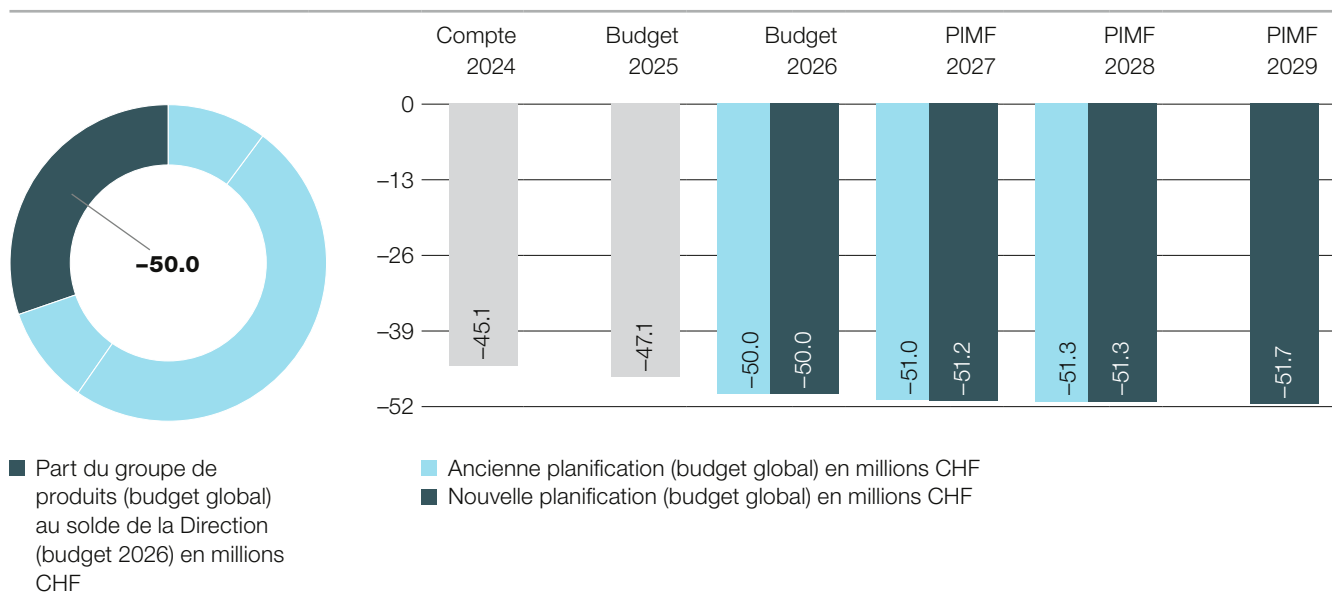
Au cours de l'année budgétaire, environ 2 500 nouvelles affaires ont été soumises à la juridiction administrative. En vue de diminuer les cas pendants, celle-ci va s'efforcer de liquider 2 600 cas au cours de l'exercice, ce qui permettrait, à la fin de l'année 2026, d'en reporter environ 1 300 à l'année 2027. La poursuite de ce but sera

exigeante, en particulier compte tenu du fait que des juges expérimenté(e)s prendront leur retraite aussi dans les années qui viennent et que leur successeurs et leurs successeurs auront besoin d'un certain temps d'adaptation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	2 342	2 330	constant
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 372	2 274	constant
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	1 388	1 442	constant

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première

instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Charges d'exploitation	-93 217 932	-94 978 986	-97 308 365	-98 555 548	-98 640 313	-99 052 242
30 Charges de personnel	-53 045 020	-53 056 986	-55 735 365	-56 750 548	-56 835 313	-57 247 242
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-39 505 704	-40 996 000	-40 722 000	-40 954 000	-40 954 000	-40 954 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-657	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-47 709	-120 000	-45 000	-45 000	-45 000	-45 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-618 842	-806 000	-806 000	-806 000	-806 000	-806 000
Revenus d'exploitation	48 158 763	47 892 000	47 327 000	47 327 000	47 327 000	47 327 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	47 882 519	47 275 000	46 700 000	46 700 000	46 700 000	46 700 000
43 Revenus divers	223 581	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	39 320	92 000	102 000	102 000	102 000	102 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	13 342	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Résultat des activités d'exploitation	-45 059 170	-47 086 986	-49 981 365	-51 228 548	-51 313 313	-51 725 242
34 Charges financières	0	0	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000
Résultat opérationnel	-45 059 170	-47 086 986	-49 990 365	-51 237 548	-51 322 313	-51 734 242
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-45 059 170	-47 086 986	-49 990 365	-51 237 548	-51 322 313	-51 734 242

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan intégré mission-financement		
				2027	2028	2029
Instruction	-46 990 232	-41 869 684	-6 862 347	-6 741 438	-6 884 319	-6 827 987
Procédure d'ordonnance pénale	21 515 470	-8 173 278	-11 714 386	-11 917 029	-12 165 112	-12 512 867
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-14 539 342	-19 381 356	-19 328 470	-20 066 430	-20 130 704	-20 198 229
Diverses tâches du Ministère public	-5 045 065	22 337 332	-12 085 162	-12 512 651	-12 142 177	-12 195 159

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produits clôture au cours de l'exercice budgétaire 2026 avec un résultat total du compte de résultats (budg. global) de CHF 49,9 millions. Cela représente une légère amélioration du solde d'environ CHF 16 000 (0 %) par rapport au plan intégré mission-financement initial.

Pendant l'exercice budgétaire et les années de planification financière, on constate une légère diminution des charges entre CHF 14 000 et CHF 0,3 million sur le plan de la gestion des postes. Pour l'année de planification financière 2029, l'introduction des mesures salariales entraîne une augmentation de charges d'environ CHF 0,5 million.

Sur la base des valeurs des années précédentes et des chiffres actuellement disponibles relatifs aux affaires ainsi que des pronostics effectués sur cette base, il y a lieu de s'attendre à une augmentation des charges d'environ CHF 0,2 million dans le domaine des frais de procédure et d'instruction et de CHF 0,3 million environ dans le domaine des rémunérations au titre de la défense d'office et de l'assistance judiciaire pour partie plaignante (AJ). L'objectif de réduction de 10 % du Conseil-exécutif pour l'exercice annuel 2026, qui représente pour le Ministère public près de CHF 0,2 million, est mis en œuvre dans le domaine des coûts inhérents à l'exécution

des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs. Selon une évaluation actuelle, l'augmentation des charges mentionnée ici et la diminution des revenus expliquée ci-après pour l'exercice annuel et les années de planification financière peuvent être compensées à hauteur d'environ CHF 0,8 million dans le domaine des coûts des peines et des mesures applicables aux mineurs.

Sur la base des valeurs des années précédentes et des chiffres actuellement disponibles relatifs aux affaires ainsi que des pronostics effectués sur cette base, et dans le contexte de la loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 (LPEP; RSB 213.319), il y a lieu de se baser sur une baisse des revenus de près de CHF 0,2 million dans le domaine des remboursements des coûts des peines et des mesures applicable aux mineurs. Pour les frais de procédure et les peines pécuniaires on constate, sur la base des valeurs des années précédentes et des chiffres actuellement disponibles relatifs aux affaires ainsi que des pronostics effectués sur cette base, une baisse des revenus de près de CHF 0,4 million, respectivement CHF 0,5 million. En revanche, on s'attend à une hausse de revenus de près de CHF 0,5 million dans le domaine des amendes.

Priorités de développement

Dans le cadre du projet NeVo novateur sur plusieurs années (nouveau système de gestion des dossiers), l'application spécialisée basée sur SAP Rialto est développée en collaboration avec la police

cantonale pour la gestion des dossiers (remplacement des applications Tribuna et Jugis). Le développement et la préparation de l'introduction de la partie du système inhérente au Ministère public

marqueront les années 2025 et 2026 (introduction prévue fin 2026). Le Ministère public est tenu de mettre à disposition un nombre suffisant de ressources pour la participation au projet et d'harmoniser le projet NeVo avec l'introduction de la communication élec-

tronique au niveau suisse (Justitia 4.0/loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire [LPCJ]). Il s'agira également de continuer à observer les effets de la révision du Code de procédure pénale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de coûts et de revenus (frais de procédure et d'instruction, exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, revenus des frais de procédure, débours, amendes et peines pécuniaires) qui sont largement déterminés par des tiers.

La dotation en personnel ne correspond plus à la charge de travail (non imposable par le Ministère public). En particulier dans le domaine des instructions pénales régionales, la charge de travail a connu une augmentation sur plusieurs années. Cette augmentation se manifeste non seulement sous la forme du nombre élevé d'affaires pendantes, conformément à la situation générale de la chaîne

pénale, mais également sous la forme de soutiens de l'accusation devant les tribunaux et de recours. Pour le Ministère public des mineurs, cette augmentation se reflète également dans le domaine de l'exécution. Il en résulte un nombre trop élevé d'affaires pendantes, une péjoration de la durée et de la structure d'âge des procédures, ainsi qu'une surcharge du personnel. C'est pourquoi, ayant épuisé les mesures internes et les renforcements ponctuels en personnel de durée limitée, des postes supplémentaires sont nécessaires afin d'équilibrer la charge de travail et de corriger la dotation sur le long terme. Pour les années 2026 et 2027, le Ministère public va demander la seconde et la troisième étape de l'augmentation des postes prévue sur trois ans.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2023	Compte 2024	Évolution attendue
Nombre de dénonciations reçues	122 888	119 855	constant
Nombre d'instructions ouvertes	9 403	9 493	constant
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	5 328	5 564	croissant
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	85 698	84 045	constant
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	18 756	17 341	croissant

